www.e-rara.ch

Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent

L' histoire de Naples et de Sicile, de Férrare et de Modène, de Mantoue, des républiques de Pise, Lucques, Sienne et St. Marin, et le commencement de l'histoire de Savoie, de Piémont et de Sardaigne

Arkstée & Merkus.

A Amsterdam, MDCCLXXVI [1776]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6906: 37

Persistent Link: https://doi.org/10.3931/e-rara-27586

Livre vingt-quatrieme. Histoire générale d'Italie et des principaux états qui s'y trouvent. [Suite.] Chapitre IX. Histoire des royaumes de Naples & de Sicile.

www.e-rara.ch
Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

Visual Library

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE IX.

Hiſtoire des Royaumes de NAPLES & de SICILE.

SECTION I.

Introduction: Hiſtoire abrégée de Naples *&* Sicile, *depuis le démembrement de l'Empire Romain, juſqu'au couronnement du I. Roi Normand, Roger II. du nom, en* 1130.

Sect. I. *Hiſtoire de* Naples *&* Sicile *juſqu'en* 1130.

Introduction.

De toutes les nations modernes, il y en a fort peu dont l'Hiſtoire paroiſſe auſſi confuſe & auſſi épineuſe dans ſes commencemens, que celle du Royaume des deux Siciles; ſoit à cauſe des fréquentes révolutions qu'il a eſſuyées, ſoit parceque, longtems diviſé en deux Etats particuliers, juſqu'à leur réunion permanente en 1506, ſous Ferdinand le Catholique, Roi d'Eſpagne, de Naples & de Sicile: ce Gouvernement n'a point eu d'unité dans ſa conſtitution, quoiqu'à beaucoup d'égards il ait eu le même régime, de maniere que l'hiſtoire de ces deux Royaumes ſe trouvant continuellement mêlée, ne peut-être diviſée, ni écrite ſéparément, par le rapport continuel qu'ils eurent toujours entr'eux, quoique ſoumis à différens maîtres, avant le ſeizieme ſiecle. Mais ſi cette tâche eſt pénible, c'eſt principalement dans les premiers tems qui ſuivirent le démembrement de l'Empire Ro-

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

main, juſques vers le commencement du onzieme ſiecle. Les faits & les événemens qui ſe ſuccéderent alors, ſont ſi obſcurs, ſi compliqués, par la quantité de Principautés & d'Etats particuliers qui ſe formerent dans la Pouille, l'Abruzze & ailleurs; ces faits & ces révolutions ſont tellement mêlés avec l'Hiſtoire-Générale de l'Italie, celle des Papes, de l'Empire d'Orient & de celui d'Occident, ou d'Allemagne, qu'ils forment comme un cahos inexplicable; c'eſt un dédale d'où il eſt preſque impoſſible de ſortir, auſſi n'avons-nous eu garde de nous engager dans cette multiplicité de routes particulieres qui ne pourroient que nous égarer, & nous avons ſuivi le ſeul ſentier que nous avons cru capable de nous conduire hors de ce Labyrinthe. Ce ſentier eſt d'abord l'Hiſtoire abrégée du Duché de Naples, depuis longtems la Capitale du Royaume; l'Hiſtoire, également abrégée, des Duchés de Pouille & de Calabre ſous les Princes Normands; & enſuite celle du Royaume de Sicile, pris ſéparément, depuis ſa fondation par ces Princes. La Sicile mérite une attention particuliere; car on ſait quel rang diſtingué cette iſle occupa ſous la domination des trois premieres maiſons qui régnerent ſur elle. Ainſi, ne nous arrêtant point aux difficultés que nous pourrions rencontrer en ſuivant un autre plan, & ſupprimant tout ce qui pourroit devenir diffus, ou nous mener trop loin, nous paſſerons ſous ſilence, comme autant d'épiſodes inutiles, l'Hiſtoire particuliere de toutes les autres Villes des deux Royaumes de Naples & Sicile, tant qu'elles furent des Souverainetés particulieres, ou de petits Etats libres & indépendans: ces eſpeces d'épiſodes ne pouvant que nous embarraſſer inutilement & fatiguer le Lecteur; nous ne parlerons de ces petits Etats que par occaſion, & nous ne nous attacherons à l'Hiſtoire de ces Villes, que lorſque nous ſerons parvenus au tems où elles furent ſoumiſes & réunies au Royaume de Naples & de Sicile. C'eſt là ſuivant nous, le moyen le plus ſûr de ſe conduire dans cette route, d'ailleurs ſi peu certaine, & d'écrire avec exactitude une Hiſtoire-Générale, moderne, intelligible & ſuivie, de ces deux Royaumes.

Plan & diviſion de cette Hiſtoire.

Dans cette vue, nous commencerons cette hiſtoire à l'époque de l'arrivée & de l'établiſſement des Normands en Italie; nous choiſiſſons cette époque avec d'autant plus de raiſon, que c'eſt là que remonte l'origine & la fondation du Royaume des deux Siciles; & que c'eſt ainſi qu'en ont uſé avant nous preſque tous les Hiſtoriens modernes, qui n'ont trouvé, ni certitude, ni clarté, ni authenticité dans les faits antérieurs. Il vaut en effet beaucoup mieux avouer une ignorance, dont nos Prédéceſſeurs ſont la cauſe, que rebuter ſes Lecteurs par des diſſertations conjecturales, ou les tromper par des fables abſurdes, ou par l'inſipidité d'une Hiſtoire Romanesque. Afin d'éviter ces défauts, nous avons cru devoir diviſer l'Hiſtoire de Naples & de Sicile, en autant de ſections, que ce Royaume a changé de fois de ſouverains, & qu'il y a eu de Maiſons différentes qui y ont régné. Après avoir tracé rapidement l'Hiſtoire du Duché de Naples & des autres Provinces qui compoſent ce Royaume, des changemens de maîtres & des révolutions diverſes qu'elles ont eſſuyé; après avoir expoſé auſſi rapidement que nous le pourrons, ſans nuire à l'intelligence des faits, quel fut leur deſtin & leur état ſous les Loix des Romains, des Empereurs d'Occident & d'Orient, des Viſigoths, des Oſtrogoths, & des Lombards, qui les poſſéderent alternative-

ment, jusqu'à l'arrivée des Normands en Italie, nous dirons comment ces braves aventuriers s'y fonderent un nouvel Etat sur les débris de tous les autres. Ce sera la matiere de la premiere Section, qui servant d'Introduction, nous conduira jusqu'à l'année 1130, époque du couronnement du premier Roi Normand, Roger II.

Sect. I. *Histoire de* Naples & *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

La seconde Section, comprendra l'histoire du regne de ce Roi & de ses Successeurs de la même Maison, jusqu'à la fin de sa domination, & au détrônement du dernier Roi Normand Guilleaume III, en 1195.

La troisieme Section contiendra l'Histoire des Rois de la Maison de Suabe, depuis l'année 1195, jusqu'à l'extinction totale de cette Maison, dans la personne de Conradin, en 1269.

La quatrieme Section, celle des Rois de la premiere & de la seconde Maison d'Anjou, des Maisons de Hongrie & de Duraz, pour le Royaume de Naples, depuis l'année 1269, jusqu'à la réunion des Royaumes de Naples & de Sicile, par Alfonze V, Roi d'Aragon, en 1442.

La cinquieme, celle du Royaume de Sicile sous les Rois de la Maison d'Aragon, depuis la séparation de ce Royaume, en 1282, jusqu'à sa réunion au Royaume de Naples, en 1442.

La sixieme, l'histoire des deux Royaumes sous les Rois de la Maison d'Aragon, & les Princes de la seconde Maison d'Anjou, depuis 1442, jusqu'en 1506, où ils furent de nouveau réunis par Ferdinand le Catholique, Roi d'Espagne.

La septieme Section s'étendra depuis 1506, sous la domination des Rois d'Espagne, jusqu'à l'avénement de Philippe V à la Couronne, en 1700.

La huitieme & derniere, comprendra tout ce qui s'est passé depuis cette époque, sous la domination de Philippe V, de la troisieme Maison d'Anjou, & sous les Loix de l'Empereur Charles VI, depuis 1707 jusqu'en 1736, quant au Royaume de Naples; & sous le regne du Duc de Savoie sur la Sicile, depuis 1713, jusqu'en 1727, jusqu'à la nouvelle réunion des deux Royaumes en 1736, par l'Infant D. Carlos, de la Maison d'Anjou; depuis cette réunion jusqu'en 1759, où ce Prince fut appellé à la Monarchie d'Espagne, par la mort de son pere Charles II, & céda la Couronne des deux Siciles à son fils, Ferdinand IV. Tel est le plan que nous nous sommes proposés de suivre.

Suivant l'usage observé dans cette entreprise, avant que d'en venir à l'Histoire moderne de ce Royaume, nous jetterons un coup d'œil sûr les principaux événemens antérieurs à l'époque que nous avons annoncée, c'est-à-dire, à l'arrivée & à l'établissement des Normands en Italie. Au reste, ce n'est qu'afin d'éviter des recherches fatigantes & des discussions inutiles, que nous commençons dès ce moment à nous servir ici, par une espece d'anachronisme, du nom général de Royaume de Naples, pour qualifier les Provinces qui le composent; attendu que ce ne fut, comme personne ne l'ignore, que lorsque les Princes Normands se furent fondé un nouvel Empire dans cette partie de l'Italie, qu'elle fut comprise avec la Sicile, sous le titre de Royaume. De même, quoique cet Etat n'ait été divisé en deux Royaumes, qu'en 1282, sous le regne de Charles I d'Anjou, nous nous servirons quelquefois, pour éviter les circonlocutions du nom de Royaume de Naples, afin de dé-

Division & Gouvernement des Provinces du Royaume de Naples, sous les Romains & autres.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

ſigner d'un ſeul mot les Provinces ſituées en deçà du Phare, & pour les diſtinguer de la Sicile proprement dite.

Dans le tems que cette étendue de pays, celle à-peu-près qui forme aujourd'hui le Royaume de Naples, étoit ſoumiſe aux Romains, elle fut diviſée ſous l'Empereur Adrien, en quatre grandes Provinces, appellées la Campanie, la Calabre & la Pouille; la Lucanie & le Pays des Brutiens; & le Samnium. (1) La premiere de ces Provinces étoit gouvernée par des Conſulaires; la Calabre & la Lucanie par des Correcteurs; & la quatrieme par des Préſidens. La même diviſion, cette dénomination, & la même forme de Gouvernement leur furent conſervées, après la diviſion de l'Empire, ſous les Empereurs d'Occident; & quand les Oſtrogoths s'emparerent de l'Empire Romain d'Occident, vers l'an 476, (2) après la mort de Théodore, ſurnommé le Grand, & qu'ils inonderent ces belles Provinces. Elles reſterent, ainſi que la Sicile, ſous la puiſſance des Goths, pendant l'eſpace de ſoixante-quatre ans, & elles leur furent ſucceſſivement enlevées ſous leurs Rois Théodat, Totilia & Teia, (3) par Bélifaire & Narſès, Généraux de l'Empereur Juſtinien. Les Empereurs Grecs, ou d'Orient, les poſſéderent pendant quelque tems, & en furent dépouillés à leur tour par les Lombards, qui s'en emparerent vers l'an 571, (4) à la réſerve de l'Exarchat de Ravenne, des Duchés de Rome & autres, qui demeurerent d'abord ſous la domination de l'Empire d'Orient, mais qui enſuite, profitant auſſi de l'éloignement & de la foibleſſe de ſes Princes, ſe rendirent, de tentative en tentative, Souverains indépendans. Les quatres Provinces firent alors partie du vaſte Royaume que les Lombards fonderent en Italie. Pavie en étoit la Capitale, & ce Royaume s'étendoit depuis le pied de l'Apennin & la frontiere du pays appellé de leur nom *Lombardie*, *Longobardia*, juſqu'à l'extrémité du continent de l'Italie. Cette puiſſante Monarchie dura pendant 203 années, c'eſt-à-dire, juſqu'en 774, tems auquel Charlemagne y mit fin par la défaite de Didier, dernier Roi des Lombards, qu'il détrôna & fit priſonnier dans ſa Capitale, ſous le Pontificat d'Adrien I. (5) La deſtruction du Royaume des Lombards avoit été préparée en 775, par les avantages que Pepin-le-Bref, Roi de France, pere de Charlemagne, avoit remportés ſur Aiſtulf, ou Aſtolfe, pere de Didier. Pepin étant paſſé en Italie à la priere du Pape Etienne III, qui avoit imploré ſon ſecours contre Aſtolfe, avoit vaincu ce Prince en pluſieurs combats, & l'avoit dépouillé de la plus grande partie de ſes Etats. (6) Charlemagne acheva l'ouvrage de Pepin. Vainqueur des Lombards, il rétablit l'Empire Romain d'Occident, éteint depuis 324 années, & en fut couronné Empereur à Rome l'an 800, par le Pape Leon III. (7) Telle eſt l'origine du titre d'Empereur, ou Roi des Romains & d'Italie, que

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 87. *& ſuiv.*
(2) *Anecd. Ital. p.* 3. ann. 476.
(3) *Hiſt. Civ. du Roy de Naples*; par Giannone. *Trad. Françoiſe*, Edit. *en* 4 *vol. in*-4. La Haye *Tom.* I. *Liv.* I. IV.
(4) *Anecd. Ital.* ann. 571.
(5) *Anecd. Ital.* ann. 774.
(6) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly, *en* 4 *vol. in*-12. Paris 1741 *p.* 3. *& ſuiv.*
(7) *Anecd. Ital.* ann. 800.

prennent encore de nos jours les Empereurs d'Allemagne, qui se disent Successeurs de Charlemagne, & héritiers de ses droits sur tous les Etats d'Italie, Etats sur lesquels ils ont longtems formés des prétentions. Le nouvel Empereur d'Occident fut reconnu sans difficulté par Iréne, Impératrice d'Orient. Bien éloignée de songer à lutter contre ce Concurrent redoutable, Iréne lui envoya des Ambassadeurs pour lui demander son alliance, & par les conseils de la sage politique qui l'éclairoit sur sa foiblesse, elle ne négligea rien pour se concilier l'amitié de ce Prince, & vivre avec lui en bonne intelligence. On prétend même qu'elle avoit d'abord formé le projet d'épouser Charlemagne; mais bientôt allarmée pour son autorité, l'ambitieuse Iréne, après avoir longtems amusé les Ambassadeurs de ce Prince, & traîné cette négociation en longueur, refusa de lui donner sa main, dans la crainte de se donner un maître, ainsi qu'à l'Empire Grec, & de ne pouvoir plus conserver avec un tel époux qu'un vain titre d'Impératrice. Les circonstances où elle se trouvoit, la contraignant de partager en quelque sorte avec lui les honneurs de son rang, elle le reconnut authentiquement pour Empereur d'Occident & son Collégue en Italie. Eblouis par la gloire de Charlemagne, les Grecs craignirent la réunion des deux Empires, dans la personne de ce Prince, & ils ne virent point que c'étoit là ce qui pouvoit leur arriver de plus heureux, parce qu'il étoit en état par son courage, ses forces & sa puissance, de les défendre contre les incursions des Barbares, & de rendre à l'Empire Romain son ancienne splendeur. Mais trop peu éclairés sur leurs vrais intérêts, les Grecs ne songerent alors qu'à profiter des victoires de Charlemagne, pour recouvrer une partie de ce qui leur avoit été enlevé en Italie par les Lombards. D'après ces vues, assez maladroitement combinées, il fut conclu un traité entre ce Prince & Nicéphore, Successeur d'Iréne, par lequel il fut convenu que les Etats de l'Eglise & de Venise, serviroient de Barrieres & de limites aux deux Empires. (1) Quelques auteurs disent, qu'au lieu des Etats de l'Eglise & de Venise, ce fut la Principauté de Bénévent. (2) Par ce moyen la Sicile, proprement dite au-delà du Phare, & cette partie de l'Italie qu'on nommoit autrefois la Sicile en deça du Phare, c'est-à-dire, le Duché de Naples, & les Provinces situées a l'extrémité de ce Royaume & du continent de l'Italie, rentrerent sous la domination des Empereurs Grecs, à la réserve de quelques places, telles que Salerne, Capoue, Bénévent, Teano, & les Terres en dépendantes, dont plusieurs Princes Lombards s'étoient formé des Souverainetés particulieres, sous le nom de Duchés.

Sect. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en* 1130.

Les Grecs ne furent pas longtems en possession de leurs nouvelles acquisitions. Les Sarasins d'Afrique, Arabes d'origine, faisoient depuis longtems des tentatives sur la Sicile & sur les Places maritimes de l'Italie, en deça du Phare, déja même ils s'étoient rendus maîtres de plusieurs isles de la Mediterranée, de la Corse, de la Sardaigne, de Majorque, &c. de succès en succès ils parvinrent enfin, en 828, à s'emparer par surprise de toute la Sici-

228. 273. *Conquête de la Sicile par les Sarasins.*

(1) *Hist. des Rois de Sic. Tom.* I. *p.* 4.
(2) Giannone *Liv.* VI. *ch.* V. *p.* 512.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

le. (1) il n'y eut que les Villes de Syracuſe & de Tauromine, erigées en Républiques, pendant les révolutions de l'Empire Grec, qui réſiſterent longtems & très courageuſement aux effets de ces Barbares. Cependant elles ſuccomberent à la force, & furent obligées de ſe ſoumettre à leur joug, en 878. Alors les Saraſins, maîtres de toute l'iſle, en chaſſerent les Grecs, y réduiſirent les habitans dans le plus rude eſclavage, & y établirent la Réligion Mahométane. La poſſeſſion de cette iſle, ſa proximité du continent de l'Italie, & ſur-tout de l'autre Sicile, ou des Provinces ſituées en-deçà du Phare, leur inſpirerent le deſſein, & leur fournirent les moyens de faire des incurſions continuelles ſur toutes les Côtes voiſines, & de s'emparer de différentes Places de la Calabre, entr'autres de Reggio & de Coſence. (2) Depuis 122 ans la Pouille & la Terre de Labour étoient en proie à leurs ravages; ils faiſoient perpétuellement des tentatives, tantôt ſur Tarente, & tantôt ſur d'autres Places. Deja ils menaçoient d'envahir ſucceſſivement toutes ces Provinces, & ils ſe diſpoſoient à faire le Siege de Salerne, lorſqu'un heureux haſard y conduiſit quelques Gentils-hommes Normands, qui, revenant du pélérinage de la Terre-Sainte, fort à la mode alors, ſur-tout chez les François, vinrent débarquer dans le Port de cette Ville. C'eſt à cette époque que nous commencerons l'hiſtoire moderne des deux Royaumes; mais, avant que d'aller plus loin, revenons un inſtant ſur nos pas; &, jettons un coup d'œil ſur Naples, & ſur les autres Villes & Provinces de ce Royaume, depuis le tems où elles furent ſoumiſes aux Romains, leurs plus anciens maîtres connus, aux Empereurs Latins & Grecs, juſqu'à celui où elles paſſerent ſous les Loix des Princes Normands; ainſi que ſur le Duché de Naples, & ſur le deſtin & le Gouvernement de cette Ville, conſidérée d'abord comme République, & finalement, comme Capitale du Duché de ce nom.

Leurs ravages & progrès dans le continent de l'Italie.

Deſcription abrégée de Naples, de ſon ancien Gouvernement, &c.

Naples, nommée en latin *Neapolis*, ou *Parthenopæa*, c'eſt-à-dire, *Ville jeune*, ou *Ville Vierge*, eſt très-ancienne; célebre, longtems avant que d'avoir été célébrée par les vers de Virgile; elle fut fondée par les Grecs, & forma pendant pluſieurs ſiecles une République floriſſante: ſa puiſſance & ſon antiquité ſont atteſtées par les titres d'Archontes & de Démarques, que ſes Magiſtrats portoient encore du tems d'Adrien, par la quantité d'inſcriptions grecques qu'on y trouvoit autrefois, & par beaucoup de monumens hiſtoriques. (3) Naples n'a point ceſſé d'être la Capitale du Royaume des deux Siciles, depuis que le Roi Charles I d'Anjou, y établit ſa réſidence, en 1266. Cette ville, l'une des plus belles, des plus grandes & des plus magnifiques de l'Europe; juſtement renommée d'ailleurs pour la beauté de ſon Ciel & de ſon Port, eſt ſituée dans la Campanie, ou Terre de Labour, à 60 Lieues N. N. E. de Palerme, Capitale de la Sicile; au 31e. d. 39'. 20". de Long. & au 40e d. 50'. 12". de Lat. Dans les premiers tems de la République, Naples fut alliée de Rome, mais dans la ſuite elle devint une Colonie de cette dangereuſe alliée, ſi funeſte pour ſes voiſins & pour ſes amis. Cependant Naples étoit reſtée fort longtems en poſſeſſion de quantité de pri-

(1) *Hiſt. des Rois de S. Tom.* I. *p.* 5. *& ſuiv. Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de Burigny, *en* 2 *vol. in*-4. La Haye, 1745. *Tom.* I. *p.* 11. *Liv.* II. *p.* 364-372.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 88.
(3) Giannone *Tom.* I. *Liv.* I. *ch.* IV. Sect. II. *p.* 25.

vileges, &, entr'autres du beau droit de ſe gouverner par elle-même, ſuivant ſes Loix, ſes uſages, par ſes propres Magiſtrats, & ſur-tout de ne recevoir aucun Préteur, ou Gouverneur Romain; avantage, que n'eurent pas toutes les autres villes de ces Provinces, & que Cumes & Capoue, cette République ſi fameuſe du tems d'Annibal, partageoient ſeules avec Naples. Peu-à-peu celle-ci s'accoutuma à donner des noms Romains, ou Latins à ſes Magiſtrats, tels que ceux d'Ediles, de Queſteurs, &c. Les Magiſtrats même & le peuple ſe nommerent, à l'exemple de ceux de Rome, *Le Sénat & le Peuple de Naples*, nom qu'ils déſignerent par les Lettres initiales, S. P. Q. N. que l'on voit encore dans les anciennes inſcriptions échappées aux outrages du tems. (1) Naples n'étoit plus alors une République entiérement libre & indépendante; les Romains s'étoient arrogé le droit de juger les différens qu'elle avoit avec ſes voiſins. Toutefois elle jouiſſoit encore de pluſieurs grandes prérogatives, qu'elle devoit à la politique de ſes maîtres. Elle étoit exempte de tout tribut, regardée comme une terre libre, comme un aſyle aſſuré & toujours reſpecté, même au milieu des horreurs des guerres civiles. Enfin, elle fut l'objet de l'affection d'Auguſte & de la plûpart de ſes ſucceſſeurs; & ce ne fut que ſous Titus, ou Veſpaſien, qu'elle devint entiérement Colonie Romaine, peut-être en punition de quelque ſoulèvement.

Sect. I. *Hiſtoire de* Naples & *de* Sicile *juſqu'en* 1130.

Pour donner une idée de l'ancienne Géographie de cette partie de l'Italie qu'on nomme aujourd'hui le Royaume de Naples, ou la Sicile en deçà du Phare, pendant qu'elle étoit ſoumiſe aux Romains, nous obſerverons, avec Giannone, (2) qu'elle étoit partagée en *Régions*, qui prenoient leur nom des différens Peuples qui les occupoient, ou qui donnoient leur nom à leurs habitans. Cette étendue du pays comprenoit les Campaniens, les Marruccins, les Pélignes, les Veſtins, les Prétuliens, les Marſes, les Samnites, les Hirpins, les Picentins, les Lucaniens, les Brutiens, les Salentins, les Japyges, & les Apuliens. Ce ne fut que ſous l'Empereur Adrien que toutes ces Contrées ou Régions, furent réduites & partagées en quatre grandes Provinces, ainſi qu'on l'a dit plus haut. Ces mêmes Contrées ſe partagent encore aujourd'hui en quatre Provinces générales; ſavoir, la Pouille, la Calabre, la Terre de Labour & l'Abruzze, qui ſe ſubdiviſent en 12 Provinces particulieres; & c'eſt ainſi qu'elles ſont indiquées ſur les Cartes (3): 1. La Terre de Labour, où Naples eſt ſituée. 2. La Principauté Citérieure. 3. La Principauté Ultérieure. 4. La Baſilicate. 5. La Calabre Citérieure. 6. La Calabre Ultérieure. 7. La Terre d'Otrante. 8. La Terre de Bari. 9. La Capitanate. 10. Le Comté de Moliſe. 11. L'Abruzze Citérieure. 12. L'Abruzze Ultérieure.

Diviſion ancienne & moderne des Provinces du Royaume.

Après avoir fait voir quel fut le deſtin de Naples ſous les Romains & ſous les Empereurs, on ajoutera que la plûpart des anciennes Villes, contenues aujourd'hui dans ce Royaume, étoient, ainſi que Naples, des Républiques particulieres, ſous la protection des Romains. De ce nombre étoient Tarente, Locres, Reggio, Crotone; Villes originairement Grecques, ainſi que

Anciennes Villes & Républiques de ces Provinces: Leur Gouvernement ſous les Romains.

(1) Giannone *ibid.*
(2) *Tom.* I. *Liv.* I. *ch.* IV.
(3) Giannone *Hiſt. des Rois de Sic.* Par Mr. d'Egly *Tom.* I. *p.* 2.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

Naples; & Cumes, Capoue, Bénévent, Prénefte, Trivoli, Nole, Siponte, Luceria, & autres. Elles devinrent ſucceſſivement Villes alliées, Villes Municipales, & enfin Colonies Romaines. Dix d'entr'elles étoient gouvernées par des Préfets, élus par le Peuple Romain, & les autres par des Préfets que le Préteur de Rome y envoyoit. Toutefois cela n'empêcha point qu'elles ne conſervaſſent encore longtems la plus grande partie de leurs privileges, & quelqu'apparence de liberté; mais lorſqu'Adrien eût changé la diviſion de ces Provinces & la forme de leur Gouvernement, toutes ces Villes perdirent peu-à-peu de leurs droits & leurs prérogatives, ſous les Conſulaires, Correcteurs ou Préſidens, qui furent envoyés pour les gouverner, & qui, abuſant à la longue de leur autorité, s'érigerent inſenſiblement, chacun dans ſa Province, en maîtres deſpotiques.

Etat des Provinces d'Italie, ſous les Empereurs d'Orient, & d'Occident, ſous les Rois Goths, & autres.

La tranſlation de l'Empire Romain d'Italie en Orient, par Conſtantin, qu'on a ſurnommé *le Grand*, porta, comme l'on ſait, le coup le plus funeſte à cet Empire, ainſi qu'à la liberté de toutes les Villes dont il étoit le ſoutien, & dont Rome étoit comme le centre. L'Italie fut alors diviſée en deux Vicariats, celui de Rome, & celui d'Italie. Les quatre anciennes Provinces du Royaume de Naples furent compriſes dans le premier Vicariat, ainſi que ſix autres Provinces, nommées pour *Suburbicaires*, des deux mots *Sub Urbe*. C'eſt ce qui formoit alors le Dioceſe de l'Evêque de Rome, proprement dit, qui n'avoit aucune autorité ailleurs. Cependant l'impoſture a dit & l'imbécillité a cru, pendant les ſiecles de ſuperſtition & d'ignorance, que Conſtantin avoit donné en 324, toute l'Italie, & ſpécialement toute cette étendue de pays qui forme aujourd'hui le Royaume de Naples, en toute ſouveraineté, à l'Evêque de Rome, Silveſtre I. C'eſt même cette prétention erronée juſqu'à l'abſurdité, qui a été la cauſe de toutes les inveſtitures que les Papes ont données & prétendu ſi longtems accorder, comme Seigneurs Suzerains d'Italie. Ce qu'il y a de plus certain, eſt que les Provinces Suburbicaires, ainſi nommées, parce qu'elles relevoient de Rome & qu'elles étoient dépendantes de l'Empire d'occident, ſe virent abandonnées, par l'éloignement des Empereurs dont la réſidence étoit au-delà des mers, à la merci de leurs Gouverneurs, des Conſulaires, Correcteurs & Préſidens, que les Empereurs continuerent à y envoyer. Ces Magiſtrats ſuprêmes y exercerent impunément leur tyrannie, dans leurs départemens, les ſurchargerent d'impôts, traiterent leurs habitans en eſclaves, & y commirent toute ſorte de vexations, d'excès & de déſordres, dans la certitude que leurs plaintes ne parviendroient point à la Cour, trop éloignée pour les entendre, ou trop occupée pour remédier à ce déſordre, & ſonger à réprimer ces abus & cette oppreſſion; enſorte que ces Provinces continuerent à être fondées, par ce qu'on peut appeller un véritable Gouvernement militaire, & deſpotique. Auſſi ne faut-il pas s'étonner ſi les Goths & quelques autres Peuples du nord, plus Barbares de nom que d'effet, trouverent tant de facilité à envahir & aſſervir ces Provinces. Leurs habitans, découragés & abruttis par l'eſclavage, préférerent la domination des Goths à celle des Tirans, que la Cour de Conſtantinople leur envoyoit ſous le nom de Préfets de Prétoire, ou de Vicaires de l'Empire en Italie; oppreſſeurs accrédités, dont toute l'habileté conſiſtoit à profiter des troubles qui agitoient la Cour & l'Empire, pour ſe rendre

dre comme indépendans dans leurs Gouvernemens, & fouler, à leur aiſe, les Peuples. Cette vexation fut cauſe que ceux-ci ne firent preſque aucune réſiſtance, ne voulant pas combattre pour le choix de leurs tyrans; & ſe flattant que leur ſort ſeroit plus heureux, ou du moins qu'il ne ſeroit pas plus déplorable ſous les Loix de ces étrangers, que ſous celles de leurs anciens maîtres. Il faut convenir que leur attente ne fut point trompée, & qu'ils ſe trouverent bien de cette nouvelle forme de gouvernement. Ce fut ſous le regne d'Honorius, en 402, que les Veſtrogoths, Viſigoths par corruption, vinrent les premiers envahir l'Italie. Ils avoient été contenus juſqu'alors par la prudente politique & les ſages meſures de Théodore, ſurnommé le *Grand*; mais après la mort de ce Prince, & la diviſion qui fut faite de l'Empire en deux Etats particuliers, celui d'Orient & celui d'Occident, le dernier deſquels eut Honorius pour maître; ces Conquerans inonderent l'Italie, ſous la conduite de leur Roi Alaric, prirent Rome qu'ils mirent au pillage, ſe répandirent dans les Provinces du Royaume de Naples, & y exercerent les plus cruels ravages. Leur retraite hors de l'Italie, lui rendit pour quelque tems la tranquillité, & Honorius en reſta paiſible poſſeſſeur.

Les troubles qui agiterent l'Empire après la mort de Valentinien III, expoſerent de nouveau l'Italie aux malheurs & aux déſaſtres les plus irréparables. Enfin, l'Empire d'Occident, s'étant éteint en 476, avec le titre d'Empereur, en la perſonne d'Auguſtule, qui, détrôné par Odoacre, Roi, ou Général des Hérules, fut envoyé à Naples, où il fut enfermé dans le Château de Luculle, appellé maintenant le Château de l'œuf; le Royaume d'Italie & les Provinces Suburbicaires, paſſerent ſous la domination d'Odoacre. (1) Ce Prince, après avoir régné pendant quatorze ans, fut vaincu à ſon tour, pris & mis à mort, en 489, par Théodoric, l'un des plus grands Princes qui aient illuſtré la nation des Goths; (2) lorſque, du conſentement de Zénon, Empereur d'Orient, Théodoric avoit pris le titre de Roi des Goths & des Romains, il avoit établi ſon ſiege Royal à Ravenne, qui avoit été la réſidence des derniers Empereurs d'Occident, & il fut regardé quoique Conquérant de l'Italie, comme ſon Libérateur. En effet, il la gouverna ſagement; y conſerva les Loix Romaines, l'ancienne diviſion des Provinces, & la forme du Gouvernement établie par les Empereurs. Ce Prince affectionna beaucoup la ville de Naples: il lui donna, ainſi qu'à Rome, Ravenne, Syracuſe, & pluſieurs autres villes de ſon Royaume, un Gouverneur, avec titre de Comte du premier rang. Le fameux Caſſiodore, Miniſtre de Théodoric, nous a conſervé les patentes qu'il fit expédier au Gouverneur de Naples; ainſi que les Lettres de recommandation qu'il lui donna pour les habitans de cette Ville; elles ſont pleines des plus vifs témoignages de ſa prédilection pour elle. Ce ſage Roi mourut en 526, Athalaric, ſon fils, lui ſuccéda ſous la tutelle d'Amalaſonte ſa mere, qui laiſſa ſubſiſter les choſes, dans les Provinces ſoumiſes à ſon empire, ſur le même pied où elles étoient lors de la mort du Roi ſon époux, & où celui-ci les avoit trouvées, lorſ-

(1) *Anecd. Ital.* ann, 476 489.

(2) Giannone *Liv.* III. *ch.* II. Sect. II. Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv,* II *ch.* II. *p.* 49. 50.

SECT. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

qu'il fit la conquête de ce Pays. Amalasonte ayant été mise à mort par la perfidie du Roi Théodat, qu'elle avoit placé sur le trône, l'Empereur Justinien saisit cette occasion de faire passer des Troupes en Italie, sous la conduite du fameux Général Bélisaire, soit pour venger la mort d'Amalasonte, son alliée, soit pour recouvrer ces belles Provinces enlevées depuis longtems à l'Empire d'Orient. Les succès de Bélisaire furent aussi brillans, que rapides; les sujets de Théodat méprisant son incapacité, lui ôterent la Couronne & la vie, voulant se donner un Roi plus capable de les commander dans des tems si orageux. Vitigès, qu'ils élurent à sa place, fut assiégé & fait prisonnier dans Ravenne, en 539, par Bélisaire, qui l'envoya à l'Empereur. (1) Peu de tems après, ce Général étant devenu suspect à Justinien, fut rappellé & remplacé par deux Généraux, qui n'avoient ni ses talens, ni sa capacité. Leur inexpérience & leurs fautes, ranimerent les Goths; ils commencerent à respirer, à reprendre l'ascendant, & se donnerent successivement & en très-peu de tems, trois nouveaux Rois, Théobalde, Eraric & Totila. Lorsque ce dernier monta sur le trône des Goths & d'Italie, en 541, (2) Bélisaire avoit déjà remporté quantité d'avantages sur sa nation, & lui avoit repris une partie des Provinces & des Villes qu'elle avoit envahies, telles étoient Rome, Naples, & les Provinces voisines, qui se soumirent à Justinien; mais ce fut principalement sous le regne de Totila, que les Grecs porterent le coup le plus funeste à la Monarchie des Goths, & qu'ils recouvrerent presque tout l'Empire d'Occident, qui avoit été perdu pour eux, depuis sa séparation d'avec celui d'Orient. A la suite de beaucoup de succès de part & d'autre, Totila, Prince aussi brave qu'humain & généreux, dans la seconde victoire, se rendit maître de Rome & de Naples, mais ce vaillant Roi, qui avoit résisté longtems aux efforts de Bélisaire, fut enfin vaincu, en bataille rangée, en 552, par l'Eunuque Narsès, autre Général de Justinien, & il mourut d'une blessure qu'il reçut dans ce combat. Les Goths s'empresserent de lui donner pour successeur Teïa, Capitaine renommé par sa bravoure, & qui fut le dernier de leurs Rois. Il continua la guerre contre Narsès dans la Campanie, fut défait en 553; & périt dans la bataille qui se donna au bord du Sarno, dans une plaine située aux pieds du mont Vesuve. Les Goths, rebutés par tant de pertes & de revers, traiterent avec Narsès, promirent de sortir de l'Italie, & exécuterent ce Traité de bonne foi. Ils remirent toutes leurs Places entre les mains des Commissaires de l'Empereur, & sortirent de l'Italie l'an 553, après y avoir resté 64 ans, à compter depuis Théodoric, leur premier Roi, jusqu'à Teïa, le dernier de leurs Princes. (3).

Ainsi finit la Monarchie des Ostrogoths; & toutes ces belles Provinces rentrerent sous la domination des Empereurs d'Orient. Elles leur furent bientôt enlevées par les Lombards, autre Nation du Nord, qui descendoit des Goths (4), & étoit probablement nommée *Longobardi*, à cause de leurs longues barbes, ou cheveux. Justinien fut lui-même la cause de leur inva-

(1) Introd. à l'*Hist. Univ.* ibid. *p.* 50-51.
(2) *Anecd. Ital.* ann. 526, 534, 539, 541, 552, 553.
(3) Giannone *Liv.* III. *ch.* IV. *p.* 262-265.
(4) *Liv.* IV. *p.* 302.

Sect. I. *Hiſtoire de* Naples & *de* Sicile *juſqu'en* 1130.

ſion. Il eut l'imprudence de prendre dans ſes armées, comme troupes auxiliaires, ces Barbares, qui, venus des triſtes Contrées du Nord, trouverent le climat de l'Italie ſi beau, & ſon territoire ſi fertile, qu'ils reſolurent de s'y établir, & d'en faire la conquête pour eux-mêmes, ce qu'ils exécuterent en 568, ſous Albouin, qui fut leur premier Roi en Italie. (1) Juſtin II, poſſeſſeur alors du trône d'Orient, avoit ſoumis toute l'Italie au Gouvernement d'un Exarque, ou Gouverneur-Général, qui réſidoit à Ravenne, à l'exemple de l'Exarque d'Afrique. Un Exarchat étoit chez les Grecs un Gouvernement compoſé de pluſieurs Provinces. Juſtin donna auſſi aux principales Villes d'Italie, telles que Rome, Bénévent, Naples, &c. des Gouverneurs, qui, ſous le nom de *Ducs*, dépendoient de l'Exarque d'Italie. On verra par la ſuite que la plûpart de ces Ducs vinrent à bout d'ériger leurs Gouvernemens en Souverainetés particulieres, pendant les troubles qui agiterent l'Empire d'Orient. Ainſi l'Empereur Juſtin II détruiſit l'ouvrage de ſes prédéceſſeurs, & fit ce que les Goths eux-mêmes n'avoient pas fait, il changea totalement la forme du Gouvernement des Provinces & des Villes d'Italie, & cauſa les malheurs de ces Contrées, en donnant lieu à l'érection ſucceſſive de la plûpart de ces Duchés, en autant d'Etats indépendans de l'Empire d'Orient, & à quantité de guerres fomentées par l'ambition de leurs Princes, & par le deſir qu'ils avoient d'agrandir leur territoire aux dépens de leurs voiſins. C'eſt de là que prirent naiſſance les Duchés de Naples, de Surrante, d'Amalfi, de Gaëtte, de Bari, &c. toujours poſſédés par des Princes Grecs, pendant le tems de la domination des Lombards en Italie; ainſi que quantité d'autres Duchés, qui furent ſous les Loix des Princes Lombards, tels que Bénévent, Spolète, Frioul, Salerne, Capoue & Téano; ces trois dernieres conſerverent le titre de Principautés, longtems même après que la Monarchie des Lombards eût été détruite par Charlemagne (2).

Principautés fondées ſur les débris de l'Empire d'Occident, dans le Royaume de Naples.

C'eſt ainſi que le nom de Duché fut donné à la partie du Royaume de Naples, où cette Capitale eſt ſituée. On a déjà remarqué qu'en 568, les Lombards envahirent preſque toute l'Italie, dont Albouin, leur Chef, prit ſolemnellement le titre de Roi en 570. (3) Le Duché de Naples fut, pour ainſi dire, le ſeul dont les Lombards ne purent entiérement s'emparer. Nous croyons devoir abandonner ici l'Hiſtoire Générale de l'Italie & des Provinces du Royaume actuel de Naples, pour en venir à l'hiſtoire particuliere du Duché de ce nom; nous penſons avoir ſuffiſamment établi la ſucceſſion de ſes différens maîtres: nous avons dit auſſi comment cette Ville paſſa de la domination des Romains, de l'Empire d'Occident, de celui d'Orient & des Goths, ſous celle de Ducs particuliers, quoique longtems tributaires, ou feudataires de l'Empereur Grec. On a dit que Charlemagne, ayant renverſé le Royaume des Lombards, en 774, fut le Reſtaurateur de l'Empire d'Occident, & qu'il laiſſa à celui d'Occident la Sicile, ainſi que les Provinces ſituées à l'extrémité de l'Italie, qui lui demeurerent ſoumiſes, à l'exception des Principautés de Bénévent, Salerne, Capoue, Téano & autres, qui formoient alors autant de Souverainetés particulieres, poſſédées par des Princes Lom-

Naples *érigée enſuite en République.*

(1) Introd. à l'*Hiſt Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* II. *p.* 53.
(2) Ibidem *ch.* III. *p.* 88. Giannone *Liv.* IV. *ch.* I-IV. *Liv.* V. VI. VII.
(3) *Anecd. Ital.* ann. 568-71.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

bards. Depuis cette époque le Duché de Naples reſta toujours ſous la domination immédiate, & ſous la protection des Empereurs d'Orient, dont ſes Ducs furent d'abord tributaires, ou feudataires, juſques vers le milieu du onzieme ſiecle; tems auquel cette ville ſe rendit indépendante, & s'érigea en une eſpece de République, dont ces Princes furent Chefs, ſous le nom de Ducs & de Conſuls. (1) Quoique ce Duché eût toujours réſiſté heureuſement aux efforts des Lombards, il n'avoit pu s'empêcher de devenir tributaire en 818, de Sicon IV, Prince de Bénévent (2).

Cette Principauté, qui portoit antérieurement le nom de Duché, que les Princes Lombards avoient trouvé le moyen de changer contre le premier, étoit alors un Etat très-conſidérable; où le reſte des Lombards, échappé à la deſtruction de cette nation, s'étoit retiré. Voiſin dangereux du Duché de Naples, il menaçoit ſans ceſſe de l'aſſervir; enſorte que ces deux Etats furent preſque continuellement en guerre, l'un pour ſa défenſe, & l'autre pour l'opprimer.

Le Duché de Naples, d'abord reſſerré dans les limites étroites de ſa Capitale, de ſes dépendances maritimes & de ſon territoire, devint par la ſuite beaucoup plus étendu, & fut conſidérablement augmenté par l'Empereur Maurice, qui y joignit les iſles d'Iſchia, de Nicida & de Procida; les Villes de Cumes, de Stabia, de Surrante & d'Amalfi. Ce Duché fut nommé alors *la Campanie*; nom qui lui vint probablement de ſa campagne agréable & fertile. Tandis qu'il s'accroiſſoit du côté du midi, la Principauté de Bénévent, qui le reſſerroit ſans ceſſe, l'empêchoit de s'étendre du côté de l'Occident, du Nord & de l'Orient. Pendant les guerres continuelles qui avoient diviſé les Napolitains & les Bénéventins, les Sarraſins d'Afrique, ennemis plus dangereux que ces derniers, s'étoient approchés peu-à-peu des Provinces occupées par les Grecs. Ils avoient commencé, ainſi que nous l'avons déjà dit, par s'emparer de la Sicile, en 828 & 878, & ils avoient profité du voiſinage, pour faire quantité d'incurſions & de ravages ſur les Côtes Napolitaines. (3) Le malheur public fut encore augmenté par la méſintelligence qui ſe mit entre les Capitaines Grecs & les principaux Officiers de l'Empire d'Orient, qui, cherchant auſſi à profiter de ſon naufrage pour s'enrichir de ſes débris, rechercherent ſouvent l'alliance des Sarraſins, dans le deſſein de ſe former par leurs ſecours de petits Etats indépendans. Dans cette vue, ils appellerent & introduiſirent eux-mêmes ces Barbares dans ces malheureuſes Provinces, & ne tarderent pas à s'en repentir. En effet, ſous prétexte de ſecourir ces Chefs, armés les uns contre les autres, les Sarraſins ravagerent la Terre de Labour, la Calabre & la Pouille, pendant plus de cent années, s'emparerent de pluſieurs Places conſidérables, entr'autres, de Coſence, Tarente & Reggio, où ils s'établirent & ſe fortifierent tellement, qu'il fallut bien du tems & des peines pour les en chaſſer. Enfin, ils ſe préparoient à former le ſiege de Salerne, lorſqu'une troupe de Normands, qui revenoient de la Terre-Sainte, débarqua dans cette Ville, vers l'an 1002, ou 1005,

828.
878.

Irruptions & ravages des Sarraſins en Calabre & autres Provinces.

1002. ou 1005.

(1) Giannone *Tom.* I. *Liv.* IV. *ch.* IV. *Tom.* II. *Liv.* XI. *ch.* III. Sect. I.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 88.
(3) *Hiſt. de Sic.* par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* II. *ch.* ou Sect. IV. *p.* 372 *& ſuiv. Hiſt. des R. des deux Siciles* par Mr. d'E. *Tom.* I *p.* 455.

suivant d'autres, Salerne étoit alors une Principauté particuliere, soumise à Guimar ou Gaïmar III, Prince Lombard. (1) Gaïmar fit l'accueil le plus gracieux à ces étrangers, & spécialement à Drogon, Gentil-homme Normand, leur Chef, qu'il sembloit que sa bonne fortune lui eût envoyé exprès pour le défendre contre les entreprises des Sarrasins. Ces braves avanturiers eurent bientôt occasion de témoigner leur reconnoissance à leur hôte. Peu de jours après leur arrivée, les Sarrasins vinrent mettre le siege devant Salerne, & Gaïmar étant determiné d'offrir une somme considérable à ces barbares pour les engager à s'éloigner, les Normands s'opposerent à ce honteux marché, & offrirent leurs services à ce Prince, pour le délivrer de ces terribles ennemis. Gaïmar accepta leurs offres; ils prirent les armes, & fondirent si soudainement sur ces brigands, ensevelis dans le sommeil & dans le vin, qu'ils en taillerent la plus grande partie en pieces, & obligerent le reste de se sauver promptement & en désordre dans les Vaisseaux qui les avoient apportés. (2) Les Vainqueurs firent un butin considérable, & s'en retournerent peu de tems après dans leur Patrie, comblés de gloire, de richesses, & chargés des présens de Gaïmar, qui fit, ainsique le reste des habitans de Salerne, les plus grands efforts pour retenir ces étrangers, & les engager à se fixer dans ce Pays. Ils refuserent. Gaïmar leur donna des Vaisseaux pour retourner dans leurs pays, & les y fit accompagner par des Députés.

Sect. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

1002 ou 1005. *Arrivée des Normands en Italie. Service important qu'ils rendent à Gaïmar, Prince de Salerne.*

C'est à ce premier exploit des Normands en Italie, que tous les Historiens rapportent unanimement l'origine des conquêtes & de l'établissement de cette nation dans les Provinces du Phare (3).

Les avanturiers Normands, de retour dans leur patrie, dirent tant de bien du pays d'où ils venoient, que quantité de leurs Compatriotes s'empresserent d'aller s'y établir. L'idée avantageuse qu'on y avoit de la valeur de leur nation, dans ces Siecles de barbarie, où la valeur étoit seule estimée, leur y assuroit un accueil distingué. D'ailleurs les promesses magnifiques que faisoient, au nom du Prince de Salerne, les Envoyés de Gaïmar, à tous ceux qui voudroient aller s'établir dans son Etat; les richesses, soit de luxe, ou propres aux climats de l'Italie, & totalement inconnues aux Normands, que ces Députés étalerent à leurs yeux pour les tenter; en déterminerent plusieurs à s'expatrier, pour aller vivre sous un si beau Ciel. La plus remarquable, ou la plus connue de ces émigrations, est celle de Gislebert Batteric, ou, selon d'autres, Osmond Drengot ou Drango, Gentil-homme Normand, qui, rigoureusement poursuivi par Robert, Duc de Normandie, en présence duquel il avoit tué à la chasse, un autre Gentil-homme, son ennemi, crut devoir profiter des offres des Envoyés de Salerne, pour chercher un asyle dans ce pays lointain, contre le ressentiment de son Prince. Il passa d'abord en Italie avec ses quatre fils, & son frere nommé Rainulfe: il étoit accompagné par 300 Normands, qui suivirent son sort. On prétend que ce furent

Premiere émigration des Normands, sous la conduite d'Osmond Drengot.

(1) Il est inutile de remarquer que les Normands, ainsi que leur nom l'indique assez, descendoient des Peuples du Nord, soit Danois ou autres, qui avoient autrefois conquis cette Province, & lui avoient donné leur nom.

(2) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX. introd. *p.* 8. *& suiv.*

(3) *Hist. de l'origine du Roy de Sic. & de Naples.* In-12, *Paris*, 1701, chez Anisson. *p.* 7-14, *Liv.* I.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

ces premiers émigrants qui bâtirent la ville d'Averſe, la plus ancienne des Colonies Normandes dans le Royaume de Naples. (1) Voici comme on rapporte qu'ils fonderent cette nouvelle Ville, longtems appellée de leur nom, *Averſe-la-Normande.* Etablis d'abord à Capoue, vers l'an 1016, ils s'engagerent à ſeconder les projets d'un Capitaine Lombard, nommé Melo, que les habitans de Bari, impatiens de ſe ſouſtraire à la domination des Grecs, avoient choiſi pour leur chef; mais Melo s'étant vu depuis trahi & abandonné, s'étoit retiré à Capoue, auprès du Duc Pandolfe IV, pour lui demander du ſecours contre les Grecs, leurs communs ennemis. Melo ayant raſſemblé des Troupes, vainquit pluſieurs fois les Grecs, ſecondé par les Normands qu'il avoit dans ſon Armée. Leur valeur n'empêcha pourtant point qu'il ne fut enſuite défait, & contraint de céder à la ſupériorité du nombre. La mort de ce Capitaine, qui périt quelque tems après en Allemagne, où il étoit allé ſolliciter l'Empereur Henri II, de marcher en Italie contre les Grecs, délivra les Normands de leurs engagemens, & les laiſſa ſans guerres & ſans Général. Ces guerriers, accoutumés à trafiquer de leur ſang & de leur épée, & à vendre leurs ſervices aux plus offrants, ſe trouvant ſans occupations conformes à leur humeur martiale, & ſans occaſion de faire fortune, ſe diviſerent, afin de ſe procurer plus aiſément de l'emploi. Les uns chercherent à ſe rendre néceſſaires à l'Abbaye du Mont-Caſtin, dont ils ſe chargerent de garder les Terres; Adinolfe, frere de Pandolfe, Duc de Capoue, étoit alors Abbé de ce fameux Monaſtere: les autres offrirent leurs ſervices au Pape Benoit VIII, & furent chargés de la garde de la Tour du Gariglia-no, riviere ſituée dans le Royaume de Naples. Ils étoient commandés par Dato, frere de Melo. Cette Tour ayant été priſe par les Grecs, malgré la vigoureuſe défenſe que firent ſes défenſeurs, il furent faits priſonniers, & remis peu de tems après en liberté, à la priere de l'Abbé Adinolfe (2).

Les Normands bâtiſſent Averſe.

Leurs exploits en Italie, au ſervice de différens Princes, contre les Grecs.

Quelque tems après, les Normands furent chargés par l'Empereur Henri II, de pourſuivre le cours de ſes expéditions contre les Grecs, & principalement de venger la mort de Dato, leur Capitaine, que les Grecs avoient fait indignement mourir. Henri II, à ſon départ d'Italie, recommanda les Normands aux Princes Lombards, de Bénévent, Salerne, Capoue, & Téano ſes alliés, comme des hommes dont la valeur extraordinaire pouvoit leur être d'un très-grand ſecours dans leurs guerres contre les Grecs. En effet, les Normands leur rendirent de grands ſervices; mais ſoit que ces Princes fuſſent jaloux de leurs ſuccès, ſoit qu'ils craigniſſent leur voiſinage, & leur valeur; ou enfin, que ces Avanturieurs formaſſent des prétentions trop onéreuſes; ils ne tarderent pas à ſe brouiller avec ces Princes, qui leur donnerent des ſujets trop réels de ſe plaindre de leur ingratitude, quelques-uns d'entr'eux leur ayant refuſé la ſolde qu'ils leur avoient promiſe.

Ingratitude des Princes Lombards à leur égard.

Pour ſe venger de Pandolfe, Prince de Téano, les Normands remirent le Duc de Capoue, en poſſeſſion de ſa Capitale, dont ſon ennemi l'avoit chaſſé; mais celui-ci ne fut pas plus reconnoiſſant que les autres Princes; ce qui irrita ſi vivement les Normands contre tous les Lombards en général, que

Vengeance que les Normands en tirent.

(1) *Hiſt. des R. deux Siciles. Tom.* I. *p.* 5-7.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 89 *& ſuiv.*

Sect. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

fatigués de leur mauvaiſe foi, & de combattre pour des ingrats, qui ne leur en avoient aucune obligation; de mener une vie errante & vagabonde comme des brigands, & d'être à la merci de Princes parjures, ils reſolurent enfin d'employer leur valeur pour eux-mêmes, & de ſe procurer un établiſſement par la voie des armes. Rainolfe, ou Rainulfe, probablement frere d'Oſmont Drengot, premier Chef de ces avanturiers, étoit alors à leur tête. Ce fut dans cette conjoncture qu'ils bâtirent la ville d'Averſe. (1) Quelques ſervices qu'ils eurent le bonheur de rendre à Sergio, Duc de Naples, contre Pandolfe IV, Duc de Capoue, ſon ennemi, engagerent ce Prince, Chef du Duché & de la République de Naples, ou Prince feudataire de la cour de Conſtantinople, à leur accorder tout le territoire qui étoit autour de leur nouvelle ville. Il épouſa même une parente de Rainolfe, & lui donna le titre de Comte. Ce titre lui fut confirmé dans la ſuite par l'Empereur Conrad, qui lui donna l'inveſtiture du nouveau Comté d'Averſe, à l'inſtigation de Gaïmar IV, Souverain de Salerne, Prince plus reconnoiſſant que ſon prédéceſſeur envers les Normands, auxquels il avoit déja beaucoup d'obligations, indépendamment de celle qu'il leur eut encore dans la ſuite. Ainſi, la Ville & le Comté d'Averſe furent donnés en toute propriété, comme fief héréditaire à Rainolfe & à ſes ſucceſſeurs. Tel fut le premier établiſſement ſolide des Normands en Italie (2).

Averſe eſt érigé en Comté pour les Normands.

Cependant leurs ſuccès & le bruit de leurs exploits avoient excité l'émulation de leurs Compatriotes, & les avoient engagés à ſe tranſplanter auſſi dans cette belle Contrée, pour y partager leur gloire. Il ſe fit environ dans le même tems différentes autres émigrations. En 1018, Raoul, Gentil-homme Normand, célebre par ſa valeur, alla offrir ſes ſervices à Rome, au Pape Benoit VIII, qui l'employa avec ſuccès contre les Grecs, dont le Catapan, ou Gouverneur, s'étoit emparé, ſous l'Empereur Baſile, d'une partie de la Province de Bénévent, annexée au domaine de l'Egliſe, depuis que les Lombards en avoient été chaſſés. Raoul ſe mit à la tête des Troupes du Pape, & remporta pluſieurs avantages ſur les Grecs. (3) D'un autre côté les fils d'un premier lit, de Tancrede, Seigneur de Hauteville, près de Coûtance, paſſerent dans le même tems en Italie, ſoit pour s'y faire auſſi un établiſſement, ſoit, comme quelques Hiſtoriens le rapportent, à l'inſtigation de leur Compatriote Rainolfe, Comte d'Averſe. Ces braves avanturiers étoient au nombre de trois; Guillaume, ſurnommé *Bras-de-fer*, Drogon & Humfroi; on ignore s'ils étoient de la famille de ce Drogon, qui etoit revenu de Salerne, en 1005. (4) Quoiqu'il en ſoit, ces trois guerriers arriverent en Italie, vers l'an 1035, & offrirent leurs ſervices au Prince de Capoue contre Gaïmar IV, Prince de Salerne. L'ingratitude dont le Prince de Capoue paya leurs ſervices, les détermina à paſſer du côté de ſon ennemi, & ils fixerent la victoire ſous ſes drapeaux. Gaïmar ſe montra d'abord liberal & reconnoiſſant; mais peu-à-peu, la valeur extrême de ces étrangers commençant à lui faire ombrage, il ne chercha plus qu'à ſe débarraſſer d'hôtes ſi dan-

Différentes autres émigrations des Normands en Italie.

1035. *Les Fils de Tancrede de Hauteville paſſent en Italie.*

(1) *Hiſt. de l'origine du R. de S. & de N. p.* 15-32.
(2) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX. *ch.* I.
(3) *Hiſt. des Rois des deux Siciles* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 7-8.
(4) *Hiſt. de l'origine du R. des deux Siciles. p.* 32-38.

SECT. I. *Hiſtoire de* Naples & de Sicile *juſqu'en* 1130.

gereux. Il cherchoit un prétexte honnête pour les éloigner de ſon Etat, lorſqu'il trouva dans l'entrepriſe de Michel Paphlagonien, Empereur d'Orient, ſur la Sicile, l'occaſion qu'il deſiroit, & qu'il ſaiſit avec empreſſement. L'Empereur Michel ayant projetté de recouvrer la Sicile, dont les Sarraſins s'étoient emparés, & qu'ils occupoient depuis plus de deux cens ans, chargea de cette expédition Manaſſès, ou Maniace, Général des Grecs & Gouverneur de la partie de la Pouille & de la Calabre qui leur étoit encore ſoumiſe; Maniace avoit déjà raſſemblé des Troupes nombreuſes & s'étoit ménagé beaucoup d'intelligence dans l'iſle, pour s'en faciliter la conquête, quand l'Empereur ſon maître, inſtruit de la valeur & des exploits des Normands, que Gaïmar avoit à ſon ſervice, & ſachant de quelle utilité ils pouvoient lui être dans l'expédition qu'il méditoit, pria le Prince de Salerne de lui envoyer ces guerriers. Gaïmar, qui ne demandoit pas mieux, réuſſit ſans peine à les engager à ſe rendre en Sicile, leur exagérant les avantages qu'ils retireroient de cette guerre, & les bienfaits qu'ils devoient attendre de la reconnoiſſance de l'Empereur, s'ils avoient du ſuccès. Il n'en falloit pas davantage pour déterminer des guerriers avides de gloire, de conquêtes & d'établiſſemens. C'eſt à cette occaſion que l'on rapporte le commencement de la fortune des fils de Tancrede. Ils ſe rendirent auprès de Maniace, à la tête de trois cens hommes, & ils ſervirent avec tant d'habileté de zele & de valeur dans cette expédition, qu'il s'empara de Meſſine, de Syracuſe, ainſi que de pluſieurs autres Places importantes; conquêtes dont il fut ſur-tout redevable à la valeur des Normands, qui ſe ſignalerent dans cette guerre par les plus héroïques exploits; on rapporte que Guillaume Bras-de-fer tua d'un coup de lance Arcadius, Gouverneur de Syracuſe; & que dévancant l'Armée des Grecs, il attaqua & mit en fuite avec ſa petite Troupe une Armée conſidérable de Sarraſins, qui, fuyant devant les Vainqueurs, s'étoit raſſemblée près de Troïne. (1) Les Normands juſqu'alors fort mal recompenſés des ſervices qu'ils avoient rendus, furent encore payés d'ingratitude par les Grecs, comme ils l'avoient été par les Lombards. On recherchoit, on eſtimoit leur valeur; on en ſentoit le prix, on la combloit d'eloges, mais on ne vouloit ni reconnoître, ni recompenſer leurs victoires; on les fruſtroit par tout du fruit de leur ſang & de leurs travaux. Tandis qu'ils étoient à la pourſuite des Sarraſins, qui avoient abandonné leur Camp, les Grecs y entrerent & s'emparerent de tout le butin qu'ils y trouverent, ſans ſe mettre en peine de le partager avec ceux, à la valeur deſquels ils étoient redevables de tant d'avantages. Ceux-ci de retour dans le Camp, furent vivement irrités de cet excès d'injuſtice: ils furent encore plus ulcérés du refus que le Général Grec fit de ne leur donner aucune ſatisfaction à cet égard, mais ce qui acheva d'enflammer leur colere, fut le traitement ignominieux que le Général Grec fit ſubir à un nommé Ardouin, Italien ou Lombard, qui s'étoit chargé de lui porter leurs plaintes, & de lui remontrer l'indignité de ce procédé envers eux. Ils en auroient tiré une vengeance ſignalée, ſi cet Ardouin, homme profondement diſſimulé, ne les eût engagés à ſuſpendre les effets de leur reſſentiment, juſqu'à ce qu'ils fuſſent de retour en Italie, où ils pourroient alors

Services qu'ils rendent aux Princes de Capoue & de Salerne.

1038. *Ils aident les Grecs à chaſſer les Sarraſins de la Sicile.*

(1) *Ibid p.* 38-41.

alors le laiſſer éclater & ſe venger facilement. Ils ſuivirent ce conſeil, & partirent dès la nuit même pour repaſſer en Italie, ſans que les Grecs euſſent le moindre ſoupçon de ce qu'ils méditoient (1).

Sect. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

Il n'eſt pas ſurprenant que des hommes naturellement braves, généreux, & ſenſibles, fuſſent aigris de tant de mauvais procédés de la part des Grecs & des Lombards; & il l'eſt encore moins qu'ils cherchaſſent à s'en venger, en les dépouillant de leurs poſſeſſions. A peine les Normands furent arrivés dans la Calabre, qu'ils ravagerent la partie de cette Province qui obéiſſoit à l'Empereur Grec. Ils furent ſecondés dans cette incurſion par Rainolfe, Comte d'Averſe, leur Compatriote, qui épouſa leur reſſentiment, ainſi que leurs projets de vengeance & de conquêtes. Les Normands ayant raſſemblé tous ceux de leur Nation qui étoient alors en Italie, ils étendirent leurs ravages juſques dans la Pouille, où ils combattoient & défirent les Grecs en pluſieurs batailles rangées; enfin, ils y firent la guerre avec tant de ſuccès, pendant pluſieurs années, qu'ils réuſſirent à ſe rendre maîtres de ces deux grandes Provinces, à la reſerve toutefois, d'Otrante, Bari, Brindes & Tarente, quatre Places Maritimes, qui demeurerent encore ſoumiſes aux Grecs pendant quelques années, ſuivant les conventions faites entre les Conquérans avant cette expédition, les Places conquiſes furent partagées entre les Chefs de la nation & les fils de Tancrede, qui reconnurent Guillaume Bras-de-fer leur aîné, pour leur Chef & leur Souverain; Guillaume prit le titre de Comte de la Pouille (2). Dès-lors, l'établiſſement des Normands dans cette partie de l'Italie, devenant plus ſolide, annonça de nouveaux maîtres, & la fondation d'un nouvel Empire.

1041. *Leurs conquêtes dans la Pouille & dans la Calabre.*

Leurs victoires ſur les Grecs.

1043 & *ſuiv. Guillaume Bras-de-fer, premier Comte de la Pouille.*

Juſqu'alors les Normands, craignant de donner trop de jalouſie aux Princes Lombards, dont les Etats environnoient de toutes parts leurs nouvelles poſſeſſions, avoient choiſi, par politique, l'un d'entre ces Princes pour leur Chef, c'étoit Adinolfe, frere de Pandolfe, Prince de Bénévent. (3) Mécontens d'Adinolfe, ils ne tarderent pas à ſe choiſir un autre Prince; Argire, fils de Melo, Seigneur Grec, mécontent de la Cour de Conſtantinople, & ſous lequel ils tenterent vainement de s'emparer de Tarente; mais s'ils ne réuſſirent point dans cette entrepriſe, du moins ils défirent pluſieurs fois les Grecs, & étendirent beaucoup leur domination. Ce fut alors, que dégoutés d'être ſoumis à un Prince étranger, les principaux de la nation convinrent de reconnoître Guillaume Bras-de-fer, le plus illuſtre d'entr'eux par ſes exploits, pour leur Chef ſuprême, & de faire entr'eux le partage de leurs conquêtes. Quoiqu'ils euſſent déféré le titre de Comte de la Pouille à Guillaume, ce Prince ne regnoit point en Maître abſolu ſur toute cette Province, diviſée en égales portions entre les principaux Seigneurs Normands; ceux-ci formoient tous enſemble une eſpece de Ligue fédérative, un Corps Ariſtocratique; & Guillaume, revêtu d'un titre honorifique, n'étoit en quelque façon, que comme le premier entre ſes égaux. Dans une diete tenue à Melfi par ces Conquérans; voici comme ils avoient partagé entr'eux les Places

Partage que les Normands font de leurs conquêtes.

(1) *Ibid. p.* 41-44-48-54. Introd. à l'*Hiſt. Univ. ibid. p.* 90 91. *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. II. Partie. *Liv.* III. Sect. I.

(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles; Tom.* I *p.* 10-12.

(3) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibidem.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

dont ils étoient en poſſeſſion. (1) La ville de Siponto avec le Mont-Gargan, ou Saint-Ange, & toutes les Terres qui en dépendoient, furent données en propre à Rainolfe, Comte d'Averſe, en reconnoiſſance des ſervices qu'il avoit rendus à ſes Compatriotes dans leurs différentes expéditions. Guillaume, ſurnommé Bras-de-fer, eut pour ſon partage les Villes d'Aſcoli, avec la confirmation du titre de Comte. Drogon eut pour ſa part Venoſe; Arnolin, la ville de Lavello; Hugues, celle de Monopoli; Pierre, celle de Trani; Gautier, celle de Civita; Rodolfe, celle de Cannes; Triſtan, celle de Montepiloſo; Hervé, celle de Trigento; Aſclittin, celle d'Acerenza; Rainfroid, celle de Minervino. Tous eurent la part qui leur avoit été promiſe, ainſi que Hardouin, Moteur, en quelque façon de toutes ces conquêtes. La ville de Melfi dans la Pouille demeura en commun, & fut deſtinée à ſervir de Lieu d'aſſemblée, ou de diete générale, pour les délibérations qu'il y auroit à prendre concernant les affaires de la Nation. Ce plan de conſtitution prouve que le Gouvernement de la République Ariſtocratique des Normands, avoit beaucoup de rapport à la conſtitution actuelle du Royaume de Pologne, diviſé en Palatinats, il eſt aiſé d'en faire le parallele à bien des égards.

Mort de Rainolfe, Comte d'Averſe, & de Guillaume bras-de-fer, Ier Comte.

Drogon II Comte de la Pouille.

Les Normands firent, en 1046, deux pertes bien ſenſibles; la mort leur enleva Guillaume bras-de-fer, & Rainolfe, Comte d'Averſe, deux de leurs plus fameux Capitaines. Drogon, frere de Guillaume, lui ſuccéda au titre de Comte de la Pouille, & continua, comme lui, d'étendre la puiſſance de ſa Nation, & de ſe maintenir dans ſes poſſeſſions. (2) Rainolfe, mort ſans enfans, eut pour ſucceſſeur Aſclittin, qui mourut l'année ſuivante. Le Comté d'Averſe fut uſurpé ſur ſes enfans par Rodolfe, que les habitans dépoſerent pour mettre à ſa place un autre Rodolfe, ſurnommé Frinclinotte. Après la mort de celui-ci, qui arriva peu de tems après, Richard, l'un des fils d'Aſclittin, qui avoit été contraint de paſſer dans la Pouille au ſervice de Drogon, dont il avoit epouſé une ſœur, rentra en poſſeſſion de l'héritage de ſon pere.

Comme l'on n'écrit pas ici l'Hiſtoire des Comtes d'Averſe, mais ſeulement celle des Princes Normands de la Maiſon de Hauteville, l'on obſervera ſeulement en paſſant, que ce Richard fit en 1059 la conquête de Capoue, & s'empara de la Principauté de ce nom, qu'il laiſſa à ſes héritiers. Au reſte, il eſt eſſentiel de ne pas confondre les Princes Normands, Comtes d'Averſe, Princes de Capoue, avec les autres Princes Normands de la Pouille ou de la Calabre; car les premiers deſcendent d'Aſclittin, & les autres des fils du ſecond lit de Tancrede, Comte de Hauteville; ce qui forme deux différentes familles, ainſi que deux différens établiſſemens de Normands, de différentes émigrations (3).

On a vu que ce furent les trois fils du premier lit de Tancrede, qui firent la conquête de la Pouille. Ce même Tancrede eut encore ſept fils d'un ſecond mariage. Auſſi-tot qu'ils furent en âge de porter les armes, excités par les exploits & les glorieux ſuccès de leurs freres, ils furent tellement

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 89-90 *& ſuiv.* Giannone. *Hiſt. civ. du Roy de Naples Tom.* II. *Liv.* IX. *ch.* II. *S.* I.
(2) *Hiſt. de l'origine du Roi des deux Siciles. p.* 67 *& ſuiv.*
(3) Introd. à l'*Hiſt. Univ.* ibid.

embrasés du desir de partager leur gloire, que leur pere eut beaucoup de peine à engager deux de ses enfans à rester auprès de lui dans leur patrie, pour y soutenir son nom & sa famille. (1) Cinq de ses généreux fils passèrent les mers avec plusieurs autres Gentils-hommes de leur Nation, & allerent joindre leurs Aînés, pour participer à leurs travaux & à leur fortune; Robert, surnommé Guiscard, ou Guischard, l'aîné; & Roger, le plus jeune de ces cinq nouveaux émigrants, se signalerent par leur courage & leurs grandes qualités; ils se rendoient plus fameux que leurs freres & que tous ceux qui les avoient dévancés en Italie; ils pousserent plus loin leurs conquêtes; aussi sont-ils regardés, principalement le Comte Roger, comme les véritables fondateurs de la Monarchie Normande en Italie.

Sect. I. *Histoire de* Naples & *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

Nouvelle émigration des fils de Tancrede de Hauteville.

Comme la puissance naissante, le voisinage & l'accroissement de cette Nation donnoient beaucoup d'inquiétude aux Grecs & aux Romains, tous ceux qui venoient, ou, pour mieux dire, qui abordoient alors par essains en Italie, étoient obligés de prendre la précaution de se déguiser en Pélerins & de feindre qu'ils alloient visiter le Mont-Cassin, ou quelqu'autre église fameuse, afin de tromper la vigilance de leurs ennemis, & de rompre les mesures que ceux-ci prenoient pour les empêcher de s'introduire en Italie, & de là passer dans la Pouille. (2) Cependant le nombre de ces étrangers s'accroissoit de jour en jour; & il étoit d'autant plus important que ce nombre s'accrut, que celui de leurs ennemis augmentoit, ainsi que leur puissance. Aussi-tôt que Robert fut arrivé auprès de Drogon avec ses freres, il se signala par de mémorables exploits contre les Grecs; ce qui engagea Drogon à lui donner la garde du Château Saint-Marc, dont il avoit fait la conquête. En même tems Drogon, qui se voyoit entouré d'ennemis prêts à fondre sur lui, voulut prévenir l'orage, & assurer la succession de son Etat à Humfroi, son frere du premier lit. Dans cette vue, il le fit créer Comte, & obtint l'investiture du Comté de la Pouille, pour lui & ses héritiers, de l'Empereur Henri II, vers l'an 1047. (3) Ce Prince très content des conquêtes que les Normands faisoient dans ces Provinces, & desirant qu'ils relevassent de lui, à l'exemple des Princes Lombards, leurs Prédécesseurs, leur accorda, comme Roi d'Italie & Seigneur Suzerain de toutes ces Provinces, qu'il prétendoit relever de l'Empire, non-seulement l'investiture de tout ce qu'ils possedoient, mais encore celle du territoire de Bénévent, qu'ils conquirent successivement sur les Papes.

1047. *Drogon reçoit l'investiture du Comté de Pouille de l'Empereur Henri II.*

Ces Normands avoient été fort heureux jusqu'alors, & ils l'étoient trop pour qu'ils n'essuyassent pas aussi quelques revers passagers. Autant leurs exploits plaisoient à l'Empereur d'Occident, autant celui d'Orient, qui étoit alors Constantin Monomaque, étoit irrité de leurs rapides conquêtes & de leurs usurpations sur son domaine, d'où il s'efforçoit de les chasser. Argire, qui avoit été précédemment leur Prince, fut celui que Constantin choisit pour le leur opposer. Argire ne pouvant supporter que les Normands se fussent soustraits à ses Loix, pour se donner un Prince de leur Nation, & sur-tout qu'ils n'eussent fait aucune mention de lui dans le partage de leurs conquêtes,

Guerres des Normands avec Argire & les Grecs.

(1) *Hist. de l'orig.* &c. *p.* 68 *& suiv.*
(2) Introd. à l'*Hist. Univ.* ibid. *p.* 91.
(3) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX. *ch.* II. Art. III. *Les précédens.*

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

s'étoit reconcilié avec la Cour de Conſtantinople, & avoit ſi bien fait, par ſes intrigues, que l'Empereur, eſpérant de recouvrer par ſon moyen les Places que les Normands lui avoient enlevées, lui avoit donné la principauté de Bari, avec le titre de Duc de la Pouille. Ainſi, cette Province ſe trouvoit partagée entre lui & les Normands. Ces derniers avoient donc un dangereux voiſin dans la perſonne de ce Prince, leur plus implacable ennemi, & qui cherchoit toutes les occaſions de leur nuire. Il n'avoit pu les engager à évacuer le pays, encore moins à prendre les armes pour le ſervice de l'Empereur ſon maître contre les Perſans, quelqu'éblouiſſantes qu'euſſent été les promeſſes qu'il leur avoit faites. Le perfide Grec irrité de leur réſiſtance, & voyant qu'il ne pouvoit réuſſir par l'artifice avec des ennemis auſſi ruſés que lui, eut recours, pour s'en défaire, aux complots les plus noirs. Il trama, avec une partie des habitans de la Pouille, une conſpiration, qui avoit pour but de faire périr tous les Normands qui étoient dans cette Province; une horreur pareille n'eut lieu que près de deux ſiecles après, en 1282, lors du fameux maſſacre des François en Sicile. La conjuration d'Argire ne réuſſit qu'en partie; le Comte Drogon fut aſſaſſiné, avec un très-grand nombre de ſes Compatriotes; mais le Comte Humfroi ſon frere, qui avoit échappé au danger, s'empreſſa de venir en force, pour venger la mort de Drogon & pour recueillir ſa ſucceſſion. Il arriva aſſez à tems avec ſes Troupes, pour empêcher que ce triſte évènement n'eût des ſuites funeſtes. Il fit périr les aſſaſſins dans les ſupplices, battit Argire, & l'obligea de fuir honteuſement. (1) Ainſi Humfroi, le troiſieme des trois fils aînés de Tancrede de Hauteville, qui avoient paſſé en Italie en 1035, ſuccéda à ſes freres & fut le troiſieme Comte de la Pouille. Délivré d'une partie de ſes inquiétudes par la défaite & la retraite d'Argire, il ne ſongea plus qu'à ſe venger des Grecs, & qu'à pourſuivre ſes conquêtes, dans cette partie de la Pouille qui leur obéiſſoit encore. Il eut pluſieurs guerres à ſoutenir contre les Papes à cet égard, ainſi qu'au ſujet de la Principauté de Bénévent & des autres Terres du Domaine de l'Egliſe, dont l'Empereur avoit donné l'inveſtiture à ſa Maiſon; entr'autres contre Leon IX, ſur lequel il remporta, & ſur les Allemands ſes alliés en 1053, une éclatante victoire. (2) Ce grand ſuccès facilita aux Normands de nouvelles conquêtes dans la Pouille; ils eurent peu de peine à s'emparer d'une partie de la Calabre, qu'ils ſoumirent entierement dans la ſuite, après treize ans de guerre, & malgré les efforts que le Pape Etienne IX fit pour s'oppoſer à leurs progrès.

Drogon eſt aſſaſſiné: Humfroi venge ſa mort & lui ſuccede. Il defait les Grecs & les Allemands.

Humfroi III. *Comte de la Pouille.*

1053. *Il s'empare du reſte de la Pouille & d'une partie de la Calabre.*

Humfroi étant mort dans cette intervalle, Robert Guiſchard ſon frere, s'empara de la ſucceſſion, au préjudice de Bacelard ſon neveu, & fils d'Humfroi. (3) Bacelard, jeune Prince, étant à peine ſorti de l'enfance, étoit incapable de régner dans des tems auſſi difficiles, que ceux d'un Empire qui commence à s'élever, mais qu'un revers peut renverſer; & qui, de toutes parts entouré d'ennemis, demande un maître en état de le défendre par ſon courage, ſes talens & ſes armes. Il falloit un guerrier tel que Robert pour l'affermir, ou plutôt, pour le fonder. Ce fut ſous lui que ſes Compatriotes

Il meurt; Robert Guiſchard lui ſuccede.

(1) *Hiſt. de l'orig. du Roy. des deux Sic. Liv.* I. *p.* 71-74.
(2) *Anecd. Ital. ann.* 1053. *p.* 285-287.
(3) *Hiſt. de de l'orig. du Roy. des deux Sicil. p.* 100 *& ſuiv. Liv.* II.

chaſſerent les Grecs de la Pouille & de preſque toute la Calabre; ce fut auſſi par lui que ſa famille s'éleva au plus haut degré d'illuſtration. Robert, ſecondé par le Comte Roger ſon jeune frere, ſe rendit maître, à la faveur des troubles qui agitoient alors Rome & la Cour de Conſtantinople, des principales villes de la Calabre, principalement de Reggio, Capitale de cette Province, & s'y fit ſolemnellement couronner Duc de Pouille & de Calabre, en 1054. (1)

Sect. I. *Hiſtoire de* Naples & *de* Sicile *juſqu'en* 1130.

1054. Robert Guiſchard *ſe fait couronner Duc de Pouille & de Calabre.*

Telle eſt la principale époque de la Souveraineté des Normands dans les Provinces d'en deçà du Phare. On peut voir par quelle gradation rapide leur puiſſance s'y étoit élevée. Arrivés dans les premieres années du onzieme ſiecle en Italie, où ils avoient paru, non pas conquérans, à la vérité, mais ſans argent, ſans troupes, & comme des avanturiers qui n'ont que leur bras & leur épée, ils y avoient déja conquis, cinquante ans après, le Comté d'Averſe, les Principautés de Capoue & de Bénévent, & les Duchés de Pouille & de Calabre, dont ils ſe voyoient en poſſeſſion; & y joignirent peu de tems après la Sicile, ainſi qu'on le verra bientôt.

Il projette de s'emparer de la Sicile. Sa politique: il ſe reconcilie avec l'Egliſe de Rome.

Robert ne s'en tint pas à ces premiers ſuccès. Avide d'étendre ſon domaine & de faire des conquêtes, il tourna ſes vues ſur cette iſle, d'où il forma le projet de chaſſer les Saraſins & les Grecs, dans l'eſpérance de profiter de la foibleſſe, de la décadence actuelle de l'Empire Grec, & ſur-tout des diſſentions inteſtines de ſes Princes, pour ſe rendre lui-même Souverain de la Sicile. Avant que d'entreprendre cette importante expédition, il ſentit que la politique demandoit qu'il ſe concilia, du moins en apparence, l'amitié de la Cour de Rome, avec laquelle il étoit, ainſi que ſes Prédéceſſeurs, continuellement en conteſtation, au ſujet des Terres qu'ils avoient ſucceſſivement conquiſes ſur le domaine de l'Egliſe. Robert avoit ſur-tout de violens démêlés avec le Pape Nicolas II, au ſujet de la ville de Troja, qu'il avoit enlevée aux Grecs, & que le Pontife Romain prétendoit appartenir au S. Siege. Robert ayant refuſé de la lui reſtituer, fut excommunié ſolemnellement, ainſi que tous les Normands: excommunication, dont ils tinrent peu de compte à la vérité; car ce n'étoit pas la premiere fois qu'ils voyoient, ſans trembler, ces foudres ſpirituels, lancés ſur eux pour des affaires purement temporelles. (2) ils perſiſterent à garder leur conquête. Cette querelle, entre des Prêtres & des guerriers, auroit pu s'envenimer encore & dégénérer même en une rupture ouverte, ſi l'intérêt & l'ambition, ces deux ſuprêmes mobiles des actions des hommes, ainſi qu'ils ſont leurs plus puiſſans liens, n'euſſent raproché Robert de Nicolas. Le Pape avoit beſoin de Robert pour lui ſervir d'appui contre les Empereurs d'Occident; Robert, recherché par ces mêmes Empereurs, & ayant lui-même beſoin d'un appui contr'eux, ainſi que contre ceux d'Orient, au ſujet des conquêtes qu'il avoit faites & de celles qu'il feroit encore, préféra la protection des Papes, comme moins éloignée, plus ſolide, & parce qu'ils réuniſſoient à la fois l'autorité temporelle & la ſpirituelle; autorité ſi puiſſante ſur l'eſprit des Peuples, & ſi propre à couvrir & protéger les uſurpations. Ce fut là le motif qui porta ce-

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX. *ch.* IV. Sect. I. *Hiſt. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 14.

(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 94. *& ſuiv.*

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

Prince à une démarche qu'il crut ſans conſéquence, & qu'on peut néanmoins regarder comme ſi imprudente & ſi funeſte pour ſes Succeſſeurs, ſoit à cauſe des prétentions des Papes ſur la Sicile & ſur Naples, dont elle fut la ſource, ſoit par les troubles continuels auxquels ces prétentions donnerent lieu pendant pluſieurs ſiecles de ſuite. Cette démarche peu réfléchie, eſt au reſte la ſeule faute qu'on puiſſe reprocher à Robert Guiſchard. On ne conçoit pas comment un tel Conquérant, put conſentir auſſi légérement à ſe rendre volontairement, & à ſe déclarer lui-même Vaſſal du S. Siege, pour toutes ſes poſſeſſions préſentes & futures. Ce fut la principale clauſe du traité d'accommodement, qu'il propoſa au Pape Nicolas II, qui, comme on peut le croire, accepta ſes offres avec empreſſement. Et en effet, le Pape ne pouvoit conclure un marché plus avantageux, ni plus inattendu dans les circonſtances où étoit alors l'Egliſe de Rome. Preſque toutes ſes poſſeſſions étoient près de lui échapper; & lorſqu'il y penſa le moins, un guerrier redoutable, le Chef d'une Nation puiſſante, & par ſa valeur & ſes forces, en état de ſoumettre l'Italie entiere à ſes Loix, conſent à lui rendre tout ce qu'il lui a pris, à devenir ſon feudataire, ſon homme lige; à lui rendre hommage, à recevoir de lui l'inveſtiture, tant de ce qu'il poſſédoit, que de ce qu'il ſe propoſoit encore de conquérir; & par conſéquent, à ne faire, en quelque façon, des conquêtes, que pour donner de nouveaux Etats à l'Egliſe. Richard, Comte d'Averſe, fut auſſi compris dans ce Traité, aux mêmes conditions, pour la Principauté de Capoue, qu'il avoit enlevée aux Lombards. (1) Ainſi, Robert Guiſchard, s'impoſa ſans réflexion, à lui & à ſes Succeſſeurs, un joug auſſi peſant qu'ignominieux. On peut dire, il eſt vrai, pour juſtifier cette faute, que ſon deſſein n'étoit pas de reconnoître réellement le Pape pour ſon Seigneur Suzerain, ni de lui donner aucun droit ſur ſes poſſeſſions; mais ſeulement de faire, par des vues de politique & par ſimple formalité, une démarche de pure civilité, ou de piété, fort ordinaire en ces tems-là, & qui ne pouvoit lui faire perdre en aucune façon la Souveraineté, ni la propriété réelle de ſes conquêtes; mais cette démarche étoit toujours d'autant plus imprudente & d'autant plus dangereuſe, qu'il devoit ſavoir combien l'Egliſe, en général, eſt portée à abuſer de tout ce qu'on fait en ſa faveur; & que par cela même cet Acte de vaſſalité, de quelque côté qu'il pût l'enviſager lui-même, ouvroit la porte aux projets de l'ambition de cette redoutable ennemie des Puiſſances Séculieres, & à quantité de différens entre elle & ſes Succeſſeurs. D'ailleurs, il eſt conſtant que les conquêtes de Robert, ainſi que celles de tous les Conquérans, étoient autant d'uſurpations; & peut-être que ce Prince ſentant lui-même leur illégitimité, croyoit avoir beſoin d'être raſſuré à cet égard, d'être délivré de ſes ſcrupules (ſi toutefois un Conquérant a des ſcrupules) & d'être autoriſé dans leur poſſeſſion par le Chef de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, par celui qu'on croyoit alors en droit de diſpoſer à ſon gré des Royaumes, & de légitimer les uſurpations.

1059. *Il ſe rend feudataire & Vaſſal du ſiege de Rome.*

1059. Nicolas II *ſe rend à Melfi & y tient un Concile.*

Nicolas, invité à venir dans la Pouille, pour y recevoir l'hommage de Robert, ſe rendit à Melfi, où il vint tenir en même-tems un Concile, pour

(1) *Hiſt. des R. des deux Sic.* par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 14.

régler plusieurs affaires concernant la discipline Ecclésiastique. (1) Les Normands y remirent solemnellement au Pape toutes les Terres qui avoient, dit-on, originairement appartenues à l'Eglise. Ensuite Robert & Richard lui prêterent serment de fidélité, pour les Etats qu'ils possédoient, & qu'ils reconnurent relever immédiatement du S. Siege. De son côté Nicolas confirma ces deux Princes; l'un dans la possession de la Principauté de Capoue, & l'autre dans celle des Duchés de Pouille & de Calabre, dont il leur donna l'investiture; & ce qui flatta d'autant plus l'ambition de Guischard, c'est que c'avoit été le motif secret de ce honteux traité, Nicolas lui fit d'avance la donation de la Sicile, & de toutes les conquêtes qu'il se proposoit de faire: donation qui ne coutoit rien au Pape, qui lui auroit volontiers donné le monde entier à ce prix. En vertu de cet arrangement, le Pontife-Romain leva l'excommunication qu'il avoit lancée sur les Normands. Ce fut par deux Actes authentiques que Robert consentit de se reconnoître à l'avenir Vassal du S. Siege. (2) Par le premier, il s'obligea *de lui payer chaque année, le jour de pâques, une redevance de douze deniers, monnoie de Pavie, pour chaque joug ou paire de bœufs.* On n'a point l'acte d'investiture accordé par Nicolas II, aux deux Princes. Quantité d'auteurs & de savans Critiques ont traité de fable toute l'Histoire de cette prétendue investiture, avec d'autant plus de fondement, que la conduite qu'on attribue à Robert Guischard dans cette occasion, est invraisemblable & fort peu concevable dans un Conquérant. Cependant l'inconséquence est si naturelle à l'homme, que celle qu'on remarque dans cette négociation, ne prouve point du tout qu'elle n'ait pas eu lieu.

Sect. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

Il donne à Robert l'investiture des Duchés de Pouille & de Calabre &c.

Robert content de l'approbation du Pape, pour l'expédition qu'il méditoit en Sicile, crut pouvoir en entreprendre la conquête en toute sûreté, pour le repos de sa conscience. Nous ne dirons rien ici des troubles excités par Bacelard & Herman, neveux de Robert, sur qui ce Prince ambitieux, avoit usurpé l'héritage du Comte Humfroi leur pere, prétendant avec quelque raison qu'il devoit succéder à son frere, comme celui-ci avoit succédé à Drogon, & Drogon à Guillaume. Ces troubles ne tarderent point à être appaisés par la vigilance & la supériorité des forces de Robert, qui reprit d'abord les Places dont ses neveux s'étoient emparés, & parvint à étouffer ces mouvemens dès leur naissance (3), néanmoins Bacelard, après avoir causé les plus vifs chagrins à son oncle, soit avant, soit après la conquête de la Sicile, ne voulut pas se soumettre à lui, & aima mieux se retirer en Grece, en 1078, à la Cour de l'Empereur Alexis-Commène, où il fut bien reçu & où il mourut. Ces troubles cependant quelqu'allarmans qu'ils fussent, ne purent surprendre un instant l'exécution des vastes projets de Guischard. Entierement occupé de son expédition sur la Sicile, dont il se regardoit déjà comme le maître, par la donation que le Pape lui avoit faite de cette isle, il

Guerres du Duc Robert avec ses neveux Bacelard & Herman.

(1) *Hist. des R. des deux S. Tom.* I. *p.* 13. *Hist. de l'orig. du R. des deux Sic. Liv.* II. *p.* 101-105. Giannone *Tom.* II. *Liv. X.* introd.

(2) On les trouve dans différens Historiens modernes: entr'autres, dans l'*Histoire des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 15.

(3) *Hist. de l'orig. du Roy. des deux Siciles. Liv.* II. *p.* 107 *& suiv. Liv.* IV. *p.* 9-14.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

y paſſa en 1061, avec ſon jeune frere le Comte Roger, ſuivi de Troupes nombreuſes, & d'une flotte conſidérable, après avoir réduit, par l'ordre de Nicolas, quelques Villes de la dépendance du S. Siege, qui s'étoient ſoulevées. (1) On n'entrera point ici dans le détail de cette expédition, qui ſe trouve amplement rapportée dans l'Hiſtoire de Sicile, par Mr. de Burigny, (2) & dans d'autres Hiſtoriens modernes; nous ne parlerons pas non plus des exploits de Guiſchard, du Comte Roger, & de Serlon, neveu de ces Princes, ni de tous les combats que les Normands furent obligés de livrer contre les Sarraſins, qui alors occupoient la Sicile. Ces Barbares ayant été vaincus & chaſſés de preſque toutes les Places qu'ils poſſédoient, par Maniace, Général des Grecs, lors de cette fameuſe expédition, où les Normands s'étoient ſi fort ſignalés, & après laquelle ils avoient été ſi mal recompenſés, s'étoient peu-à-peu rendus encore maîtres de cette iſle, par la lâcheté des Grecs, qu'ils en avoient entiérement chaſſés en 1058. La vigoureuſe défenſe des Sarraſins fit que la conquête de la Sicile coûta plus de dix ans de combats à leurs Vainqueurs, ſur tout au Comte Roger, qui y contribua le plus par ſa valeur.

1061 1072 & *ſuiv.* *Robert & Roger font la conquête de la Sicile.*

La réduction de Palerme, en 1071, & en Janvier 1072, ſuivant d'autres, rendit enfin les deux freres preſque entiérement maîtres de l'iſle, à l'exception de quelques Places maritimes, où les Sarraſins, trop foibles pour tenir déſormais la Campagne, ſe retirerent & ſe maintinrent encore pendant quelque tems; mais elles leur furent ſucceſſivement enlevées dans la ſuite, & ils furent obligés de ſe ſoumettre aux Loix du Comte Roger & ſur-tout de Roger II ſon fils, enſorte qu'ils furent mis au nombre de ſes ſujets, après avoir obtenu la permiſſion d'exercer librement leur Religion.

Partage que les deux freres font de leurs conquêtes. Roger eſt fait Comte de Sicile.

Les deux freres ſe partagerent leurs conquêtes: Robert eut pour ſa part Palerme, la moitié de la ville de Meſſine, & de la Vallée de Demona, il ſe reſerva auſſi la Souveraineté ſur le reſte de l'iſle, dont il céda la propriété à Roger, avec le titre de Comte de Sicile. (3) ce fut ce Roger le plus jeune des fils de Tancrede de Hauteville, qui fut le pere des Rois Normands, dont la Monarchie commença dans la perſonne de Roger II ſon fils, & neveu de Robert Guiſchard. Quelques Ecrivains rapportent différemment ce partage de Sicile; (4) ils diſent, que Syracuſe fut donnée avec titre de Comté à Tancrede, neveu de Robert & de Roger, que celui-ci eut la moitié de l'iſle pour ſa part, avec titre de Comté, & que l'autre moitié fut partagée entre Serlon, neveu de ces Princes, vaillant guerrier, qui fut tué par les Sarraſins, en 1071, & Ariſgon, leur parent, l'un & l'autte ayant contribué beaucoup à la conquête de cette iſle.

Hiſtoire abrégée de la Sicile avant cette conquête.

Nous penſons qu'il convient de tracer ici l'Hiſtoire abrégée des différentes révolutions que ce Royaume (car la Sicile en avoit porté le titre longtems auparavant) eſſuya avant que de paſſer ſous les Loix des Princes Normands; de

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly, *Tom.* I. *p.* 17.
(2) *Tom.* I. *Liv.* III. Sect. I. *Hiſt. de l'orig. du Roy. des deux Siciles. Liv.* III. *p.* 142-233. *Liv.* IV. *p.* 28-50.
(3) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 95.
(4) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* III. *p.* 397. II. P.

de nommer les différens maîtres à qui cette isle féconde avoit antérieurement appartenu, & les différens Peuples qui l'avoient successivement habitée(1) Si l'on remonte vers les tems de la plus haute antiquité, on trouve que les Phéniciens, les Troyens, les Grecs, les Carthaginois, firent en Sicile différens établissemens. Entr'autres Villes Grecques, Syracuse fut fondée par les Corinthiens, & l'on sait que Syracuse fut longtems, ainsi qu'Agrigente & Messine, une fameuse République. La Sicile fut opprimée trop souvent par plusieurs tyrans, tels que les Phalaris, Agathocle, les deux Denys, &c. elle eut différens Rois de la race de Gélon & d'Hiéron. Les Carthaginois firent beaucoup de tentatives sur cette isle, & y formerent plusieurs établissemens considérables. La Sicile fut une des principales causes des guerres qui s'éleverent entr'eux & les Romains, qui les en chasserent enfin totalement, vainquirent leur allié le Roi Hiéron, qui fut après l'Allié fidele des Romains. Après sa mort, ils s'emparerent entiérement de cette isle. La prise de Syracuse par le Consul Marcellus, après un siege très-fameux dans l'Histoire Romaine, acheva la réduction de la Sicile, qui devint alors une Province Romaine, & fut gouvernée par des Proconsuls, des Préteurs, & des Questeurs, que Rome y envoyoit. Elle étoit fort chérie des Romains, qui la regardoient, avec raison, comme le grenier de leur République: ils la retinrent constamment sous leurs Loix; ensuite elle passa sous celles des Empereurs Romains, de ceux d'Orient, sous ceux d'Occident, après la division de l'Empire; & revint, vers l'an 800, sous la domination des Empereurs de Constantinople, auxquels elle fut enlevée, en 828, par les Sarrasins, qui la possêderent pendant plus de deux cens ans; il est vrai qu'ils la perdirent en 1038, sous le Général Maniace, mais ils la reprirent sur les Grecs, qu'ils en chasserent en 1058, & en furent à leur tour dépossêdés irrévocablement, en 1072, par Robert Guischard & le Comte Roger, dont les Successeurs y regnent encore de nos jours. Depuis, les Rois de Sicile établirent leur résidence à Palerme, qui devint la Capitale de tout le Royaume, c'est-à-dire de la Sicile, & des Provinces en deçà du Phare, tant que ces Souverains y demeurerent; mais depuis que Charles I d'Anjou, & les Rois de la Maison d'Aragon eurent transporté leur résidence à Naples, aujourd'hui la Capitale du Royaume des deux Siciles, Palerme n'est plus regardée que comme la Capitale de la Sicile, nom même que Messine lui dispute. Palerme est à 60 Lieues de Naples, au 3e. d 15'. long & 38d. 10' Latit.

Sect. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

C'est ainsi que deux valeureux freres se rendirent maîtres de ce Royaume. Au reste, nous avons omis de rapporter que l'ambition & la jalousie inséparables des conquêtes, les diviserent pendant quelque tems, & qu'ils se firent la guerre à différentes reprises, en 1057 & en 1062, avec beaucoup d'acharnement. Comme nous n'avons pour but que d'ecrire l'Histoire de la fondation du Royaume des deux Siciles par les Princes Normands, nous avons cru ne devoir faire aucune mention de cette guerre, antérieure à l'expédition de Sicile; guerre qui nous paroit totalement étrangere au sujet que nous traitons. Nous renvoyons à cet égard, à l'*Histoire de l'origine du Royaume de*

Différens que Robert & Roger ont entr'eux: leur reconciliation.

(1) Voyez l'*Histoire de la Sicile.* (*Histoire ancienne*) Par Mr. de Burigny; *Tom.* I. Ed. *in*-4o. de la Haye. 2. *vol.* 1745.

SECT. I. *Hiſtoire de* Naples & de Sicile *juſqu'en* 1130.

Naples & de Sicile. (1) où les conquêtes, les exploits des Princes Normands, & les brouilleries de Robert & de Roger ſe trouvent amplement racontés. Roger eut la gloire, en 1062, de ſauver ſon frere, contre qui il étoit alors en guerre, du plus grand danger que ce Prince téméraire eut jamais couru, s'étant jetté tout ſeul, comme autrefois Alexandre chez les Oxydraques, dans Geraſto, Place qu'il aſſiégeoit, où, ayant été trahi & découvert, il ſe vit en butte à la fureur d'une multitude aveugle, qui l'auroit maſſacré, ſi Roger ne l'eût tiré de leurs mains. Ce ſervice toucha ſenſiblement Guiſchard; & depuis cette époque, ces deux Conquérans ſe reconcilierent ſincérement, & vécurent en bons & véritables freres.

1074 & *ſuiv.*

Robert s'empare des Principautés de Salerne, Bénévent & autres.

Robert étoit le plus ambitieux, & le moins ſcrupuleux des hommes, ſur les moyens qu'il mettoit en uſage pour ſatisfaire ſon ambition, & accroître ſon domaine. Il dépoſſéda, en 1074, Giſulphe II, fils de Gaïmar IV, Prince de Salerne, dont il avoit épouſé la fille, Sigelgaire, ou Sigelgaïte. (2) il s'empara ſucceſſivement de Salerne, d'Amalfi & de pluſieurs autres Places, ainſi que de la Principauté de Bénévent, dont il ſe rendit maître en plus grande partie, en 1077, malgré les vaines réclamations du Pape Grégoire VII. Quelques années auparavant, en 1067, il avoit chaſſé les Grecs du peu de Places qu'ils poſſédoient encore dans l'ancienne Calabre, & leur avoit enlevé le Duché de Bari, Otrante & beaucoup d'autres Places. Tant de bonheur & de ſuccès l'enhardit à porter ſes vues juſques ſur le trône de l'Orient, dont ce Gentil-Homme Normand, Souverain en Europe par ſa valeur & par ſes uſurpations, ſe flatta de ſe rendre maître auſſi facilement, qu'il s'étoit emparé des autres Etats qu'il poſſédoit. L'ambition & les deſirs de Robert, ſemblables à la ſoif de l'Hydropique, que rien ne peut éteindre, ſembloient croître avec ſa puiſſance. Jaloux de placer une de ſes filles ſur le trône des Grecs, il en avoit marié une, nommée Hélene, à Conſtantin Porphyrogenete, fils & héritier préſomptif de l'Empereur Michel Parapinace. Une nouvelle révolution arrivée à la Cour de Conſtantinople, inſpira à Robert l'eſpoir & le deſſein de s'élever lui-même à l'Empire. Le pere de ſon gendre ayant été détrôné & renfermé dans un couvent, en 1078, par Nicéfore Botoniate, qui le ſupplanta & qui fut bientôt dépoſſédé lui-même à ſon tour par Alexis Comnène; un nouvel événement vint enflammer les deſirs ambitieux du Prince Normand. Il parut en 1080, en Italie, un inconnu, qui ſe diſoit l'Empereur Michel, ſoit qu'il le fût réellement & qu'il ſe fut ſauvé de ſa priſon, ou que ce fût un impoſteur, qui, au moyen de quelque reſſemblance avec ce Prince, ſe fit paſſer pour lui. (3) C'eſt ce que Robert ne ſe donna pas la peine d'examiner. Cet heureux incident ſervoit trop le deſſein ſecret qu'il avoit de déclarer la guerre à l'uſurpateur Alexis, & de s'emparer de l'Empire, ſous prétexte de venger ſon Gendre, & de remettre la Couronne ſur la tête de Michel, qui reclamoit hautement ſon ſecours & celui des Princes Normands. Robert feignit de croire que cet avanturier étoit le véritable Empereur détrôné; & adoptant avidement une opinion ſi favorable à ſes vues, il embraſſa la quérelle du prétendu Michel,

Ses projets ambitieux.

(1) *Liv.* II. & III. *p.* 125-127. 173-176.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ.* ibid *p.* 95. Giannone *Tom.* II. *Liv.* X. *ch.* 3.
(3) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par M. d'E. *Tom.* I. *p.* 18 & *ſuiv.*

avec d'autant plus de chaleur, que celui-ci ayant répandu le bruit que le jeune Conſtantin ſon fils, & Gendre de Robert, avoit été fait Eunuque par l'ordre de ſon ennemi, il ſe flattoit de travailler pour lui-même, en établiſſant Michel, qui étoit ſans eſpoir de poſtérité.

Sect. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

Il ſe diſpoſoit à partir pour cette nouvelle expédition, lorſque le Pape Grégoire VII, qui l'avoit excommunié quelque tems auparavant, en 1077, ainſi que tous les Normands, pour quelques nouveaux ſujets de mécontentement qu'il avoit contre eux, concernant leurs uſurpations ſur les Terres de Bénévent, chercha à ſe reconcilier avec ce Prince, & lui demanda une entrevue. (1) Ce Pape alors avoit beſoin des Normands pour reſiſter aux entrepriſes d'Henri IV, Roi des Romains ou d'Italie en Allemagne, & depuis Empereur, ſon implacable ennemi, qui lui avoit donné un Concurrent dans la perſonne de l'Antipape Clément III. Le Duc de Calabre n'avoit pas moins beſoin de l'appui & de l'approbation du S. Siege, qu'il étoit toujours bien aiſe de ſe ménager, pour faire légitimer les conquêtes qu'il méditoit. Il conſentit d'avoir à Salerne, la conférence que Grégoire VII demandoit; Jourdan, Comte d'Averſe & Prince de Capoue, par la mort de Richard Aſclittin ſon pere, & pluſieurs autres Seigneurs Normands, s'y trouverent. Les deux Princes y rénouvellerent à Grégoire le ſerment de fidélité qui avoit été prêté, en 1059, au Pape Nicolas II, ainſi que l'acte de féodalité qu'ils avoient fait alors. Afin de ſe le rendre encore plus favorable, ils s'engagerent ſolemnellement de prendre les armes pour la défenſe du Pape contre tous ſes ennemis, ainſi que pour celle des droits du S. Siege, & de procurer l'élection canonique des Papes ſes ſucceſſeurs. De ſon côté, Grégoire leva les Cenſures que Robert & Richard avoient encourues, confirma toutes les conceſſions que ſes prédéceſſeurs leur avoient faites, & leur accorda un nouvel acte d'inveſtiture des Terres qui leur avoient été accordées par Nicolas II. Celle de Robert qui nous a été conſervée, eſt conçue à-peu-près en ces terres: *Moi, Grégoire, Pape, je vous inveſtis, vous, Duc Robert, de la Terre que Nicolas & Alexandre, mes Prédéceſſeurs de ſainte mémoire, ont accordée;* &c. (2) Comme le Pape avoit beſoin de Robert & des Normands, il n'inſiſta pas dans cette entrevue, ſur la reſtitution de Salerne, d'Amalfi, de la Marche Firmane, ni des autres Terres dont ils s'étoient nouvellement emparées, de crainte de les aliéner mal-à-propos; il laiſſa cette affaire indéciſe, & s'en remit, à ce ſujet, à leur équité & à leur conſcience; mais il ne leur en donna pas l'inveſtiture.

1077. 1080. *Robert reçoit une nouvelle inveſtiture du Pape Grégoire VII.*

Les inquiétudes de ce Pape ayant été pour le moment diſſipées, par la nouvelle qu'il reçut qu'Henri étoit retenu & fort occupé dans ſes Etats, par ſa guerre avec les Saxons, il laiſſa Robert le maître de pourſuivre en liberté ſes vaſtes projets contre Alexis Comnène. Cette expédition eſt étrangere à notre Hiſtoire, & nous n'entrerons dans aucun détail à ce ſujet, Robert remporta de grands avantages ſur les Grecs & ſur les Vénitiens leurs al-

(1) *Hiſt. de l'orig. du Royaume des deux Sic. Liv.* IV. *p.* 16. *& Liv.* V. *p.* 52. *& ſuiv.*

(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 16-19. Cette inveſtiture & ce ſerment de Robert ſe trouvent tout entiers dans l'*Hiſt. de Sicile* de Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* II. *Liv.* III. *p.* 400.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

liés; il faiſoit les plus rapides progrès dans l'Orient, lorſqu'il fut tout d'un coup rappellé en Italie, en 1084, ſur l'avis qu'il reçut que le Roi Henri aſſiégeoit Grégoire dans le Château S. Ange. Robert ſe hâta d'accourir au ſecours du Pape, & laiſſa ſon fils Boëmond avec une partie de ſes Troupes, pour continuer la guerre en Grece. A ſon arrivée en Italie, il trouva Grégoire délivré: au ſeul bruit de ſa marche, Henri avoit levé le ſiege du Château S. Ange, pour ſe retirer en Lombardie. Tandis qu'en Grece, Boëmond Vainqueur, recueilloit les fruits de ſes avantages & de ceux de Robert, & qu'il ſe frayoit une route au trône d'Orient, ſon glorieux pere remit quelques Villes rebelles ſous l'obéiſſance du S. Siege. (1)

1081. 1084. *Expédition de Robert contre les Grecs.*

Robert ne ſurvêcut pas longtems à ces deniers exploits. Il mourut le 17 Juillet de l'année ſuivante, 1085, dans une ville d'Albanie, ou, ſelon d'autres, dans le Château de Caſapoli, ſur le promontoire de l'iſle de Corfou, (2) dans le voyage qu'il avoit entrepris pour rejoindre ſon fils. Il étoit âgé de plus de 60 ans, & en avoit régné 25, avec le titre de Duc de Pouille & de Calabre. Débarqué en Italie comme ſimple Gentil-homme, en 1047, il fut un exemple éclatant de la haute fortune où un guerrier peut s'élever par ſon courage & ſa valeur; à l'exception d'une ambition outrée, qui lui fit faire beaucoup d'injuſtices & d'uſurpations, (défaut commun à tous les Conquérans) Robert Guiſchard, fut un Héros, ſuivant l'acception ordinaire de ce nom, il fut un des plus fameux Généraux de ſon ſiecle, & un des plus grands Princes de ſa Maiſon. On le regarde avec raiſon comme un des principaux fondateurs de la Monarchie Normande en Italie. Il y avoit environ trente-neuf ans qu'il y étoit arrivé, & il étoit à ſa mort, Duc de Calabre & de Pouille; Prince de Salerne, d'Amalfi, de Bari, de Sorrente & de Bénévent, & Souverain d'une partie de la Sicile, que les Normands poſſedoient alors preſque toute entiere; ainſi que la Principauté de Capoue & le Duché de Gaëte, poſſédés par Jourdan, fils de Richard; il n'eſt pas inutile de remarquer, & de ſuivre pas à pas les progrès rapides de leur puiſſance. Il ne leur manquoit plus que le Duché de Naples, pour poſſéder preſque tout ce qui forme aujourd'hui le Royaume des deux Siciles.

Le Duc Robert laiſſa deux fils: Boëmond, qu'il avoit eu du premier lit, & Roger, ſurnommé *Burſa*, (peut-être pour le diſtinguer du Comte Roger, avec lequel il faut bien ſe garder de le confondre,) né de ſon mariage avec Sigelgaire, fille de Gaïmar IV, Prince de Salerne. Boëmond, comme l'aîné des fils de Robert, devoit naturellement lui ſuccéder dans tous ſes Etats; quoique quelques auteurs aient prétendu que ſon pere avoit fait un teſtament, par lequel il laiſſoit toutes ſes conquêtes en Orient à Boëmond, tous ſes Etats d'Italie à Roger, ſon ſecond fils; & toute la Sicile au Comte Roger ſon frere. Vraies ou non; ces dernieres diſpoſitions furent ſeules ſuivies, au préjudice des droits d'aîneſſe de Boëmond. Le Comte de Sicile ſon oncle, s'étant déclaré pour Roger Burſa ſon frere, & l'ayant ſoutenu contre toutes les entrepriſes de Boëmond, celui-ci fut obligé de lui céder la vaſte ſucceſſion de Robert, & de ſe contenter de la Principauté de Salerne, qui

Roger Burſa II, *Duc de la Pouille & de la Calabre.*

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 96.
(1) *Hiſt. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 20-21.

lui fut donnée en appanage. (1) Très-mécontent de se voir ainsi déchu de ses espérances, Boëmond se croisa, en 1097, & emmena avec lui en Palestine, la plus grande partie des Troupes des deux Rogers. Il s'y distingua par ses exploits, & eut pour sa part des conquêtes que les Chrétiens firent en Syrie, la Principauté d'Antioche. Il mourut dans sa Capitale, en 1110, & eut pour successeur son fils, nommé aussi Boëmond, qui mourut sans enfans mâles. Et en qui s'éteignit la branche aînée des fils de Robert Guischard. (2).

Sect. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

Boëmond, fils aîné de Robert, Prince de Salerne & d'Antioche. Extinction de cette branche.

La branche cadette eut bientôt le même sort: telle est peut-être la juste punition des Conquérans; des Alexandres, des Césars; de ceux qui ont dévasté la Terre, de ne laisser aucun héritier de leur nom & de leur grandeur; aucune trace de leur existence: il vaudroit mieux encore que leur nom funeste fut à jamais banni de la mémoire des hommes. Roger Bursa vécut toujours dans la plus grande intimité avec le Comte de Sicile son oncle, auquel il donna la moitié de la ville de Salerne, détachée probablement de la Principauté de ce nom, qu'il avoit cédé à son frere Boëmond, & où le Comte fit bâtir un Château. Roger Bursa soutint constamment les intérêts du S. Siege, & mourut en 1112. Guillaume, son fils unique, lui succéda. Il eut le même attachement pour l'Eglise, ainsi que pour son oncle, le Comte Roger, & mourut en 1127, sans laisser d'enfans. Ainsi s'éteignit la race masculine de Robert Guischard; ainsi finit la postérité de tous les fils de Tancrede de Hauteville, qui avoient passé en Italie, à la reserve toutefois de la race du Comte Roger, le plus jeune d'entr'eux, qu'on doit regarder comme le véritable fondateur de la Monarchie de Sicile, & duquel descendent en droite ligne les Rois Normands, dont nous allons écrire l'Histoire dans cette Section & la suivante. (3)

1112. Mort du Duc Roger Bursa.

Guillaume III. Duc son fils, lui succede: Sa mort. 1127.

Ce Roger regna longtems, il vécut avec beaucoup de gloire, content du simple titre de Comte, que Roger II son fils, plus fier, ou plus heureux, suivant les différentes idées des hommes, changea contre celui de Roi. Sans l'être toutefois; son pere, qui en mérita le titre, ne le prit pas, & n'en fut pas moins compté par l'Europe entiere, au rang des plus grands Rois de son tems. Il étoit si fort estimé, si généralement considéré, qu'on l'appelloit par distinction le *Grand Comte*; & que les plus puissans Princes rechercherent son alliance; tel fut Philippe I, Roi de France, qui demanda en mariage sa fille aînée; tel fut Conrad, fils de l'Empereur Henri III, qui l'épousa; tel fut enfin le Roi de Hongrie, qui demanda la seconde fille du Grand-Comte, pour son fils nommé Alleman. Roger ajouta un nouvel éclat à sa gloire, en rétablissant, en 1095, dans la Principauté de Capoue, Richard II, fils de Jourdan, qui avoit été chassé de sa Capitale par les habitans, & qui avoit imploré son secours pour y rentrer, aux conditions de se déclarer son homme-lige, de lui rendre hommage de ses Etats. Le valeureux Roger accepta ces offres, mit Richard II, en possession

Le Comte Roger remet Richard II, en possession de la Principauté de Capoue.

(1) *Hist. de l'orig. du R. des deux Sic. Liv.* V. *p.* 105-112. *Liv.* VI. *p.* 174-177.
(2) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 98.
(3) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* III. & IV. II. P. *p.* 405-417.

Sect. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

de l'héritage de ſes peres, & reçut ſon ſerment de fidélité. (1) On ajoutera ici, pour écrire de ſuite l'hiſtoire de ces Princes, que Richard étant mort ſans enfans, en 1106, eut pour ſucceſſeur ſon frere Robert II. Celui-ci étant auſſi mort peu d'années après, ſans laiſſer d'héritiers, la Principauté de Capoue fut dévolue au Comte Roger II, fils & ſucceſſeur du Grand Roger, qui réunit en ſa perſonne, la poſſeſſion de preſque tous les Etats conquis par les Normands. Ainſi la race des Aſclittins, Comtes d'Averſe & Princes de Capoue, fut éteinte, de même que celle de Robert Guiſchard; & il ne reſta plus, de tous les Princes Normands qui avoient paſſé en Italie, que le Grand Comte Roger, dont les deſcendans regnerent ſur la Sicile, & y perpétuerent, moins par l'illuſtration de leur naiſſance, que par l'éclat de leurs actions, la mémoire de ſes vertus & de ſes grandes qualités. (2)

Extinction de la Maiſon des Aſclittins, Princes de Capoue &c.

Ce grand Roi ſe ſignala ſur-tout par les ſervices qu'il rendit dans cette iſle à l'Egliſe: il y rétablit totalement la Religion Chrétienne, fit rebâtir toutes les Egliſes que les Sarraſins avoient changées en Moſquées, & remit ſous la Domination du Siege de Rome, tous les Evêchés qui en avoient été aliénés & diſtraits par les Grecs; ces ſervices furent ſi importans, que le Pape Urbain II le nomma, ainſi que tous ſes ſucceſſeurs, Légat né du S. Siege en Sicile; droit ſingulier, & qui a donné lieu à bien des différens entre les Souverains de cette Monarchie & la Cour de Rome, toutes les fois que cette derniere voulut l'enfreindre, ou l'anéantir. (3) Telle eſt auſſi l'origine du droit de légation, qu'ont les Rois de Sicile dans cet Etat; droit, qui les rend maîtres abſolus, tant pour le ſpirituel que pour le temporel; telle eſt auſſi l'origine de l'établiſſement du fameux Tribunal érigé en Sicile; tribunal, qui, mettant les plus fortes entraves au pouvoir des Papes & de leurs repréſentans, juge en derniers reſſorts toutes les affaires de compétence eccléſiaſtique, & fait jouir le Monarque de la prérogative d'être abſolument indépendant de la domination de la Cour de Rome. Il ſeroit à ſouhaiter que tous les Princes euſſent ce beau droit, ou qu'ils euſſent le courage de ſe l'attribuer. Roger en avoit déjà joui dès 1093, par une commiſſion particuliere du même Pape, qui, touché du zele de ce Prince pour les affaires eccléſiaſtiques, lui permit de transférer, l'Evêché de Troïne à Meſſine; & de l'ériger en Archevêché, ainſi que celui de Montréal; de nommer des Evêques, de fixer les limites & l'étendue des Diocèſes; en un mot, de régler tout ce qui étoit du reſſort de l'Egliſe dans ſes Etats. Mais cette commiſſion n'étoit encore que verbale, au lieu qu'en 1098, elle lui fut confirmée par une Bulle, (5) de la maniere la plus authentique, à l'occaſion de quelques différens qu'Urbain avoit eu avec lui, au ſujet de la légation de Sicile. Ce Pape y ayant nommé quelque tems après l'Evêque de Troïne, Roger en fut vivement offenſé; il refuſa de reconnoître le nouveau Légat, & s'en plaignit amérement au Pape, qui fut obligé,

1093. 1098. *Origine du droit de Légation qu'ont les Rois de Sicile.*

Fameuſe Bulle d'Urbain II, en faveur du Comte Roger. (4)

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* X. *ch.* 7. Introd. à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 98.
(2) Giannone *idem. ch.* VIII.
(3) Sur-tout en 1728. V. Section VIII, de cette *Hiſtoire.*
(4) Cette Bulle ſe trouve auſſi toute entiere dans l'*Hiſtoire de l'origine du Royaume des deux Siciles. Liv.* IV. *p.* 109-192. & dans l'*Hiſtoire de Sicile*; Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 411-412. Ce qui nous diſpenſera de la transcrire ici.
(5) On la trouve dans les *Annales de Baronius.* id. *Hiſtoire des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 23.

pour ſatisfaire un Prince dont il pouvoit avoir beſoin, de révoquer la commiſſion qu'il avoit donné à ſon Légat, de renoncer pour jamais, pour lui & pour les Papes ſes ſucceſſeurs, au droit de légation en Sicile; & de donner à Roger, ainſi qu'à tous ſes ſucceſſeurs & héritiers légitimes, le droit de légation héréditaire dans cette iſle; ce qu'il fit par un diplôme, daté de Salerne, où il étoit alors, le 5 des Nones de Juillet, indiction VII, l'an XIe de ſon Pontificat, & de l'Ere Chrétienne, 1098. Dans ce Diplôme, ou Bulle adreſſée à ce Prince; le Pape déclare que dans les cas où l'on aſſembleroit un Concile, Roger & ſes Succeſſeurs y enverront tels Evêques, ou Abbés qu'ils jugeront à propos, & retiendront les autres pour le ſervice des Egliſes de leurs Etats. Ce privilege, le plus grand que Rome ait jamais accordé contre elle, & dont les Rois de Sicile ſont ſeuls en poſſeſſion, eſt auſſi ſingulier dans ſon eſpece, que l'Acte de Vaſſalité & de féodalité que Robert Guiſchard fit aux Papes Nicolas II & Grégoire VII. On eſt ſurpris de voir un Pape & un Conquérant ſe relâcher volontairement de la plus précieuſe portion de leur puiſſance & de leurs droits. Celui-ci, dont les Rois de Sicile ſont ſi jaloux, qu'ils le regardent comme inaliénable dans leur couronne, eſt exercé par le tribunal appellé *de la Monarchie de Sicile*, dont il a été parlé plus haut. (1)

1101. *Mort du Comte Roger. Sa Poſtérité.*

Roger mourut trois ans après, en 1101, comblé de gloire & d'années, à Melito, ou Milet, ville de la Calabre, & y fut inhumé dans la grande Egliſe qu'il avoit fait bâtir. Il étoit âgé de ſoixante-dix ans. Il laiſſa trois fils & trois filles, de ſa femme Adelaïde; ſavoir: Simon, qui ne lui ſurvêcut pas longtems; Godefroi, ſurnommé *Raguze*, dont l'Hiſtoire ne nous dit rien, & dont l'exiſtence paroît même fort douteuſe; & Roger II, qui ſuccéda à Simon & fut Roi; Mathilde, Mariée à Rainolfe, Comte d'Averſe & d'Avellino; Emme, qui épouſa Rodolfe Maccabée, Comte de Monteſcaglioſo; & Violante, qui fut l'épouſe de Conrad, fils de l'Empereur Henri IV. (2) Simon, l'aîné des trois fils de Roger, lui ſuccéda, & mourut un an après lui. Roger II, ſon frere, ſe vit par cette mort, poſſeſſeur de la Sicile. Il ſoutint, augmenta même la gloire de ſon pere, & réunit en ſa perſonne toutes les poſſeſſions des Princes Normands en Italie. Héritier des Duchés de Calabre & de la Pouille, & de la Principauté de Salerne, par la mort du Duc Guillaume, dernier Prince de la poſtérité maſculine de Robert Guiſchard, en 1127; il joignit encore quelque tems après la Principauté de Capoue à ſes autres Etats, par la mort de Robert II, dernier Prince de la Maiſon d'Aſclittin. Dès-lors Roger quitta le titre de Comte, pour y ſubſtituer celui de Duc, qui lui appartenoit de droit; & comme l'ambition va toujours croiſſant, Roger II, dont l'orgueil s'enfloit avec la fortune, reſolut de prendre le titre de Roi, qui ſembloit convenir aux vaſtes Etats ſoumis à ſes Loix. Cependant, quelque deſir qu'il eût d'ériger ſon Duché en Royaume, ce ne fut que deux ans après qu'il y put parvenir, à la faveur du Schiſme qui s'éleva dans l'Egliſe, après la mort d'Honorius II.

Simon, *ſon fils aîné lui ſuccede Sa mort.* 1102.

Roger II. *troiſieme Comte de Sicile: quatrieme Duc de Calabre & de Pouille.* 1127 & *ſuiv.*

Roger II ſuccede au Duc de Calabre, ainſi qu'aux Princes de Salerne & de Capoue.

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* X. *ch.* VIII.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III *p.* 97. L'*Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 408-409 *& ſuiv.* entre dans le plus grand détail, au ſujet des femmes & des enfans de ce Prince, & lui en donne beaucoup plus que les Hiſtoriens dont nous avons adopté le recit.

Sect. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

il avoit eû quelque tems auparavant, quelques démêlés avec ce Pape; voici à quel ſujet. (1)

Ses différens avec le Pape Honorius II.

Tous les Prédéceſſeurs de Roger, au Duché de Pouille & de Calabre, avoient renouvellé à leur avénement, le ſerment de fidélité & l'hommage au S. Siege, & en avoient obtenu l'inveſtiture. Auſſi-tot que le dernier Duc Guillaume fut mort, Roger s'étoit haté de partir de Meſſine, où il étoit alors, pour aller recueillir ſa ſucceſſion. Arrivé à Salerne, il s'y fit ſacrer par l'Archevêque Alfane, & paſſa de là à Reggio, où il fut unanimement reconnu pour Souverain. Enſuite, ayant pris le titre de Duc, il envoya des ambaſſadeurs à Honorius, pour lui demander qu'il l'en inveſtit, par la Tradition de l'étendart, ainſi qu'il étoit d'uſage alors. Le Pontiſe, irrité de ce que ce Prince avoit pris poſſeſſion de ſes nouveaux Etats, & de ce qu'il étoit retourné en Sicile, ſans lui prêter ſerment de fidélité; avant que de lui en demander l'inveſtiture; refuſa de lui accorder ſa demande, & ſe ligua même contre lui avec Robert II, Prince de Capoue, dont le frere, Richard II, s'étoit rendu homme-lige du Duc Roger Burſa. Il faut dire auſſi que Roger II, lors de ſa priſe de poſſeſſion de la Calabre, avoit profité de l'occaſion pour faire une entrepriſe ſur Bénévent, ville appartenante au S. Siege, quoique le territoire & la Principauté dependoient du Duc de Calabre. Cette entrepriſe avoit fort indiſpoſé le Pape contre lui. D'ailleurs, Honorius étoit jaloux de la grande Puiſſance de Roger, maître de tant d'Etats, & voiſin très-redoutable. A l'inſtigation du Pape, Robert refuſa de rendre hommage au nouveau Duc, & prit les armes contre lui. Secondé par pluſieurs Seigneurs, vaſſaux du S. Siege, il fit une irruption ſur le territoire de Bénévent. A cette nouvelle, Roger repaſſa dans la Pouille, ſuivi d'une armée & dans la vue de marcher contre les forces réunies du Prince de Capoue & du Pape, qui s'y trouvoit en perſonne. Au lieu de combattre, le prudent Roger énerva leurs forces en temporiſant; & ſe tenant continuellement ſur la défenſive; de ſorte que les grandes chaleurs qui ſurvinrent, & la diſette de vivres, obligerent Robert de s'en retourner dans ſa Principauté avec ſes Troupes, ſans avoir pu rien entreprendre. Le Pape abandonné de ſon allié,

1128. *Son accommodement avec le Pape.*

chercha à faire ſon accommodement avec Roger, & lui fit propoſer une entrevue à Bénévent, avec promeſſe de lui conférer le titre de Duc. Roger ayant accepté l'entrevue, ſe rendit auprès de Bénévent, où il ne voulut pas entrer par méfiance; ce qui obligea le Pape, à qui cet accommodement importoit le plus, d'aller le trouver. Roger lui prêta ſerment de fidélité, & jura ſolemnellement, pour lui & ſes Succeſſeurs, de ne plus jamais faire aucune entrepriſe ſur la ville de Bénévent. De ſon côté, le Pape reconnut ce Prince Duc de Calabre & de Pouille, & lui donna l'inveſtiture de cet Etat, aux mêmes conditions que ſes Prédéceſſeurs l'avoient obtenue. (2)

1130. *Roger obtint le titre de Roi, du Pape Anaclet II.*

Le Schiſme qui ſurvint peu de tems après, dans l'Egliſe, ſervit les ambitieux projets de Roger. Honorius étant mort, une partie des Cardinaux lui donna pour ſucceſſeur Innocent II; tandis que d'autres s'étant aſſemblés ailleurs pour procéder à l'élection d'un Pape de leur faction, donnerent un Concurrent à Innocent, dans la perſonne de Pierre de Léon, qui prit le nom d'Ana-

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 27-29.
(2) *Anecd. Ital.* ann. 1130. *p.* 319.

d'Anaclet II. Une partie de l'Europe Chrétienne se déclara pour ce dernier: Roger fut du nombre de ses adhérens & profita de la circonstance, pour obtenir d'un Pape qui avoit besoin de son appui, un titre qu'il ambitionnoit depuis longtems. Anaclet s'étant rendu maître de Rome, & ayant obligé son Compétiteur de se retirer en France, vint ensuite à Bénévent, & de là à Avellino, où il eut une conférence avec le Duc Roger. Par un traité qui fut conclu entr'eux, ce Prince convint d'épouser la sœur du Pape, duquel il obtint le titre de Roi, & la permission de se faire couronner par les Archevêques de son Royaume. En même tems ce Pape donnant à Roger une investiture plus vaste qu'aucune de celles que ses Prédécesseurs avoient accordées; y comprit, outre la Sicile, la Pouille & la Calabre, la Principauté de Capoue, & le Duché de Naples, quoique ce Duché fut encore à conquérir; à charge toujours de lui faire hommage, & de lui payer tous les ans 600 Schisates, espece de monnonie d'or, qui portoit l'empreinte, ou qui avoit la figure d'une gondole. L'acte, ou la Bulle qu'Anaclet fit expédier à Roger, est datée de Bénévent, du 27 de Septembre 1130. (1) Quelques Auteurs prétendent cependant que ce Prince avoit pris le nom de Roi de sa propre autorité, dès l'année d'auparavant, & qu'Anaclet, par cette Bulle, ne fit que le lui confirmer. Quoiqu'il en soit, il est constant que Roger ne fut couronné qu'en 1130. Le jour de Noël de la même année, la cérémonie de son couronnement se fit à Palerme, (qu'il avoit choisi pour la Capitale de son nouveau Royaume,) par le Cardinal Conti, qu'Anaclet y envoya pour cet effet. (2) Le Cardinal fut assisté par les Archevêques de Palerme, de Bénévent, de Capoue & de Salerne, qui couronnerent Roger, Roi de Sicile, de Pouille & de Calabre, en présence des Evêques, Abbés, Barons, ou Seigneurs du Royaume & d'une foule considérable de Peuple. Ainsi, Roger II recueillit tous les fruits de près d'un siecle de travaux, & fut le premier Roi des Provinces conquises par la valeur de son pere & des autres Princes Normands.

Sect. I. *Histoire de* Naples & *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

Il est couronné à Palerme.

SECTION II.

Sect. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Depuis le Couronnement du premier Roi de Sicile, Roger II, en 1130, *jusqu'à la fin de la domination des Rois Normands, descendans de Roger, & jusqu'au détrônement de Guillaume III, dernier Roi de cette race, en* 1195, *par l'Empereur Henri V, sixieme Roi des Romains de ce nom.*

1130 & *suiv.* Roger II, *premier Roi de Sicile, de Pouille, Calabre, &*

On a vu par quelle gradation, depuis environ cent ans, que les Conquérans Normands avoient abordé en Italie, le petit-fils de Tancrede de Hauteville parvint à former une nouvelle Monarchie, & à s'asseoir parmi les Rois de l'Europe. Comblé par la possession d'un titre, qui étoit depuis si longtems l'objet de son ambition, Roger ne songea plus qu'à soutenir son

(1) *Hist. des R. des deux Sic.* Par Mr. d'Egly *Tom.* I. *p.* 29-30. Introd. à l'*Hist. Univers. Tom.* II. *Liv.* I. *ch.* III. *p.* 98.
(2) *Hist. de Sicile.* Par Mr. d'Egly de B. *Tom.* I. *p.* 423-424.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

rang, & à transmettre ſa Couronne à ſes deſcendans. Il eut d'abord bien de la peine à l'affermir ſur ſa tête. Sa puiſſance & ſon bonheur lui ſuſcitérent des ennemis formidables; qui remplirent les premieres années de ſon rêgne de troubles, de guerres, de revers, & s'efforcerent de renverſer ſon trône encore mal aſſuré. S'ils ne purent y parvenir, du moins ils lui donnerent de violentes ſecouſſes, & il fallut toute l'intrépidité de Roger, pour réſiſter à cet orage, pour lutter contre tant d'ennemis conjurés contre lui, pour échapper aux trames, aux complots, aux dangers ſans ceſſe renaiſſans, & qui le menaçoient de tous côtés.

Guerre de Roger avec l'Empereur Lothaire, le Pape Innocent II, &c.

Le parti d'Anaclet s'affoibliſſoit de jour en jour; & Roger étoit en Italie le ſeul Prince qui le ſoutînt encore. Son attachement pour cet Antipape, cauſa tous ſes malheurs, & fournit un prétexte pour lui nuire à ceux auxquels ſon Empire naiſſant faiſoit ombrage. Innocent II ayant été reconnu ſeul & unique Pape légitime, par le Concile de Virtzbourg, en 1131, l'Empereur Lothaire ſe déclara ouvertement pour lui, & réſolut de le rétablir dans ſon ſiege. Dans cette vue, il le ramena comme en triomphe à Rome, en 1133, & le mit en poſſeſſion de l'Egliſe de St. Jean de Latran, qui étoit alors l'Egliſe Métropolitaine, ou Patriarchale des Evêques de Rome. (1)

L'année ſuivante, Lothaire, ſecondé par pluſieurs Barons, ou Seigneurs de la Pouille, qui, mécontens de Roger, ſe ſouleverent contre lui, [ainſi que par Robert, dernier Prince de Capoue, Sergio VII, Chef, ou Duc de la République de Naples; & par Rainolfe ou Rainulfe, Comte d'Averſe, & beau-frere de Roger] fondit ſur les Etats de ce Prince, réſolu de le dépouiller de la Calabre & de la Pouille. Il avoit été fortement excité à cette expédition par Bernard, Abbé de Clairvaux, que Rome a mis depuis au nombre de ſes Saints, en reconnoiſſance des ſervices qu'il avoit rendus aux Papes & à l'Egliſe. C'étoit Bernard qui l'avoit engagé à paſſer en Italie, pour mettre fin au ſchiſme. Les premiers ſuccès de Lothaire ne furent pas de longue durée; au bruit de ſes ravages, Roger ſe hâta de paſſer dans la Pouille, combattit ce Prince avec ſuccès, & l'obligea de repaſſer en Allemagne. (2) Sa retraite laiſſant le champ libre à Roger, il ſe prépara à punir les Barons qui s'étoient ſoulevés contre lui, s'empara de la Principauté de Capoue, ainſi que de cette Ville, & forma à différentes repriſes le ſiege de Naples, mais toujours ſans ſuccès. (3) Tandis qu'il faiſoit les plus grands préparatifs en Sicile, l'Empereur rentra en Italie, en 1134, à la tête d'une armée formidable, & fondit une ſeconde fois ſur les Etats de Roger. Aidé par une flotte Piſane, il l'obligea de lever le Siege de Naples, & ſe rendit maître de la Pouille, d'Amalfi & de Salerne, tandis que le Pape, marchant lui-même à la tête d'une partie des Troupes de Lothaire, s'empara de Capoue & de pluſieurs autres Places voiſines. Ainſi Roger ſe vit dépouillé de preſque tous ſes Etats en decà du Phare; & ſes ennemis ſongeant à en faire entr'eux le partage, Lothaire commença par donner, de concert avec le Pape, l'inveſtiture du Duché de Pouille à Rainolfe, Comte d'Averſe, ou Avellino, qui avoit épouſé Mathilde, ſœur du Roi Roger, & l'avoit con-

Succès de cette guerre.

Succès de Lothaire, qui s'empare de preſque tous les Etats de Roger.

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 30.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 99.
(3) Robert Guiſchard & Richard, Prince de Capoue, avoient déja tenté inutilement de s'emparer de cette Ville, en 1074, pendant la guerre qu'ils firent au Pape Grégoire VII. *Voi l'origine du Royaume*, &c. *Liv.* IV. *p.* 16 & 18.

Sect II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

traînte par ſes mauvais traitemens, de ſe refugier auprès de ſon frere. (1) Comme le Pape & l'Empereur prétendoient également au droit de donner cette inveſtiture, on eut recours pour les accommoder, à un expédient aſſez ſingulier; ce fut qu'ils tiendroient tous les deux l'étendard, dont on ſe ſervoit alors pour cette cérémonie. Quelques différens que Lothaire eut enſuite avec le Pape au ſujet de leurs conquêtes, ayant jetté de la méſintelligence entr'eux, ce Prince retourna en Allemagne, & laiſſa le commandement de ſon armée au Comte Rainolfe. Le départ de l'Empereur rendit l'eſpoir & le courage à Roger; il ramena encore une fois la fortune ſous ſes drapeaux. Il repaſſa promptement dans la Pouille, à la tête d'une armée conſidérable, recouvra une partie de ce que l'Empereur lui avoit enlevé, & ne ſongea plus qu'à ſe venger des Barons de cette Province, qui avoient abandonné ſa cauſe pour embraſſer celle de ſon ennemi. Roger victorieux, mit la Pouille à feu & à ſang, reprit Salerne & Capoue, chaſſa le Comte Rainolfe de toutes les Places qu'il y occupoit, s'empara de Bénévent, & força cette Ville à reconnoître Anaclet pour le ſeul & véritable Pape. Les ſuccès les plus éclatans, ſont très-ſouvent ſuivis des plus grands revers. Roger vainqueur, couvert de gloire, fut vaincu preſque au ſein de la victoire, par l'armée de Rainolfe, fort inférieure en forces. (2) Cette défaite, arrivée en 1137, n'eut cependant aucunes ſuites bien funeſtes pour lui. Mais tandis qu'il faiſoit de nouveaux préparatifs, dans le deſſein de continuer la guerre avec vigueur & de recouvrer la Pouille, il feignit d'écouter les propoſitions de paix qu'Innocent lui fit faire par l'Abbé Bernard, nommé par le Pontife, Médiateur entre les deux Concurrens au Duché de la Pouille. Il s'agiſſoit de ſavoir quel étoit le Pape légitimement élu, & ce qui s'étoit paſſé lors de l'élection des deux compétiteurs au Pontificat. Comme Roger s'obſtinoit à vouloir être éclairé à ce ſujet, afin de ſe déclarer en faveur de celui dont l'election ſeroit reconnue la plus canonique, Innocent lui envoya à Salerne où il étoit, Bernard avec deux Cardinaux, tandis qu'Anaclet lui en députa trois de ſon parti. (3) Roger qui ne cherchoit qu'à gagner du tems, pour ſe mettre en état de continuer la guerre, amuſa autant qu'il lui fut poſſible les uns & les autres; mais, après bien des conteſtations & des conférences infructueuſes, rien ne fut décidé, parce que ce Prince ne voulut en aucune maniere conſentir à reſtituer les Terres qu'il avoit uſurpées ſur le prétendu domaine de l'Egliſe, premiere condition exigée pour un accommodement entre le Pape & lui. Pendant cette apparente négociation, l'Antipape Anaclet mourut, en 1138; les Cardinaux de ſon parti élurent à ſa place Grégoire, Prêtre-Cardinal, qui prit le nom de Victor IV, & qui renonça peu de tems après à la Thiare, après avoir porté le vain titre de Pape pendant près de deux mois. Son abdication rendit enfin la paix à l'Egliſe.

L'Empereur retourne en Allemagne. 1137.

1139. *Avantages remportés par Roger ſur ſes ennemis.*

Il eſt défait par le Comte Rainolfe.

Politique de Roger: accommodement ſimulé & rompu.

Cependant la fin du ſchiſme ne termina point les différens de Roger avec Innocent; parce que le premier continua de protéger les reſtes du parti ſchiſmatique; ce qui le fit excommunier ſolemnellement, avec tous ſes adhérens, dans le ſecond Concile de Latran, que ce Pape tint à Rome, dès

1139. *Il eſt excommunié par Innocent II.*

(1) *Hiſt. de Sicile*, Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 427 *& ſuiv.*
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 31.
(3) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 100.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

qu'il y fut rentré. (1) La mort de Rainolfe, ſurvenue peu de tems après, délivra le Roi de Sicile d'un Concurrent dangereux, & lui donna la facilité de rentrer en poſſeſſion de la Pouille. Irrité de l'excommunication fulminée contre lui, Roger paſſa dans cette Province, qu'il recouvra d'abord preſque en entier. Mais s'étant inconſidérément avancé juſques dans la Terre de Labour, il fut defait par l'armée du Pape, auprès du Mont-Caſſin, & obligé de ſe renfermer dans San Germano, où il fut inveſti. Bientôt pourtant il fut dégagé par Guillaume, Duc de Calabre, ſon ſecond fils, qui accourant à ſon ſecours à la tête de mille chevaux, battit à ſon tour ſes ennemis, prit le Pape lui-même avec tous ſes équipages, & les Cardinaux qui l'accompagnoient. (2) Roger uſa bien de la victoire, il traita le Pontife avec autant d'égards, que ſes prédéceſſeurs en avoient uſé en pareil cas, en 1053, avec le Pape Léon IX, leur priſonnier. (3) Il lui offrit même la paix, que le Pontife ſe hâta d'autant plus d'accepter, qu'il ne s'attendoit pas à tant de modération de la part d'un vainqueur irrité, & que d'ailleurs il ſe voyoit ſans aucune reſſource pour continuer la guerre; il ſe ſeroit cru trop heureux qu'on eût voulu lui accorder la paix aux conditions les plus onéreuſes. Mais par une biſarrerie qui de nos jours paroîtroit fort inconcevable, ce fut le Pape qui impoſa des conditions à Roger: car tel étoit alors le reſpect qu'on avoit pour le Chef de l'Egliſe, regardé même comme Prince ſéculier & Guerrier, que ce fut le vaincu qui dicta les Loix, & que le Roi demanda plutôt humblement la paix à ſon priſonnier, qu'il ne la lui offrit. Les conditions furent. „ Que Roger ſeroit reconnu Roi de Sicile, & obtiendroit la confirmation „ du titre & de l'inveſtiture qu'il avoit reçus de l'Antipape Anaclet; Que „ Roger, ſon fils aîné, auroit le Duché de la Pouille; Guillaume, celui de „ Calabre; & Amphuſe, ſon troiſieme fils, la Principauté de Capoue; Qu'il „ ſeroit abſous de l'excommunication lancée contre lui; qu'il reconnoîtroit „ Innocent II pour Pape légitime, & lui prêteroit ſerment de fidélité; enfin, qu'il ſe reconnoîtroit pour ſon homme-lige, rendroit la ville de Bénévent & ſon territoire à l'Egliſe, & s'engageroit à ne plus faire aucune „ entrepriſe ſur cette partie de ſon domaine „. (4) Ce Traité, conclu le 25 Juillet 1139, fut exécuté de bonne foi. Roger fut abſous des cenſures, prêta au Pape ſerment de fidélité, & reçut de lui, par l'étendard, l'inveſtiture du Royaume de Sicile, des Duchés de Pouille & de Calabre, & de la Principauté de Capoue, dont la conceſſion & la propriété lui furent confirmées, pour lui & pour ſes Succeſſeurs; à charge de l'hommage lige & de la redevance annuelle de ſix cens ſchifates. Il ne fut fait aucune mention dans cet Acte de la Principauté de Salerne, ainſi que de quelques autres Terres poſſédées par Roger, parce que le St. Siege prétendoit toujours qu'elles lui appartenoient, ainſi que la Principauté de Bénévent, dont il ne poſſédoit que la Ville Capitale & ſon territoire. Au reſte, le titre de Royaume ne fut confirmé qu'à la Sicile, par la Bulle d'Innocent II.

Succeſſivement vaincu & vainqueur, il fait le Pape priſonnier.

Roger fait la paix avec Innocent II, & reçoit de lui une nouvelle inveſtiture du Royaume de Sicile.

(1) *Hiſt. de Sicile*, Par M. de B. *Tom.* I. *p.* 436 *& ſuiv.*
(2) Les Précédens: ibidem. Giannone *Tom.* II. *Liv.* XI. *ch.* III.
(3) *Anecd. Ital.* ann. 1053.
(4) Giannone *Liv.* XI. *ch.* III. *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 437.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Nous avons remarqué qu'il ne manquoit au Comte Roger, pere du Roi, dont nous écrivons l'hiſtoire, que le Duché de Naples, pour poſſéder à-peu-près tout ce qui compoſe aujourd'hui le Royaume de ce nom, ou de Sicile en deçà du Phare. Le Duché de Naples ne comprenoit plus gueres alors que la Ville de ce nom, quelques iſles, & un territoire très-reſſerré du côté de la Mer. Depuis que Naples avoit ſecoué le joug des Empereurs d'Orient, & s'étoit érigé en une eſpece de République, époque qu'il n'eſt pas poſſible de fixer avec certitude, elle avoit été gouvernée par des Chefs, qui avoient conſervé le nom de Ducs. (1) Il paroit que l'autorité de ces Princes, qui commandoient les Troupes de l'Etat en tems de guerre, étoit bornée, quant au Civil, par celle de la Nobleſſe & du Peuple, qui formant les deux principaux ordres, ou Corps de l'Etat, participoient à l'adminiſtration publique, conjointement avec le Duc; eſpece de Gouvernement mixte, ſemblable à celui d'Angleterre & de pluſieurs autres Etats. Quoiqu'il en ſoit, après la mort de ſon dernier Duc, Sergio VIII, cette Ville éblouie par la valeur & les exploits du Roi Roger, peut-être auſſi craignant de ſe voir tôt ou tard forcée de paſſer ſous la domination de ce redoutable voiſin, ſe ſoumit volontairement à lui, en 1139. (2) Ses habitans lui envoyerent des députés à Bénévent, & lui demanderent Roger, ſon fils aîné, pour Duc. Roger accepta leurs offres, & ſe tranſporta lui-même à Naples, (3) où il fit une magnifique entrée, & reçut le ſerment de fidélité de ſes nouveaux Sujets. Il confirma leurs anciens privileges, & même, comme le remarque Giannone, il leur laiſſa le droit de ſe créer des Magiſtrats ſous le nom de Ducs, ainſi qu'ils firent après la mort du Duc ſon fils. Il fit quelque réforme dans le Gouvernement de leur Ville; laiſſa le ſoin de la police aux *Elus* du peuple, & ſe réſerva le droit de rendre la juſtice; ce qu'il fit par un Juge Royal qu'il conſtitua à cet effet; établiſſement qui fut probablement poſtérieur à l'abrogation de la dignité de Duc.

1139. *Naples ſe ſoumet volontairement, au Roi Roger.*

Lorſque Roger ſe fut reconcilié avec le Pape, ceux même de ſes ennemis, qu'un zele outré pour les intérêts de la réligion, avoit animés contre lui avec le plus de chaleur, tels que Pierre le Vénérable, l'Abbé Bernard & autres, furent les premiers à faire retentir l'Italie de ſes louanges, & à le mettre au rang des plus religieux Princes de ſon tems. (4) Cependant il eut encore quelques démêlés avec Innocent II, ainſi qu'avec les Succeſſeurs de ce Pontife, mort le 24 Septembre 1143, mais ſur-tout avec Celeſtin II, Luce II & Eugene III; & il étoit d'autant plus impoſſible qu'il n'en eut pas avec eux, que le voiſinage de leurs Etats & les uſurpations continuelles des Normands, donnoient tous les jours naiſſance à de nouvelles querelles. (5) D'ailleurs, ces Papes étoient ſans ceſſe excités par les Romains, ainſi que par l'Empereur Conrad, tous également mécontens de l'accommodement

1140. 1148. *Nouveaux différens de ce Prince avec les Papes.*

(1) De là eſt peut-être venu le nom de *Doge*, Dux en latin, que prirent par la ſuite & que portent encore aujourd'hui les Chefs des deux plus conſidérables Républiques d'Italie.

(2) Giannone ibid. Sect. I.

(3) *Hiſt. de Sic.* par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 437. introd. à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 101.

(4) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 430-440.

(5) *Hiſt. des Rois de S.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 49. *& ſuiv.*

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

qu'Innocent II avoit fait, en 1139, avec le Roi Roger. Mais ces brouilleries n'eurent jamais de ſuites, & ſoit par la piété, ſoit par la prudence de ce Prince, elles furent toujours accommodées à l'amiable. La bonne intelligence régna même entre lui & la Cour de Rome, principalement pendant le Pontificat de Luce, qui reconnut Roger pour Roi de Sicile, & le gratifia de pluſieurs privileges; entr'autres, de la prérogative ſinguliere de ſe ſervir du bâton, ou de la Croſſe, de l'anneau paſtoral, de la dalmatique, de la mître & des ſandales, tous meubles propres à un Evêque, & fort peu à un Roi. Les Papes croyoient probablement alors, accorder une faveur toute particuliere à un Souverain, que de lui permettre de ſe revêtir des ornemens Epiſcopaux; les choſes ont bien changées depuis, & il eſt douteux que les Souverains vouluſſent accepter aujourd'hui une pareille faveur, où qu'ils fuſſent ambitieux d'une ſemblable diſtinction. Quoiqu'il en ſoit, on trouve encore des monnoies de Guillaume I, fils & Succeſſeur de Roger II, où ce Prince eſt repréſenté équipé en Evêque. (1) D'autres diſent que ce fut Innocent II, qui accorda en 1140, cette abſurde prérogative au Roi Roger. (2)

Prérogatives accordées à Roger, par le Pape Luce II.

Nous paſſerons ſous ſilence quantité d'expéditions que ce Prince fit, ou fit faire en Italie par les Princes ſes fils; tantôt ſur les Terres de l'Egliſe, pour obliger les Papes à le reconnoître, & à confirmer ce qu'Innocent avoit fait en ſa faveur; & tantôt dans ſes propres Etats, pour réduire ſes Sujets trop remuans & portés aux ſoulevemens. Lorſque le Roi Roger n'eut plus d'ennemis à combattre en Italie, le plus dangereux de tous, Conrad, Roi des Romains, ou Empereur non couronné à Rome, étant retenu en Allemagne par la guerre qu'il avoit à ſoutenir contre Henri le *Superbe*, Duc de Baviere, au frere duquel, Welf, Eſt, ou Welfon, l'on prétend (3) que Roger avoit envoyé de groſſes ſommes, pour l'engager à faire cette diverſion en ſa faveur. Lors, diſons-nous, que ce Prince eut dépouillé ſes ennemis du dedans de leurs Terres & poſſeſſions, & forcé les mal-intentionnés contre ſon Gouvernement, à demeurer tranquilles, où à ſe retirer ailleurs; la valeur & l'eſprit de conquêtes, héréditaires dans ſa famille & dans la race des Princes Normands, ne lui permettant pas de demeurer oiſif, il ſongea à tourner ſes armes contre les Sarraſins d'Afrique, & à y faire des conquêtes ſur eux, ainſi que ſon pere & ſon oncle avoient fait en Sicile. D'ailleurs, pour excuſer la valeur inquiete de Roger, il ne faut que réfléchir, qu'il avoit néceſſairement, en fait de religion, les préjugés de ſon ſiecle, tems où l'on regardoit une Croiſade, c'eſt-à-dire, une guerre contre les Sarraſins, comme une entrepriſe ſainte, évidemment approuvée du Ciel. Il faut avouer néanmoins, qu'en vengeant la religion outragée, qu'en combattant pour ſa quérelle & pour ſes intérêts; on travailloit auſſi pour ſoi-même, on envahiſſoit des Etats, on eſperoit étendre ſes conquêtes; & cet appât, auſſi puiſſant que le fanatiſme, contribua beaucoup à faire paſſer en Syrie & en Afrique cette foule de Grands-Seigneurs de tous Pays, qui abondonnant leur Patrie, leur état & leurs familles, s'exilerent volontairement, pour aller chercher des avantures dans ces Contrées éloignées, y moiſſonner des lau-

1140. 1146 & ſuiv. *Expéditions & ſuccès de Roger en Afrique.*

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom. I. p.* 440.
(2) Giannone *Tom.* II. *Liv.* XI. *ch.* VII.
(3) *Hiſt. de Sicile ut ſup. p.* 437. *& ſuiv.*

riers, & y acquérir des Royaumes & des Principautés, à l'exemple séducteur des Bouillon, des Lusignan, & des Boëmond, Princes d'Antioche de Juffa, &c. Mais dans l'expédition de Roger en Afrique, il est très-assuré, qu'outre le motif d'acquérir de la gloire & d'exterminer les ennemis du nom Chrétien, l'intérêt personnel, & cette ambition insatiable qui distingue les Conquérans, & ce desir d'ajouter de nouveaux Etats à ses domaines, entrerent pour beaucoup dans cette brillante entreprise. Combattre, vaincre, & subjuguer des Peuples, furent les vrais motifs de cette expédition; & l'intérêt de la Religion n'en fut que le prétexte. Quelques années auparavant, en 1140, deux des fils de Roger; Roger, Duc de la Pouille, & Amphuse, Prince de Capoue, étoient entrés à main armée, par son ordre, dans l'Abruzze Ultérieure, dont ils s'étoient emparés, après y avoir commis les plus grands désordres; & cette incursion avoit pensé brouiller le Roi de Sicile avec la Cour de Rome, parce que la Province envahie étoit frontiere de l'Etat Ecclésiastique. (1) Mais si l'on examinoit les titres de la plûpart des possessions des Princes, on n'en trouveroit gueres qui eussent des droits mieux fondés, ni d'origine plus respectable.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Toutefois, peu content des acquisitions que ses armes & le droit du plus fort lui faisoient en Italie, Roger résolut d'étendre ses conquêtes en Afrique, ou, comme le disent plusieurs Historiens, de venger les outrages que les Chrétiens reçevoient depuis longtems des Mahométans. Dans ce pieux dessein, il mit à la voile, en 1146, avec une flotte nombreuse, débarqua près de Tripoli, forma le siege de cette Ville, & la prit d'assaut. Rien n'échappa à la férocité du Vainqueur dans le sac de cette Ville, le sexe, que la foiblesse déroba au courage, fut mis dans les fers & conduit en Sicile. Au retour de cette glorieuse & sanglante conquête, Roger donna à Richard de Lindeut, Gentil-homme Normand, qui l'y avoit utilement servi, le Comté d'Andros, que ce Prince avoit enlevé à l'Empire d'Orient; (2) car tandis qu'il augmentoit son domaine aux dépens des Papes, & qu'il faisoit la guerre avec succès aux Sarrasins d'Afrique, le belliqueux Roger en venoit aussi aux mains avec les Grecs, & remportoit de grands avantages sur l'Empereur de Constantinople, ainsi que nous aurons bientôt occasion de le dire.

1146. 1153. *Conquêtes de Roger en Afrique.*

Le succès de sa premiere entreprise avoit été trop heureux, pour qu'il n'en formât pas une seconde. Ce fut sur l'isle de Gerbe, dont il s'empara en 1147. La même année, il prit également & pilla aussi la Ville, jadis nommée *Aphrodisium*, & depuis *Mahadia*, du nom de Mahadi, premier Calife des Bathimites, son Conquérant. Roger y fit un butin considérable, & sa valeur inspira tant de terreur aux Princes Arabes de ces Contrées, qu'ils se rendirent ses tributaires. Il fit encore, en 1153, sur la fin de sa vie, une entreprise contre les Maures d'Afrique; il y envoya une flotte de 250 voiles, sous la conduite de l'Amiral Georges d'Antioche, qui se rendit maître de Tunis & d'Hippone. (3)

Revenons sur nos pas, & parlons de la guerre que Roger eut à soutenir, ou plutôt, qu'il entreprit contre l'Empereur Emanuel. La premiere

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 439.
(2) Ibidem *p.* 441.
(3) Giannone *Liv.* XI. *ch.* 7. *Hist. des Rois de Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 50.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

cauſe de cette guerre, fut la perfidie atroce des Grecs à l'égard des Croiſés; & la ſeconde, l'outrage que Roger reçut en la perſonne de ſes Ambaſſadeurs, qui avoient été mis en priſon à Conſtantinople, où ils avoient été ſolliciter la concluſion d'un traité de paix & d'alliance, ſuivant lequel Roger devoit traiter d'égal à égal l'Empereur Grec. Peut-être auſſi le refus que le Roi de Sicile eſſuya, au ſujet d'une Princeſſe qu'il demandoit en mariage pour ſon fils Roger, (1) contribua plus que tout autre choſe à allumer ſon reſſentiment contre Emanuel. Quoiqu'il en ſoit, indigné de tant d'outrages, il déclara la guerre aux Grecs, en 1148: mais comme depuis quelque tems il ne marchoit plus lui-même à la tête de ſes Troupes, à cauſe des fatigues qu'il avoit eſſuyées dans des campagnes antérieures, il ne fit cette guerre que par ſes Lieutenans, ainſi que l'aſſurent la plûpart des Hiſtoriens Contemporains. Mais quoi qu'abſent, cette guerre ne fut, ni moins glorieuſe, ni moins avantageuſe pour lui; la fortune, qui depuis longtems ne ceſſoit d'accompagner ſes armes, ſe déclara encore pour lui dans ſes premieres expéditions contre les Grecs. Sa flotte, commandée par ſon Grand-Amiral George d'Antioche, tranſporta une Armée conſidérable dans la Grece, où elle s'empara rapidement des principales Places, & y fit un butin immenſe, qui fut conduit en Sicile avec une foule de captifs de tout âge & de tout ſexe; il y avoit ſur-tout parmi ces priſonniers, quantité d'ouvriers en ſoie; ce qui donna occaſion à l'établiſſement de pluſieurs Manufactures de ce genre à Palerme; & ce ſont les premieres que l'on ait vues en Europe; c'étoient ces Ouvriers qui porterent cette importante branche de commerce d'Orient en Occident. (2) Cependant la ſuite de cet te guerre ne répondit pas à ces heureux commencemens; elle ſe fit depuis avec une alternative continuelle de bons & de mauvais ſuccès. L'Empereur Grec reprit Corcyre ſur les Siciliens, malgré la vigoureuſe réſiſtance de ceux-ci. D'un autre côté, la flotte impériale, combinée avec celle des Vénitiens, défit, en 1149, la flotte de Roger, qui ſe vengea bientôt de cette défaite, par la victoire ſignalée qu'il remporta peu de tems après ſur les forces navales de ſes ennemis, commandées par Conſtantin, ſurnommé l'Ange; qui fut fait priſonnier dans cette action. A-peu-près dans le même tems, l'Empereur Emanuel, dans la vue de faire une diverſion dans les Etats de Roger, envoya Michel Paléologue en Italie, pour ſeconder la revolte & les projets du Comte Alexandre, qui, banni de la Pouille, y avoit excité un ſoulevement, remporté pluſieurs avantages ſur les Troupes de Roger, & s'étoit emparé de pluſieurs Places. Mais peu content encore, Emanuel, qui méditoit le projet d'accabler ſon redoutable ennemi, équipa une flotte conſidérable, & ſe préparoit à faire lui-même une deſcente en Sicile, tandis qu'à ſon inſtigation, Conrad, Roi des Romains, éternel ennemi de Roger ſe diſpoſoit à faire une irruption dans la Pouille, & prenoit, de concert avec l'Empereur Grec, des meſures pour ruiner la puiſſance du Roi de Sicile. Le bonheur ordinaire de ce dernier, le délivra de ces dangers. Conrad mourut, en 1151, (3) lorſqu'il étoit ſur le point de partir pour ſe mettre en campagne, & pour aller recevoir

1148. 1152. *Guerre & ſuccès de Roger contre les Grecs.*

Succès alternatifs.

(1) Giannone ibid. introd. à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 102.
(2) Les précédens ibid. *Hiſt. des Rois de Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 51.
(3) *Anecd. Ital.* ann. 1151.

voir la couronne impériale à Rome; les ennemis de Roger répandirent le bruit, fondé ou non fondé, qu'il avoit fait empoisonner l'Empereur. (1) Quoiqu'il en soit, une tempête affreuse écarta la flotte Grecque de Sicile, fit périr la plus grande partie des vaisseaux d'Emanuel, mit ce Prince lui-même en grand danger, & l'obligea de renoncer à ses desseins sur la Sicile.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Trop convaincu de l'impuissance où il étoit de nuire à Roger, Emanuel eut recours à la ruse & à la perfidie, ressources ordinaires des Grecs, & il trompa son ennemi par des propositions de paix. Roger, fatigué de la guerre, écouta volontiers ces propositions ensorte que la paix fut bientôt conclue: mais elle ne fut pas de longue durée. Le Roi de Sicile instruit que ce calme n'étoit qu'un piege qu'on lui tendoit pour mieux le surprendre & l'endormir, tandis qu'on lui susciteroit de nouveaux ennemis au dedans & au dehors de son Etat, fit aussi-tôt partir une flotte de quarante voiles, sous les ordres de l'Amiral Maïon, avec ordre de faire tous ses efforts pour s'emparer par surprise de Constantinople, ou au moins, s'il ne pouvoit réussir, d'insulter cette Capitale. Les Siciliens s'en approcherent de si près, qu'ils en mirent les Fauxbourgs au pillage; on prétend même que plusieurs d'entr'eux pénétrerent jusques dans le palais d'Emanuel, & qu'ils en enleverent tout ce qu'ils purent emporter; ils se rembarquerent aussi-tôt, mais comme leur flotte s'en retournoit elle rencontra celle des Grecs & des Vénitiens leurs alliés, & contrainte d'en venir à une bataille, celle des Siciliens n'y fut rien moins qu'heureuse, puisqu'après un combat sanglant elle fut entierement défaite & y perdit 19 vaisseaux. Cependant au milieu de leurs revers, les Troupes de Roger eurent la gloire, pendant cette même action, de dégager le Roi de France, Louis le jeune, qui se trouvant obligé de passer au milieu de la flotte des Grecs, à son retour de son expédition de la Terre-Sainte, eut été contraint de se rendre à eux, si l'Amiral de Roger, Georges d'Antioche, ne fut venu à son secours, & ne l'eût délivré. (1) Quoique la plûpart des Historiens François ne fassent aucune mention de ce fait, rapporté par presque tous les Historiens contemporains, & quoique ces mêmes Historiens, ne s'accordent pas exactement sur les circonstances; les uns attribuant la délivrance du Roi de France à l'Amiral Sicilien, & les autres au Roi Roger lui-même; Il n'est pas moins démontré que quant au fond, ce fait est exactement vrai, & que la flotte Sicilienne tira le Roi de France de ce pressant danger. Les mêmes Ecrivains ajoutent, que Louis débarqua à Potenzia, ou Potenza en Italie, pour y témoigner à Roger sa reconnoissance de cet important service. Ils ne nous apprennent pas si la guerre fut terminée entre Roger & l'Empereur d'Orient; ils n'en font plus aucune mention: elle ne fut probablement qu'assoupie jusqu'en 1154, où elle se ralluma avec plus de chaleur qu'auparavant.

Paix de courte durée avec Emanuel.

Défaite de la flotte Sicilienne par les Grecs & les Vénitiens.

Les Siciliens dégagent le Roi Louis le jeune des mains des Grecs.

Roger passa tranquillement à Palerme, loin des troubles de la guerre, les dernieres années d'une vie qui avoit été fort agitée, & s'y reposa de tous ses travaux. Il ne s'occupa plus pendant cette intervalle, qu'à l'em- 1152. 1154.

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 414.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. II. part. *Liv.* IV. *p.* 445, & les Auteurs qu'il cite pour garants de ce fait.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

bellissement de cette Ville, qu'il affectionnoit beaucoup & qu'il avoit choisie pour sa résidence. Il fit encore cependant, en 1153, ainsi qu'on l'a dit plus haut, une nouvelle expédition sur les côtes de l'Afrique; ce fut la derniere de sa vie. Il mourut l'année suivante, vers la fin de Février 1154, âgé de 56 ans; après un regne de 24 ans. Il fut enterré dans la Cathédrale de Palerme, où l'on voit encore son tombeau. (1) Environ trois ans avant sa mort, il avoit fait sacrer & reconnoître Roi de Sicile, le Prince Guillaume, le seul de ses fils légitimes qui lui restât. Guillaume, avoit régné près de trois ans, conjointement avec son pere, lorsqu'à la mort de ce dernier, il fut seul possesseur du trône. Roger avoit eu le malheur, au milieu de ses prospérités, de survivre à presque toute sa famille, & de se voir successivement mourir, dans presque tous ceux d'entre ses enfans qui pouvoient soutenir son nom & sa gloire. Le Duc Roger, Duc de la Pouille, son fils aîné, étoit mort en 1149, sans laisser d'héritiers légitimes; il mourut d'épuisement, (2) disent les Historiens, pour avoir voulu donner trop de preuves de son amour à la fille de Robert, Comte de Lech, Dame d'une très-illustre naissance, avec laquelle on prétend qu'il contracta un mariage clandestin: ce fait est contesté par plusieurs Auteurs, qui ont voulu faire passer cette union pour illégitime, & les enfans que Guillaume en eut, pour bâtards; les partisans de Tancrede prétendirent, au contraire, qu'il les avoit légitimés avant sa mort: c'est ce dont nous parlerons plus amplement, au sujet de l'avènement de ce Prince à la couronne. Quoiqu'il en soit, cette Maîtresse lui donna deux fils, dont l'un, nommé Guillaume, mourut à l'âge de 20 ans; & l'autre, Tancrede, qui étoit l'aîné, fut le quatrieme Roi de Sicile. On assure que le Roi Roger fut si chagrin de voir s'éteindre, dans la personne de son fils aîné, une partie de l'espoir de la propagation de sa race, qu'il obligea le Comte de Lech de sortir de ses Etats, & qu'il lui auroit fait éprouver de plus cruels effets de son ressentiment, si le Duc Roger n'eût, en mourant, intercédé pour lui, auprès de son pere. Les autres fils légitimes de Roger II lui avoient été enlevés précédemment l'un après l'autre. Tancrede, en 1139; Amphuse & Henri, vers l'année 1144. Roger laissa encore en mourant trois autres enfans légitimes, qu'il avoit eus de différentes Maîtresses; un fils, nommé Simon, & deux filles, dont l'une fut mariée à Hugues, Comte de Molise, & l'autre qui épousa Henri, frere bâtard de Marguérite, épouse de Guillaume I, successeur de Roger II. (3) Ce Prince étoit si jaloux de laisser des Héritiers & des soutiens de sa Maison, que, chagrin de ne la voir étayée que par un fils unique, il épousa encore, peu de tems avant sa mort, Béatrix, fille de Gauthier, Comte de Rhétel, qu'il laissa enceinte en mourant, de Constance sa fille posthume, qui devint par la suite Reine de Sicile & épouse de l'Empereur Henri VI. Roger donna par son testament la Principauté de Tarente à Si-

Mort du Roi Roger II.

Femmes & enfans de Roger: leur destin.

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX *ch.* VIII.

(2) Guillaume I, fut soupçonné d'avoir fait périr Roger, son frere aîné, par un poison lent qui occasionna la langueur dont il mourut, afin de s'emparer du trône par ce crime; plus probable & plus vraisemblable, relativement au caractere de Guillaume, que réellement prouvé.

(3) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B, *Tom.* I. *p.* 446-448.

mon, son fils bâtard; mais elle lui fut ôtée par le Roi Guillaume, qui lui céda en échange le Comté de Policastro. Quant à Tancrede, il fut presque toujours persécuté & traité durement par son oncle Guillaume, qui naturellement défiant & ombrageux, le tint toujours comme empriſonné dans son Palais, & l'obligea ensuite de quitter la Sicile, où il ne revint qu'après sa mort.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Roger eut cinq femmes; la premiere qu'il épousa étant encore fort jeune, & qu'il aima toujours très-tendrement, fut Elvire, fille d'Alfonze VI, Roi de Castille, & de Leon. Il en eut les quatre fils légitimes que nous avons nommé plus haut, & une Princesse, dont on ignore le nom & le sort; Guillaume, son successeur, fut l'un des fils d'Elvire. Cette Princesse étant morte, en 1134, Roger épousa la sœur de l'Antipape Anaclet, & elle mourut sans lui donner d'enfans, ainsi que la Comtesse Airolde, de la Maison des Comtes Marses, & Sybille, fille d'Hugues II, Duc de Bourgogne, qu'il épousa en troisieme & quatrieme nôces. Enfin, il contracta, quoique fort vieux, un cinquieme mariage, ainsi qu'on le vient de dire, avec Béatrix de Rhétel, qui fut mere de Constance, qu'elle mit au monde après la mort de son époux.

Qualités de Roger.

Quant aux qualités de Roger, ce que l'on peut en connoître, d'après les Historiens Contemporains, (1) est qu'il fut brave, magnanime, ambitieux de gloire; propre à former de grands projets & capable de les exécuter; sage, prudent, ami de la justice, pieux, & poussant le zele jusques à une sévérité souvent fort outrée. On lui reproche aussi d'avoir été trop ambitieux, trop avide de guerres & de conquêtes, trop intéressé, trop attaché à l'argent, & d'ailleurs, d'avoir été vindicatif, cruel & implacable dans ses vengeances. Nous ne rapporterons que les traits suivans, qui sont au reste si fort analogues à l'esprit de son siecle, qu'on ne peut lui reprocher que de l'avoir trop adopté. On assure qu'il fit déterrer & traîner par les rues le Corps de Bruno, Archevêque de Cologne, qui avoit été un de ses plus grands ennemis; & qu'il donna les mêmes ordres à l'égard du Cadavre du Comte Rainulfe, ou Rainolfe, son beau-frere, avec lequel il avoit été si longtems en guerre; mais que le Duc Roger, son fils, plus généreux que lui, détourna son pere de prendre cette vengeance honteuse, sur les restes inanimés de son ennemi. Sous prétexte de punir une violation du droit des Gens, faite par Jaquin, Prince de Bari, qu'il n'aimoit pas, il le fit pendre par ses Conseillers, & par représailles fit crever les yeux & couper les oreilles à quelques-uns d'entr'eux. Il fit aussi périr dans les plus cruels supplices, un de ses favoris; l'Eunuque Philippe, qu'il avoit fait Grand-Maître de sa maison & Amiral, en récompense des services qu'il lui avoit rendus dans sa derniere expédition d'Afrique; ce malheureux ne périt que pour avoir été, dit-on, convaincu d'être encore attaché aux pratiques extérieures de la Religion Mahométane, & de manger gras les jours maigres, &c. (2) D'ailleurs, Roger se vengea toujours impitoyablement de ses ennemis; les fit périr, ou les dépouilla de leurs Terres; il laissa constamment commettre les plus grands désordres, sui-

(1) Giannone *Liv.* XI. *ch.* VII.
(2) *Hist de Sic.* par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* IV. Sect. IV. & VII.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

re les plus grands ravages à ſes Troupes, dans les endroits où elles paſſoient. Enfin il fut, comme la plûpart des Princes, trop prodigue du ſang de ſes Sujets & trop avide de leurs Biens; il auroit exterminé, comme on l'a dit, le Comte de Lech & toute ſa famille, parce que ſa fille avoit été trop aimée du Duc Roger, ſon fils aîné, ſi ce Prince n'eût intercédé pour le pere de ſa Maîtreſſe. Mais c'eſt trop s'appéſantir ſur les défauts du premier Roi de Sicile, d'un Prince, qui, à ces défauts près, fut un des plus grands Rois que cette iſle ait jamais eue. Il fut comme le véritable fondateur de cette Monarchie. Lorſque ſon pere mourut, il ne lui laiſſa qu'une partie de la Sicile; mais peu à-peu, Roger vint à bout de la ſoumettre entiérement à ſa domination, outre une partie de l'Afrique qu'il ſoumit par les armes. Il ſera toujours compté au nombre des Conquérans & des Grands Princes. Il s'occupa conſtamment du ſoin de donner de ſages Loix à ſon Royaume: il y fit fleurir la juſtice & le commerce. Il donna ſur-tout toute ſon attention à la décoration de Palerme, qu'il embellit & fortifia: ſous ſon regne cette Ville fut déclarée Métropole, par le Pape Adrien IV, ſous le Pontificat de l'Archevêque Hugues. Ce fut Roger qui inſtitua les Charges de Grands-Officiers de la Couronne, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui; telles ſont celles de Grand-Connétable, Grand-Amiral, Grand-Juſticier ou Préſident, Grand-Chancelier, Grand-Chambellan, Grand-Protonotaire & de Grand-Sénéchal: à l'imitation de celles qui étoient alors établies en France, (1) dont Roger introduiſit beaucoup de Loix & d'uſages dans ſon nouveau Royaume. Les fonctions de ces charges ſe trouvent expliquées dans différens auteurs, & ſont à-peu-près la forme du Gouvernement encore exiſtante en Sicile. Auſſi affable & doux dans ſon particulier, qu'il paroiſſoit dur, ſévere, & hautain en public, il aima, accueillit les Gens-de-Lettres, & attira avec empreſſement dans ſon Royaume tous les étrangers, militaires & artiſtes, qui avoient la réputation d'exceller dans leur genre. On rapporte qu'il aimoit ſur-tout beaucoup les François. Ce Prince étoit grand, bien fait, quoique gros, très-bien proportionné. Sa diviſe: *Appullus & Calabre, Siculus mihi ſervit & afer.* Il l'avoit, dit-on, faire graver ſur ſon épée. (2)

Guillaume I. *Surnommé le mauvais, Roi de Sicile.* 1154-1158.

Il n'y a pas à beaucoup près, autant de bien à dire de ſon Succeſſeur; qui fit regretter ſon pere, & oublier ſes mauvaiſes qualités, par l'excès où il les porta lui-même; & qui ne juſtifia que trop la maxime, malheureuſement trop vraie à l'égard de la Monarchie héréditaire, *qu'un bon, un Grand Prince, eſt preſque toujours ſuivi d'un héritier qui dégénere; d'un fils indigne de lui.* C'eſt ce que déſigne aſſez le ſurnom de *mauvais*, que ſon Siecle & ſon Peuple lui donnerent d'un concert unanime; (3) ſurnom toujours bien plus mérité, bien plus vrai, que ceux de *Grand*, de *Pere du Peuple*; la flatterie prodigue ſouvent ceux-ci, ſouvent le menſonge les conſacre; mais l'autre reſſemble comme un aveu ſincere, arraché par la force de la vérité. Mais rempliſſons notre tâche, & tracons le portrait du regne odieux de Guillaume I; puiſqu'enfin l'Hiſtoire de ſes pareils ſert à l'inſtruction des hommes, comme

(1) *Hiſtoire de Naples*, de Giannone. *Tom.* II. *p.* 242 *& ſuiv. Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 35-44.

(2) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 448.

(3) On lui donna d'abord le ſurnom de *Grand*, lors de ſes ſuccès dans la Pouille contre les Grecs & ſes autres ennemis; mais il le perdit bientôt, & mérita mieux le dernier, qui lui fut donné depuis & qui lui eſt ſeul reſté. *idem. p.* 447.

celle des bons Princes; & puiſqu'immortaliſer les actions des méchans, c'eſt les punir de la façon la plus juſte & la plus éclatante, & peut-être intimider & retenir ceux qui voudroient leur reſſembler.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1140-1195.

Guillaume I, ſacré Roi en 1152, par Hugues, Archevêque de Palerme, (1) ayant régné deux ans & dix mois, conjointement avec ſon pere, ſe trouva, par ſa mort en 1154, ſeul & unique poſſeſſeur de la Couronne de Sicile. Il ſe fit ſacrer & couronner une ſeconde fois, d'une maniere plus ſolemnelle, aux fêtes de Pâques, par le même Archevêque Hugues. A ſon avènement au trône, il eut à lutter contre deux ennemis bien redoutables: l'un étoit l'Empereur Emanuel, & l'autre l'Empereur d'Occident, le fameux Fréderic Barberouſſe; ils traitoient tous deux les Princes Normands d'uſurpateurs, & ne négligeoient rien, ſe ſervoient de toutes ſortes de prétextes pour les dépouiller des Provinces qu'ils diſoient avoir été injuſtement uſurpées ſur les deux Empires. L'un & l'autre de ces Monarques avoient des prétentions ſur la Sicile & ſur toute l'Italie; l'un, comme deſcendant des Empereurs qui avoient tranſplanté le Siege de l'Empire Romain à Conſtantinople; & l'autre comme ſe diſant héritier de l'Empire Romain, & ſucceſſeur de Charlemagne; ces raiſons ne ſurprennent point quand on ſonge qu'il ne s'agiſſoit pas encore de partager leurs conquêtes, ou de décider à qui l'objet de leurs communes prétentions appartiendroit; les deux Princes, animés par le même intérêt, ſe liguerent contre l'héritier de Roger, dans le deſſein de lui enlever toutes ſes poſſeſſions. Vainement Guillaume, Prince moins belliqueux que ſes prédéceſſeurs, s'efforça de détourner l'orage qui le menaçoit; vainement il envoya une Ambaſſade à Conſtantinople, pour y faire des propoſitions de paix: Emanuel, qui attribua cette démarche à la crainte ou à la foibleſſe, rejetta fiérement ces propoſitions, ſe flattant que, ſecondé par Fréderic, il lui ſeroit auſſi facile d'écraſer le fils, qu'il lui avoit été difficile de lutter contre le pere. Ainſi, tandis qu'il envoyoit des Ambaſſadeurs à l'Empereur d'Allemagne, pour lui offrir des ſecours d'hommes & d'argent, & pour le preſſer d'agir contre Guillaume, il armoit une flotte conſidérable, pour faire une tentative ſur la Sicile. Conſtantin l'Ange, ſon oncle, fut chargé de cette expédition; mais, peu de tems après, Conſtantin ayant attaqué une flotte Sicilienne, bien inférieure en forces à la ſienne; qui revenoit chargée de butin de la ville d'Acre, que les Siciliens avoient pillée; cet Amiral fut vaincu & fait priſonnier, quoiqu'il eut près de 140 voiles. (2) Cet échec ne déconcerta pas Emanuel. D'un autre côté, Fréderic, qui aimoit l'argent, & penſoit avec raiſon qu'en ſe liguant avec ce Prince contre Guillaume, il travailleroit pour lui-même, ne balança pas à entrer dans ſon alliance & dans ſes projets contre Guillaume, ſoit qu'il voulut le ſeconder de bonne foi, pour en retirer tous les fruits en cas de ſuccès, ou qu'il n'eût deſſein que d'amuſer l'Empereur Grec, pour tirer de lui le plus d'argent qu'il pourroit. Quoiqu'il en ſoit, il parut s'appliquer avec beaucoup d'ardeur à faire réuſſir leur commune entrepriſe; comme les occupations que ſon ambition lui donnoit alors en Allemagne & en Italie, ne lui permettoient pas de

Continuation de la guerre avec l'Empereur Emanuel.

Défaite de la flotte Grecque par la Sicilienne

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 102.
(2) *Hiſt. des deux Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 450. *Liv.* V.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

tourner ſes forces contre la Sicile, il engagea, par l'eſpoir du butin & de quantité d'avantages, Piſe & Gênes, deux Républiques fort conſidérées alors, à cauſe de leur puiſſante marine, à entrer dans cette Ligue, & à faire de grands armemens pour l'expédition qu'il méditoit ſur la Sicile, aux dépens d'Emanuel, & de ſes alliés, auſſi avides que crédules. (1)

Brouilleries de Guillaume avec Adrien IV.

Dans le même tems la fortune ſuſcita à Guillaume un nouvel & très-formidable ennemi; c'étoit Adrien IV, avec lequel il ſe brouilla, parce que ce Pape ne voulut pas le reconnoître Roi de Sicile, déſapprouvant, ainſi qu'avoient fait juſqu'alors les Romains, le traité, prétendu forcé, qu'Innocent II avoit fait avec Roger ſon pere; ce qui obligea Guillaume à ordonner au Légat du Pape de ſortir promptement de ſes Etats. (2) Adrien, ulcéré, promit de ſe venger, d'entrer dans la Ligue de Fréderic & d'Emanuel, & d'appuyer de toutes ſes forces les projets du premier. Il ne tint que trop bien ſes promeſſes. Pour combler le malheur de Guillaume, à l'inſtigation du Pape, des deux Empereurs & des Seigneurs que Roger ſon pere avoit dépouillés de leurs Terres dans la Pouille & la Calabre, & ſpécialement d'Alexandre, ci-devant Comte de Gravina; la plûpart des Barons & Seigneurs de cette Province, ſe ſouleverent ouvertement, & prirent les armes, réſolus de ſecouer le joug. Quelques autres aigris par les mécontentemens & des ſujets de plaintes particuliers que le Roi leur avoit donnés, ainſi que par la conduite inſolente & deſpotique de Maion, Grand-Amiral & favori; (3) qui tâchoit d'éloigner de la Cour tous ceux qu'il craignoit, ſe joignirent aux premiers, & les aiderent à s'emparer de pluſieurs Places. Les progrès des mécontens augmentoient chaque jour; en très-peu de tems l'incendie devint preſque général, & Guillaume perdit la plus grande partie de ſes Etats en terre-ferme. A l'aſpect de l'orage prêt à fondre de tous côtés ſur le Roi de Sicile; on eût dit que la fortune vouloit ſe faire un jeu de renverſer ce nouvel Empire, auſſi promptement qu'il venoit de l'élever ſur les débris de celui d'Occident; mais le danger s'évanouit, & cette menaçante tempête ne produiſit qu'une ſecouſſe momentanée, qui même raffermit le trône de Sicile, après avoir vu Guillaume triompher de tous ſes ennemis conjurés.

Revolte des Seigneurs de la Pouille & autres.

Succès des Mécontens.

Les Chefs des mécontens, ces Chefs, la plûpart exilés & dépoſſédés par Roger, étoient les Comtes de Gravina, de Fondi, de Roche-Canine. Le Prince Robert de Capoue, & pluſieurs autres. L'un des plus irrités & des plus dangereux étoit Robert, Comte de Loretello, fils de Zamparone, Comte de Converſano, couſin-germain du Roi par ſa mere, Seigneur puiſſant, accrédité, que les outrages qu'il avoit reçus de Guillaume, par les artifices de ſon Grand-Amiral, avoient forcé de prendre les armes & de ſuivre les étendarts de rebellion. (4) Ce parti nombreux & formidable triomphoit dans la Pouille, où il éprouvoit d'autant moins de réſiſtance, qu'on croyoit l'Empereur Fréderic prêt à paſſer lui-même à la tête d'une puiſſante armée, & que d'ailleurs le Pape, envoyoit

(1) *Voy.* Art. Gênes dans cette *Hiſtoire Univerſelle* Sect. II.
(2) Giannone *Liv.* XII. introd.
(3) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 54.
(4) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II, III, IV.

charitablement de tous côtés dans cette Province des Prêtres & des Moines prêcher au peuple la revolte & le soulevement. Ces funeſtes nouvelles obligerent Guillaume de faire paſſer dans la Pouille une Armée conſidérable, ſous les ordres d'Aſclettin, ſon Chancelier. Mais ce Général n'eut ni combat à livrer, ni ennemis à arrêter; parce que la peſte, plus puiſſante que le Pape & les Revoltés, ſe mit dans l'armée de Fréderic, & empêcha ce Prince d'exécuter la promeſſe qu'il avoit faite à ſes alliés, de faire une invaſion dans cette Province. Aſclettin profita de cet heureux incident, pour entrer ſur les Terres du Pape, qui étoit l'un des principaux Auteurs de cette guerre. Il s'empara de pluſieurs Places, qu'il réduiſit en cendres, & fit de ſi grands dégats dans les environs de Bénévent, qu'Adrien, abandonné de l'Empereur, ne ſut quel moyen employer pour échapper au danger qui le menaçoit, danger d'autant plus preſſant, qu'il avoit vainement employé les armes ſpirituelles, & plus vainement encore lancé les foudres de l'Egliſe contre le Roi Guillaume, qui en faiſoit fort peu de cas. Le Pontife réduit à cette extrêmité fâcheuſe, prit l'unique parti qui lui reſtoit; ce fut de demander la paix à ce Prince, qu'il n'avoit pu effrayer par ſes cenſures, ni accabler par ſes armes; & il fit avec lui un accommodement, à des conditions beaucoup moins avantageuſes que celles que Guillaume lui avoit offertes quelque tems auparavant, & qu'Adrien avoit rejettées ſi fiérement, de l'avis du plus grand nombre des Cardinaux. Il eſt vrai néanmoins que ce qui obligea ce Pape à céder en cette occaſion, à faire ſi précipitamment la paix, fut parce que le Roi de Sicile venoit de remporter quelques avantages ſur les Grecs, qui avoient fait une deſcente dans la Pouille, & qu'à la tête d'une puiſſante armée, il s'avançoit vers Bénévent. Ce fut cette marche rapide qui engagea le Pontife effrayé à demander la paix. (1) Elle fut conclue en Juin 1156, à des conditions a-peu-près ſemblables à celles de l'accommodement fait en 1139, entre Roger & le Pape Innocent II. Savoir: „ Que le Roi ſeroit „ abſous de l'excommunication lancée contre lui; & ſeroit reconnu par le „ Pape pour légitime Roi de Sicile; qu'il lui feroit hommage-lige pour ce „ Royaume, les Duchés de Pouille & de Calabre, & la Principauté de Ca„ poue avec toutes ſes dépendances; Savoir, Naples, Salerne, Amalfi & „ la Marche, (dont les Prédéceſſeurs d'Adrien avoient refuſé juſqu'alors d'ac„ corder l'inveſtiture aux Princes Normands;) Qu'il lui payeroit le tribut „ annuel, convenu précédemment de ſix cens ſchifates, pour les Duchés de „ Pouille & de Calabre, outre une redevance annuelle de cinq cens autres „ ſchifates pour la Marche; Qu'à ces conditions le Pape le maintiendroit en„ vers & contre tous dans la poſſeſſion de ces Provinces, & lui en donne„ roit l'inveſtiture, tant pour lui, que pour le Prince Roger, ſon fils aîné; „ que cette cérémonie ſe feroit dans l'Egliſe de St. Marcien, près de Béné„ vent, où le Roi Guillaume viendroit ſe reconcilier avec l'Egliſe & ren„ dre ſolemnellement hommage au Pape. Que, quant à la Sicile, le Saint „ Siege auroit droit de conſacrer & de viſiter les Egliſes; que, ſi le Pape „ appelloit quelques Eccléſiaſtiques, le Roi & ſes Succeſſeurs pourroient re„ tenir ceux qu'ils jugeroient à propos; ſoit pour le ſervice des Egliſes de „ leur Royaume, ſoit pour leur couronnement; que le S. Siege auroit dans

(1) *ibidem.* Giannone. *Liv.* XII. introd. *Art.* II.

Succès de Guillaume contre Adrien.

La paix eſt conclue entre Guillaume & Adrien IV.

Conditions de cette Paix.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

„ Sicile, les mêmes droits que dans les autres Etats du Roi en Italie, „ hors ceux d'appellation & de légation, qui n'y auroient lieu qu'à la priere „ des Rois; enfin que, quant aux Elections, les Clercs s'aſſembleroient „ pour procéder au choix d'un ſujet, qu'ils préſenteroient au Roi, pour- „ vû que ce fut un homme bien famé, & qui n'eût commis aucun cri- „ me contre le St. Siege". (1) Ce Traité fut réaliſé au mois de juin, de la part du Roi, par un Acte authentique, dans lequel Guillaume prend le titre de *Celcitudo*; le Pape le ratifia auſſi par une Bulle datée de Bénévent; dans laquelle, pour obvier au reproche que les ennemis d'Innocent II avoient fait à ſon traité avec le Roi Roger, Adrien déclare expreſſément qu'il l'a conclu & ratifié en toute ſûreté & liberté. De part & d'autre les Conditions furent exécutées de bonne foi: Guillaume ſe rendit avec toute ſa ſuite dans le lieu déſigné; il ſe proſterna aux pieds de ce même Pontife, que ſes armes avoient contraint de demander la paix, & il lui fit hommage-lige en préſence de tous les Seigneurs qui l'avoient accompagné. Le Roi fit à tous les Prélats de la ſuite du Pape, des préſens magnifiques en or & en ſoie, & il fut encore une fois couronné ſolemnellement par les mains du Pape, Roi de Sicile, à Bénévent.

Ce Traité déplut beaucoup à Fréderic, ainſi qu'aux Cardinaux de ſon parti. L'Empereur ſe plaignit hautement qu'il avoit été fait ſans ſa participation, & que ſes intérêts y avoient été ſacrifiés. Dès ce moment il devint irréconciliable ennemi d'Adrien, qu'il tracaſſa & qu'il mortifia conſtamment dans la ſuite, toutes les fois qu'il en trouva les occaſions. Le Pape tout auſſi peu ſtable dans ſes alliances & ſes réſolutions, changea également de parti, & croyant trouver un défenſeur plus redoutable & un appui plus aſſuré dans le Roi de Sicile, il épouſa fortement ſa quérelle, & ſoutint enſuite vivement par politique & par amour-propre, tout ce qu'il avoit fait à l'égard de ce Prince.

Suite de la guerre avec l'Empereur Emanuel.

Quelque tems avant le traité de Paix dont nous avons parlé, l'Empereur Emanuel Comnène, croyant appercevoir dans le ſoulèvement des Barons de la Pouille, une occaſion favorable à l'exécution du projet qu'il avoit formé, de réunir une partie de l'Italie à l'Empire Grec, envoya des députés, de l'argent & des Troupes dans la Province ſoulevée, afin d'y fomenter la revolte, animer les Barons contre Guillaume, les corrompre par des largeſſes, & s'emparer des principales Places. Cette grande intrepriſe fut ſecondée par une flotte Grecque de trente voiles, commandée par Jean l'Ange, qui abordât ſur les côtes de cette Province, y fit ſon débarquement ſans obſtacles. Les Grecs réunis aux mécontens eurent d'abord des ſuccès éclatans; ils défirent le Chancelier Aſclettin, Flaminges, & quelques autres Généraux du Roi de Sicile; enſuite ils s'emparerent, ſoit par force, ſoit par trahiſon, ou par la voie de la négociation, de Flaviane, Bari & Boſe, Mont-Peluſe, Gravina, Polymil, Moliſa, Mafia, Monopolis, Brundiſi, & de plus de cinquante autres Places, plus ou moins importantes. Dans toutesl es rencon-

(1) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 425-453. Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 104.

contres les Troupes de Sicile furent battues, ou miſes en fuite : par-tout les portes des Villes s'ouvroient aux Grecs, dont les armes victorieuſes répandoient la terreur. Leur flotte, qui étoit paſſée ſous les ordres de Ducas, défit celle de Sicile, qui dans cette action perdit deux mille hommes, au rapport de Cinnamus, Hiſtorien Grec. (1).

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Tel étoit la ſituation de Guillaume dans ſes Etats d'Italie, où il ſe hâta de ſe rendre à la tête d'une puiſſante armée. Sa préſence y étoit d'autant plus néceſſaire, qu'il étoit menacé d'y perdre toutes ſes poſſeſſions : car ce qui favoriſoit le plus les troubles & les ſoulèvemens, & les progrès des Grecs, étoit la nouvelle que l'on y avoit répandue de la mort de ce Prince. Il étoit tems qu'il vint démentir ce faux bruit. Auſſi, à peine il s'y fut montré, que la fortune abandonna tout-à-coup les Grecs, pour ſe ranger de ſon côté. Le Comte de Lorotello, l'un des Chefs de la revolte, mécontent des Généraux Grecs, quitta leur armée, ſous prétexte d'aller faire des levées : Sa déſertion fut ſuivie de celle de quelques Troupes, qui prenant parti dans l'armée de Guillaume, affoiblirent beaucoup celle de ſes ennemis. Cependant les Grecs s'opiniâtroient toujours au ſiege de la Citadelle de Brundiſi, qui étoit réduite aux dernieres extrémités. Guillaume contraignit les aſſiégeans de renoncer à cette entrepriſe ; il les ſuivit, leur livra bataille, les mit en déroute, & fit beaucoup de priſonniers, qui furent envoyés à Palerme : Ducas & Alexis, fils & petit-fils de l'Empereur, Généraux de cette Armée, furent de ce nombre. (2) Cette victoire eut les ſuites les plus heureuſes pour Guillaume. Elle fut comme le ſignal de la décadence des Grecs ; ils n'éprouverent plus que des déſaſtres, & firent d'inutiles efforts pour ſe maintenir dans la Pouille : ils remporterent, à la vérité, quelques légers avantages ſur les Troupes du Roi de Sicile & de ſes alliés ; mais tous leurs ſuccès n'aboutirent qu'à faire quelques dégats dans cette Province & dans les environs, ſecondés par le Comte André leur allié ; ce furent là les derniers efforts de leur haine impuiſſante. Le Roi de Sicile recouvra preſque toutes les Places qu'ils lui avoient enlevées. Il fit cruellement éprouver ſa colere à l'une d'entr'elles ; Bari, dont les habitans inquiets, remuans, & toujours portés à la revolte, s'étoient déja ſoulevés pluſieurs fois contre ſes prédéceſſeurs, & avoient récemment favoriſés le parti des mécontens & du Comte de Lorotello, qui, entrant dans cette Place, en avoit raſé la Forteresſe. Guillaume, en cette occaſion, voulut donner un exemple de ſévérité, qui peut-être étoit néceſſaire ; mais qui étoit encore plus analogue à ſon caractere, & à la maniere de penſer des Conquérans de ce Siecle : ce Siecle, dont l'uſage barbare étoit de renverſer de fond en comble les Villes qu'ils vouloient chatier. En effet, c'eſt à-peu-près vers ce même tems, que Fréderic Barberouſſe détruiſit entiérement la fameuſe Ville de Milan, après en avoir fait ſortir tous les habitans. Ce fut ainſi que le vindicatif Guillaume ne donna que deux jours à ceux de Bari pour faire leur retraite, & emporter avec eux leurs effets les plus précieux ; enſuite il fit raſer cette malheureuſe Ville, n'y laiſſant d'autres traces de ſon exiſtence paſſée que l'Egliſe. (3)

Guillaume s'y rend à la tête d'une Armée.

Victoire remportée par lui ſur les Grecs.

Il détruit Bari.

(1) *Liv.* IV. *p.* 80-95.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II.
(3) Giannone *Tom.* II. *Liv.* XII. Intr. §. 1.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Ce fut après cette cruelle expédition, que Guillaume marcha vers Bénévent, & qu'il contraignit le Pape à lui demander la paix, ainſi que nous l'avons dit plus haut.

Expédition des Siciliens contre les Grecs.

Tandis que les Troupes Siciliennes remportoient des avantages conſidérables ſur les Grecs en Terre-ferme, la flotte de Guillaume, commandée par Etienne, frere du Grand-Amiral Maïon, effaçoit ſur Mer la honte dont les forces Navales de Sicile avoient été couvertes lors de leur derniere défaite. La chronique de Piſe, (1) ſeule Hiſtoire contemporaine qui en faſſe mention, rapporte, qu'en l'année 1158, la flotte Sicilienne, compoſée de 140 galeres & de 24 bâtimens de tranſport, chacun monté de quatre cens hommes d'équipage, fut envoyée en Orient, avec ordre de porter la dévaſtation & la guerre dans les Etats d'Emanuel; cette chronique ajoute, que cette flotte ayant mis à la voile au mois de Juin, fit une deſcente dans l'iſle de Négrepont & y fit de grands ravages, ainſi que dans la Romancé, où les Siciliens brûlerent la flotte des Grecs. Nous ne garantiſſons point la vérité de cette relation; mais cette expédition nous paroit d'autant plus vraiſemblable, qu'il eſt conſtant que l'Empereur Emanuel, fatigué d'une guerre auſſi onéreuſe qu'infructueuſe pour lui, fit demander la paix au Roi de Sicile, & qu'elle fut conclue à Palerme, par la négociation des deux Généraux Grecs, Ducas & Alexis, qui y étoient priſonniers. D'autres Hiſtoriens & ſur-tout les Grecs, prétendent, au contraire, que ce fut Guillaume qui demanda avec empreſſement la paix à l'Empereur d'Orient; ce qui nous paroit d'autant moins probable, que Guillaume étoit victorieux & qu'alors la fortune favoriſoit toutes ſes entrepriſes; il y a apparence qu'il ſe prêta volontiers à cette négociation, mais point du tout qu'il remplit le rôle humiliant qu'on lui fait jouer. Quoiqu'il en ſoit, Emanuel reconnut Guillaume pour Roi légitime de Sicile, & renonça à toutes ſes prétentions, pour lui & ſes ſucceſſeurs, ſur ce Royaume, ainſi que ſur l'Italie; & il paroit que ce fut de bonne foi; car, depuis ce traité on ne voit plus dans l'Hiſtoire, que les Empereurs Grecs aient fait aucune démarche, ni aucune entrepriſe pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu en Occident. (2)

1158. *Traité de paix entre Guillaume & l'Empereur Emanuel Comnène.*

Cette paix délivra Guillaume d'un ennemi redoutable, elle le délivra d'une partie de ſes inquiétudes pour ſes Etats de terre-ferme, mais elle n'y rétablit pas encore entiérement le calme. Les mécontens continuerent à exciter des troubles pendant quelques années. Adrien avoit exigé du Roi, lors de ſon accommodement, qu'il laiſſeroit ſortir de ſes Etats le Comte de Lorétello, le Comte André, & le reſte des principaux Chefs de la revolte, ſans les gêner dans leur retraite, ni leur faire aucun mal dans leur perſonne; Guillaume n'y avoit conſenti qu'à regret, toutefois en réſervant de confiſquer leurs Biens. Cette Clauſe de l'accommodement fut aſſez mal exécutée. Robert, Prince de Capoue; fut arrêté dans la ſuite, ſur les Terres de Richard d'Aquila, Comte de Fondi, ſon Vaſſal, qui le livra au Roi, & obtint, par cette trahiſon, le pardon de la part qu'il avoit eu lui-même aux derniers ſou-

(1) Muratori *Recueil des anciens Ecrivains de l'Italie*, *Tom.* VI. *p.* 170.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 105. *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II.

lèvemens. Le malheureux Robert fut envoyé en Sicile, où le Roi le fit enfermer pour le reste de ses jours, après lui avoit fait crever les yeux. Le Comte André, craignant avec raison le même sort, se retira à Constantinople, en 1164, après avoir encore tenté une irruption dans la Pouille l'année d'auparavant avec le Comte de Lorétello. Celui-ci forma de nouvelles tentatives, à la tête des mécontens, il s'efforça de soulever cette Province; mais n'ayant pû y réussir, il se retira auprès de l'Empereur Fréderic, à la Cour duquel il trouva un asyle assuré jusqu'à la mort du Roi de Sicile: & ce ne fut qu'alors qu'il reparut à la Cour, en 1169. Quelques autres Chefs des mécontens voulurent remuer, & se perdirent eux-mêmes; tels furent Richard de Mandra & l'Evêque de Théano, qui furent défaits & menés prisonniers à Palerme. (1) La Comtesse de Catace tenta aussi de se soulever, & de se rendre indépendante. Elle fut assiégée dans Taberna, ville de la Calabre, & forcée de se rendre au Roi qui commandoit son Armée. La Comtesse fut envoyée prisonniere à Palerme avec sa mere. Les hommes furent punis avec plus de rigueur. Les oncles & les officiers de la Comtesse furent mis à mort; ses soldats eurent la main droite coupée, ou les yeux crevés. Les principaux d'entre les rebelles furent livrés au Roi, & pendus par ses ordres. Toutes les Villes qui avoient trempé dans le soulèvement, furent condamnées à payer des sommes considérables; & Guillaume auroit traité Salerne, comme il avoit traité Bari, si Matthieu de Salerne, qui fut ensuite Grand-Chancelier, n'eut intercédé pour la conservation de sa Patrie. Enfin, la paix dont le Roi jouissoit au dehors, les mauvais succès des mécontens, & la retraite des Comtes André & de Lorétello, contribuerent beaucoup à rendre la tranquillité aux Provinces d'outremer; ce ne fut cependant que vers l'année 1166, qu'elle y fut parfaitement rétablie.

Sect. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

1159 & *suiv.* 1165.

Fin des troubles de la Pouille.

A peine Guillaume voyoit cet orage se dissiper, qu'il fut exposé de nouveau à un péril beaucoup plus éminent. Vainqueur des Grecs, tranquille au dedans & au dehors de ses Etats, ce Prince avoit auprès de lui un ennemi caché, beaucoup plus formidable au sein de son Royaume, & dans l'intérieur de son Palais, que ne l'avoient été tous ceux dont il venoit de triompher. Ce serpent dangereux qu'il nourrissoit, étoit son favori & son premier Ministre; Maïon, homme obscur, sans naissance, qu'il avoit comblé de bienfaits & élevé à la dignité de Grand-Amiral; il régnoit despotiquement, sous le nom de son maître; il abusoit impunément de la foiblesse & de la confiance du Roi; le traître ne se servoit de son pouvoir que pour rendre son maître odieux & mépriſable aux yeux de ses Sujets. (2) Cet homme, fils d'un Marchand d'huile de Bari, avoit des sentimens encore au-dessous d'une telle naissance; car l'ambition, que les Etres les plus vils peuvent nourrir aussi, n'est pas un titre de Noblesse. Georges Maïon, ou Majone, avoit reçu de la nature quelques talens heureux: il avoit beaucoup d'éloquence, de bravoure & d'habilité; mais en même tems beaucoup d'arrogance & d'audace; il étoit parvenu sans effort, & presque sans savoir, au plus haut degré de faveur auprès de son maître. Sa fortune avoit com-

1156. 1160. *Ministere du Grand-Amiral Maïon: son ambition: ses complots.*

(1) Giannone *Liv.* XII. *ch.* I, II.
(2) Giannone *ibidem.*

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

mencé ſous le regne précedent: devenu Secrétaire de Roger, & ſucceſſivement Vice-Chancelier, & enfin Grand-Chancelier, après avoir rempli pluſieurs autres emplois, il trouva le moyen de gagner toute la confiance de ce Prince, & ne fut pas moins heureux auprès de ſon fils. Mais peu content de le gouverner, de remplir un poſte qu'il ne méritoit pas, & d'être la premiere perſonne du Royaume après le Roi, l'ingrat voulut encore lui ſuccéder: dans cette vue, il forma l'odieux projet de détrôner ſon maître & ſon bienfaiteur, de lui ôter en même tems la Couronne & la vie. Il fit part de ce noir complot à Hugues, Archevêque de Palerme, qui, tout auſſi ambitieux, tout auſſi ſcélérat, approuva ce projet déteſtable, & travailla de concert avec lui à ſon exécution; cependant l'Amiral ne s'étoit ouvert au Prélat que ſur la moitié de l'entrepriſe; il lui avoit dit que ſon but étoit d'aſſaſſiner le Roi, de mettre le jeune Roger ſon fils ſur le trône, de ſe faire donner la tutelle de ce jeune Prince, & la Régence du Royaume pendant ſa minorité; mais il ne lui avoit point dit qu'il vouloit ſe défaire du fils comme du Pere, & s'aſſeoir lui-même à leur place. Dès-lors Maïon ne s'occupa plus que des moyens d'exécuter impunément ſon entrepriſe, & de préparer avec art les eſprits à la révolution qu'il vouloit opérer. De concert avec l'Achevêque, il commença par s'emparer de la perſonne du Roi, & à le retenir comme en priſon dans ſon Palais, afin qu'il ignorât tout ce qui ſe paſſoit au-dehors; les deux complices le rendirent tellement inviſible pour les Grands, comme pour tous ſes Sujets, excepté lui & l'Archevêque, qu'il courut ſouvent des bruits de la mort de ce Prince, tant on ſavoit peu, même dans la Capitale, ce qui ſe paſſoit dans le Palais, que Maïon avoit pris ſoin de remplir d'Eunuques, de Saraſins, & de lâches Eſclaves dévoués à ſes ordres. Maître de l'eſprit du Roi, il lui inſpira de la défiance & de l'averſion pour ſes parens & pour tout ceux des Grands, dont il craignoit le courage & le zele; il les rendit ſuſpects au Roi; les éloigna de la Cour par toutes ſortes d'artifices, & contraignit même, la pluſpart d'entr'eux, par les mauvais traitemens & les outrages qu'il leur fit ſouffrir, de juſtifier ſes calomnies, & de ſe ranger du parti des rebelles. D'un autre côté, les peuples furent accablés d'impôts, ils ne purent obtenir aucune juſtice ſur leurs plaintes, furent traités tyranniquement par les créatures de l'Amiral, & preſque réduits aux dernieres extrémités du déſeſpoir, & à la néceſſité de ſe ſoulever contre un joug devenu tout-à-fait inſupportable. Pour leur inſpirer autant de mépris que de haine pour leur maître; Maïon négligea d'appaiſer les ſoulèvemens, & laiſſa, faute de ſecours, tomber au pouvoir des Sarraſins toutes les Villes d'Afrique que les armes de Roger y avoient conquiſes. Enfin ce favori perfide fit ſi bien, qu'en peu de tems il rendit le Roi odieux, exécrable aux Grands comme au Peuple; horreur qui réjaillit naturellement ſur ſon Miniſtre: mais celui-ci craignoit peu la haine publique; content de réuſſir à quelque prix que ce pût être. La Nation murmuroit; mais l'Amiral avoit ſoin d'empêcher les murmures du Peuple de parvenir juſqu'au trône; enſorte que le Roi ignoroit tout. Il ne ſongeoit plus qu'à mettre le comble à ſon crime, en frappant le dernier coup; il avoit déjà fixé le jour & le moment où il devoit aſſaſſiner le Roi, lorſqu'il vint à ſe brouil-

Il projette de ſe faire Roi de Sicile.

ler avec l'Archevêque au ſujet de la tutelle du jeune Prince & de la Régence du Royaume, qu'Hugues prétendoit avoir excluſivement. L'ambitieux Prélat avoit dévoîlé tout le projet de Maïon, qui, changeant de batterie, mit la mort de l'Archevêque au nombre des moyens qu'il avoit à mettre en uſage. L'Archevêque ſe tint en garde contre toutes ſes embuches, & ſe précautionna contre toutes les atteintes du fer & du poiſon. Il ſentit auſſi combien la mort de l'Amiral importoit à ſa ſûreté; & tandis que ces deux ſcélérats ſe traitoient mutuellement en amis & s'accabloient de careſſes perfides; ils éguiſoient l'un l'autre le fer dont ils brûloient de ſe percer. Hugues plus heureux, eut le plaiſir de ſe défaire de l'Amiral: ou plutôt il périt, pour ainſi dire, enſeveli dans ſon triomphe; car ils s'entretuerent, & le Prélat mourut peu de tems après ſon ennemi, des ſuites du poiſon que celui-ci lui avoit fait donner. Voici comment ſe paſſa cette ſanglante cataſtrophe, & comment la Sicile fut délivrée d'un homme, qui n'auroit du périr que ſur l'échaffaut.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

On a vu quel avoit été le ſoulèvement de la Pouille & de le Calabre, & combien le Roi avoit eu de peine à rétablir le calme & la ſubordination dans ces Provinces. Mais nous n'avons pas dit quel avoit été le véritable ſujet de la revolte des peuples & des Grands; ces troubles n'avoient d'autre cauſe que le mécontentement général qu'excitoient la conduite inſoutenable de Maïon, & l'empire tyrannique qu'il exerçoit ſur l'eſprit du Roi. Cette revolte, étoit le cri général de la Nation contre l'Amiral, c'étoit contre lui ſeul, & non contre leur Souverain, que les Peuples s'étoient ſoulevés. Mais malheureuſement leurs cris ne pouvoient parvenir juſqu'à Guillaume, enfermé & gardé à vue dans ſon Palais, par l'Amiral, qui comme en uſent trop ſouvent les Miniſtres, eut l'adreſſe de faire prendre le change à ſon crédule maître, & de lui cacher le véritable motif de la rébellion de ſes Sujets, leſquels, pour rentrer dans le devoir, ne demandoient que l'éloignement de Maïon. (1) Dans la ſuite d'autres cauſes éloignées ſe joignirent à ces premiers motifs, & les ennemis de Guillaume, profiterent de la fermentation générale des eſprits, pour les engager plus avant dans la revolte. Le deſpotiſme du Miniſtre étoit porté à ſon comble: tandis qu'il rempliſſoit le Palais de ſes Créatures, qui ſeules approchoient de la perſonne du Roi, il donnoit tous les grands emplois à ſes parens, à ſes amis, & à ſes alliés; ce fut ainſi qu'il donna le Gouvernement de la Pouille & de Calabre à Simon ſon Beau-frere, & le commandement de la flotte Sicilienne à Etienne Maïon ſon frere. Pendant que ſa politique habile dépouilloit les Seigneurs de toutes les dignités du Royaume, & s'efforçoit de les abbaiſſer, il avoit grand ſoin de s'attacher par des bienfaits pluſieurs Seigneurs étrangers, de l'affection & da la reconnoiſſance desquels il ſe promettoit tout pour l'exécution de ſes projets. (2)

1156. 1160. *Troubles & ſoulèvemens dans la Pouille contre Maïon.*

Son pouvoir: ſa politique.

Cependant le feu de la revolte s'allumoit de plus en plus dans la Pouille, & tous ceux que Maïon y envoya, ne purent réuſſir à l'éteindre. Les choſes en vinrent au point que les Grecs & les mécontens réunis, auroient in-

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univ. p.* 105.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. IV.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

faillibleme nt réuſſi à enlever les Provinces d'outremer au Roi de Sicile, ſi ce Prince ſortant de l'honteuſe captivité où il étoit lâchement détenu dans ſon Palais, n'eût été ſe montrer en Italie, & ſe mettre lui-même à la tête de ſon Armée. On a vu combien cette expédition fut heureuſe, & quels grands avantages il remporta ſur les Grecs. Guillaume triompha de ſes ennemis, mais il garda toujours auprès de lui le plus dangereux de tous. Rien ne put l'éclairer, ni le diſſuader ſur le compte de ſon favori: vainement quantité de Seigneurs s'efforcerent de lui ouvrir les yeux ſur l'abîme où il étoit prêt de tomber; vainement les principales Villes de ſon Royaume, même ſa capitale, ſe revoltoient preſque tous les jours contre l'Amiral; prévenu comme il l'étoit, Guillaume ne voulut rien voir, rien écouter; il rentra dans ſon Palais, & ſe replongea dans ſon ancienne léthargie. Cependant il touchoit au moment de ſa perte. Son indolence & ſa ſécurité ſervoient les complots & la trame de l'Amiral; déjà ſi ſûr du ſuccès, que ſuivant pluſieurs Hiſtoriens, il avoit déjà fait faire des ornemens Royaux, qu'il faiſoit voir à ſes amis; & il eſt vrai qu'on les trouva dans ſon Palais après ſa mort. (1) Les mêmes Hiſtoriens aſſurent que ſes projets étoient connus & approuvés de la Reine Marguérite, épouſe de Guillaume, qui avoit même fait préſent de ces ornemens Royaux à Maïon; fait, poſſible à la vérité, puiſque la corruption humaine eſt capable de tout; mais auſſi trop douteux, pour qu'on doive lui donner une entiere croyance, ainſi que le commerce criminel qu'on raporte que Maïon avoit avec cette Princeſſe.

Aveuglement du Roi Guillaume au ſujet de ce miniſtre.

Tous ceux qui avoient voulu inſtruire Guillaume des complots de ſon favori, lui avoient été ſacrifiés; & entr'autres les Comtes Ebrard de Squillazzo, & Geoffroi de Mont-Canoſe, qui avoient eu les yeux crevés & la langue arrachée; cet exemple avoit tellement intimidé tous les ennemis de l'Amiral; que perſonne n'ôſoit plus s'expoſer à ſon reſſentiment, ni détromper le Roi. Cependant la haine du Peuple & des grands étoit ſi fort aigrie contre cet homme qui prétendoit devenir leur maître à force de noirceur, qu'une partie des habitans de la Pouille ſe ſouleva de nouveau; ceux même d'Amalfi proteſterent qu'ils n'obéiroient à aucun ordre de l'Amiral, & qu'ils ne recevroient aucun Gouverneur de ſa part. Un très-grand nombre de Seigneurs formerent en 1160 une confédération, & s'engagerent par ſerment à ne plus obéir aux ordres de la Cour, juſqu'à ce que Maïon eût été tué, ou au moins chaſſé du Royaume. Ce n'étoit déjà plus ſon expulſion, c'étoit la mort, le châtiment de Miniſtre, que l'indignation de tout ce Royaume demandoit hautement. Tel étoit l'état des choſes, lorſque Matthieu Bonnello délivra la Sicile de ce monſtre d'ingratitude, & de ſcélérateſſe. Bonnello étoit un Seigneur d'une famille diſtinguée, & alliée aux plus illuſtres Maiſons de la Calabre. La revolte ayant paſſé de la Pouille dans cette Province, & tous ceux que l'Amiral y avoit envoyés pour y appaiſer les troubles, s'étant mal acquittés de cette commiſſion, il jetta les yeux ſur Bonnello, qui lui parut d'autant plus propre à la remplir, que ſa Maiſon étoit fort conſidérée dans la Province. L'Amiral aimoit Bonnello,

Ligue des Seigneurs de la Pouille contre Maïon.

Il envoie Matthieu Bonnello dans cette Province.

(1) Giannone *Liv.* XII. *ch.* II.

& avoit même projetté d'en faire ſon Gendre; ce qui flattoit d'autant moins ce jeune homme, qu'il déteſtoit la tyrannie, qu'il penſoit généreuſement, & que d'ailleurs, il étoit éperduement amoureux d'une jeune perſonne qu'il comptoit épouſer. Arrivé dans la Calabre, ayant convoqué une aſſemblée de la Nobleſſe de cette Province, il s'efforça de bonne foi de juſtifier la conduite de l'Amiral. Quelques Nobles firent ſi bien ſentir à Bonnello combien il étoit honteux à un homme tel que lui de prendre la défenſe d'un tyran, qu'il rougit de colere de la baſſe démarche que l'Amiral lui faiſoit faire; & dans l'excès de ſon reſſentiment, paſſant à une extrémité oppoſée, & devenant le plus implacable ennemi de Maïon, il réſolut de délivrer ſa Patrie de cet oppreſſeur. Il revint à la Cour, & fit croire à l'Amiral que ſon voyage en Calabre avoit eu un heureux ſuccès.

Sect. II. *Hiſtoire de* Sicile *ſous la domination des Rois Normands.* 1130. 1195.

Dans le même tems, Maïon, dont on conſpiroit la mort, conſpiroit celle du Roi; & le jour qu'il avoit choiſi avec l'Archevêque pour ſe défaire de ce Prince, approchoit, quand l'Amiral ſe brouilla, comme nous l'avons dit, avec ſon complice, Hugues, impatient de ſe venger, apprit que Bonnello étoit à la tête de ceux qui en vouloient aux jours de ſon ennemi, & il le preſſa vivement d'exécuter cette entrepriſe. L'Amiral eut pluſieurs avis du deſſein de Bonnello; mais celui-ci trouva le moyen de ſe juſtifier, & lui perſuada même qu'il n'avoit point de ſerviteur qui lui fut plus attaché. Il y avoit pourtant déja longtems qu'il cherchoit l'occaſion de ſe défaire de lui, & il avoit eu la douleur de voir avorter pluſieurs de ſes tentatives, lorſqu'il reçut avis de l'Archevêque, que l'Amiral étoit chez lui, & que l'occaſion étoit très-favorable pour le faire égorger lorſqu'il s'en retourneroit. Ainſi tandis que ces deux méchans hommes ſe témoignoient la plus vive amitié il n'y avoit pas de moyens qu'ils n'employaſſent pour ſe perdre l'un l'autre. (1) L'Archevêque étoit alors retenu au lit par une maladie; Maïon avoit trouvé le moyen de lui faire donner du poiſon par un de ſes gens; mais ſoit que ce poiſon ne fut pas aſſez violent, ſoit que la doſe n'en fût pas aſſez forte, Hugues tomba dans une maladie de langueur, dont il ne mourut que quelque tems-après. Cependant l'Amiral voulant à toute force ſe défaire de ce Prélat, ſe rendit auprès de lui ſous prétexte de lui faire une viſite d'amitié, & affectant le plus vif intérêt à ſa ſanté; il lui préſenta du poiſon & le preſſa de le prendre, l'aſſurant que c'étoit un remede efficace contre ſa maladie; l'Archevêque qui ſavoit quels remedes Maïon étoit capable de lui donner, s'excuſa ſous différens prétextes, de prendre celui qu'il lui préſentoit; & voulant répondre à ſa politeſſe par un autre du même genre, il envoya ſecrétement un homme de confiance à Bonnello, pour lui donner l'avis que nous venons de rapporter. L'Amiral voyant qu'il ne pouvoit réuſſir à empoiſonner ſon ennemi, ſe flatta qu'il ſeroit plus heureux une autre fois, & prit congé du Prélat, qui le traita plus affectueuſement que jamais, afin de ne lui donner aucun ſoupçon de ce qui ſe tramoit contre lui. Maïon fort content de n'avoir pas été pénétré par ſon ennemi, ſortit ſans ſe douter qu'il couroit à ſa perte. Car, ſur l'avis qu'il avoit reçu. Bonnello-avoit poſté des ſoldats dans tous les endroits par où l'A-

Maïone eſt aſſaſſiné par Mathieu Bonnello.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. IV.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

miral étoit obligé de paſſer. Il en fut averti, mais trop tard; il demanda aux ſoldats qui l'arrêterent, à parler à Bonnello, ſe flattant de lui faire changer de ſentimens par ſes diſcours artificieux; mais Bonnello ne lui en donna pas le tems, il le perça de coups en l'accablant d'injures. (1) Les gens de ſa ſuite acheverent de le mettre en pieces; la même nuit, le Peuple informé de la mort de l'Amiral, déchargea toute ſa rage ſur ſon cadavre, le traîna par les rues, & lui fit toutes ſortes d'outrages. (2) Ce tragique événement ſe paſſa le ſoir du 11 Novembre 1160. Telle fut la fin de l'ambitieux Georges Maïon, qui ne fut regretté de perſonne, pas même de ſon aveugle maître, lorſqu'on lui eut dévoilé toutes les perfidies de ſon Miniſtre. Tous les Hiſtoriens de Sicile parlent unanimement de cet homme exécrable; trahiſon, crimes, vexations, malverſations énormes, vices, déréglemens affreux, diſſolutions; il n'eſt point d'horreur dont ils ne chargent ſa mémoire; tyran de ſa patrie, il étoit encore, ſuivant eux, le fleau des femmes honnêtes; le mérite des bons citoyens, & la vertu des femmes n'étant pas à l'abri de ſes attentats. Sa chûte eſt une mémorable leçon pour les ambitieux, & pour les gens de rien que la fortune éleve au plus haut de ſa roue; ils ignorent que c'eſt le moment même où ils croient parvenir au comble de leurs vœux, que le ſort à marqué pour les précipiter dans le néant d'où il les a tirés.

Le Peuple décharge ſa fureur ſur ſon Cadavre.

Suites de cette mort.

Le Roi, d'abord très-irrité de l'aſſaſſinat de l'Amiral, voulut que l'on punit rigoureuſement ſes meurtriers; mais ſon courroux ne tarda point à s'appaiſer, & il changea bien de langage quand on lui eut fait connoître quels étoient les deſſeins de ſon favori, & le ſervice qu'on lui avoit rendu en le délivrant d'un auſſi perfide Miniſtre. Le trop-foible Guillaume frémit à la vue du péril qu'il venoit de courir; il fit arrêter tous les parens & les amis de Maïon, & confiſqua ſes tréſors & ſes richeſſes, fruit honteux de ſes malverſations. Ce qui acheva d'éclairer le Roi ſur les complots de l'Amiral, fut le ſceptre, la Couronne & les autres ornemens Royaux qu'on trouva chez lui, & qui dénotoient aſſez ſes criminelles vues. (3) La Reine, qui avoit d'abord pris ſa défenſe avec chaleur, fut forcée de garder ſilence, de peur de ſe rendre ſuſpecte, en paroiſſant vouloir prendre trop à cœur la juſtification d'un homme auſſi execrable. Le Lendemain de ſa mort, Henri Ariſtippe, Archidiacre de Catane, homme-de-lettres, & d'un caractere oppoſé à celui de ſon prédéceſſeur, fut mis à la tête du Miniſtere. Bonnello, qui s'étoit retiré d'abord à Cacabo, place à lui appartenante, pour ſe ſouſtraire au reſſentiment du Roi, fut rappellé à Palerme, où il rentra comme en triomphe, & fut reçu du Peuple comme le Libérateur de la Sicile. (4) Il fut également bien accueilli du Roi; mais ſa faveur ne dura pas longtems, parce que ſes ennemis, les partiſans ſecrets, les Créatures de Maïon, les Eunuques du Palais, qui reprirent inſenſiblement le deſſus, aidés de la Reine,

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 54.

(2) Entr'autres il lui reprocha qu'il étoit l'adultere du Roi, voulant parler du commerce criminel qu'il avoit avec la Reine Marguérite, épouſe de Guillaume, Giannone. *Liv.* XII. *ch.* II. *p.* 315.

(3) Giannone; *Liv.* XII. *p.* 317.

(4) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 106.

Reine, vinrent bientôt à bout d'inſpirer au Roi de la jalouſie & de la méfiance contre un Sujet auſſi puiſſant, & de rendre ſon crédit auprès du Peuple, ainſi que ſon mérite, également ſuſpects aux yeux d'un Prince foible, crédule, ombrageux, & par conſéquent envieux, capable de recevoir toutes ſortes d'impreſſions. Bonnello fut mal recompenſé, il fut indigné & devint dès lors dangereux.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

La mort de Maïon délivra Guillaume d'un ennemi redoutable; mais bien loin de mettre fin aux troubles qui agiterent ſon regne, elle ne fit, en quelque façon que les perpétuer, & plonger ce Prince dans de nouveaux malheurs. Il étoit deſtiné lui-même à être un des principaux Acteurs d'une ſcene bien triſte, & à reçevoir encore une leçon frappante de ce que peut ôſer le reſſentiment de Sujets juſtement courroucés contre leur Souverain. On venoit de lui ôter ſon Amiral, ſon favori; & ce fut bientôt à lui-même que s'adreſſerent les coups des mécontens. Il retomba fort peu de tems après dans un péril beaucoup plus grand que celui dont il venoit de ſortir, & cela de la part de ceux qui l'en avoient tiré; moins à la vérité, pour le ſervir lui-même, que pour ſervir leurs intérêts, leur reſſentiment & leur haine contre l'Amiral. Quand ſa mort fut connue, ce fut une allégreſſe univerſelle par toute la Sicile; toutes les Provinces ſoumiſes au Roi s'applaudirent de ſe voir enfin délivrées de leur tyran, & ſe flatterent de reſpirer; mais leur joie ne fut pas de longue durée; parce que Maïon, ſe ſurvivant en quelque façon à lui-même, troubla encore ſa patrie après ſa mort; Guillaume demeurant livré aux conſeils de ſes Créatures, & aux hommes pervers dont il avoit eu ſoin de l'entourer. D'ailleurs les eſprits étoient trop aigris pour que la mort de Maïon pût rendre le calme à la Sicile: elle ne fit qu'enhardir les mécontens & les exciter à pourſuivre leurs projets de vengeance contre le Roi, qu'ils déteſtoient à cauſe de ſa condeſcendance aveugle pour ſon favori. L'Ingratitude dont il paya le ſervice important que Bonnello lui avoit rendu, mit le comble à leur reſſentiment, & ils jurerent de ne plus ménager un Prince aſſez ſtupide, aſſez injuſte, pour ſacrifier ſes plus valeureux défenſeurs & ſes Sujets les plus fideles à de lâches ennemis, à de vils favotis. Ainſi les mécontens réſolurent de faire ce que Maïon avoit tenté; c'eſt-à-dire de détrôner Guillaume, de le tuer, ou du moins, de le confiner dans une priſon pour le reſte de ſes jours, & de mettre le Prince Roger, ſon fils aîné, pour lors âgé ſeulement de neuf ans, ſur le trône. (1)

Joie qu'elle cauſe dans tout le Royaume.

Conjuration contre le Roi.

Chéri du Peuple & eſtimé des Grands, Bonnello jouiſſoit de la confiance & de la conſidération des Gens-de-Bien: il étoit regardé avec juſte raiſon comme le Libérateur de la Sicile, il n'en fallut pas davantage pour animer contre lui la haine des Créatures de Maïon, de la Reine, & d'un tas d'hommes pervers qui entouroient le Roi; ils comprirent que tôt ou tard Bonnello les perdroit, s'ils ne le perdoient pas. Accoutumés à ſe jouer de la crédulité de Guillaume, plongé plus que jamais dans l'oiſiveté & dans l'indolence d'un ſommeil léthargique, ils eurent peu de peine à noircir Bonnello dans ſon eſprit, à le lui rendre ſuſpect; & à lui perſuader qu'il n'avoit tué l'Amiral que dans le deſſein de paſſer de cet aſſaſſinat à celui du

Ingratitude du Roi envers Bonnello.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. V.

SECT. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Souverain, cette dénonciation étoit en apparence confirmée, par le grand crédit dont Bonnello jouiſſoit. Auſſi Guillaume réſolut de faire périr un Sujet qui lui paroiſſoit trop puiſſant & trop dangereux; mais il n'ôſa remplir ouvertement ce deſſein, ſi peu digne d'un Roi, dans le crainte d'exciter un ſoulèvement. Par ſes ordres on chercha quérelle à Bonnello, on lui fit eſſuyer pluſieurs mortifications. Il s'apperçut bientôt du refroidiſſement de Guillaume; il comprit qu'il étoit mal à la cour, & qu'on ne cherchoit qu'à l'accabler. Pour ſurcroît d'infortune, il perdit un puiſſant appui dans l'Archevêque Hugues, qui l'aidoit de ſon crédit & de ſes conſeils, ce Prélat venoit de mourir des ſuites du poiſon que Maïon lui avoit fait donner. (1) Les ennemis de Bonnello l'attaquerent à découvert, & ne lui laiſſerent point douter qu'on n'en voulut à ſes jours. Réſolu de les prévenir, il communiqua ſes inquiétudes, ſes craintes, ſon reſſentiment & ſes projets de vengeance à ſes parens, à ſes amis, & à pluſieurs Barons Siciliens, qui entrerent dans ſes vues avec empreſſement, & lui promirent de le ſeconder de toutes leurs forces. Il ſe forma donc une conſpiration contre Guillaume, à la tête de laquelle ſe mirent, outre Bonnello & ſes amis; Simon, Comte de Policaſtro, fils naturel du feu Roi; Tancrede, Comte de Lecce, & ſon frere Guillaume; tous deux fils naturels du feu Duc Roger, & détenus comme priſonniers dans le Palais; Roger dell'Aquila, Comte d'Avellino, auſſi parent du Roi, y entraîna encore quantité d'autres Seigneurs, qui avoient ſujet de ſe plaindre de la tyrannie de Guillaume & des vexations de ſes Miniſtres. Les conjurés trouverent le moyen de mettre les priſonniers dans leur complot, & de gagner celui qui avoit la clef des priſons, placées alors dans l'enceinte du Palais du Roi. Bonnello, après avoir pris les plus ſages meſures pour faire réuſſir ſon entrepriſe, ſe retira dans un de ſes Châteaux, qu'il pourvut de Troupes & de munitions, afin d'y trouver un aſyle en cas de mauvais ſuccès.

La Conjuration eſt ſur le point d'être découverte.

La fortune déconcerta toutes ces précautions & força les Conjurés d'avancer le jour de l'exécution. Jamais entrepriſe n'avoit peut-être été mieux conduite, & elle devoit infailliblement réuſſir, s'il eût été poſſible qu'un ſecret de cette nature, confié à tant de gens, fut longtems impénétrable. Un des Conjurés le confia à un ſoldat de ſes amis, dans la vue de l'engager à entrer dans le complot. Ce ſoldat en eut horreur, & alla ſur le champ le révéler à un de ſes camarades, lui déclarant qu'il étoit réſolu d'aller tout découvrir au Roi. Ce nouveau confident étoit un des Conjurés. Il courut ſur le champ donner avis de ce qui ſe paſſoit au Comte Simon & aux autres Chefs, qui voyant que la conjuration alloit échouer s'ils n'en précipitoient pas l'exécution, ſe déciderent à éclater le lendemain, & firent part de leur réſolution à celui qui devoit donner la liberté aux priſonniers. Cet homme, nommé Gavaretto leur donna d'excellens conſeils pour le ſuccès de l'entrepriſe, enſorte qu'ils ſe déterminerent à agir, malgré l'abſence de Bonnello & d'une partie de ſes partiſans. Le lendemain tout fut conduit ainſi qu'on l'avoit projetté. Les priſonniers, parmi leſquels étoient le Comte de Principato & pluſieurs Gentils-hommes, furent mis

(1) *Idem* Giannone *Liv.* XII. *ch.* II.

en liberté, on leur donna des armes, & ils allerent joindre le gros des Conjurés. Le Comte Simon, qui connoiſſoit tous les détours du Palais, ſe mit à la tête des factieux & les conduiſit dans l'endroit où le Roi étoit, & où *Gavaretto* leur avoit dit qu'il ſe retiroit tous les jours, pour s'entretenir avec ſon Miniſtre l'Archidiacre de Catane. Guillaume voyant venir à lui le Comte Simon ſon frere naturel, & Tancrede ſon neveu, ſuivis d'une foule de gens armés, ne douta point qu'on n'en voulut à ſa perſonne, & il tenta de s'enfuir; mais il fut arrêté, & il eſſuya les plus vifs reproches de la part des Chefs. Deux d'entr'eux, le Comte de Leſina & Richard Bovenſe, ſe jetterent même ſur lui l'épée à la main, & l'auroient infailliblement percé, quelques prieres que ce Prince leur fit, promettant même d'abdiquer la couronne, ſi Richard Mandra ne ſe fut jetté au devant des coups qu'on vouloit lui porter, & s'il n'eût appaiſé la fureur de ces deux hommes violens & irrités. Richard Mandra fut dans la ſuite bien récompenſé de ce ſervice, par la charge de Grand-Connétable que Guillaume lui donna. Cependant, après avoir mis le Roi en lieu de ſûreté, & avoir enfermé la Reine & les Princes ſes fils dans une Chambre, où ils furent traités plus honorablement que Guillaume; les Conjurés perdirent des momens précieux à exhaler leur fureur & à mettre le Palais au pillage, au lieu de ſonger à conſommer entiérement leur ouvrage. Le trouble & le deſordre, la licence & le crime, ſuites inſéparables d'une conſpiration tumultueuſe, enivrerent tous ceux qui formoient celle-ci: ils ſe livrerent aux plus grands excès, pillerent le tréſor du Roi & ſes meubles les plus riches; ils aſſouvirent leur brutalité ſur les filles de la Reine, & leur rage ſur tous les Eunuques qu'ils rencontrerent, & qui furent égorgés. Peu contens encore de ces atrocités, ils ſe répandirent tumultueuſement dans la Ville, enfoncerent & mirent au pillage les magaſins & les boutiques que les Saraſins y avoient. Pluſieurs même d'entr'eux furent inhumainement maſſacrés.

Les Conjurés arrêtent le Roi dans ſon Palais.

Ils mettent le Palais au pillage & maſſacrent les Eunuques.

Toutefois comprenant combien il étoit eſſentiel de ne pas laiſſer la révolution imparfaite, le Comte Simon & les autres Chefs prirent le jeune Duc de la Pouille, Roger, fils aîné de Guillaume; & ils le promenerent par toute la Ville, monté ſur un cheval blanc, & le proclamerent Roi de Sicile, aux acclamations du Peuple, qui confirma ce choix par les plus vives démonſtrations de joie, tant le glorieux nom qu'il portoit, étoit encore cher à la Nation. (1) Le plus grand nombre des habitans s'empreſſerent à le reconnoître pour leur Roi; mais les autres reſterent fideles au Prince ſon pere; & n'oſant remuer, ils demeurerent tranquilles ſpectateurs de la proclamation faite par les Conjurés. Juſques-là tout avoit réuſſi au gré des factieux; & ils n'attendoient plus que le retour de Bonnello, pour procéder à la cérémonie du couronnement du jeune Prince. Quelques-uns des Chefs partirent & allerent donner avis à Bonnello de ce qui s'étoit paſſé, & le preſſer de revenir au plutôt dans Palerme, de crainte qu'en différant trop longtems de porter le dernier coup à cette révolution, le Peuple, naturellement inconſtant, ne ſe réchauffât de nouveau pour le Roi Guillaume. L'événement juſtifia leur crainte; & contre toute apparence, les re-

Ils proclament Roi le jeune Duc Roger.

(1) Les précédens *ibid.* introd. à l'*Hiſt. Univerſ. p.* 107. *& ſuiv.*

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130. 1195.

tardemens de Bonnello ſauverent le Souverain. Il y avoit déjà trois jours que cette Scene s'étoit paſſée; Bonnello ne paroiſſoit point encore, & le Peuple changea tout-à-coup de ſentiment, à l'inſtigation de pluſieurs Prélats attachés à la Cour. Il s'indigna de voir ſon Roi retenu priſonnier dans ſon propre Palais par une poignée de mutins, il prit les armes; & marcha ſéditieuſement vers ce Palais, dans le deſſein de lui faire rendre, avec la liberté, le Gouvernement de ſon Royaume. Les Conjurés y furent vivement aſſiégés, ſommés d'en ouvrir les portes, & contraints de ſatisfaire les deſirs de la multitude, & de faire paroître le Roi. Il y avoit trois jours qu'il étoit étroitement reſſerré dans une priſon, où on l'avoit fort maltraité; auſſi-tôt qu'il parut ſur une galerie, où les factieux l'expoſerent, revêtu d'un méchant habit, à la vue du Peuple: ſa préſence, le triſte état où il étoit réduit, ſon abattement, ſes pleurs, ſa contenance humble & ſoumiſe, enfin, le préjugé, qui toujours parle au peuple en faveur de ſes Rois, ſur-tout quand ils ſont malheureux, tout cela, joint à l'eſpérance qu'il ſe conduiroit mieux à l'avenir, réveilla l'amour des Siciliens en faveur de Guillaume, ils s'enflammerent au point qu'ils voulurent enfoncer les portes du Palais, pour le délivrer & faire main-baſſe ſur tous les Conjurés: de maniere que ceux-ci, qui trois jours auparavant avoient menacé ſi fiérement les jours de ce Prince, furent obligés à leur tour d'implorer ſes bontés pour conſerver leur vie; & il n'eſt pas douteux qu'ils auroient été maſſacrés, ſi Guillaume n'eût ordonné au peuple de mettre bas les armes, & de laiſſer ſortir tranquillement ſes ennemis du Palais, ſans leur faire du mal, leur permettant de ſe retirer où ils voudroient. Il fut obéi, le Peuple ſe retira paiſiblement; les Conjurés ſortirent, & allerent ſe raſſembler auprès de Bonnello; le Roi fut délivré, remis en poſſeſſion du trône, tout rentra dans l'ordre, & la tranquillité fut rétablie dans Palerme. (1)

Soulèvement du Peuple.

Il délivre le Roi.

Néanmoins cet événement eut des ſuites fatales pour Guillaume & pour la Sicile: il couta la vie au jeune Duc Roger, fils-aîné du Roi. Ce jeune Prince s'étant mis à une fenêtre du Palais, lorſque le Peuple vint pour l'enfoncer, reçut par haſard un coup de fléche: cette bleſſure n'étoit cependant point dangereuſe, & elle ne l'eut point fait mourir, ſi la brutalité de ſon pere n'eut terminé ſes jours de la maniere la plus atroce. En effet, Guillaume fut à peine délivré, qu'irrité de ce que les rebelles lui avoient préféré ſon jeune fils, & de ce que cet enfant étoit chéri des Siciliens, il lui donna un ſi violent coup de pied dans l'eſtomac, que Roger en mourut fort peu de jours après. (2)

Accident qui ôte la vie au jeune Duc Roger.

Cet accident funeſte, tant de malheurs accumulés, tant de troubles, la crainte, les remords, accablerent tellement le foible Guillaume, qu'il entra dans les accès du plus violent déſeſpoir, & qu'il oublia ce qu'il ſe devoit à lui-même & à ſa dignité. (3) Dépouillé de ſes vêtemens Royaux, il ſe rouloit par terre, s'arrachoit les cheveux, verſoit des torrens de larmes, & donnoit tous les ſignes de la plus vive douleur & du repentir le plus amer.

Douleur immoderée de Guillaume.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. VI.
(2) Ibid. *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 54.
(3) *Ibid.* Giannone. *L.* XII. *ch.* III.

Sentimens paſſagers, & qui venoient plutôt de la foibleſſe de ſon eſprit, que de la droiture de ſon cœur & de la réſolution de renoncer aux vices de ſon ame. Comme ſes appartemens étoient ouverts à tout le monde, ſes Sujets furent témoins de ſes larmes humiliantes & de l'égarement de ſa douleur. Ils en furent touchés & profondement attendris, les Prélats, les Officiers de la Cour, les Citoyens de Palerme s'efforcerent de le conſoler, l'exhorterent à s'armer de courage, le preſſerent à reprendre la Couronne, & l'aſſurerent de leur zele pour la défenſe & la conſervation de ſa perſonne. Guillaume ſe rendit à leurs deſirs, parut changé, déchargea le Peuple de quelques impoſitions onéreuſes, & promit de ſe gouverner ſagement dans la ſuite; vaines promeſſes, que la crainte de l'orage avoit dictées, & qui s'évanouirent auſſi tôt que la ceſſation du danger eut fait renaître le calme.

Sect. II. *Hiſtoire de* Sicile *ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Le Roi de Sicile fut à peine aſſuré du zele & de l'obéiſſance de ſes Sujets, à peine il fut raffermi ſur ſon trône, qu'il ne penſa qu'à ſe venger de ſes ennemis, ſur-tout de ceux qui l'avoient réduit à cet état d'humiliation & auxquels il avoit accordé une amniſtie entiere. Un Roi pardonne rarement les outrages, & Guillaume état implacable, il demanda compte à Bonnello de ſa conduite, & des motifs de la retraite qu'il accordoit dans ſon Château aux Chefs de la Conjuration; mais voyant qu'ils menaçoient de reprendre les armes & d'exciter de nouveaux troubles, il eut recours à la négociation & leur accorda la liberté de ſe retirer où ils voudroient: il leur fit même donner des Galeres. Quelques-uns allerent en Grece, & d'autres à Jéruſalem. Tout le poids de ſon reſſentiment tomba ſur Bonnello, qu'il regardoit comme le principal Auteur de tout ce qui s'étoit paſſé. Il l'attira à Palerme, ſous prétexte de le recevoir en grace, ce qu'il fit en effet, afin de le faire tomber dans le piege qu'il lui tendoit. Bonnello eut l'imprudence de ſe fier à la parole d'un maître, vindicatif par caractere, & qu'il avoit offenſé; il ne réfléchit pas qu'il ne pouvoit y avoir pour lui aucune ſûreté. Il revint à Palerme, où le Roi lui fit un accueil gracieux. Mais peu de tems après, ſur le bruit de quelques nouveaux troubles excités en Sicile par Tancrede & pluſieurs autres Chefs des mécontens, Guillaume, fit arrêter Bonnello, ſous prétexte que c'étoit lui qui en étoit l'inſtigateur. Le peuple de Palerme parut d'abord vouloir ſe ſoulever en ſa faveur; mais bientôt il l'abandonna à ſon malheureux ſort. Guillaume, après lui avoir fait crever les yeux, lui fit couper les nerfs des pieds, & enfermer dans un cachot obſcur pour le reſte de ſes jours, qui furent de très-courte durée. Telle fut la fin de l'infortuné Bonnello, triſte exemple du ſort des factieux & de l'inconſtance du Peuple. (1)

Le Roi traite avec les Chefs des Conjurés: leur retraite.

Il fait arrêter & empriſonner Bonnello: ſa fin triſte.

Peu de tems après, Guillaume parvint à appaiſer les troubles qui s'étoient élevés dans les Provinces d'outre mer; & dont nous avons parlé. A la tête de ſon Armée, il paſſa en Calabre, réprima les efforts du Comte de Loretello & des autres Chefs des mécontens, ſoumit & punit les Villes qui avoient tenu leur parti, donna pluſieurs exemples de ſévérité, & ne revint dans ſa Capitale qu'après avoir rétabli la tranquillité dans toute l'etendue de ſes Etats. Fatigué de tant de travaux, & ſe croyant enfin délivré de tous

(1) Les précéd. *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. VI.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

ſes ennemis, il reprit ſon ancienne maniere de vivre; c'eſt-à-dire, qu'il ſe renferma dans ſon Palais, & ne ſongea plus qu'à s'endormir dans le ſein des plaiſirs, de l'oiſiveté, de l'inaction; goûts qui dominoient en lui, & qui n'étoient ſubordonnés qu'à ſa paſſion favorite, le deſir inſatiable d'amaſſer de l'or. Il ne s'occupa plus qu'à aſſouvir ſon avarice, & à accumuler des tréſors aux dépens de ſes ſujets. Il ne voulut pas entendre parler d'aucune affaire, & il laiſſa entiérement les rênes du Gouvernement, entre les mains de Matthieu de Salerne, Notaire, ou Secrétaire d'Etat, & d'Henri, Evêque de Syracuſe, Anglois de Naiſſance, l'un & l'autre Créatures de l'Amiral Maïon. (1)

Emeute dans le Palais du Roi. Danger où il ſe trouve.

Cependant le regne de Guillaume ne fut pas auſſi tranquille, ni auſſi exempt de troubles qu'il s'en étoit flatté. Un nouveau ſoulèvement, qui ſe fit tout-à-coup dans le ſein même de ſon Palais, réveilla ſes inquiétudes, il ſe vit encore une fois en danger de perdre la vie, par les mains des aſſaſſins, au moment où il s'y attendoit le moins. On a dit que les priſons étoient alors dans l'enceinte du Palais. La cruauté avec laquelle le Notaire Matthieu, Miniſtre auſſi ſcélérat que Maïon, traitoit les priſonniers, les porta à un tel excès de déſeſpoir, qu'ils réſolurent de recouvrer leur liberté, ou de périr. Dans cette vue, ils choiſirent le tems où il n'y avoit que peu de monde dans le Palais; gagnerent ceux qui les gardoient, ſortirent de leurs priſons, prirent des armes, forcerent les Gardes des principaux poſtes, & pénétrerent dans l'intérieur des appartemens, réſolus de ſe défaire, ou du moins de ſe rendre maîtres de la perſonne du Roi, & de ſes enfans. La confuſion, le déſordre, l'allarme & la terreur ſe répandirent dans le Palais; la famille Royale en proie à l'épouvante, fut conſternée à la vue du danger. Les revoltés ſeroient infailliblement parvenus à exécuter leurs projets, ſi, fort heureuſement pour le Roi, le Grand Ecuyer ne fut accouru, ſuivi d'un grand nombre de ſoldats, à la tête deſquels il chargea les priſonniers. Ceux-ci firent une vigoureuſe réſiſtance, & ne voulurent, ni ſe rendre, ni mettre bas les armes. Aimant mieux recouvrer leur liberté par la mort, que de rentrer dans leurs fers, ou de périr dans les tourmens, ils ſe défendirent juſqu'à la mort, & reſterent tous ſur la place, en combattant avec la plus intrépide valeur. Le lâche & brutal Guillaume ſe vengea baſſement ſur leurs Cadavres, qui furent, par ſon ordre, privés de la ſépulture, & jettés aux chiens, pour leur ſervir d'aliments. (2) Inſtruit par cet événement, il fit tranſporter les priſonniers hors du Palais, & ils furent enfermés dans une Forteresſe ſituée au bord de la mer.

Il fait tranſporter les priſonniers hors du Palais.

Il y avoit quelque tems que le Pape Alexandre III, dont Guillaume avoit pris la parti contre l'Antipape Victor, ſoutenu par l'Empereur Fréderic Barberouſſe, étoit venu à Palerme, en 1163; il y avoit été reçu avec beaucoup de magnificence par le Roi de Sicile, qui lui avoit même fourni pluſieurs Galeres pour le tranſporter à Rome, où quelques Hiſtoriens prétendent, mais ſans preuves, qu'il l'avoit accompagné. (3) Victor mourut à Lucques; mais ſa mort ne put mettre fin au ſchiſme qui déchiroit l'Egliſe

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. *p.* 476.
(2) Giannone. *Liv.* XII. *ch.* IV. Introd. à l'*Hiſt. Univ.* Ibid. *p.* 103.
(3) Gianuone. *Liv.* XII. *ch.* IV.

depuis plusieurs années, parce que les Cardinaux de son parti lui avoient donné pour successeur, à l'instigation de Fréderic, Gui de Creme, qui prit le nom de Paschal III.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Quoique l'Empereur fut occupé ailleurs par ses projets ambitieux, il ne renonçoit pas à ses prétentions sur la Sicile, ni au dessein de tenter la conquête de cette isle, qu'il soutenoit toujours être un fief de l'Empire, ainsi que toute l'Italie. Tout entier aux préparatifs de cette expédition, & voulant s'assurer du succès, il avoit conclu un traité avec les Pisans, peuple alors très puissant par sa valeur, ses conquêtes & sa formidable marine. Afin de détourner l'orage qui menaçoit ses Etats, & balancer les forces de l'Empereur & de ses alliés, Guillaume s'empressa de rechercher l'alliance de Gênes, République rivale de Pise, & aussi puissante sur mer. Les Ambassadeurs qu'il avoit envoyés à Gênes, obtinrent ce qu'il desiroit, & revinrent accompagnés de députés de cette République, pour conclure le traité d'alliance qu'il avoit proposé. (1)

Guillaume fait un traité d'alliance avec Gênes.

Guillaume tranquillisé par ces précautions & sur-tout par la paix dont ses Provinces jouissoient, se renferma dans son Palais, & ne s'y occupoit que de ses plaisirs & des moyens de grossir ses trésors des dépouilles de ses Sujets, les accablant d'impôts, & laissant le soin des affaires à ses deux Ministres, Matthieu de Salerne, & Henri, Evêque de Syracuse; (2) auxquels il donna pour Adjoint *Gaito*, ou l'Eunuque & Capitaine Pierre, Créature de Marion, & l'un des favoris du Roi & de la Reine. La Sicile fut dès lors abandonnée à la tyrannie de ces cruels Ministres, & sur-tout aux exactions de l'Eunuque Pierre, & des Eunuques du Palais, qui ravageoient le Royaume & dépouilloient les Peuples. Guillaume, indifférent aux maux de la Sicile, aux plaintes de ses Sujets, passoit des jours paisibles au sein de la molesse; plongé dans les délices, & ne s'occupoit qu'à faire bâtir un troisieme Palais, plus magnifique encore, & plus étendu que les deux que son pere avoit fait construire. Il eut à la vérité, le plaisir d'achever son ouvrage; mais il n'eut pas aussi celui d'en jouir; la mort vint le surprendre au milieu de ses plaisirs. Il tomba malade, au commencement de l'année 1166, d'une dissenterie, qui l'emporta, au mois d'Avril, suivant les uns, & le 9 Mai, suivant les autres. (3) Il mourut avec de grands sentimens, du moins extérieurs, de religion & de repentir, il soulagea son peuple de quelques impôts, & dicta, en présence des Grands Prélats de sa Cour, un Testament, par lequel il fit peut-être autant de mal à son Royaume, qu'il lui en avoit fait pendant son regne. En effet, en attendant que le Prince Guillaume, son fils aîné & son héritier, mineur alors, parvint à sa Majorité, il en confia la tutelle & la Régence du Royaume à la Reine, son épouse, ainsi qu'aux trois Ministres, qui déja étoient en possession du Gouvernement; de maniere que quoique le tyran fut mort, les choses resterent dans le même état. Au reste, Guillaume donna, ou plutôt confirma dans le même testament, l'investiture qu'il avoit déja donnée au Prince Henri, son second fils, de la Principauté de Capoue; la Reine fut

Vie oisive & voluptueuse du Roi Guillaume.

1166. *Mort du Roi Guillaume I. Son testament.*

(1) Voyez Article Genes. dans cette *Hist. Univers.* Sect. II.
(2) Giannone *Ibid.*
(3) *Hist. de Sicile*; Par Mr. de B. *Tom. I. Liv. V. p. 476 & suiv. Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom. I. p. 55.*

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

nommée Tutrice de ce jeune Prince & Régente de ſon Etat, ainſi qu'elle l'étoit de celui de ſon frere, juſqu'à ce qu'il fut en âge de prendre les rênes de l'adminiſtration. Auſſi-tôt que Guillaume eut rendu le dernier ſoupir, la Reine fit porter ſon corps dans l'intérieur du Palais, & dans la crainte qu'il ne ſe fit quelque ſoulèvement dans Palerme, cacha ſa mort, juſqu'à l'arrivée de tous les Barons du Royaume, qui devoient aſſiſter au couronnement du jeune Roi, enſorte que le peuple n'apprit qu'au bout de quelques jours, la mort de ſon maître & l'avénement de ſon fils à la Couronne. Celui-ci fut proclamé Roi ſous le nom de Guillaume II, & ſous la Régence de ſa mere, aidée des trois Miniſtres nommés plus haut. La Reine lui fit ériger un magnifique tombeau de Porphyre, qu'on voit encore dans l'Egliſe de Mont-Réal: il eſt ſans inſcription: mais quelle inſcription auroit on pû y mettre, & quels éloges lui donner? La flatterie & le menſonge ſe turent cette fois, & rendirent hommage à la vérité par leur ſilence.

Femme & enfans de ce Prince.

Guillaume I. mourut, âgé de 46. ans, après un rêgne de ſeize ans, deux mois & trois jours, à compter de ſon couronnement du vivant de ſon pere, en 1152. Il avoit épouſé, en 1150, la Princeſſe Marguérite, fille de Garſias Ramirez, Roi de Navarre & Sœur de Sanche *le jeune*. Elle donna trois fils à Guillaume; Roger, qui périt en 1160, âgé d'environ 9 ans, par la brutalité de ſon pere, ainſi qu'on l'a dit, Guillaume, qui lui ſuccéda; & Henri, qui fut Prince de Capoue.

Ce mauvais Roi fut peu regretté de ſes Sujets, & il ne méritoit par de l'être, car quoique les habitans de Palerme aient, dit-on, pris le deuil pendant trois jours, lors de ſa mort, cela ne ſignifie rien; mais ce qui prouve beaucoup contre lui, c'eſt le ſurnom de *mauvais*, que ſes Sujets, ſes Contemporains, & les Hiſtoriens lui donnerent d'un accord unanime; ſurnom que le tems, la poſtérité, la vérité & le jugement unanime des hommes lui ont confirmé. Il n'eſt pas difficile de prouver qu'il mérita pleinement cette odieuſe épithete. En effet, ce Prince fut un des plus terribles Rois que le Ciel en courroux puiſſe donner aux hommes; s'il ne fut pas abſolument méchant par lui-même, ſon indolence léthargique, ſa molleſſe, ſon inaction, ſa confiance aveugle pour des pervers, & des ſcélérats, par leſquels il ſe laiſſa maîtriſer, cauſerent tous les maux de la Sicile, & firent, de ſon regne, une des plus malheureuſes époques de ce Royaume. (1) Guillaume doit ſervir de leçons aux Princes, qui ſe laiſſent aveuglement guider par leurs Miniſtres: on leur attribue, avec raiſon, tout le mal que leurs favoris font & tous ceux qu'ils leur laiſſent faire. Les ſeules qualités qu'on ne peut refuſer à Guillaume, c'eſt la bravoure & des talens militaires, il ſe ſignala par quantité d'exploits; mais en même tems, il fut trop prodigue du ſang de ſes Sujets, ainſi qu'il étoit avide de leurs Biens. Avare, foible, vindicatif, ſanguinaire, ennemi des gens de mérite, ombrageux, timide, cruel par principe, indolent & inactif par goût, plein d'incapacité pour les affaires; auſſi mauvais Roi que mauvais pere, il fit périr ſon fils Roger par ſa brutalité, & fut ſoupçonné d'avoir fait empoiſonner Roger ſon frere aîné, pour régner à ſa place. Du ſein de ſon Palais, où il étoit renfermé, il vit d'un œil indifférent les mal-

Caractere, portrait de Guillaume.

heurs

(1) Giannone. *Liv.* XII. *ch.* IV.

heurs de la Sicile, & les crimes de ſes favoris; il entendit, ſans en être touché, les plaintes & les cris de ſes infortunés Sujets. La molleſſe, l'oiſiveté & l'avarice, furent ſes paſſions favorites; le ſoin d'amaſſer des tréſors fut ſa plus importante affaire; il fit cependant de très-ſages Loix contre les Uſuriers. Enfin, il ſe rendit mépriſable à leurs yeux par ſa facilité à ſupporter les déréglemens de la Reine ſon épouſe, & à fermer les yeux ſur ſa mauvaiſe conduite avec Maïon ſon favori; il fut haï, trompé & trahi, par tous ceux qui furent l'objet de ſa lâche complaiſance; & ce qui nuiſit le plus à ſa mémoire, c'eſt qu'il eut un ſucceſſeur dont les vertus mirent ſes mauvaiſes qualités dans un plus grand jour. Auſſi, donna-t-on à ce fils le beau ſurnom de *Bon*, pour contraſter d'autant plus avec celui que la haine des Peuples avoit donné à ſon pere.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

1166. 1170. Guillaume II. *dit le Bon, Roi de Sicile.*

Mais auſſi-tôt que Guillaume II. monta ſur le trône, les Siciliens commencerent à entrevoir le bonheur; ils n'en jouirent pas encore. Ils ſouffrirent auparavant tous les inconvéniens d'une minorité qui fut très-orageuſe, juſqu'à ce que ce jeune Prince prit lui-même les rênes du Gouvernement. La Régence d'une femme eſt quelquefois le règne de la licence & des factions, par l'ambition des favoris, les paſſions des Grands & de ceux qui ſont ou attachés à la Cour, ou mécontens du Gouvernement; & il eſt rare que le Peuple ne ſoit la victime de ces diſſentions. Telle fut la Régence de la Reine Marguérite: l'Etat ſouffrit; & il n'y eut d'heureux en Sicile, que les Favoris, les Eunuques du Palais, & d'autres gens de cette eſpece. Nous n'entrerons point ici dans le détail des troubles qui agiterent le Royaume pendant la minorité du jeune Guillaume; nous ne parlerons pas non plus, d'après quelques Hiſtoriens particuliers de Sicile, (1) des divers événemens qui arriverent pendant cette Régence; tels que les changemens de Miniſtres, les intrigues des Courtiſans, & quelques autres tracaſſeries de Cour, peu dignes d'occuper l'attention des Lecteurs, & d'exciter en eux d'autres ſentimens que celui de mépris pour ces puérilités, à laquelle l'imbécillité des hommes peut ſeule donner de l'importance. Auſſi nous contenterons-nous de tracer en abrégé le tableau de cette Régence.

Minorité de ce jeune Prince.

Le Jeune Guillaume II. avoit environ 12 ans, lorſque ſon pere mourut, après avoir nommé pour Conſeillers & pour Miniſtres de la Régente, le Secrétaire Matthieu, le Capitaine Pierre, Eunuque; & l'Evêque de Syracuſe. On a vu quels déſordres ces trois hommes avoient commis & quelle avoit été leur conduite tyrannique ſous le précédent règne: que pouvoit eſpérer la Sicile ſous de pareils Miniſtres, anciennes Créatures de Maïon, & abſolument dévoués aux volontés de la Reine, qui, à l'exemple de ſon époux, leur avoit donné toute ſa confiance? Le même Gouvernement ſubſiſtoit, & il n'y avoit que le nom de Marguérite, de ſubſtitué à celui de Guillaume I. Mais avant tout, il ne ſera pas inutile de fixer le jugement des Lecteurs ſur le caractere de la Régente. Sans adopter légérement des bruits autoriſés & conſacrés par la malignité du Vulgaire, qui s'attache d'autant plus volontiers aux Grands, qu'il gémit de l'abus qu'ils font de leur autorité. Les Hiſtoriens aſſurent unanimement que cette Princeſſe

Tableau de la Régence de la Reine Marguérite.

Caractere de la Régente & de ſes Miniſtres.

(1) Giannone. *L.* XIII. introd. *Hiſt. des deux Sic.* Par M. de Burigny *Tom.* I. *Liv.* V. S. VIII. & l'élégante *Hiſtoire Latine de Sicile* d'Hugues Talcandus, Sicilien, depuis 1154, juſqu'en 1170.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

avoit été infidele à ſon mari; qu'elle avoit entretenu un commerce criminel avec Maïon, dont elle avoit connu, favoriſé & appuyé le projet criminel d'aſſaſſiner le Roi, de faire proclamer l'aſſaſſin & de l'épouſer enſuite: enfin, on aſſure qu'après la mort de l'Amiral, Marguérite s'éleva fortement contre ſes meurtriers, & prit longtems le parti de ſes Créatures, dont elle remplit le Conſeil. (1) D'après ces traits, on peut avancer ſans erreur, que Marguérite étoit ambitieuſe, déréglée dans ſes mœurs, familiariſée avec le crime, livrée à ſes favoris & à ſes plaiſirs. Quant à la Cour, elle n'offroit qu'un ſpectacle déſolant aux regards des Gens-de-Bien? Celui que préſentent preſque toutes les Cours, du moins de celles où l'exemple du maître ne fait pas régner la vertu: des Miniſtres avides, injuſtes, oppreſſeurs des peuples; des favoris coupables, ambitieux & ſcélérats; des courtiſans lâches, perfides, ſans foi, ſans honneur, occupés ſeulement du ſoin de s'aggrandir; des Prélats ſans pudeur, ſans religion, capables de ſe porter aux plus grands crimes pour ſe venger, ou pour ſervir leur ambition; des méchans en poſſeſſion des honneurs & des dignités, qui doivent être la récompenſe du mérite, ou le prix des talens. (2) Cependant au milieu de la corruption, exiſtoit un homme de Bien, un modele accompli de toutes les vertus; mais malheureuſement pour la Sicile, cet homme reſpectable étoit un étranger. Etienne de Rotrou, fils du Comte de Perche, ou de Parzio, ſuivant d'autres, que la Reine avoit fait venir en Sicile, pour le récompenſer des ſervices que ſon pere avoit rendus au ſien, Garſias Ramirés, Roi de Navarre. La Reine le fit d'abord Chancelier & Archevêque de Palerme. Ce nouveau Miniſtre donna les plus grandes preuves de zele & de déſintéreſſement; il ſe ſignala par le maintien des Loix & de la juſtice, & ſe conduiſit avec tant de ſageſſe & d'équité, qu'il s'attira, comme François, & comme homme de Bien, la haine des méchans, dont la Cour étoit pleine, & dont il s'efforça vainement de réprimer les crimes & les malverſations. La Sicile pourtant reſpira un peu pendant ſon adminiſtration; mais par malheur, cette adminiſtration fut de courte durée. Sa vertu le rendit ſi fort odieux à ſes ennemis, intéreſſés à le perdre, qu'il n'eſt point de complots, ni de trames, qu'ils ne miſſent en uſage pour le perdre. La Reine ne put le ſoutenir contre leurs cabales & leurs intrigues, & ils firent ſi bien, qu'ils l'obligerent, pour conſerver ſa vie, qu'ils avoient lâchement attaquée, de renoncer au Miniſtere, à ſon Archevêché, & de quitter pour jamais la Sicile. Telle fut la récompenſe qu'il reçut de ſes ſoins, il ſe retira en Syrie, où il mourut de chagrin fort peu de tems après. Sa retraite laiſſa la Reine Régente aux conſeils des méchans, & la Sicile en proie à l'injuſtice & aux dépradations. (3) C'eſt là le ſeul homme de Bien, le ſeul Miniſtre honnête, qu'on puiſſe citer pendant le Gouvernement de la Régente, qui eut la lâcheté de le ſacrifier à ſes ennemis, tandis qu'elle protégeoit de toute ſa puiſſance des ſcélérats perdus de crimes.

Adminiſtration & ſort déplorable d'Etienne, de Rotrou, Chancelier.

Il eſt obligé de quitter la Sicile.

A l'égard des Miniſtres que Guillaume avoit nommés pour gouverner ſous Marguérite, ils ne reſterent pas en place, pendant tout le tems de ſa Régence. Elle ſubordonna d'abord l'Evêque de Syracuſe & le Secrétaire Mat-

(1) Giannone *L.* XII.
(2) *Voyez* Pierre de Blois, qui fut précepteur de Guillaume II *Epit.* 66 & 93.
(3) Giannone *Liv.* XII. introd. *Hiſt. de Sic.* Par Mr. B. *Tom.* I. *L.* V. Sect. VIII.

thieu à l'Eunuque Pierre, qu'elle aimoit le plus, & pour lequel elle avoit une confiance sans bornes. A la honte de la Nation, & plus encore à celle de la Régente, il fut élevé au rang de premier Ministre: mais ses ennemis le forcerent de quitter secrettement la Cour, en 1166, pour conserver sa vie & ses trésors; il s'embarqua avec son or & quelques Eunuques, & se retira auprès de Joseph, Roi de Mahadia, Prince Sarrasin; il reçut dans cette Cour un accueil distingué, en récompense des services qu'il avoit rendus au Pere de Mahadia contre les intérêts de Guillaume, lorsque commandant la flotte de Sicile sur les Côtes d'Afrique, il laissa prendre par sa négligence, ou par sa convenance, toutes les Places que Roger avoit conquises dans cette Contrée.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Différentes intrigues des Ministres de la Cour de Sicile.

Gilbert, Comte de Gravina, parent de la Reine; Richard de Mandra, Comte de Molice; l'Evêque de Syracuse; Gentilis, Evêque d'Agrigente; Etienne de Rotrou; Gautier, son successeur à l'Archevêché de Palerme; Le Prince Henri, frere-naturel de la Reine; le Secrétaire Matthieu, qui contribua aussi beaucoup par ses intrigues à la retraite forcée du Chancelier; l'Archevêque de Salerne, & plusieurs autres, furent successivement les favoris de la Régente, ou à la tête du Gouvernement. Ces changemens continuels de Ministres, tour-à-tour élevés & supplantés, ces révolutions de Cour, ces dissentions des Grands, qui influoient trop puissamment sur la tranquillité des Peuples, occuperent tout le tems de la minorité du jeune Roi; & pendant cette intervalle, la Sicile fut presque sans interruption, en proie aux troubles, aux désordres, jusqu'en 1170, que Guillaume II. prit enfin les rênes de l'Etat. Il étoit alors âgé de 15 ans, & la Régence de Marguérite sa mere, si funeste pour la Sicile, avoit duré près de trois ans. Deux hommes bien différens d'humeur & de génie avoient eu soin de son éducation. Le premier étoit Gautier, Doyen d'Agrigente, homme ambitieux & remuant; qui devint Archevêque de Palerme & premier Ministre; & l'autre Pierre de Blois, Archidiacre de Bath en Angleterre, l'un des hommes les plus illustres de son siecle, & qui avoit passé en Sicile avec le Chancelier Etienne de Rotrou, ou de Parzio. Il ne voulut point y rester, quelque chose que le Roi, son éleve, pût faire pour le retenir; & il fait assez connoître dans les Epîtres, ou Lettres qu'il a laissées, (1) de quel œil il voyoit cette Cour. La Majorité de Guillaume mit fin à la Régence de la Reine Marguérite: à laquelle il faut rendre cette justice, qu'elle soulagea les Peuples de plusieurs impôts; & que s'ils eurent à souffrir beaucoup, ce fut de la tyrannie & des vexations des Grands, qu'une femme, peu respectée à cause de ses foiblesses, n'étoit pas en état de réprimer. Du reste, moins cruelle que son époux, elle fit mettre en liberté, à son avénement à la Régence, presque tous les malheureux qui languissoient dans les Prisons d'Etat, pour des crimes supposés. Enfin, & c'est là son plus grand éloge, elle étoit mere de Guillaume le Bon, & ce titre étoit bien capable de lui faire pardonner tous les maux qu'elle avoit fait. Elle mourut en 1188; âgée de 53 ans, & fut enterrée dans l'Eglise Royale de Mont-réal, où l'on voit son tombeau & son épitaphe. (2)

Divers changemens dans le Ministere.

Guillaume II *gouverne son Royaume par lui même.*

(1) *Ep.* 66.
(2) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. XI. *p.* 495.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Les Provinces étoient déſolées & ravagées par leurs Gouverneurs; les Villes miſes à contribution, les Peuples opprimés, les revenus royaux mis au pillage, les Loix ſans forces; tout étoit confondu, renverſé, violé par les Grands & les favoris, lorſque le jeune Roi entreprit de gouverner par lui-même. Bientôt tout changea de face, tout fut réparé; & des jours ſéreins commencerent à briller pour la Sicile. Dans l'ordre de la ſucceſſion Monarchique, c'eſt une choſe fort ordinaire, qu'un bon Prince ait un ſucceſſeur très-peu digne de lui; il arriva tout-au contraire ici, qu'un Prince méchant eut un héritier vertueux, qui répara en partie, par la ſageſſe de ſon adminiſtration, tous les maux que ſon prédéceſſeur avoit cauſés, & fit oublier les malheurs d'une Régence orageuſe. La comparaiſon même, que l'on fit de ces tems de troubles, avec la tranquillité de ſon regne, contribua beaucoup à lui concilier l'affection des peuples, qui lui déférerent le ſurnom de *Bon*, bien au deſſus de celui de *Grand*, ou de *Conquérant*. Il ne l'obtint, ni de la flatterie, ni du préjugé; Guillaume II. le mérita, puiſqu'il fut toujurs occupé du bonheur de ſes ſujets, & du ſoin de leur donner des preuves de ſa bienfaiſance. Il eſt ſurprenant qu'un Prince, jeune, fils d'un pareil pere, d'une ſemblable mere, élevé dans une Cour corrompue, ayant ſans ceſſe devant les yeux tant d'exemples pervers, ait pû réſiſter au torrent des vices qui l'environnoient de toutes parts; auſſi, comme les Siciliens avoient donné le ſurnom de *mauvais* à ſon pere, moins à cauſe de ſa méchanceté naturelle, qu'à cauſe de ſa foibleſſe; de même dans le titre de *Bon*, qu'ils donnerent à Guillaume II, ils eurent encore moins égard à ſa bonté, qu'à ſa ſageſſe, à ſa prudence, qui les préſerva de tant de malheurs, qui avoient été leur partage ſous le rêgne précédent.

Révolution heureuſe qu'il fait dans ſon Royaume.

1170. 1177. Le jeune Roi vêcut en bonne intelligence avec le Pape Alexandre III, qui trouva en lui le même appui qu'en ſon pere. Auſſi ce Pontife, ſouffrit-il ſans ombrage que Guillaume ſe fit couronner & prit le titre de Roi ſans ſa participation, contre l'uſage obſervé par les Rois de Sicile, à leur avénement à la Couronne. Guillaume II. demeura toujours très-attaché au parti de ce Pontife, pendant la cruelle guerre qu'il eut à ſoutenir avec l'Empereur Fréderic, ſon implacable ennemi; il lui fournit même de grands ſecours en argent, & des Galeres. D'ailleurs il refuſa, en 1176, par égards, ou par condeſcendance pour Alexandre, d'épouſer la fille de Fréderic, que ce Prince lui fit propoſer en mariage, par ſon Chancelier Triſtan; refus qui irrita ſi fort l'Empereur contre lui, qu'il lui déclara la guerre peu de tems après, & qu'il envoya le dit Chancelier Triſtan à la tête d'une Armée dans la Pouille, pour ravager cette Province. (1) Triſtan forma le Siege de Celles. Tancrede, fils naturel du Duc Roger, récemment rentré en grace, & rappellé à la Cour, ainſi que le Comte de Lorétello, & pluſieurs autres exilés, fut envoyé à la tête de quelques Troupes contre les Impériaux. Il les contraignit de lever le Siege de Celles, & de ſe retirer; cependant quelques Hiſtoriens prétendent que les Siciliens furent battus par les Allemands. Quoiqu'il en ſoit, ce fut à ces infructueuſes hoſtilités qu'aboutirent tous les effets du reſſentiment de Fréderic. Guillaume avoit fait la paix en 1170, avec les Piſans, ſes alliés; & le Pape très-ſatisfait de l'attachement & de la déférence de Guillaume

Brouilleries entre Guillaume & l'Empereur Fréderic au ſujet du Pape Alexandre.

(1) Giannone *L.* XIII. Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *ch.* III. *p.* 109.

pour le S. Siege, lui donna des preuves signalées de sa reconnoissance, lorsqu'en 1177, il consentit enfin à conclure la paix à Venise avec Fréderic: car il exigea que le Roi de Sicile fut compris dans ce Traité, & ne voulut entrer en négociation que de concert avec les Ministres plénipotentiaires de ce Prince, qui lui rendirent les plus grands services dans cette pacification. (1) Ces Plénipotiaires furent Romualde, Archevêque de Salerne, Auteur d'une Chronique de Sicile, & de plusieurs autres Ouvrages relatifs à l'histoire Ecclésiastique; & Roger, Comte d'Andria, Connétable & Grand-justicier de la Pouille & de la Terre de Labour. Par ce fameux Traité de paix, qui mit fin au Schisme de l'Eglise, & aux troubles de la Lombardie, il y eut une treve conclue pour quinze ans, entre l'Empereur & le Prince Henri, son fils, & Guillaume II. Ce Traité fut ratifié par ce Prince, qui en jura l'observation, & fit expédier une Bulle d'or à ce sujet, au Chancelier de l'Empereur. Quelque tems auparavant, Guillaume avoit épousé Jeanne, fille cadette de Henri II, Roi d'Angleterre. On a vu par quel motif de politique il refusa d'épouser la Princesse fille de Fréderic. Il avoit été ensuite sur le point d'épouser, en 1172, une fille de l'Empereur Emanuel Comnène, & il s'étoit même transporté à Tarente, avec le Prince de Capoue son frere, pour y recevoir cette Princesse; mais ce mariage manqua, sans qu'on en puisse rapporter la véritable cause. Guillaume eut le chagrin de perdre, peu de tems après ce voyage, le jeune Prince Henri son frere, qui mourut en Sicile, en 1172, âgé de treize ans, & en qui finit une des branches des descendans mâles du célebre Comte Roger; avec lui s'éteignit aussi le titre de Prince de Capoue; titre qui avoit toujours été possédé par un Prince particulier depuis que Robert, Comte d'Averse, avoit conquis cette Principauté en 1058; dès lors elle avoit été l'appanage d'un Prince de la famille Royale: à la mort de Henri, elle revint à la Courronne, à laquelle depuis elle est restée réunie.

Sect. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

1177. *Paix à Venise entre le Pape, l'Empereur, & le Roi de Sicile.*

Mariage de ce Prince, avec Jeanne, Princesse d'Angleterre.

Mort de Henri, Prince de Capoue, son frere Cadet.

Le mariage de Guillaume avec la fille de l'Empereur Grec n'ayant pas eu lieu, l'Evêque de Syracuse, Anglois de Nation, engagea ce Prince à demander la Princesse Jeanne au Roi son pere; alliance, qui paroissoit la plus convenable aux intérêts de Guillaume & du Pape. Les Ambassadeurs de Sicile ayant demandé & obtenu cette Princesse, elle partit d'Angleterre, le 27 Août 1176, Après une pénible traversée, elle aborda à S. Gilles en Languedoc, où elle fut reçue par les Envoyés du Roi, qui la conduisirent à Palerme, avec une flotte de 25 galeres. Ce mariage fut célébré avec beaucoup de magnificence, le 13 Février 1177, par l'Archevêque Gautier, qui couronna Jeanne en même tems Reine de Sicile. Guillaume lui assigna beaucoup de terres dans la Pouille pour son douaire, & cette cession donna matiere dans la suite à bien des contestations avec le Roi Richard son frere.

1174. 1185. *Diverses expéditions de Guillaume contre les Sarrasins.*

On ne dira rien ici d'une expédition que Guillaume fit, en 1174, contre Saladin, Soudan d'Egypte, où il envoya une flotte considérable, sous les ordres de Gautier de Moac, son Grand-Amiral, pour seconder les efforts des Croisés occupés dans cette Contrée à combattre ce redoutable ennemi des Chrétiens. On ignore le succès de cette expédition. Guillaume en fit une autre en 1177, contre Joseph, Roi, ou Empereur de Maroc, en fa-

(2) *Hist de Sicile* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 492-493. Giannone. *Liv.* XIII. *ch.* I.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

veur des Peuples de la Petite-Afrique, qui s'étoient ſoulevés contre cet Empereur. Le récit des Hiſtoriens de Sicile nous paroît fabuleux; ils rapportent que la flotte Sicilienne défit celle de Joſeph, ſur laquelle étoit la Princeſſe ſa fille, qu'il envoyoit pour épouſe à un Prince Sarraſin d'Eſpagne; cette Princeſſe, ajoutent-ils, fut priſe & conduite à Palerme, & le Roi Guillaume la rendit à ſon Pere, moyennant la ceſſion de pluſieurs Places en Afrique, entr'autres d'Almadia. Ces faits ne ſont rien moins que prouvés. Ce qu'il y a de plus conſtant, eſt que le Roi de Sicile conclut, en 1181, une treve de dix ans avec l'Empereur de Maroc; traité qui ſuppoſe néceſſairement la réalité d'une guerre antérieure. (1)

Il fait une treve avec le Roi de Maroc.

On eſt plus inſtruit des événemens de celle qu'il entreprit en 1185, contre le tyran Andronic Comnène, qui avoit uſurpé l'Empire d'Orient ſur l'Empereur Alexis. Les cruautés qu'Andronic avoit exercées, lors de la priſe & du pillage de Conſtantinople, contre les Latins, dont il fit un maſſacre général, les ſollicitations du jeune Prince Alexis, qui, ſuivant quelques Hiſtoriens, avoit trouvé le moyen de ſe ſauver en Sicile; (2) & enfin, l'eſpérance que vraiſemblablement Guillaume conçut de ſe rendre maître de l'Empire Grec, à la faveur des troubles qui l'agitoient furent les vrais motifs qui le déterminerent à prendre les armes pour détrôner l'Uſurpateur, & le punir de ſes atrocités. Avant que de parler des viciſſitudes de cette guerre, jettons un coup d'œil ſur quelques évènemens particuliers qui ſe paſſerent à peu près dans le même tems, & qui ont une rélation plus directe avec cette Hiſtoire.

Edification de Mont-réal: érection de cette Ville en Archevêché.

En 1174, Guillaume avoit jetté les fondemens d'une magnifique Egliſe, ſur une colline nommée Mont-réal, près de Palerme, & cet édifice étoit deſtiné à être la ſépulture des Rois & des Princes de la Maiſon Royale de Sicile. Il en fit une Abbaye, qu'il donna aux moines de l'ordre de S. Benoît, appellés de la *Trinité de la Cava*. La conſtruction de cette Egliſe donna matiere à celle d'un très-grand nombre de Maiſons, qui furent ſucceſſivement bâties à l'entour, de maniere qu'en peu d'années, Mont réal devint une des plus floriſſantes Villes de la Sicile, & ſi conſidérable, qu'elle fut érigée en Archevêché, en 1182, par le Pape Luce III, ſucceſſeur d'Alexandre III. Guillaume avoit déjà obtenu de Luce, que l'Egliſe de Mont-réal ſeroit indépendante de l'Archevêché de Palerme, & ne releveroit immédiatement que du Pape; Catane, Syracuſe & pluſieurs autres Sieges y furent adjoints par la ſuite, & ſucceſſivement déclarés Métropolitains de l'Archevêque de Mont-réal; ce fut ainſi qu'une petite colline, ſituée dans le Dioceſe de Palerme, devint en peu de tems le Siege d'un Archevêché fort conſidérable. (3) On ne rapporteroit pas ce fait, aſſez commun & aſſez indifférent en lui-même, ſi cet évènement n'avoit eu une cauſe qu'il eſt important de développer, & une influence trop funeſte ſur les affaires de la Sicile; tant il eſt vrai que les plus petites cauſes produiſent ſouvent les plus grands effets.

Guillaume fonde l'Egliſe de Mont réal & la fait ériger en Archevêché.

Preſque tous les Hiſtoriens racontent que Matthieu, Secrétaire d'Etat, homme ambitieux & intriguant; alors Grand-Protonotaire & Chancelier de la Sicile, dans la vue de mortifier l'Archevêque de Palerme, Gautier, ſon Con-

(1) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* II. introd. à l'*Hiſt. Univ. p.* 109.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 495. & les *Hiſtoriens* qu'il cite pour ſes garants.
(3) *Hiſt. de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. XI. *p.* 494. *& ſuiv.*

Sect. II. *Hiſtoire de* Sicile *ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

current dans le Miniſtere & dans la faveur du Roi, conſeilla à ce Prince de faire ériger Mont-réal en Archevêché par le Pape. (1) Les mêmes Auteurs diſent, que Gautier s'en vengea bien, & que ce fut dans cet eſprit, qu'il donna à Guillaume un conſeil, dont les fatales ſuites firent paſſer la Sicile ſous les Loix des Allemands. Guillaume ſe voyoit ſans héritiers; & il avoit eu la douleur de perdre ſon frere encore fort jeune, & derniere eſpérance de ſa Maiſon. Il voyoit avec chagrin que la race du grand Roger alloit s'éteindre avec lui, & que ſa mort livreroit la Sicile aux armes & aux fureurs des prétendans à ſa ſucceſſion. L'Empereur Fréderic, & ſon fils Henri, Roi des Romains, étoient les plus redoutables de ces prétendans, & ils faiſoient déjà le projet de conquérir cette iſle, ſur laquelle ils aſſuroient toujours avoir les plus grands droits. Gautier, qui poſſédoit toute la confiance du Roi, dont il avoit été le précepteur, eut, dit-on, l'adreſſe de lui perſuader, que le ſeul moyen d'arrêter par avance les troubles qui pourroient s'élever au ſujet de ſa ſucceſſion, & de prévenir l'extinction de la race des Héros Normands, étoit de donner Conſtance, fille poſthume de Roger II, en mariage au Roi des Romains. Guillaume, qui ne ſe doutoit pas du motif qui faiſoit agir ſon Confident, donna aveuglement dans le piege, adopta ce projet; & le mit à exécution. Cette alliance qui fut arrêtée & conclue en 1186, ou 1185 ſuivant d'autres, donna l'entrée de la Sicile aux Allemands, & fut la ſource des plus grandes calamités. L'Auteur de ce perfide conſeil, ſi ſage en apparence, accabloit le Royaume, en le faiſant ainſi paſſer en des mains étrangeres; il écraſoit par des vues intéreſſées l'Etat, qu'il y avoit tant de moyens de conſerver; tels étoient la légitimation de Tancrede, ſon union avec Conſtance, ou celle de cette Princeſſe avec quelque Seigneur, allié à la famille Royale, &c. Mais l'ambitieux Gautier avoit pour but de s'acquérir, par un tel ſervice, la faveur & la bienveillance du Prince ſur la tête duquel il faiſoit tomber la Couronne. Ainſi que trop de Miniſtres, il ne ſongeoit qu'à ſon propre intérêt, & ne cherchoit que le plaiſir de ſe venger de ſon ennemi, & de s'élever au détriment de Matthieu. Celui-ci ne pouvant méconnoître les intentions de ſon rival, ſe déclara avec chaleur en faveur du Prince Tancrede, & s'efforçoit d'autant plus de le faire reconnoître pour Roi de Sicile, que c'étoit là le ſeul moyen qui lui reſtât de conſerver ſa Place & ſon autorité. C'eſt ce même Achevêque Gautier qui fit conſtruire la Carhédrale de Palerme achevée en 1185.

1186. *Guillaume marie la Princeſſe Conſtance à Henri Roi des Romains.*

Ainſi, une petite intrigue de Cour, une tracaſſerie de Miniſtres, fit paſſer le Sceptre de Sicile entre les mains d'un Prince Allemand, dont le rêgne deteſtable fit regretter à ſes Sujets celui de ce Roi tout haï qu'ils avoient ſurnommé le *Mauvais*. Quelques Auteurs rapportent (2) que ce fut l'Empereur Fréderic qui demanda la Princeſſe Conſtance en mariage pour ſon fils Henri; & que Guillaume qui étoit ſans enfans & ſans eſpérance d'en avoir, par la ſtérilité de ſa femme, après neuf ans de mariage, acquieſca à cette demande.

Fable des Hiſtoriens au ſujet de cette Princeſſe.

Conſtance, née en 1154, quelque tems après la mort de ſon pere Roger II, étoit alors agée d'environ 31 ans, & avoit été élevée dans le Monaſtere de S. Sauveur, où elle avoit longtems demeurée; ce qui a donné naiſſance à

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* XIII. *p.* 348. & 375.
(2) Sigonius.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1140-1195.

la fable, adoptée trop avidement par quelques Hiſtoriens crédules, ou prévenus, que cette Princeſſe étoit religieuſe, & avoit même fait ſes vœux; & qu'il fallut que le Pape Clément III, qui ne devint Pape que deux ans après la célébration de ce mariage, ou, ſuivant d'autres, Celeſtin, qui ne fut Pape qu'en 1191, & ſoutint toujours vivement le parti du Roi Tancrede, lui accordât une diſpenſe, & la relevât de ſes vœux, pour qu'elle put épouſer Henri. Ce fait, aux circonſtances près, poſſible en lui-même, eſt évidemment faux, ainſi que pluſieurs Ecrivains fort inſtruits l'ont démontré. (1) Conſtance fut conduite de Palerme à Rieti par un grand nombre de Seigneurs; elle y fut reçue par les Ambaſſadeurs du Roi Henri, qui la conduiſirent à Milan, où elle fut mariée au Roi des Romains, & couronnée ſolemnellement en préſence de l'Empereur ſon Beau-pere, qui fit célébrer les nôces, dans les jardins de S. Ambroiſe, le 7 Janvier de la même année 1186. (2) Voilà ce qu'on trouve de plus certain & de plus authentique à ce ſujet, dans tous les Ecrivains dignes de foi. Ils ajoutent qu'en faveur de ce mariage, le Roi Guillaume II aſſura irrévocablement la ſucceſſion au Royaume de Sicile, à la Reine Conſtance ſa tante. (3) Ce fut cette malheureuſe union qui cauſa cette chaine de déſaſtres, auxquels la Sicile fut dans la ſuite en proie; c'eſt au flambeau de cet hymen que le barbare Henri alluma ces feux devorans, qui pendant tant d'années répandirent l'horreur & la déſolation dans toute l'étendue de cette Iſle. Sans doute c'eſt à l'opinion qu'on avoit de cette alliance, qu'il faut raporter la prédiction fabuleuſe attribuée à l'Abbé Joachim, au ſujet de la Princeſſe Conſtance, (4) qui, diſoit-il, occaſionneroit un jour un vaſte incendie en Italie, & cauſeroit la ruine de ſa maiſon; prédiction à laquelle il eſt très vraiſemblable que l'événement a donné lieu, mais que la crédulité d'un ſiecle ſuperſtitieux ſe hata d'accréditer. Quoiqu'il en ſoit, le Roi de Sicile, ignorant l'avenir funeſte dont cette alliance menaçoit l'Etat, crut pouvoir régner tranquille au moyen de cet arrangement heureux; & fut délivré des inquiétudes qu'il avoit auparavant, ſur le ſort de ſon Royaume après ſa mort.

Armement conſidérable de Guillaume contre Andronic Comnène.

Mais ne nous éloignous pas des préparatifs de Guillaume II, pour détrôner l'Uſurpateur Andronic-Comnène. Il fit, par terre & par mer, des armemens ſi conſidérables, qu'on eût dit que ſon deſſein étoit de s'emparer de l'Empire Grec. Une flotte de deux cens voiles commandée par Tancrede, Comte de Lecce, ſon couſin, ainſi que par l'Amiral Margaritone, l'un des plus habiles marins de ſon tems (5), eut ordre de ravager les Côtes de la Grece, tandis qu'une Armée de Terre, forte, dit-on, de quatre-vingt-cinq mille hommes d'Infanterie & de trente mille Chevaux, ſous les ordres des Comtes Hardouin de Cerres ou d'Accerra, pénétreroit dans les Provinces, & s'empareroit des principales Places. Cette Armée s'embarqua

Succès de cette expédition: ſa fin malheureuſe.

le

(1) Anec. Ital. ann. 1186. iutrod. à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 109.
(2) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* 2. *p.* 375-378. *Hiſt. desRois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 57-59.
(3) *Et Bellona manet te prœnuba.* Virgil. *Anecd. Lib.* VII.
(4) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* 2 *p.* 375.
(5) Il fut ſurnommé *Le Neptune Sicilien, le Roi de la Mer.* Burigny *Tom.* I. *p.* 501.

le 11 Juin, & surprit Durazzo le 24 du même mois. Nous n'entrerons point dans le détail de cette expédition, rapportée en entier par quelques-uns des Historiens déjà cités. (1) Les commencemens en furent heureux pour les Siciliens, qui prirent successivement Durazzo, Thessalonique, & plusieurs autres Places; y commirent beaucoup de cruantés & de ravages, défirent plusieurs Corps de Troupes qu'Andronic envoya contr'eux, & se préparoient à marcher vers Constantinople par diverses routes, lorsque la nouvelle révolution qui arriva dans cette Capitale, fit changer de face aux affaires. L'indignation que le Peuple conçut contre Andronic, soit à cause de son incapacité à défendre l'Empire qu'il avoit usurpé, soit au sujet de ses fureurs & de ses cruautés, fut telle qu'il se souleva, détrôna Andronic, & déféra la Couronne à Isaac l'Ange. Le tyran voulant se sauver, fut pris & mis en pieces par la Populace irritée. Les Siciliens n'eurent point de succès sous le nouvel Empereur; & la fin de cette expédition, si brillante dans ses commencemens, leur fut très-malheureuse. Isaac l'Ange envoya contre eux une Armée considérable, sous les ordres d'Alexis Branas; qui les tailla en pieces, & prit les deux Généraux. Les Historiens ne s'accordent pas sur cet événement; les uns rapportent que la bataille fut gagnée par la trahison & la perfidie ordinaires aux Grecs; ceux de cette nation, dont le rapport doit être quelque fois aussi suspect, que la foi des Grecs l'étoit dans ce tems-là, prétendent, au contraire, qu'on combattit de part & d'autre avec une égale valeur, & que les Siciliens furent vaincus sans qu'il y eut aucune supercherie. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que leur défaite fut complette; ils furent presque tous tués, ou pris, ou noyés en fuyant dans le fleuve Strymon. (2) Il ne resta presque plus rien de cette Armée si brillante & si nombreuse, dont à peine la Sicile vit revenir chez elle quelques foibles débris. Une partie de ceux qui échapperent à la déroute & au carnage des Grecs dans cette fatale Journée, 6 Novembre 1185, furent massacrés par les Alains, en représailles des cruautés que les Siciliens avoient exercées à Thessalonique & ailleurs. Quelque tems après ils furent encore obligés d'abandonner Durazzo, place qui leur étoit à charge, à cause de l'entretien dispendieux qu'elle exigeoit. Pour comble de malheur, la flotte de Sicile essuya quelques echecs, & fut très-maltraitée par une tempête, ce qui l'obligea de retourner dans ses ports. Le Roi Guillaume II se disposoit à en envoyer en Grece une encore plus considérable, soit pour venger sa défaite, soit pour continuer la guerre; mais la paix qui se fit quelque tems apres entre l'Empereur Grec & lui, interrompit cet armement. On ignore les conditions de cette paix : mais que pouvoit prétendre Guillaume, aggresseur & vaincu? Quelles réparations, quels dédommagemens pouvoit-il exiger? Tel fut le succès de cette expédition. On ne peut s'empêcher d'observer ici que cette guerre étoit inexcusable; on ne prendroit pas la peine d'en montrer l'injustice, si Guillaume II eût été un de ces monstres dont le plaisir barbare est de verser le sang des hommes pour gagner quelques arpens de terre, ou pour servir leurs criminels projets; mais ce Prince avoit des vertus, il fut surnommé le *Bon*, le *sage*, par ses peuples & par son siecle. Il est bien difficile de concilier une guerre entreprise aussi mal-à-propos, avec le caracte-

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

1185. 1187. *Il fait la paix avec les Grecs.*

(1) Giannone. *ibid.* Nicetas *Hist. Grec.*
(2) Nicétas *p.* 231. *L.* II.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

re de bonté & de ſageſſe que ce ſurnom ſuppoſe; il eſt plus vraiſemblable que dans ce tems la rareté des bons Princes étoit telle, que l'indulgence des Peuples, ſouvent opprimés, prodiguoit volontiers le titre de *Bon*, à ceux en qui cette qualité, fort équivoque, étoit tant ſoit peu apparente, ou qui n'étoient pas abſolument méchans.

Mauvais ſuccès des Chrétiens dans la Syrie.

Cependant le chagrin que Guillaume reſſentit des mauvais ſuccès de cette expédition, fut encore augmenté par celui que lui cauſerent les revers des Croiſés, le mauvais état des affaires des Chrétiens en Syrie, la funeſte révolution qu'ils eſſuyerent en 1187, la priſe de Jéruſalem, d'Acre, de Céſarée, & de la plupart des autres Villes de la Paleſtine, recouvrées par le vaillant Saladin, la terreur des Chrétiens. (1) Vainement la manie épidémique des Croiſades s'étoit répandue dans toute l'Europe Chrétienne, & avoit armé une multitude de combattans de toutes ſortes de pays, empreſſés de voler à la défenſe de la Terre-Sainte. Vainement, à la ſollicitation du Pape Alexandre III & de ſes ſucceſſeurs, du Patriarche & du Roi de Jéruſalem, les plus puiſſans Princes de l'Occident, l'Empereur Fréderic, (2) les Rois d'Angleterre, de France, &c. prirent la Croix & trainerent dans le Levant des milliers de combattans; cette foule innombrable eût pu ſans doute conquérir toutes les Contrées de l'Aſie, ſi la prudence eût dirigé, ou pu diriger de pareilles entrepriſes. Mais malheureuſement un ſaint zele, un courage aveugle, ne ſont rien ſans la conduite, ſans la ſageſſe, & ſurtout, ſans l'union & la bonne intelligence, eſſentiellement néceſſaires entre des Confédérés. Les honteuſes diſſentions des Chrétiens, des Templiers & des Chevaliers de S. Jean, des Vénitiens & des Génois, &c. furent la principale cauſe de leurs revers & de la perte de la Syrie; Saladin ſut en profiter; & bientôt la valeur & la ſageſſe de ce redoutable guerrier, lui donnerent un aſcendant qu'il ne perdit plus ſur ſes fanatiques ennemis. La Paleſtine fut irrévocablement perdue; & avec elle le fruit de tant de conquêtes, de dépenſes, de ſang répandu, de guerres, & d'émigrations, qui avoient ſi long-tems extenué l'Europe, une partie de l'Occident s'arma & paſſa inutilement les mers, pour aller conquérir, ou défendre une petite Province de l'Orient; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les Croiſés furent malheureux dans une guerre juſte en quelque façon, puiſqu'il s'agiſſoit de défendre leurs conquêtes & des poſſeſſions légitimées par le tems; tandis que dans la premiere des Croiſades, où ils jouerent ſi ſouvent le rôle de brigands & d'uſurpateurs, la fortune couronna leurs efforts du plus heureux ſuccès. Il faut croire que leurs derniers revers furent une punition tardive de l'injuſtice de leur premiere expédition.

Cette perte fut d'autant plus ſenſible pour Guillaume, qu'il fit les plus grands efforts pour maintenir les Chrétiens en poſſeſſion de la Terre-Sainte; & que depuis longtems c'étoit ſur lui que rouloit tout le fardeau des Croiſades. (3) En effet; la ſituation de ſon Royaume, le plus voiſin de l'Afrique & de la Syrie, le mettant à même de rendre les ſervices les plus importans aux Croiſés, il

(1) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* II.

(2) Le Dévaſtateur de l'Italie, le redoutable Barberouſſe, périt dans cette malheureuſe expédition, non, à la vérité, dans un combat contre les Sarraſins, mais en ſe baignant dans le fleuve Lydius, en Juin 1190, ou ſelon d'autres, des ſuites d'une chûte de cheval. *Anecd. Ital.* ann. 1190. Giannone. *ibid. p.* 383.

(3) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom. I. Liv.* V. Sect. XI. Giannone *L.* XIII. *C.* II. *p.* 380.

les aidoit de toute sa puissance, & leur fournissoit toutes sortes de secours en hommes, en argent, en vivres & en vaisseaux. C'étoit aussi par ses Etats que les Croisés & les voyageurs d'outre-mer passoient & repassoient sans cesse; c'étoit dans ses ports qu'ils s'embarquoient; enfin, la Sicile étoit comme leur rendez-vous général, & Guillaume comme l'ame des Croisades. Il persévéra jusqu'à sa mort dans le même zele pour le bien de la cause commune, & ce zele se soutint jusques dans les dernieres années de sa vie. S'il ne réussit pas, du moins ses secours contribuerent beaucoup à en retarder la ruine totale: & il eut seul la gloire de retarder les progrès de Saladin. Une flotte nombreuse que Guillaume envoya dans le Levant sous les ordres du fameux Amiral Margaritus, ou Margaritone, donna la chasse aux Corsaires Sarrasins; ravitailla l'Armée Chrétienne, & contribua beaucoup à la levée du Siege de Tyr, que Saladin avoit formé en 1189. Margaritone pourvut aussi à la défense d'Antioche & de Tripoli, & fit une descente en Egypte, qui, quoique sans succès, servit dumoins à faire une diversion fort utile en faveur des Chrétiens de Syrie. Ce fut là le dernier service que les armes de Guillaume II rendirent aux Croisés.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

1189. *Services que Guillaume rend aux Chrétiens de Syrie.*

Ce Prince mourut peu de tems après; il périt, le 16 Novembre 1189, d'une maladie violente, âgé d'environ 36 ans, après en avoir régné 23 & quelque mois. Il fut enseveli dans l'Eglise de Mont-réal qu'il avoit fait bâtir, & où l'on voit son épitaphe. (1) Il mourut trop tôt pour le bonheur de la Sicile, que cette mort plongea dans un abîme de maux, causés par la prudence même de ce Prince, qui n'avoit cherché qu'à les prévenir. Il fut universellement regretté de ses sujets, qui l'aimoient comme leur pere, leur soutien & leur bienfaiteur. (2) Il eut de grandes qualités. Le bonheur & la tranquillité de ses Peuples, furent le but de toutes ses actions. Il n'accabla point ses sujets d'impôts, il ne laissa point comme son pere, gouverner par ses Ministres, & il fit de sages Loix pour réprimer le crime & la licence, contre les usuriers, les adulteres, les malfaiteurs, &c. Enfin, il fut aimé des Siciliens; ce qui est un grand préjugé en sa faveur, puisqu'il n'est, ni vraisemblable, ni naturel, qu'un Peuple aime son Souverain, si celui-ci ne mérite point d'être aimé; si cette bienveillance est un prestige, ou un enthousiasme fanatique, comme on l'a vu quelque fois arriver chez toute une Nation assez aveugle, pour porter jusqu'à l'idolatrie son amour pour un maître qui ne le meritoit pas, tôt ou tard le délire, le prestige se détruit, & l'immuable vérité vient effacer ces impressions passageres, pour faire place à celles qui doivent subsister de race en race à perpétuité. Comme la foible humanité ne comporte point de vertus sans mêlange; nous parlerons, quoi qu'à regret, des défauts de ce bon Prince, dont l'ambition & l'orgueil ternirent un peu le caractere: mais ces défauts sont en quelque sorte inséparables du rang suprême. Il eut un vice encore, qui malheureusement n'est que trop ordinaire aux Rois; il fut trop prodigue du sang de ses sujets, qu'il sacrifia à ses projets de conquête. On ne reprochera point ici à Guillaume II, son goût excessif pour les Croisades & les entrepriſes d'Outre-mer; cette malheureuse manie étoit celle de son tems; exterminer les infidelles, étoit alors regardé comme un précep-

Mort de ce Prince.

Ses qualités: son portrait.

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 501.
(2) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 109. *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly *Tom.* I. *p.* 56. *& suiv.*

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

te de religion. Il eſt très peu de Souverains qui aient un génie aſſez ſupérieur, pour ſe mettre au deſſus des défauts, ou des préjugés de leur Siecle; c'eſt ce qu'il ſeroit injuſte d'exiger à la rigueur, d'un Souverain, qui, quelque puiſſant qu'on le ſuppoſe, n'eſt dans le fond qu'un homme: en matiere de goût, ou de mode, il ſubjugue, il fait la Loi; mais en matiere d'opinions & de ſuperſtition, il eſt comme les autres, entraîné par le torrent. Ce que l'on peut juſtement reprocher à Guillaume II, & ce qui lui eſt propre, c'eſt l'expédition qu'il fit contre les Grecs, dont nous avons fait voir l'injuſtice, & qui dénote dans ce Prince l'ambition outrée des Princes Normands pour les conquêtes.

Guillaume II ne laiſſa point d'enfans de la Princeſſe Jeanne d'Angleterre, ſon épouſe; & le ſilence de preſque tous les Hiſtoriens à cet égard, ſemble une preuve que cette Princeſſe ne lui en avoit point donné; quelques-uns avancent même qu'elle étoit ſtérile. Cependant un de ſes Contemporains (1) rapporte que la Reine Jeanne accoucha, en 1181, d'un fils nommé Boëmond, fait Duc de la Pouille par ſon pere; & qui ne vêcut pas longtems. Ce fait dont on ne garantit point l'authenticité, eſt fort indifférent en lui-même, puiſque le Royaume n'en demeura pas moins à la Reine Conſtance, héritiere preſomptive du Roi ſon neveu. Quelques-uns aſſurent que Guillaume II, avant que de mourir, fit aſſembler tous les Seigneurs & Barons du Royaume, & leur déclara qu'il vouloit que le Roi Henri, époux de Conſtance, fut ſon ſucceſſeur. (2) D'autres rapportent qu'il avoit déſigné ſa tante Conſtance pour ſon héritiere, lors de ſon mariage avec le Roi Henri; & qu'il convoqua même pour cet effet une aſſemblée, ou Diete à Troja, où ſes ſujets prêterent ſerment de fidélité à Conſtance & au Roi ſon époux. (3) Avec Guillaume II, s'éteignit la race des deſcendans mâles légitimes des Héros Normands, fils de Tancrede de Hauteville; il n'en reſta plus qu'un rejetton dans la perſonne de Tancrede, Comte de Lecce, bâtard du Duc Roger, fils de Roger II.

TANCRÉDE *Roi de Sicile.* 1190. 1198.

Les diſpoſitions de Guillaume II furent mal ſuivies; car ce fut ce même Tancrede qui fut ſon héritier; & il eut été à ſouhaiter pour la Sicile, qu'il ne fut jamais monté ſur le trône: ſa mort prématurée livra l'Etat à l'ambition d'une foule de prétendans. Le plus dangereux, comme le plus puiſſant de tous étoit le Roi Henri, qui s'appuyoit des droits de ſon épouſe, des dernieres volontés du feu Roi, ainſi que du ſerment de fidélité qui lui avoit été fait à Troja. Les principaux Seigneurs & Barons du Royaume, bien loin d'être d'accord entre eux ſur le choix d'un maître, aſpiroient tous à la Royauté. La nobleſſe des uns, la puiſſance des autres, leurs alliances avec la famille Royale, le ſang des Normands, conquérans de la Sicile, qui couloit dans les veines de la plûpart d'entr'eux, nourriſſoient, fomentoient leurs deſirs ambitieux, & élevoient leurs regards juſqu'au trône, que la valeur & les exploits de leurs Ancêtres avoient fondé. Aucun d'eux ne vouloit céder à ſes Concurrens, ni donner ſa voix à l'élection d'un autre. Les vœux & les cœurs des Siciliens, penchoient en faveur de Tancrede, Comte de Lecce, que ſa bravoure, ſes grandes qualités & ſa naiſſance illuſtre, rendoient très-cher aux

(1) Robert du Mont, ou de Thorigni.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. *p.* 501.
(3) Giannone *Liv.* XIV. *p.* 400.

Peuples. Le Vice-Chancelier Matthieu, homme fin & ruſé, & travaillant pour lui-même & pour la conſervation de ſon pouvoir en ſervant Tancrede, ſut profiter habilement de ces circonſtances heureuſes, réunit preſque toutes les voix en faveur du Comte de Lecce. Le Vice-Chancelier inſpira tant d'averſion pour le joug Allemand, au peuple comme aux Grands, que la plûpart de ces derniers, déſeſpérant de s'emparer de la Couronne, aimerent mieux la mettre ſur la tête de Tancrede, que de la voir tomber ſur celle d'un étranger altier, cruel & deſpotique. Pour ne point donner le tems à ces ſentimens favorables de ſe réfroidir, Matthieu manda au Comte de Lecce, qui étoit alors en Grece, de ſe rendre promptement à Palerme, où il fut couronné, dans le mois de Janvier 1190. (1) Ce ſervice important valut à Matthieu la place de Grand-Chancelier du Royaume, & le Comté d'Ajelo à ſon fils Richard. Le nouveau Roi fut reconnu preſqu'unanimement; & le Pape Clément III, qui n'aimoit pas Henri, ſe hata de lui donner l'inveſtiture du Royaume. (2)

Sect. II. *Hiſtoire de* Sicile *ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Couronnement de Tancrede : il reçoit l'inveſtiture du Pape Clément. III.

Cependant le rêgne de Tancrede ne fut rempli que de chagrin & de traverſes; les entrepriſes & les ſuccès de ſon redoutable Concurrent, lui cauſerent beaucoup d'inquiétudes; & d'ailleurs, une partie des Grands du Royaume, excités par l'Archevêque Gautier, furieux de voir détruire ſon ouvrage, par Matthieu ſon ennemi, refuſerent de le reconnoître pour Roi, ne le regarderent que comme un Uſurpateur, (3) ſous prétexte que ſa naiſſance illégitime le rendoit incapable de régner. D'un autre côté, le Chancelier & les partiſans de Tancrede ſoutenoient que le Duc Roger ſon pere l'avoit légitimé, ou au moins qu'il avoit obtenu de ſon pere la permiſſion d'epouſer ſa maîtreſſe, ce dont ſa mort prématurée l'avoit empêché; ils diſoient même que Guillaume II avoit eû deſſein, avant ſa mort, de le nommer pour ſon ſucceſſeur. (4) Giannone a démontré aſſez ſolidement la fauſſeté de ces aſſertions, adoptées par Summonte & par d'autres, il s'efforce en effet de prouver que l'élection de Tancrede étoit auſſi illégitime que ſa naiſſance. Cependant il y auroit bien des choſes à alléguer contre ce ſentiment. En effet, à n'écouter que la voix de la raiſon & de la ſaine politique, ne valloit-il pas mieux choiſir Tancrede pour maître, que de donner la Couronne à une femme, ou plutôt d'introduire des étrangers dans le Royaume; étrangers dont il y avoit tout à craindre, & qui firent en effet tant de mal? D'ailleurs, Tancrede avoit des vertus; il étoit digne du trône; il avoit pour lui la faveur des Papes, & ſurtout l'affection des Peuples, condition ſi eſſentielle pour faire un Roi, puiſque dans de telles circonſtances, c'eſt à la volonté ſeule du Peuple qu'il appartient de ſe choiſir un maître. Que manquoit-il donc à Tancrede pour l'être? La naiſſance? Mais il étoit du ſang des Rois. L'aveu de ſes ennemis, de ſes rivaux? Il n'en avoit pas beſoin: ſi des vues particulieres d'ambition, d'orgueil & d'intérêt, n'euſſent point armé quelques-uns de ſes ſujets contre lui, Henri n'auroit pas été un ennemi ſi redoutable pour la Sicile, & ne ſeroit pas venu à bout de s'en emparer ſi facilement. Mais ce furent les diſſentions

Quantité de Seigneurs refuſent de le reconnoître.

Soulèvement des Barons dans la Pouille.

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 59 & 60.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II.
(3) Introd. à l'*Hiſt Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 110.
(4) Summonte. Iſt. di Napoli *L.* II. *p.* 66. *T.* 2.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

des Grands qui lui en faciliterent la conquête. Tancrede ne fut que malheureux, abandonné, & trahi par des Sujets orgueilleux & jaloux, qui livrerent leur patrie à l'étranger, pour ſatisfaire leur reſſentiment particulier, & ſe venger de ce qu'ils n'avoient pu parvenir eux-mêmes à lui donner des Loix. S'ils euſſent ſoutenu Tancrede, s'ils euſſent ſecondé courageuſement les efforts de ce Prince, auſſi brave qu'infortuné; ils auroient détourné tous les malheurs que la vaine prudence de Guillaume II voulut prévenir par le mariage de Conſtance. Aidé par les mécontens & par les ennemis du nouveau Roi, l'heureux Henri ſe prévalut de cette alliance & des droits de ſon Epouſe, pour ſe rendre maître d'une partie du Royaume dès le vivant de Tancrede, & pour s'emparer de tout le reſte après ſa mort. Voilà les malheurs qu'il falloit craindre, & les funeſtes ſuites du conſeil de l'Archevêque Gautier.

Cet ambitieux Prélat, brûlant de ſoutenir ſon ouvrage, ſe hâta d'écrire ce qui ſe paſſoit en Sicile au Roi Henri, qui étoit alors en Allemagne, & qu'il preſſa de venir promptement ſe mettre en poſſeſſion de ſon héritage. A cette nouvelle, Henri prit des meſures pour faire paſſer une Armée conſidérable en Italie, ſous les ordres d'Henri Teſta, Maréchal de l'Empire. Mais comme il ſe paſſa bien du tems avant qu'elle y arrivât, le nouveau Roi de Sicile réduiſit la plus grande partie de la Pouille, qui avoit refuſé de le reconnoître. C'étoit dans cette Province qu'étoit le plus grand nombre des Seigneurs mécontens. Le plus conſidérable de tous étoit Roger, Comte d'Andria, Grand-Connétable, & qui avoit été l'un des Miniſtres Plénipotentiaires du feu Roi à Veniſe, en 1177. Ce Seigneur, s'eſtimant tout au moins l'égal de Tancrede, fut très-irrité qu'on le lui eût préféré. Dans ſon dépit, il ſe joignit avec Richard, Comte de Calvi & ligué avec quantité d'autres Seigneurs mécontens, il réſolut de faire ſoulever les Provinces d'outre-mer en faveur du Roi Henri, dont il épouſa la quérelle & les intérêts. Capoue, Averſe & pluſieurs autres Villes, embraſſerent le parti de ce Prince. Richard, Comte de la Cerra, beaufrere de Tancrede, qui commandoit pour lui dans la Pouille avec des Troupes nombreuſes, obligea la plus grande partie des Barons de cette Province & de la Terre de Labour, de ſe ſoumettre à ſa domination, & l'Abbé de Mont-Caſſin fut contraint de prêter ſerment de fidélité au nouveau Roi. Il paſſa lui-même dans ces Provinces peu de tems après, & profita de l'éloignement & de l'inaction forcée de ſon rival, pour les ſoumettre preſqu'entiérement.

Succès du Roi Tancrede dans la Pouille contre les mécontens & contre les Allemands.

Cependant le Maréchal Teſta arriva en Italie, & entra dans la Terre de Labour avec ſon Armée. Il y mit tout à feu & à ſang, entra dans la Pouille, où il traita de même tous les endroits dont il s'empara, de concert avec le Comte d'Andria, qui avoit joint ſes Troupes aux ſiennes. Les ſuccès de l'Armée Impériale ne furent pas de longue durée. Le Comte de la Cerra parvint à la détruire en temporiſant, & évitant ſoigneuſement d'en venir à un combat. Une partie de la ſienne s'étoit enfermée dans Ariano. Le Maréchal Teſta entreprit le Siege de cette Place; mais les chaleurs exceſſives de l'Eté, auxquelles les Allemands n'étoient pas faits, & qui leur emporterent une partie de leur Armée jointes au manque de vivres, obligerent leur Général à lever ce Siege, & de s'en retourner en Allemagne avec les débris de ſon Armée, dans la crainte de la voir entiérement périr. (1) Le Comte d'Andria, aban-

Retrait des Allemands: mort du Comte d'Andria, chef des mécontens.

(1) *Hiſtoire de Sicile* Par Mr. de Burigny *Tom.* I. *Liv.* V. *Sect.* XII.

donné à ſes propres forces, voulut ſeul continuer la guerre. Il fut aſſiégé dans Aſcoli, par le Comte de la Cerra, qui, ne pouvant l'obliger de lui rendre cette Place, réſolut de ſe défaire de lui par une trahiſon, & l'attira, ſous prétexte de vouloir conférer, dans une embuſcade, où il le fit tuer par des gens apoſtés. La retraite des Allemands & la mort du Comte d'Andria, déshonorante par ſon aſſaſſinat, furent ſuivies de la priſe de Capoue, qui ſe rendit au Comte de la Cerra; les Allemands intimidés s'enfuirent, & abandonnerent le champ de Bataille au Vainqueur. Ces premiers ſuccès de Tancrede raffermirent ſon parti dans la Pouille.

Henri vient en Italie & ſe fait couronner Empereur.

L'arrivée du Roi Henri en Italie, en 1191, à la tête d'une Armée nombreuſe, fit bientôt changer de face aux affaires. Ce Prince avoit appris la triſte nouvelle de la mort de ſon pere, arrivée en juin 1190, dans la petite Arménie. (1) Héritier de l'Empire par cette mort, Henri s'empreſſa de paſſer en Italie, pour s'y faire couronner Empereur, & pour recouvrer, ou conquérir ſon Royaume de Sicile. Dans cette vue, il ſe hâta de terminer les affaires, d'appaiſer les troubles qui le retenoient en Allemagne, & de contenter les Princes mécontens de ſon pere; & il ſe rendit précipitamment à Rome où tout avoit été concerté, pour ſon couronnement, avec le Pape Clément III; mais ce Pontiſe étant mort, ce fut Celeſtin III, ſon ſucceſſeur, qui fit couronner Henri Empereur, & la Reine Conſtance, ſon épouſe Impératrice, vers la fin d'Avril de cette même année. (2)

Son expédition contre Tancrede. Il engage les Génois à y entrer.

A peine Henri eût reçu la Couronne Impériale, qu'il ne ſongea plus qu'à faire valoir les droits de ſon épouſe ſur la Sicile, & aux moyens d'en faire la conquête, quelque choſe que le Pape pût faire pour le détourner de cette entrepriſe qu'il déſapprouvoit, d'autant plus que le Roi Tancrede avoit reçu l'inveſtiture de ce Royaume, de Clément III. Henri que tous les obſtacles ne faiſoient qu'irriter, ne s'en montra que plus ardent à exécuter ſes projets. Pour cet effet, il lui falloit une Marine, & il n'en avoit point. Ce Prince, toujours fertile en expédiens & en artifices; trouva bientôt le ſecret de ſe procurer des vaiſſeaux. Il eut l'adreſſe d'engager les Génois à faire des armemens conſidérables en ſa faveur, par des promeſſes magnifiques, qu'il ne tint pas mieux que celles qu'il fit aux Piſans pour le même objet. (3) La premiere flotte que les Génois équiperent pour ſon ſervice, en 1191, ne lui fut d'aucune utilité, ayant été réduite à l'impuiſſance d'agir, & obligée de retourner dans ſon port, par les ſages meſures que prit l'Amiral Margaritone, qui commandoit la flotte de Tancrede, fort ſupérieure en force à la leur. On verra que les Génois rendirent de plus grands ſervices à l'Empereur, en 1195. Quant à ce Prince, auſſi-tôt qu'il eut reçu la Couronne Impériale, il entra dans la Campanie ſuivi de ſon Armée, & accompagné de la Reine ſon épouſe; quelques efforts que le Pape fit pour le faire renoncer à ſes projets ſur la Sicile. Il prit d'abord d'aſſaut la Forteresſe d'Arſe, & ſe rendit ſucceſſivement maître de Sorella, d'Atina, Colle, San-Germano, Teano, Capoue, Salerne, Averſe, & de beaucoup d'autres Villes: il obligea l'Abbé de Mont-Caſſin de lui prêter

Succès des Allemands dans la Pouille & la Terre de Labour.

(1) Giannone; *Liv.* XIV. Introd.
(2) *Anec. Ital.* ann. 1191.
(3) Voyez l'*Hiſt. de Gênes* Sect. II dans cette *Hiſt. Univerſ. ch.* VII.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

ſerment de fidelité, & les Comtes de Moliſe, de Fondi & de Caſerte, de ſe ſoumettre à lui. (1)

Siege de Naples, levé par Henri: il retourne en Allemagne.

Naples fut la ſeule Ville que arrêta le progrès de ſes armes: elle étoit dévouée au parti de Tancrede; d'ailleurs, le Comte de la Cerra, ſon beau-frere, ne pouvant tenir la Campagne contre Henri, s'y étoit retiré avec ſes meilleures Troupes, & animoit les habitans par ſa préſence & ſes diſcours; Henri forma vainement le ſiege de cette Ville, pendant lequel il envoya l'Impératrice à Salerne; il fut obligé de le lever, ſoit par la vigoureuſe défenſe de la Garniſon & des Napolitains, ſoit à cauſe des chaleurs, du mauvais air, & de la diſſenterie, qui mirent la mortalité dans ſon Armée. Du nombre des morts fut l'Archevêque de Cologne, Otton, Prélat guerrier, & qui mourut les armes à la main. L'Empereur tomba lui-même malade, ce qui, joint à l'affoibliſſement de ſon Armée & à la longue réſiſtance des Napolitains, le dégoûta de ſon entrepriſe, & le détermina à retourner en Allemagne. En partant, il confia la garde des principales Forteresſes dont il s'étoit emparé, à ſes plus vaillans Capitaines, & laiſſa ſon épouſe à Salerne, afin qu'elle fut à portée de profiter des mouvemens qui pourroient ſe faire en ſa faveur, & que ſa préſence pût lui concilier l'affection de ſes Sujets, & augmenter le nombre de ſes Partiſans. (2)

Succès de Tancrede dans la Pouille. &c.

Sa retraite de l'Italie changea encore une fois la Scene, & opéra une révolution favorable à Tancrede, il ſe rendit dans ces Provinces, où ſecondé par ſon beau-frere, il recouvra preſque tout ce que l'Empereur lui avoit enlevé; il obligea une partie de ceux qui avoient abandonné ſon parti, à y rentrer, & punit les autres par la confiſcation de leurs Biens, dont il recompenſa le zele de ſes fideles Partiſans. Nous n'entrerons point ici dans le détail des avantages qu'il remporta ſur ſes ennemis; on peut le lire dans pluſieurs autres Hiſtoires (3) plus étendues que celle-ci. Tancrede ne put parvenir à détacher les Moines du Mont-Caſſin du parti de l'Empereur, quoique le Pape Celeſtin, employât même les armes ſpirituelles pour cet effet; & qu'il excommuniât & interdît leur Monaſtere; ſes cenſures n'intimiderent point ces Moines opiniâtres; ce qui eſt d'un exemple très-dangereux ſans doute; car ſi des Moines bravent les foudres de l'Egliſe, qui eſt-ce donc qui ne les bravera pas? Mais pendant que ces Religieux faiſoient ſi peu de cas des armes du Pontife, les Salernitains, auxquels Henri avoit confié l'Impératrice ſon épouſe, donnoient une preuve bien frappante de leur attachement au Roi Tancrede. Pour rentrer dans ſes bonnes graces, & obtenir de lui le pardon de ce qu'ils s'étoient ſoumis trop facilement à ſon ennemi, ils lui livrerent l'Impératrice. Tancrede, Prince généreux, reçut & traita ſa tante avec la plus haute diſtinction; & peu de tems après, à la ſollicitation du Pape, il la renvoya comblée de préſens & d'honneurs, en Allemagne à ſon époux. (4) Henri; peu ſenſible à cette généroſité, ne traita pas ſi généreuſement les cendres de Tancrede, en 1195, & ſe vengea cruellement des Salernitains; ainſi qu'on le verra bientôt.

Tancrede renvoie l'Impératrice à ſon époux.

Content

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 110 & 111.
(2) *Hiſt. des Rois de Sicil.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 60.
(3) Giannone *L.* XIV. Richard de S. Germain, & autres.
(4) Giannone. *Liv.* XIV. Rich. de S. Germ.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Content du ſuccès de ſon voyage, Tancrede retourna à Palerme, où le ſort, qui ne l'avoit favoriſé un moment que pour rendre plus accablant le coup dont il vouloit le frapper, lui gardoit un revers auſſi terrible qu'inattendu. Il eut la douleur, quelques jours après ſon retour dans ſa Capitale, d'y voir périr, à la fleur de ſon âge, le Roi Roger, ſon fils aîné, ſes délices, l'objet de ſon amour, & de ſes plus cheres eſpérances: il n'avoit plus qu'un fils en bas âge. Cette mort prématurée porta la plus vive douleur dans ſon cœur paternel, & l'on peut dire que l'infortuné Tancrede fut enſeveli avec ce fils ſi cher, auquel en effet il ne ſurvêcut que peu de tems. Lors de ſon premier voyage en Italie, il avoit célébré à Brindes, avec la plus grande magnificence, les nôces de ce fils bien-aimé, avec Uranie, ou Irene, fille d'Iſaac l'Ange, Empereur d'Orient, & il l'avoit fait couronner & proclamer Roi de Sicile dans la même Ville. Ce jeune Prince étoit bien conſtitué, d'un fort tempéramment, capable de lui donner des héritiers, rempli de bravoure, de bonnes qualités, en un mot, digne de ſon pere; l'impitoyable mort vint tout-à-coup moiſſonner cette jeune fleur, ravir à Tancrede l'objet de ſon eſpoir & de celui de la Sicile. Son malheur, & cette deſtinée aveugle, qui fait ſouvent triompher les méchans, tout ſembla livrer le Royaume, ſans défenſe aux fureurs du cruel Henri. Tancrede fut inconſolable de cette perte; abattu, ſans ſoutien, ſans eſpoir; il ne fit plus depuis que languir, juſqu'à ce que, ſuccombant enfin à ſon chagrin, il tomba malade, & mourut la même année 1193, & ſuivant quelques-uns, le 20 Février 1194. Il fut inhumé dans la grande Egliſe de Palerme, & dans le même tombeau que ſon fils Roger, ainſi qu'il l'avoit expreſſément ordonné pendant ſa maladie. (1)

Mort de Roger, fils aîné de Tancrede.

1194. *Mort du Roi Tancrede.*

Quelque tems avant que de mourir, Tancrede avoit fait couronner Roi, Guillaume, ſon ſecond fils; & avant que d'expirer, il ordonna que la Régence du Royaume fut remiſe à la Reine Sibille, ſon épouſe, pendant la minorité du jeune Prince. Tancrede eut de cette Princeſſe (Sibille de Medania, fille de Robert, Comte de la Cerra) les deux fils dont on vient de parler, & trois filles, Conſtance, Albirnia & Mandonia, qui languirent longtems dans les fers du cruel ennemi de leur Maiſon, ainſi que leur mere & le jeune Roi, leur frere, & ne furent miſes en liberté qu'en 1198, à la preſſante ſollicitation du Pape Innocent III, qui prit vivement leur défenſe. Elles vinrent en France & formerent différens établiſſemens. (2) L'une d'entr'elles avoit été promiſe à Richard, Roi d'Angleterre, pour Arthur ſon neveu, Duc de Bretagne, ainſi que nous aurons occaſion de le dire, mais il y a apparence que cette alliance n'eut pas lieu: au moins il n'en eſt plus parlé, & il eſt probable que le changement arrivé dans la fortune de la famille de Tancrede, fit changer de deſſein à Richard & au Duc ſon neveu. Les Princes ne ſont pas toujours fort empreſſés d'épouſer l'infortune des malheureux, ni de leur tenir parole. Cependant les filles de Tancrede trouverent des partis très-diſtingués, du moins relativement aux circonſtances où elles étoient, l'on rapporte que deux d'entr'elles épouſerent des Comtes; & que la troi-

Sa poſtérité.

(1) *Hiſt. de Sicil.* Par Mr. B. *Tom.* I. *Liv.* V. *S.* XII. *p.* 504-506-507.
(2) *Hiſtoire de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 507.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130. 1195.

ſieme, nommée Conſtance, fut mariée à Pierre Ziani, Doge, ou oncle du Doge de Veniſe. (1) La Princeſſe Irene, Veuve du jeune Roi Roger, fut mariée depuis par l'Empereur Henri, à Philippe, Duc de Suabe, ſon frere.

Caractere, éloge de ce Prince.

Tancrede fut il eſt vrai, un Prince belliqueux, ambitieux, comme tous ceux de ſa Maiſon; les troubles continuels qui agiterent la Sicile pendant ſon rêgne, ne lui permirent pas de rendre ſon Royaume auſſi heureux qu'il l'eût ſans doute rendu, en toute autre conjoncture, par ſon Gouvernement ſage, doux & modéré. (2) Il n'eut, ni le tems, ni le loiſir de faire aucune Loi, ni de s'occuper du bonheur & de la tranquillité de ſes Peuples. Il n'y eut point de ſa faute; ce fut celle de ſes ennemis? Au reſte, l'amour de ſes Sujets, dont il fut adoré, fait ſon éloge, & ſuppoſe en lui bien des vertus; on peut ſe faire craindre, mais jamais on ne peut ſe faire aimer par force. Sa fin trop déplorable prouve aſſez qu'il étoit bon pere. Meilleur Roi que Sujet, brave, généreux, bon; il ne lui manqua rien pour être mis au nombre des meilleurs & des plus grands Rois que la Sicile ait eûs. Sa vertu & l'eſtime des hommes équitables, doivent ſuppléer à l'injuſtice de la fortune qui le perſécuta; &, s'il eſt auſſi permis que naturel de ſe paſſionner pour les malheureux, on croit pouvoir dire que ce Prince magnanime eſt auſſi digne de louange, que ſon triſte ſort & celui de ſa famille, fut digne de compaſſion. Il eſt vrai que ſa naiſſance fut illégitime, mais ce n'eſt là que la faute du ſort, la bizarrerie de l'uſage & des préjugés de ſes ſemblables: enfin, ce n'eſt qu'un reproche honteux, abſurde, ſur lequel pluſieurs Hiſtoriens n'auroient pas du s'appéſantir. Quelques-uns de ceux qui ſe font un plaiſir, ou un devoir de dénigrer, & d'avilir ceux qu'un ſort contraire accable, épouſant les fureurs & la vengeance d'Henri & de Fréderic ſon fils, ont traité Tancrede de Tyran, d'Uſurpateur, d'Intrus, &c. & ils ne penſent pas qu'il fut couronné & reconnu Roi du conſentement preſqu'unanime de ſa Nation, & appellé par elle au trône. D'ailleurs en faveur de qui maltraite-t-on ainſi ce Prince généreux? En faveur d'Henri; qui eſt aux yeux de ces mêmes détracteurs, un Prince légitime, un grand Empereur. Tels ſont les jugemens des hommes aveuglés par les préjugés! La vertu malheureuſe eſt proſcrite, & le crime heureux, eſt adoré. En effet le crime régna dans la perſonne de ce Henri; né, élu & couronné légitimement; & qui mérite un rang très-diſtingué parmi ces tyrans, ces monſtres couronnés, qui font frémir l'humanité.

Nous n'avons point parlé de quelques troubles que les Sarraſins, établis à Palerme & dans d'autres endroits de la Sicile exciterent pendant le rêgne de Tancrede, parce que ces déſordres n'eurent point de ſuites, & que la prudence de ce Prince, les étouffa dès leur naiſſance. D'ailleurs ces troubles n'ont aucun rapport direct avec cette Hiſtoire, la même raiſon nous a fait ſupprimer le recit de l'arrivée de Richard, ſurnommé *Cœur de Lion*, Roi d'Angleterre, & de Philippe-Auguſte, Roi de France, qui ayant pris la croix en 1190, vinrent à Meſſine, & s'y embarquerent pour la Syrie; nous avons également paſſé ſous ſilence les violens démêlés que Tancrede eut avec le

(1) *Inveg. Lib. 3. Hiſt. Palermi.*
(2) Giannone *L.* XIV. Introd.

bouillant Richard, au ſujet du douaire de la Reine Jeanne d'Angleterre ſa ſœur; que ce Prince réclamoit; ce qui eut entraîné une guerre ouverte déjà commencée par les hoſtilités de Richard, ſi Tancrede ne ſe fut empreſſé de faire un accommodement avec ce Prince, par la médiation du Roi de France, & de ſe débaraſſer de cet hôte dangereux. (1) Tancrede fit mettre en liberté la Reine Jeanne, qui avoit été retenue en priſon depuis la mort du feu Roi; & il fit un traité avec Richard, par lequel il s'engagea de payer à cette Princeſſe vingt mille onces d'or pour ſon douaire, & autant à Richard pour le payement du legs que Guillaume II avoit fait, par ſon teſtament à Henri II, Roi d'Angleterre, ſon beau-pere. Il convint par le même traité, de donner une de ſes filles en mariage à Arthur, Duc de Bretagne, neveu de Richard; alliance qui n'eut probablement pas lieu, ainſi que nous l'avons obſervé plus haut; il s'obligea auſſi de fournir dix galeres & ſix grands vaiſſeaux pour le ſervice des Croiſés; conditions d'après leſquelles Richard ſe déſiſta de toutes ſes prétentions, & ſe reconcilia avec Tancrede, auquel il fit preſent de l'epée du Roi Arthur. Le Roi de France s'embarqua le 30 Mars; Richard reſta encore quelques mois en Sicile, n'en partit qu'après l'arrivée de ſa mere & de ſon épouſe, qu'il y attendoit. Quant à ſa ſœur, la Reine Jeanne, veuve de Guillaume II, elle ſuivit Richard en Syrie, & ſe remaria quelque tems après avec Raimond IV, Comte de Toulouſe.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

La mort de Tancrede fut un coup très-funeſte pour la Sicile, & le plus grand bonheur qui put arriver à l'Empereur Henri, qui n'avoit plus pour concurrens qu'une femme & un Roi mineur, l'un & l'autre incapables de lui réſiſter. La foibleſſe de ſes ennemis; l'accroiſſement de ſon parti, l'inconſtance des Siciliens, ſa bonne fortune; tout ſembloit livrer le Royaume entre ſes mains. Auſſi-tôt qu'il eût appris la mort de ſon ennemi, il ſe hâta de quitter l'Allemagne, pour venir s'emparer de ſa proie. Il ſe rendit en Italie avec ſes Troupes, fut reçu par-tout avec empreſſement, & s'empara ſucceſſivement des principales Villes de la Pouille, de la Calabre & de la Campanie, ſur-tout de Naples, avec les ſecours des flottes que Gênes & Piſe avoient équipées pour le ſervir dans cette expédition. Son Armée de Terre, ſecondée par ſes Partiſans, & par ceux qui abandonnerent le parti du jeune Roi; fit auſſi de rapides progrès. Elle s'empara de Salerne, malgré la vigoureuſe réſiſtance de ſes habitans, qui craignoient avec raiſon les effets du reſſentiment de l'implacable Henri. Ils ne purent s'y ſouſtraire, & furent en partie maſſacrés, jettés dans des cachots ou envoyés en exil. Salerne, Ville floriſſante alors, & l'une des plus belles & des plus conſidérables de cette partie de l'Italie, fut entiérement détruite, après avoir été miſe au pillage par les Allemands, qui y commirent toutes les horreurs ordinaires en pareil cas. (2) Telle fut la vengeance qu'Henri prit de cette Ville, qu'il chatia ſi cruellement pour avoir livré l'Impératrice ſon épouſe, au Roi Tancrede.

Guillaume III *cinquieme Roi de Sicile.* 1193. 1194.

Henri vient en Italie & s'empare des Provinces d'outre-mer.

Il détruit Salerne.

Tout s'empreſſa de ſe ranger du parti de l'Empereur, & d'abandonner celui de Guillaume III; toutes les Villes ſe hâterent d'ouvrir leurs portes au

(1) Rapin *Hiſt. d'Angleterre Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 508 *& ſuiv.*
(2) Giannone *Liv.* XIV. *chap.* I. *p.* 413.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Vainqueur. Celles de Sicile, ſuivirent l'exemple de celles des Provinces d'outre-mer, & ſe rendirent ſans réſiſtance à Roſſredo, Abbé de Mont-Caſſin, & l'un des plus zélés partiſans de Henri, qui l'avoit envoyé dans cette Iſle, pour prendre poſſeſſion en ſon nom, de toutes les Places qui voudroient ſe ſoumettre. Meſſine & Palerme furent de ce nombre. La Reine Sibille effrayée de l'abandon total des Siciliens, ſe retira avec le jeune Roi & toute ſa famille, dans le Château de Calatabellota, Lieu très-fort, où elle ſe flattoit de pouvoir faire une longue défenſe. Henri ne voulant pas prendre la peine d'en former le Siege, eut recours à l'artifice, ſes armes les plus ordinaires. Il fit faire des propoſitions à la Régente, qui donna aveuglement dans le piege. La Principauté de Tarente pour le Roi ſon fils, & le Comté de Lecce pour elle, à condition qu'ils renonceroient formellement à toutes leurs prétentions ſur le Royaume de Sicile, & que le jeune Guillaume ſe déferoit du titre de Roi; étoient des offres trop avantageuſes, dans l'état déſeſpéré où cette famille ſe trouvoit, pour qu'une Princeſſe vaincue & réduite aux dernieres extrémités, ne les acceptât pas avec empreſſement. Le Traité fut donc conclu à ces conditions entre elle & l'Empereur, & elle ſe rendit à lui, avec toute la famille Royale. Quant à ce Prince, on verra dans la Section ſuivante, comment il remplit ſes engagemens avec cette Princeſſe, & comment il en uſa avec les Vaincus. Il entra alors triomphant, dans Palerme avec l'Impératrice ſon épouſe, ſur la fin de Novembre 1194, ou 1195 ſuivant d'autres, au milieu des acclamations de ſes habitans, qui ſe changerent bientôt en murmures & en cris funebres. On rapporte que le Roi Guillaume III vint mettre, en pleurant, ſa couronne aux pieds de ſon vainqueur; foibleſſe pardonnable à ſon âge; cette démarche humiliante ne fléchit point en ſa faveur l'impitoyable Henri. Il ſe fit ſacrer & couronner dans cette Ville avec l'Impératrice, peu de tems après. (1)

Il s'empare de Sicile & de la famille Royale.

Ainſi ſon bonheur rendit en peu de tems, & pour ainſi dire, ſans peine & ſans combats, l'Empereur maître de preſque tout le Royaume de Sicile & de ſes dépendances, ainſi que de la famille de ſon ennemi. Ainſi finit en 1195, la domination des Princes Normands ſur la Sicile, après y avoir duré pendant plus de cent-vingt-cinq ans, depuis la conquête de cette Iſle par le Grand-Comte Roger, & pendant ſoixante-cinq ans, depuis ſon érection en Royaume, ſous Roger II, ſon premier Roi, en 1130. Cette Maiſon lui donna cinq Rois, quoique pluſieurs Hiſtoriens ne mettent pas Guillaume III au nombre des Rois de Sicile, & qu'ils comptent Tancrede pour le dernier de ceux de ſa race. Ce fut ainſi que ce Royaume, conquis & fondé par les deſcendans de Tancrede d'Hauteville, paſſa des mains des Rois Normands, au pouvoir des Princes de la Maiſon de Suabe. Nous allons voir s'il fut plus heureux ſous leurs Loix.

Fin de la domination des Rois Normands.

Avant que de finir cette Section, il ne ſera pas inutile de dire quelque choſe en paſſant, ſur l'origine de cette puiſſante Maiſon, déjà ſi connue par le grand rôle qu'elle a joué dans l'Hiſtoire d'Allemagne & d'Italie, de ces tems-là. On trouve dans les plus anciens Hiſtoriens, (2) qu'elle deſcendoit de

Origine de de Maiſon de Suabe.

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par M. d'E. *Tom.* I. *p.* 61 *Introd.* à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 112.

(2) Giannone. *Tom.* II. *Liv.* XV. *introd.* Gollen. *Dec.* II. *L.* VIII. *ch.* I.

Fréderic Stauffen, d'une Maiſon Noble & diſtinguée de la Suabe, auquel l'Empereur Henri IV, donna, en récompenſe de ſes ſervices, ſa fille Agnès en mariage, & pour ſa dot, le Duché de Suabe, Grande Province d'Allemagne, confinée à l'Orient par la Baviere, à l'Occident par l'Alſace, dont le Rhin la ſépare, au midi par la Suiſſe, & au ſeptentrion par la Franconie. On croit qu'autrefois cette Province avoit le titre de Royaume; elle forme aujourd'hui ce qu'on appelle le Cercle de Suabe, dont la Maiſon d'Autriche & le Duc de Virtemberg poſſedent la plus grande partie. Du mariage d'Agnès & de Fréderic de Stauffen, provint l'Empereur Conrad II, qui fut pere de Fréderic I, dit Barberouſſe. Celui-ci donna le jour à l'Empereur Henri VI, époux de la Reine Conſtance, qui fit, en 1194, la conquête du Royaume des deux Siciles ſur Guillaume III, & en fut le premier Roi de la Maiſon de Suabe. Au reſte il eſt bon d'obſerver que les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur l'année de la mort de Tancrede, ni ſur celle où cette révolution ſe paſſa, les uns rapportent que Tancrede mourut en 1193, & les autres, que ce fut en 1194; qu'Henri s'empara cette année de la Sicile: les autres en mettent la date en 1195; ce qui reſte indécis.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

SECTION III.

Domination des Princes de la Maiſon de Suabe, à commencer depuis l'Empereur Henri, en 1195, juſqu'à l'extinction totale de cette Maiſon, en la perſonne du Roi Conradin, en 1269.

SI la Sicile avoit craint de ſe ſoumettre à l'époux de Conſtance, & voulu vainement reculer le moment de tomber ſous ſes Loix; il faut croire que ce fut par un preſſentiment de l'état déplorable où elle devoit ſe voir réduite ſous ce joug rigoureux; preſſentiment que ce Prince ne juſtifia que trop, ainſi qu'il confirma le portrait affreux que le Chancelier Matthieu avoit fait de lui à ſes Compatriotes, pour les détourner à le recevoir pour maître. En effet, preſque tous les Hiſtoriens Contemporains, (1) qui n'étoient ni Allemands, ni du parti Gibelin, lui ont donné le ſurnom de *Néron* de la Sicile, titre qu'il mérita par ſes vexations & ſes cruautés.

Henri VI. *Empereur d'Allemagne, Roi des deux Siciles.* 1195. 1197.

On a déjà vu que ce Prince ne ſe piquoit pas de généroſité envers ſes ennemis vaincus. Le premier trait de ſa mauvaiſe foi & de ſa barbarie, lorſqu'il eût pris poſſeſſion du Royaume, fut de faire arrêter & empriſonner toute la famille du feu Roi Tancrede, preſque auſſi-tôt qu'elle ſe fut rendue à lui, ſous prétexte qu'elle avoit tramé, avec ſes partiſans, une conſpiration contre ſa perſonne; mais au fond, pour trouver le moyen de ſe diſpenſer de remplir les engagemens de ſon traité avec la Régente, de s'aſſurer de la perſonne du jeune Guillaume, de ſe défaire de tout ce qui pouvoit porter ombrage à ſa nouvelle domination; & en même tems de ſe venger de tous ceux qui avoient été attachés au parti de ſon ennemi. La Famille Royale fut le premier objet

Henri viole le traité qu'il avoit fait avec la Reine Sibille.

(1) *Abrégé Chronol. de l'Hiſt. d'Ital.* Par Rémond de St. Mare. *Tom.* III. *Id.* Muratori.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

de ſes fureurs. Le jeune Roi Guillaume III fut confiné dans une priſon perpétuelle en Allemagne, où l'Empereur lui fit crever le yeux, & le rendit Eunuque; ce malheureux Prince finit ſes jours dans ſa priſon, en 1197, après avoir ſubi les plus indignes traitemens. La Reine Sibille ſa mere, & ſes ſœurs, furent auſſi conduites en Allemagne, où elles ne furent pas mieux traitées; leur dure captivité ne prit fin qu'en 1198, qu'elles obtinrent leur liberté; graces aux ſollicitations & aux menaces du Pape Innocent III, elles ſe retirerent en France, (1) qui a été dans tous les tems l'Aſyle des Princes malheureux, ou détrônés. Le courroux atroce de Henri ſe déchaîna enſuite ſur tous ceux qui avoient été affectionnés au Roi Tancrede; une foule de Prélats, de Barons, de Seigneurs, périrent dans les ſupplices: les uns furent brûlés, ou pendus; les autres eurent les yeux crevés, & jettés dans une priſon perpétuelle; de ce nombre fut le fameux Amiral Margaritone, le bras droit des Rois de Sicile. Ils l'avoient fait Grand-Amiral, Duc de Durazzo & Prince de Tarente. Henri le fit aveugler & réduire à l'état d'Eunuque. Richard, Comte de la Cerra, Beau-frere du feu Roi, fut traîné à la queue d'un cheval dans les rues de Capoue, & pendu la tête en bas; il n'expira qu'au bout de deux jours, après avoir eſſuyé les plus épouvantables indignités, qui s'étendirent juſques ſur ſon Cadavre. Le Chancelier Matthieu fut heureux que la mort l'eût ſouſtrait à l'implacable reſſentiment d'Henri; mais ce monſtre ne pouvant ſe venger ſur celui qui avoit fait couronner Tancrede à ſa place, il s'en prit à ſes trois fils; Richard, Comte d'Ajello, Nicolas, Archevêque de Salerne & Roger, qui furent conduits priſonniers en Allemagne avec quantité d'autres victimes de ſa barbarie. L'Empereur peu content d'exercer ſa rage ſur les vivans l'épuiſa auſſi ſur les morts; il viola leur reſpectable aſyle, & fit déterrer les Corps de Tancrede & de Roger ſon fils, qu'il outragea de toutes les manieres, & juſqu'à leur faire ôter les couronnes qu'ils avoient ſur la tête; prétendant que cette marque d'honneur n'appartenoit pas à de vils Uſurpateurs. Il caſſa & annulla tous les actes, privileges, ordonnances & Arrêts, qui avoient été expédiés au nom de ces deux Princes, ne voulant reconnoître pour ſes Prédéceſſeurs & Rois légitimes, que Roger II & les deux Guillaumes. (2)

Sa barbarie envers la famille Royale & ſes partiſans: ſes cruautés.

Cet horreurs rendirent Henri fort odieux à ſes nouveaux Sujets, & même, dit-on, à l'Impératrice ſon épouſe. Le Pape Céleſtin, informé de ce qui ſe paſſoit en Sicile, en fut ſi courroucé, qu'il écrivit à ce Prince pour lui en faire de vifs reproches: mais Henri mépriſa cette Lettre & ces rémontrances. Maître de la Sicile, il ne lui reſtoit plus qu'à récompenſer généreuſement, ſuivant ſes promeſſes, ſes bons & fideles alliés, les Génois, pour les importans ſervices qu'il en avoit reçu. Lorſque leurs Députés vinrent pour le ſommer de tenir ſa parole, & de leur accorder les établiſſemens qu'il leur avoit promis dans ſon Royaume, (3) il ſe joua ouvertement de leur crédulité, & refuſa de leur donner aucune ſatisfaction. Ils murmurerent hautement dans ſa Cour; & leurs plaintes trop bien fondées, ne firent qu'exciter l'indignation de ce Prince, également atroce, inſolent &

Sa mauvaiſe foi à l'égard des Génois.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. Sect. II. *p.* 8.
(2) Giannone *L.* XIV. *ch.* I. *Chronique du Mont-Caſſin.* Richard de S. Germain.
(3) Voyez l'*Article* GENES, dans cette *Hiſtoire chap.* VII. Section II.

ingrat. Fatigué des députations réitérées que la République de Gênes lui envoya ; non-seulement il ne remplit pas les promesses qu'il lui avoit faites, mais encore il ôta aux Génois tous les privileges dont ils avoient joui dans son Royaume, sous les Rois ses prédécesseurs, tous les établissemens qu'ils leur y avoient accordés ; & il les ménaça de tourner ses armes contr'eux, & de détruire leur Ville de fond-en-comble, s'ils osoient l'irriter, le solliciter, ou se plaindre. Tel fut le salaire qu'ils reçurent de l'avoir si bien servi ; & telle est la récompense que l'on doit attendre d'un tyran, avare, sans reconnoissance, & sans générosité.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

La Sicile soumise, Henri passa dans la Pouille, où il tint une assemblée générale des Barons. Ensuite il se hâta de retourner en Allemagne, emportant avec lui les trésors & les richesses immenses, en meubles & effets précieux, dont il avoit dépouillé le Palais des Rois à Palerme, (1) & dont on chargea, dit-on, cent-cinquante bêtes de somme. Il traînoit à sa suite le jeune Roi, la famille Royale, & une foule de Seigneurs & de Prélats, auxquels sa barbarie avoit laissé la vie, & qu'elle avoit réservés, par un excès d'indulgence à une prison perpétuelle. L'Impératrice resta en Sicile, pour y commander en l'absence de son époux.

Il retourne en Allemagne.

Pendant son sejour, en Allemagne, Henri envoya l'Evêque de Wormes en Italie, avec ordre de faire abattre les murailles de Naples & de Capoue ; ce qui fut exécuté, suivant Richard de Saint-Germain. L'Empereur revint peu de tems après dans la Pouille, à la tête d'une Armée considérable, dans le dessein d'exterminer tous les Normands qui étoient dans son Royaume, publiant, pour ne pas effrayer ses victimes, que son projet étoit d'aller à la Terre-Sainte, il s'arrêta quelque tenis à Capoue, où il tint encore un Assemblée générale des Barons du Royaume. C'est là que le malheureux Richard de la Cerra lui fut remis par Diepolde, l'un de ses Capitaines Allemands, & qu'il le fit mourir du genre de supplice dont nous avons parlé. Son Corps resta exposé à la potence, jusqu'après la mort du monstrueux Henri. (2) Ce tyran enrichît ses Capitaines des dépouilles de ceux qu'il avoit fait périr ; il donna le Comté de la Cerra à Diepolde ; & celui de Molise, ôté à Roger Mandra, qu'il obligea par toutes sortes de persécutions à sortir du Royaume, fut donné à *Mosca in Cervello* Capitaine Italien qui lui avoit rendu de grands services lors de son expédition sur la Sicile. Après la mort de Mosca, il donna ce Comté à Marcovalde d'Amenuder, Grand-Justicier de l'Empire, qui avoit aussi contribué beaucoup à cette conquête, & qu'il fit Marquis d'Ancone. Bientôt ce Prince mit le comble à tous les changemens funestes qu'il avoit voulu faire dans le Royaume, en accablant ses Sujets de nouvelles impositions. Il passa de là en Sicile, où il commit encore les cruantés les plus inouies. Ce fut alors qu'il fit mourir dans les plus affreux tourmens, le fameux Amiral Margaritone ; sa cruauté n'avoit en cette occasion d'autre motif de haine contre Margaritone, que la déférence de cet Amiral pour les ordres de son maître, en conduisant sur sa flotte l'Impératrice Constance à Palerme, lorsque les Salernitains la livrerent au Roi Tancrede. L'inhumanité de l'Empereur fit couler encore des torrens de sang ; mais sur-tout il sévit impitoyablement contre

Il revient en Italie : ses nouvelles cruautés.

Nouvelle cruautés d'Henri en Sicile.

(1) *Anecd. Italien. p.* 341. ann. 1196.
(2) Giannone. *Liv.* XIV. *ch.* I. *p.* 417. *& suiv.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

tous ſes Sujets, iſſus du Sang Normand, qu'il fit périr dans les ſupplices, ſans diſtinction d'âge, ni de Sexe; il ne fit grace à aucun de ceux qui avoient pris la moindre part au couronnement de Tancrede. Il leur faiſoit, dit Giannone, (1) planter & attacher ſur la tête une couronne avec des clous de fer. Une vieille chronique (2) rapporte même (fait, à la vérité conteſté & trop horrible pour être légérement cru) qu'il fit brûler prés de Palerme tous les Evêques qui avoient aſſiſté à ce couronnement. (3)

Soulèvement des Siciliens contre lui.

Il n'eſt pas ſurprenant que tant d'horreurs & d'atrocités ſoulevaſſent enfin ſes Sujets contre lui. Auſſi les Grands du Royaume, indignés de voir qu'il affectoit de faire périr tous ceux qui étoient de Sang Normand & alliés de la famille Royale, ſe liguerent contre lui pour arrêter ſa tyrannie & mettre fin à ſes cruautés. Elles avoient été portées ſi loin, que l'Impératrice ſon épouſe entra, dit-on, dans cette conſpiration, ſe ſaiſit du tréſor royal, & fit, des levées de Troupes pour faire tête aux Allemands; ils étoient ſi déteſtés, que dans une émeute qu'il y eut à Palerme, pluſieurs d'ent'eux furent maſſacrés par la Populace furieuſe, & qu'Henri, lui-même effrayé, courut ſe refugier dans une Forteresſe, où il fut aſſiégé par les Siciliens & réduit aux dernieres extrémités; de ſorte que ne pouvant échapper, ni éviter de tomber dans les mains des mécontens, il fut obligé de capituler aux conditions qui lui furent impoſées par ſon épouſe; la plus eſſentielle de ces conditions fut, qu'il promettoit de quitter ſur le champ la Sicile, pour s'en retourner en Allemagne. Cet orage paſſé, il ſe reconcilia avec ſon épouſe, ainſi qu'avec les Barons du Royaume, & fit embarquer ſon Armée pour la Syrie, où il méditoit une expédition. Sa flotte partit de Meſſine, commandée par Conrad, Evêque d'Idelme, (peut-être Hidelsheim) & Chancelier de l'Empire; cette flotte eut le vent ſi favorable qu'elle aborda en peu de tems à St. Jean d'Acre. Mais cette expédition fut ſans ſuccès, & couvrit, au contraire, les Allemands de honte; la mort d'Henri, qui arriva fort peu de tems après, les déconcerta tellement, que, ne ſachant plus ce qu'ils faiſoient, ils prirent la fuite & s'en revinrent dans leur pays, (4) à l'exception des Evêques de Verdun & de Mayance, qui tinrent ferme quelque tems.

Expéditions projettées par ce Prince.

En faiſant embarquer ſon Armée, Henri avoit pluſieurs vues; outre l'expédition qu'il méditoit en Syrie, il projettoit de porter la guerre dans la Grece, ou au moins d'intimider l'Empereur Grec par ces préparatifs, de l'amener au point de lui donner toutes les ſatisfactions qu'il lui demandoit; c'eſt-à-dire, de l'argent; objet conſtant de l'amour & de toutes les démarches de cet Empereur. Alexis l'Ange tenoit alors le ſceptre, qu'il avoit arraché des mains d'Iſaac l'Ange. Henri lui avoit envoyé des Ambaſſadeurs, pour lui déclarer la guerre, s'il ne conſentoit pas à lui reſtituer toutes les Places qui avoient été conquiſes dans la Grece par les Siciliens, ſous Guillaume II; ou s'il ne ſe ſoumettoit pas à lui payer tribut. Alexis effrayé, ſongea moins à ſe mettre en état de lui réſiſter, qu'à obtenir une modération du tribut annuel qu'on lui demandoit, Henri conſentant à reſtreindre ſes prétentions à ſeize talens, Alexis fit

(1) *Liv.* XIV. *p.* 419. *Tom.* II. *Trad. Franc.* in-4°.
(2) Muratori. *Tom.* VII. *p.* 816.
(3) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. Sect. I. *p.* 5-7.
(4) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* I. *p.* 422.

fit ramaſſer tout l'or qu'il put trouver dans la Grece, même juſques dans les Egliſes & dans les tombeaux, pour faire cette ſomme, qu'il envoya à l'inſatiable Empereur d'Occident; & la peine qu'il eut à ramaſſer ces ſeize talens, prouve l'état miſérable où l'Empire Grec étoit alors réduit. (1)

Nous diſions il y a quelques momens, qu'une partie des Siciliens s'étoit revoltée contre Henri. Quoiqu'il eut appaiſé ce ſoulèvement par ſa reconciliation avec Conſtance & avec les Seigneurs qui s'étoient revoltés, il paroît que le feu demeura toujours mal éteint; & que le reſte du règne de ce Prince fut employé à réduire les rebelles. Le Chef de ceux-ci étant tombé entre les mains de l'Empereur, il fit attacher par dériſion à ce malheureux, que ſes complices avoient élu pour leur Roi, une courronne d'airain ſur la tête avec quatre cloux. (2) Peu de tems après, (pendant le ſiege de *Château-Jean*, l'ancien Enna, ſi connu dans l'Hiſtoire ancienne de Sicile, place importante, dont le Commandant, nommé *Guillaume le Moine* ou ſelon d'autres, (3) un Moine nommé *Guillaume*, s'étoit revolté,) Henri tomba dangereuſement malade, & ſe fit tranſporter à Meſſine, où il mourut le 29 de Septembre, & ſelon d'autres, (4) le 5 Octobre de l'année 1197. L'on ſoupçonna beaucoup l'Impératice ſon épouſe de l'avoir fait empoiſonner. (5)

1197. *Mort d'Henri.*

Sa mort délivra la Sicile d'un tyran, & la plupart des Princes contemporains d'un dangereux ennemi. Comme il avoit été excommunié par le Pape Celeſtin III, ſa ſépulture en Terre-Sainte ſouffrit quelques difficultés; & ſa veuve eut beaucoup de peine à en obtenir la permiſſion. Une des principales raiſons de l'anathême lancé contre lui par le Pape Céleſtin, étoit, outre les Uſurpations qu'il avoit faites ſur le domaine de l'Egliſe, l'injuſtice atroce qu'il avoit commiſe dans la perſonne de Richard, Roi d'Angleterre, qu'il avoit retenu longtems priſonnier à ſon retour de ſon expédition en Syrie, & qu'il n'avoit relâché que moyennant une rançon conſidérable. Il en avoit uſé de même à l'égard de l'Archevêque de Salerne, & de pluſieurs autres priſonniers Siciliens de diſtinction, qu'il avoit auſſi rançonnés. On prétend qu'il ſe repentit avant ſa mort, (remords tardifs & forcés) de ſes exactions & de ſes cruautés; on dit qu'il ordonna qu'on reſtituât à l'Egliſe ce qu'il lui avoit injuſtement enlevé dans la Toſcane & ailleurs; qu'il fit reſtituer au Roi d'Angleterre, par l'Evêque de Bethune, toute la ſomme d'Argent qu'il lui avoit extorquée pour ſa rançon; qu'il déclara que ſon intention étoit que le Royaume de Sicile tombât au pouvoir de l'Egliſe, ſi Fréderic, ſon fils, qu'il avoit eu de Conſtance, mouroit après elle ſans enfans. Il nomma pour tuteurs de ce jeune Prince l'Impératrice Conſtance, ſa mere, & Philippe, Duc d'Etrurie, ſon frere. D'autres rapportent qu'il fit un teſtament qui contenoit une partie de ce qu'on vient de dire: qu'il vouloit qu'à l'avenir l'Empire fut héréditaire; que la Sicile & ſes Etats d'Italie y demeuraſſent irrévocablement réunis, & qu'au défaut des mâles, les femmes fuſſent habiles à y ſuccéder; ce qui avoit été, dit-on, fait de concert avec la plûpart des Princes de l'Empire. Quoi-

(1) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* I. *p.* 422.
(2) *Hiſt. de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 6. *& ſuiv.*
(3) Giannone *Ibid. p.* 420. *& ſuiv.*
(4) Le *Nécrologe du Mont-Caſſin.*
(5) *Hiſt. des Rois des deux Sic.* Par M. de *d'E. Tom.* I. *p.* 62.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

qu'il en ſoit, le Pape appaiſé par les ſatisfactions qu'Henri lui donna, ainſi qu'au Roi Richard, & plus probablement encore par l'argent qu'il reçut de l'Impératrice ſa Veuve conſentit que le Corps de cet Empereur obtint ce qu'on appelle la ſépulture Chrétienne. Etoit-ce au Pape à la lui accorder, ou à la lui refuſer ? Si cette vengeance étoit permiſe contre les tyrans, n'appartiendroit - elle pas de droit aux malheureux ſujets qu'ils ont opprimés & foulés ? Son corps fut tranſporté à Palerme, dans la Grande Egliſe, où ſa Veuve lui fit élever un magnifique tombeau de porphire, qu'on y voit encore. (1)

Sa ſépulture.

Son portrait.

Il eſt inutile de s'étendre beaucoup ſur le caractere d'un Prince, que le ſimple recit de ſes actions a ſuffiſamment fait connoître. Avare, fourbe, injuſte, diſſimulé, cruel, intéreſſé, ſans foi, ſans Loi, cachant une ame atroce dans un beau Corps, il fit ruiſſeler le ſang dans la Sicile ; il ne pardonna jamais à ſes ennemis, il accabla ſes ſujets d'impôts, il aima l'argent plus que l'honneur ; mais il n'emporta pas avec lui ſes tréſors dans le tombeau, il y emporta des remords & un nom déteſtable ; il laiſſa après lui la plus odieuſe mémoire. Sa mort cauſa autant de joie aux Siciliens, que celle de Guillaume II leur avoit fait verſer de pleurs. L'amour ou la haine des Peuples n'eſt jamais un juge ſuſpect. Ce Prince, né en 1152. couronné Roi des Romains ou d'Italie, en 1181, & Empereur d'Allemagne en 1191 ; s'étoit emparé de la Sicile en 1194, ou 1195 ſuivant d'autres, & ne régna que trois ou quatre ans ſur cette Iſle. Il avoit épouſé en 1186, la Princeſſe Conſtance : elle ne lui donna qu'un fils unique, qui fut ſon ſucceſſeur, Fréderic-Roger, dont elle aucoucha le 26 Novembre 1194, à Ezino, ou Jeſi, petite Ville de la Marche d'Ancone. Ce Prince deſtiné à jouer le plus grand rôle, fut nommé Fréderic-Roger, en mémoire de ſes deux grands-peres, paternel & maternel, dont il égala la réputation, & dont il eut les défauts comme les grandes qualités. On rapporte que ſon pere l'avoit fait élire Roi des Romains, ou au moins qu'il l'avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur, en 1196, quoiqu'il ne fut encore agé que de deux ans. (2) Il en avoit un peu plus de trois, lorſqu'Henri mourut. Sa mere, fort peu de tems après ſes couches, s'etant rendue en Sicile, où les circonſtances ne lui permettoient point de faire venir ce jeune Prince, l'avoir laiſſé entre les mains du Duc & de la Ducheſſe de Spolete, qui avoient eu ſoin de ſon éducation. Il fut baptiſé à l'âge de trois ans, à Aſſiſe. Auſſi-tôt que ſon pere fut mort, Conſtance le rappella d'Aſſiſe à Palerme, où elle confia ſon éducation au Comte Rainier de Force. Mais cet emploi lui fut ôté ſur quelques ſoupçons qu'on eut de ſa fidélité, & le Sénat de Palerme ſe chargea de la tutelle du jeune Prince. La Régente, ſa mere, le fit ſacrer & couronner Roi de Sicile, en 1198, après en avoir ob-

1197. *& ſuiv.* FRÉDERIC II. *du nom, ſeptieme Roi de Sicile, ſous la tutelle de ſa mere.*

(1) Giannone *Liv.* XIV. *chap.* I. *p.* 422. Il eſt bon de remarquer, pour obſerver l'exactitude Hiſtorique juſques dans les moindres faits, qu'on trouve dans l'*Hiſt. de Sicile*, de Mr. de Burigny *Tom.* II. *p.* 7, que ſon Corps fut tranſporté à Palerme, delà à Montréal, & enſuite à Naples ; ce qui implique contradiction. Au reſte ce fait n'eſt pas aſſez important en lui-même, pour qu'on s'y arrête ; Qu'importe où ont été mis les reſtes d'un Henri VI ? Paſſe encore de s'informer du Lieu où ont été dépoſées les cendres d'un Titus, ou d'un Marc-Aurèle.

(2) *Anecd. Italienn. p.* 343. ann. 1196. *Hiſt de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 8. Giann. *Liv.* XIV. *ch.* I.

tenu la permiſſion du Pape Innocent III, qui envoya le Cardinal d'Oſtie à Palerme, en qualité de Légat, pour couronner la Reine & le jeune Roi.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

En demandant au Pontife Romain la permiſſion de faire inhumer ſon époux en Terre-Sainte, Conſtance lui avoit demandé l'inveſtiture du Royaume pour le Prince ſon fils, ce qui ſouffrit bien des difficultés: ſans doute l'on avoit des doutes bien violens ſur la conduite de l'Impératrice Conſtance, ou l'on croyoit que Fréderic étoit un enfant ſuppoſé. Car, avant que d'obtenir cette inveſtiture, il fallut que Conſtance jurât ſur l'Evangile, que Fréderic, ſon fils, étoit légitimement né de ſon mariage avec l'Empereur Henri VI; Clauſe bien humiliante pour cette Princeſſe: au reſte, quelle eſt la femme qui ne jureroit pas en pareil cas? Le Pape & les Cardinaux conſentirent enfin au couronnement & à l'inveſtiture du Jeune Prince, pourvu qu'il fut payé mille marcs d'argent au premier, & autant aux autres; le payement de cette ſomme acheva de lever toutes les difficultés ſur la légitimité de la naiſſance de Fréderic, & concilia à la Reine-Régente l'affection & la bienveillance de la Cour de Rome. (1)

Régence de l'Impératrice Conſtance.

Cette Princeſſe, pour premier exercice de ſon autorité, obligea Marcovalde, & toutes les Troupes Allemandes de ſortir du Royaume, & de ſe retirer dans la Marche d'Ancone; en quoi elle remplit les vœux de toute la Nation, à laquelle ces étrangers étoient juſtement en horreur, Marcovalde reſta dans la Marche d'Ancone juſqu'à la mort de Conſtance, après laquelle il revint avec ſes Troupes dans la Pouille, où il cauſa une infinité de maux, ainſi que nous aurons occaſion de le raconter. Le Pape Celeſtin III n'avoit pas ſurvêcu longtems à l'Empereur Henri; il étoit mort le 6 Janvier 1198; & ce fut Innocent III, ſon ſucceſſeur, qui accorda à la Reine Conſtance la Bulle d'inveſtiture du Royaume de Sicile & des Etats d'Italie. Outre les difficultés de ce Pontife, ou de ſon prédeceſſeur, Innocent n'accorda cette inveſtiture qu'à une condition très-onéreuſe. Ce Pape ſe prévalant de la conjoncture, où un Roi enfant étoit ſous la tutelle d'une femme, exigea que Conſtance renonceroit, en ſon nom & en celui de ſon fils, à quatre Articles du Traité qu'Adrien IV avoit fait à Bénévent, en 1158, avec Guilaume I. Ces Articles concernoient les élections des Evêques, les légations, les appellations & les Conciles. (2) Quand Fréderic devenu Majeur, régna par lui-même, il reclama fort vivement contre ces innovations; & ce fut là l'origine de ſes griefs & de ſa haine contre la cour de Rome. Lorſque Conſtance eut accordé tout ce qu'Innocent exigeoit, ce Pape lui envoya le Cardinal Octavien, Evêque d'Oſtie, pour la couronner, ainſi que ſon fils, & pour recevoir d'elle l'hommage & le ſerment d'uſage. Ce Légat étoit chargé de pluſieurs bulles; l'une étoit celle d'inveſtiture, & les autres étoient relatives aux nouvelles diſpoſitions faites par le Pontife, concernant les élections, appellations, &c. ce que l'on peut voir dans l'Hiſtoire Civile & Eccleſiaſtique du Royaume de Naples; par Giannone, (3) où tout ce qui concerne les Egliſes du Royaume des deux Siciles, ſe trouve amplement détaillé. Quant à la Bulle d'inveſtiture, elle

(1) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* I. *Hiſt. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 62.
(2) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* 2. *p. Hiſt. de Sic.* Par Mr. B. *Tom.* II. *p.* 9.
(3) *Liv.* XIV. *chap.* III. *p.* 435-437.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

étoit conçue dans les termes ordinaires. Ainſi finit cette affaire, après de longues diſcuſſions, à l'avantage de la Cour de Rome, qui ſembla vouloir profiter de la minorité du jeune Roi, pour donner atteinte aux conceſſions des Papes, & ſur-tout à la fameuſe Bulle d'Urbain II, concernant la légation de Sicile. La même année, Innocent III obtint à force de prieres & de menaces, de Philippe, Duc de Suabe, & frere du dernier Empereur, qui avoit épouſé la Princeſſe Grecque Irene, veuve du jeune Roger, l'élargiſſement de la Reine Sibille & de ſes filles, ainſi que de l'Archevêque de Salerne, de ſes deux freres & de tous les Seigneurs Siciliens qu'Henri avoit emmenés priſonniers en Allemagne. Ces derniers revinrent tous dans leur Patrie. La mort du jeune Roi Guillaume l'empêcha de profiter de cette faveur.

1198. *Mort de l'Impératrice Conſtance.*

Peu de tems après l'arrivée du Cardinal Octavien en Sicile, l'Impératrice Conſtance mourut, à Palerme, le 29 Novembre de la même année, 1198, & le 5 Décembre, ſuivant Giannone. Deux jours avant ſa mort, elle fit ſon teſtament, par lequel elle nomma le Pape, Régent du Royaume, pendant la minorité du jeune Roi; elle ordonna qu'on feroit préſent tous les ans de trente mille tarins à ce Pontife, & qu'on lui rembourſeroit tout ce qui lui en coûteroit de plus pour la défenſe du Royaume. Quelques Hiſtoriens (1) ont regardé ce teſtament comme le Chef d'œuvre de la plus habile politique; ils prétendent que Conſtance ne pouvoit rien faire de mieux dans la conjoncture où elle ſe trouvoit, que de piquer d'honneur le Pape, & de lui confier les droits & les intérêts du jeune Prince; contre lequel il auroit infailliblement attenté ſans cette diſpoſition, au lieu qu'il ſe trouvoit obligé, de les ſoutenir de toute ſa puiſſance, & de veiller à la conſervation de ſon Royaume. Quelque ſpécieuſes que ſoient ces raiſons, bien des Auteurs (2) aſſurent, au contraire, & paroiſſent fondés, que cette diſpoſition de la Reine Conſtance fut fort pernicieuſe à la Sicile; & que c'étoit confier, comme on dit, la bergerie au loup, & fournir l'occaſion au Pape & ſes ſucceſſeurs d'attenter ſur les droits & la liberté de la Monarchie; c'étoit l'autoriſer à abuſer de la minorité du jeune Prince, pour faire des innovations entiérement en faveur du S. Siege, ainſi que fit Innocent III en effet, en 1298. Ses ſucceſſeurs tirerent même de ſi grands avantages de ce teſtament de la Reine Conſtance, qu'ils prétendirent que le Gouvernement de la Sicile & des Provinces d'Italie, devoit être toujours entre les mains du St. Siege, pendant la minorité des Rois de Sicile; ce qui cauſa bien des déſordres & des troubles dans ce Royaume.

Son teſtament: elle laiſſe la tutelle du Jeune Prince au Pape.

L'Impératrice Conſtance fut enſevelie dans la Grande Egliſe de Palerme, où on lui éleva un magnifique tombeau de Porphyre, à côté de celui de ſon mari. Au reſte, on ne doit faire aucune ſorte d'attention, on ne doit donner aucune ſorte de croyance aux épitaphes, ou inſcriptions que l'on voit ſur ce tombeau parce qu'elles n'y ont été miſes que très-longtems après, & fabriquées par un chanoine de Palerme, qui, fort peu inſtruit de la vérité, a adopté l'opinion fabuleuſe que Conſtance avoit été Religieuſe; qu'elle avoit fait ſes vœux, & qu'elle étoit dans un âge fort avancé, même hors d'état d'avoir des enfans lorſqu'elle épouſa l'Empereur VI; c'eſt pourtant d'a-

(1) *Anecd. Italienn.* ann. 1197.
(2) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* II.

près cette épitaphe qu'une foule d'Auteurs ont parlé de cette Impératrice, (1) avec laquelle s'éteignit la race des descendans légitimes, en ligne directe, des Rois & Princes Normands: elle ne subsista plus que dans quelques Barons & Seigneurs du Royaume, qui descendirent du Sang Royal par alliance, ou autrement.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Ainsi le jeune Fréderic se vit livré, par le testament de sa mere, à la merci d'Innocent III, que cette Princesse avoit nommé tuteur du jeune Prince, & Régent du Royaume pendant sa minorité. En vertu de cette disposition, le Pape réunit en sa personne l'autorité Pontificale & Royale dans ce Royaume, & s'arrogea des droits que ses Successeurs ne manquerent pas à faire valoir dans la suite; ils prétendirent être seuls Seigneurs & maîtres absolus de cette Monarchie, & pouvoir la donner à qui bon leur sembleroit. Innocent envoya d'abord, en qualité de son Légat, le Cardinal Grégoire en Sicile, pour la gouverner en son nom; mais les Archevêques de Palerme, de Montréal & de Capoue, & l'Evêque de Troja, auxquels Constance avoit confié par son testament l'administation des affaires intérieures du Royaume & le soin de l'éducation du jeune Fréderic, donnerent tant de dégoûts à ce Cardinal, qu'ils l'obligerent de s'en retourner à Rome en 1199.

Fréderic II. *Roi de Sicile, sous la tutelle du Pape Innocent III.* 1198. 1199.

Mais nous ne pensons pas devoir entrer dans le détail des troubles & des malheurs auxquels ce Royaume fut en proie pendant la minorité du jeune Fréderic. Le premier qui y fit des ravages, fut Marcovalde d'Amenuder, ou de Tallindin. Ce Capitaine Allemand, qui avoit rendu de grands services à Henri dans sa conquête de la Sicile, étoit un homme d'une naissance obscure & que la faveur de ce Prince avoit élevé aux postes les plus éminens. Il étoit Grand-Sénéchal de l'Empire, Duc de Ravenne & de la Romagne, Marquis d'Ancone, & Comte de Molisse; comme il étoit aussi méchant que son maître, il y a apparence que cette ressemblance extrême & cette conformité singuliere d'humeur & d'inclination, avoient été la principale cause de l'affection de l'Empereur pour lui. Marcovalde avoit commis tant de désordres, de crimes & d'exactions horribles, avec ses Allemands, qu'il étoit devenu l'objet de l'exécration générale des Siciliens, & des habitans de la Pouille, & Constance, parvenue à la Régence, n'avoit eu rien de plus pressé que d'ordonner à ce chef de brigands de sortir au plutôt des Terres de sa dépendance. Il avoit obéi à regret, obligé de ménager l'Impératrice, qui l'avoit protégé jusqu'alors, contre les Romains, qu'il avoit violemment irrités, par ses ravages & ses extorsions. Furieux de se voir expulsé du Royaume, il se proposa de s'en venger, & dissimula, son ressentiment jusqu'après la mort de l'Impératrice. (2) Mais alors il entra à main armée dans la Pouille, en 1199, y commit les plus grands dégâts, y mit tout à feu & à sang, pillant & massacrant tout, sans en excepter, ni les Eglises, ni les Ecclésiastiques, & sans s'embarrasser des foudres lancées contre lui, par Innocent III. Cet homme méchant, audacieux, scélérat, déterminé, fier de ses titres, & de la protection du Duc Philippe, frere du dernier Empereur, qui avoit usurpé le Duché de Suabe sur son jeune neveu Fréderic, avoit beaucoup d'ambition, & prétendoit à quelque cho-

Désordres & ravages commis par Marcovalde.

(1) Ibid. *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V.
(2) *Voyez Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. *chap.* 13. *p.* 10.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

ſe de plus qu'à la Régence du Royaume. Irrité de ce que Conſtance ne la lui avoit pas déférée; cet oubli fut le prétexte qu'il prit pour ſignaler ſes fureurs, dont il commença le cours par le Mont-Caſſin, où il commit des horreurs incroyables. Prétendant impudemment enſuite que Henri l'avoit nommé Régent du Royaume par ſon teſtament, & ſecondé par ſes ſoldats, ou plutôt par une horde de brigands, & par Diopolde, l'un des Capitaines favoris de Henri, il ravagea ſucceſſivement le territoire du Mont-Caſſin, la Terre de Labour, la Pouille & la Sicile; détruiſit San-Germano & pluſieurs autes Villes qu'il mit au pillage, & dont il vendit tous ceux des habitans qui ne purent ſe racheter; enhardi par ſes ſuccès, il s'empara de Salerne, de pluſieurs autres Villes d'Italie, de Palerme, & de preſque toute la Sicile, à l'exception de Meſſine, qui lui réſiſta conſtamment. Enfin, il n'y a point de maux qu'il ne cauſât dans le Royaume, pendant l'eſpace de près de quatre années; il le réduiſit aux dernieres extrémités, il y a apparence que ſon deſſein étoit d'envahir la couronne; quand la valeur du Comte de Brienne vient renverſer tous ſes projets, & le mettre lui-même dans le plus grand embarras. Ce ſcélérat qui eût du périr ſur l'échaffaut, mourut quelque tems après à Pactes, en 1202, des ſuites de l'opération de la pierre, ou d'une diſſenterie, ſuivant Richard de Saint-Germain.

Mort de Marcovalde.

Indifférent ſur le choix des moyens qu'il employoit pour parvenir à ſon but, il s'étoit ligué, lors de ſon expédition en Sicile, avec les Sarraſins qui lui rendirent de grands ſervices, & furent défaits avec lui auprès de Palerme, dont ils formoient le Siege, par le Général Jacques, parent du Pape, ſucceſſivement lié & brouillé avec Gautier, Evêque de Troja, Grand-Chancelier. Marcovalde ſe releva de cet échec, & trouva le moyen de s'emparer de Palerme, par ſes ſecrettes menées. Il ſe ſeroit infailliblement défait du ſeul obſtacle qui s'oppoſoit à ſon élévation, s'il n'eût craint, en ſe défaiſant du jeune Roi, de favoriſer les vues du Comte de Brienne, ſon plus redoutable Compétiteur au trône de Sicile. Vainement le Pape avoit employé les armes temporelles & ſpirituelles pour reſiſter aux entrepriſes de cet homme ambitieux, qui n'étoit ni épouvanté par ſes revers, ni retenu par aucun frein; auſſi fourbe & diſſimulé que hardi & cruel, il avoit eu l'adreſſe de jouer très ſouvent le Pape par ſes artifices & ſes négociations, & de ſe faire abſoudre des Cenſures prononcées contre lui, en feignant de ſe repentir, tandis qu'il tramoit de nouveaux complots. Le Pape l'avoit anathématiſé une ſeconde fois avec tous ſes adhérans; mais un homme tel que Marcovalde, s'embarraſſoit fort peu de l'excommunication. (1)

Entrepriſes & prétentions du Comte de Brienne ſur le Royaume de Sicile.

Sa mort délivra le Pape de toutes ſes inquiétudes, & la Sicile d'un monſtre; mais elle ne lui rendit pas la tranquillité. On a vu dans la Section précédente, que la Reine Sibille & ſes filles, ayant été délivrées par Innocent III, s'étoient retirées en France. Altérie, l'une d'elles & fille du Roi Tancrede, y épouſa Gautier, Comte de Brienne, frere de Jean de Brienne, Roi de Jéruſalem; Gautier vint en Italie, après la mort de l'Impératrice Conſtance, pour faire valoir les droits de ſon épouſe à la couronne de Sicile, ou du moins au Comté de Lecce & à la Principauté de Tarente, qu'Henri avoit

(1) Giannone *Liv.* XV. Introd. *ch.* I.

promis à la famille de Tancrede, en dédommagement de sa renonciation à ce Royaume, & à la vérité, il sembloit que, quoique Henri eût indignement violé ce traité, sa perfidie n'anéantissoit pas les droits de la Reine Sibille, ni celui de ses filles. Le Comte de Brienne s'adressa au Pape lui-même, & reclama sa justice pour en obtenir la satisfaction qu'il demandoit. Innocent trouvant ses demandes justes, ne savoit comment y acquiescer, sans nuire aux intérêts du Prince dont on lui avoit confié la tutelle. Cependant, il crut pouvoir concilier en cette occasion la justice avec la politique, en opposant le Comte de Brienne à Marcovalde, & en se défaisant par la valeur du premier, du plus redoutable ennemi du jeune Fréderic. Dans cette vue, il promit à Gautier de lui faire accorder sa demande, ou au moins un dédommagement proportionné: mais à trois conditions: La premiere qu'il reconnoîtroit Fréderic pour Roi de Sicile, 2. qu'il le reconnoîtroit, lui, Innocent III, pour Régent du Royaume, & qu'il le maintiendroit en possession de cette Régence; 3. qu'il prendroit les armes contre Marcovalde, pour réduire, ou chasser d'Italie cet homme ambitieux. Le Comte se soumit à ces conditions, & se disposa à remplir la derniere, & en même tems la plus essentielle des trois. Il retourna en France, y passa un an à faire des levées & des préparatifs, & revint en 1201, en Italie, suivi d'une Armée de soldats d'élite, qu'il avoit armés, partie à ses dépens, & partie aux dépens du Pape. Il remporta deux victoires signalées sur le Comte Diopolde, Lieutenant de Marcovalde; il s'empara de plusieurs Villes, & remporta plusieurs victoires dans la Pouille, malgré tous les efforts du Chancelier, Evêque de Troja, & Archevêque de Palerme, qui s'étoit reconcilié avec Marcovalde. Ce Prélat fut même excommunié & dépose par le Pape, irrité de son obstination à s'opposer aux progrès du Comte de Brienne; obstination causée par la crainte où il étoit que le gendre du Roi Tancrede ne le punit d'avoir embrassé le parti de ses ennemis. Cependant le Comte se disposoit à passer en Sicile, à la sollicitation du Pape, pour y combattre Marcovalde, lorsque la nouvelle de la mort inopinée de ce rebelle fit changer de face aux affaires, & rompit ce voyage. Le Comte demeura en Italie, où il crut pouvoir s'occuper plus utilement à reduire quelques Villes rebelles, qui s'étoient soulevées à l'instigation des Allemands; il les combattit avec sa valeur ordinaire, & crut pouvoir les vaincre avec une poignée de ses braves François. L'extrême confiance qu'il avoit dans leur courage fut cause de sa perte, tandis qu'avec plus de prudence & de plus sages mesures, il eût pû délivrer les Provinces d'Outre-mer de la tyrannie & des brigandages des Allemands. Il faisoit faire la garde dans son camp avec tant de négligence, que pendant le siege de Sarno, où Diopolde étoit enfermé, il fut surpris dans son lit par les assiégeans, griévement blessé, & fait prisonnier avec une partie de ses Troupes. Il fut conduit & enfermé dans ce même château qu'il assiégeoit; Diopolde vint le visiter, & lui fit des propositions qu'il rejetta avec indignation; cette hauteur fut cause qu'il fut étroitement resserré & fort maltraité dans sa prison; où il mourut quelque tems après, en 1205, soit des suites de ses blessures, (1) ou des mauvais traitemens qu'on lui avoit ait souffrir, & par les soins que probablement les Alle-

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Ses succès contre Marcovalde.

Prise & mort du Comte de Brienne.

(1) Giannone *Liv.* XV. *ch.* I. *Chron. de Richard* de S. Germain.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

mands prirent d'abréger ſes jours. Telle fut la fin de ce brave Général; quelques Hiſtoriens ont écrit qu'il s'étoit laiſſé mourir volontairement dans ſa priſon; ce qui eſt poſſible, quoiqu'il ſoit plus vraiſemblable, que Diopolde, digne ami de Marcovalde, fit périr un guerrier pour lui ſi redoutable. Quoiqu'il en ſoit, Brienne laiſſa en mourant Alterie, ſon épouſe, enceinte; elle mit au monde un fils poſthume, qui fut Gautier X, Comte de Brienne, ſurnommé *le Grand* il ſe rendit fameux par ſa valeur & par ſes exploits contre les Sarraſins; mais ayant eu le malheur de tomber enfin entre leurs mains, ils le firent périr d'une mort très-cruelle. (1)

Nouveaux Troubles en Sicile.

Tandis que ſon pere faiſoit la guerre en Italie aux rebelles & aux Allemands, d'autres ambitieux, prenant la place de Marcovalde, excitoient de nouveaux troubles en Sicile. Cet homme audacieux eut pour ſucceſſeur dans ſa rebellion, Guillaume Capparone, qui s'empara de Palerme, ainſi que du Palais & de la perſonne du Roi, prétendant en être Gouverneur, & en même-tems Capitaine-Général de la Sicile, titre qu'il prit de ſa propre autorité. Le Chancelier Gautier, qui s'étoit reconcilié avec le Pape, s'oppoſa fortement aux entrepriſes de Capparone. Les diviſions de ces deux hommes puiſſans troublerent quelque tems la Sicile, & furent enfin appaiſées en 1207, par la médiation du Comte Diopolde, qui s'étant auſſi fait abſoudre & relever des Cenſures par Innocent, fut envoyé à Palerme concilier les eſprits, & les porter à un accommodement. Il engagea Capparone à remettre le jeune Roi entre les mains du Chancelier & du Légat du Pape, Gerard Allucingolo Cardinal de Saint-Adrien, & de ſortir du Palais. Cependant le Chancelier fit arrêter Diopolde, qui trouva le moyen de ſe ſauver pendant la nuit, laiſſant ſon fils priſonnier. Il ſe retira en Italie, où pour ſe venger de cet affront, il attaqua les Napolitains qu'il défit.

Les Génois s'emparent de Syracuſe.

Dans le même tems, des Etrangers à la faveur des troubles domeſtiques qui agitoient le Royaume, firent un établiſſement conſidérable en Sicile, ſans que la Cour ſe mit en devoir de les en chaſſer. Les Piſans & les Génois y combattoient au ſujet de Syracuſe, que chacun de ces Peuples vouloit avoir. Le dernier la réclamoit, en vertu des promeſſes ſolemnelles que l'Empereur Henri VI lui avoit faites de la lui céder, (2) pourvu que Piſe l'aidât à faire la conquête de la Sicile. Les Génois ayant rempli leurs engagemens prétendoient, quoiqu'ils euſſent fait la paix, en 1201, avec cette couronne, que Syracuſe devoit leur appartenir, en vertu de la ceſſion que Henri, & même ſon pere Fréderic, par un Acte authentique, leur en avoit faite; les Piſans s'étant emparés de cette Ville, les Génois réuſſirent à les en chaſſer; mais ceux là pour la reprendre, la tenoient aſſiégée par terre & par mer depuis plus de trois mois, lorſque la République de Gênes, ayant fait un armement conſidérable, leur en fit lever le Siege, & défit leur flotte, avec le ſecours du Comte de Malée ou Malte, ſon allié. (3) Toutefois déſeſpérant de pouvoir conſerver cette Place éloignée, Gênes la donna en fief avec titre de Comté à Alemano,

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 18.
(2) Voyez *Hiſtoire de Gênes*, *Ch.* IV. *Sect.* II. dans cette *Hiſtoire Univerſelle.*
(3) Voyez *Hiſtoire de Gênes*, Sect. III, dans cette *Hiſtoire.*

mano, brave Capitaine, qui avoit le plus contribué à sa conquête, ainsi qu'à la défaite des Pisans.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Cependant Fréderic touchoit à la fin de sa minorité, remplie de troubles & d'orages; car il s'étoit vu continuellement comme prisonnier, entre les mains, tantôt de Marcovalde, tantôt de Capparone, ou du Chancelier, & souvent en danger de perdre la vie & la Couronne, par la trahison du premier. On assure qu'avant même d'avoir atteint sa septieme année, l'argent lui avoit manqué souvent pour ses besoins les plus pressans; & que les habitans de Palerme, touchés de sa triste situation, avoient été obligés, en quelque façon, de pourvoir par charité à sa subsistance. Nous passerons sous silence quelques autres désordres arrivés en Italie, par les dissentions des Comtes de Celano & de Fondi, que le Pape avoit nommés Gouverneurs des Provinces au delà du Phare. Nous omettrons aussi quelques légers différens que le jeune Fréderic eut, en 1208, avec le Pape, son tuteur, au sujet des apellations, & de la révocation des privileges accordés à ce sujet par la Bulle d'Urbain II; parce que ces discussions n'eurent pas de suites. Fréderic parvenu à sa majorité, donna le Comté de Sora à Richard, frere d'Innocent, en reconnoissance des bons offices que ce Pontife lui avoit rendus pendant sa minorité, & dont ce Prince parut pénétré pendant les premieres années de son rêgne.

Fin de la minorité de Fréderic.

Comme ce jeune Roi entroit dans sa quatorzienne année, le Pape songea à lui ménager une alliance avec Constance, fille d'Alfonse II, Roi d'Aragon, aux conditions qu'Alfonse assisteroit son Gendre de toutes ses forces contre ses ennemis, & que le Royaume de Sicile seroit dévolu à Ferdinand, frere de Constance, dans le cas où Fréderic mourut avant la consommation du mariage. (1) Telle est probablement l'origine des droits & des prétentions de la Maison d'Aragon sur le Royaume de Sicile. Cette alliance fut négociée & conclue, en 1208; & le mariage de Fréderic avec Constance, fut célébré avec beaucoup de magnificence, au commencement de l'année suivante. Mais la joie qu'il répandit dans toute la Sicile fut troublée par la mort du Comte de Provence, frere de la nouvelle Reine, & de plusieurs Seigneurs Espagnols qui l'avoient accompagnée, & qui moururent à Palerme peu de tems après la célébration de ce mariage.

1209. *Mariage de Fréderic II.*

Nous n'entrerons dans aucun détail sur tous les évènemens du rêgne de Fréric: ce Roi s'est rendu trop fameux dans l'Histoire du treisieme siecle par ses exploits, son ambition, ses guerres avec les Villes de la Lombardie & les Guelphes, & plus encore par ses différens avec les Papes, pour qu'il soit besoin de retracer ici des faits universellement connus; d'ailleurs, ces évènemens mémorables ont été racontés dans toutes les Histoires générales & particulieres de l'Italie, ainsi que dans celle de l'Empire d'Allemagne; & nous renvoyons nos Lecteurs aux Chapitres *Italie* & *Allemagne*, dans cette *Histoire Universelle*. Nous ne nous arrêterons ici qu'aux faits qui intéressent le plus essentiellement le Royaume des deux Siciles.

Fréderic avoit été élu Roi des Romains, ou du moins il avoit été désigné

(1) *Hist. de Sic.* Par M. de *Tom.* II. *Liv.* VI. *Sect.* V. *p.* 20. *& suiv.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

pour ſucceſſeur à l'Empire, dès l'année 1196, (1) du vivant de ſon pere, & à peine âgé de deux ans. Cependant Othon, Duc de Saxe, avoit trouvé le moyen de ſe faire élire Empereur, en 1209, appuyé par Innocent lui-même, qui ne ſe ſoucioit pas que ſon Pupille réunit l'Empire à la Sicile, de crainte qu'il ne devint trop puiſſant. Peu content du titre d'Empereur, Othon vint en Italie, & voulut s'en rendre maître, ainſi que de tous les Etats de Fréderic, prétendant que ces Etats dépendoient de l'Empire. Vainement le Pape lança ſes foudres ſur Othon: l'invulnérable Empereur pourſuivit ſes projets, & s'empara ſucceſſivement, de preſque toutes les Provinces d'Italie, dépendantes du Royaume de Sicile. Il ſe diſpoſoit même à paſſer dans cette Iſle, à en faire la conquête, & à détrôner Fréderic, lorſqu'une nouvelle révolution arrivée en Allemagne, ſauva ce jeune Prince, releva ſon parti, & obligea Othon de retourner prômptement en Allemagne; où le Pape & ſes ennemis lui avoient préparé bien de l'occupation. En effet, la plûpart des Princes de l'Empire aſſemblés à Bamberg, en 1211, obéiſſant aux ordres d'Innocent, qui avoit defendu qu'on reconnut Othon pour Empereur, comme excommunié, procéderent à une nouvelle élection, & firent choix de Fréderic, qui réunit tous les ſuffrages. Comme ſa préſence étoit néceſſaire en Allemagne, il ſe hâta d'y paſſer, après avoir fait couronner, en 1212, à Palerme, Roi de Sicile, le jeune Prince Henri ſon fils. (2) Il prit la route de Rome par mer, fit hommage-lige au Pape en préſence des Cardinaux & de toute ſa Cour, ſe rendit enſuite à Gênes avec quatre Galeres & fut reçu partout avec des honneurs infinis, ſur-tout de la part de la République de Gênes, dont il devint enſuite le plus implacable ennemi. Il demeura près de trois mois dans cette Ville, où il fut défrayé avec ſa ſuite, aux dépens de l'Etat. Il prit enfin la route de l'Allemagne par le Milanez, le païs des Griſons & Conſtance; il eut une entrevue à Vaucouleurs, en Lorraine, avec Louis, fils aîné de Philippe Auguſte, Roi de France, & conclut avec ce Prince un traité d'alliance contre Othon, leur ennemi commun. La défaite de ce dernier par Philippe, à la fameuſe bataille de Bouvines, abattit totalement ſes forces, & ramena à Fréderic tous les Princes & Peuples d'Allemagne, qui avoient refuſé juſqu'alors de le reconnoître pour Empereur. Paiſible poſſeſſeur de ce titre par la retraite de ſon rival, qui ſe refugia en Saxe; où il mourut en 1218, Fréderic fut ſacré & couronné Empereur à Aix-la-Chapelle, en Juillet 1215. Il ſe croiſa, pour obliger le Pape, qu'il cherchoit à flatter, & dont il ne ceſſoit de ſe louer pour les ſervices & bienfaits qu'il diſoit avoir reçus de lui; conduite plus politique que ſincere de ſa part, ainſi que l'avenir le fit connoître. Il ne cherchoit alors comme diſent quelques Hiſtoriens, que de s'élever & d'affermir ſon pouvoir par les ſoupleſſes & les fineſſes d'un renard, juſqu'à ce qu'il pût impunément déployer les griffes du Lion.

1211 & *ſuiv.* *Fréderic II eſt élu Empereur.*

1215. *Il eſt ſacré & couronné à Aix-la-Chapelle.*

Conduite politique de Fréderic à l'égard du Pape.

Cependant le Pape ſe trouvoit fort embarraſſé ſur la conduite qu'il avoit à tenir avec Fréderic, devenu Empereur. La brillante fortune de ce jeune

(1) *Anecd. Ital.* ann. 1210. *p.* 343.
(2) Giannone *Liv.* XV. *ch.* II. & III. introd. à l'*Hiſt. Univer. p.* 117.

Prince lui causoit beaucoup d'ombrage. Il ne le voyoit pas sans inquiétude réunir sur sa tête les Couronnes Impériale & de Sicile; & il le pressoit sans cesse de renoncer à cette derniere en faveur de son fils. Il craignoit que la puissance de ce Prince ne le portât à vouloir se rendre indépendant de la Cour de Rome, sur-tout à s'opposer aux usurpations faites par le S. Siege, sur les droits & privileges de la Monarchie de Sicile. Le courage altier, l'ambition, le caractere impérieux de ce Prince, tout redoubloit les allarmes du Pontife. D'un autre côté, Fréderic, aussi rusé qu'ambitieux, amusoit Innocent par des promesses, l'assurant qu'aussi-tôt qu'il auroit reçu la Couronne Impériale à Rome, il émanciperoit son fils, & lui remettroit le Royaume de Sicile, pour le tenir du S. Siege, ainsi qu'il le tenoit lui-même. Mais il est très-évident qu'il ne cherchoit par ses promesses qu'à tromper le Pape, parvenir à son but & lui refuser ensuite cette satisfaction, quand il auroit obtenu tout ce qu'il desiroit.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195. 1269.

Innocent III mourut dans cette intervalle, en 1216, Honorius III lui succéda. (1) Ce fut avec ce Pape que commencerent les longues quérelles que Fréderic eut depuis, sans discontinuer, avec tous les Pontifes successeurs d'Innocent. Le retardement de ce Prince à partir pour la Terre-Sainte, où il s'étoit engagé de passer, fut la premiere cause de ses différens avec Honorius, & ce refus fut la premiere étincelle du ressentiment de ce Pape contre lui. Honorius s'intéressoit autant que son Prédécesseur à cette expédition en Syrie; irrité de ce que Fréderic la différoit d'année en année, & qu'il se faisoit accorder de continuels délais, il prit enfin tous ces délais pour un parjure réel de la part de ce Prince; ce fut aussi ce prétendu parjure qui anima Gregoire IX, & le porta à sévir contre Fréderic avec tant de rigueur. Peut-être qu'au fond la véritable raison pour laquelle ce Pape pressoit & desiroit avec tant de chaleur le départ de l'Empereur, étoit, l'espoir & le dessein de travailler impunément contre ses intérêts en son absence, afin de diminuer son pouvoir en Occident, tandis que ce Prince auroit été combattre & se sacrifier dans le Levant pour les intérêts du Pape & de l'Eglise. Peut-être aussi la connoissance que Fréderic avoit de ce dessein, contribua beaucoup à lui faire différer un départ, qui, dans ces circonstances eût été très-imprudent. D'ailleurs ce Prince haïssoit en secret la Cour de Rome, pour ses usurpations & sa tyrannie; & s'il avoit dissimulé ses sentimens par égard pour Innocent III, auquel il devoit des ménagemens, dispensé d'avoir autant de patience & de politique avec les Papes ses successeurs, il étoit fortement résolu de se servir de toute sa puissance pour se délivrer de leur insupportable joug. Or, si l'on considere sous ce point de vue le courage inflexible avec lequel il résista aux entreprises de l'ambition, & aux efforts de la haine des Evêques de Rome, on ne peut nier que Fréderic II. n'ait été un grand homme, & l'un des plus grands Princes qui aient porté la Couronne Impériale. (2)

Différens de Fréderic avec les Papes.

Empereur d'Allemagne & Roi de Sicile, Fréderic avoit assez de motifs, si la raison eût pû se faire entendre dans ces Siecles d'erreur & de superstition,

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 66.
(2) C'est le sentiment de Mr. de Voltaire dans son *Histoire Universelle*, & dans ses *Annales de l'Empire.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

pour ſe diſpenſer de faire le voyage d'outre-mer. En effet, à quel propos abandonner le Gouvernement de tant d'Etats; pourquoi les expoſer aux troubles qui pouvoient, & devoient même naturellement s'y élever pendant ſon abſence? D'ailleurs les Sarraſins de Sicile s'étoient revoltés en 1222, & donnoient aſſez d'occupation à Fréderic pour les réduire. Pluſieurs Seigneurs de la Pouille & de la Calabre s'étoient également ſoulevés, l'incendie pouvoit devenir plus violent, plus général. Etoit-il prudent de partir dans ces circonſtances? Cependant Honorius, las d'avoir accordé délais ſur délais à l'Empereur, le preſſoit vivement de tenir ſa promeſſe, & de s'embarquer pour la Syrie.

1222. *Mort de l'Impératrice Conſtance, épouſe de Fréderic.*

Pendant cette conteſtation, l'Impératrice Conſtance mourut à Catane, en 1222, & fut inhumée à Palerme. (1) Fréderic épouſa en ſecondes nôces, en 1225 Yolande, fille unique de Jean de Brienne, Roi de Jéruſalem, qui lui apporta ce Royaume pour dot. Cependant Fréderic promit alors d'en laiſſer jouir tranquillement ſon beau-pere ſa vie durant; parole qu'il ne lui tint pas, l'ayant forcé depuis à lui céder cette Couronne; c'eſt ainſi que ce ſceptre paſſa & fut réuni à celui de Sicile. (2) Au reſte, Fréderic en agit fort mal avec la Princeſſe Yolande, ainſi qu'avec ſon beau-pere, avec lequel il eut les plus violens démêlés, au ſujet des mauvais traitemens qu'on prétend qu'il fit ſouffrir à ſa fille, & parce que Brienne embraſſa le parti du Pape Grégoire IX. Ce mariage fut célébré à Brindes, en 1225, en préſence de pluſieurs Princes, du Roi Jean Brienne, de ſon neveu Gautier, du Patriarche de Jéruſalem, & de pluſieurs Barons & Prélats de la Paleſtine, Fréderic obtint du Pape, par l'entremiſe de ſon beau-pere, du Patriarche de Jéruſalem & du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, un nouveau délai de deux ans, au bout deſquels il promit ſolemnellement de paſſer à la Terre-Sainte, & de faire pour les Croiſés un Armement conſidérable. D'après ces promeſſes, il fit les plus grands préparatifs pour cette expédition. Cependant il ne s'embarqua pour la Syrie qu'en 1228, ſous le Pontificat de Grégoire IX, ſucceſſeur d'Honorius III, mort l'année précédente. Quelque tems avant ſon départ, Fréderic perdit ſa ſeconde femme, la Princeſſe Yolande, qui mourut en donnant le jour à un fils, qui fut nommé Conrad. Fréderic en partant, laiſſa le Gouvernement du Royaume à Renaud, Duc de Spolete, qu'il nomma pour ſon Vicaire en Italie. Il eſt bon d'obſerver que l'Empereur avoit été excommunié l'année d'auparavant par le ſucceſſeur d'Honorius, parce qu'il ne s'étoit pas mis en mer, dans le tems convenu. (3) On ſait que Grégoire IX étoit un homme emporté, violent, & beaucoup moins ſage que ſon Prédéceſſeur, qui, par ſa modération, avoit toujours trouvé le ſecret d'amener Fréderic où il avoit voulu.

1225. *Il ſe remarie à Yolande, fille de Jean de Brienne Roi de Jéruſalem.*

1228. *Mort de cette Princeſſe. Départ de Fréderic pour la Terre-Sainte: il eſt excommunié par le Pape Gregoire IX.*

Cette excommunication n'empêcha point l'Empereur de s'embarquer; au contraire, elle ne lui donna que plus d'ardeur à entreprendre l'expédition qu'il projettoit depuis ſi longtems. Il ſe propoſa de la rendre ſi utile, & de ſe ſignaler tellement par ſes exploits, qu'il forçât le Pontiſe ingrat, pour lequel

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. Sect. IX. *p.* 29.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 34.
(3) *Anecd. Ital.* ann. 1229. *p.* 343 *& ſuiv.*

il alloit combattre, à rougir de ſon injuſtice, & en même tems à l'abſoudre des cenſures prononcées contre lui. Mais ſon malheur, & pour parler le langage des Croiſés, les effets funeſtes de cette excommunication, le ſuivirent en Aſie, & s'oppoſerent à ſes progrès. Ainſi l'on peut dire qu'un Pape lia dans cette occaſion les mains à un Empereur armé pour ſa quérelle & celle de la Chrétienté. Fréderic trouva tout le monde ſoulevé contre lui dans la Paleſtine. Le Patriarche de Jéruſalem, les Evêques, les Grand-maîtres des Templiers & des Hoſpitaliers refuſerent de lui obéir & de le reconnoître, les ſeuls Chevaliers Teutoniques lui demeurerent fideles; tous les autres Chrétiens, excités par les Légats du Pape & les Moines, regarderent ce Prince avec horreur, & le fuirent avec ſoin, comme un damné, un peſtiféré, en un mot, comme un hérétique retranché du ſein de l'Egliſe & de la Communion des Fideles. Tel fut le traitement que reçut un Grand Empereur, qui abandonnoit ſes Etats & ſes intérêts, pour aller combattre dans une Contrée lointaine, contre les ennemis du nom Chrétien. Tant d'obſtacles capables de refroidir la bonne volonté de tout autre, ne rebuterent point Fréderic: il voulut combattre, ſe ſignaler, & faire ce qu'il ſe devoit à lui-même & au ſoin de ſa gloire. Il ſe diſpoſoit à marcher contre Saladin, lorſque les facheuſes nouvelles qu'il reçut d'Italie, l'obligerent de quitter promptement la Paleſtine, pour voler à la défenſe de ſes Etats. (1) Ce qu'il avoit prévu & tenté d'éviter, venoit d'arriver. Le Pontife avoit choiſi le tems où l'Empereur étoit occupé à ſon expédition de la Terre-Sainte, pour faire une irruption dan la Pouille, & s'emparer de cette Province. Fréderic preſſé de s'oppoſer à cette invaſion, ſe hâta avant que de partir, de conclure un traité, avec le Soudan d'Egypte, traité, beaucoup plus favorable qu'il ne devoit naturellement l'obtenir & dont cependant le Pape & les Partiſans de la Cour de Rome lui firent un crime, prétendant qu'il avoit lâchement ſacrifié les intérêts de la Chrétienté. (2) Et cependant c'étoit le Pape ſeul qui les avoit ſacrifiés. Fréderic convint d'une treve de dix ans avec Saladin, & obtint de lui la reſtitution de Jéruſalem, & de pluſieurs autres Places & Châteaux de ce Royaume, ainſi que la liberté des priſonniers Chrêtiens, & la permiſſion à ceux-ci, d'aller faire librement leurs dévotions au S. Sépulchre, dont la garde fut confiée aux Sarraſins. Avant que de revenir en Europe, Fréderic voulut prendre poſſeſſion de ſon nouveau Royaume, & ſe faire couronner Roi de Jéruſalem dans ſa Capitale. Il ſe rendit pour cet effet dans l'Egliſe du S. Sépulchre, où aucun Evêque ne s'étant préſenté pour procéder à cette cérémonie, il prit lui-même, au refus du Patriarche de Jéruſalem & de tous les Prélats, la couronne ſur l'autel & ſe la mit ſur la tête. (3) Le Patriarche avoit jetté auparavant l'interdit ſur la Ville de Jéruſalem & même ſur le S. Sepulchre, de maniere qu'aucun Prêtre ne voulut célébrer la meſſe. Enfin, il n'eſt point de mortification & de déſagrément qu'on ne donnât à Fréderic; point de traverſes & d'obſtacles que les Chré-

Obſtacles qu'il rencontre à ſes projets.

Il fait une treve avec le Soudan d'Egypte.

Il ſe couronne lui-même Roi de Jéruſalem.

(1) *Hiſt. des Rois de deux Sicil.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 70.
(2) Giannone *L.* XVII. *ch.* VI & VII. *Anecd. Ital. p.* 346.
(3) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 122-124.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

tiens ne lui ſuſcitaſſent, à la ſollicitation du Pape; on ne lui en auroit pas fait davantage, s'il eût été Mahométan. Plein de mépris pour ces vils procédés, il partit de Jéruſalem après en avoir fait réparer & augmenter les fortifications, & paſſa dans ſes Etats, où ſa préſence étoit plus néceſſaire qu'en Syrie.

Il retourne en Italie.

A peine Fréderic fut arrivé en Italie qu'il pourvut à la défenſe de la Pouille, oppoſa ſes armes aux armes temporelles de Grégoire IX, réſiſta vigoureuſement à ſes entrepriſes; diſtinguant la perſonne du Pape & la Cour de Rome de l'Egliſe, il fit tous ſes efforts pour ſe reconcilier avec cette derniere, & pour obtenir l'abſolution des cenſures prononcées contre lui. Il y réuſſit avec bien de la peine en 1229, eut une entrevue avec le Pape, & fit la paix avec lui. Cette reconciliation parut ſincere de part & d'autre, & laiſſa à l'Empereur le tems & le loiſir de ſonger à la pacification de l'Italie & de l'Allemagne. La revolte de ſon fils aîné, Henri, qu'il avoit fait couronner Roi des Romains, fut un coup très-ſenſible pour ſon cœur paternel. Quelques Ecrivains ont accuſé le Pape d'avoir fomenté cette rebellion; mais ce fait eſt démenti par la plûpart des Auteurs, qui prouvent même que Grégoire IX prit avec chaleur le parti de l'Empereur contre ſon fils. Le ſoulèvement de ce jeune Prince & de quelques Villes de Lombardie, qui avoient embraſſé ſon parti, obligea Fréderic d'envoyer des Troupes contre ces Villes, & il ſe rendit lui-même en Allemagne, où ſon fils allumoit de plus en plus le feu de la revolte. La préſence de Fréderic l'éteignit d'abord, tout ſe ſoumit, & le jeune Prince fut obligé de ſe livrer à la merci de ſon Pere, & d'implorer ſa clémence. L'Empereur le fit enfermer pour le reſte de ſes jours dans la Forteresſe de S. Felix, où ce Prince mourut en 1242, très-repentant de ſa faute, ſuivant pluſieurs Hiſtoriens. On fit courir des bruits affreux ſur cette mort, qu'on attribua, les uns au déſeſpoir; les autres à la vengeance de Fréderic. Pourquoi chercher en tout tant de cauſes éloignées, tandis qu'il y en a tant de prochaines & de naturelles? Un pere n'eſt-il pas aſſez malheureux de perdre ſon fils, ou d'en être trahi, ſans qu'on lui impute encore ſa mort? D'autres rapportent que Fréderic pleura ſincérement ſon fils, & qu'il lui eût pardonné, s'il en avoit eu le tems. (1) Ce malheureux Empereur étoit réſervé, ſur la fin de ſa vie, à des chagrins preſque continuels.

1229. 1234. *Il ſe reconcilie avec Grégoire.*

Henri, Roi des Romains, ſon fils, ſe revolte: Fréderic le fait enfermer.

Il ſe remarie avec une Princeſſe d'Angleterre, & fait couronner Conrad, ſon ſecond fils, Roi des Romains.

Il ſe remaria en ſixiemes nôces, en 1234, avec la Princeſſe Iſabelle, fille de Jean, & Sœur de Henri III Rois d'Angleterre, mariage qui fut célébré à Wormes. Dans le même tems, il y fit couronner Roi des Romains Conrad, ſon ſecond fils, on rapporte que la prédilection qu'il avoit toujours témoigné pour ce Prince, excita la jalouſie de ſon fils aîné, Henri, & fut la premiere cauſe de ſa revolte. (2)

1235. 1243. *Guerre & ſuccès de Fréderic contre les Lombards.*

Peu de tems après, l'Empereur entreprit la guerre, contre les Villes confédérées de la Lombardie, qui s'étoient liguées contre lui, & il eut les plus grands ſuccès. Au milieu de ſes avantages, la revolte inattendue de Fréderic Duc d'Autriche, l'obligea de retourner promptement en Allemagne. Il réduiſit bientôt ſon ennemi aux derniers extrémités, & s'empara de ſes Etats, qu'il lui rendit après, ce Duc ayant imploré ſa clémence. L'Empereur re-

(1) Giannone; *Liv.* XVII. *ch.* I. *Hiſtoire de Sicile* ibidem.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. Sect. XII. *p.* 52. *& ſuiv.*

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

prit avec chaleur la guerre qu'il avoit entrepriſe contre les Villes Confédérées de Lombardie, quelqu'effort que le Pape fit pour l'en détourner & pour accommoder ce différent. Bientôt le même Grégoire ſe déclara hautement contre Fréderic: mais cela n'empêcha point que ce Prince ne remporta les plus grands avantages ſur ſes ennemis, ſur-tout ſur les Milanois, & qu'il ne s'empara de pluſieurs Villes telles que Verceil, Turin, Aſta, Treviſo, Vicenze, Breſcia, Alexandrie & beaucoup d'autres, dont pluſieurs furent détruites & ſacrifiées à ſa vengeance. (1) Dans le même tems, Grégoire IX, quoique ſon ennemi, le preſſoit de retourner en Syrie, alléguant que la treve avec Saladin étoit prête d'expirer; mais Fréderic, inſtruit par l'expérience, & comprenant que le Pape ne cherchoit à l'éloigner qu'afin de s'emparer plus aiſément de ſes Etats en ſon abſence, refuſa de partir; il eut ſoin de renouveller la treve pour dix ans avec le Soudan d'Egypte, & d'ordonner à Renaud de Baviere, ſon Lieutenant dans le Royaume de Jéruſalem, d'éviter d'en venir aux mains avec les Sarraſins. Délivré de ce ſoin, il ne ſongea plus qu'à pourſuivre ſes projets contre les Villes de Lombardie, qui avoient embraſſé le parti du Pape.

Origine des Guerres des Guelphes & des Gibelins.

D'un autre côté, Grégoire chercha à ſuſciter par-tout de nouveaux ennemis à l'Empereur. Ce fut alors qu'un incendie général embraſa preſque toute l'Italie, ce fut alors que prirent naiſſance les cruelles guerres des Guelphes & des Gibelins, noms funeſtes qui exiſtoient longtems auparavant, mais qui n'avoient point encore cauſé autant de maux. La plûpart des Villes prirent parti dans cette guerre; les unes en faveur du Pape, les autres pour ſon ennemi. Gênes, Veniſe, Milan, Parme, Bologne, un grand nombre d'autres, ſe déclarerent contre lui. Piſe, Modene, Cremone, & quelques autres Villes de Toſcane, embraſſerent ſon parti, & lui fournirent des Troupes. Peu content d'armer preſque toute la Lombardie, le Pape publia une Croiſade (2) contre Fréderic, avec les mêmes immunités & les mêmes indulgences que celles qui étoient attachées aux guerres de la Terre-Sainte: il convoqua en même tems un Concile à S. Jean de Latran, dans le deſſein d'y juger, & peut-être d'y dépoſer Fréderic. L'Empereur aigri & irrité par la haine de ſes ennemis, s'en vengea très-cruellement, à la vérité; mais il faut convenir auſſi qu'il étoit pouſſé à bout, & qu'un Prince, en pareil cas, eſt plus qu'homme, s'il n'eſt outré dans ſes vengeances. Vainqueur des Croiſés, il en fit mutiler quantité, & leur fit faire une croix ſur la tête par inciſion, ou avec un fer chaud; diſant, *que, puiſqu'ils s'étoient croiſés contre lui, il étoit juſte qu'ils en portaſſent les marques.* Cependant il fit tout ce qu'il put pour empêcher les Prélats Ultramontains de ſe rendre à Rome, pour y aſſiſter au Concile que Grégoire vouloit y tenir. Les Génois, Partiſans zélés de ce Pontife, s'étant chargés d'y conduire ſes Légats & les Prélats étrangers ſur une flotte conſidérable, qu'ils équiperent pour cet effet; ils furent attaqués & défaits près de Meloria, par les flottes combinées de l'Empereur & des Piſans, commandées par Enzius, ou Enzo fils naturel de Fréderic, qu'il avoit fait Roi de Sardaigne. (3) La perte des Génois fut très-conſidérable;

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 125-126.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Ibidem.*
(3) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. p.* 127-128.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

preſque tous les Prélats tomberent entre les mains de Fréderic, qui les fit empriſonner, & leur fit ſubir les plus mauvais traitemens.

Mort de Grégoire IX. 1243.

On prétend que cet événement cauſa tant de chagrin au Pape Grégoire IX, qu'il en tomba malade, & mourut le 21 Avril 1241; mais il ſemble qu'on doit attribuer plutôt ſa mort à ſon grand âge; car il avoit près de cent ans. Céleſtin IV, qui lui ſuccéda n'ayant ſiégé que dix ſept jours, l'Empereur ne gagna rien à ce changement de Souverain-Pontife, ni à l'exaltation de Sinibalde de Fieſque Génois, qui prit le nom d'Innocent IV. Sinibalde, d'un des plus intimes amis, devint après ſon avénement au Pontificat, le plus implacable ennemi de Fréderic; il ſuivit en tout le plan de ſon prédéceſſeur, & renchérit même ſur ſa haine contre ce Prince. Délivré de ſes mains, en 1244, par le ſecours des Génois, ſur la flotte deſquels il s'embarqua ſecretement pour Gênes, il ſe rendit à Lyon, où il convoqua un Concile. (1) Là il anathématiſa & dépoſa ſolemnellement l'Empereur, en 1245, quelques raiſons que les Ambaſſadeurs de ce Prince puſſent alléguer pour ſa juſtification, & quelques démarches que fiſſent les Rois de France, d'Angleterre & pluſieurs autres Souverains, pour détourner le Pape de cette violence. Fréderic furieux, écrivit à tous les Princes de la Chrétienté pour ſe juſtifier des crimes & des imputations ſur leſquelles il avoit été condamné, ſans avoir été entendu. Il ſe vengea en ravageant les Terres de l'Egliſe, & en pourſuivant à outrance toutes les Villes qui s'étoient déclarées contre lui. Depuis longtems il étoit occupé à faire le ſiege de Parme, l'une des plus obſtinées à lui réſiſter; pendant qu'il étoit à la chaſſe, les aſſiégés firent une ſortie, tomberent ſur ſon camp, ruinerent tous ſes ouvrages, & le forcerent de lever le Siege. L'Empereur ne put jamais ſe relever de cet échec; il fut défait partout par les Confédérés. Pour comble de malheur, ſon fils Enzo fut vaincu, en 1249, & fait priſonnier par les Bolonois, qui ne voulurent point lui rendre la liberté, quelques offres que ſon pere leur fit pour ſa rançon. Il fut inconſolable de cette perte, ainſi que de ſes revers; & ne fit plus depuis que traîner une vie languiſſante. Cependant il ne perdit, ni le courage, ni l'ardeur de ſe venger; & il étoit occupé à faire les plus grands préparatifs, pour continuer la guerre, lorſqu'il fut attaqué d'une diſſenterie, ou eſquinancie, dont il mourut le 13 de Decembre, 1250, à Fiorenzola, petite Ville de la Pouille. Quelques Hiſtoriens rapportent que Mainfroi, ſon fils naturel, l'avoit fait empoiſonner; & que voyant que ſon fort tempéramment lui faiſoit ſurmonter le poiſon, il l'étouffa avec un oreiller; (2) bruit fabuleux peut-être, & dont on parle ici, parce qu'il faut tout rapporter; mais nous n'en trouvons nulle part des preuves convainquantes. Fréderic étoit alors dans ſa cinquante-ſeptieme année, & il en avoit régné 37 comme Empereur, 50 comme Roi de Naples & de Sicile, & 28 comme Roi de Jéruſalem. Tels ſont en abrégé, les principaux évènemens d'un rêgne auſſi célébre qu'orageux, & l'un des plus importans morceaux, de l'Hiſtoire du XIII ſiecle; nous ne nous y ſommes point arrêtés, parce que ces mêmes évènemens ſe trouvent rapportés plus amplement dans l'Hiſtoire générale d'Italie, & dans celle de l'Allemagne.

Sinibalde de Fiesque eſt élu Pape, ſous le nom d'Innocent IV.

Il dépoſe l'Empereur au Concile de Lyon.

1248. 1250.

Mort de Fréderic.

On

(1) *Voyez* Article Genes Sect. II. *ch.* IV. dans cette *Hiſtoire Univerſelle.*
(2) Giannone *Liv.* XVII. *chap.* IV. *p.* 590.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

On ne peut nier qu'à ſon ambition & à ſes cruautés près, Fréderic II n'ait été un très grand Prince. Il poſſédoit les plus brillantes qualités; il étoit brave, généreux, libéral, prudent, habile, magnanime, avec ceux de ſes ennemis qui imploroient ſa clémence; mais cruel & implacable, à l'égard de ceux qui vouloient lui réſiſter. Né fort altier, impérieux & violent, les traverſes que les Papes lui ſuſciterent, les chagrins qu'ils lui donnerent, ſes malheurs, ſes revers aigrirent ſon caractere, & ce furent en quelque façon ſes ennemis qui le forcerent à devenir cruel & barbare. Peu de Princes ont ſu réſiſter aux Papes avec autant de fermeté que lui, & il auroit été bien plus loin, s'il étoit né dans un autre Siecle. On lui reprocha de n'avoir point de Religion, & de traiter tous les dogmes d'impoſtures & de chimeres. A beaucoup de bon ſens & de lumieres naturelles, il joignoit un goût décidé pour les Sciences; il aima & accueillit toujours favorablement les Gens-de-Lettres & les Savans. On n'en citera pour preuves que ſon affection pour le fameux Pierre des Vignes, qu'il fit ſon Chancelier, & l'un de ſes plus chers favoris, & l'Académie qu'il établit à Naples. On pourroit lui reprocher avec fondement d'avoir trop aimé la guerre, & d'avoir été trop livré à ſes plaiſirs en tout genre. Le grand nombre des femmes qu'il épouſa ſucceſſivement, celui des maîtreſſes & des enfans naturels qu'on lui attribue, prouve ſon penchant effréné pour le ſexe; ce qui le prouve encore, eſt l'eſpece de ſerail qu'il traînoit par-tout avec lui, & qui étoit rempli de femmes des Sarraſins; ſur quoi on obſervera que ce Prince avoit pris beaucoup de goût pour les manieres & les coûtumes du Levant, & que, dans ſes camps mêmes, il vivoit avec un luxe preſque Aſiatique. Au reſte, on ne doit pas adopter toutes les calomnies que les Ecrivains du parti Guelfe ont débitées contre lui, pour faire leur cour aux Papes.

Son Caractere: ſon Portrait.

Outre les femmes que ce Prince épouſa, ſavoir: Conſtance d'Aragon, Yolande de Brienne & Iſabelle d'Angleterre, les Hiſtoriens lui en attribuent encore trois autres; Agnès, fille d'Othon, Duc de Moravie qu'il répudia, & qui ſe remaria avec Uldric, Duc de Carinthie; Ruthine, fille d'Othon, Comte de Wolfferthauſen, dans la Baviere, & Iſabeau, fille de Louis, Duc de Baviere. Il épouſa ces trois Princeſſes dont il n'eut pas d'enfans, dans l'intervalle qui s'écoula, dit-on, entre ſa ſeconde femme, Yolande de Brienne, & ſa ſixieme Iſabelle d'Angleterre, ſœur d'Henri III, qui mourut en 1241. Il eut deux fils de ſa premiere épouſe Conſtance d'Aragon, ſavoir Henri, Roi des Romains, dont nous avons rapporté la revolte & la triſte fin; & Jourdan, qui mourut en bas âge. Yolande de Brienne lui donna Conrad, qui lui ſuccéda; & Iſabelle d'Angleterre fut mere de Henri, qui mourut en 1153, âgé de douze ans, empriſonné, à ce qu'on prétendit dans le tems, par l'Empereur Conrad ſon frere, D'autres Hiſtoriens lui donnent encore d'autres femmes.

Femmes & enfans de ce Prince.

Parmi ſes enfans naturels qu'il établit tous avantageuſement, on compte Fréderic, qu'il fit Prince d'Antioche, &c. Henri Enzius ou Enzo, Roi de Sardaigne, qui fut pris par les Bolonois, en 1149, & mourut dans leur Ville, après vingt-deux ans d'une dure captivité. Mainfroi, Prince de Tarente, &c. qui dans la ſuite s'empara du Royaume de Naples & de Sicile, & en fut le neuvieme Roi; Conſtance, qu'il maria avec Charles-Jean Battaſe, ou Vatta-

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

ce, Empereur de Conſtantinople; & pluſieurs autres fils & filles qu'il eut de différentes maîtreſſes. Quelques Ecrivains, fondés ſur ſon teſtament, ont prétendu que Mainfroi étoit fils légitime de Fréderic, parce qu'il l'avoit appellé à la ſucceſſion de ſes Etats, au défaut de ſes autres fils légitimes. Il laiſſa par ce teſtament, l'Empire, le Royaume de Sicile & toutes ſes dépendances, à ſon fils aîné Conrad, Roi des Romains; & dans le cas où il viendroit à mourir ſans enfans mâles, au Prince Henri, qu'il avoit eu d'Iſabelle d'Angleterre; & enfin, à Mainfroi, Duc de Tarente, au cas qu'Henri vint auſſi à décéder ſans laiſſer de poſtérité. Il légua en attendant à ce Jeune Prince, le Royaume d'Arles, ou celui de Jéruſalem, au choix & à la volonté de Conrad. Outre la Principauté de Tarente, il laiſſa encore pluſieurs autres Terres & Comtés à Mainfroi, avec tous les titres & honneurs qu'il lui avoit accordés pendant ſa vie; & il ordonna qu'il ſeroit Gouverneur en Italie, ſpécialement dans la Pouille & dans la Sicile, en cas d'abſence de Conrad. Enfin, il légua les Duchés d'Autriche & de Styrie, outre dix mille onces d'Or, à Fréderic ſon petit-fils, fils du feu Roi Henri, & de Marguérite, fille de Léopold Duc d'Autriche. Tout cela à la charge de reconnoître Conrad pour Souverain, condition, ſans l'obſervation de laquelle, le teſtament devoit être nul à l'égard de Mainfroi. (1) Il y en a qui rapportent ce teſtament d'une maniere différente, & à la variation qui ſe trouve à ce ſujet dans le récit des Hiſtoriens, il ſembleroit que Fréderic eût fait pluſieurs teſtamens; ce qui eſt même aſſez probable. (2) Ce Prince fut enterré dans la grande Egliſe de Palerme à côté de l'Empereur & de l'Impératrice, ſes Pere & mere, ainſi qu'il l'avoit ordonné dans ſa derniere maladie, l'on mit depuis ſur ſon tombeau deux épitaphes qu'on y voit encore.

Teſtament de Fréderic.

Jettons maintenant un coup d'œil ſur ce qui ſe paſſa dans l'intérieur du Royaume des deux Siciles, ſous le Gouvernement de Fréderic. Ce Souverain aimoit beaucoup ce Royaume, où il avoit pris naiſſance; mais les malheurs de ſon rêgne, & les guerres qui l'occuperent ſans ceſſe l'empêcherent de lui donner des preuves de ſon affection; & le ſort de la Sicile & des Provinces d'Italie, ne fut pas heureux ſous ſes Loix; moins par ſa faute, à la vérité, que par celle de ſes ennemis; qui ne lui laiſſerent pas le tems de travailler au bonheur & à la tranquillité de ſes Sujets. Il fit cependant pluſieurs Loix & des établiſſemens fort ſages, ainſi qu'on le peut voir dans Giannone. (3) Ce Prince avoit tant de prédilection pour la Terre de Labour, & il étoit ſi enchanté des beautés de la Campagne de Naples, qu'on rapporte qu'étant paſſé dans le Levant; lorſqu'il vit la Terre-Sainte, ou Terre promiſe, il dit; que ſi le Dieu des Juifs avoit vû le Royaume de Naples, & particulierement la Terre de Labour, il n'auroit pas fait tant de bruit de ſa Terre de promiſſion. (4)

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 130.
(2) *Voyez Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 104. *& ſuiv.*
(3) *Liv.* XVII. *chap.* IV. *&* V. *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. Sect. XXI. *Anecd. Ital.* ann. 1250.
(4) Il ne faut point être ſurpris d'entendre parler ainſi un Prince qui étoit fort libre dans ſes propos ſur la Religion. On rapporte ſur quelques plaintes qui lui furent faites un jour, au ſujet du dégât que ſes ſoldats faiſoient en paſſant dans des champs de bled en maturité; qu'il répondit ironiquement qu'ils avoient grand tort, & devoient,

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Ainſi qu'on l'a obſervé, Fréderic aimoit beaucoup les Sciences & la Philoſophie, qu'il cultivoit lui-même avec ſuccès; choſe fort étonnante dans un Siecle auſſi ignorant que le ſien. On aſſure qu'il parloit avec une égale facilité pluſieurs langues; qu'il faiſoit fort bien des vers en langue latine & vulgaire, ainſi que ſon fils Enzius, dont il nous reſte quelques Poëſies, & qu'il compoſa même un ouvrage Latin, intitulé *de naturâ & curâ animalium*, un livre ſur la chaſſe des Faucons; & qu'il engagea Jourdan Ruffo, maître de ſes écuries, à écrire un traité ſur les maladies & la pharmacie des Chevaux. Il exhorta encore pluſieurs Savans à écrire en tout genre, & à faire des traductions du Grec & de l'Arabe, ſur-tout des ouvrages de médecine & de Philoſophie. Ce goût pour les Sciences & l'affection particuliere qu'il avoit pour la ville de Naples, le porterent à y fonder, en 1224, une Académie, ou Univerſité célebre en tous genres, à la doter libéralement, à y appeller des profeſſeurs habiles, & à y inviter les étudians de tous ſes Etats. Il fonda pareillement une école de Juriſprudence à Padoue, & décora beaucoup la fameuſe école de médecine, établie à Salerne. Il affectionna l'Univerſité de Bologne, & lui donna même pluſieurs marques de ſon eſtime & de ſa libéralité, avant que cette Ville ſe fut déclarée contre lui en faveur des Papes. Après avoir fondé pluſieurs Académies dans ſon Royaume; en haine des Villes du parti Guelfe, où ſes Sujets alloient en foule prendre des leçons, il défendit, ſous des peines très-ſéveres, qu'ils y allaſſent étudier à l'avenir, & en même tems il ordonna qu'on reçut dans ces Académies les habitans des Villes Guelfes de la Lombardie, de la Toſcane & de la Romagne; Fréderic embellit les villes de Naples, Capoue & généralement le Royaume de pluſieurs Edifices; il publia des conſtitutions très-ſages, & les fit rédiger dans le meilleur ordre poſſible, par Pierre des Vignes; il fit conſtruire pluſieurs villes en Sicile, & dans les diverſes Provinces de ſon Royaume. (1) Enfin, il fit pluſieurs établiſſemens utiles, & il étoit capable de lui faire le plus grand bien, ſi ſes ennemis ne l'euſſent diſtrait par des guerres continuelles, n'euſſent altéré & aigri ſon caractere, & n'en euſſent fait un Prince vindicatif & cruel; à quoi ſon ambition & ſon orgueil contribuerent auſſi beaucoup.

Académies diverſes fondées par Fréderic.

Etabliſſemens faits par ce Prince: il bâtit pluſieurs Villes dans ſon Royaume.

Jamais les Sarraſins établis en Sicile ne firent tant de mouvemens que ſous ſon rêgne; ils lui donnerent beaucoup d'occupation, & il eut bien de la peine à les contenir: il les réduiſit pourtant; mais, déſeſpérant de pouvoir les forcer à vivre tranquilles en Sicile, parce qu'ils étoient à portée d'y recevoir de fréquens ſecours de l'Afrique, il en tranſporta, en 1223, un nombre très-conſidérable dans la Pouille, où il leur aſſigna pour demeure la Ville de Lucera, qui fut la premiere Colonie des Sarraſins dans cette Province. Il en fit une ſeconde tranſlation en 1247, & donna une autre Lucera à habiter au reſte de cette Nation; cette Ville fut ſurnommée à ce ſujet, *des Payens*, ou Lucera *la Payenne*, pour la diſtinguer de l'autre, dont il tira dans la ſuite les habitans, pour les diſperſer dans le territoire qu'on nommoit alors *Japigia*, & qu'on appelle aujourd'hui *la Capitanate*. Comme ces Peuples étoient d'ex-

Tranſlation des Sarraſins dans la Pouille par Fréderic.

au contraire, avoir un grand reſpect pour chacun de ces épis de bled, puiſque tous les grains qu'ils contenoient, pouvoient devenir un jour autant de Corps de Jéſus-Chriſt. Vide Giannone *Ibidem.*

(1) Giannone *Liv.* XVII. *ch.* IV *& ch.* VI. *p.* 612. *& ſuiv.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

cellens guerriers, qui lui étoient fort utiles dans ſes guerres, Fréderic ne voulut ni les détruire, ni les chaſſer de ſes Etats, ainſi que fit dans la ſuite, par une politique fort mal entendue, le Roi Charles I d'Anjou, lorſqu'il eut conquis le Royaume ſur la Maiſon de Suabe. Au reſte, ſi d'un côté, cette tranſlation des Sarraſins dans la Pouille fut très-utile à Fréderic & à Mainfroi ſon fils, auxquels ils furent fort affectionnés, elle fut très-nuiſible aux habitans de cette Province, où ils commirent des déſordres continuels. (1)

Union de la Couronne de Jéruſalem à celle de Sicile.

Parmi les événemens remarquables du rêgne de Fréderic II, & purement relatifs à l'Hiſtoire de la Sicile, on doit remarquer l'union qu'il fit de la couronne de Jéruſalem à celle de Sicile; (2) ce fut lui qui laiſſa le grand titre de Roi de Jéruſalem à ſes Succeſſeurs, titre encore réel ſous lui, mais qui ne fut bientôt plus qu'imaginaire; & que néanmoins tant de Maiſons Souveraines diſputent aux Rois des deux Siciles, & prennent, ainſi que le vain titre de Roi de Chypre, que le Grand-Turc ſeul porte légitimement, avec celui de quantité d'autres Iſles, Etats & Royaumes qu'il poſſede aujourd'hui.

Conjuration des Barons de la Pouille contre Fréderic.

Nous n'oublierons point de parler d'une conſpiration que quelques Barons & Seigneurs du Royaume, en apparence très-attachés à Fréderic, tramerent contre lui, en 1255, ce fut à l'inſtigation du Pape Innocent IV, qui, peu ſcrupuleux ſur les moyens de ſe défaire de ſon ennemi, ſuivant le témoignage de la plûpart des Hiſtoriens, ſéduiſit ſouvent ſes plus fideles ſerviteurs, tels que Pierre des Vignes & autres, & ſouleva les Peuples & les Grands en Allemagne & ailleurs, pour exécuter, par des moyens purement humains, la Sentence ſpirituelle & temporelle qu'il avoit portée au Concile de Lyon. Les Conjurés prirent les armes, s'emparerent de pluſieurs Places dans la Pouille, & entreprirent, non-ſeulement de faire ſoulever cette Province, mais encore d'aſſaſſiner Fréderic. Ce complot fut découvert; les Chefs de la conſpiration ſe retirerent dans quelques Places fortes, où ils furent enfin obligés de ſe rendre à diſcrétion. Ils périrent dans les ſupplices. L'Empereur étendit ſa vengeance juſques ſur leurs familles, qu'il enveloppa dans la proſcription, il punit les autres par le banniſſement & la confiſcation de leurs Biens. L'illuſtre famille des San-Severino penſa être éteinte dans cette occaſion; le jeune Roger échappa ſeul à la proſcription, par les ſoins d'une tante qui l'envoya à Rome, où le Pape le fit élever. Il rentra dans le Royaume ſous Charles I d'Anjou, (3) à la tête des autres exilés Napolitains, & fut rétabli dans tous ſes Biens. Ainſi, les dernieres années de Fréderic ne furent qu'un tiſſu de chagrins & d'infortunes; ſes plus affectionnés ſerviteurs conſpirerent contre ſes jours, en 1245: la même année il fut dépoſé par le Pape au Concile de Lyon; en 1248, ſes troupes furent battues & miſes en fuite par les Parmeſans; en 1249, il eut le malheur de perdre pour jamais un fils bien aimé, Enzo, mort pour lui, ſans mourir, puiſqu'il fut confiné dans une priſon perpétuelle par les Bolonois; enfin, en 1250, il perdit lui-même la vie; & peut-être par la perfidie de ce qu'il avoit de plus cher au monde, crime, au reſte, très-peu prouvé, fort peu probable, & couvert des voiles de la nuit la plus ténébreuſe.

(1) Le même. *Liv.* XVII. *ch.* II. introd. à *Hiſt. Univerſ. p.* 121.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 73.
(3) Giannone *Liv.* XVII. *ch.* III.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe,* 1195-1269.

Conrad étoit en Allemagne, embarraſſé dans une guerre qui lui donnoit beaucoup d'occupation, lorſque ſon pere mourut. Le Pape, qui, en vertu de la dépoſition qu'il avoit faite de Fréderic, ne reconnoiſſoit plus ce Prince pour Empereur, & avoit même déjà excité les Allemands à en élire un autre, (Guillaume, Comte d'Hollande,) ne reſpecta point les dernieres diſpoſitions de ce Prince, prétendant, au contraire, que la Sentence portée contre lui, s'étendoit juſques ſur ſa poſtérité. Ce Pontife profita de l'abſence de Conrad, & de la bonne volonté des Comtes d'Aquin & de pluſieurs autres Seigneurs ſes Partiſans, pour s'emparer de la Sicile, & des Provinces de Terre-ferme, qu'il diſoit appartenir au S.^t Siege, comme fiefs de l'Egliſe. Secondé par ſes partiſans, il vint à bout de faire revolter la Pouille, la Terre de Labour, & de faire déclarer en ſa faveur, Naples, Capoue & pluſieurs autres Villes. Toutefois ſes ſuccès ne furent pas de longue durée. Mainfroi, que le dernier Empereur avoit créé Vicaire de l'Empire en Italie, & Baïle, ou Régent de la Pouille & de la Sicile, en l'abſence de ſon frere Conrad, s'oppoſa courageuſement aux entrepriſes du Pape & de ſes adhérens, défendit généreuſement les Etats de ſon frere, & fit rentrer la plus grande partie des rebelles dans leur devoir. Cependant il ne put venir à bout de réduire Naples & Capoue, qui perſiſterent dans la revolte. Conrad, après avoir heureuſement terminé les guerres qui l'avoient arrêté en Allemagne, paſſa en Italie, ſuivi d'une nombreuſe Armée, releva le parti des Gibelins dans la Lombardie, & vint dans la Pouille, où il fut reçu avec de grands tranſports de joie par Mainfroi; & par les Barons qui lui étoient reſtés fideles. Il prit avec eux des meſures pour la réduction des Comtes d'Aquin, & des autres revoltés, que les ſecours qu'ils reçurent du Pape, n'empêcherent pourtant pas d'être vaincus par Conrad. La vengeance que ce Prince prit de toutes les Villes qui tomberent en ſon pouvoir, telles que, Arpino, Seſſa, Aquino, Saint-Germain, &c. effraya tellement les habitans de Capoue, qu'ils ſe hâterent de lui ouvrir leurs portes. Il n'en fut pas de même de ceux de Naples, qui ne voulurent ſe rendre qu'après avoir été réduits aux dernieres extrémités. Ils eurent, il eſt vrai, la vie ſauve; mais ils furent obligés de détruire eux-mêmes leurs fortifications & juſqu'aux fondemens de leurs murailles, ils furent enſuite chatiés très-rigoureuſement & de pluſieurs manieres, en punition de leur revolte. Ce fut en 1253, que la ville de Naples eſſuya cette diſgrace, (1) & qu'elle fut ſaccagée par les Troupes de Conrad.

Conrad IV Roi de Naples & de Sicile. 1250. 1254.

Entrepriſes du Pape ſur la Pouille & autres Provinces d'Italie, qu'il fait revolter.

Réduction des Rebelles, de Capoue & de Naples; châtiment de cette derniere Ville.

Ce Prince ne reſſembloit à l'Empereur ſon pere que du côté de l'orgueil & de la cruauté; Mainfroi, fils naturel de Fréderic, lui reſſembloit en ſes bonnes qualités, en bravoure & en magnanimité: de maniere qu'il ſembloit que la fortune eût été fort injuſte & très-biſarre à leur égard, en donnant la couronne à l'un, & le mérite à l'autre; Celui-ci ſe faiſoit autant aimer & eſtimer par ſa douceur, ſa modération & ſa généroſité, que Conrad ſe faiſoit craindre & haïr par ſa rigueur & par ſa cruauté. Comme il eſt naturel à ceux qui ont moins de mérite, d'être plus ſuſſuſceptibles des impreſſions de la jalouſie; ce Prince, forcé malgré lui de reconnoître les grandes qualités de ſon frere naturel, fut violemment ulcéré des ſentimens favorables & de l'affection

Conrad ſe fait haïr, & devient jaloux de Mainfroi.

(1) Giannone *ch.* I. *Liv.* XVIII.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

que les peuples lui témoignoient; & dans la crainte qu'il n'en abuſât un jour, pour s'élever & former un parti redoutable à la puiſſance royale, il chercha à lui en ôter les moyens, & le priva, ſous différens prétextes, de preſque toutes les Seigneuries que Fréderic lui avoit laiſſées par ſon teſtament. (1) Mainfroi diſſimula; parut ne faire aucune attention à cette baſſe envie qui dévoroit ſon frere, & conſentit ſans murmurer aux ſacrifices qu'on exigea de lui, jugeant que c'étoit là le ſeul moyen de déſarmer ſa jalouſie, & de ſe mettre à l'abri des ſoupçons; il ne ſe démentit point; & quelques mortifications que Conrad lui donnât, il lui reſta toujours ſoumis, toujours fidele, & combattit avec la même ardeur pour la défenſe de ſes intérêts & pour le maintien de ſa puiſſance. Une conduite ſi reſpectable prouve que ce jeune Prince, également habile & diſſimulé, réuniſſoit à un même dégré la politique & la valeur. A le voir agir, on eût dit qu'en combattant pour Conrad, il n'ignoroit pas qu'il combattoit pour lui-même, & qu'il ne travailloit qu'à préparer les voies par leſquelles la fortune le conduiſit inſenſiblement juſqu'au trône, où l'amour des Peuples, la faveur des Grands, & enfin la mort de Conrad le porterent bientôt.

Conduite politique de Mainfroi envers Conrad.

Conrad porta ſi loin la jalouſie & la méfiance contre ſon frere, qu'il obligea tous les parens & les alliés maternels de celui-ci, (de la famille de Lancia) ſans diſtinction de ſexe, ni d'âge, de ſortir du Royaume. D'un autre côté, Mainfroi portant la diſſimulation auſſi loin que Conrad pouſſoit l'ingratitude à ſon égard, ſe fit violence au point de ne lui témoigner aucun mécontentement, & ne rallentit rien de ſon zele ordinaire. Mais dans le même tems il ſe concilioit l'affection des Peuples de la Pouille, & l'attachement de la Nobleſſe, par l'adreſſe & la douceur qu'il mettoit dans toutes ſes manieres. La conduite même de Conrad à ſon égard, le ſervoit plus qu'elle ne nuiſoit au bien de ſes affaires.

Mort du jeune Prince Henri.

Telles étoient les diſpoſitions des deux Princes, lorſque Henri, jeune frere de Conrad, étant venu lui rendre ſes devoirs en Sicile, y mourut, en 1253, âgé ſeulement de douze ans. Conrad fut violemment ſoupçonné de l'avoir fait empoiſonner, pour s'emparer des tréſors de l'Empereur leur Pere, que ce jeune Prince poſſédoit, ainſi que de l'héritage que Fréderic lui avoit laiſſé par ſon teſtament. (2) Le Roi d'Angleterre, Henri III, oncle du jeune Prince, témoigna beaucoup de reſſentiment à Conrad, qui, à la vérité, ne négligea rien pour ſe juſtifier, & répandit beaucoup de larmes ſur la mort de ſon frere. On rapporte même qu'il ne parut jamais content depuis ce triſte événement. Ce fut cependant un des motifs, dont le Pape, ſon ennemi juré, ſe ſervit pour engager le Roi d'Angleterre à faire la conquête du Royaume de Sicile, & à en venir prendre l'inveſtiture, pour lui, ou pour le jeune Edmond ſon fils; mais ce fut ſans ſuccès, ainſi qu'on le verra bientôt.

1254. *Mort de Conrad.*

Conrad ayant rangé toutes les Villes ſous ſon obéiſſance & pacifié ſon Royaume, ſe diſpoſoit à partir pour l'Allemagne, afin d'y combattre ſon Compétiteur à l'Empire, lorſqu'au printems de l'année 1254, il fut attaqué à A-

(1) *Anecd. Italien.* ann. 1250. *& ſuiv. p.* 351.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par M. d'E. *Tom.* I. *p.* 73-77. *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de Burigny. *Tom.* II. *Liv.* VII. *Sect.* I *&* II.

malsi, près d'Ovieto dans la Basilicate, d'une violente fievre, qui l'emporta en peu de jours, le 21 de Mai, n'étant encore qu'à la fleur de son âge. Comme dans ce siecle de barbarie les crimes les plus atroces étoient aussi les plus fréquens; & que trop souvent les hommes les plus élevés en dignité, étoient aussi les plus méchans, on ne conçevoit gueres que les Princes mouruſſent de leur mort naturelle; aussi les Guelses ne manquerent pas de répandre que Mainfroi avoit fait empoisonner son frere Conrad, dans l'espérance de se rendre maître de son Royaume, à la faveur de la grande jeunesse de Conradin son fils. Il est vrai qu'à ne juger des choses que par l'événement, il y auroit lieu de présumer que Mainfroi avoit ce dessein, & qu'il se servit du poison pour parvenir à son but; il étoit ambitieux, & un ambitieux est capable de tout. D'ailleurs en supposant une fois qu'il se fut défait de son pere, il seroit très-croyable qu'il se défit aussi de son frere. Cependant plusieurs Historiens se sont efforcés de justifier Mainfroi de l'empoisonnement de son frere, & du parricide qu'on lui avoit déjà imputé. On reconnoissoit en lui quelques vertus, & dans ce cas, il est constant que ses vertus doivent naturellement déposer en sa faveur, & contribuer à sa justification. Ce qui semble d'ailleurs démontrer bien évidemment son innocence, c'est qu'il ne paroissoit avoir aucun intérêt à commettre ce crime, & qu'on sait qu'il ne gagna rien d'abord à la mort de Conrad; puisque ce Prince ne lui laissa pas même le gouvernement de ses Etats, pendant la minorité de son fils. Ils est vrai que l'habile Mainfroi, toujours couvert du manteau de dissimulation, & cachant avec soin son ambition sous le voile de la modération, refusa, dit-on, d'accepter cette Régence, que Conrad vouloit lui confier, alléguant que le Marquis de Honebruch en étoit plus capable que lui; & ce refus modeste fut un coup de la plus adroite politique; car il prévoyoit bien que cet Allemand n'ayant ni la capacité, ni les talens nécessaires pour tenir les rênes de l'Etat, seroit forcé de les abandonner, & qu'alors les Grands & les Peuples le presseroient de s'en charger en sa place; & c'est ce qui arriva en effet. Il ne vouloit point qu'on put l'accuser de s'être emparé du Gouvernement; il vouloit qu'il lui fut déféré, & paroître en quelque façon contraint de l'accepter, évitant par-là de s'attirer la haine des Allemands. (1) On verra que la dissimulation faisoit, ainsi que la bravoure, le fond du caractere de ce Prince, & qu'il ne s'écarta jamais du plan de conduite qu'il s'étoit tracé pour parvenir au trône.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Politique & dissimulation de Mainfroi.

Conrad mourut âgé de 26 ans, dont il en avoit régné seulement un peu plus de trois. Ce que l'on a vu de lui, suffit pour donner une idée de son caractere. Il n'eut point des vertus, & ne fit rien de remarquable pendant son rêgne. Ce fut Mainfroi que fit tout pour lui en Italie. Aussi cruel envers ses ennemis que son pere, il n'eut presque aucune de ses grandes qualités, il acquit peu de gloire, & se fit aussi peu estimer de ses ennemis, qu'il se fit haïr de ses Sujets par son extrême sévérité; comme on l'a dit dans l'Histoire d'Allemagne, où les événemens de son rêgne se trouvent plus amplement rapportés. Il ne laissa d'Elisabeth, fille d'Othon, Duc de Baviere, qu'un fils en bas âge, nommé vulgairement *Conradin*, ou le petit Conrad pour le distinguer de son pere, & qui devint fameux par ses malheurs. Ce jeune

Portrait de Conrad, ses enfans: son testament.

(1) Giannone *Liv.* XVIII. *ch.* II.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Prince n'avoit que deux ans, lorſque ſon pere mourut. Il l'inſtitua ſon héritier, & laiſſa la Régence du Royaume, pendant ſa minorité, à Bertholde, Marquis de Honebruch, parent d'Eliſabeth, ſon épouſe. Son Corps fut tranſporté dans la Cathédrale de Meſſine, où il fut enterré, & l'on mit une épitaphe très-laconique ſur ſon tombeau. (1) Suivant quelques Hiſtoriens, il étoit auſſi brave que bon, & magnanime, & doué des plus grandes qualités, auxquelles le peu de tems qu'il régna, ne permit pas de prendre eſſor. Quant à ſa mort, ajoutent-ils, ce ne fut point l'ouvrage de Mainfroi, mais celui de la Cour de Rome, qui le fit empoiſonner; cette accuſation eſt très-grave; mais par malheur elle eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'on lui avoit déjà donné deux ans auparavant du poiſon, dont il avoit été fort malade, & qu'il avoit même accuſé hautement le Pape Innocent d'avoir eu part à ce crime. D'un autre côté, ce Pape, charmé de trouver une occaſion de noircir ce Prince à ſon tour, adopta avec autant d'avidité que de plaiſir, le bruit qui courut de ſon prétendu fratricide à l'égard du jeune Henri, mort preſque ſubitement à ſa Cour, en 1253; le charitable Pontife profita de cet événement, pour indiſpoſer contre Conrad le Roi d'Angleterre, oncle de ce jeune Prince. Il faut croire, pour l'honneur de l'eſpece humaine, que ni Conrad, ni Innocent IV, ni Mainfroi, ne commirent les crimes affreux que l'ignorance & la malignité de leurs ſemblables leur imputerent; ou plutôt, dont ils s'accuſerent mutuellement.

1254. 1258. Ce que Mainfroi avoit prévu, ne manqua pas d'arriver. Innocent, après bien des efforts pour uſurper la Couronne au préjudice du jeune Conradin, corrompit la fidélité d'un grand nombre de Seigneurs, & fit ſoulever en ſa faveur quantité de Villes de la Pouille & de la Sicile. Le Marquis de Honebruch ne ſe ſentit pas en état de faire tête à cet orage, & de tenir les rênes du Gouvernement dans des tems auſſi critiques, il demanda la permiſſion de s'en démettre. On accepta ſa démiſſion; & d'un concert unanime, de l'aveu même du Marquis, tous les yeux ſe tournerent auſſi-tôt ſur Mainfroi, comme ſur l'homme qui étoit le plus capable de défendre l'héritage du jeune Prince, ſon neveu, contre les ennemis qui vouloient l'envahir. Mainfroi ne trompa point cette attente; il fit autant pour le jeune Conradin, ou plutôt pour lui-même, qu'il avoit déjà fait pour Conrad. C'étoit beaucoup que d'avoir la Régence du Royaume; il ne lui reſtoit plus qu'un pas à faire pour arriver au trône, & il ne tarda pas à y monter. (2) Hors d'état de réſiſter par la force aux entrepriſes d'Innocent ſur le Royaume de Sicile, il feignit de ſe prêter aux vues de ce Pontife, qu'il trompa ſi bien par ſa diſſimulation & ſes maneges politiques, qu'il vint à bout de ſurmonter tous les obſtacles, & de détruire la puiſſance formidable de la Cour de Rome. Mainfroi avoit été fort mal ſecondé dans ſes projets, par l'indolence & la mauvaiſe volonté du Marquis de Honebruch, qui vendu ſecrettement à la Cour de Rome, & content de mettre les Provinces d'Italie à contribution avec ſes Allemands, ne prenoit que fort peu de part à la triſte ſituation du Royaume. Ce Seigneur, lâche, ou perfide, n'avoit point remis à Mainfroi le commandement des Troupes, ni

Mainfroi eſt nommé Régent du Royaume.

Innocent IV entrend poſſeſſion, & vient à Naples.

(1) *Hiſt. de Sicil.* Par Mr. B. *Tom.* II, *p.* 115.
(2) Giannone *Liv.* XVIII. *ch.* I & II. introd. l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Chap.* III. *p.* 131. *& ſuiv.*

ni les tréſors du feu Roi, ainſi qu'il s'y étoit obligé en lui cédant la Régence : enſorte que le parti du Pape s'étoit tellement accru, ſans rencontrer aucun obſtacle, qu'il étoit déjà en poſſeſſion de preſque tout le Royaume, & ſurtout de Naples, où il avoit fait ſon entrée aux acclamations du Peuple. Déjà l'orgueilleux Innocent avoit déclaré les deux Royaumes pour toujours unis au domaine du S. Siege; fondé ſur ce qu'une partie de la Sicile s'étoit ſoumiſe à lui, & ſur ce que le Cardinal de S. Euſtache, ſon Légat, avoit reçu les ſermens de fidélité de la plûpart des Seigneurs de la Pouille, ſans faire aucune mention des droits de la Maiſon de Suabe. (1) Mainfroi lui-même, forcé de céder aux circonſtances, & d'ailleurs fort intéreſſé à ménager la Cour de Rome, qu'on craignoit alors, autant qu'on l'abhorroit, avoit été l'un des premiers à ſe ſoumettre, & à faire ſa cour au Pape. En un mot, il s'étoit conduit avec tant de ſoupleſſe & de dextérité, qu'Innocent, entiérement raſſûré ſur ſon compte, lui avoit rendu toutes les Terres & Seigneuries dont Conrad l'avoit dépouillé. Mais ce même Mainfroi fut bientôt obligé de lever le maſque. Pourſuivi à outrance par la Cour de Rome, au ſujet de Borello, ſon ennemi perſonnel; qu'il prétendoit que ſes Gens avoient tué ſans aveu; il ſe refugia dans la ville de Lucera habitée par les Sarraſins, qui toujours attachés à la Maiſon de Suabe, le reçurent avec tranſport, en l'abſence du Gouverneur de la Ville, qui étoit dévoué au Pape. Son Armée accrue par une foule d'Allemands, qui vinrent ſe ranger ſous ſes drapeaux, ainſi que par les déſerteurs de celle du Légat, s'empara de Foggia, & remporta peu de tems après, une victoire ſignalée ſur ſes ennemis. On aſſure que ce revers inattendu, cauſa tant de douleur au Pape Innocent IV, qui s'étoit regardé comme maître des deux Royaumes, qu'il en mourut de chagrin fort peu de tems après, ſavoir le 7 de Décembre de la même année 1254, dans cette même Ville, Naples, où il étoit entré comme en triomphe, & qu'il comptoit déjà au rang de ſes conquêtes. Innocent, moins Prêtre que guerrier, fut un homme d'un eſprit turbulent & dangereux; il cauſa preſque toutes les guerres qui déſolerent l'Italie de ſon tems, & fut l'implacable ennemi de la Maiſon de Suabe, dont il commença la deſtruction. Cette Maiſon ne gagna rien à la mort de ce Pape, dont les ſucceſſeurs ſuivirent le plan, & acheverent l'ouvrage. Le premier de tous fut Alexandre IV, qui monta après lui ſur le Siege Pontifical.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195. 1269.

Mainfroi prend les armes contre lui, & défait ſes Troupes.

Mort du Pape Innocent IV. Alexandre IV lui ſuccede.

Cependant le parti de Mainfroi s'accroiſſoit de jour en jour; ſa victoire, ſon courage, l'évidence des droits de Conradin & des ſiens; tout parloit en ſa faveur, & tout contribuoit à lui gagner les cœurs des Peuples. Secondé par les Sarraſins qu'il avoit à ſa ſolde, & par ſes partiſans, il força preſque toutes les Villes de la Pouille de ſe ſoumettre, & battit par tout ſes ennemis. Dans le même tems, il fit négocier un accommodement avec le nouveau Pape, en faveur du jeune Roi ſon neveu, au nom duquel il agiſſoit toujours, ſoit qu'il fut de bonne foi, ou qu'il ne ſe ſervit de ſon nom, que pour parvenir plus facilement à ſon but. Cette négociation entamée, de concert avec l'Ambaſſadeur de la Reine Eliſabeth de Baviere, mere du jeune Prince, fut rompue par les intrigues du Marquis de Honebruch & de ſes freres, tous éga-

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. Sect. III.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

lement dévoués aux intérêts de la Cour de Rome. Ils furent punis de leurs intrigues, & condamnés à une priſon perpétuelle, comme traîtres à la Maiſon de Suabe, leur Souveraine, par le jugement unanime d'une Aſſemblée générale des Barons attachés à Conradin; convoquée par Mainfroi, & tenue à Barlette, en 1256. Pierre le Roux, Gouverneur de Sicile, fut auſſi dépoſſédé de toutes ſes charges dans cette diette, pour avoir trahi ouvertement les intérêts du jeune Conradin. (1)

Progrès de Mainfroi en Sicile & dans la Pouille.

Les Troupes de Mainfroi victorieuſes de ſes ennemis en Sicile, maîtreſſes de pluſieurs Villes de ce Royaume, après avoir forcé la plupart des autres à ſe ſoumettre à lui & à le reconnoître pour Gouverneur, réduiſirent auſſi Meſſine, qui avoit voulu profiter des troubles du Royaume, pour s'ériger en République, ou Ville libre indépendante, à l'exemple de celles de Toſcane & de Lombardie. Mainfroi ſe hâta de ſoumettre toutes les Villes qui lui réſiſtoient encore dans la Pouille & les autres Provinces d'Italie, où il abbattit entiérement le parti de la Cour de Rome. Il revint en Sicile, où il fut reçu avec beaucoup d'empreſſement. Pendant qu'il fixoit la victoire, & rendoit à l'Etat ſon légitime maître, on publia que le jeune Conradin étoit mort de maladie, ſoit que ce bruit eût été répandu par les partiſans de la Cour de Rome, ou qu'il fut l'ouvrage de Mainfroi lui-même, (2) pour accélérer l'exécution de ſes deſſeins. Il adopta cette nouvelle, mais, mais ce ne fut qu'après avoir envoyé des députés en Allemagne, pour s'inſtruire de la vérité du fait; députés, auxquels en aſſûre (3) que la Reine Eliſabeth en impoſa elle-même, & fit accroire cette mort, dans la crainte des artifices & des menées ſecretes de Mainfroi. Quoiqu'il en ſoit, ſi celui-ci ne fit pas répandre lui-même tout ce qu'il voulut à ce ſujet, & ne fut pas l'Auteur d'un bruit ſi favorable à ſes ambitieux projets, il fut très-excuſable d'y ajouter foi, puiſque tout le Royaume partagea ſon erreur, & le preſſa de recueillir les fruits de cette prétendue mort. On ſait que par le teſtament de Fréderic II, Mainfroi étoit appellé à la Couronne, au défaut d'héritiers mâles de Conrad ou de Henri. Tous les Prélats, les Barons & les Seigneurs du Royaume, le ſolliciterent vivement d'accepter la Couronne qu'il avoit ſi bien défendue, & qui lui étoit due ſi légitimement à titre d'héritage. Ce Prince ſe fit long-tems prier; & enfin il feignit de ne ſe rendre que forcément aux vœux de ſes partiſans & de toute la Nation; tandis qu'il ne ſe rendoit qu'à la voix de ſon ambition, qui depuis ſi long-tems guidoit toutes ſes démarches. Il ſe fit ſacrer & couronner à Palerme, le 10 ou le 11 d'Août 1258, pas Rainaud Evêque de Girgenti, que le Pape Urbain V dépoſa & excommunia depuis pour ce ſujet. Le brave Mainfroi, une fois monté ſur ce trône, l'objet de ſon ardeur, & vraiſemblablement de toutes ſes actions depuis la mort de ſon pere; ne ſongea plus qu'aux moyens de s'y maintenir. Allarmé ſur l'avenir, ou par la crainte de voir paroître Conradin, il commença par rendre un édit, portant défenſe, ſous peine de crime de léze-Majeſté, de reconnoître un autre Roi que lui. Enſuite il convoqua deux aſſemblées générales des Sei-

1258. 1266. MAINFROI, *Roi de Sicile.*

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Ibid.*
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 77-84.
(3) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Ibid.* Giannone *Liv.* XIX. *Int.*

gneurs; l'une à Barlette, où, dans la vue de ſe les attacher, il accorda à la plûpart d'entr'eux des Terres, des Seigneuries, ou des titres honorifiques; & l'autre à Foggia, où il fit pluſieurs Réglemens pour le bien du Royaume. Il fit un traité d'alliance avec les Vénitiens, & envoya des Troupes dans la Lombardie & dans la Toſcane pour s'y faire reconnoître, enſuite il marcha lui-même à la tête d'une puiſſante Armée contre la Ville d'Aquila, qui refuſoit de ſe ſoumettre, & qu'il détruiſit.

Meſures qu'il prend pour ſe maintenir en poſſeſſion du trône.

Toutefois malgré ces précautions, qui ne pouvoient le mettre longtems à l'abri de l'orage qui devoit tôt ou tard fondre ſur lui, il arriva deux fameux incidens, & auxquels néanmoins il devoit bien s'attendre. D'un côté, la Reine Eliſabeth, informée de ce qui s'étoit paſſé en Sicile, y envoya un Ambaſſadeur pour y publier que ſon fils Conradin étoit plein de vie; & pour défendre à Mainfroi de prendre le titre de Roi. Sur le refus que celui-ci fit de rendre la Couronne à ſon neveu, Eliſabeth envoya des Ambaſſadeurs à Rome, pour y porter des plaintes au Pape & lui demander juſtice de cette uſurpation. Si la conduite de Mainfroi n'étoit pas tout-à-fait exempte de blâme, ſes diſcours étoient du-moins très-juſtes & fort ſenſés. Il répondit à l'Ambaſſadeur d'Eliſabeth, que le Royaume lui appartenoit légitimement, puiſqu'il l'avoit arraché avec tant de peines des mains de ſes ennemis qui, ſans lui, le poſſéderoient encore; qu'au reſte, il le conſerveroit à ſon neveu, que ſa mere feroit bien d'envoyer auprès de lui, pour qu'il put ſe faire connoître & s'accoutumer aux uſages du Pays. Si tous les crimes attribués à ce Prince ſont réels; s'il eſt vrai, comme le rapporte Maleſpina, (1) qu'il fit aſſaſſiner l'Ambaſſadeur d'Eliſabeth, & ceux qu'elle envoya au Pape, il n'eſt pas douteux qu'il avoit de très-mauvais deſſeins contre Conradin ſon neveu, lorſqu'il preſſoit Eliſabeth de le lui envoyer, & de le charger de ſon éducation. D'un autre côté, le Pape, qui n'avoit pas beſoin d'être excité, furieux de voir que Mainfroi s'étoit emparé de la Couronne, lança contre lui tous les foudres de l'Egliſe; le déclara excommunié, ennemi du S. Siege; & déchu de toutes ſes dignités; tant à cauſe de ſon uſurpation, que des autres crimes dont il le prétendoit convaincu; & mit ſon Royaume en interdit.

Il eſt excommunié par le Pape.

Les armes ſpirituelles d'Alexandre, cauſerent peu de crainte au nouveau Roi de Sicile, qui, aguerri par l'habitude d'une excommunication héréditaire dans ſa famille, demeura paiſiblement en poſſeſſion du trône, tandis que ſes Troupes, commandées par le Comte Jourdan, remportoient les plus grands avantages en Toſcane, & s'emparoient de Sienne, Florence & d'autres Villes. Ce Prince marcha lui-même à la tête d'une Armée dans le Picenum & l'Emilie, à deſſein d'y accabler les partiſans de la Cour de Rome. Vainqueur en Italie, il ne fut pas auſſi heureux dans l'Orient, où il avoit envoyé des Troupes, en 1260, au ſecours de Michel, Deſpote d'Epire & d'Etolie, pere de ſon épouſe, & qui vouloit s'emparer de l'Empire Grec, après la mort de l'Empereur Théodore Laſcaris, ſon beau-pere; ce Deſpote fut vaincu, & ſa défaite entraîna la ruine de ſon parti, & celle des ſecours que Mainfroi lui avoit fournis.

Ses ſuccès en Italie.

(1) *Liv. I. ch. V.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Jusqu'alors ce Prince avoit été conſtamment ſecondé par la fortune; mais il trouva bientôt un ennemi plus redoutable qu'Alexandre IV, mort à Viterbe le 25 Juin 1260, dans la perſonne d'Urbain IV, élu Pape, le 29 Août de la même année; & qui hérita de la haine de ſes Prédéceſſeurs pour la Maiſon de Suabe, ainſi que de leurs projets ſur le Royaume de Sicile. La principale force de Mainfroi étoit dans les Sarraſins, qui compoſoient la plus grande partie de ſes Troupes, & qui lui étoient très-attachés. Preſſé de les chaſſer du Royaume par Alexandre IV, qui avoit mis ſa reconciliation avec l'Egliſe, & le retour de ſes bonnes graces à ce prix, il n'avoit répondu à cette invitation qu'en faiſant venir d'Afrique un plus grand nombre de Sarraſins, qu'il répandit dans la Pouille & dans la Campanie. (1).

Exaltation d'Urbain IV.

Il publie une Croiſade contre Mainfroi & contre les Sarraſins.

La premiere choſe que fit le Pape Urbain, fut de publier une Croiſade contre Mainfroi & contre ſes défenſeurs. (2) Les François, toujours entraînés par leur zele pour les Papes, en qui ils n'avoient pas alors l'eſprit de diſtinguer deux perſonnes différentes, le Pontife & le Prince ſéculier; diſtinction ſage qu'on apprit à faire depuis; furent les plus zélés à prendre aveuglement la Croix, & à voler en Italie au ſecours d'Urbain. Ce n'étoit pas la premiere fois que Rome, après avoir trouvé le moyen d'armer les fideles contre les ennemis du nom Chrétien, profitoit de ſon trop puiſſant empire ſur leur eſprit, pour leur mettre indifféremment les armes à la main contre les Chrétiens mêmes, pour les quérelles particulieres du S. Siege, ou pour la défenſe de ſes intérêts temporels; c'étoit la premiere choſe que les Papes faiſoient, au grand ſcandale de la Chrétienté, contre tous ceux, Princes, Rois ou Empereurs, qui tentoient de s'oppoſer à leurs ambitieuſes vues: c'étoit là le grand moyen dont ils ſe ſervoient pour faire reſpecter leurs armes ſpirituelles. Pluſieurs Seigneurs François, de la premiere diſtinction, & parens du Roi Louis IX, vinrent trouver le Pape à Viterbe, où ils furent reçus avec diſtinction. Ils ne tarderent pas à marcher contre les Sarraſins, ſur leſquels ils remporterent d'abord pluſieurs avantages; mais ils furent enſuite repouſſés par Mainfroi, & obligés de renoncer à leur entrepriſe, par la déſertion de leurs Troupes, qui ſe débanderent & retournerent en France. Telle fut l'iſſue de cette premiere Croiſade.

Troubles appaiſés en Sicile.

On ne parle point de quelques troubles arrivés en Sicile dans cette intervalle; de pluſieurs ſoulèvemens contre les Gouverneurs prépoſés par Mainfroi; ni de l'entrepriſe d'un impoſteur, qui voulut, en 1261, ſe faire paſſer pour l'Empereur Fréderic, & qui, ſous ce nom, avoit fait ſoulever beaucoup de particuliers dans cette Iſle. Nous aimons mieux paſſer à des événemens plus importans.

Il y avoit eu quelques apparences d'accommodement, quelques négociations de paix, en 1263, entre Mainfroi & la Cour de Rome; il étoit même déjà convenu qu'il ſe préſenteroit devant le Pape, pour ſe juſtifier de tous les faits dont il étoit accuſé & pour leſquels Urbain l'avoit cité publiquement, le jeudi-Saint, 29 Mars de la même année, & ſommé de comparoître devant lui, en perſonne, ou par Procureur, dans les premiers jours d'Août, & enſuite au jour de S. Martin. Mainfroi, décidé à ſe

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 134 *& ſuiv.*
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. Sect. V.

rendre à cette citation, avoit déjà demandé & obtenu ſes ſûretés, pour lui & pour ſa ſuite, lorſqu'Urbain, fâché peut-être de voir rompre toutes ſes meſures par la ſoumiſſion de ſon ennemi, refuſa d'exécuter ce qui avoit été convenu, & excommunia de nouveau le Roi de Sicile & tous ſes adhérens. Pour pénétrer le motif caché de la conduite du Pape, il eſt bon d'obſerver que, dans le même tems il étoit parvenu à force de ſollicitations & de démarches, à engager Charles, Comte d'Anjou, Frere du Roi de France, à accepter le Royaume de Naples & de Sicile, dont il vouloit lui faire don, aux conditions cependant qu'il en feroit préalablement la conquête, attendu que le Donateur n'en étoit point en poſſeſſion. (1) C'eſt ainſi que les Papes en uſoient dans ces tems; ils donnoient les Royaumes de la Terre; mais il falloit encore les conquérir à la pointe de l'épée; il en eſt ſans doute ainſi de leurs indulgences, qu'il ne ſuffit pas d'acheter à grand prix pour entrer dans le Royaume du Ciel; puiſqu'il il faut encore des bonnes œuvres & des mœurs pures pour conquérir ce Royaume dont ils vendent la poſſeſſion infructueuſement pour les acquéreurs. Urbain voyant que les armes ſpirituelles étoient trop foibles contre un ennemi tel que Mainfroi, & n'en ayant pas d'autres à ſon pouvoir; trop foible d'ailleurs pour le dépouiller du Royaume, il chercha à lui ſuſciter des ennemis plus puiſſans au dehors, & à tenter l'ambition de quelque Prince étranger par l'offre des trônes de Naples & de Sicile. Ses Prédéceſſeurs lui en avoient donné l'exemple, & ils avoient déjà entamé cette négociation auprès de pluſieurs Cours. Car, on n'ignore pas, que dès l'année 1250, ou 1252, Innocent IV, obſtinément déterminé à ne vouloir point reconnoître Conrad; ni à le laiſſer en poſſeſſion de ſes Etats, & ne pouvant néanmoins l'en dépoſſéder, avoit offert la Couronne de Sicile à Charles, Comte d'Anjou, frere du Roi Louis IX, ſurnommé le *Saint*; la guerre des Croiſades & différens obſtacles, empêcherent alors Louis d'accepter ces offres, quoiqu'il en brûlât d'envie, & qu'elles chatouillaſſent beaucoup l'ambition innée dans tous ſes pareils. Innocent ne pouvant rien faire en France, ſe tourna du côté de l'Angleterre, & fit les mêmes propoſitions à Richard, Comte de Cornouailles, & frere du Roi Henri III; qui ne les rejetta pas, à la vérité; mais qui ne put tomber d'accord avec le Pape, parce qu'il ne vouloit entreprendre cette conquête qu'à certaines conditions. Le Pape ne ſe rebuta pas, & fit offrir l'année d'enſuite, la Couronne de Sicile au Roi d'Angleterre pour ſon ſecond fils, le Prince Edmond. Ainſi ce ſceptre étoit proſtitué, & offert au premier qui voudroit s'en ſaiſir; tant Innocent étoit déterminé à le donner; tant il vouloit ſe venger, en l'ôtant à Mainfroi; mais pourvû toutefois qu'il ne lui en coutât rien. Henri III, ébloui par ces offres, les accepta, fit des levées de deniers & de Troupes, & ſe prépara à remplir les deſirs du vindicatif Pontife, qui de ſon côté, amaſſa le plus d'argent qu'il put pour faire réuſſir cette entrepriſe, qu'il décoroit, ainſi que ſes ſucceſſeurs du nom de *Guerre Sainte* d'œuvre pieuſe, & qu'ils mettoient fort au deſſus de toutes les Croiſades & expéditions d'outre-mer, parce que Mainfroi étoit excommunié, revolté & armé contre l'Egliſe. Innocent mourut; ſon ſucceſſeur Alexandre IV, ſuivit ce beau plan d'uſurpation, & s'empreſſa, avec ardeur, de le mettre à exécution. Dans cette vue, il envoya un Nonce en Angleterre, pour y prêcher

Le Pape engage Charles, Comte d'Anjou, à venir prendre poſſeſſion du Royaume.

Négociations diverſes des Papes en France & en Angleterre.

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*; Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 87-99.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195. 1269.

une Croiſade contre la Sicile & ſon Roi, & pour inveſtir le Prince Edmond de ce Royaume, par le moyen d'un anneau qu'il lui porta, enfin, preſſer le Roi, d'entreprendre la conquête de ce Royaume, & le relever à cette condition, du vœu qu'il avoit fait de s'embarquer pour la Terre-Sainte, vœu qu'Alexandre commuoit, par la plénitude de ſon pouvoir, en celui de prendre les armes contre la Sicile. C'eſt ainſi, qu'à la honte de l'eſprit-humain, les Chefs de la Religion ſe jouoient alors de la Religion, de la crédulité, & de la conſcience des Rois & des Peuples, qu'ils gouvernoient au gré de leur avide ambition. Après de longues négociations, cette affaire manqua du côté du Roi d'Angleterre, qui, après bien des délais demandés & obtenus, fut contraint de renoncer à cette entrepriſe, ſe voyant abandonné & déſavoué dans cette expédition par les Barons & les Seigneurs de ſes Etats. (1) Tant de mauvais ſuccès ne rebuterent pas Urbain IV; héritier de la haine, des projets & des négociations d'Alexandre & d'Innocent; il renoua la négociation qui avoit été entamée avec la France, & fit au Roi, en 1262, pour celui de ſes fils qu'il jugeroit à propos, l'aîné ſeul excepté, les mêmes offres qu'Innocent avoit faites au Comte d'Anjou ſon frere. Le Roi Louis IX, qui, véritablemen pieux, regardoit avec raiſon, la conquête que le Pape lui propoſoit, comme une entrepriſe injuſte, une véritable uſurpation ſur les droits de Conradin, témoigna au Pape des ſcrupules que tous les prétextes ſpécieux, tout l'art, toute l'indulgence paternelle & la plénitude du pouvoir d'Urbain ſur les conſciences, ne purent ni vaincre, ni lever. Il ne put faire prendre le change à ce Religieux Monarque; & ce fut peut-être la premiere fois que les Souverains Pontifes eurent ſujet de ſe plaindre de trouver trop de religion dans un Prince. Urbain offenſé de l'exceſſive délicateſſe de Louis, l'en mépriſa peut-être intérieurement; mais, heureuſement pour lui, Charles d'Anjou, frere de ce Prince, à qui le Nonce avoit ordre de s'adreſſer auſſi, ne fut pas ſi ſcrupuleux, & il s'enrichit de ces mêmes refus. (2)

Charles d'Anjou accepte les offres du Pape.

Le Comte d'Anjou accepta, en 1265, les propoſitions d'Urbain, aux conditions que nous rapporterons auſſi ſuccintement qu'il nous ſera poſſible. Cependant Urbain IV n'eut pas le plaiſir de voir la concluſion de cette affaire; il mourut en 1264, pendant le cours de la négociation, qui fut terminée & ratifiée par Clément IV, ſon ſucceſſeur, François de naiſſance, & qui acheva ſon ouvrage. Pendant que cette affaire ſe traitoit, le Comte d'Anjou avoit été nommé par les Romains à la Dignité de *Sénateur de Rome* titre qui donnoit alors le plus grand pouvoir dans cette Ville, & y balançoit l'autorité des Papes. Cet incident eût fait rompre la négociation, ſi Charles n'eût calmé les inquiétudes du Pontife-Romain, en s'engageant ſolemnellement de ne rien entreprendre ſur les Terres, le domaine, les droits & la liberté de l'Egliſe, & aux conditions onéreuſes auxquelles Charles d'Anjou acheta le Royaume, en promettant de renoncer au Sénatoriat, au plus tard dans cinq ans. Venons maintenant aux précautions habiles que la Cour de Rome prit, en faiſant un Roi, pour le tenir toujours dans ſa dépendance, & ſe maintenir en poſſeſſion de ſes prétendus droits, & acquérir une eſpece de Souveraineté réelle ſur le

Conditions auxquelles le Pape donne le Royaume a Charles d'Anjou.

(1) Giannone. *Liv.* XVIII & XIX. *ch.* I. *Hiſt de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *L.* VIII. Sect. VI.
(2) *Hiſtoire de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 137-145.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Royaume, que Charles & ſes ſucceſſeurs devoient reconnoître tenir de la bonté libérale du Pape: joug, au reſte, que les Rois de Sicile ont preſqu'entiérement ſecoué depuis, les principales de ces conditions étoient. (1)

1. Que le Comte d'Anjou renonceroit pour toujours, pour lui & ſes ſucceſſeurs, aux prétentions qu'ils pouvoient avoir ſur la Marche d'Ancone le Patrimoine de S. Pierre en Toſcane, le Duché de Spolete, Rome, Bénévent, & ſur tout ce que le S. Siege poſſédoit dans le Royaume.

2. Que les deſcendans de Charles en droite ligne, mâles & femelles, excepté les naturels & ſes Collatéraux vivans, lui ſuccéderoient à la couronne, ſuivant l'ordre de leur naiſſance & la proximité du degré; qu'au cas que ce Prince ne laiſſât point d'héritiers légitimes, la Couronne paſſeroit à ſes freres, excepté celui qui ſeroit appellé à la ſucceſſion du Royaume de France; & ſucceſſivement à leurs héritiers mâles ou femelles, en ligne directe, ou à leurs plus proches parens en ligne collatérale; & enfin qu'au cas qu'ils mouruſſent ſans laiſſer d'héritiers légitimes, le Royaume reviendroit à l'Egliſe Romaine.

3. Que tous les ans, au jour des SS. Pierre & Paul, à peine d'excommunication, d'interdit de tout le Royaume, & de nullité de l'inveſtiture, le Roi de Sicile & ſes ſucceſſeurs payeroient à l'Egliſe-Romaine, la ſomme de huit mille onces d'or; outre celle de cinquante mille marcs d'argent ſterling, que ce Prince délivreroit, lorſqu'il auroit fait la conquête du Royaume; à moins que le Pape ne voulût bien lui remettre une partie de cette ſomme; & que tous les trois ans le Roi feroit préſent au Pape d'une belle haquenée blanche, qu'il lui feroit préſenter ſolemnellement par le Grand-Connétable du Royaume, en ſigne d'hommage & de reconnoiſſance du Souverain domaine de l'Egliſe-Romaine ſur le Royaume de Sicile & ſes dépendances.

4. Que le Roi & ſes ſucceſſeurs ſeroient tenus d'aſſiſter le S. Siege contre ſes ennemis, & de lui fournir, à la premiere réquiſition, trois cens Chevaliers, ou hommes d'armes, avec leur ſuite, qu'ils entretiendroient pendant trois mois à leurs dépens.

5. Qu'ils ne pourroient point partager, ni démembrer le Royaume.

6. Qu'ils feroient hommage-lige & ſerment de fidélité au S. Siege, toutes les fois qu'il y auroit un nouvel avénement à la Couronne, ou au Pontificat, hommage que le Pape ſeroit le maître d'obliger le Roi de venir lui rendre en perſonne, ou d'envoyer reçevoir par un Cardinal Légat. Les termes de cet hommage & du ſerment de fidélité étoient preſcrits par le même article.

7. Que ces Princes & leurs héritiers jureroient qu'ils ne feroient aucune démarche pour ſe faire élire Empereurs, ou Rois d'Allemagne, ou d'Italie, ni Seigneurs de Toſcane, ou de Lombardie; & qu'au cas qu'ils fuſſent élus à quelqu'une de ces dignités, ils n'accepteroient point cette élection, ſous peine d'être déchus de tous droits ſur le Royaume de Sicile & de ſes dépendances, qui ſeroient de nouveau dévolus au S. Siege.

8. Que le Roi ne feroit aucune alliance préjudiciable aux intérêts de l'Egliſe Romaine, & qu'il renonceroit d'abord à celles de cette nature.

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 96. *& ſuiv.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

qu'il pourroit faire par ignorance, à la premiere réquiſition du Pape. Que ceux qui avoient été bannis & dépouillés de leurs Biens, à cauſe de leur attachement au S. Siege dans les dernieres troubles, ſeroient rappellés & remis en poſſeſſion de leurs Terres. Que le Roi n'auroit d'autres amis & ennemis que ceux du S. Siege.

9. Que les conceſſions, & conſtitutions faites par Fréderic, depuis ſa dépoſition au Concile de Lyon, ainſi que par Conrad & Mainfroi, ſes ſucceſſeurs, ſeroient caſſées & annullées. Enfin, que tout ſeroit rétabli dans le Royaume ſur le même pied où les choſes étoient ſous le rêgne de Guillaume II; que tout ce qui avoit été enlevé aux Egliſes & aux Eccléſiaſtiques, leur ſeroit rendu; que tous les privileges, droits & immunités de l'Egliſe ſeroient rétablis; & que le Roi ne jouiroit d'aucun droit de régale dans ſon Royaume.

10. Une renonciation formelle au Sénatoriat de Rome, que le Comte d'Anjou devoit s'obliger ſolemnellement de faire au bout de trois ans, par ſerment, fait en préſence de deux ou trois perſonnes conſtituées en dignité eccléſiaſtique; ce dont il devoit être envoyé au Pape un Acte dreſſé & ſcellé en bonne forme.

11. Que le préſent traité ſigné, le Pape feroit dreſſer un Acte de la donation du Royaume au Comte d'Anjou, aux conditions rapportées, ſigné de tous les Cardinaux; & que de ſon côté, le Comte d'Anjou feroit dreſſer & ſceller un Acte, où il énonceroit dans les termes les plus humbles, & reconnoîtroit avec ſerment, pour lui & ſes ſucceſſeurs, qu'il tenoit le Royaume de Sicile & toutes ſes dépendances en deça du Phare, de la ſeule libéralité & grace du S. Siege; qu'il tenoit & reçevoit ce Royaume de l'Egliſe Romaine, ſous les conditions exprimées dans le Traité.

Les autres articles rouloient ſur le tems où le Comte devoit ſe rendre en Italie, paſſé lequel, ce traité ſeroit nul; ſur le nombre de Troupes, tant Cavalerie qu'Arbalétiers, qu'il devoit amener avec lui pour faire la conquête du Royaume. Le Pape avoit tout prévu, tout preſcrit: il ne reſtoit plus au Comte qu'à aller prendre poſſeſſion de ſon nouveau Royaume, ou plutôt qu'à vaincre, ou périr.

Telles ſont en abrégé les conditions, auxquelles les Papes Urbain IV & Clément IV vendirent, plutôt qu'ils ne donnerent à Charles d'Anjou, l'inveſtiture d'un Royaume qu'il devoit conquérir les armes à la main; enſorte qu'ils lui impoſerent plutôt un fardeau, qu'ils ne lui céderent une Couronne; c'eſt ainſi qu'ils ſe propoſoient de le tenir, lui & ſes ſucceſſeurs, comme en tutelle & qu'ils ne les nommoient en quelque ſorte, qu'adminiſtrateurs d'un Royaume, dont la Souveraineté réelle devoit toujours appartenir au S. Siege.

Quelque dures, ou plutôt, quelque déshonorantes pour la Majeſté du trône, que fuſſent les conditions qu'on impoſoit au Comte d'Anjou, l'ambition & le deſir d'être Roi le rendirent peu difficile, & firent qu'il ſe ſoumit à tout. Il voulut cependant faire d'abord quelques remonſtrances, ou obtenir quelques adouciſſemens; mais on aſſure que l'envie démeſurée que Béatrix de Provence, ſa femme, avoit de porter le titre de Reine, ainſi que ſes trois ſœurs, les Reines de France, d'Angleterre, & des Romains, obligea ſon foible époux de paſſer ſur ce que ces propoſitions avoient d'aviliſſant, & d'accepter aveuglement un marché auſſi avantageux pour Rome, qu'il étoit pour lui peu hono-

honorable. Tout ayant été arrangé & conclu à la satisfaction des deux parties, & de l'aveu du Roi de France, Clément fit une donation formelle du Royaume de Sicile au Comte d'Anjou, qui promit de passer en Italie, dès le mois de Juin de la même année 1265. D'après cette promesse, le Pape fit expédier deux Bulles sur la fin de Février; par l'une, il revoquoit & annulloit tout ce que ses prédécesseurs avoient fait à ce sujet avec le Roi d'Angleterre; & par l'autre, il confirmoit la cession du Royaume de Sicile & dépendances, à Charles, Comte d'Anjou, aux conditions qu'on vient de lire. Ainsi fut terminée cette grande affaire, négociée par le Chef de la Chrétienté, depuis près de quinze ans. Ce fut ainsi que ce Royaume passa à la Maison d'Anjou, branche cadette de la Maison de France. (1)

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Cependant Mainfroi, instruit de tout ce qui se tramoit contre lui, ne resta point dans l'inaction, & prit toutes les précautions possibles pour empêcher l'exécution de ce Traité, & les desseins de ses ennemis, qui se partageoient d'avance son rang & ses dépouilles. Il fit les plus grands préparatifs pour interdire l'entrée de son Royaume aux François. On prétend que cherchant à se venger du Pape par toutes sortes de voies, il trama, dès l'année 1264, un complot contre les jours, ou au moins, contre la liberté d'Urbain, qui étoit encore alors en possession du Siege Pontifical; mais ce complot fut découvert & échoua. Urbain furieux, se retira à Viterbe, d'où il publia une nouvelle Croisade contre ses ennemis. L'on prétendit aussi, que lorsque le Comte d'Anjou fut en Italie, pendant son séjour à Rome, Mainfroi mit toutes sortes de moyens en usage, pour s'emparer, ou se défaire de sa personne; crimes au reste, qui, quoique très-possibles, ne sont peut-être aussi que de fausses imputations, ainsi que presque toutes les noirceurs qu'on attribue à Mainfroi; & qu'il faut d'autant moins s'empresser de croire, qu'il n'est point d'atrocités que ses ennemis, partisans outrés de la Cour de Rome, n'aient inventées pour rendre odieuse la mémoire d'un Prince, qui, à bien des égards, fut un Héros, & plus malheureux que coupable.

Réparatifs de Mainfroi pour résister au Comte d'Anjou.

Nous parvenons au terme d'un règne aussi glorieux qu'infortuné; il fut rempli de troubles & d'horreurs; cependant les Historiens impartiaux, ne disent pas que la Sicile ait alors gémi sous un joug de fer, comme sous les règnes de Guillaume I. de Henri VII, de Charles I, & de tant d'autres Princes légitimes, approuvés de la Cour de Rome. Le prélude de la vengeance que Mainfroi méditoit contre cette Cour, fut d'envoyer des Troupes dans la Toscane, dans le Duché de Spolete, & dans la Campagne de Rome; ces Troupes y commirent beaucoup de ravages, & y remporterent plusieurs avantages sur les Romains. Tandis que ses adhérens s'emparoient de plusieurs Places, que d'autres se déclaroient en sa faveur; que ses partisans entroient même dans Rome à l'aide des Gibelins, & entreprenoient de faire soulever cette Ville; Tandis qu'il réduisoit le Pape & les Romains aux plus grandes extrémités, & que Hubert Palavicini, qu'il avoit envoyé en qualité de Lieutenant-Général de l'Empire dans la Lombardie, y rassembloit une Armée nombreuse, & se disposoit à défendre l'entrée de l'Italie au Comte d'Anjou; Mainfroi faisoit équiper dans les ports de Sicile une flotte formidable, pour fermer à ce Prince

Succès des armes de Mainfroi en Italie.

(1) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II *ch.* III. *p.* 138-142.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

le chemin de la mer, & l'empêcher de remonter le Tibre. (1). Pour cet effet, il fit enfoncer des poutres & de groſſes pierres au deſſus de l'embouchure de ce fleuve, afin d'en rendre l'entrée inacceſſible à ſon ennemi. Mais ces obtacles ne purent arrêter l'intrépide Comte d'Anjou, qui, s'embarqua à Marſeille, le 15 Mai 1265, accompagné de mille Chevaliers d'élite, ſur une flotte de quatre-vingt voiles, il faiſoit un tems épouvantable, & le vent étoit ſi furieux, que la mer paroiſſoit impraticable, la flotte fut pendant cinq jours battue par la tempête. Ce même orage le ſauva, parce que le mauvais tems obligea la flotte de Mainfroi de reſter toujours en pleine Mer, de crainte d'être jettée & briſée ſur les Côtes; de maniere que la flotte Françoiſe lui échappa, & arriva heureuſement, après avoir ſurmonté bien des dangers, à l'embouchure du Tibre. Charles l'y laiſſa & ſe hâta de remonter ce fleuve ſur un bâtiment fort léger, qui le porta à Rome en peu de tems. Il arriva dans cette Capitale du monde Chrétien, le jeudi avant la Pentecôte, & y fut reçu avec les plus vives démonſtrations de joie. Le 29 Mai, il fut mis en poſſeſſion de la dignité de Sénateur, en préſence de quatre Cardinaux, que Clément avoit députés pour aſſiſter à cette cérémonie. Mais ce n'étoit pas là ce qui intéreſſoit le plus l'ambitieux Comte d'Anjou. Après avoir reçu, le 28 Juin, de ces mêmes Cardinaux, au nom du Pape, l'inveſtiture du Royaume de Sicile, qui lui fut confirmée par une Bulle de Clément, datée de Pérouſe du 4 Novembre, ce Prince prit le titre de Roi, dont il ne fut cependant mis réellement en poſſeſſion, que le 6 Janvier ſuivant, jour ſolemnel, où il fut ſacré & couronné Roi, à Rome, avec Béatrix ſon épouſe, par cinq Cardinaux nommés à cet effet. (2)

Arrivée de Charles d'Anjou à Rome.

1265-1266. *Charles eſt couronné Roi de Sicile à Rome.*

Ce Prince eût bien voulu, dès le moment de ſon arrivée, pouvoir agir contre ſon ennemi, & ſe mettre en marche pour faire la conquête de ſon nouveau Royaume. Mais le défaut d'argent & de Troupes l'obligea de reſter dans l'inaction, juſqu'à l'arrivée des Croiſés, qui entrés en Italie par pluſieurs paſſages, ſe réunirent dans la Lombardie, ſans que le Vicaire de Mainfroi mit aucun obſtacle à leur marche, & ôſât les attaquer: ils furent joints par les Croiſés d'Italie, & prirent la route de Pérouſe & de Rome, où ils arriverent enfin, au commencement de l'année 1266. Le Pape avoit fait renforcer leur Armée par trois mille chevaux, que Géofroi de Beaumont, ſon Chapelain, avoit raſſemblés à Mantoue. La Princeſſe Béatrix, qui avoit voulu faire le voyage d'Italie avec les Croiſés, arriva avec eux à Rome. Elle y trouva ſon époux qui commençoit à ſe rétablir d'une maladie très-dangereuſe qu'il venoit d'y eſſuyer, & qui avoit fait eſpérer plus d'une fois à Mainfroi que la mort le délivreroit d'un Concurrent auſſi rédoutable, mais la mort, avoit trompé les eſpérances de Mainfroi, & laiſſé vivre un Prince qui devoit opérer ſa ruine.

Arrivée des Croiſés en Italie.

Le débarquement de Charles d'Anjou en Italie; l'arrivée de la flotte Françoiſe à Rome, le contretems funeſte qui l'avoit laiſſé échapper à la vigilance de ſon Amiral, avoient été d'abord comme autant de coups de foudre pour

(1) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. *Sect.* VII. *&* VIII.
(2) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* II. *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *page* 124. *& ſuiv.*

Mainfroi; il en avoit été très-consterné; mais il se rassura bientôt & s'enhardit d'autant plus, qu'il fut averti qui son ennemi n'étoit pas aussi formidable pour lui qu'il le croyoit, puisqu'il étoit sans argent & sans Troupes. Aussi, au lieu de se laisser abattre par ce revers, il résolut de ne pas donner à son rival le tems de se fortifier en Italie, mais de l'attaquer & le surprendre avant l'arrivée des Croisés, que le Comte attendoit pour agir. D'après ce projet, rassemblant toutes ses Troupes, il fit, secondé par ses partisans & les Gibelins, diverses entreprises pour entrer dans Rome, par force, ou par surprise; mais toutes ses tentatives furent infructueuses, par la vigilance & les sages précautions du Comte d'Anjou. Ce Prince sortit même de Rome, à la tête de l'élite des Troupes Romaines, dans le dessein de combattre, ou d'éloigner Mainfroi de cette Ville, aux environs de laquelle il avoit différens Corps de Troupes; cependant il n'y eut aucune action entr'eux, quelques efforts que fit Mainfroi pour attirer les François au combat. Peu de tems après, ce Prince fut rappellé dans son Royaume par quelques troubles qui s'y étoient élevés, & sa retraite délivra Rome des inquiétudes que sa proximité lui avoit données. C'est alors qu'on prétend que Mainfroi tenta de se défaire par le poison de Charles d'Anjou, & des Principaux Seigneurs François qui l'avoient accompagné. Dans le nombre de ces Seigneurs, il y en avoit de la premiere distinction, tels que l'Evêque d'Auxerre, Guy de Beaujeu, Robert, Seigneur de Béthune, fils aîné de Guy, Comte de Flandres, & gendre du Roi Charles, Gilles le Brun, Connétable de France, Bouchard, Comte de Vendôme, Jean, fils aîné du Comte de Soissons, Gui de Montmorency, Seigneur de Laval, & fils du Counétable Mathieu; le Maréchal Guy de Mirepoix, Henri & Hugues de Sully, Pierre le Chambellan, Philippe & Guy de Montfort, le Maréchal Guillaume de Beaumont & Pierre son frere, Réné, Seigneur de Beauveau Barail de Beaux, & une foule d'autres Gentilshommes distingués, tant du Royaume que de la Provence, ils croyoient tous gagner le Ciel en allant combattre contre Mainfroi, que le Pape, le Comte d'Anjou & ses adherens, nommoient par dérision le Soudan de Lucera, (2) par allusion à ce que Lucera, qui faisoit une des principales ressources de Mainfroi, étoit habitée par les Sarrasins.

Le bonheur du Comte d'Anjou commença à se déclarer; depuis son arrivée, le parti de son concurrent baissa beaucoup à Rome, où quantité de Gibelins, entr'autres, Pierre de Vic, l'un des meilleurs Généraux & des plus affectionnés de Mainfroi, l'abandonnerent pour se ranger du côté de son heureux rival; ce qui causa beaucoup de peine au Roi de Sicile, & lui parut d'un sinistre présage: l'Armée des Croisés ne fut pas plutôt arrivée, que le Comte d'Anjou ne songea plus qu'à agir offensivement contre son ennemi. Il se mit en marche, dès le 20 Janvier, après avoir reçu pour lui & pour toute son Armée, la bénédiction & l'absolution des mains des cinq Cardinaux députés par le Pape. Mainfroi n'étoit pas si heureux: tandis qu'on se préparoit à l'accabler avec les armes temporelles, on employoit encore les armes spirituelles contre lui à Pérouse. On y réitéroit toutes les excommunications

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Entreprises infructueuses de Mainfroi sur Rome.

Noms des principaux Croisés François.

Charles se met en marche contre Mainfroi.

(1) *Hist. des Rois des deux Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. *Sect.* VIII.
(2) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* III. *p.* 686.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

lancées ſur ſa tête; on y procédoit rigoureuſement contre lui, ſuivant les ſaints Canons, parce que malgré l'interdit jetté ſur ſon Royaume, il avoit la hardieſſe de vouloir entendre la meſſe & aſſiſter au ſervice divin. Ce qui hâta ſi fort le départ du Comte d'Anjou, qu'il ne voulut preſque pas laiſſer à ſes Troupes le tems de ſe repoſer, fut qu'il ne ſavoit plus comment les faire ſubſiſter; & cet embarras lui fit prendre le parti d'aller vivre aux dépens de l'ennemi & ſur ſes Terres, réſolution très-ſage, & très-convenable à une pareille expédition. On prétend que Mainfroi fut très-allarmé, quand il apprit le départ de l'Armée Françoiſe de Rome, & qu'il tenta vainement la voie de la négociation, auprès du Pape & du Comte d'Anjou; (1) mais l'unétoit trop irrité, & l'autre trop intéreſſé à ne point faire d'accommodement, pour vouloir entendre parler d'aucune propoſition de paix.

Entrée des François dans le Royaume.

Nous ne croyons pas devoir entrer dans le détail de tous les événemens de cette guerre, plus fameuſe par ſon iſſue que par ſa durée, nous aimons mieux ſuivre rapidement les progrès du Comte d'Anjou, & en venir en peu de mots, à la funeſte cataſtrophe qui termina cette entrepriſe. Les François entrerent dans le Royaume par le pont de Cepperano, ſur Garigliano, ſans que le Comte de Caſerte & le Comte Jourdan de Lancia, qui avoient été envoyés avec un corps de troupes conſidérable pour défendre ce poſte important, miſſent aucun obſtacle à leur paſſage : on attribue cette faute à la trahiſon (2) du premier de ces Seigneurs, qui voulut, dit-on, ſe venger de ce que Mainfroi avoit violé la Comteſſe ſa femme, ſœur de ce Prince, & fille naturelle de l'Empereur Fréderic, comme lui. Quoiqu'il en ſoit, les François s'emparerent ſucceſſivement de la Boche d'Arci, fortereſſe regardée comme imprenable, de Saint-Germain, autre Place importante, & de trente-deux châteaux, qui ſe rendirent ſucceſſivement. Charles arrivé à Teliſe, ville ſituée ſur les confins de la Terre de Labour, eut le plaiſir d'y voir venir les députés de Naples, de Capoue, & de pluſieurs Villes des environs, qui lui apportoient leurs clefs, & venoient le reconnoître pour maître. Ayant pris enſuite la route de Bénévent, & parvenu à quatre milles de cette Ville, ſur la Montagne de Capraria, d'où il découvrit l'Armée de Mainfroi dans la plaine, il réſolut de lui livrer bataille ſur le champ, & ſitôt que ſes Troupes ſeroient en préſence de l'ennemi. Ce fut l'avis du Connétable de France, Gilles le Brun, qui dit qu'il ne falloit pas laiſſer réfroidir l'ardeur des ſoldats, & qu'il ſeroit d'ailleurs honteux de reculer. Cet avis étoit d'autant plus ſage, que la diſette des vivres & des fourages, dont l'Armée étoit à la veille de manquer totalement, faiſoit en quelque ſorte un devoir au Comte d'Anjou de prendre ce parti. Le combat décidé, les Croiſés furent confeſſés, communiés, bénis & abſous par l'Evêque d'Auxerre, qui, paroiſſant là comme Prélat & comme guerrier, tenoit le fer d'une main & leur donnoit l'abſolution générale de l'autre, ſuivant le plein pouvoir qu'il en avoit reçu du Pape, leur enjoignant ſeulement pour pénitence de tous leurs péchés, paſſés & à venir, de tuer, maſſacrer & d'être ſans miſéricorde envers leurs ennemis. Animés par ces douces exhortations, les Croiſés ſe diſpoſerent avec

(1) Giannone. *L.* XIX. III. *p.* 685.
(2) Malaſpina. *Liv.* III. *ch.* 3. *Hiſt. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 152.

beaucoup d'ardeur à cette ſainte bataille, ſûrs de vaincre, puiſqu'ils alloient combattre contre des excommuniés. Quoique la dévotion fut moins ſervante dans l'Armée de Mainfroi, compoſée de Sarraſins, de Siciliens, de Piſans, de Lombards & d'Allemands, le courage n'y étoit pas moins héroïque, & après bien des indéciſions, ce Prince ayant enfin réſolu, de l'avis de ceux de ſes Seigneurs & Barons qui lui étoient le plus dévoués, d'en venir aux mains, il ſe diſpoſa au combat. On prétend qu'il avoit été d'avis de l'éviter, & de temporiſer; parti qui eût été d'autant plus ſage, que la diſette des vivres auroit infailliblement délivré Mainfroi de ſes ennemis. Malheureuſement pour lui, l'avis contraire prévalut; ſon courage & ſa mauvaiſe deſtinée l'entraînerent à ſa perte. Cette bataille déciſive ſe livra le 25 Fevrier 1266, dans un endroit appellé le *champ-fleuri*, & qu'on pût juſtement appeller depuis le *champ des morts & du carnage*. On combattit de part & d'autre pendant une heure avec une ardeur incroyable, ſur-tout du côté de Mainfroi, qui fit des prodiges de valeur, ainſi que tous ſes amis; & ſur-tout dix Chevaliers, ou Champions, qu'il avoit à ſes côtés, & qui avoient juré de tuer le Comte d'Anjou. Ils périrent tous, à la réſerve de Conrad, Comte de Capece, qui ſe fit jour au travers de l'Armée Françoiſe. Le valeureux Mainfroi, voyant que ſes Troupes plioient de tous côtés, & qu'il étoit trahi par celles de la Pouille, qui refuſerent de marcher à l'ennemi, prit un parti digne de ſon grand cœur: ne voulant pas ſurvivre à ſa défaite, il ſe jetta avec les plus braves gens de ſa ſuite au milieu des eſcadrons ennemis; & là, après mille actions héroïques, après avoir immolé une multitude d'ennemis, il périt enfin accablé par le nombre, & trouva une mort digne d'un Héros tel que lui. (1) Son Corps, enſeveli ſous un tas de Cadavres, ne fut retrouvé que quelques jours après, le 28, par un hazard; car on ne ſavoit plus ce qu'il étoit devenu; l'on croyoit qu'il s'étoit ſauvé; ſon vainqueur même l'avoit écrit le lendemain du combat, dans ſa relation au Pape, on ne doutoit plus de ſa fuite, lorſque quelques Seigneurs Priſonniers reconnurent dans un Chevalier Picard, l'écharpe & le cheval de ce malheureux Prince. Interrogé d'où il les avoit eus, il répondit qu'il avoit tué celui à qui ils avoient appartenu. On s'informa de l'endroit où la choſe s'étoit paſſée ſur le champ de bataille, on y alla, & le Corps de Mainfroi fut reconnu par le Comte Jourdan ſon ami, qui ſe jetta deſſus ſon Cadavre, & l'embraſſa avec des marques de tendreſſe & de douleur, qui tirerent des larmes des François, témoins de cette ſcene, mais non pas des yeux du Comte d'Anjou, qui refuſa obſtinément aux principaux Chefs de ſon Armée, la permiſſion de lui donner la ſépulture, ſous prétexte qu'il étoit mort excommunié. Tout ce qu'il voulut accorder, fut que ſon corps ſeroit mis dans une foſſe, auprès du pont de Bénévent, où les ſoldats François, jetterent, chacun en paſſant, une pierre, ce qui forma bientôt une maſſe aſſez conſidérable. (2) Encore ne jouit-il pas longtems de cette eſpece de tombeau; car la haine de Clément IV, ſon ennemi implacable, s'acharnant juſques ſur ſes triſtes reſtes, & leur enviant

Mainfroi eſt défait par les François & périt dans la bataille.

Sa Sépulture.

(1) Itrod. à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 142. *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par M. d'E. *Tom.* I. *p.* 105—118.

(2) *Anecd. Italienne*; Art. Sicile. ann. 1266.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195. 1296.

le repos & les honneurs du monument, ordonna dans la ſuite à l'Archevêque de Coſence de faire déterrer ſon Cadavre, & de le faire tranſporter loin des regards des hommes, à lumieres éteintes, ſur les bords d'une riviere du Royaume, nommée pour lors *Verde* & maintenant *Marino*; (1) où ſes os furent expoſés aux injures de l'air, & probablement emportés par les eaux.

On obſervera que Bénévent appartenoit au Pape, & qu'il ne vouloit pas que cette Terre ſainte donna la ſépulture à un excommunié, & qui pis eſt, à un ennemi du Pape.

Telle fut la triſte & glorieuſe fin de Mainfroi, trahi par les ſiens; qui mourut en Héros, âgé de trente-trois années. Il eſt peu d'hommes ſur leſquels les jugemens des Hiſtoriens ſe ſoient auſſi diverſement exercés, chacun en ayant parlé ſuivant ſa paſſion, ſon parti & ſes intérêts. Digne fils de Fréderic, il fut brave, magnanime, libéral à l'excès. Son ambition exceſſive, les crimes qu'elle lui fit commettre, & ſes cruautés, furent les ſeules choſes qu'on puiſſe lui reprocher; & encore ces actions étoient-elles tout-à-fait de ſon tems; témoin ſon heureux rival, Charles d'Anjou lui-même, dont les cruautés ſont beaucoup plus avérées & plus atroces, mais ce qui n'étoit pas de ſon Siecle, ni du caractere de Charles, ce qui étoit uniquement à lui c'étoit ſon goût décidé pour les Lettres & pour les Sciences, ſur-tout la philoſophie & les mathématiques. (2) On prétend qu'il a laiſſé un *Traité de la chaſſe*. On lui reproche, avec quelque raiſon, d'avoir été trop ſuperſtitieux, d'avoir donné dans les erreurs de l'Aſtrologie judiciaire, & d'avoir ajouté trop de foi aux prédictions trompeuſes de ſes aſtrologues. Les Ecrivains de ſon parti l'ont comparé, à bien des égards à l'Empereur Titus. Quel rapport y a-t-il entre l'idée que ce parallele doit naturellement donner de lui, & le portrait odieux qu'en tracent les partiſans outrés du S. Siege, qui croient que le Catholiciſme conſiſte à inventer bien des calomnies, contre ceux qu'on ſuppoſe avoir été ſes ennemis? Le plus ſage parti, ſans doute, eſt de prendre un juſte milieu entre ces calomnies atroces & les flatteries de ſes partiſans. Si ceux-ci lui accordent toutes les vertus poſſibles; à en croire les autres, il fut parricide, inceſte, adultere, fratricide, aſſaſſin, empoiſonneur, violeur, hérétique, ſacrilege, renégat, uſurpateur, tiran; en un mot, un monſtre épouvantable; il n'eſt point de crimes exécrables que ne lui attribuent les Hiſtoriens Guelfes, ou partiſans des Papes; & tout cela, parce qu'il ôſa leur réſiſter, parce qu'il fut excommunié. Il faut bien ſe garder d'adopter trop légérement toutes ces fauſſes imputations, le plus grand crime de Mainfroi, fut d'être l'ennemi de la Cour de Rome, & enſuite d'être malheureux: mais ſon malheur ne peut ternir l'éclat de ſes vertus, ni lui faire refuſer la juſtice qu'il mérite. Si d'un côté, ſa mémoire eſt flétrie, par l'apparence d'une uſurpation de la Couronne de Sicile ſur ſon neveu; de l'autre, il eſt aſſez diſculpé, pour qu'on réfléchiſſe qu'il n'enleva point cette Couronne à Conradin, puiſque le Royaume de Sicile étoit ſur le point de tomber, il ſeroit inévitablement tombé, ſans lui, entre les mains du Pape & d'un Prince étran-

Caractere & portrait de Mainfroi.

(1) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 158. Villani, Summonte, & les autres Auteurs qu'il cite. Giannone, *p.* 690. *Tom.* II.

(2) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* III.

ger. Or, il étoit plus juſte, & bien plus convenable, pour les intérêts de ce Royaume, que ſon défenſeur le poſſédât, plutôt qu'un enfant hors d'état de le mettre à l'abri des entrepriſes de ſes ennemis, d'autant plus que Mainfroi en étoit l'héritier légitime au défaut de Conradin. D'ailleurs peut-être n'eut-il pas d'abord deſſein de s'emparer de ce trône, peut-être auſſi, ce furent les circonſtances, le bruit de la mort du jeune Conradin, l'occaſion, la facilité qu'il trouva à s'en rendre maître, qui l'y porterent; il fut comme obligé de le conquérir, & quand il en fut en poſſeſſion, quand il eut délivré le Royaume du joug des Papes, l'ambition l'empêcha de reſtituer le fruit de ſes travaux. Ainſi, de toutes façons, ce Prince eſt excuſable, il n'eſt qu'à plaindre d'avoir eu des ennemis auſſi acharnés dans les Papes, qui ne cherchoient qu'à le dépouiller, & dont la haine ſe raſſaſia enfin dans ſon ſang, dans celui de l'infortuné Conradin, & dans la deſtruction de la Maiſon de Suabe, toujours oppoſée à leurs projets. Ils crurent gagner davantage avec les Princes de la Maiſon de France, plus ſoumiſe, plus religieuſe, plus Catholique, & plus reſpectueuſe à leur égard. Au reſte, il eſt encore fort indécis, aux yeux de ceux qui jugent ſainement & ſans préjugés, lequel des deux fut l'uſurpateur, de Mainfroi, Prince élu & couronné légitimement, appellé par ſa naiſſance, le teſtament de ſon pere, ſes ſervices, les vœux de la Sicile, & les circonſtances à la poſſeſſion d'un Royaume dont il avoit été le défenſeur pendant l'abſence d'un jeune Prince, que ſon enfance rendoit incapable de porter la Couronne; ou de Charles d'Anjou, c'eſt-à-dire, d'un étranger, qui, à la ſollicitation des Papes, venoit s'emparer d'un Royaume, ſur lequel ni lui, ni les Papes n'avoient aucun droit.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Mainfroi fut le fondateur de Manfredonia, Ville de la Pouille, qu'il bâtit des Ruines de Siponte, & à laquelle il donna ſon nom; cette Ville ſubſiſte encore; & le port de Salerne eſt encore un monument de la magnificence de ce Prince. Mainfroi eut deux femmes; la premiere, Béatrix, fille d'Amédée, Comte de Savoie, le fit pere de deux filles, Conſtance & Béatrix. (1) Conſtance fut mariée, en 1262, à Pierre d'Aragon, fils de Jacques, Roi d'Aragon, & frere d'Iſabelle, qui épouſa Philippe de France, fils aîné de Louis IX, & neveu de Charles, Comte d'Anjou. La Cadette épouſa le Marquis de Montferrat. Mainfroi ſe maria en ſecondes nôces, avec Hélene, ou ſelon d'autres, Sybille, fille du Deſpote d'Epire. Il en eut une fille & un fils, Béatrix & Mainfroi, ou Fréderic, qui étant tombés quelque tems après ſa mort, ainſi que leur mere, entre les mains du vainqueur, furent enfermés dans le Château de l'Oeuf à Naples, où la Mere & le jeune Mainfroi perdirent la vie, ſoit qu'on les fit mourir par le fer, ou par le poiſon, ſoit que cet accident provint du peu de ſoin qu'on prit d'eux dans la priſon. (2)

Femmes & enfans de Mainfroi.

Le gain de la bataille dont on vient de parler, rendit le Comte d'Anjou maître de preſque tout le Royaume, le reſte ne fit plus que peu de réſiſtance. Ce combat dura peu, mais il fut très-ſanglant, & couta plus de trois mille hommes aux ennemis de Charles, qui fit une prodigieuſe quantité de priſonniers, au nombre desquels étoient les principaux Seigneurs & Barons

(1) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. *Sect.* IX.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*; par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 148.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Siciliens, Allemands, &c. Quelques-uns d'entre eux echapperent par la fuite au reſſentiment du vainqueur, qui envoya pluſieurs des priſonniers en Provence, où on les fit mourir dans les tourmens: (1) les autres diſperſés dans les différentes priſons de la Pouille & du Royaume. Charles ſe hâta de faire publier la nouvelle de cette importante victoire, en reconnoiſſance de laquelle ce Prince, naturellement dévot, quoique cruel & inflexible, fonda un Abbaye dans le Dioceſe de Noles, ſous le titre de *Val-Royal.* (2) Les vainqueurs pourſuivirent les débris de l'Armée de Mainfroi juſqu'à Bénévent, où ils entrerent pêle-mêle avec les fuyards. Après s'être raſſaſiés de licence, de crimes & d'horreurs dans cette Ville, appartenante au Pape, ils la mirent au pillage, ſans diſtinction d'amis, ou d'ennemis; le brigandage, en effet ſi repréhenſible, irrita ſi vivement le Pontife contre Charles, qu'il le traita d'ingrat, & le menaça de l'excommunier avec toute ſon Armée, s'il ne lui faiſoit raiſon du ſac de Bénévent, ainſi qu'une entiere reſtitution de tout ce que ſes ſoldats y avoient enlevé. Le Comte d'Anjou, pour calmer le courroux du Pape, qui en effet en parut très-ſatisfait, lui envoya ſa part du tréſor de Mainfroi, qu'il avoit trouvé dans cette Ville; part, conſiſtant en pluſieurs meubles & effets du plus grand prix. Après avoir reçu les hommages de quantité de Villes, & celui des députés de l'Epire, pour les Terres que le Deſpote, Beau pere de Mainfroi, lui avoit données pour la dot de ſa fille Hélene; ce Prince ſe laiſſa fléchir par les ſoumiſſions des Sarraſins de Lucera, & leur pardonna à condition qu'ils démoliroient les murailles & les fortifications de leur Ville. Ce furent eux, dit-on, qui lui livrerent la femme & les enfans de Mainfroi, pour obtenir leur grace; (3) événement que quelques Hiſtoriens racontent néanmoins différemment. (4)

Suites de la victoire de Charles.

Pillage de Bénévent par les François.

Charles nomma Philippe de Montfort, Gouverneur de la Sicile, & il l'y envoya avec l'Archevêque de Coſence, Pignatelli, ennemi juré du feu Roi, avec ordre de faire déclarer ce Royaume en ſa faveur. Meſſine ſe hâta de reconnoître ce Prince pour ſon maître: ſon Archevêché fut donné à Pignatelli, en reconnoiſſance de ſes bons ſervices. (5) En même tems le Comte d'Anjou envoya différens Corps de Troupes dans la Pouille, la Calabre & la Sicile, pour y réduire ceux des Partiſans de Mainfroi, qui faiſoient encore quelque réſiſtance, & qui furent bientôt obligés de ſe ſoumettre.

Le vainqueur regardant ſa conquête comme aſſurée, renvoya une partie des croiſés, & prit le chemin de Naples, où on lui fit la plus magnifique reception, ainſi qu'à la Reine Béatrix ſon épouſe. Mais telle étoit la dureté de ſon caractere, que malgré cet accueil, il ne put s'exempter de donner par-tout où il alla, des preuves de ſon extrême ſévérité. A Naples, il fit trancher la tête à quelques-uns des Barons qui avoient été pris dans la bataille où Mainfroi avoit perdu la vie. Il nomma Charles, ſon fils aîné Prince de

Le Roi Charles vient à Naples.

(1) Giannone *L.* XIX. *ch.* III. *& ſuiv.*
(2) *Hiſt. de Sicile. Tom.* II. *p.* 158
(3) *Hiſt. de Sicile. Ibidem.*
(4) *Hiſt. des Rois deux Siciles.* Par Mr. d'Ely. *Tom.* I, *p.* 148.
(5) Ce fut ce Prélat qui porta le Pape à faire exhumer le Corps de Mainfroi, diſant qu'il ne devoit pas ſouffrir que ce *chien mort*, fut enterré ſur les Terres de l'Egliſe. Giannone. *L.* XIX. *ibid.*

Salerne, & l'envoya parcourir les diverſes Provinces du Royaume, pour ſe concilier l'affection des Peuples. (1) Quant à lui, tranquille ſur les ſuites de ſes ſuccès & de ſa rapide conquête, il ne ſongea plus qu'à prendre des précautions pour affermir ſa nouvelle domination, & à remplir ſes coffres épuiſés, aux dépens de ſes nouveaux Sujets, qui charmés, ſuivant l'inconſtance trop ordinaire aux peuples, d'avoir changé de maître, s'étoient ſoumis avec empreſſement aux Loix de celui-ci, ne ſe promettant qu'abondance, richeſſes & félicité ſous le rêgne des François. On verra dans la Section ſuivante, comment leur attente fut remplie. Nous y parlerons auſſi de divers projets & négociations, du Roi Charles pour augmenter ſa puiſſance, des événemens plus intéreſſans, & plus directement relatifs à cette Hiſtoire nous appellant.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

La défaite & la mort de Mainfroi, avoient délivré le nouveau Roi d'un ennemi bien redoutable; la conquête du Royaume avoit été l'effet de cette grande victoire; cependant Charles avoit encore un Concurrent bien formidable, dans la perſonne du jeune Conradin, héritier légitime du Royaume de Sicile, ſur lequel il avoit des droits plus réels & plus authentiques que tous ceux auxquels l'avidité, la haine & le caprice des Papes pouvoient donner cette Couronne. Nous allons voir comment l'inique Charles ſe défit de ce Compétiteur.

L'empreſſement des Peuples à reconnoître le Roi Charles, ſe ſoutint peu de tems: ſes exactions, l'orgueil inſupportable de ſes officiers, l'inſolence des Gouverneurs, la dureté de la nouvelle adminiſtration, qui dégénéroit en tyrannie, & les impôts dont les Provinces étoient accablées, exciterent un ſoulèvement preſque général, qui annonçoit les ſuites les plus funeſtes. Le nombre des mécontens augmentoit de jour en jour, & ils invitoient à grand cris le Prince Conradin à venir ſe mettre à leur tête; délivrer le Royaume de l'oppreſſion ſous laquelle il gémiſſoit, & à prendre lui-même poſſeſſion d'une Couronne qui étoit ſon héritage. Si d'un côté, toutes les Villes du parti Guelfe, telles que Florence, Piſtoye, Lucques, celles de la Toſcane & de la Lombardie, s'étoient ſoumiſes au Roi, Charles, & l'avoient reconnu pour leur Podeſtat, Sénateur, ou premier Magiſtrat; d'un autre côté, les Gibelins, toujours attachés au parti de Mainfroi, ſe déclarerent en faveur de Conradin, & donnerent, dans les Villes de Sienne, Piſe, Verone, Pavie, & pluſieurs autres, retraite à ſes partiſans ainſi qu'aux mécontens de Sicile & des Provinces du Royaume. Le jeune Conradin, en qui la valeur, comme héréditaire, n'avoit pas attendu le nombre des années, honteux de languir dans l'oiſiveté, tandis que tant de braves gens conſentoient à verſer leur ſang pour ſa quérelle, réſolut de ſe rèndre à leurs vœux, ainſi qu'aux cris de ſes Sujets, & de ne pas laiſſer plus longtems l'héritage de ſes Aïeux entre les mains de l'oppreſſeur de ſa Maiſon. Il étoit alors auprès du Duc Othon, ſon aïeul maternel, & il n'avoit pour ſubſiſter que les ſecours d'Eliſabeth ſa mere, mariée en troiſieme nôces avec le Comte de Tirol. (2). A la ſollicitation de pluſieurs Villes d'Italie du parti Gibelin, de Rome même, ainſi que des

1266. 1269. *Soulèvement dans le Royaume. Conradin y eſt appellé par ſes Partiſans.*

(1) Giannone. *L.* XIX. *ch.* IV.

(2) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *L.* VII. *Sect.* II. Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 143. *& ſuiv.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Comtes G. & F. Lancia, parens du feu Roi, & qui ſe rendirent auprès de lui pour l'engager à prendre les armes, & venir recouvrer le patrimoine de ſes peres; ce jeune Prince ſe diſpoſa à partir pour l'Italie, dès l'année 1267, & prit dès lors le titre de Roi de Sicile. Sa mere effrayée à la vue du danger où il allloit ſe précipiter, dans un âge auſſi tendre, fit de vains efforts pour le détourner de cette périlleuſe entrepriſe, mais vainement elle lui dit qu'il couroit à ſa perte: rien ne put le retenir, pas même les défenſes que le Pape lui fit de mettre le pied en Italie, ni les menaces qu'il fit de lancer contre lui ſes foudres ſpirituelles. Les excommunications étoient comme héréditaires dans la maiſon de Conradin depuis l'Empereur Fréderic, & on y étoit accoutumé à braver ces armes impuiſſantes. Tandis qu'il ſe diſpoſoit à marcher vers ſes Etats, Conrad Capece & Fréderic de Caſtille, firent ſoulever une partie de la Sicile en ſa faveur; & bientôt il n'y eut que les Villes de Palerme, Meſſine & Syracuſe, qui reſtaſſent fideles au Roi Charles. A peu près dans le même tems, Fréderic Lancia remporta un avantage ſignalé ſur la flotte Provençale de Charles, avec une flotte de vingt quatre galeres que les Piſans lui avoient fournies. Henri de Caſtille, frere de Fréderic, Prince avanturier; qui, quoique Couſin-Germain du Roi Charles, & jadis ſon ami, étoit devenu ſon ennemi juré, avoit fait déclarer les Romains en faveur de Conradin. Comme Sénateur de Rome, Henri avoit beaucoup de pouvoir dans cette Ville; il promit les plus grands ſecours à ce jeune Prince. reçut ſes députés avec la plus haute diſtinction, & fit arrêter & empriſonner ſous différens prétextes, tous ceux qui étoient attachés au Roi Charles d'Anjou.

Le Pape Clément IV lui fait défenſe de paſſer en Italie.

Progrès & ſuccès de ſes partiſans.

Tel étoit l'état des affaires de Conradin en Italie, lorſqu'il ſe mit en route pour s'y rendre, par le Tirol & le Trentin. Il avoit avec lui dix mille chevaux, & l'eſpérance d'accroître ſon Armée de ſes partiſans & des mécontens, auſſi-tôt qu'il auroit mis le pied hors de l'Allemagne; mais le refus que quantité de Villes de la Lombardie firent, à la ſollicitation du Pape, de lui permettre le paſſage, fut cauſe qu'il fut fort longtems arrêté dans ſa marche; ce qui, joint à la diſette de vivres, dégoûta tellement ſes ſoldats, que la plûpart déſerterent, & s'en retournerent à pied dans leur pays, après avoir vendu leurs chevaux. Conradin, abandonné d'une partie de ſon Armée, ainſi que par Louis, Comte Palatin du Rhin, frere de ſa mere, & par le Comte de Tirol, ſon beau-pere, qui l'avoient accompagné juſqu'à Vérone, ne perdit pas courage, & réſolut de pourſuivre ſes projets, comptant encore ſur l'attachement & les forces de ſes partiſans. Il avoit avec lui Fréderic, Duc d'Autriche, jeune Prince à peu près de ſon âge, & qui, nouveau Pylade, ſuivit conſtamment ſes pas, & fut le fidele Compagnon de ſes armes & de ſes malheurs. Fréderic étoit fils de Herman, Marquis de Bade, & prenoit le titre de Duc d'Autriche, à cauſe de ſes prétentions ſur ce Duché, dont Ottocare, Roi de Bohême, s'étoit emparé. Conradin étoit à Vérone, où il demeura trois mois, lorſque le Pape déclara qu'il avoit encouru l'excommunication, & lui défendit de paſſer outre. Le jeune Prince n'eut aucun égard à cette défenſe, & ſe rendit à Pavie & de là à Piſe; le Pape courroucé, le foudroya lui & tous ſes adhérens, le Jeudi-Saint de l'année ſuivante, 1268; les déclarant ennemis du S. Siege, & déchus de tous leurs titres, honneurs & dignités. Le Roi Charles étoit alors dans la Toſcane, occupé à réduire les Gibelins. Il

Conradin ſe rend en Italie.

Conradin excommunié par le Pape.

mépriſoit ou affectoit d'abord de mépriſer l'orage qui ſe formoit contre lui; cependant les diverſes entrepriſes des mécontens de ſon Royaume, & les preſſantes ſollicitations du Pape, qui ſe plaignoit hautement de ſa nonchalance, l'obligerent à venir en Sicile. Les Sarraſins de Lucera profitant de ſon abſence, s'étoient revoltés contre les François, & avoient ravagé les environs de Lucera, ce qui engagea le Pape à publier contr'eux une nouvelle Croiſade.

Ses ſuccès en Toſcane & en Lombardie.

Cependant Conradin s'avançoit dans ſa marche, & par-tout, à Piſe, à Poggibonzi & à Sienne, &c. Il étoit reçu avec les mêmes honneurs, qu'on eût pu rendre à l'Empereur d'Allemagne. Il remporta dans la Toſcane pluſieurs avantages ſur les Troupes de Charles & des Guelfes; ſes ſuccès déterminerent quantité d'habitans des Villes Lombardes & Toſcanes à prendre parti dans ſes Troupes, & ſon Armée s'accroiſſoit par-tout où il paſſoit. Il prit le chemin de Rome par Viterbe, où l'on prétend que Clément le vit paſſer des fenêtres de ſon Palais, & dit à ceux qui étoient auprès de lui, *que c'étoit une brebis que l'on menoit à la boucherie.* (1) Il fut reçu dans Rome comme en triomphe, par les ſoins du Prince Henri, Sénateur, qui avoit préparé tous les eſprits en ſa faveur. La bravoure, la douceur, la bonté, la beauté, & toutes les grandes qualités de ce jeune Prince, augmenterent encore ces impreſſions favorables. Il partit de cette Ville, le 10 d'Août 1268, avec une Armée auſſi nombreuſe que brillante, à laquelle tous les mécontens & ennemis du Pape & du Roi Charles étoient venus ſe joindre, & prit le chemin de l'Abruzze Ultérieure, dans le deſſein d'aller ſe joindre aux Sarraſins, & délivrer Lucera, dont ſon ennemi formoit alors le Siege. Charles abandonna cette entrepriſe, auſſi tôt qu'il apprit l'arrivée de Conradin dans le Royaume, & il ſe mit en marche avec ſon Armée, bien inférieure en nombre à celle de ſon rival, dans le deſſein de lui fermer tous les paſſages, ou de lui livrer bataille. Il eſt conſtant qu'entre toutes les qualités que le Roi Charles poſſédoit au dégré le plus éminent, la bravoure étoit une de celles qui le diſtinguoient le plus. On n'en citera pour preuve que ce trait d'intrépidité, Informé qu'Aquila s'étoit rendue à ſes ennemis, & allarmé de cette perte, il partit ſur le champ pendant la nuit, pour cette Ville, & accompagné ſeulement de trois Chevaliers; il ſe préſenta à l'une des portes, demanda au Sentinelle, pour qui l'on tenoit à Aquila, & s'étant entendu nommer, il alla parler au Gouverneur, apprit que tout étoit tranquille, & reprit auſſi-tôt le chemin de ſon camp, où il arriva au point du jour, après une courſe de douze lieues, & ſans que l'on ſe fut peut-être apperçu de ſon abſence. (2)

Il vient à Rome.

Trait de bravoure du Roi Charles.

Il y avoit déjà quelques jours que les deux Armées étoient en préſence, & que l'on s'attendoit des deux côtés à une affaire déciſive; quoique celle de Charles fut près de la moitié moins forte que celle de ſon rival, il s'avança ſi fort, que les deux Armées ſe trouverent fort près l'une de l'autre; & ſéparées ſeulement par la riviere de Geovenco enſorte qu'il ne fut pas poſſible d'éviter le combat. Les François & les Siciliens ſe préparerent avec une égale ardeur à cette fatale bataille, qui devoit décider du deſtin du Royaume &

Bataille mémorable entre Conradin & le Roi Charles.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 168.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egl. *Tom.* I. *p.* 139. *Annal. Ital.* ann. 1268.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

du ſort des deux Princes rivaux. Charles, plus foible, eut recours à la ruſe, par le conſeil d'Alard de Saint Valtri Chevalier François, fameux par ſes exploits autant que par ſon expérience, & qui revenant de la Paleſtine, étoit venu ſaluer ce Prince dans ſon camp. Charles le força d'accepter pour cette journée le commandement de ſes Troupes. Cet habile Général fit un Corps de réſerve de huit cens chevaux d'élite, avec lequel accompagné du Roi, il ſe plaça derriere quelques bois, où il ne pouvoit être apperçu. Il avoit ſes vues en agiſſant de cette façon, ainſi que l'événement le juſtifia bien, pour le malheur des ennemis de Charles; dont les Troupes furent d'abord miſes en fuite de toutes parts. Déjà les Allemands croyant avoir remporté la victoire, pourſuivoient ſans ordre les fuyards, & s'amuſoient à dépouiller les morts, lorſque Charles parut & fondit tout-à-coup ſur eux avec ſa Troupe. Dès ce moment la victoire changea de parti, & les ennemis de Charles furent mis en déroute à leur tour. Conradin, ſon ami Fréderic & leurs principaux Chefs, qui, comptant ſur la victoire, s'étoient déſarmés & aſſis ſur l'herbe dans un vallon pour ſe repoſer, furent très-ſurpris, à la vue inopinée des ennemis; ils firent d'inutiles efforts pour rallier leurs troupes, & furent obligés eux-mêmes de prendre précipitamment la fuite. Les François en firent un grand carnage & une multitude de priſonniers; ils défirent encore la Troupe commandée par le Prince Henri de Caſtille, qui revenant de pourſuivre les fuyards François, s'approcha ſans défiance de la Troupe de Charles, qu'il prit pour l'Armée victorieuſe de Conradin, maîtreſſe du champ de bataille. Il fut bientôt détrompé & mis en fuite après un combat opiniâtre. Il ſe ſauva dans l'Abbaye du Mont-Caſſin, & fut livré au Roi par l'Abbé, qui exigea cependant de ce Prince une promeſſe authentique, & confirmée par ſerment, qu'il ne ſeroit point mourir le Prince de Caſtille, qui demeura en priſon dans une Forteresſe de la Pouille, pendant l'eſpace de 26 ans. Le Roi Charles donna auſſi-tôt avis de cette grande victoire au Pape; mais il ne put lui donner aucune nouvelle de Conradin, ni d'aucun des autres Chefs, dont il ignoroit le ſort, & qu'il faiſoit chercher de tous côtés. Cette ſanglante bataille ſe donna le 23 Août 1268, veille de la S. Barthelemi. L'Armée de Conradin fut preſque entiérement détruite, ou diſperſée; & le carnage fut beaucoup plus grand qu'il n'avoit été lors de la défaite de Mainfroi. En reconnoiſſance de cet heureux événement, le Roi Charles, ſuivant ſon caractere religieux, fonda dans la plaine même de Tagliacozzo, où s'étoit livrée cette fameuſe bataille, une riche Abbaye, ſous le titre de *Notre-Dame des Victoires* Abbaye qui devint dans la ſuite l'une des plus conſidérables du Royaume.

Cependant la mort, ou la priſe de Conradin & des autres Chefs, manquoit encore au ſuccès du Vainqueur; & la fortune, qui l'avoit ſi conſtamment ſecondé, remplit bientôt ce deſir. Conradin & Fréderic, après avoir erré pendant quelques jours ſur les montagnes déguiſés en Payſans, ſe refugierent ſur le bord de la mer, dans le Château d'Aſtura, dans le deſſein de gagner Piſe, ou la Sicile ſur quelque barque. Les Frangipani, Seigneurs de ce Château, leur en ôterent les moyens & les livrerent au Roi Charles, qui récompenſa cet important ſervice & cette infame trahiſon, par le don de pluſieurs grandes

Terres qu'il leur donna dans ſon Royaume. (1) On raconte ce fait de diverſes manieres, qui, au fond, prouvent la lâcheté des Frangipani. Ainſi, la fortune renverſant tous les deſſeins du brave & malheureux Conradin, le livra entre les mains de ſon ennemi, & remit en même tems tout le Royaume ſous les Loix de ce dernier.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

La funeſte Cataſtrophe qui nous reſte à décrire eſt trop connue, pour que nous nous appéſantiſſions ſur toutes les circonſtances d'un jugement, qui déshonore pour jamais la mémoire de Charles d'Anjou, & dont les Hiſtoriens François eux-mêmes n'ont pas cru devoir diſſimuler l'atrocité. La clémence n'étoit point la vertu favorite de ce Prince. Par ſes ordres ſanguinaires, des échaffauts furent dreſſés, & tous ceux qu'il ſoupçonnoit être attachés à ſon rival, coupables ou innocens, y périrent ſous le fer des Bourreaux, & le ſang ruiſſela dans la Sicile entiere. Il ne reſtoit plus de victimes que les illuſtres priſonniers dont on vient de parler; ils furent enfermés dans un Château de Naples: ils y reſterent priſonniers pendant près d'un an; & n'en ſortirent que pour aller auſſi ſur l'echaffaut. Ils furent condamnés à mort par une Sentence qu'eurent l'indignité de rendre, des Commiſſaires vendus aux volontés & à l'argent de Charles. Il eſt vrai que le Pape Clément mourut quelque tems avant cette ſanglante exécution; mais en-vain les partiſans de la Cour de Rome ont voulu le diſculper d'avoir pris part à cette atroce condamnation. Il eſt prouvé qu'elle avoit été réſolue entre ce Pape & Charles, longtems avant la mort du premier; il eſt prouvé encore que Charles avoit demandé conſeil au Pape ſur ce qu'il devoit faire de ſon ennemi, & que la réponſe de Clément n'avoit été rien moins que favorable à Conradin. Enfin, il eſt prouvé, que ce Pape, conſulté à ce ſujet, répondit ces mots affreux: *Vita Conradini, mors Caroli. Mors Conradini vita Caroli*, „ſi Conradin vit, Charles mourra „ & ſi Conradin meurt Charles vivra; (2) Arrêt d'autant plus infernal, qu'il fut prononcé par le Chef de la Religion. Au reſte, Charles eut ſoin que toutes les formalités d'uſage fuſſent obſervées dans cette occaſion; il voulut que ſes ennemis, ainſi que ſon concurrent à la Couronne, dont celui-ci étoit l'héritier légitime, fuſſent juridiquement condamnés à la mort, comme criminels de Leze-Majeſté, perturbateurs du repos public, rebelles & ennemis de l'Egliſe; mais toutes ces formalités, tous ces prétextes, toutes ces calomnies, n'en ont point impoſé à la poſtérité, & la mémoire de Charles n'en ſera pas moins éternellement flétrie par l'atrocité de ces aſſaſſinats prétendus juridiques.

Cruautés du Roi Charles.

Vainement Eliſabeth offrit des ſommes immenſes pour ſauver les jours de ſon fils; Charles fut inexorable; il aimoit paſſionnément l'argent; mais cette fois, il lui falloit du ſang. Cette ſcene cruelle ſe paſſa à Naples, le 26 Octobre 1269, pendant la vacance du S. Siege. Après qu'on eut fait confeſſer les deux jeunes Princes, & tous ceux qui devoient périr avec eux; après les avoir fait aſſiſter à l'office & à la meſſe des morts, dans une Chapelle tendue de noir, & leur avoir fait encore eſſuyer toutes les longueurs d'une prédica-

1269. *Exécution de Conradin, de Frederic & d'autres.*

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 144. *Anecd. Ital. Art- Sicile* ann. 1268. Giannone XIX. *ch.* IV.
(2) Giannone *ib.* Sect. II. *p.* 702.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

tion pleine d'invectives & d'Anathêmes, ils furent conduits dans la Place du marché, où Robert de Bari, Grand Protonotaire du Royaume; lâche Traitre, qui avoit eu la plus grande part à cette procédure, lut aux deux jeunes Princes leur Sentence de mort. On ne répétera point ici toutes les circonſtances que les Hiſtoriens rapportent à ce ſujet; (1) la ſcene eſt aſſez touchante par elle-même, ſans la charger encore. Fréderic fut exécuté le premier, probablement pour rendre la mort de Conradin encore plus douloureuſe. Si le Duc d'Autriche, ce fidele Compagnon de ſes malheurs, lui donna juſqu'au dernier moment, les plus ſenſibles marques de ſon amitié, ce jeune Prince lui donna dans ce triſte moment des preuves bien touchantes de la ſienne, de ſa reconnoiſſance & de la ſenſibilité de ſon cœur; elles tirerent des larmes de tous ceux des aſſiſtans, dont le cœur n'étoit pas endurci par les preſtiges de la Cour de Rome, ou par l'eſprit de parti. On rapporte que plus touché de la mort de ſon ami que de la ſienne même, l'infortuné Conradin prit dans ſes mains la tête de Fréderic, ſéparée du tronc, la baiſa tendrement, l'arroſa de ſes larmes, ſe plaignant de n'avoir pu recompenſer ſes ſervices, & que toute ſon amitié pour lui n'eut ſervi qu'à le conduire à une ſi tragique fin. Digne exemple de conſtance & d'amitié! Tant de vertus, de bonté, de grandeur d'ame, de jeuneſſe & de graces, ne purent déſarmer ſes Bourreaux; ni Charles d'Anjou, plus farouche que les Bourreaux. Conradin harangua quelques tems les ſpectateurs, pour leur faire ſentir ſon innocence & la juſtice de ſa cauſe; & après avoir reproché à ſes Sujets leur ingratitude à ſon égard & envers ſa Maiſon, il déclara qu'il faiſoit héritier de tous ſes droits au Royaume de Sicile Pierre d'Aragon, qui avoit épouſé Conſtance ſa Couſine, fille de Mainfroi, en ſigne de quoi il jetta, dit-on, ſon gant dans la Place, pour gage d'inveſtiture, qu'un Chevalier ramaſſa & porta à Pierre d'Aragon. Les dernieres paroles de Conradin furent: *Ah! ma mere, que la nouvelle de ma mort va vous cauſer de chagrin!* Il préſenta enſuite courageuſement ſa tête au fer du Bourreau, qui la trancha d'un ſeul coup, & coupa ainſi la trame de deux Princes, l'unique eſpérance des deux plus illuſtres maiſons qui fuſſent dans le monde; celle de Suabe & celle des anciens Ducs d'Autriche, qui furent éteintes en un ſeul jour. Le jeune Conradin n'étoit âgé que de dix-ſept ans lors de cette horreur. (2)

Mort & dernieres paroles de Conradin.

Cette exécution fut ſuivie de celle des Comtes Gualvan Lancia, Gerard de Piſe, de Hurnaſco, Gentil-hommes Allemands; des Comtes Jourdan & Barthélemi, & de treize autres des principaux Seigneurs du Royaume, & partiſans du malheureux rival de Charles; ils furent décapités, ou pendus. On prétend que ce Prince cruel pouſſa l'inhumanité, juſqu'à vouloir être témoin de cette ſcene affreuſe; qu'il la vit d'une tour voiſine; & que plus de mille perſonnes périrent du dernier ſupplice en divers endroits, pour avoir embraſſé le parti de Conradin. (3) Le ſang coula pendant longtems dans le Royaume; l'appareil effrayant des haches & des potences y fut longtems étalé; peu de maiſons reſterent à l'abri des recherches; & les innocens furent

Cruautés du Roi Charles.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VIII. *Sect.* II. *Anecd. Ital. Ibid.*
(2) *Anecd. Ital.* Naples & Sicile *p.* 189 *& ſuiv.*
(3) *Hiſtoire de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 173-175.

confondus avec les coupables: une multitude de Citoyens furent sacrifiés par le seul soupçon d'avoir servi, ou même d'avoir plaint Conradin.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Ainsi que cet infortuné Prince l'avoit bien dit, sa mort fut un coup de foudre pour sa mere; désespérée de voir se vérifier ce qu'elle avoit craint & prevu, lors de son départ pour l'Italie. Sur le refus qu'elle avoit essuyé de Charles, espérant que sa présence le fléchiroit peut-être, elle s'étoit embarquée avec des sommes capables de tenter l'avarice de son ennemi; & elle venoit éplorée, dans le dessein de sauver la vie à ce cher fils; lorsqu'elle apprit en chemin qu'elle arriveroit trop tard pour prévenir ce coup funeste. Pleine de sa douleur, elle fit aussi-tôt changer les pavillons, les cordages & les voiles, elle leur en substitua de noirs, & aborda dans cet équipage lugubre à Naples, où elle fut reçue par l'Archevêque. Elle tenta vainement d'obtenir par son moyen, du Roi la permission de faire élever à son fils un Mausolée dans l'endroit même de son exécution, ou ailleurs, à sa volonté; cette triste consolation, bien foible dédommagement d'une si grande perte, lui fut refusée; & toute la grace qu'elle obtint, ce fut de pouvoir faire transporter le corps de son fils, sous l'Autel de la Chapelle de Sainte Marie des Carmes à Naples. (1) Quant aux Corps des malheureux Compagnons de son supplice, ils resterent quelque tems exposés dans la Place, le Roi ne voulant point qu'on les inhumât en Terre-Sainte, parce qu'ils étoient, disoit-il, excommuniés. Enfin, il consentit qu'on les allât enterrer près de la Mer, dans un endroit, où le Roi Charles II, son fils, fit bâtir depuis un Couvent de Carmes, peut-être en expiation de tant d'horreurs & de cruautés.

Arrivée de la mere de Conradin à Naples.

Sépulture de Conradin & des autres.

L'Italie & l'Allemagne apprirent en frémissant l'exécution de Conradin & de Fréderic; cette affreuse nouvelle remplit toute l'Europe de surprise & d'indignation; & jusqu'à la Cour de Rome, tout retentit d'imprécations contre l'inhumanité du Roi Charles. Ceux qui en témoignerent le plus d'horreur, furent la plûpart des Seigneurs François qu'il avoit à sa Cour; ces généreux Chevaliers sentirent, en gémissant, que sa cruauté dans cette circonstance, deshonoroit toute la Nation, sur laquelle la honte en rejailliſſoit. Ils ne purent s'empêcher de verser des pleurs, en voyant couler le sang de ces illustres victimes, & de taxer le Roi de barbarie: ils dirent hautement que son procédé étoit contraire à toutes les Loix de l'honneur, de la guerre & de la Chevalerie. Plusieurs Jurisconsultes en jugerent de même. Au reste, il ne faut être ni Chevalier, ni Jurisconsulte, pour détester de pareils crimes; il suffit d'être homme, de consulter son cœur, & d'avoir de la raison & de l'équité. Après avoir relevé hautement toute l'atrocité de la conduite de Charles, Giannone (2) entreprend cependant, mais en-vain, de la justifier & de prouver que la mort de Conradin étoit prescrite par les regles de la prudence & de la saine politique; & que ce fut une cruauté nécessaire pour assurer la tranquillité du Royaume & la tranquillité des Peuples, que les entreprises de Conradin & de ses partisans auroient sans cesse troublée, si on leur eût laissé la vie. Cruelle politique, leçons barbares, qui font des Rois autant de tyrans! Que signifie cette variété de jugemens de la même action? Comment

(1) *Anecd. Ital.* Naples & Sicile *p.* 190-191.
(2) *L.* XIX. *ch.* IV. *p.* 707 *& suiv.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux* Siciles *depuis* 1269 *juſqu'à l'an* 1282. *Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

une action peut-elle être en même tems, & juſte, & criminelle? C'eſt méconnoître la vertu que de ſuppoſer qu'elle puiſſe être quelquefois en contradiction avec elle-même; elle eſt une & conſtante ainſi que la vérité. Faut-il tant de lumieres pour ſavoir qu'il n'eſt jamais permis de ceſſer d'être juſte & vertueux, dans la vue d'éviter quelque péril éloigné; ni honneur, ni vertu, ni juſtice, rien ne peut juſtifier la cruauté de Charles.

Extinction totale de la Maiſon de Suabe: le Royaume paſſe à la Maiſon d'Anjou.

Au reſte, il n'eſt pas difficile d'appercevoir la main cachée qui conduiſit Conradin ſur l'échauffaut, & qui pourſuivit impitoyablement en lui les malheureux reſtes de ſa famille. Charles ne fut, ſans le ſavoir, que l'inſtrument honteux, le miniſtre ſervile de la vengeance, de la haine implacable des Papes, qui depuis Innocent IV, juſqu'à Clément IV, travaillerent ſans relâche à opérer la deſtruction totale de la Maiſon de Suabe, commencée dans l'Empereur Fréderic, pourſuivie dans Conrad ſon fils, avancée par la défaite de Mainfroi, & enfin achevée par l'exécution de Conradin. Telle fut la fin de cette grande Maiſon; la plus illuſtre de l'Europe, ſoit par ſes alliances, ſoit par ſon ancienneté; après avoir poſſédé l'Empire pendant cent quinze, & le Royaume de Naples & de Sicile pendant près de ſoixante-quatorze ans. Au reſte, à l'exemple de beaucoup d'Hiſtoriens, nous n'avons point mis ce Prince au nombre des Rois de Sicile, parce que, quelques légitimes que fuſſent ſes droits à cette Couronne, il n'en prit jamais poſſeſſion; ne fut jamais reconnu, ni couronné ſolemnellement, & ne vint dans ſon Royaume que pour y trouver la mort par la plus funeſte des cataſtrophes. Cataſtrophe que quelques Hiſtoriens ont regardée, comme la juſte punition des cruautés que la Maiſon de Suabe avoit exercées contre la famille de Tancrede, dernier Roi Normand; (1) mais qui malheureuſement tomba ſur un innocent.

Cette ſanglante exécution, ſinon juſte, au moins utile pour le Roi Charles, le rendit tranquille poſſeſſeur de ſes Etats; le délivra de toutes ſes craintes, & fit paſſer le Royaume fondé par les Princes Normands, des Rois de la Maiſon de Suabe, à ceux de la Maiſon d'Anjou; dont nous allons tracer l'Hiſtoire dans la Section ſuivante.

SECTION IV.

Hiſtoire des deux Siciles ſous Charles I. d'Anjou, depuis la mort de Conradin, en 1269, *juſqu'à l'aliénation de la Sicile, en* 1282; *Hiſtoire du Royaume de Naples, depuis cette époque, ſous les Rois de la I & II. Maiſon d'Anjou, juſqu'à la réunion des deux Royaumes, en* 1442, *ſous Alphonſe I. Roi de Naples & de Sicile, & V. du nom, Roi d'Arragon.*

CHARLES I d'ANJOU, *ſurnommé le Défenſeur de l'Egliſe. Roi de Naples & de Sicile.* 1269. (*) 1285.

Il y avoit déjà plus de trois ans que le Roi Charles avoit pris poſſeſſion de la Couronne des deux Siciles, & délivré ce Royaume, ſuivant le langage de la Cour de Rome & de ſes Partiſans, du joug inſupportable & tyrannique de l'uſur-

(1) Giannone *Ibidem.*

(*) La premiere date déſigne ſon avénement à la Couronne, & la ſeconde l'année de ſa

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1212-1442.*

l'uſurpateur Mainfroi; & cependant, loin que les Peuples s'apperçuſſent, en aucune façon, des heureux effets de ce changement de domination, que leurs vœux & leur inconſtance avoient tant hâté, ils trouvoient, au contraire, leur ſort beaucoup plus déplorables qu'auparavant; tombés dans un nouvel abyme de maux, plus profond que le premier, reconnoiſſant trop tard leur erreur, gémiſſant de leur aveuglement, ils appelloient avec les plus vives inſtances celui qu'ils avoient abhorré & trahi, ils rendoient enfin juſtice à la douceur de ſon rêgne, & à ſa modération. (1) Les choſes avoient en effet bien changé de face. L'Interdit jetté ſur le Royaume, avoit été levé & les Sujets (abſous de l'excommunication qu'ils avoient encourue de concert avec leur Roi, pour ne s'être pas crus déliés du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient fait) étoient reconciliés avec l'Egliſe; mais, d'un autre côté, ils étoient vexés, accablés d'impôts, foulés aux pieds par le Roi & par ſes Miniſtres; en butte aux exactions & à la tyrannie de ces derniers, ils gémiſſoient ſous un joug de fer, tandis que l'avidité d'une foule d'étrangers favoris du Monarque, les dépouilloit de leurs Biens, les outrageoit dans leurs perſonnes & dans leur honneur, & commettoit impunément toute ſorte d'excès & d'injuſtices; le ſang ruiſſeloit, les potences, les échafauts étoient dans la plûpart des Villes du Royaume, & chaque famille plongée dans le deuil & la conſternation, étoit en proie à la douleur & à la crainte de fournir quelque victime aux Bourreaux, vû qu'il ſuffiſoit pour périr, d'être ſoupçonné d'avoir favoriſé le parti de Mainfroi, ou de Conradin. Celui qui ſeul auroit pû mettre fin à tant de déſordres, les voyoit d'un œil inſenſible; ou plutôt, renfermé dans ſon Palais, il ne les voyoit point, il ne les vouloit pas voir: il les toléroit par ſon indolence, & ſembloit, en quelque façon, y conniver tacitement. Enorgueilli par ſa proſpérité & par ſes victoires, tranquille au fond de ſon Palais, inviſible, caché comme les Princes Ottomans, inacceſſible aux regards & aux plaintes de ſes malheureux Sujets; environné de Courtiſans & de vils flatteurs, qui ne permettoient pas à ces plaintes de parvenir juſqu'à lui; il ne ſongeoit qu'à remplir ſes coffres, aux dépens de ſes Peuples, & à jouir en repos, au ſein de l'abondance & de l'oiſiveté, du plaiſir de porter le ſceptre. (2) On crut voir renaître le rêgne de fer de Guillaume I; & le rêgne de ſang du cruel Henri VI: ainſi que ces Princes l'objet de la haine publique; Charles s'en mettoit peu en peine; & croyoit tandis qu'il contentoit la ſoif naturelle qu'il avoit pour le ſang & pour l'or, devoir fermer les yeux & les oreilles ſur les exécutions de ſes Miniſtres, & abandonner, en quelque façon, le Royaume en proie aux ravages de ſes officiers, pour récompenſe des ſervices qu'ils lui avoient rendus, & de la part qu'ils avoient eue à ſa conquête. Sûrs de l'indulgence & de l'approbation tacite de leur maître, ils ſe livroient aux plus grands excès, ils ſe conduiſoient dans le Royaume, comme dans un pays ennemi, & en traitoient les habitans comme des eſclaves. Ils s'enrichiſ-

Tableau des malheurs du Royaume ſous ſon rêgne.

mort. Quoique ce Prince eût été couronné, en 1266, on ne date ici le commencement de ſon rêgne, que de la mort de Conradin, qui le laiſſa paiſible & unique Poſſeſſeur du Royaume.

(1) Giannone. *Tom.* II. *Liv.* XIX. *ch.* IV.

(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 122 *& ſuiv.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

ſoient à l'envie des dépouilles de la Nobleſſe proſcrite, ou ſoupçonnée, & s'emparoient de toutes les Terres titrées, que le Roi leur laiſſoit envahir. Comme on l'a déjà dit plus haut, nul accès aux Sujets auprès de leur Prince, nul égard pour leurs plaintes, nulle juſtice, nulle ſatisfaction à eſpérer contre leurs déprédateurs: payer, ſe taire & gémir en ſecret, telle étoit leur triſte condition. On eût dit que tout le Royaume eût été enveloppé dans la Sentence de Mainfroi & de Conradin, & condamné, comme complice de leurs fautes, à l'expier par un long & rigoureux ſupplice. Jamais ces infortunés habitans n'avoient la foible conſolation de voir leur Maître, & ils n'entendoient parler de lui que pour être vexés & foulés en ſon nom; il ne leur donnoit des marques de ſon exiſtence au milieu d'eux, que par de nouvelles impoſitions, ou par des exécutions ſanglantes, faites en vertu des ſes ordres rigoureux. Ainſi, Charles travailloit de toutes ſes forces, peut-être ſans y réfléchir, à s'acquérir l'odieux ſurnom de *tyran* des deux Siciles, & devenoit inſenſiblement l'objet de l'averſion de ſes Peuples. Elle rejailliſſoit naturellement, tant ſur les complices de ces excès, que ſur toute ſa nation en général; & d'après une telle oppreſſion, d'après ce traitement injurieux, il n'eſt pas ſurprenant que le Gouvernement François fût preſqu'auſſi généralement abhorré, qu'il avoit été auparavant deſiré. C'eſt ce qui avoit été cauſe du ſoulèvement qui s'étoit fait en faveur de Conradin, & de l'entrepriſe de ce jeune Prince, invité par les cris preſſans d'une partie de la Nation à venir la délivrer. Sa fin tragique, la malheureuſe iſſue de ſon expédition, avoient encore contribué à appéſantir le joug des Peuples de cet infortuné Royaume, en délivrant Charles de toutes ſes inquiétudes, & en affermiſſant pour jamais le trône de ſa Maiſon. Le danger qu'il avoit couru, avoit rallumé ſa fureur, il s'étoit réveillé de ſon aſſoupiſſement, il avoit repris le fer, & ſon Royaume avoit été encore une fois couvert de ſang & de cendres, quantité de Villes détruites, ou raſées, étoient autant de triſtes veſtiges de ſa vengeance. Loin de profiter de la premiere leçon que le mécontentement de ſes Peuples lui avoit donnée, loin de ſonger à ramener par la douceur & les ménagemens, des Sujets revoltés & aigris, ce Prince, s'étudiant, pour ainſi dire, à rendre leur ſort encore plus déplorable, d'autant qu'il croyoit pouvoir le faire impunément, avoit lâché la bride à ſon humeur cruelle, ainſi qu'à la tyrannie de ſes Officiers. Dès ce moment, il n'eſt pas difficile à tout homme éclairé, qui ſuit attentivement le fil de l'Hiſtoire, d'y voir un enchaînement continuel d'événemens conſéquens & reſultans les uns des autres, d'appercevoir d'avance dans la conduite imprudente du Roi Charles, le germe de tous les malheurs qui lui arriverent depuis, & de prédire le ſoulèvement de quelque partie du Royaume; & comme preſque tous les malheurs qui arrivent aux hommes, ne ſont ordinairement que la ſuite néceſſaire de leurs fautes, il eſt très-aiſé, & en même tems très-utile, de remarquer dans ce ſoulèvement, la juſte punition des excès de ce Prince, ainſi qu'une leçon frappante pour tous les Souverains qui abuſent de leur pouvoir.

Tableau de la conduite de ce Prince, & de ſes officiers.

Portrait du Roi Charles.

Charles, (1) que quantité d'Hiſtoriens, ſur-tout les François, nous re-

(1) Il n'y a plus aujourd'hui de Guelphes, ni de Gibelins, ces noms funeſtes ſont éteints depuis long tems, & avec eux leur haine & leurs fureurs mutuelles. Que nous importent Anjou,

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

présentent comme doué des plus grandes qualités, & un Héros de son Siecle, brave sans doute, jusqu'à l'intrépidité, (qui n'étoit pas brave alors? C'étoit la vertu françoise) libéral, généreux avec ses amis; heureux s'il eût connu la clémence envers ses ennemis, s'il eût été moins prodigue du sang de ses semblables, moins enclin à la cruauté! Charles; dis-je, au lieu de chercher à se faire aimer, à se concilier l'affection de ses nouveaux Sujets; ce Prince, malheureusement imbu de la fausse maxime que la force est le seul moyen de contenir les Peuples, sembloit n'avoir pour but que de s'en faire craindre & détester. Au lieu de tâcher de gagner les Cœurs, Charles, naturellement fier, emporté, Colere, sévere à l'excès, inexorable; les aliénoit, les effarouchoit tous par ses manieres impérieuses & hautaines, par l'inflexibilité de son humeur; il revoltoit tous les esprits par la dureté de son caractere; il n'étoit doux & modéré, & ne savoit se contraindre qu'avec les Papes, (1) devant lesquels, soit foiblesse de sa part, ou politique, ou ascendant de la leur, son génie altier sembloit comme altéré; il se dédommageoit bien de cette humiliation forcée avec les autres hommes, qu'il regardoit & traitoit comme étant d'une autre espece que lui. Non-seulement une conduite aussi hautaine choquoit tous ceux qui l'approchoient & qui dépendoient de lui; mais elle fut même reprise & blamée souverainement par le Pape Clément IV son Bienfaiteur, par celui même qui l'avoit placé sur le trône de Sicile. Ce Pontife ne put s'empêcher de lui en faire les plus vifs reproches en différentes occasions, ainsi qu'on le voit encore par ses Lettres, (2) où il lui donne les plus sages leçons d'administation, & lui dit, entre autres choses remarquables; (3) „ Si vous vous cachez à vos Sujets, en leur fermant tout accès „ auprès de vous, si vous ne les recevez pas avec cette affabilité si propre à „ gagner les cœurs, & que cependant vous prétendiez leur commander, il „ faudra donc vous résoudre à ne jamais quitter l'épée, ni la cuirasse, tenir „ sans cesse votre armée à vos côtés. Qu'un Souverain mene une triste vie, „ lorsqu'il est toujours suspect à ses Peuples, & toujours en garde con„ tr'eux"! (4) Ce Pape lui fit encore, tant de vive voix, que par lettres, quantité de remontrances de cette nature; ses Successeurs tâcherent aussi d'engager Charles, par leurs Légats, à changer de conduite, à écouter les plaintes de ses Sujets, à diminuer leurs charges, à réprimer les désordres & excès en tous genres, de ses officiers & de ses Soldats. Toutes ces exhortations furent inutiles: ce Prince, obstiné dans son aveuglement, n'y fit aucune attention. Ainsi fut cruellement trompée l'attente des Peuples de ce Royaume. La ruine de la Maison des Princes Normands avoit été vengée par celle de la Maison de Suabe, & les cruautés d'Henri VI par la mort tragique de Mainfroi & de Conradin; l'abandon, la destruction de la famille de ces Princes fu-

Suabe, Arragon, toutes Maisons éteintes; & quel intérêt avons-nous à tout ceci, hors celui de la vérité? *Mihi Galba, Otho, Vitellius; nec injuriâ, nec beneficiis cogniti.* Tacit.

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 189 *& suiv.*

(2) *Epist. Clément.* 380-462-504.

(3) *Hist. des Rois des deux Siciles. Ib. p.* 123. *Anecd. Ital. Art. Sicile. p.* 184. ann. 1266.

(4) C'est ce qu'à si bien exprimé un ancien Poëte Comique Latin (Sirus) *Quem multe timent, necesse est multos timeat*; maxime, qui fait l'effroi des tyrans, & qui pourroit leur être salutaire, s'ils vouloient en faire leur profit, & se comporter différemment envers leurs semblables.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

rent punies par les malheurs des Peuples ſous la domination des François & de la Maiſon d'Anjou; & l'uſurpation, les cruautés, la conduite tyrannique du Roi Charles envers ſes Peuples, le devoient être par le ſoulèvement, l'aliénation de la Sicile, & par toutes les diſgraces qui remplirent d'amertume les dernieres années de ſa vie: Enfin, la faute qu'un Prince du Sang de France fit d'accepter cette Couronne étrangere, fut la cauſe de tout ce qu'il en coûta depuis de peines, d'argent & de ſang à la France, pour la défendre, ou pour y ſoutenir de vaines prétentions. (1)

Succès de ce Prince en Toſcane, il y eſt nommé Lieutenant du St. Siége.

La victoire que Charles avoit remportée ſur Mainfroi, avoit acquis la ſupériorité au parti des Guelphes, qui ayant pris le deſſus dans la plûpart des Villes d'Italie, comme Florence, Lucques, Piſtoye & autres, tant en Toſcane qu'ailleurs, les avoient ſoumiſes à ce Prince. La plûpart d'entr'elles l'avoient choiſi pour leur Podeſtat, ou Gouverneur. Il n'y avoit en Toſcane que Piſe, Sienne & Poggibonzi, qui refuſaſſent de le reconnoître, & demeuraſſent conſtamment attachés au parti des Gibelins. L'arrivée de Conradin en Italie le releva entierement, & par contre il rendit celui de ce Prince ſi redoutable, que Clément IV en concevant les plus grandes inquiétudes, nomma pour contrebalancer ſa Puiſſance en Italie, Charles Paciaire, ou Pacificateur de la Toſcane; dignité qui revenoit à-peu près à celle de Lieutenant du St. Siege, ou de Vicaire-Général de l'Empire, & que les Papes prétendoient avoir le droit de conférer pendant la vacance du trône Impérial. Clément, toujours jaloux du pouvoir de ſon protégé & ſoigneux de le reſtreindre, prit la précaution dans une entrevue qu'ils eurent enſemble à ce ſujet à Viterbe, (où les Papes faiſoient alors leur reſidence) de lui impoſer pluſieurs conditions relatives à la nouvelle dignité qu'il lui conféroit, dont la premiere étoit qu'il s'en demettroit dans trois ans, ou même plutôt, ſi l'on éliſoit un Empereur, ou un Roi des Romains agréable au St. Siege. (2) Charles étoit occupé à pourſuivre rigoureuſement les Gibelins de Toſcane, & à former le Siege de Poggibonzi, de concert avec Gui de Montfort, ſon Lieutenant dans Florence, lorſque la nouvelle du ſoulèvement d'une partie de ſon Royaume, & les preſſantes ſollicitations du Pape l'obligerent d'y repaſſer promptement pour s'oppoſer aux entrepriſes de Conradin. En attendant que ce jeune Prince y parut avec ſon Armée, Charles s'occupa à former le Siege de Lucera des Sarrazins, qui s'étoient revoltés pendant ſon abſence, & avoient arboré les premiers, dans la Pouille, l'étendart de ſon ennemi; exemple qui avoit été ſuivi par les principales Places de la terre de Labour, de l'Abruzze & de la Calabre. Charles déterminé à tirer des Sarrazins la vengeance la plus ſignalée, preſſoit fortement le Siege de leur Ville, lorſque la nouvelle de l'entrée de Conradin dans l'Abruzze, l'obligea de le lever, pour marcher à ſa rencontre. La défaite de ce jeune Prince & de ſon parti, firent rentrer la

Suite de ſa victoire ſur Conradin.

(1) On ſait que les conquêtes de Rome ont été la cauſe de ſa ruine, & ont attiré les Vaincus dans ſon ſein. Que de maux la découverte du nouveau monde, n'a-t-elle pas déjà fait à l'ancien; ſans ceux qu'elle lui fera encore! Un jour viendra peut-être où les habitans des Colonies, peuplées & accrues aux dépens de l'Europe, viendront ravager leur berceau, conquérir les Etats dont ils dependent aujourd'hui, & leur rendre tous les maux qu'ils ont faits autrefois à l'Amérique.

(2) *Hiſt. des Rois de Sicile.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 126.

Sect. IV. *Hiſt. des deux* Siciles *depuis* 1169 *juſqu'à l'an* 1282. *Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

plûpart des Villes rebelles dans l'obéiſſance, & livrerent les autres au reſſentiment de Charles. Il ſe rendit à Rome, au mois de Septembre de la même année, 1268, il fut reçu avec toutes les démonſtrations de joie poſſibles dans cette même Ville, où Conradin étoit entré peu de tems auparavant comme en triomphe. Il ne faut pas s'en étonner, Charles étoit Vainqueur, heureux, & craint; ſa fortune lui ſoumettoit tout: il fut élu Sénateur de Rome pour la ſeconde fois. Après y avoir laiſſé un Lieutenant pour y commander à ſa place, il ſe hâta de retourner dans ſon Royaume, brûlant d'y ſignaler ſa vengeance contre ſes ennemis & contre les rebelles, par des exécutions qui feroient trembler l'avenir. Il commença, en paſſant par la Pouille, par faire raſer Averſe juſqu'aux fondemens: Potenze, Corneto, & quantité de Places & Châteaux de la Pouille & de la Baſilicate éprouverent le même ſort. Au reſte, il faut convenir que les deux derniers endroits ci deſſus nommés, mériterent bien un traitement ſi rigoureux par la trahiſon dont ils ſe rendirent coupables envers une quantité conſidérable de Nobles, Partiſans de Conradin, que leurs habitans attirerent dans leurs murs, comme dans un aſyle aſſuré, & qu'ils y maſſacrerent après, ou livrerent à la vengeance du Roi Charles, pour obtenir plus facilement leur pardon de ce Prince; malheureuſement la deſtruction de leur domicile fut moins un effet de ſa juſtice, que de ſon reſſentiment aveugle.

Le Siege de Lucera fut repris avec chaleur; cette Ville fut priſe & détruite, & les Sarrazins ſes habitans, obligés de ſe rendre à dicrétion, au Vainqueur, qui les diſperſa dans différens endroits de ſon Royaume. C'eſt dans cette occaſion que quelques Hiſtoriens rapportent (1), que Charles ſe rendit maître de la perſonne d'Hélene des Angioli, ſeconde femme de Mainfroi, qui s'y étoit refugiée avec ſes deux enfans, *Manfredino*, ou Mainfroi, & Béatrix. Ces infortunées victimes furent enfermées à Naples, dans le Château de l'œuf, où on les fit mourir par l'ordre du Roi Charles, où, ſelon d'autres, on les laiſſa mourir de faim & de miſere, à l'exception de Béatrix, qui eut le bonheur de ſortir de ſa priſon, à la faveur de la révolution qui arriva en Sicile quatorze ans après. Comme la ſévérité exceſſive du Monarque étoit connue, elle jetta quantité de Seigneurs de ces Provinces dans le déſeſpoir, & fut cauſe qu'ils ſe renfermerent tous dans leurs Châteaux, réſolus d'y faire la plus longue réſiſtance qu'il leur ſeroit poſſible. Ce Prince fut obligé de faire marcher des Troupes contr'eux ſéparément, & de les réduire tous les uns après les autres. Tous ceux qui tomberent entre ſes mains périrent dans les ſupplices; ceux de ſes Officiers qui furent chargés de ces expéditions, imbus de l'eſprit & des maximes de leur maître, y commirent, à ſon exemple, quantité de cruautés & de ravages. Il ne lui reſtoit plus à ſoumettre que la Sicile, qui s'étoit en plus grande partie, ſoulevée en faveur de Conradin, à l'inſtigation de Conrad, Comte de Capéce; & de Fréderic, frere d'Henri, Prince de Caſtille. Ils y avoient

(1) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* IV. D'autres, (*Hiſtoire des Rois des deux Siciles.*) Par *Mr.* d'E. nomment cette Princeſſe *Sybille*; toutefois il eſt conſtant que c'étoit la ſeconde femme de Mainfroi, fille du Deſpote d'Epire. Sa premiere femme avoit été Béatrix de Savoie, dont il eut deux, ou ſuivant d'autres, trois fils, qui moururent tous en bas âge, & avant lui.

débarqué des Troupes, pendant que le Roi Charles étoit en Italie, & en avoient chaſſé Foulques, que ce Prince avoit établi Commandant de ſes Troupes.

Capéce avoit pris le titre de Vice-Roi, ou de Lieutenant du Roi Conradin, & étoit parvenu par ſes ſoins, à faire déclarer preſque toute l'Iſle en ſa faveur. La défaite de Conradin la fit retomber au pouvoir de Charles. Il y envoya Gui & Philippe de Montfort, & pluſieurs autres de ſes Officiers avec une flotte conſidérable. Tout changea de face à ſon arrivée. Les Partiſans de Conradin, épouvantés, abandonnerent Capéce & Fréderic; ce dernier eut le bonheur de ſe ſauver avec quelques Galeres Piſanes. Capéce s'enferma dans le Château de Centoripa, ou Centorbi, où il fut aſſiégé par Gui de Montfort, & obligé bientôt de ſe rendre à diſcrétion. Montfort lui fit crever les yeux, ainſi qu'à pluſieurs autres Chefs, & les fit pendre aux creneaux de cette Forteresſe, qui fut enſuite raſée.

Sort déplorable de la Sicile.

Les autres Chefs s'étant ſoumis au Roi & lui ayant prêté ſerment de fidélité, l'Iſle rentra entiérement ſous ſa domination; mais elle n'en fut pas plus heureuſe; car ce Prince appéſantit ſon joug de toutes façons, & fit ſentir à ſes habitans que c'étoit par la terreur qu'il prétendoit gouverner. Tous ceux qui lui étoient ſuſpects, furent en partie mis à mort, ou bannis, ou dépouillés de leurs Biens. La plûpart des Châteaux, & des Forteresſes furent détruits; l'on mit de fortes Garniſons dans les Places qu'on laiſſa ſubſiſter. Les Peuples furent ſurchargés de nouveaux impôts, qu'on percevoit avec autant de hauteur que de cruauté; les Soldats François & Provençaux, y commirent toutes ſortes d'exactions & de déſordres, & ſe livrerent à tous les excès de la plus affreuſe licence. (1) En un mot, il eſt preſqu'impoſſible de dépeindre la malheureuſe ſituation où les Siciliens ſe virent reduits, & il y a lieu de s'étonner que leur ſoulèvement ait été ſi tardif.

Ce n'étoit encore que le prélude des cruelles vengeances de Charles, & il les couſomma enfin vers la fin de l'année ſuivante, 1269, par la barbare exécution que nous avons rapportée dans la Section précédente; exécution qui le laiſſa paiſible poſſeſſeur du Royaume. Il ne ſongea plus qu'à jouir du fruit de ſes travaux, & qu'à ſe mettre en état de remplir les grands projets qu'il avoit formés, ainſi que l'on verra ci-après.

Naples devient la Capitale du Royaume.

C'eſt ici le lieu de remarquer que lorſque ce Prince avoit pris poſſeſſion du Royaume, ſoit prédilection, ſoit politique, il avoit choiſi Naples pour ſa réſidence; époque depuis laquelle cette Ville a toujours été Capitale du Royaume de ce nom. On ſait que Palerme avoit joui juſqu'alors de cette prérogative; ainſi il ne faut pas s'étonner ſi ce fut là un des griefs des Siciliens contre ce Prince, qui contribua beaucoup à augmenter leur indiſpoſition. D'un côté ſi ce fut un trait de prudence de ſa part de fixer ſa réſidence dans une Ville voiſine de Rome, & ſituée dans le continent de l'Italie, & preſqu'au centre de ſon Royaume; il lui étoit très-facile de ſe tranſporter en peu de tems par-tout où ſa préſence étoit néceſſaire; d'un autre côté il faut convenir, que cette démarche nuiſit beaucoup au bien de ſes affaires en Sicile; & que cette

(1) Giannone. *Liv.* XIX. *C.* IV.

Elle ne se seroit peut-être jamais soulevée contre lui, s'il eût fait sa résidence à Palerme, ainsi que les Rois ses prédécesseurs, & ne l'eut abandonnée aux vexations & à la tyrannie de ses Officiers. Pour revenir à Naples, cette Ville fameuse avoit été l'objet de l'affection de Roger II, premier Roi Normand, auquel elle s'étoit volontairement soumise. Depuis elle avoit été également chérie de l'Empereur Fréderic II, qui y avoit souvent séjourné avec toute sa Cour, l'avoit augmentée, embellie de plusieurs bâtimens, & sur-tout enrichie d'une célebre Université. Le malheur que cette Ville eut d'embrasser le parti de la Cour de Rome contre le Roi Conrad, lui avoit attiré, en 1252, une cruelle disgrace, & l'avoit rendue la victime du ressentiment du fils de son Bienfaiteur. Elle ne tarda point à se relever & à réparer entierement ses pertes, sous la domination de Charles d'Anjou, qui y fit son entrée en 1266, & y fixa, comme on vient de le dire, sa résidence & celle des Rois de Naples, ses successeurs. Le sejour que les Papes Innocent IV & Alexandre IV avoient fait dans cette Ville, lorsqu'ils y étoient demeurés, dans l'espérance de se voir bientôt maîtres de tout le Royaume, n'avoit pas peu contribué à la rendre plus peuplée & plus considérable. Charles acheva de l'élever au comble de la splendeur, & d'en faire une des plus belles & des plus florissantes Villes de l'Europe. Il l'embellit de plusieurs Edifices, tant prophanes que sacrés, & entr'autres, du Chateauneuf, où il fit sa demeure, & que ses Successeurs augmenterent considérablement, de façon que relativement à son étendue, à sa situation & à ses fortifications, qui le faisoient regarder comme imprenable, il passoit alors pour un des édifices les plus remarquables de l'Italie (1) Charles fit aussi paver les rues de Naples & construire le Marché neuf. A l'exemple de ce Prince, tous les Seigneurs François & Provençaux de sa suite, ses Courtisans s'empresserent de fixer aussi leur habitation dans cette Ville, & de l'embellir & augmenter de plusieurs bâtimens superbes. Pour les y engager & les retenir dans ses Etats, ce Prince leur abandonna les Biens immenses confisqués sur les Barons & Seigneurs du parti des mécontens. Cette prodigalité demesurée à l'égard des Chevaliers François, en augmenta beaucoup le nombre, ainsi que celui de ses ennemis secrets, & indisposa beaucoup contre lui, tant la Noblesse dépouillée de ses Biens, que celle qui voyoit avec dépit, que des étrangers étoient préférés pour l'avancement, ainsi que dans la distribution des titres & des dignités. En outre, Charles donna beaucoup de privileges & de prérogatives à sa nouvelle Capitale, ainsi qu'à la Noblesse qui l'habitoit; il y fixa la tenue de l'assemblée des Etats du Royaume, il rétablit l'Université, ou Academie, fondée par Fréderic II. Il arma à l'occasion de plusieurs fêtes & rejouissances extraordinaires, quantité de Chevaliers, institua plusieurs ordres de Chevalerie; enfin, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit concourir à augmenter, embellir sa Cour, & rendre sa nouvelle Capitale plus brillante. Ce ne fut pourtant que depuis la séparation du Royaume de Sicile, en 1282, que le titre de *Capitale* lui demeura, & lui fut incontestablement acquis.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Ce Prince ne se donna malheureusement que très peu de soins pour rétablir l'ordre & la Police dans son Royaume, ou pour pourvoir au soulagement & au bonheur de ses Peuples. Uniquement occupé à chercher de nouveaux

Mauvaise administration du Roi Charles.

(1) Giannone *Tom.* III. *Liv.* XX. *ch.* I.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

moyens pour augmenter ſes finances, pour ſubvenir à ſes dépenſes exceſſives, ainſi qu'aux frais des entrepriſes qu'il projettoit, il avoit commencé par ſe faire rendre compte de toutes les eſpeces de droits & d'impoſitions qui avoient été perçus dans le Royaume ſous les rêgnes précédens, & par ſe faire repréſenter les régiſtres des taxes ordinaires & extraordinaires, ſous le titre de tailles, ſubventions, dons, ou contributions, & autres, dont les Peuples avoient été ſurchargés en différens tems. Il rétablit toutes ces différentes ſortes d'impôts, & y en ajouta quantité d'autres. Il multiplia de même à l'infini, le nombre d'Officiers & de Reçeveurs, qu'il ſubſtitua aux anciens. (1) On vit alors paroître dans les Provinces une foule de Miniſtres des exactions du Monarque, ſous le nom de *Juſticiers*, *Amiraux*, *Protonotaires*, *Notaires*, *Douaniers*, *Secrétaires*, *Maîtres-Jurés*, *Baillifs*, *Juges*, & autres Officiers tant ſubalternes que ſupérieurs, chargés de veiller à la conduite des premiers. Ils exercerent tous leurs commiſſions avec une rigidité, une dureté inſupportables & dignes de celui par qui ils étoient nommés & envoyés. Les Peuples furent abandonnés aux brigandages & aux rapineries de ces ſangſues impitoyables; leurs plaintes ne purent aller juſqu'au trône, ou furent mépriſées; ils ne purent obtenir aucune eſpece de ſatisfaction. Tout le Royaume, tyranniſé par les favoris & Miniſtres du Monarque, étoit dans la déſolation; la licence, le déſordre, y régnoient. Charles étoit, ainſi qu'on l'a dit plus haut, renfermé tranquillement au fond de ſon Palais, environné de vils flateurs, de lâches Courtiſans, qui dominoient inſolemment ſous ſon nom, & commettoient impunément toutes ſortes d'injuſtices.

1270. *Son expédition en Afrique: ſon traité avec le Roi de Tunis.*

Cependant ce Prince, qu'on croyoit aſſoupi dans ce ſommeil léthargique qu'inſpire ordinairement la proſpérité; nourriſſoit dans ſon ſein les plus vaſtes projets, les plus dignes de ſon orgueil & de ſon ambition. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de l'expédition qu'il fit en Afrique en 1270, de concert avec le Roi de France ſon frere; expédition manquée, par le long retard de la flotte Sicilienne, & la mort de Louis, arrivée au Camp devant Tunis, le 25 Août de cette année, (2) le même jour que le Roi de Sicile y vint. Charles, tout occupé des deſſeins qui l'appelloient ailleurs, ſe hâta de conclure une treve de dix ans avec le Roi de Tunis, quelques efforts qu'Edouard, fils aîné de Henri III, Roi d'Angleterre, & les Croiſés Anglois, qui arriverent peu de jours après la ſignature de ce traité, fiſſent pour engager les François & les Siciliens à porter plus loin leurs armes contre les Sarrazins. Le Traité conclu avec eux, portoit, entr'autres conditions; que le Roi de Tunis payeroit ſur le champ à celui de Sicile, le tribut annuel de vingt mille doubles d'or, que ſes Prédéceſſeurs s'étoient engagés de payer à ceux de Charles, depuis qu'ils en étoient devenus tributaires; ce qui fut exécuté. (2) On reprocha au Roi de Sicile d'avoir ſacrifié; dans cette occaſion, l'intérêt de la Chrétienté

(1) *Hiſtoire des Rois deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 122-150. Giannone. *Tom.* II. *Liv.* XIX. *ch.* IV.

(2) *Ibid.* Le Roi de Tunis convint en outre, pour dédommager le Roi de Sicile du paſſé, de lui payer ce tribut double pendant quinze années. Il lui en paya les arrérages de cinq avant le départ, & promit de payer deux cens dix mille onces d'or au Roi de France & à ſes Barons, pour les fraix de la guerre; ſomme dont la moitié leur fut comptée ſur le champ.

tienté au ſien propre. Quoiqu'il en ſoit, ſon avis l'emporta ſur tous les autres, & avec une flotte conſidérable, une Armée formidable, capable de faire beaucoup de tort aux Sarrazins, les Croiſés, François, Anglois, Siciliens, & autres ſe rembarquerent honteuſement ſans rien entreprendre, & vinrent paſſer l'hiver en Sicile, à la ſollicitation du Roi Charles. On rapportera ici une anecdote, relative à cette expédition, qui ſervira à répandre le plus grand jour ſur ſon caractere. La flotte des Croiſés en revenant, fut battue près des Côtes de la Sicile, par une affreuſe tempête, qui diſperſa ſes vaiſſeaux, & en fit périr un grand nombre. Les bâtimens montés par les François & leur Roi Philippe-le-Hardi, fils & ſucceſſeur de Louis IX, appartenoient pour la plûpart aux Génois, qui les avoient équipés pour le ſervice de ce Prince. Le malheur voulut que ce fut ſur eux que tomba le fort de l'orage; la plûpart furent briſés & firent naufrage. Leurs funeſtes débris, ainſi que les effets & l'argent qu'ils contenoient, furent portés par les flots ſur les côtes de la Sicile, & ſur celles de Tunis. Moins généreux que le Roi de cette Contrée, qui renvoya tout, ſans vouloir ſe prévaloir de cet accident, Charles eut l'inhumanité de s'en emparer, malgré les plaintes de leurs infortunés propriétaires, prétendant qu'ils lui appartenoient, en vertu d'une Loi barbare, ou faite par des Barbares, qui adjuge au Souverain, en certain pays, la poſſeſſion des effets, ou Vaiſſeaux briſés, que les flots & l'orage apportent ſur les bords de ſon Etat. (1)

1270-1273. *Entrepriſes de ce Prince ſur Gênes.*

Charles fit diverſes tentatives pendant les années 1270, 1273 & ſuivantes, pour s'emparer de Gênes, avec l'aide des Guelphes de cette Ville. On ſait que ce Prince étoit à la tête de cette faction. Celle des Gibelins étoit alors en poſſeſſion du Gouvernement dans Gênes, & en avoit chaſſé ſes adverſaires. Le Cardinal Ottobon de Fieſque, neveu du défunt Pape Innocent IV. (& qui devint Pape lui-même en 1276, ſous le nom d'Adrien V,) étoit le Chef des mécontens & des exilés de ſa faction. Il ſçut les engager à s'adreſſer au Roi de Sicile, pour rentrer par ſon ſecours dans leur Patrie, avec promeſſe de faire tous leurs efforts pour la ſoumettre à ſa domination. Ce Prince, qui ne demandoit pas mieux que d'étendre ſon empire, accepta leurs offres avec empreſſement, arma en conſéquence, & fit différentes entrepriſes ſur Gênes, que la valeur de ſes Citoyens rendit toutes infructueuſes. Charles fut obligé de renoncer à ſes deſſeins ſur elle, & de laiſſer tranquilles des Citoyens généreux qui vouloient être libres, & paroiſſoient décidés à défendre courageuſement leur liberté. (2)

Avantages de ſon Parti ſur les Gibelins.

Jean Bertaut Lieutenant de Charles en Toſcane, y avoit défait tout ce qui s'y trouvoit de Gibelins, ou d'Allemands ſur pied, ce Prince n'y avoit plus d'ennemis en état de lui reſiſter, & la faction des Guelphes y avoit repris totalement le deſſus. Cette heureuſe révolution de fortune, & les ſuccès de Charles contre Conradin & ſes Partiſans, engagerent les Piſans, conſtamment attachés aux intérêts de cet infortuné Prince, qu'ils avoient juſqu'alors ſoutenu de toutes leurs forces, à faire leur paix avec ſon ennemi. Ils rendirent quelques Terres dont ils s'étoient emparés dans la Terre de Labour, prie-

(1) Voy. dans cette *Hiſtoire Univerſelle de la République de Gênes.* Tome XXXIV.
(2) *Ibidem*, Ubertus Folietta. *Hiſt. de Sicile*, Par Mr de B. *Ibidem. p.* 179.

rent le Roi d'oublier le paſſé & ſignerent même un traité d'alliance avec lui.

En 1271, il accompagna le Roi Philippe ſon neveu à Rome, & enſuite à Viterbe, pour engager les Cardinaux, qui y étoient aſſemblés depuis long-tems pour procéder à l'élection d'un Pape, à mettre fin à la longue vacance du St. Siege, qui cauſoit autant de déſordres que de ſcandale dans l'Egliſe. Pendant le ſejour de ces deux Princes à Viterbe, il arriva une avanture qui peut ſervir d'échantillon du génie de la Cour du Roi Charles, & à faire voir que ſes Courtiſans, à l'exemple de leur maître, étoient implacables dans leur vengeance, & peu ſcrupuleux ſur la façon de la ſatisfaire. Gui de Montfort, Lieutenant de Charles en Toſcane, & Simon ſon frere, y aſſaſſinerent à coup de couteau, pendant la meſſe, Henri, neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard, Roi des Romains, qui étoit venu à Viterbe après la mort de ſon pere, pour y faire valoir auprès des Cardinaux ſes droits à l'Empire. Les deux Montfort l'aſſaſſinerent, pour venger la mort du Comte de Leiceſter leur Pere, qui avoit été tué à la bataille d'Evesham, pendant les Guerres Civiles des Barons d'Angleterre; vengeance d'autant plus injuſte, ſuivant quelques Hiſtoriens, que ni Henri, ni ſon Pere, n'avoient eu, ni pu avoir aucune part à la mort du Comte, étant alors tous deux retenus en priſon. (1) Cette action atroce prouve à quel point la licence étoit montée parmi les Courtiſans de Charles; elle ne fut que médiocrement punie par ce Prince, qui ſe contenta d'ôter la Lieutenance de la Toſcane à Gui de Montfort, & de le diſgracier, tandis qu'il auroit dû prévenir, ou punir rigoureuſement cet attentat. Mais ce Prince n'étoit cruel qu'avec ſes ennemis.

Meurtre commis à Viterbe par Gui & Simon de Montfort.

Il avoit depuis long-tems formé le projet d'envahir l'Empire d'Orient, ainſi que quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs l'avoient déjà inutilement tenté. Dès l'année 1266, après la défaite de Mainfroi, il s'étoit emparé des Terres qu'Hélene des Angioli, ſeconde femme de ce Prince, avoit eues pour ſa dot dans l'Epire; & l'année d'après, il avoit conclu, à Viterbe, en préſence de Clément ſon Protecteur, un traité avec l'Empereur d'Orient, Baudouin II, par lequel ce dernier lui avoit cédé pluſieurs grandes Provinces dans la Gréce, telles que la Principauté d'Achaie & de la Morée, & quantité d'Iſles au-delà du détroit de Gallipoli. (2) Toujours plein de ſes grands projets, qui étoient le but de toutes ſes démarches, ce Prince trouva ſucceſſivement pluſieurs obſtacles à leur exécution. Le premier qui l'obligea à la différer, fut l'entrepriſe de Conradin ſur ſon Royaume. L'on rapporte que le violent deſir qu'il avoit toujours de porter ſes armes dans la Gréce, fut une des raiſons qui contribuerent à le déterminer de ſe défaire de ſon rival, afin de laiſſer ſon royaume paiſible & ſoumis en partant pour ſon expédition; & de peur que les Partiſans de ce jeune Prince ne profitaſſent de ſon abſence pour le faire ſoulever. (3) Dans la même vue de ſe frayer un chemin au trône de Conſtantinople, & d'y acquérir même des droits, il avoit marié Béatrix l'une de ſes filles, avec Philippe, fils de Baudouin II, qu'il s'étoit engagé de rétablir ſur le trône d'O-

Projets de conquêtes du Roi Charles.

(1) *Anecd. Ital. Art. Nap. & Sicil.* ann. 1271. *p.* 191.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 161. *& ſuiv.* Rapin. *Tom.* II. *p.* 509.
(3) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 152.

rient, dont il avoit été dépossédé par Michel Paléologue. Un obstacle qu'il rencontra à l'expédition qu'il méditoit de faire en Orient, fut dans les Papes, Successeurs de Clément IV, qui n'embrasserent pas ses intérêts avec tant de chaleur & de zele que ce Pontife, né François, & de plus Provençal, par conséquent son Sujet. Enfin, lorsqu'il se voyoit délivré de tous ces empêchemens, & à la veille de pouvoir exécuter cette grande entreprise, le soulèvement de la Sicile éclata, & lui donna assez d'occupation tout le reste de sa vie, pour lui faire perdre de vue toute idée de faire des conquêtes ailleurs. Nous dirons un mot des contradictions qu'il essuya de la part des Papes.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples.* 1282. 1442.

Le Siege étoit vacant depuis la mort de Clément IV, arrivée le 29 Novembre 1268, vacance que les intrigues des Cardinaux avoient prolongée pendant près de trois ans, lorsqu'enfin, lassés de leurs longs débats, & surtout de se voir étroitement enfermés dans un Palais par le Podestat de Viterbe, quinze Cardinaux qui composoient le Conclave, donnerent plein pouvoir à six d'entr'eux de procéder à l'élection d'un Pape. Toutes leurs voix se réunirent en faveur de Thébalde, ou Thibault, Archidiacre de Liege, de la famille des Visconti, depuis Souverain de Milan, qui étoit alors en Palestine, dont il avoit entrepris le voyage par dévotion. (1) Le nouveau Pontife prit le nom de Grégoire X, & se hâta de passer en Europe, aussi-tôt qu'il fut instruit de son exaltation. Peu soucieux de favoriser, ou seconder les desseins du Roi Charles, quelque déférence & considération que ce Prince lui témoignât, il n'étoit occupé que des moyens de recouvrer la Terre-Sainte sur les infideles, & de réunir l'Eglise Grecque à l'Eglise Latine; deux points importans, & qui étoient depuis long-tems l'objet des vœux ardens des Papes. En conséquence, il commença par indiquer, pour le premier de Mai 1274, un Concile-Général à Lyon, où il devoit être traité de ces deux objets si intéressans pour l'Eglise.

1271. *L'Election de Grégoire X.*

Michel Paléologue, instruit des projets du Roi de Sicile, effrayé par ses préparatifs, & ne se sentant pas en état de lui résister, & de l'empêcher de pouvoir rétablir Baudouin II sur son trône, ainsi qu'il le méditoit; Michel, artificieux comme tous les Grecs, eut recours à la ruse pour déconcerter les desseins de son ennemi. Connoissant l'esprit foible & crédule du nouveau Pontife, homme bon, simple, & plein de zele pour les intérêts de la Religion, il lui fit entendre qu'il étoit sincérement disposé à finir le Schisme, & à procurer la réunion de l'Eglise d'Orient à l'Eglise Latine. Il y avoit long-tems que ce Prince amusoit les Papes de l'espérance de cette réunion. Il envoya en Italie une Ambassade solemnelle pour la proposer à Grégoire. Ce Pontife leurré par ce doux espoir, prêta volontiers les mains à cette négociation, & mit tout en œuvre pour l'amener à une heureuse fin; ignorant que le principal but de Michel n'étoit que de l'amuser & de parer le coup dont il étoit menacé de la part de Charles. Celui-ci affectoit en tout beaucoup de condescendance pour le St. Siege, & de ne vouloir rien entreprendre sans le consentement, ou au moins, l'approbation des Evêques de Rome, qu'il savoit, par sa propre expérience, être en droit de disposer des Royaumes de la Terre. Sa politi-

Artifices & refus de l'Empereur Michel Paléologue.

(1) *Anecd. Ital. Art. Rom.* ann. 1271. *p.* 4.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

que habile avoit toujours grand ſoin de les ménager. C'eſt dans ces circonſtances, peu favorables à ſon entrepriſe, qu'il demanda à Grégoire la permiſſion de porter ſes armes en Orient. On peut croire qu'elle lui fut tellement refuſée que ce Pape, qui, ſe croyant à la veille de terminer un accommodement ſi deſiré & ſi avantageux pour ſon Egliſe, ne voulut pas ſouffrir qu'on attaquât un Prince ſi bien intentionné pour elle. Charles fut très-piqué de ce refus, mais il diſſimula habilement ſon mécontentement, & n'ôſa pas paſſer outre. D'ailleurs, quoique le Pape n'entrât pas dans ſes vues à ce ſujet, il lui témoigna toutes ſortes d'égards, & menagea toujours ſoigneuſement ſes intérêts, entr'autres, vis-à-vis le nouvel Empereur d'Allemagne, Rodolphe, Comte de Habsbourg, auquel il fit promettre avec ſerment, qu'il n'agiroit, ni directement, ni indirectement contre le Roi de Sicile. (1) Cependant le Concile indiqué à Lyon eut lieu, & fut ouvert le 7 Mai 1274, en préſence du Pape, & du Roi Charles, qui ne le quittoit pas, toujours dans l'eſpérance de le rendre favorable à ſes deſirs. Elle lui fut ôtée par l'abjuration que les Ambaſſadeurs de Michel firent dans ce Concile, où ils reconnurent, en ſon nom & en celui des Prélats Grecs, la primauté du Pape & la Proceſſion du St. Eſprit, obtinrent la reconciliation de l'Egliſe Grecque à la Latine. Ainſi ſe fit, à la ſatisfaction du Pape Grégoire X cette réunion, qu'on peut appeller *momentanée* & qui fut l'ouvrage de la politique de l'Empereur Michel Paléologue. Le Patriarche de Conſtantinople, & pluſieurs autres gens en place firent de vains efforts pour l'empêcher: Michel uſa même de force contre les refractaires, pour les obliger de ſe ſoumettre à ſes volontés.

Grégoire X s'oppoſe aux projets de Charles.

Le Roi de Sicile obligé de renoncer à ſes deſſeins, demeura tranquille pendant tout le tems que Grégoire vêcut. A ſa mort, les eſpérances de Charles ſe releverent pour un moment. Sous le Pontificat d'Innocent V, François de naiſſance, qui abandonna ſans murmure ſon autorité à ce Prince, & le laiſſa redevenir maître abſolu dans Rome, où il reprit poſſeſſion du Sénatoriat. Il avoit tout à attendre d'un Pontife entierement dévoué à ſes intérêts; mais malheureuſement pour lui, il ne fut que cinq mois en poſſeſſion du Siege Pontifical. Le Cardinal Ottobon de Fiesque, Génois qui fut ſon ſucceſſeur, ſous le nom d'Adrien V, l'occupa encore moins de tems, étant mort environ quarante jours après ſon exaltation. (2) Ce fut peut-être un bonheur pour le Roi de Sicile, auquel, autant qu'on put le remarquer dans un ſi court eſpace de tems, ce Pontife n'étoit rien moins que favorable. Charles ne perdit rien à ſa mort; il conſerva & augmenta ſous le Pontificat de Jean XXI, le crédit dont il s'étoit emparé ſous celui d'Innocent V. Mais le rêgne de Jean ne fut gueres plus long, ce Pape fut écraſé à Viterbe, le 10 Mai 1277, ſous les ruines d'un bâtiment qu'il faiſoit conſtruire, & mourut ſix jours après, des ſuites de cet accident. (3) Ce fut là, ſuivant la remarque d'un Hiſtorien (4), le

(1) *Hiſtoire de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 180-181.

(2) Giannone. *Liv.* XX. *ch.* I. *p.* 9.

(3) *Anac. Italien. Art. Rom.* ann. 1276 1277. *p.* 6 & 7. Adrien V n'eſt pas compté par quelques Hiſtoriens au nombre des Papes; probablement parce qu'il ne fut pas couronné.

(4) *Hiſt. des Rois deux Siciles.*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 181-186.

terme de la prospérité de ce Prince; & les dernieres années de son règne furent aussi remplies de traverses & de revers, que les premieres avoient été brillantes & fortunées.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Maître d'un puissant Royaume, dont Tunis étoit tributaire, Possesseur de la Provence, du Maine, de l'Anjou, & de plusieurs Provinces considérables dans l'Epire & dans la Grece, il réunit encore à tant de titres, celui de Roi de Jérusalem, par la cession que Marie, Princesse d'Autriche lui fit, en 1276, de tous ses droits à ce Royaume. Depuis lors ce Prince en prit le nom, & envoya l'année d'après dans la Palestine Roger, Comte de Saint-Séverin, en qualité de Vice-Roi, pour y prendre possession, en son nom, de son nouveau Royaume. Telle est l'origine du titre de Roi de Jérusalem, pris par les Princes de la Maison d'Anjou, & après eux par ceux de la Maison de France & de Lorraine, comme leurs héritiers. Suivant la remarque de Giannone, (1) ce titre avoit déjà appartenu anciennement aux Rois de Sicile, en vertu de l'acquisition que Fréderic II avoit faite du Royaume de Jérusalem, par son mariage avec Yolande de Brienne; fille du Roi Jean; mais ce titre avoit passé aux Princes de la Maison de Suabe, qui l'avoient acquis, & devoit légitimement appartenir aux Rois d'Arragon, comme héritiers de Pierre d'Arragon, qui l'étoit lui-même de Mainfroi & de Conradin.

1276. *Charles acquiert le Royaume de Jérusalem.*

Charles qui jouissoit depuis long-tems d'une profonde paix, avoit fait à loisir les plus grands préparatifs pour l'expédition qu'il méditoit toujours contre l'Empereur Michel Paléologue, il fit tout ce qu'il put pour engager Nicolas III, Successeur de Jean XXI, à favoriser cette entreprise, & à lui permettre d'attaquer Michel, pour soutenir les droits de Philippe son Gendre. Vainement il donna à ce Pape toutes les marques de condescendance & de soumission possibles; il alla à Rome lui prêter serment, il se démit, par son ordre, du Sénatoriat & du Vacariat de l'Empire en Toscane, & fit tout ce que le Pontife voulut pour accélérer son accommodement avec l'Empereur Rodolphe de Habsbourg; tout fut inutile. Nicolas fut inflexible, & refusa opiniatrément à Charles la permission qu'il lui demandoit (pour ainsi dire) à genoux. On prétend que la cause de l'indisposition de ce Pape à son égard, venoit du refus qu'il avoit fait de donner une des filles du Prince de Salerne, son fils, à Bertholde des Ursins, neveu de Nicolas, disant ironiquement que, *quoique le Pontife eut les pieds rouges, il ne devoit pas prétendre de s'allier avec la Maison de France.* (2) Quoiqu'il en soit, tous les desseins de Charles éprouverent une opposition continuelle de la part de Nicolas. Ce Prince dévora le mieux qu'il le put le mécontentement qu'il en eut; cependant, comme il étoit naturellement violent & emporté, il ne lui fut pas possible de se contraindre au point de ne rien laisser entrevoir au dehors, de la fureur qu'il s'efforçoit de renfermer au dedans; c'est pourquoi l'on rapporte, „ qu'il „ lui echappa souvent de mordre de colere le sceptre qu'il portoit à la main, „ suivant l'usage des Princes d'Italie; & cela en présence des Ambassadeurs

Obstacle que Charles rencontre à ses desseins dans le Pape Nicolas III.

(1) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* II.
(2) *Anecd. Ital.* ann. 1278. *Art. Nap. & Sicil. p.* 192.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1269.*

„ de Paléologue, envoyés à Rome, pour y traiter de l'affaire de l'union des „ deux Eglises."

Quelqu'indisposé que Nicolas III fut contre le Roi de Sicile, il se donna cependant beaucoup de mouvemens pour lui faire faire la paix avec l'Empereur Rodolphe. Ce traité fut enfin conclu & signé, au mois d'Avril 1280. Par ce traité il fut convenu que les Comtés de Provence & de Forcalquier, que l'Empereur disputoit au Roi Charles, demeureroient à ce dernier Prince, à titre de Fiefs de l'Empire, sous la redevance & à charge & des services ordinaires, pour lui & ses héritiers. Il renonça aussi solemnellement à ses prétentions au Vicariat de l'Empire en Toscane, & promit de ne rien entreprendre contre les droits & les intérêts de l'Empire, & de ne point donner de secours aux ennemis de l'Empereur, à l'exception de l'Eglise Romaine & du Roi de France, si ce Prince leur déclaroit la guerre. En outre, pour mieux cimenter l'alliance des deux Maisons l'on arrêta le mariage de Clémence, fille de l'Empereur, avec Charles, surnommé depuis *Martel*, Petit-fils du Roi Charles, & il fut convenu que les nôces seroient célébrées, lorsque ces deux jeunes époux seroient en âge; ce qui n'eut lieu qu'en 1391, c. a. d. long-tems après la mort de Charles qui arriva en 1385.

1280. *Accommodement de ce Prince avec l'Empereur Rodolphe.*

L'on prétend que Nicolas, Pape aussi ambitieux, aussi orgueilleux que ce Prince, n'avoit en vue que de l'amuser, ainsi que l'Empereur, par ces apparences de bonne volonté, tandis qu'uniquement occupé de l'élévation de sa famille, il rouloit dans sa tête les plus magnifiques projets, & partageoit en idée l'Italie entre les Seigneurs de la Maison des ses neveux. Nous ne rapporterons point ici ces projets chimériques, qui n'eurent point d'exécution, & ne pouvoient gueres en avoir. D'ailleurs, la mort précipitée de ce Pape, qui arriva le 22 Août de la même année 1280, l'empêcha de les exécuter. Cette mort délivra le Roi Charles d'un ennemi dangereux, & plus dangereux qu'il ne pensoit. En effet, ce Pape étoit entré dans un complot, tramé par Jean de Procida, avec l'Empereur Paléologue & Pierre, Roi d'Arragon, pour faire soulever la Sicile, & l'ôter à ce Prince. Cette mort pensa faire échouer cette entreprise, & découragea ceux qui y étoient entrés; mais le mécontentement des Siciliens, & peut-être le hasard, servirent si bien les Chefs de la conspiration, qu'elle réussit au-delà de leurs espérances, & sans le secours qu'ils se promettoient de la part du Pape Nicolas. Celui qui lui succéda, Martin IV, François de naissance, fut aussi favorable aux desseins du Roi Charles, que son Prédécesseur leur avoit été contraire. Ce Prince reprit sous lui tout son pouvoir. & fut remis en possession du Sénatoriat de Rome; mais toute la bonne volonté de ce Pontife pour lui, n'empêcha pas que la fortune ne l'accablât du plus grand revers, & ne lui ravît une partie de ses Etats, au moment où il se disposoit à partir pour envahir ceux de Paléologue. Nous voulons parler de la révolution arrivée en Sicile en 1282; elle a été décrite par tant d'Historiens nationaux & autres, que nous croyons inutile de nous étendre beaucoup ici sur ce sujet. Cette révolution est, & sera toujours une espece de problême historique, qu'on ne pourra jamais bien résoudre. Les uns disent que le soulèvement de la Sicile & le massacre des François, furent l'effet d'une conspiration, d'un complot prémédité de longue

1282. *Mort de Nicolas III. Exaltation de Martin IV.*

Soulèvement de la Sicile en faveur de Pierre d'Arragon.

main (1). D'autres soutiennent au contraire, que ce fut purement l'ouvrage du hasard, & d'une émeute populaire excitée à Palerme, par les suites d'une insulte faite à une femme par un François (2); & peut-être fut-ce là le signal de la revolte & du carnage. Quoiqu'il en soit, nous adopterons ici le recit des premiers, qui nous paroit le plus vraisemblable. Ce qu'il y a de certain, & ce qu'il seroit superflu de vouloir prouver, c'est que le mécontentement général des habitans de cette Isle, & la tyrannie avec laquelle ils étoient depuis long-tems gouvernés, furent la principale cause de leur soulèvement, tout le reste n'est qu'accessoire.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

La Sicile comme plus éloignée du trône étoit le plus exposée à l'oppression, aux exactions & aux injustices de toute nature, des Commandans que le Roi Charles y avoit envoyés. Vainement depuis long-tems cette Isle malheureuse s'étoit efforcée de faire parvenir ses cris jusqu'à lui, soit par ses députés, soit par le Canal des Souverains-Pontifes, dont elle réclamoit l'assistance & la protection auprès du Roi. Vainement ses infortunés habitans avoient fait exposer dans le dernier Concile de Lyon, le tableau déplorable de leurs miseres, de l'état d'avilissement & d'horreur où ils étoient réduits; vainement Grégoire X & les Papes ses Prédécesseurs, avoient fait prier le Roi par leurs Légats, de changer de conduite à l'égard de ses Peuples, & de prévenir une revolte, qui paroissoit inévitable; Charles, occupé d'autres affaires plus importantes suivant lui, n'avoit voulu écouter aucunes remontrances à cet égard, & ses Sujets opprimés n'avoient pu obtenir aucune satisfaction. Il étoit tems qu'ils songeassent à mettre fin à tant de malheurs, & que l'humanité outragée entreprit de venger & de défendre ses droits contre la tyrannie.

Jean de Procida, Seigneur de la petite Isle de ce nom, près de Naples, homme courageux, d'un esprit hardi & entreprenant, ruse, fécond en intrigues & en ressources, sçut profiter habilement de ces dispositions des Siciliens. Il fut comme l'ame & le ressort secret de cette conspiration. Ayant à se plaindre du Gouvernement François, qui l'avoit banni, à cause de son attachement pour les Princes de la Maison de Suabe, auprès desquels il avoit été en faveur, il s'étoit rendu secretement auprès de l'Empereur Michel de Paléologue, quelques années auparavant, & l'avoit animé à prévenir les desseins du Roi Charles, qui faisoit les plus grands préparatifs pour le détrôner. Il avoit pareillement fait entrer dans ses desseins Pierre, Roi d'Arragon, à la Cour duquel il avoit trouvé un asyle; & l'avoit fortement sollicité de ne pas laisser plus long-tems entre les mains de Charles, un Royaume qui lui appartenoit à tant de titres légitimes. Ayant fait approuver son entreprise par Paléologue & par Pierre d'Arragon, il s'étoit rendu à Rome, déguisé en Moine, auprès du Pape Nicolas III, ennemi secret du Roi de Sicile, lui apprit tout ce qui se tramoit contre ce Prince, & l'avoit engagé à appuyer ce complot de tout son pouvoir & à promettre l'investiture du Royaume au Roi d'Arragon. Delà cet homme infatigable s'étoit rendu en Sicile sous le même déguisement, & avoit mis quantité

(1) Giannone. *Tom.* III. *XX. ch.* V.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

de manœuvres en usage, pour préparer sourdement les esprits à la revolte. Il y avoit déjà plusieurs années qu'il continuoit avec succès ses menées secretes; enfin, toutes les mesures ayant été prises, cette fameuse conspiration éclata le jour de Pâques, 29 Mars 1282. On ne peut révoquer la réalité de cette conspiration; mais le massacre des François ne fut peut-être que l'effet de la fureur aveugle du Peuple, qui dévança l'exécution des complots de Pierre d'Arragon & des principaux Chefs de la revolte: car le Roi d'Arragon avoit fait, avec l'aide de l'argent qu'il avoit reçu pour cet effet de l'Empereur Grec, un armement considérable, sous prétexte de vouloir déclarer la guerre aux Sarrazins; lequel armement il tenoit tout prêt, & mit à la voile, à la premiere nouvelle qu'il reçut du soulèvement de la Sicile.

Massare général des François dans la Sicile.

La Populace prit les armes à l'heure des Vêpres, & massacra tous les François qui étoient dans la Ville, sans épargner les enfans, ni les femmes, même celles du pays, qui étoient mariées à ces étrangers, & enceintes d'eux, tant étoit grande l'exécration qu'on avoit pour le nom françois (1). C'est ce fameux massacre qui est connu dans l'Histoire, sous le titre de *Vêpres Siciliennes*, parce que plusieurs Historiens se sont imaginés que les conjurés avoient pris le premier coup de Vêpres pour le signal du carnage. Dès que l'on apprit dans les autres Villes de Sicile, ce qui s'étoit passé à Palerme, l'on suivit l'exemple de la Capitale, l'on y fit périr tout ce qui s'y trouva de François, l'Histoire ne fait mention que d'un seul homme de cette Nation, nommé Guillaume de Porcelet, Gentil-homme Provençal & Gouverneur de Calafatimi, qui fut respecté des meurtriers, à cause de sa vertu & de sa probité, généralement reconnues & estimées. Ils lui donnerent un bâtiment pour s'en retourner dans sa Patrie; (2) tout le reste fut immolé à la vengeance des Siciliens, sans, dit-on, qu'il leur échappât une seule victime. On assure qu'il périt environ huit mille François dans cette occasion; que le répentir succédant à la rage, les habitans de Palerme, épouvantés de ce qu'ils venoient de faire, députerent au Pape Martin, pour le prier d'intercéder pour eux auprès du Roi; & que la dureté avec laquelle ce Pontife les reçut, les jetta dans le désespoir, & leur inspira le dessein de persister dans leur revolte. (3)

Fureur: Armement formidable de Charles: il forme le Siege de Messine, & est obligé de le lever.

Charles étoit le plus violent & le plus impérieux des hommes. Il entra en fureur, lorsqu'on lui rapporta la nouvelle de cette boucherie à Montefiascone, où il étoit pour lors avec le Pape Martin. Il fut quelque tems sans pouvoir ouvrir la bouche, tant il étoit agité de colere, se contentant de dénoter ce qui se passoit dans son intérieur, par quelques mouvemens convulsifs, qui lui firent porter à la bouche une canne à bec qu'il avoit ordinairement dans la main: il la mordit plusieurs fois, jettant çà & là des regards égarés. Enfin, quand il fut revenu à lui-même, il jura qu'il alloit couvrir la Sicile de sang & de cendres, & donner un exemple qui feroit trembler l'avenir. (4) Il donna aussi tôt des ordres pour que l'on équipât la flotte formidable, qu'il avoit fait préparer contre l'Empereur Michel Paléologue. Ayant rassem-

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles*, par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 201-203.
(2) Giannone.
(3) *Hist. des Rois des deux Siciles*, par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 203.
(4) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 192-193-196.

rassemblé en peu de tems une Armée nombreuse, il passa le détroit, & alla mettre le siege devant Messine, qui avoit commis le plus d'inhumanité contre les François. Il réduisit cette Ville a de si grandes extrémités, que ses habitans craignant les suites de son ressentiment, demanderent à capituler, avec l'interceſſion du Légat du Pape. Charles voulut leur imposer des conditions si dures, que réduits au desespoir, ils protesterent que, plutôt que de les accepter, ils s'ensevéliroient, eux, leurs femmes & leurs enfans, sous les murailles de leur Ville. L'inflexibilité de ce Prince lui fit perdre toutes espérances, tous les moyens qu'il pouvoit avoir de réduire les rébelles, & de faire rentrer la Sicile dans le devoir. Depuis ce moment, ses affaires allerent toujours en déclinant, & les trois dernieres années de sa vie, ne furent plus qu'une suite continuelle de revers. Il continua de presser vivement le Siege de Messine, que la disette de vivres auroit infailliblement forcée de se rendre, si le Roi d'Arragon ne fût venu à son secours & n'eût obligé ce Prince d'en lever le Siege. Pierre aborda à Trapani, le 10 Août de la même année, avec une flotte considérable. Il partit trois jours après pour Palerme, où il fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie par les habitans, qui le regardoient comme leur Sauveur, leur Dieu tutelaire. (1) Il fut couronné Roi de Sicile, vers la fin du même mois, avec les cérémonies ordinaires, par l'Evêque de Cefalu, en l'absence de l'Archevêque de Palerme, à qui seul appartenoit le droit de sacrer les Rois. Comme la Section suivante est entiérement destinée à l'Histoire particuliere de la Sicile en delà du Phare, depuis qu'elle passa sous la domination des Rois de la Maison d'Arragon, & qu'elle forma un Royaume particulier, jusqu'à sa réunion avec le Royaume de Naples sous un seul Prince, nous n'insisterons pas beaucoup ici sur les faits qui sont plus essentiellement relatifs à l'Histoire de ce nouveau Royaume, & nous nous contenterons d'en rapporter uniquement & briévement, ce qui est indispensablement nécessaire pour l'intelligence de l'Histoire du Roi Charles. Pour en revenir à Messine qui se voyoit réduite aux dernieres extrémités, un secours de cinq cens Arbalêtriers qui s'y introduisirent heureusement pendant la nuit, ranima le courage des assiegés, & leur fit entrevoir la fin prochaine de leurs maux. En effet, Charles averti que R. de Loria, Amiral de Pierre, avoit pris le chemin du détroit pour s'en rendre maître, enlever ses Vaisseaux & lui couper le retour dans ses Etats d'Italie, jugea à propos de lever le Siege & de se retirer. Loria arriva dans le détroit le 27 Septembre, lendemain du départ de Charles, s'empara de vingt-neuf de ses Vaisseaux, & en brûla trente autres désarmés, presqu'à la vue de Charles, qui jetta des cris de douleur.

Ce Prince, accablé par tant de maux, qu'il n'avoit pas la force de supporter, écrivit à son ennemi une Lettre pleine d'invectives & d'injures, pour lui reprocher son usurpation. Ce Prince oublioit de quelle façon il s'étoit lui-même emparé de ce Royaume, avec l'aide du Pape Clément IV. Pierre lui répondit à-peu-près sur le même ton. On se gardera bien de rapporter ici deux Lettres qui font honte à la Majesté Royale, & à la décence peu respectée dans les expressions de ces deux Princes; on rougiroit pour eux, de

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

Pierre, Roi d'Arragon, est couronné à Palerme Roi de Sicile.

Retraite du Roi Charles.

(1) Giannone.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'a l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

les voir se traiter mutuellement de Brigands, d'intrus & de tyrans, &c. si malheureusement ce n'étoit pas la vérité. La retraite de Charles soumit toute la Sicile au Roi Pierre; il fut reçu par-tout comme en triomphe. Vainement le Pape, dévoué aux intérêts de son ennemi, le déclara solemnellement excommunié, lui & tous ses adhérens; excommunication qu'il étendit, pour faire plaisir à Charles, sur l'Empereur Paléologue, comme hérétique, ennemi de l'Eglise; & l'auteur du soulèvement de la Sicile. Pierre d'Arragon se mit peu en peine des foudres spirituelles, & demeura en possession de sa conquête, dont il laissa le Gouvernement à la Reine Constance, fille de Mainfroi, son épouse, tandis qu'il poursuivroit la guerre dans les autres Etats de son ennemi. Il la fit avec succès dans la Calabre, où il fit une descente, & remporta plusieurs avantages sur les François.

Succès du Roi d'Arragon en Calabre.

1283-1284. *Le Prince de Salerne amene des secours considérables de France.*

Cependant Charles avoit envoyé le Prince de Salerne, son fils, en France, pour y solliciter des secours auprès du Roi son neveu, & ce Prince en étoit revenu à la tête d'une puissante Armée, qui traversa toute l'Italie sans obstacle, & joignit celle de son pere en Calabre; ce qui obligea les Troupes du Roi d'Arragon à repasser promptement le détroit, & à se renfermer dans les fortereſſes qu'elles occupoient. Ce Prince, aussi rusé que brave; sentit bien qu'il n'étoit pas en état de tenir tête aux forces de Charles; qui vient droient infailliblement à bout de l'opprimer. Il eut recours à l'artifice pour lui faire perdre le tems favorable d'entrer en Campagne, ainsi que pour ralentir l'ardeur de ses nouvelles Troupes: sachant que ce Prince se piquoit beaucoup plus de bravoure que de politique, il lui fit demander une treve, & proposer de vuider leur quérelle seul-à-seul les armes à la main, sous prétexte d'épargner le sang de leurs Sujets. Charles qui brûloit de se venger de son ennemi, accepta la proposition avec empressement, & lui accorda la treve qu'il demandoit; Bourdeaux fut choisi pour le lieu de ce combat, les conditions en furent dressées, toutes les mesures nécessaires furent prises de part & d'autre, & le jour en fut fixé au premier de Juin 1283. Ainsi, Pierre trouva le secret d'amuser long-tems son adversaire par l'espoir de ce duel, qui ne devoit jamais avoir lieu, & qui ne l'eut point en effet. Charles se trouva bien au jour nommé, au lieu du rendez-vous; mais il fut obligé de s'en retourner sans pouvoir joindre son ennemi, (quoique Pierre se fut, dit-on, trouvé incognito à Bourdeaux au jour préfixe), parce que celui-ci plus avisé & plus sage que son rival, n'avoit point envie d'exposer un Royaume au hasard d'un combat. Il ne vouloit, ainsi qu'il le dit lui-même hautement après, que gagner du tems, & qu'amuser son ennemi, qui, pour se consoler d'avoir été sa dupe, ne manqua pas de publier, que le Roi d'Arragon étoit un lâche qui avoit craint le combat. (1)

Artifice du Roi d'Arragon pour amuser Charles.

Déclaration de ce Prince en faveur de de ses Peuples: son effet.

Cependant Charles reconnoissant trop tard que la douceur est le meilleur moyen de contenir les Peuples dans leur devoir, ou pour y ramener des Sujets rebelles, avoit fait déclarer que son intention étoit de rétablir les choses sur le même pied où elles étoient sous le règne de Guillaume II, dit *le Bon*, & de rendre aux Peuples toutes les prérogatives dont ils jouissoient alors, pourquoi ils n'avoient qu'à envoyer des députés au Pape, qui nommeroit des

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 200-204. Giannone.

Commissaires pour examiner leurs prétentions & leurs titres. Cette déclaration du Roi fut inutile; les esprits étoient trop aigris, trop ulcérés contre lui; elle ne fit aucune impression sur les Siciliens. Il n'y eut que les Napolitains & les autres habitans des Provinces au delà du Phare, qui en profiterent, & certainement au grand regret de Charles, qui ne l'avoit pas fait en leur faveur. Ils envoyerent des Députés au Pape, pour le mettre à même de faire examiner leurs anciens droits & privileges; cette affaire ne fut terminée que sous les Successeurs de Martin & du Roi Charles.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'a l'an 1282 Hist. de Naples. 1282-1442.*

Tandis que ce Prince étoit allé faire des préparatifs considérables en Provence, la flotte Arragonoise, commandée par l'Amiral Roger de Loria, remporta un avantage considérable sur vingt-deux Galeres Françoises & Provençales, qui furent prises, ou mises en déroute, auprès de l'Isle de Malthe. Cet Amiral s'empara ensuite de cette Isle, où il mit un Gouverneur au nom du Roi son maître, & prit avec sa flotte le chemin de Naples, pour faire une tentative sur cette Ville, en l'absence du Roi Charles. Il fit de grands ravages dans le Port, s'empara de plusieurs batimens, & fit tout ce qu'il put pour exciter les Napolitains au combat. Il n'en falloit pas tant pour animer l'ardeur du Prince de Salerne, jeune homme plus brave qu'expérimenté, que son pere avoit laissé pour commander dans la Capitale pendant son absence. Charles lui avoit mandé de s'y tenir tranquille, & de ne rien entreprendre contre les ennemis; mais Loria avoit intercepté cet ordre; au moyen de quoi le Prince, ne pouvant plus soutenir ses bravades, fit armer aussi-tôt soixante & dix Galeres, & sortit avec cette flotte pour aller attaquer les Arragonois; Loria feignit de prendre la fuite, & fit donner les François dans le piege, malgré ce que le Cardinal-Légat put faire pour engager le Prince à changer de dessein. Quand ils furent éloignés de Naples, Loria fit donner sur eux, & les mit en déroute. Quarante-deux de leurs Galeres furent prises, & notamment [parce qu'elle prenoit l'eau] celle que montoit le Prince de Salerne, qui fut obligé de se rendre, malgré toute la résistance que lui & les siens firent dans ce combat. Loria vainqueur se présenta devant Naples, pour voir s'il ne s'y feroit pas quelques mouvemens en sa faveur, à l'aide desquels il put y entrer. Il essaya de porter le Peuple à la revolte, & fit exciter par ses Partisans un grand soulèvement; mais il fut appaisé par les soins du Cardinal-Légat, & des Seigneurs attachés à Charles, qui empêcherent les Napolitains de secouer le joug des François. Loria voyant qu'il ne pouvoit pas se rendre maître de cette Ville, ne voulut pas perdre absolument le fruit de sa victoire. Il se présenta devant le Port, & déclara qu'il alloit sur le champ faire trancher la tête au Prince de Salerne, si on ne lui remettoit la Princesse Béatrix fille de Mainfroi, qui étoit depuis long-tems détenue prisonniere dans le Château de l'œuf, ou sa mere & son frere étoient morts de faim, ou de poison. On trembla pour les jours du Prince, & l'on réunit aussi-tôt Béatrix aux Arragonois. Loria croyant n'avoir plus rien à faire sur cette Côte, où l'on attendoit incessamment la flotte du Roi Charles, reprit le chemin de la Sicile avec son butin & ses Prisonniers.

Succès de Loria, Amiral de Pierre d'Arragon.

Défaite & Prise du Prince de Salerne par Loria.

Le Prince fut enfermé & enchaîné dans le Château de Mattagrifone où on le traita assez durement pendant tout le tems de sa captivité. Cependant la

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

Reine Conſtance, qui commandoit en Sicile pour le Roi ſon mari, donna au Roi Charles, à ſon occaſion, un inſigne exemple de modération, ou au moins de clémence politique. Elle refuſa obſtinément la mort de ce Prince aux ſollicitations preſſantes des Députés & Syndics des Villes de Sicile, qui demandoient à grands cris ſon ſupplice, par repréſailles de la cruauté exercée par ſon Pere envers l'infortuné Conradin. La généreuſe réſiſtance de Conſtance ſauva ce Jeune Prince, digne d'un meilleur ſort, & qu'il faut bien ſe donner de garde de confondre avec ſon cruel Pere. Il fut envoyé depuis priſonnier à Catalogne, & n'obtint ſa liberté qu'en 1288, plus de quatre ans après la mort de ſon pere.

Il eſt conduit Priſonnier en Sicile & enſuite à Catalogne.

Celui-ci rentra dans Naples quatre jours après la victoire de De Loria; il amenoit avec lui une flotte conſidérable, & quantité de Troupes. Il avoit appris en chemin la défaite & la priſe de ſon fils, & l'on rapporte qu'il n'en avoit pas paru extrémement affecté. Quelques-uns diſent qu'il s'écria dans le premier mouvement; *qu'il voudroit qu'il fut mort, puiſqu'il avoit contrevenu à ſes ordres*; &, ſuivant d'autres; *que la perte d'un Prêtre n'étoit pas difficile à réparer* (1): toutes paroles qui n'annonçoient pas beaucoup de tendreſſe paternelle dans le Roi Charles pour ſon fils; mais il faut ſonger qu'il étoit aigri & agité par tous les malheurs qu'il eſſuyoit ſur la fin de ſon règne C'eſt à quoi il faut rapporter la fureur où il entra contre les habitans de Naples, quand il apprit qu'ils avoient voulu ſe ſoulever en ſon abſence; il auroit mis toute la Ville à feu & à ſang, ſi le Légat & pluſieurs Seigneurs ne ſe fuſſent efforcés de fléchir ſon reſſentiment; mais il fallut, pour l'aſſouvir, que cent-cinquante des plus coupables fuſſent auſſi-tôt pendus (2). En outre, il permit à ſes Troupes de vivre à diſcretion dans la Ville.

Nouvelle défaite d'une flotte de Charles par Loria.

Par tout il éprouvoit des revers: une flotte envoyée pour tenter de recouvrer l'Iſle de Malthe, fut encore défaite par le rédoutable De Loria, qui s'empara de treize bâtimens françois. Plus outré que découragé par tant de malheurs, il ſe propoſoit, dit-on, d'aller former encore une fois le Siege de Meſſine, lorſqu'il en fut détourné par la menace que les Meſſinois lui firent, qu'ils feroient mourir le Prince ſon fils, s'il mettoit le pied en Sicile. Effrayé par cette menace, Charles ſe contenta d'aller former le Siege de Reggio en Calabre; que la valeureuſe réſiſtance des habitans & de la Garniſon Arragonoiſe l'obligea de lever, quoiqu'il fut à la tête d'une Armée conſidérable. Malheureux par-tout, accablé de chagrins & d'ennuis, ſuccombant au poids de ſes infortunes, & au déſeſpoir qui le rongeoit intérieurement, ce Prince ne ſurvêcut pas long-tems à ce dernier échec. Il fut attaqué d'une fievre ardente, en allant de Naples à Brindes, fut obligé de s'arrêter à Foggia, ville de la Capitanate, où il mourut après quelques jours de maladie, le 7 Février 1285. (1284, ſuivant le calcul de ceux des Hiſtoriens qui commencent à compter l'année depuis Pâques). Ses entrailles furent inhumées dans la grande Egliſe de Foggia, ſon Corps dans la Cathédrale de Naples, & ſon cœur envoyé à Paris, & inhumé dans l'Egliſe des Grands Jacobins. Telle fut la triſte fin de ce Prince, qui peu de tems auparavant faiſoit trembler l'Italie & la

Mort du Roi Charles.

(1) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 209.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 233.

Grece. Quelle leçon pour les Princes tyrans, ou ambitieux! Il avoit perdu une partie de ſes Etats, ſon fils étoit dans les fers; vaincu & malheureux de toutes parts; il mouroit en proie à la rage & au déſeſpoir, & dans la plus cruelle incertitude ſur le deſtin de ſa famille après ſa mort. (1) Quelques Hiſtoriens ont rapporté qu'il s'étoit étranglé lui-même, & qu'on l'avoit trouvé mort dans ſon lit; bruit peut-être faux, & fortement combattu par tous les Hiſtoriens François. Ce Prince étoit âgé de 65 ans, étant né au mois de Mars de l'année 1220: il en avoit régné près de dix-neuf ſur le Royaume des deux Siciles, datant le commencement de ſon rêgne, de l'époque de ſon couronnement, en Janvier, 1266.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples, 1282-1442.*

Ce Prince eut deux femmes; Béatrix, Comteſſe de Provence & de Forcalquier, qui lui tranſmit ces deux Etats, & mourut en 1267; & Marguérite de Bourgogne, Comteſſe de Tonnerre, puinée d'Eudes de Bourgogne & de Mahaud de Bourbon (2). Cette derniere ne lui donna pas d'enfans, & ſe retira après ſa mort à Tonnerre, où elle mourut en 1308. Il eut quatre fils & quatre filles de ſa premiere femme. Louis, né & mort en 1258, dans l'Iſle de Chypre; Charles, Prince de Salerne qui fut ſon Succeſſeur; Philippe, Roi de Theſſalonique & Prince d'Achaïe, marié en 1269, à Iſabelle de Villehardouin, fille de l'Empereur Baudouin II, qui mourut en 1277, ſans laiſſer d'enfans, & Robert, mort en 1265. Ses filles furent Blanche, premiere femme de Robert, troiſieme du nom, dit Béthune, Comte de Flandres; Béatrix, mariée en 1273, à Philippe de Couſtenai, premier du nom, Empereur Titulaire de Conſtantinople; Marie, que les Annales de Hongrie aſſurent avoir épouſé Ladiſlas IV, Roi de Hongrie; & Iſabelle, dont l'Hiſtoire ne dit rien. Malheureux par ſes pertes & ſes revers, le Roi Charles le fut auſſi juſques dans le ſein de ſa famille, & eſſuya le plus vif chagrin qu'un Prince puiſſe eſſuyer, s'il faut croire ce que quelques Hiſtoriens rapportent de l'affront qui fut fait à une de ſes filles; ce fut probablement Iſabelle, Princeſſe de la plus grande beauté, qui fut, diſent-ils, violée par Henri de Clermont, Chevalier François, retiré à la Cour du Roi ſon pere, pour ſe venger de ce que ce Prince avoit ſéduit, ou violé ſa femme. Clermont ſe refugia enſuite auprès du Roi d'Arragon, qui le reçut bien, & lui donna des Terres en Sicile il fut la Souche de l'illuſtre Maiſon de Clermont, dont il ſera parlé dans le cours cette Hiſtoire; elle eſt éteinte à préſent. (3)

Ses femmes & enfans.

Charles, Prince de Salerne, héritier du Royaume, étoit toujours priſonnier en Arragon, lorſque ſon Pere mourut; commencement funeſte qui ne préſageoit pas un rêgne bien brillant. Il demeura encore près de quatre ans dans ſa captivité; & il n'en ſeroit peut-être jamais ſorti, ſans les bons offices du Roi d'Angleterre, Edouard I, ſon couſin germain, & ceux du Pape Nicolas IV, qui s'employerent fortement pour obtenir ſon élargiſſement.

1285. *Charles II, dit le Boiteux, & ſurnommé le Sage, Roi de Naples.*

Le Roi ſon Pere avoit laiſſé, en mourant, la Régence du Royaume, pendant la captivité de ſon Succeſſeur, à Robert, comte d'Artois, ſon neveu, & au Cardinal de St. Sabine, ou Gerard de Parme Légat dans le Royaume;

Régens du Royaume pendant la captivité de Charles II, 1288.

(1) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 210. Giannone. *Liv.* XX. *p.* 66. Théodore de Niem.
(2) Ibidem.
(3) *Ibid.* Fazzel. *Lib.* IX. *p.* 456.

disposition approuvée par le Pape & par le Roi de France. Le premier avoit ajouté deux Clauses à son approbation; sçavoir que l'on pourroit appeller, des Régens au Siege Apostolique, & que le Légat auroit mille onces d'or d'appointemens annuels, à prendre sur les revenus du Royaume. Nous n'entrerons dans aucun détail sur cette Régence, pendant laquelle le Royaume fut, relativement aux circonstances où le laissoient la mort du Roi & l'absence de son fils, dans l'état le plus déplorable; & pendant laquelle il ne se passa rien de remarquable, excepté les événemens de la guerre, qui continua toujours; mais comme il en sera suffisamment parlé dans la Section suivante, nous nous contenterons d'y renvoyer le Lecteur. Il ne sera question dans le reste de celle-ci que du Royaume de Naples. Depuis que les deux Siciles formerent deux Etats régis par deux différens maîtres, nous devons les distinguer jusqu'à leur nouvelle réunion sous un seul Roi, & désigner dorénavant les Princes de la Maison d'Anjou, Rois de la Sicile en deçà du Phare, sous le nom de *Rois de Naples*; & ceux de la Maison d'Arragon, Rois de l'Isle en delà du Phare, sous le nom de *Rois de Sicile*; distinction, qui aura lieu pendant tout le tems que cette Isle formera un Royaume séparé, & jusqu'à sa jonction permanente au premier, en 1506, (sous Ferdinand le Catholique), où les Rois de ces deux Etats réunis, seront de nouveau nommés *Rois des deux Siciles*.

Pour en revenir aux Régens du Royaume de Naples, pendant la captivité de Charles II, trop heureux de pouvoir le défendre contre les entrepriſes des Rois de Sicile, Pierre, & Jacques son fils & son Successeur, ils échouerent dans celles qu'ils voulurent former sur cette Isle, pour la faire rentrer sous l'obéissance de leur Roi. (1) Ils ne purent même si bien pourvoir à la défense de l'Etat confié à leurs soins, que l'Amiral De Loria, profitant, par l'ordre de son maître, du trouble causé par la mort du Roi Charles, ne fit une descente très-heureuse en Calabre, & ne s'y emparât de plusieurs Places. Pendant la premiere année de cette Régence le Pape Honorius IV publia une Bulle, portant divers réglemens pour le soulagement des Peuples du Royaume. On a vu qu'elle avoit été sollicitée par la politique du Roi Charles I, qui avoit voulu, mais trop tard, donner quelque satisfaction à ses Peuples; nous disons trop tard, parce que la Sicile s'étoit déjà soulevée & irrévocablement perdue pour lui & pour ses descendans. Aussi les habitans de cette Isle furent-ils expressément déclarés exclus du bénéfice de cette nouvelle constitution, jusqu'à ce qu'ils eussent secoué le joug de la Maison d'Arragon. Cette Bulle, ou constitution, qui contient plusieurs réglemens tendans à restreindre l'autorité des Rois, & à les empêcher d'en abuser pour fouler leurs sujets & les accabler d'impôts, est datée du 17 Septembre 1285. (2) Au reste, cette nouvelle constitution, que les Rois de Sicile devoient à l'avenir jurer d'observer, lorsqu'ils rendroient hommage au St. Siege, n'eut jamais force de Loi dans le Royaume, même en deçà du Phare (3).

Bulle du Pape Honorius IV. pour le soulagement des Peuples du Royaume.

Après bien des contestations, & une négociation longue & pénible, qu'on

(1) Voyez la *Section Suivante* sous l'ann. 1287.
(2) Rainaldus. *N.* 33 51-62.
(3) Giannone. *L.* XXI. *p.* 148. *ch.* I. Les Capitulaires du Pape Honorius s'y trouvent en entier.

détaillera ailleurs (1). Charles II sortit enfin de sa prison, au mois de Novembre 1288, aux conditions. „ Qu'il céderoit le Royaume de Sicile au „ Roi Jacques (2), fils & Successeur de Pierre, & qu'il lui en obtiendroit „ l'investiture du Pape, qu'il procureroit au Roi Alphonse, fils aîné & Suc- „ cesseur de Pierre au Royaume d'Arragon, une renonciation du Comte de „ Valois à ce Royaume & autres Etats, que le Pape Martin IV lui avoit „ donnés; qu'il donneroit en ôtage trois de ses enfans, l'aîné seul excepté, „ & quarante Seigneurs, ou Chevaliers Provençaux, au choix du Roi Al- „ phonse; qu'il payeroit comptant une rançon de cinquante mille marcs d'ar- „ gent, outre une somme de vingt mille qu'il s'engageroit de payer, & pour „ laquelle le Roi d'Angleterre seroit sa caution; & enfin, qu'il reviendroit „ se mettre en prison, s'il ne pouvoit pas réussir à porter le Pape & le Com- „ te de Valois à accorder la paix aux Rois Alphonse & Jacques". Contracté, signé & conclu à Champfranc, (Village situé au sommet des Pyrénées, où les Rois d'Arragon & d'Angleterre eurent une conférence à ce sujet) & il fut exécuté de bonne foi par le Roi Charles II, quant aux dernieres conditions; il donna en ôtage ses trois fils, Louis, Robert & Jean, outre le nombre de Seigneurs Provençaux convenus, & paya la somme stipulée. Il n'exécuta pas de même les premieres de ces conditions; mais ce ne fut pas sa faute. D'abord qu'il fut libre, il passa en France, pour faire part au Roi Philippe-*le-Bel* de cet arrangement; & delà il se rendit en Italie pour aller trouver le Pape, qui, très-mécontent du Traité de Champfranc, le cassa par sa pleine autorité, & déclara Charles & Edouard quittes de leurs sermens. Ce contretems qui étoit tout à l'avantage de Charles II, déplut beaucoup à ce Prince, qui desiroit sincérement la paix & vouloit remplir exactement ses engagemens. Il fut cependant sacré & couronné Roi de Sicile à Rieti le 9 Mai par le Pontife lui-même, auquel il prêta foi & hommage pour ce Royaume, aux mêmes conditions que son pere l'avoit prêté à Clément IV. Non content de cela, le Pontife excommunia les Rois Jacques & Alphonse, & accorda au Roi de France les décimes de tous les Biens & revenus Ecclésiastiques, pendant trois ans, pour le mettre à même de soutenir le Comte de Valois dans ses prétentions, à faire valoir la donation à lui faite par le S. Siege, du Royaume d'Arragon.

Au moyen de ce que Charles se trouva empêché de remplir exactement son traité dans tous ses points, la guerre se ralluma avec le Roi Jacques, qui vint faire une descente en Calabre, où il remporta d'abord quelques avantages, & s'empara de quelques Places; mais ayant essuyé un échec considérable, & étant effrayé par la vue des forces réunies de Charles & du Comte d'Artois, il demanda une treve de deux ans, qui lui fut accordée, malgré tout ce que le Comte d'Artois & les Seigneurs François purent faire pour en dissuader le Roi de Naples; ce qui les mortifia tellement qu'ils retournerent aussi-tôt en France (3). Après plusieurs négociations, Charles eut une entrevue avec le Roi Alphonse, à la Jonquére en Catalogne, & y convint avec

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Il sort de prison & vient prendre possession de son Royaume.

Son traité avec le Roi d'Arragon.

Il est cassé par le Pape Nicolas IV. Charles est sacré Roi de Sicile par ce Pontife. 1289.

La guerre se rallume avec le Roi Jacques.

1291. *Charles fait la paix avec le Roi d'Arragon.*

(1) V. *Section Suivante.*
(2) Voyez la *Section Suivante.*
(3) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 223.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282 Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

lui d'une treve pour travailler à la paix. Elle fut conclue entre ces deux Princes à Taraſcon en Provence, dans le mois de Février 1291. On prétend que Charles II, Prince religieux & exact obſervateur de ſa parole, démentant ce que le Pape & tous ſes amis vouloient faire en ſa faveur, avoit réſolu d'aller ſe remettre en priſon, ſuivant qu'il s'y étoit engagé par le traité de Champfranc, ſi la paix ne ſe fut pas conclue. Il fut convenu par ce Traité, que le Roi Alphonſe enverroit des Ambaſſadeurs à Rome pour y demander l'abſolution de tout ce qui s'étoit paſſé; que le Comte de Valois renonceroit à toutes ſes prétentions ſur le Royaume d'Arragon, & en ſeroit dédommagé par les Comtés du Maine & d'Anjou, que le Roi Charles lui donneroit en dot avec ſa fille aînée, la Princeſſe Marguérite; (*) que les enfans de ce Prince, qui étoient retenus en ôtage, lui ſeroient renvoyés; & qu'Alphonſe engageroit ſa mere & le Roi Jacques ſon frere à lui reſtituer la Sicile.

Ce dernier article du Traité, conclu ſans l'aveu du Roi Jacques, étoit le plus délicat & le plus embarraſſant. Il étoit très difficile d'engager ce Prince à la reſtitution du Royaume de Sicile, de laquelle il ne vouloit point entendre parler: au contraire, il étoit déterminé à pourſuivre la guerre avec vigueur; & dès que la treve avoit été expirée il avoit fait pluſieurs deſcentes & incurſions en Calabre, où il s'étoit emparé de pluſieurs Places. Il ſe propoſoit de pouſſer plus loin ſes conquêtes, lorſqu'il apprit la mort du Roi Alphonſe ſon frere, arrivée le 18 Juin de la même année. Cette mort qui le mettoit en poſſeſſion du Royaume d'Arragon, leva toutes les difficultés qui ſe trouvoient à l'exécution du dernier article du Traité de Taraſcon. Ce ne fut pourtant qu'en 1295 qu'il céda la Sicile au Roi Charles, aux conditions que le Pape (c'étoit alors Boniface VIII) leveroit l'interdit qu'il avoit jetté ſur le Royaume d'Arragon, & l'en reconnoîtroit pour Roi; traité que le Pape approuva, par une Bulle datée le 21 Juin de la même année. Par ce traité, les trois fils de Charles & les ôtages qui étoient retenus à Arragon, furent remis en liberté, après ſept ans de captivité; &, pour rendre la paix plus ſolide, le mariage de la Princeſſe Blanche; ſa ſeconde fille, fut conclu avec le Roi Jacques, qui épouſa cette Princeſſe le 1 Novembre 1295, dans le Monaſtere de Ste. Marie à Villebertran dans les Pyrénnées, où Charles la conduiſit lui-même. La paix fut publiée ce jour-là même entre les deux Rois. Charles paya vingt-cinq mille marcs d'argent au Roi d'Arragon, pour la dot de ſa fille, & s'engagea de lui en payer cent mille, probablement pour la rançon des ôtages. Par le même traité, il fut convenu que le Prince Louis II, fils de Charles, épouſeroit Yolande d'Arragon ſœur du Roi Jacques (1).

1295. *Il fait la paix avec le Roi Jacques.*

Il lui donne ſa fille Blanche en mariage.

Ce traité faiſoit rentrer la Sicile ſous la dominatiou de la Maiſon d'Anjou, ce que ſes habitans craignoient par deſſus tout; auſſi ſe donnerent-ils tant de mouvemens, qu'il n'eut point d'exécution, & que Fréderic, troiſieme fils du feu Roi Pierre, accepta l'élection que les Etats du Royaume firent de lui pour Roi

(*) D'autres la nomment *Clémence* V. Giannone *Tom.* III. *p.* 154. & Introduct. à l'Hiſt. Par Puffendorf *Liv.* II. *ch.* 3. *Tom.* II. *p.* 153.

(1) Le Prince Louis ayant préféré d'embraſſer la vie monaſtique, Robert III, fils & Succeſſeur de Charles, fut ſubſtitué à ſa Place, epouſa cette Princeſſe deux ans après. Voyez *Hiſt. des Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 226.

Roi de cette Isle, le 15 Janvier 1296, comme nous le verrons dans la Section suivante. Cet incident ôta pour jamais le Royaume de Sicile à la Maison d'Anjou, & ralluma la guerre entre le Roi de Naples & celui de cette Isle. Elle dura encore pendant plus de six ans, au grand regret du premier, Prince très-pacifique, qui fit tout ce qu'il put pour procurer la paix à son Royaume. Elle fut enfin conclue entre ces deux Princes, le 19 Août 1302; & Fréderic fut reconnu Roi de Sicile.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

La paix est conclue. 1302.

L'Histoire intérieure du Royaume de Naples, n'offre rien de remarquable pendant cette intervalle, ainsi que pendant les sept années suivantes, durant lesquelles il fut tranquille par les soins de son Roi. La derniere de ces années lui fut funeste, par la perte qu'il fit de ce bon Prince. Charles II. mourut à Casanova près de Naples, le 5 Mai 1309, âgé de 63 ans, dont il en avoit régné 24. (1) Les guerres continuelles dont son rêgne fut presque toujours agité, l'empêcherent de faire à son Royaume tout le bien qu'il étoit capable de lui procurer, & de s'occuper uniquement du bonheur de ses Sujets, ainsi qu'il le fit utilement pendant ces dernieres années de paix. Aussi les Historiens, tant contemporains & nationaux, que modernes & étrangers, parlent de ce Prince avec le plus grand éloge. Brave, mais sans goût ni talens pour la guerre, plein de droiture & de candeur, fidele à sa parole, clément, affable, bienfaisant, généreux, libéral, magnanime, équitable; il sembloit qu'il fût né pour réparer le dommage que Charles I. avoit fait à sa Maison, pour en rapprocher les cœurs que son prédécesseur en avoit aliénés. Plus juste, plus vertueux que politique, plus prudent qu'heureux, Charles II est compté au rang des meilleurs Princes; il mérita d'être aimé de ses Sujets, par sa bonté, son équité, sa modération, son amour pour la paix & pour le bien public; & fut décoré du beau nom de sage, que son Royaume & son Siecle lui donnerent, & que l'Histoire & la postérité lui ont confirmé. Digne d'un autre pere, les fautes du sien causèrent tous ses malheurs & ceux de son rêgne.

1303-1309. *Mort de Charles II.*

Son Portrait.

Le Corps de Charles II. fut transporté & inhumé à Arles & suivant d'autres, à Aix en Provence, suivant ses ordres, dans le Cœur de l'Eglise de S. Marie de Nazaret; son cœur renfermé dans une Urne d'yvoire, fut mis dans l'Eglise de S. Dominique qu'il avoit fondée à Naples. Sa Veuve, la Reine Marie de Hongrie, lui survêcut quatorze ans, & mourut le 25 de Mars 1323, à Naples, où elle fut enterrée dans l'Eglise des Religieuses de Donna Regina, qu'elle avoit fait bâtir. Cette Princesse, fille d'Etienne V & sœur de Ladislas III, Rois de Hongrie qu'il avoit épousé en 1271, lui donna dix fils & cinq filles (2) I. Charles Martel, qui fut Roi titulaire de Hongrie, à cause des droits de sa mere à cette Couronne, & mourut en 1295, âgé de 23 ans. (3) Il avoit épousé en 1291 Clémence, fille de l'Empereur Rodolphe de Habsbourg, dont il eut Charles-Robert, ou Charobert, pour le distinguer de son pere, qui fut reconnu unanimement & couronné Roi de Hon-

Sa sépulture: ses femmes & enfans.

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egl. *Tom.* I. *p.* 351. *& suiv.*
(2) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II *ch.* III. *p.* 157.
(3) *Hist. des Rois des deux Siciles,* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 297.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples 1282-1442.*

grie en 1308. II. Louis, qui préféra l'habit de S. François à la Couronne, fut Evêque de Toulouſe, & depuis canoniſé ſous le nom de St. Louis de Marſeille, parce qu'il y fut inhumé en 1297. III. Robert, Duc de Calabre, qui ſuccéda à ſon Pere au Royaume de Naples, & épouſa en 1297, Yolande, ſœur de Jacques, Roi d'Arragon. IV. Philippe, Prince de Tarente, Chef de la Branche d'Anjou-Tarente, ou Anjou-Impérial, à cauſe des droits qu'il acquit ſur l'Empire d'Orient, par ſon ſecond mariage avec Catherine de Valois, cinquieme fille de Charles, Comte de Valois, & de Catherine de Courtenay. V. Raymond Berenger, Comte de Provence, VI. Jean VII. Triſtan Prince de Salerne morts en bas âge. VIII. Jean, Duc de Duraz, ou Durazzo, Chef de la branche de ce nom (1), ainſi nommé de Durazzo, Ville Maritime de l'Albanie, qui appartenoit à la Maiſon d'Anjou. IX. Louis auſſi de Duras mort jeune; & X. Pierre, ſurnommé Tempête, Comte de Gravina, qui mourut en 1315, ſans poſtérité. On attribue encore au Roi Charles II, pluſieurs enfans naturels. Ses cinq filles furent. 1. Marguérite, femme de Charles de France, Comte de Valois. 2. Blanche, mariée à Jacques II, Roi d'Arragon. 3. Eléonore, femme de Fréderic II, Roi de Sicile. 4. Marie, épouſe de Sanche, Roi de Majorque. 5. Béatrix, mariée & enſuite Religieuſe.

Edifices conſtruits & établiſſemens faits par le Roi Charles II.

Charles II fut un Prince très-devot (2); il fonda quantité de Monaſteres, & fit bâtir pluſieurs Egliſes, tant dans Naples que dans le Royaume & ſes autres Etats; il embellit auſſi la Capitale de pluſieurs Edifices profanes; & ſpécialement de Caſanova, Palais d'Eté, qu'il fit conſtruire hors de la Porte Capouane, à deux cens pas de cette Ville; il ne reſte plus aucun veſtige de ce Palais; mais il s'eſt formé dans le même endroit un gros village, qui porte encore aujourd'hui le même nom (3). En outre, il augmenta l'enceinte de Naples, accorda beaucoup de privileges à ſes habitans, les déclara libres de toutes impoſitions extraordinaires, fit conſtruire le môle, appellé aujourd'hui *le petit môle* & le Château St. Elme, qui fut achevé par ſon fils Robert. Il fit réparer les chemins publics, & favoriſa beaucoup le commerce, tant de terre que maritime. Il fit bâtir un Palais près de Château-neuf, pour la tenue des aſſemblées de la Grande-Cour & du Tribunal dit la *Vicairerie*, ou Cour du Vicaire, qu'il avoit érigé en 1295. Quoique ce Conſeil eut pris originairement naiſſance ſous le rêgne de ſon Pere (4), c'eſt à lui que Naples eſt proprement redevable de ſon établiſſement, ainſi que de celui de la Grande-Cour, qui furent par la ſuite confondus & réunis en un ſeul. Enfin, il donna pluſieurs conſtitutions, ou capitulaires fort ſages, & il fit rédiger par

(1) On deſigne avec attention toutes les différentes branches de la Maiſon d'Anjou, ſavoir: Hongrie, Tarente & Duraz, parce qu'elles parvinrent ſucceſſivement au trône de Naples; ainſi qu'on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire; & pour faire voir leur dérivation du trône principal, & leurs droits à cette Couronne.

(2) C'eſt probablement la raiſon pour laquelle l'on a vu que ſon pere le nommoit, par dériſion, *le Prêtre*, ou peut-être à cauſe de ſon peu de capacité dans la guerre; mais qu'importe: ce défaut, ſi c'en eſt un, étoit bien recompenſé par ſes vertus morales. On ne ſauroit trop louer la généroſité avec laquelle il voulut ſe remettre entre les mains du Roi d'Arragon, lorſqu'il ſe vit dans l'impuiſſance de remplir les engagemens qu'il avoit pris avec lui, par le traité de Champfranc.

(3) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 157.

(4) Giannone. *Liv.* XX.

écrit les coutumes de Naples (1). Voilà ce qu'il fit de plus essentiel pendant son règne. Nous observerons encore, qu'il chassa les Sarrazins de Lucera, & de tout son Royaume, à la reserve de ceux qui voulurent embrasser la Religon Chrétienne. Il changea ensuite le nom de Lucera, en celui de St. Marie de la Victoire, & y fit construire une nouvelle Eglise Chathédrale, qu'il dota richement; il transporta dans cette Ville plusieurs familles de la Calabre, dans la vue de la repeupler, & exempta ses nouveanx habitans, de tout genre d'impositions pendant dix ans. Son Pere n'avoit pas été si heureux à l'égard de Manfrédonia, qu'il avoit voulu détruire, en haine de Mainfroi, son Fondateur, ou au moins, dont il voulut abolir le nom, pour lui substituer celui de *Siponte*, qu'elle avoit porté autrefois; quoique Roi, il n'y put réussir, & la vénération que les habitans du Royaume avoient pour la mémoire de Mainfroi, prévalut (2) Les véritables Grands-hommes bâtissent des Villes; les conquérans les dévastent.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples.* 1282-1442.

Par son testament, fait à Marseille, le 16 Mars de l'année précédente 1308, Charles II institua Robert, Duc de Calabre, l'aîné de ses fils survivans, „ pour son héritier des Royaumes de Jérusalem & des deux Siciles (3), „ ainsi que des Comtés de Provence, de Forcalquier & de Piémont, (4) lui „ substituant, s'il mouroit sans enfans, celui de ses freres ou sœurs, qui de„ voient lui succéder aux termes de l'inféodation faite à Charles I, & con„ firma à ses autres fils les appanages qu'il leur avoir réglés (5)", c. a. d. les Principautés, ou Comtés dont ils portoient le nom.

Testament de Charles II.

Cette disposition, faite au désavantage de Charobert, son petit-fils pensa causer d'abord beaucoup de troubles dans le Royaume, parce que le jeune Roi de Hongrie le réclama, comme étant l'héritage de feu son Pere Charles Martel, fils aîné du Roi. Le Testament de Charles avoit été dicté par sa sagesse & par sa politique: croyant que son petit-fils étoit assez bien partagé avec le Royaume de Hongrie, qu'il tenoit du chef de sa Grand'Mere Marie, il pensa qu'il valoit mieux donner celui de Naples à l'un de ses fils; que de l'exposer aux troubles que pourroit y causer l'éloignement de son Prince, ou le Gouvernement des Ministres Hongrois, qu'il ne manqueroit pas d'y envoyer. En conséquence, il se contenta de léguer deux mille onces d'or à son Petit-fils Charobert, pour toutes prétentions. Quoique cet arrangement eût été approuvé par la constitution que Boniface VIII avoit donné à ce sujet, en date du 24 février 1297, pour régler la succession au Royaume de Naples, cette succession excita de grand débats. Charobert prétendant qu'elle lui é-

Robert, surnommé le Sage, ou le Bon, Roi de Naples. 1309. 1343.

Ses différens avec Charobert, Roi de Hongrie au sujet du Royaume.

(1) Ibidem *Liv.* XXI. *ch.* V.

(2) Le même *Liv.* XX.

(3) Quoique les Princes de la Maison d'Anjou, Rois de Naples, ne possedassent plus la Sicile, ils prirent toujours ce titre, relativement à leurs prétentions sur ce Royaume, suivant l'usage pratiqué entre les Princes.

(4) Le Roi Charles avoit acquis l'entiere Souveraineté de ce Comté, & considérablement augmenté ses Domaines en Provence, par des acquisitions, ou par des échanges. Peu de tems avant sa mort, il avoit eu le plaisir de voir monter son Petit-fils, Charobert, sur le trône de Hongrie. Ainsi, il se trouva bien dédommagé de toutes façons de la perte des Comtés du Maine & d'Anjou, qu'il avoit été obligé de céder au Comte de Valois, par le traité de Tarascon en 1291. V. *Hist. des Rois de Sicile.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 351.

(5) *Histoire des Rois de Sicile.* Par Mr. de d'E. *Tom.* I. *p.* 352-353.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

toit dévolue de droit, envoya demander l'inveſtiture du Royaume à Clément V, ſucceſſeur de Boniface. Ce Prince paroiſſoit décidé à ſoutenir ſes prétentions avec beaucoup de chaleur; cependant cette affaire fut bientôt terminée par la déciſion du Pape, qui fut toute en faveur de Robert, ainſi que par l'habileté de Barthélemi de Capoue, Grand Protonotaire, que ce Prince chargea de plaider ſa cauſe devant le Pape, à Avignon, où il tenoit ſa Cour. Ainſi le Royaume fut adjugé à Robert, qui ſe rendit à Avignon la même année, pour y rendre l'hommage & y prêter ſerment de fidélité au Pape, qui lui donna l'inveſtiture aux conditions ſtipulées avec ſon Aïeul Charles I. En outre, le Pontife lui remit les ſommes qu'il devoit à l'Egliſe-Romaine, & le couronna le 8. Septembre avec la Reine Sanche, ou Sancia d'Arragon, ſa ſeconde femme, fille de Jacques, Roi de Majorque, qu'il avoit épouſé en 1305, étant alors Duc de Calabre, après la mort d'Yolande d'Arragon, Princeſſe douée de beaucoup de vertus, & dont la perte prématurée avoit excité les regrets de tout le Royaume. Elle fut bien réparée par la Reine Sancia, Couſine de la précédente, qui, par ſa ſageſſe & par ſes vertus, fut regardée comme l'ornement de ſon Siecle (1). Charobert, mal affermi ſur un trône auſſi gliſſant, & auſſi ſujet aux révolutions que celui de Hongrie, fut obligé de renoncer à ſes prétentions ſur celui de Naples. Cette quérelle fut aſſoupie pendant tout le rêgne de Robert, qui demeura paiſiblement en poſſeſſion de ſon héritage mais elle ſe réveilla après ſa mort, & cauſa bien des malheurs & des révolutions dans le Royaume; lorſque la poſtérité de Charobert voulut faire revivre ſes prétentions, & vint s'en emparer les armes à la main.

Il eſt couronné par le Pape Clément V à Avignon.

1309. 1312. *Robert entre en guerre avec l'Empereur Henri VII & Fréderic, Roi de Sicile.*

Robert, Prince magnifique, libéral, affable, aimant les Beaux-Arts & les plaiſirs, Protecteur déclaré des Savans & des Sciences, paſſa paiſiblement les premieres années de ſon rêgne, occupé à embellir ſa Capitale, à parcourir ſes Etats, à pourvoir au bonheur de ſes Peuples, à la tranquillité de ſes voiſins, & à la pacification des Guelphes & des Gibelins de la Toſcane. La paix dont il jouiſſoit lui-même, fut enſuite troublée par les affaires que lui ſuſcita l'ambition, ou la haine de Fréderic II, Roi de Sicile, qui le voyoit avec peine Poſſeſſeur de la Couronne de Naples. Il eût mieux aimé la voir ſur la tête de Charobert, dont l'éloignement lui auroit facilité les moyens de la joindre à celle de Sicile. En outre, l'on rapporte qu'il y avoit pluſieurs raiſons d'inimitié, ou au moins de méſintelligence (2) entre ces deux Princes, Chefs de deux familles rivales, & des deux puiſſantes factions qui déchiroient alors l'Italie.

L'Empereur Henri VII, de la Maiſon de Luxembourg, y étant paſſé en 1311, tant pour aller recevoir la Couronne Impériale à Rome, qu'à la ſollicitation des Gibelins, & dans le deſſein chimérique d'y faire revivre l'ancienne puiſſance des Empereurs, totalement déchue depuis Fréderic II. Le Roi de Sicile profita avec empreſſement de cette occaſion, pour animer ce Prince contre le Roi Robert, & lui inſpirer de la jalouſie & de la méfiance de ſa puiſſance exceſſive, ainſi que de ſes liaiſons étroites avec les Guelphes & avec l'Egliſe-Romaine. En un mot, il l'engagea à ſe liguer avec lui contre Robert, (3) dont Henri avoit de très-fortes raiſons de ſe plaindre. En effet,

(1) Giannone.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 367 *& ſuiv.*
(3) Voyez la *Section ſuivante.*

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1212-1442.*

dans le tems que ce Prince lui faiſoit demander ſa fille en mariage pour Charles, Duc de Calabre, ſon fils aîné, tandis qu'il l'amuſoit par des intrigues politiques & par ſes négociations, il mettoit, à la ſollicitation du Pape Clément V, tout en uſage pour l'empêcher de recevoir la Couronne Impériale à Come; juſques là même qu'il envoya des Troupes dans cette Ville pour lui en défendre l'entrée. La crainte que Clément V, d'abord Partiſan de l'Empereur, avoit que ce Prince ne voulût s'emparer de Rome & du Patrimoine de l'Egliſe, à l'aide de ſes nombreux Partiſans, & à la faveur de l'éloignement des Papes, réſidans alors à Avignon, fut la cauſe de la conduite ſinguliere qu'il tint à ſon égard, & de toutes les meſures qu'il prit pour reculer ſon couronnement, après l'avoir lui-même invité à venir en Italie pour y faire cette cérémonie. Dans ces circonſtances le Pape crut devoir ſe réunir avec le Roi de Naples, qui étoit le chef des Guelphes, & auquel pluſieurs Villes de ce parti, en Toſcane, entr'autres, Florence, s'étoient ſoumiſes. Il fit un Traité ſecret avec lui, & le nomma ſon Vicaire dans la Romagne & le Comté de Bertinoro, qui en fait partie. Henri, voyant clairement qu'il étoit joué par le Roi Robert, réſolut, pour ſe venger de lui, de prêter l'oreille aux propoſitions de Fréderic, Roi de Sicile, & conclut avec lui un Traité pour chaſſer ſon ennemi de toute l'Italie (1). Non content de prendre les armes contre Robert, Henri ne mettant point de bornes à ſon reſſentiment, recourut aux voies les plus extraordinaires, qu'il ſe croyoit permiſes par ſon autorité Impériale, dont il avoit la plus grande idée. Ayant cité le Roi Robert devant ſon tribunal, comme Vaſſal de l'Empire, pour y venir répondre de ſa conduite, citation à laquelle Robert n'eut aucun égard, il le condamna par Contumace, & rendit contre lui, à Piſe, le 25 d'Avril 1313, un jugement auſſi violent que ſingulier, par lequel il le déclara traitre à l'Empire, Criminel de léze-Majeſté, & comme tel, déchu de tous ſes Biens & dignités, mis au Ban de l'Empire & condamné à avoir la tête tranchée. On peut voir les motifs de cette Sentence dans pluſieurs Hiſtoriens recueillis par Muratori (2) Elle fit moins de peur au Roi Robert, que les grands préparatifs que ſon ennemi faiſoit alors contre lui, de concert avec les Gibelins, le Roi de Sicile, & les Villes de Gênes & Piſe (3). Le Pape & le Roi de France, Philippe-le-Bel, trouverent trés-mauvais que l'Empereur ôſât procéder de cette façon contre un Monarque, que le premier regardoit comme relevant uniquement du St. Siege, & le ſecond comme allié & proche parent de la Maiſon de France. Le Roi Philippe envoya des Ambaſſadeurs au Pape pour s'en plaindre, & réſolut d'armer, tant pour venger l'injure qui avoit été faite à Robert, que pour le défendre & le ſoutenir contre ſes ennemis. D'un autre côté, le Pape ordonna à l'Empereur de faire une treve avec le Roi de Na-

(1) *Eadem & Hiſtoire des Rois deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 364.

(2) *Tom.* IX. *p.* 1212. *Rainald. N.* 47.

(3) La raiſon pour laquelle ces deux Républiques armerent en faveur des ennemis de Robert, c'eſt que Gênes s'étoit ſoumiſe à Henri pour vingt ans, & que d'un autre côté, elle vouloit pourvoir à la conſervation de l'Iſle de Corſe, que les derniers Papes avoient donnée à la Maiſon d'Arragon; & quant aux Piſans, Gibelins déterminés, ils étoient irrités par la donation que Boniface & ſes ſucceſſeurs avoient faite de la Sardaigne, à eux appartenante, à la même Maiſon.

ples, & défendit, ſous peine d'excommunication, de faire aucune invaſion dans ſes Etats. Cela n'empêcha pas que l'Empereur & ſes alliés ne continuaſſent leurs préparatifs avec la plus grande ardeur. Déjà la flotte combinée de Sicile, de Gênes & de Piſe, commandée par le Roi Fréderic en perſonne, avoit fait une deſcente, & pris quelques Places maritimes en Calabre, lorſque la mort preſque ſubite de Henri VII, fit changer totalement de face aux affaires, & rétablit entiérement celles du Roi Robert & des Guelphes. Les Troupes que l'Empereur avoit raſſemblées, ſe diſſiperent auſſi tôt après ſa mort; & le Roi de Sicile, voyant ſes projets renverſés, ſe hâta de retourner dans ſon Royaume. Quelque tems après, Clément V caſſa & déclara nulle par une Bulle (1), la Sentence que l'Empereur avoit prononcée contre le Roi de Naples, & nomma ce Prince Vicaire-Général en Italie, pendant la vacance de l'Empire.

1314 *& ſuiv.*

Préparatifs de Robert contre la Sicile.

Cependant Robert, outré de ce que Fréderic avoit machiné contre lui pour ſa perte, & avoit recommencé la guerre ſans aucune raiſon, après douze ans d'une profonde paix, rouloit dans ſa tête le deſſein d'en tirer une vengeance ſignalée, & de faire retomber ſur lui l'orage qu'il avoit amaſſé ſur ſa tête. Il employa tout le reſte de l'année & l'hiver ſuivant, à faire les plus grands préparatifs pour fondre ſur les Etats des ſon ennemi. Si l'on en croit le rapport de pluſieurs Hiſtoriens, & s'ils n'ont point exagéré, ce Prince raſſembla une Armée de quarante-deux mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, & fit equiper une flotte de plus de deux cens bâtimens, tant galeres que galions, vaiſſeaux de tranſport & autres. C'eſt avec de pareilles forces, capables de conquérir toute la Sicile, que le Roi Robert ſe mit en mer, au mois de Juillet 1314, & vint faire une deſcente en cette Iſle, dans la Vallée de Mazara. Comme la Sicile fut en partie le théatre de cette nouvelle guerre, nous en renvoyons les détails à la Section ſuivante. Elle fut interrompue par pluſieurs treves que firent les deux Princes; la premiere de quatorze mois, à la ſollicitation de Ferdinand, fils du Roi de Majorque, Jacques I, autre Prince de la Maiſon d'Arragon; & la ſeconde de trois ans, en 1317, par le médiation du Pape Jean XXII, ou plutôt par l'ordre de ſes Nonces, qui menacerent le Roi de Sicile de le frapper des cenſures, s'il ne ſe ſoumettoit pas aux conditions qu'ils lui impoſoient. On obſervera que Jean XXII, élu pour ſucceſſeur de Clément V, après une vacance du Siege de plus de deux ans, étoit attaché aux intérêts de la Maiſon d'Anjou, & entiérement dévoué au Roi Robert (2).

Il fait une deſcente en Sicile: Succès de cette expédition.

Treve qu'il fait avec le Roi de Sicile.

Robert fit faire pluſieurs deſcentes en Sicile, en 1320, 1325, 1326 & 1335, avec différens ſuccès; Chef du parti Guelphe, ayant tout à craindre des Gibelins de la Toſcane & de la Lombardie, il ne put pas pouſſer vigoureuſement la guerre contre Fréderic. Il étoit retenu en Italie. Il ne put pas même ſe trouver en perſonne, ni envoyer des députés à Avignon pour y traiter de la paix, en préſence du Pape, avec les Miniſtres du Roi de Sicile, ainſi

(1) Elle ſe trouve dans *les Bulles Clementines, Hiſt. des Rois de Sicile.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 392 *& ſuiv.*

(2) Il avoit été en grande conſidération à la Cour du Roi ſon pere, qui l'avoit donné pour Précepteur au Prince Louis, ſon ſecond fils, depuis Evêque de Toulouſe, & mis au nombre des Saints. *Od. Raynald.* 1317. *N.* 17.

qu'il avoit été ordonné à ces deux Princes par le Pontife, lorſqu'il s'étoit rendu Médiateur entr'eux, & leur avoit fait conclure une treve de trois ans.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1169 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

Vicaire de la Romagne, de la Toſcane & du Milanois, Sénateur de Rome, Général des Troupes de l'Egliſe, Gouverneur de Ferrare, toutes Dignités que Robert devoit à la faveur du Pape Clément V & de ſon Succeſſeur; il étoit en même tems Souverain de Florence, de Lucques, & de pluſieurs autres Villes du parti Guelphe, qui s'étoient ſoumiſes à ſa domination; mais leurs troubles continuels lui donnoient preſqu'autant de peine pour les appaiſer, qu'il en avoit pour réſiſter aux efforts des Gibelins. Ceux qu'ils faiſoient pour rentrer dans les Villes dont leur parti étoit chaſſé, étoient toujours la Cauſe prochaine de ces ſoulèvemens favoriſés par l'ambition des Nobles, des Citoyens puiſſans de ces petites Républiques, qui vouloient s'ériger en tyrans de leur Patrie. La mort de l'Empereur Henri VII, dans un tems où il ſembloit que le parti des Gibelins alloit devenir plus puiſſant que jamais par ſon ſecours, releva encore celui des Guelphes, ainſi le crédit du Roi Robert. Sa puiſſance étoit alors à ſon comble en Italie. Elle reçut pourtant un échec conſidérable, par une victoire complette qu'Uguccion de la Fagiole, (l'un des Chefs des Gibelins, & Seigneur de Piſe, dont il avoit uſurpé la Souveraineté,) remporta, en Août 1315, ſur les Troupes Napolitaines, unies avec celles des Florentins, commandées par Philippe, Prince de Tarente, & Pierre, Comte de Gravina, freres du Roi de Naples. (1) Leur Armée fut taillée en pieces, les deux Princes obligés de prendre la fuite, dans laquelle le Comte de Gravina ſe noya la nuit dans un marais. Charles, fils du Prince de Tarente, fut tué dans la bataille, & l'on rapporte, (2) que Nerius, fils de Boniface, Comte de Piſe, foula ſon corps aux pieds, avec les plus vives imprécations contre la mémoire de Charles I, en vengeance de la mort de Gérard, Comte de Piſe ſon Aïeul, que ce Prince avoit fait décapiter avec Conradin (3). Cette victoire fit reprendre le deſſus aux Gibelins en Toſcane; mais, d'un autre côté, le parti de Robert ſe fortifia conſidérablement par l'acquiſition de la Souveraineté de Gênes, que ce Prince fit en 1317. Cette malheureuſe République étoit alors en combuſtion, comme preſque toutes les autres Républiques & Villes d'Italie, en proie aux guerres inteſtines, fomentées par l'ambition de Guelphes & des Gibelins. Ces ennemis acharnés s'arrachoient tour-à-tour les rênes du Gouvernement. Les Guelphes en étant alors en poſſeſſion, avoient chaſſé leurs ennemis de la Ville, & avoient élu deux de leurs Chefs, Charles de Fieſque & Gaſpard Grimaldi, pour Capitaines du Peuple, ou de la Ville (4) Les Doria & les Spinola, Chefs de la faction bannie, voulant à toute force rentrer dans leur Patrie, raſſemblerent une Armée conſidérable, & vinrent mettre le Siege devant Gênes, avec l'aide de Matthieu Viſconti, Podeſtat de Milan, & de pluſieurs autres Seigneurs & Chefs des Gibelins, qu'ils vinrent aiſément à bout d'intéreſſer dans leur

Puiſſance du Roi Robert en Italie. Ses guerres avec les Gibelins.

Il devient Souverain de Gênes.

(1) G. Villani. *Liv.* IX. *ch.* 69 & 70. *Hiſt. des Rois de Sicil.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *page* 394-400.
(2) *Muſſat. Rub.* 16.
(3) V. ci-devant, *Section* III. ann. 1269.
(4) Voy. ci-devant l'*Hiſtoire de Gênes.* Section. III.

SECT. IV. *Hiſt. des deux* Siciles *depuis* 1269 *juſqu'à l'an* 1282. *Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

quérelle. Les aſſiégés, étant reduits aux dernieres extrémités, implorerent le ſecours du Roi Robert, qui ſe rendit lui-même à Gênes avec un armement conſidérable, & obligea les aſſiégeans, après pluſieurs combats & ſorties, que l'on peut voir dans notre *Hiſtoire de Gênes* à renoncer à leur entrepriſe. Dès le lendemain de ſon arrivée dans cette Ville, ſoit en reconnoiſſance du ſecours qu'il lui amenoit, ſoit que ce fut la condition ſecrete de l'armement qu'il avoit fait en ſa faveur, les Guelphes, qui aimoient mieux aſſervir leur Patrie que de n'y pas dominer, ou d'y voir dominer les Gibelins, engagerent leurs Concitoyens à reconnoître Robert pour leur Souverain, pendant dix ans; terme qui fut prorogé pour ſix ans, en 1324. Ce Prince craignant que le Pape Jean XXII ne déſapprouvât ſa conduite, ainſi qu'il arriva en effet, (1) eut la politique de le faire nommer Co-Souverain avec lui; ce qui n'étoit qu'un vain nom pour le Pape, tandis que Robert avoit réellement toute l'autorité Souveraine. Le Siege de Gênes dura juſqu'en 1319; Robert y laiſſa des Troupes & un Gouverneur, & ſe rendit à Avignon avec toute ſa Cour. A peine étoit-il parti que les Gibelins recommencerent le Siege, avec l'aide des Viſconti, du Marquis de Montferrat & de Caſtruccio Caſtracani, l'un des plus redoutables Chefs de cette faction, & Souverain de Piſe & de Lucques dont il avoit dépoſſédé Uguccion. Ils firent auſſi un traité d'alliance avec le Roi de Sicile, qui ſaiſit d'abord cette occaſion avec empreſſement; & malgré la treve, envoya déclarer la guerre à Robert, juſqu'à Avignon, où il étoit alors avec le Pape. Vainement celui-ci défendit, ſous peine d'excommunication & d'interdit, & autres peines, tant ſpirituelles que temporelles, de faire aucun acte d'hoſtilité contre Robert. Ces menaces n'intimiderent pas le Roi de Sicile: c'étoit aſſez que ſon ennemi fut à la tête des Guelphes, pour qu'il ſe déclarât en faveur des Gibelins. Il leur envoya auſſi-tôt une flotte de 42 Vaiſſeaux qui, après avoir fait quelques ravages en Calabre, ſe joignit à la leur, & lui aida à bloquer Gênes par Mer, tandis que Caſtruccio s'avançoit avec ſon Armée pour l'inveſtir par terre. Mais cette entrepriſe fut ſans ſuccès, & après pluſieurs aſſauts infructueux, les bannis furent obligés de lever le Siege, & la flotte Sicilienne de ſe retirer. Philippe, fils de Charles, Comte de Valois, fit la même année 1320, un voyage en Italie, à la ſollicitation du Pape & de Robert, qui, voulant oppoſer un ennemi redoutable aux Gibelins, dont le parti ſe fortifioit chaque jour, engagerent le Roi de France, Philippe de Long, à envoyer ce Prince en Italie, à la tête d'une Armée; mais ce ſecours fut infructueux, parce que Philippe s'étant laiſſé gagner par les careſſes des Viſconti & des autres Chefs des Gibelins, & ſes Lieutenans par leur argent, il retourna en France avec ſes Troupes, ſans avoir ſeulement tiré l'épée (2).

Siege de Gênes par les Gibelins & par la flotte Sicilienne.

Voyage infructueux de Phillippe de Valois en Italie.

Diverſes expéditions du Duc de Calabre en Sicile.

Après pluſieurs nouvelles négociations inutiles, le parti que Fréderic prit de faire couronner Roi de Sicile, en 1321, le Prince Pierre, ſon fils aîné, ralluma la guerre, plus vivement que jamais, entre les deux Etats. Le Roi Robert fit faire pluſieurs deſcentes en Sicile, avec différens ſuccès, par Charles, Duc de Calabre, ſon fils aîné (3). La plus remarquable de ces expédi-

(1) *Hiſt. des Rois de Sicile.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 408.
(2) Mezerai. G. Villani.
(3) Voy. *la Sect. Suivante.*

ditions, se fit en 1325. Robert, résolu d'accabler tout-à-fait le Roi de Sicile, fit un armement si prodigieux, qu'on prétend que Fréderic en fut effrayé; & que voulant détourner l'orage qui le menaçoit, il engagea à force d'argent, de concert avec Castruccio, Chef des Gibelins de la Toscane, quelques Florentins & Catalans, à tramer une conspiration contre la vie du Roi de Naples & du Duc de Calabre; les Conjurés devoient mettre ensuite le feu dans les Arsenaux, ainsi qu'aux bâtiments qu'on équipoit pour l'expédition projettée (1). L'on découvrit ce complot peu de tems après la célébration des nôces du Duc de Calabre avec Marie, fille du Comte de Valois, que ce Prince épousa en secondes nôces; en 1324; ce qui fit passer la Cour de Naples, du sein des réjouissances, à la consternation & à l'effroi. Les traitres furent punis, comme ils méritoient, mais ils ne chargerent point Fréderic dans leurs confessions (2); ce qui prouve que la part qu'il pouvoit avoir à ce coupable complot, n'étoit rien moins qu'avérée, & que ce pouvoit bien être un faux bruit répandu par les ennemis de ce Prince. Cette avanture, soit prétexte, ou autrement, engagea Robert à presser son armement, consistant en cent-treize Galeres, sans les bâtimens de transport. Aussi-tôt qu'il fut prêt, il l'envoya en Sicile, sous les ordres du même Duc de Calabre, qui forma inutilement le Siege de Palerme, & mit, pour s'en venger, toute l'Isle à feu & à sang. Robert continua à la faire ravager de même, pendant plusieurs années. Mais la cruelle satisfaction de ravager un beau pays, fut l'unique succès qu'il tira de ses entreprises sur la Sicile.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Découverte d'une conspiration contre le Roi Robert.

Sur ces entrefaites le Duc de Calabre, que son pere avoit rappellé de Naples, y tomba dangereusement malade, & mourut le 1 Novembre de l'année 1328. Cette perte fut si accablante pour Robert, qu'il laissa échapper ces paroles, qui montrent combien les armes les plus fortes ne résistent pas à certains coups de la fortune: *La Couronne est tombée de dessus notre tête.* Charles, quoique marié trois fois n'avoit qu'une fille nommée *Jeanne*, qu'il avoit eu de Marie sa troisieme femme qu'il laissoit enceinte, & qui accoucha peu après d'une fille posthume, qu'on nomma aussi *Marie:* elle fut mariée dans la suite au Duc de Duraz.

Mort du Duc de Calabre. 1328.

Le Prince, fils unique de Robert, que ce Prince regrettoit avec tant de raison, possédoit de grandes vertus, & l'on peut croire qu'il eût vécu assez long-tems pour porter la Couronne de Naples, il eût été un bon Roi. Quoiqu'il fit la guerre avec bravoure, il est certain qu'il ne l'aimoit pas, parce que son ame remplie de piété, de justice, de clémence, de générosité & d'humanité, ne pouvoit voir sans peine les ravages qu'elle cause sous les pas des héros, même les moins sanguinaires. Protecteur des Gens de bien, ennemi des méchans, il ne vouloit faire la guerre qu'au vice pour faire triompher par-tout la vertu & l'innocence. Tel il se montra dans le Gouvernement du Royaume que Robert lui confia dans sa jeunesse. Son Vicariat fut le règne de la sagesse, de la prudence, & un sujet de satisfaction mutuelle pour son pere & pour ses Sujets. Son Conseil étoit composé des personnes les plus distinguées à la Cour par leur mérite, leurs connoissances dans les affaires, &

Son caractere.

(1) *Hist. des Rois de Sicile*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 415.
(2) A. Costanzo, *Liv.* V. *Histoire de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 254.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

leurs vertus. Tous les ans Charles parcouroit les Provinces du Royaume, s'informant par-tout ſi le Peuple étoit heureux, ſi la juſtice étoit bien adminiſtrée, ſi les Grands ne fouloient point les Petits, ſi les officiers du Roi ne ſe rendoient point coupables de concuſſions. Il fit pluſieurs bons réglemens pour l'ordre & la tranquillité du Royaume confié à ſes ſoins. Enfin, il ſut ſi bien établir la paix dans toutes les Provinces, en accordant des choſes & des intérêts crus juſqu'alors incompatibles, qu'on le repréſenta ſur le mauſolée qui lui fut élevé, ayant à ſes pieds un vaſe où un loup & un agneau buvoient enſemble ſans ſe troubler l'un l'autre (1).

Mariage de Jeanne ſa fille, avec André, Prince de Hongrie. 1333.

Le Roi Robert revenu du premier accablement où l'avoit jetté la mort de ſon fils, ſongea à donner tous ſes ſoins pour élever ſa petite fille Jeanne, d'une maniere propre à la rendre digne de la Couronne qu'elle devoit porter un jour, & à lui procurer un établiſſement convenable. Jeanne étoit encore dans l'enfance. Mais Robert qui avançoit en âge vouloit pourvoir de ſon vivant à la ſucceſſion du Royaume, par des arrangemens aſſez ſolides pour prévenir toute eſpece de troubles après ſa mort. Il avoit à ſa Cour des Princes de ſon ſang auxquels il eût pu donner en mariage l'héritiere préſomptive de ſa Couronne. Tels étoient Robert, Louis & Philippe, fils du Prince de Tarente, Charles, Louis & Robert, fils du Duc de Duraz, & quelques autres; cependant l'amour de la juſtice qui ne s'éteint jamais dans un cœur bien né, lui fit prendre la réſolution de faire rentrer la Couronne dans la Branche dont elle étoit ſortie. Robert jetta donc les yeux ſur le ſecond fils de Carobert, Roi de Hongrie, ſon neveu, fils de Charles-Martel ſon frere aîné (2). Il lui envoya une Ambaſſade ſolemnelle. Carobert reçut avec beaucoup de ſatisfaction la propoſition que lui faiſoit ſon Oncle Robert de donner ſa petite fille Jeanne en mariage à André ſon ſecond fils. Il étoit du même âge que la Princeſſe & ils n'avoient l'un & l'autre que ſept ans. Le Roi de Hongrie, pour marquer d'une maniere plus ſenſible combien il étoit charmé de cet établiſſement, voulut conduire lui-même le petit Prince à Vieſti ville de la Pouille, où Jeanne ſe rendit ſous les auſpices de Jean, Duc de Duraz & Prince de Morée & de pluſieurs autres Seigneurs qui l'accompagnerent. Les deux enfans furent fiancés avec beaucoup de pompe & de ſolemnité le 26 Septembre 1333; & Carobert fut ſatisfait d'avoir ainſi recouvré un Royaume pour ſon fils, revint en Hongrie, laiſſant auprès du petit Prince quelques Hongrois pour le ſervir, & entre autres un Religieux, nommé Frere Robert, qu'il chargea de ſon éducation: choix peu convenable, & qui fut la premiere ſource de tous des malheurs des deux époux. Dés ce moment André prit le titre de Duc de Calabre (3).

La guerre recommence contre la Sicile. 1334.

Le Roi Robert ayant ainſi pourvu à la ſucceſſion de ſa Couronne, ne s'occupa plus déſormais que du recouvrement de la Sicile. Il fit un nouvel armement dont il tira peu d'avantages, par les précautions que prit Fréderic, Roi de cette Iſle, qui ſut mettre toutes ſes Places fermées à l'abri de toute entrepriſe. Mais Fréderic mourut en 1337, & Pierre ſon

(1) Giannone, *Liv.* XXII. *ch.* III.
(2) Baldo. Ammirato. Froſſard.
(3) Giannone à l'endroit cité.

fils aîné lui succéda. Robert saisit cette occasion pour entamer une négociation qu'il jugeoit sans doute pouvoir lui être plus avantageuse que la voie des armes. Les Papes lui avoient toujours été favorables, parce qu'il avoit été & étoit encore un des Chefs les plus zélés des Guelphes, contre le parti des Gibelins. Benoit XII avoit remplacé Jean XXII, mort en 1334. Robert envoya sur le champ à Avignon, prier sa Sainteté d'envoyer un Légat Apostolique en Sicile, sommer le Roi Pierre d'évacuer ce Royaume, en conséquence du traité de paix fait avec son pere dans le tems de l'expédition à laquelle Charles de Valois avoit assisté (1). Si Robert ne se flattoit pas que ces sollicitations pussent opérer par elles-mêmes la restitution de la Sicile, il espéroit bien compromettre le Pape par cette démarche, & en obtenir quelques secours pour continuer la guerre. En même tems il députa vers la Reine Eleonore sa sœur, pour lui demander qu'elle engageât son fils à céder la Sicile qu'il retenoit injustement, lui promettant que de son côté il mettroit ce Prince en état de faire la conquête de la Sardaigne par les forces qu'il lui donneroit pour cet effet.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples. 1282-1412.*

Négociation infructueuse. 1337.

Cette négociation fut infructueuse (2). Robert ne put rien obtenir; & n'ayant plus rien à espérer que de la force de ses armes, il envoya soixante voiles contre la Sicile, le 5 de Mai 1338, avec douze cens Cavaliers, & bientôt une nouvelle armée navale renforça cette premiere. Le succès ne répondit point encore à l'activité du Roi Robert, & au courage de ses Troupes. Les exploits de cette expédition se bornerent à la prise de Tremole. Deux ans après ses armes furent plus heureuses: Giuffredi de Marzano, Comte de Squillaci, son Grand-Amiral, prit Lipari & défit les Messinois. L'année suivante 1341, Roger Sanseverin, envoyé en Sicile avec un nouvel armement, prit la ville de Milazzo.

Nouveaux armemens. 1338 *& suiv.*

Ces foibles succès étoient encore bien éloignés de l'entiere réussite des projets de Robert, & à ce sujet de chagrin, s'en joignirent d'autres auxquels il n'étoit pas moins sensible. André, Duc de Calabre, élevé à sa Cour & à l'Académie, ne se montroit gueres digne de porter une Couronne, & ses inclinations annonçoient un Prince moins propre à porter celle de Naples que tout autre. Il conservoit les mœurs & les manieres grossieres de Hongrie, il ne paroissoit affectionné qu'aux seuls Hongrois qui le servoient. Frere Robert, homme dont l'ambition éclatoit sous le froc, avoit pris un empire absolu sur le jeune Prince. Le Roi en tiroit avec raison les plus sinistres présages. Il étoit affligé dans sa vieillesse d'avoir fait un si mauvais choix, & d'avoir attaché lui-même le sort de sa petite-fille, qui donnoit les plus belles espérances, à celui d'un homme grossier, & sans mérite. Il prévoyoit que les Hongrois, après sa mort, s'empareroient de toute l'autorité; qu'on n'auroit point les égards dus aux Princes de son Sang, que ceux-ci justement indignés prendroient les armes, que le Royaume seroit bientôt en combustion, que sa petite-fille Jeanne dont il croyoit avoir assuré le bonheur, seroit une Princesse infortunée, en butte à toutes sortes de malheurs. Il crut remédier à tant de maux en faisant reconnoître par serment, dans une assemblée de toute la No-

Dernieres dispositions de Robert.

(1) La même.
(2) Voyez la Section suivante de cette Histoire.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

bleſſe du Royaume & des Villes Royales, ſa petite-fille Jeanne pour ſeule maîtreſſe & Reine après ſa mort, déclarant que ſon intention étoit qu'elle établit un Conſeil, compoſé des Princes de ſon ſang, & des perſonnes reconnues pour les plus inſtruites dans les affaires du Gouvernement & les plus attachées à ſa famille, qui ne dépendit que d'elle, enſorte que le Duc de Calabre ſon mari, n'eût aucune part à l'adminiſtration du Royaume. Il confirma peu après cette diſpoſition par ſon teſtament, inſtituant pour ſon héritiere univerſelle de ſes Etats de Provence & de ſon Royaume de Sicile, Jeanne ſa petite-fille, née du Duc de Calabre ſon fils (1).

Sa mort arrivée en 1343.

Tandis que Robert s'occupoit de ces précautions, il s'éleva de grandes diſſenſions dans les plus grandes Villes du Royaume; ces troubles étoient excités par un nombre conſidérable de bandits, qui, ſoutenus par quelques Barons, pilloient les maiſons des plus riches particuliers. L'autorité des Gouverneurs de Province n'étoit pas ſuffiſante pour réprimer leurs ravages. Le Roi fut obligé de faire marcher contr'eux des Troupes, qui ne réuſſirent pas entierement à purger le Royaume de ces Scélérats, parce que, comme je viens de le dire, divers Barons leur donnerent aſyle dans leurs Terres. Ainſi, Robert, qui mourut en 1343, n'eut pas la conſolation de laiſſer à ſa petite-fille un Royaume exempt de troubles; & il emporta dans le tombeau la crainte trop bien fondée que l'autorité paſſeroit en des mains plus propres à en abuſer qu'à réprimer les réfractions aux Loix.

Robert paſſa pour un Prince ſage, & courageux, doué de prudence, de juſtice, de modeſtie, de généroſité, & joignant de plus les vertus militaires aux vertus civiles. Il donna une attention particuliere à l'adminiſtration de la juſtice. Il fit de ſages Loix; il fut ſcrupuleux ſur le choix des Juges, dont il exigeoit de l'habileté & de l'intégrité. Il s'apperçut que les Eccléſiaſtiques abuſoient de l'autorité, que leur donnoit le caractere ſacré dont ils étoient revêtus, pour opprimer & vexer les Peuples ſous le manteau reſpectable de la Religion. Il s'attacha particulierement à mettre en uſage les moyens les plus ſûrs de réprimer leurs violences: pour cet effet, il accorda aux plaintes légitimes des Peuples divers réglemens particuliers; appellés *préſervatifs royaux*. Nous allons entrer dans quelques détails à ce ſujet, d'après Giannone, auſſi habile Juriſconſulte que bon Hiſtorien, parce que c'eſt l'un des plus beaux traits de l'éloge du Roi Robert, d'avoir ôſé s'élever dans le quatorzieme Siecle contre la Puiſſance tyrannique & ſacrée des Eccléſiaſtiques.

Préſervatifs royaux.

Les Eccléſiaſtiques avoient profité adroitement de diverſes circonſtances ſous les rêgnes de Charles I & de Charles II pour ſe faire accorder des privileges & des immunités qu'ils étendoient encore au-delà de leurs bornes légitimes. A la ſeule exception de ce qui pouvoit regarder les conteſtations ſur les fiefs, ils s'exemptoient de la juriſdiction des Officiers Royaux, tant pour le civil que pour le criminel; & cette exemption leur laiſſa la liberté de donner impunément dans les plus grands déréglemens. Prélats, moines, tous inſultoient aux Laïques, & quelque fois même entr'eux, les plus forts accabloient les plus foibles. Ainſi, pluſieurs particuliers ſe virent opprimés par des Eccléſiaſtiques ambitieux & injuſtes, leurs Biens envahis, leurs perſonnes

(1) Lunig à fait imprimer ce Teſtament tiré des Archives Royales de Provence.

injuriées, sans que ces victimes infortunées de la voracité du Clergé pussent obtenir justice contre leurs oppresseurs. Le mal étoit si grand que le Roi Robert déclara que dans les audiences qu'il donnoit, tout retentissoit des plaintes & des gémissemens de ses Sujets contre l'oppression & la violence des Ecclésiastiques (1).

Sect IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Il étoit du devoir d'un bon Roi de remédier à de si grands abus. C'est ce que Robert entreprit avec toutes les précautions & les égards qu'exigeoit une réforme si délicate dans un tems où l'on confondoit aisément la Cause de de Dieu, toujours juste, avec celle de ses ministres, souvent coupables des injustices les plus criantes. Pour cet effet, il ordonna dans ce fameux capitulaire, qui commence par ces mots; *ad regale fastigium*, & qui fut instrumenté par le célebre Jurisconsulte Barthelemi son Protonoraire, que ses Officiers, ou juges, ne procéderoient point à l'égard des excès de violences commises par les Ecclésiastiques, par la voie ordinaire, ne rechercheroient point, *cognitionalia ordinare certamina*, mais seulement, *facta de injuriis, rapinis & damnis illatis informatione summaria, per facti notorium, vel rei evidentiam, famam publicam, aut designationem aliam attestantem injuriam commissam*, & que ses Officiers fissent réparer sur le champ, l'injure commise. Il leur prescrivit de même, que, lorsqu'il faudroit faire preuve des excès commis par les Ecclésiastiques, on se contenteroit de donner un Edit en termes généraux, sans nommer les personnes accusées, par lequel on avertiroit, *quicumque sua interesse putaverit, visarus accedat producendorum in causa testium juramenta, & oppositurus quæ circa rei substantiam voluerit allegere.*

On sera peut être étonné en lisant tout ce capitulaire, de voir avec quelle attention le Roi Robert justifie ce nouveau réglement, fait voir combien il est modéré & qu'il n'excede pas le pouvoir royal, quel respect, quels égards il témoigne pour l'immunité ecclésiastique dans un cas où il s'agissoit de rendre justice à l'innocent opprimé, procurer repos & la sûreté à ses Sujets, les mettre à l'abri des rapines & des violences qui les menaçoient à tout instant. Le Roi Robert sentoit mieux que personne, qu'il est permis à tous les Souverains, qu'il est même de leur devoir de faire les Loix les plus fortes & les plus efficaces pour la sureté de leurs Sujets, & pour extirper dans leurs Etats, jusqu'à la racine de tous les désordres dont ils sont désolés. Mais les ménagemens qu'il prenoit étoient les plus propres à remédier entierement au mal. Les dispositions mêmes de ce réglement encourageoient les plus circonspects à porter leurs plaintes avec moins de crainte & plus de liberté qu'ils n'auroient pu le faire dans d'autres circonstances; & par-là les violences du Clergé pouvoient plus aisément être connues des juges.

Dans ce même Capitulaire, le Roi Robert déclaroit que, dans la regle ordinaire, il étoit vrai que ses Officiers n'avoient point de jurisdiction sur les personnes des Prélats & des autres Ecclésiastiques; mais que cependant la protection & la défense qu'il devoit à ses Peuples, l'obligeoit de déployer le pouvoir de son bras royal pour qu'ils ne fussent pas opprimés. Il ordonne donc que les Magistrats ne prendront point connoissan-

(1) *Ad regale fastigium sane in auditorio nostro inculatione frequenti lata plurimum querela perstrepuit, & clamor validus, tumultuosa quadam vociferatione perduxit, quod Prelati Regni nostri Siciliæ, Hospitalarii, monachi, aliique Clerici*, &c. *Cap. Robert.*

ce, par droit de jurisdiction, ni par forme de procédure complette, de tous les cas qui regarderont les Prélats & le Clergé, mais qu'il y sera seulement procédé sommairement & par voie de connoissance extrajudicielle, & cela avec beaucoup de modération & de réserves respectueuses. Le Roi n'établit point ce Réglement par forme de Loi, ou d'Edit solemnel, mais seulement par forme de Lettre Royale, afin qu'il fut plus évident qu'il conservoit au Clergé ses privileges, puisque les Magistrats n'étoient pas autorisés à procéder contr'eux de leur seule autorité, & comme chargés de faire exécuter les Loix, mais par un pouvoir spécial du Roi. Il ordonna donc que quand les Magistrats seroient requis de procéder contre un Ecclésiastique, ils s'adresseroient premierement au Prince, pour en recevoir un pouvoir particulier, par lequel il leur attribueroit l'autorité nécessaire à cet effet; c'est-à-dire, que le Roi attendoit que, dans le cas où il seroit question de procéder contre un Ecclésiastique, les juges n'en auroient pas le pouvoir en vertu de celui que leur donnoit leur charge pour l'administration de la justice, mais en vertu du pouvoir spécial & particulier, que le Prince leur attribueroit, en conséquence de celui qu'il a lui-même de se servir dans le Gouvernement de ses Etats de tous les expédiens & moyens extraordinaires qui dépendent de sa Souveraineté.

Outre ce Capitulaire, le Roi Robert en donna trois autres qui contiennent les mêmes dispositions: ils furent donnés sur quelques cas particuliers, qui arriverent aux Officiers Royaux dans les dernieres années du rêgne de ce Prince. Le premier addressé aux justiciers de l'Abruzze ultérieure, a pour titre; *Conservatorum pro Laico contra Clericum*, & fut rendu sur les plaintes de Roger, comte de Celano, contre l'Abbé & les Moines du couvent de Ste. Marie de la victoire, qui le molestoient injustement. Le second adressé aux juges du Val de Crati & de la Terre Giordana, est intitulé; *Conservatorium pro Clerico contra Laicum*, & fut expédié sur les instances du Chanoine Jean Favolaccio de Castrovillari, pour prévenir les injustices que vouloient lui faire Guillaume & Olivier Persona, Ecclésiastiques de Rossano & leurs adhérens. Le Roi Robert adressa le troisieme au Régent de la Grande Cour du Vicariat & à ses Juges: il est sous ce titre: *De spoliatis pro Laico contro Clericum.* Il fut donné sur les plaintes que Perotto Scalere de Naples lui porta contre le Vicaire de l'Archevêque de Capoue, qui l'avoit expulsé de sa seule autorité & par violence de la possession d'un Bien dont il jouissoit dans le territoire de Capoue.

JEANNE I. *Reine de Naples, & de Jérusalem.*

Jeanne, petite-fille de Robert, monta sur le trône de son Grand'Pere, & y fit asseoir avec elle André de Hongrie son époux. Mais, quoique suivant la derniere volonté du feu Roi, elle dût avoir seule l'autorité suprême, sans qu'André eut aucune part au Gouvernement, le contraire arriva, comme Robert l'avoit prévu & craint. Jeanne ne fut Reine que de nom. Le frere Robert, ce moine ambitieux & rusé, qui avoit gâté le caractere du jeune Prince & s'étoit emparé de son esprit, se mit à la tête des Hongrois qui composoient la Cour d'André, & conjointement avec eux, il usurpa bientôt toute l'autorité, éloignant assez brusquement les Conseillers les plus éclairés & les plus sages Confidens du dernier Roi, pour ne point avoir de censeurs importuns de leur conduite. La Reine Sanche, Veuve de Robert, se retira de la Cour, pour se renfermer dans un Monastere qu'elle avoit fondé. Les Prin-

ces du Sang allerent vivre dans leurs Terres, ou plutôt pour cabaler sourdement contre le nouveau Gouvernemet & attendre une occasion propice d'arracher violemment des mains des barbares Hongrois une autorité qu'ils avoient usurpée. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1269.*

Frere Robert qui pressentoit leurs desseins, chercha les moyens de les prévenir. Quelques Auteurs disent, que trahissant le Roi André de la maniere la plus odieuse, sans doute parce qu'il le mépriſoit, & le regardoit comme un Prince foible, incapable de soutenir le poids de l'administration & de maintenir ses favoris par qui il se laissoit dominer, ôsa écrire à Louis, Roi de Hongrie, frere aîné d'André, pour l'engager à venir prendre possession du Royaume de Naples, comme lui appartenant à titre du plus proche héritier de son Grand' Pere. D'autres (2) assurent que ce même Roi de Hongrie, loin d'avoir aucunes vues pour lui sur le Royaume de Naples, dépêcha des Ambassadeurs au Pape, pour lui demander qu'il envoyât un Légat couronner son frere André, non comme mari de la Reine Jeanne, mais comme héritier de cette Couronne, du Chef de Charles-Martel son grand-pere. Ils ajoutent que les Ambassadeurs de Louis furent obligés de séjourner long-tems à la Cour du Pape, qui étoit alors à Avignon, parce qu'on forma beaucoup de difficultés contre leur demande, mais qu'enfin ils obtinrent les bulles du couronnement d'André. (3)

Son Couronnement. 1344.

Quoiqu'il en soit, Jeanne avoit déjà été solemnellement couronnée à Naples par le Cardinal Americ, envoyé exprès pour cet effet par le Pape, qui étoit alors Clément VI; elle obtint aussi l'investiture, avec le titre, de *Reine de Sicile & de Jérusalem, Duchesse de la Pouille, Princesse de Salerne, de Capoue, de Provence & de Forcalquier, Comtesse de Piémont.* De son côté elle prêta hommage au St. Siege entre les mains du même Cardinal, & promit de payer le cens ordinaire. (4) Il n'en est pas moins vrai que ce Pape, qui voyoit avec peine la mésintelligence qui divisoit le Roi & la Reine de Naples, avoit aussi accordé des Bulles pour le couronnement d'André, espérant les reconcilier par ce moyen. C'étoit les désunir plus que jamais, vu l'antipathie qu'il y avoit entr'eux, & leur ambition qui faisoit que la Reine vouloit porter seule la Couronne, & que le Roi vouloit gouverner seul par ses Ministres, & prétendoit que le trône lui appartenoit à l'exclusion de Jeanne. Il faut convenir que celle-ci avoit peut être moins d'envie de régner seule, que d'aversion pour un époux dont les mœurs grossieres, avec l'esprit pesant & la vie oisive & peu digne d'un Roi, s'accordoient si peu avec son caractere de prudence, de sagesse, & d'amabilité qui lui gagnoit tous les cœurs, si l'on en excepte ceux des Hongrois qui étoient à la Cour. Sa situation l'inquiétoit. Elle ne craignoit pas plus son mari qu'elle ne l'aimoit. Elle craignoit les ruses de Frere Robert; elle craignoit la puissance du Roi de Hongrie. Elle ne doutoit pas que celui-ci n'eut sollicité les bulles du couronnement de son frere, qu'il ne fut disposé à soutenir sa cause de toutes ses forces. Elle chercha

(1) Costanzo, *Liv* VI.
(2) Antoine Bonfilius, *Hist. de Hongrie.*
(3) Jean Boccace.
(4) Summonte, *Tom.* II. *Liv.* III. *p.* 417. Baluz. *Notæ ad vitas Paparum. Avert. Tom.* I. *p.* 842.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

à se faire des amis & des Protecteurs. Elle donna sa sœur en mariage à Charles, Duc de Duraz, fils aîné du Prince de Morée. Elle fit épouser au second fils du Prince de Morée, une fille de Robert, ou de Thomas de Sanseverin. (1)

Conspiration contre André: Sa mort. 1345.

Charles de Duraz épousa vivement les intérêts de la Reine; & tous les Princes du Sang voyant avec une sorte d'indignation que la cérémonie du couronnement d'André approchât, car les Ambassadeurs porteurs des Bulles étoient déjà arrivés à Gaëte. Ils ne pouvoient plus souffrir l'insolence des Hongrois. Les Barons, en étoient pour la plûpart aussi choqués que les Princes du Sang, & de concert avec eux, ils formerent la résolulition de se défaire d'André, le plutôt qu'ils pourroient. La crainte du péril hâta l'exécution de leur projet. Il étoit à craindre que Frere Robert ne pénétrât leurs intentions. Aucun des conspirateurs n'eut échappé à la mort. Le Roi & la Reine étoient à Averse & logeoient dans le Château. Il y eut de grandes réjouissances le 18 Septembre de l'année 1345, & ce fut la nuit qui suivit que les Conjurés choisirent pour délivrer les Napolitains d'un Roi indigne du trône. Un de Valets de chambre du Roi vint trouver André dans l'appartement de la Reine où il étoit, & lui dit, comme de la part de frere Robert, qu'il avoit reçu de Naples des nouvelles fort intéressantes & qui demandoient une promte expédition. Le Roi quitta la Reine pour se rendre dans la Salle du Conseil, mais au milieu d'une galerie qu'il falloit traverser, on lui passa un lacet au cou avec lequel on l'étrangla sur le champ, & l'on jetta son corps par les fenêtres. Tous les Hongrois étoient ensevelis dans le vin, ou dans le sommeil, & la conspiration avoit été ménagée avec tant d'adresse, qu'il étoit impossible que le premier ne donnât pas dans le piege. (2)

Informations contre les coupables de ce meurtre.

Les Hongrois, consternés au bruit de cette nouvelle, craignirent d'être taillés en pieces; frere Robert n'ôsoit se montrer en public, & la Reine, qui n'avoit que 18 ans, plus épouvantée que personne, ne savoit quels ordres donner. Toute la Ville étoit dans l'étonnement & le silence. Elle ne regrettoit pas le Prince mort, mais elle craignoit les suites de cet événement. Les Princes du Sang tâcherent de remettre Jeanne de son épouvante. Elle prit l'avis des officiers les plus affectionnés de son Grand-Pere, & les plus prudens de son Conseil. Quoiqu'elle n'eut aucun sujet de se louer du Roi son mari qu'elle venoit de perdre, elle crut pourtant devoir à la bienséance & à sa propre réputation, de faire des informations nécessaires pour découvrir les auteurs de ce crime. Elle chargea de ce soin le Comte Hugues del Balzo, & lui donna pouvoir de punir les coupables. Deux Calabrois, Gentils'hommes de la Cour d'André, furent mis à mort. Philippine Catanese, son fils & sa petite-fille furent ensuite arrêtés & mis à la question. Les deux derniers furent tenaillés & la malheureuse Philippine, condamnée à être décapitée, mourut avant que d'arriver au lieu du Supplice.

1346.

Le Pape de son côté voulut prendre connoissance de cet assassinat. En con-

(1) Costanzo, *Lib.* VI.

(2) Giov. Villani, *Lib.* XII. *Cap.* L,LXXVII. &c. multeo Villani, *Lib.* I. *Cap.* XI. Petrarca, *Lib.* VI. rer. fam. *epist.* VI. Baluz. *Notæ ad vitas Paparum Aven. T.* I. *p.* 160. Quelques-uns disent que le Cadavre d'André fut attaché aux grilles du Château d'Averse.

séquence il donna charge & commission à Bertrand del Balzo, Grand justicier du Royaume, d'informer contre les conspirateurs. La Reine n'eut garde de s'y opposer. On la soupçonnoit, & il étoit de son intérêt de faire éclater son innocence. Se refuser aux démarches du Pape, c'eût été appuyer les soupçons formés contre elle. Plusieurs Barons & Seigneurs furent jugés coupables; mais ils s'étoient mis à l'abri des poursuites que l'on faisoit contre eux, & ils en furent quittes pour être excommuniés, & déclarés infâmes, rebelles & prescrits par la Bulle du Pape. (1) La Reine encore donna un édit rigoureux contre eux; mais d'autres affaires firent perdre celle-là de vue.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

La Reine toujours inquiete, & craignant que cet assassinat ne fut une source de troubles, envoya en Hongrie l'Evêque de Tropea, pour prier le Roi Louis de la protéger, elle & l'enfant qu'elle avoit eu d'André, & qu'on nommoit Charobert, Duc de Calabre. L'Envoyé fut mal reçu: on le chargea d'une Lettre pour Jeanne, dans laquelle le Roi de Hongrie ne dissimuloit pas qu'il la croyoit complice de la mort d'André son frere, & la menaçoit de la vengeance de Dieu & des hommes.

Cette réponse du Roi de Hongrie fit connoître ses dispositions au Ministre de Naples. On ne douta pas qu'il n'eût des prétentions sur ce Royaume, & qu'il ne se disposât à venir venger la mort de son frere André. Le Conseil de Jeanne fut d'avis que l'on se préparât à lui opposer une vigoureuse résistance, & que la Reine prit un mari, qui, tant par sa propre personne que par une bonne administration des affaires civiles & militaires, fut en état de défendre ce Royaume contre un ennemi aussi formidable que le Roi de Hongrie.

Jeanne, une année après la mort de son premier mari, épousa en secondes nôces Louis, frere de Robert Prince de Tarente, malgré la proximité de leur parenté. Elle espéra que le Pape leur accorderoit les dispenses nécessaires en pareil cas. Louis étoit un Prince valeureux, à la fleur de son âge, ayant beaucoup d'activité & de zele. Mais il pouvoit fournir peu de ressources par lui-même; de sorte que la Noblesse & le Peuple ne le jugeant point en état de les défendre efficacement, malgré sa bonne volonté & les mouvemens qu'il se donnoit, lui témoignoient peu d'affection, & ne secondoient que bien foiblement les préparatifs qu'il faisoit. Cependant on apprit que le Roi de Hongrie arrivoit en Italie. Les Napolitains n'étoient gueres en état de résister à ses entreprises. Jeanne effrayée, voyant le peu de forces que son mari pouvoit opposer à l'ennemi, & les mauvaises dispositions de ses Sujets qui l'accusoient en secret d'avoir eu part au meurtre d'André, & la regardoient comme la premiere cause de l'invasion dont le Royaume étoit menacé, résolut de prendre la fuite, & d'abandonner ses Etats à la merci du Roi de Hongrie: étrange résolution qui annonce la foiblesse de cette Reine. Elle convoqua une assemblée générale de tous les Barons & Syndics des Villes du Royaume, & de tous les officiers de Naples. Elle leur déclara l'arrivée prochaine du Roi de Hongrie; elle se plaignit vivement de ce qu'on ôsoit la soupçonner d'avoir eu part à l'assassinat de son mari, quoiqu'aucun des coupables qui avoient été exécutés, ni aucun des complices fugitifs ne l'eussent chargée en aucune maniere: elle ajouta qu'elle sentoit qu'une Reine, qu'on accusoit d'un crime si odieux n'etoit

Second mariage de la Reine.

Justes alarmes de Jeanne & de ses Sujets.

(1) Cette Bulle est du 1 Fevrier 1346. Lunig. *Tom.* II. *p.* 4.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

point agréable aux Napolitains, qu'ils la défendroient mal contre leur ennemi commun; & que sa présence nuiroit ainsi à leur propre défense; qu'elle étoit résolue de quitter ce Royaume & d'aller à Avignon, pour faire connoître au Vicaire de Jésus-Christ sur la Terre, son innocence, comme elle étoit connue de Dieu dans le Ciel, & pour se justifier avec plus de liberté aux yeux de l'Univers: que le Roi de Hongrie étant personnellement irrité contre elle, plus que contre eux, sa présence les exposeroit à toutes les calamités inséparables d'une guerre contre un ennemi redoutable, armé pour venger la mort d'un frere; qu'elle vouloit, par sa retraite, leur épargner tant de maux; qu'elle leur accordoit, ainsi qu'à tous ses Sujets, la liberté de reconnoître le Roi de Hongrie pour leur maître, s'ils le jugeoient plus digne qu'elle de les gouverner; qu'elle libéroit la Noblesse, ses Officiers & ses Peuples, du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté; qu'elle les exhortoit, non à tenter une résistance inutile, mais à aller au devant du Vainqueur lui porter les clefs des Villes & des Châteaux, afin que cette démarche fléchissant sa colere, ils puissent en obtenir une meilleure composition; que du reste, elle espéroit de la justice, comme de la bonté de Dieu, que son innocence seroit manifestée à la face de l'Univers, & qu'elle rentreroit dans son Royaume d'une maniere honorable, comme elle en sortoit librement & avec une conscience pure.

Elle quitte son Royaume pour se retirer en Provence. 1347.

Ce discours émut les cœurs de toute l'Assemblée. Quelques uns voulurent combattre la résolution de la Reine; mais comme on étoit presque sans secours, ou du moins qu'on n'avoit fait aucun des préparatifs nécessaires pour la défense du Royaume, on crut que le parti le plus sûr pour Jeanne & pour ses Sujets, étoit qu'elle se retirât dans ses Etats de Provence. Elle partit du Château-neuf le 15 Janvier 1247, avec son mari, la Princesse de Tarente sa belle-sœur, & Nicolas Acciajoli, homme entierement dévoué aux Princes de Tarente; laissant à Naples son fils Carobert âgé de trois ans, aux soins des Princes du Sang, comme un objet propre à leur mériter les bonnes graces & la clémence du Roi de Hongrie.

Le Roi de Hongrie se rend maître du Royaume de Naples.

L'ennemi entra sans résistance dans le Royaume; son arrivée n'en fut pas moins signalée par les effets de sa vengeance. Il saccagea la ville de Salmone. Les Gentils-hommes de l'Abruzze lui avoient déjà prêtés l'hommage & le serment de fidélité. Il approchoit de Naples. Les Princes du Sang royal convinrent d'aller à sa rencontre & de lui présenter son neveu Carobert comme leur Roi, s'il l'agréoit pour tel. Le Prince de Tarente, Philippe son frere, Charles Duc de Duraz, Louis & Robert ses freres, assemblerent une partie des premiers Seigneurs du Royaume & partirent de Naples pour aller au devant du Roi de Hongrie. Ils le trouverent sur la route de Bénévent à Aversa. Louis les reçut avec une apparence de bonté, caressa son neveu Carobert, & gracieusa tous les autres. Arrivé à Aversa, il s'y arrêta quelques jours, pour recevoir les hommages de plusieurs Barons distingués qui s'y rendirent à ce sujet. Avant que de partir pour se rendre à Naples, il s'arma de toutes pieces mit toute son Armée en état, comme s'il se disposoit à quelque grande action, fit appeller tous les Princes du Sang, passa avec eux dans la galerie où le Roi avoit été étranglé, s'arrêta-là, demanda au Duc de Duraz par quelle fenêtre le Prince assassiné avoit été jetté. Le Duc répondit qu'il ne le savoit pas. Mais le Roi lui ayant fait voir une Lettre qu'il avoit écrite de sa main à Char-

les d'Artois, lui dit, *voilà un témoin que vous ne pouvez renier*, & ordonna qu'on se saisît de lui, qu'on l'étranglât sur le champ, & qu'on jettât son corps par la même fenêtre qu'avoit été jetté celui du Roi André: ce qui fut exécuté. (1) Les autres Princes du Sang furent enfermés dans le Château d'Aversa, & peu de tems après conduits en Hongrie avec le jeune Carobert.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'a l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

Après cette expédition le Roi Louis marcha vers Naples avec la pompe la plus effrayante. On portoit devant lui un étendart noir, sur lequel étoit représentée la mort tragique du Roi André. Il entra dans la Ville le Casque en tête, ne daigna pas jetter un regard sur une foule de Peuple qui étoit allée à sa rencontre, refusa tous les honneurs qu'on voulut lui rendre, alla descendre au Château-neuf; fit saccager les Maisons des Princes du Sang, cassa tous les Elus de la Ville, & en établit d'autres, leur donnant pour Président l'Evêque de Varadin Hongrois, à qui ils devoient rendre compte de tout ce qu'ils faisoient. Les Habitans de Naples étoient dans la crainte & la tristesse. La vengeance du Roi de Hongrie se borna pourtant à ces premiers effets. Il resta deux mois à Naples, mais il en mit deux autres à parcourir les différentes Provinces du Royaume, après quoi il s'embarqua à Barlette, passa en Esclavonie & de là en Hongrie. Il avoit laissé Gilforte Lupo pour Gouverneur du Château-neuf & Conrad Lupo, son Lieutenant à Naples.

Mort du Duc de Duraz.

La Reine Jeanne étoit arrivée à Avignon avec le Roi son époux & leur suite, le Pape les reçut avec bonté & leur accorda les dispenses requises pour leur mariage. L'objet qui touchoit le plus la Reine, étoit sa justification. Elle vouloit rentrer dans son Royaume, & sentoit qu'elle n'y seroit jamais bien vue de ses Sujets, si elle ne se lavoit entierement du crime dont elle étoit accusée. Elle supplia Sa Sainteté de lui donner audience dans un consistoire public. Elle y défendit sa Cause avec beaucoup d'éloquence, remit sous les yeux du Pape & des Cardinaux le procès criminel instruit contre Philippine Catanese & Robert son fils, & comme il ne contenoit aucune charge contre la Reine, qui n'y étoit pas même nommée, ils resterent tous persuadés de son innocence, & résolurent de la protéger. Le Pape envoya sur le champ un Légat en Hongrie pour traiter de la paix. Le Roi Louis en étoit plus éloigné que jamais par la mort du jeune Carobert qui étant tombé malade en arrivant en Hongrie n'avoit survêcu que peu de jours. Cependant le Légat ne se rebuta pas, & s'appliqua avec tout le zele & la prudence possible à ramener l'esprit du Roi à se rendre aux instances du Pape.

La Reine reconnue innocente du meurtre de son mari.

Plusieurs choses contribuerent à faire réussir cette négociation. D'abord, les bonnes dispositions du Pape en faveur de Jeanne, & la maniere solemnelle dont il reconnut son innocence. Ces deux circonstances eurent un grand pouvoir pour lui reconcilier l'affection de ses Sujets qui commencerent à desirer son retour avec autant d'ardeur, qu'ils l'avoient vue partir avec indifférence. Voyant que le Pape, pere & juge universel de tous les Chrétiens, avoit reconnu l'innocence de leur Reine; ils crurent devoir se soumettre à ce

(1) Baluz. *notæ ad vitas Paparum*, Tom. I. p. 271. Giannone, *Liv.* XXIII. *ch.* I.

jugement, & ils témoignerent le plus vif desir de lui obéir en bons & fideles sujets. Ce qui augmentoit encore leurs bonnes dispositions en sa faveur, c'étoit la conduite du Gouverneur de Naples qui les maltraitoit, & dont plusieurs Barons avoient de justes sujets de se plaindre. Plusieurs Seigneurs solliciterent la Reine de revenir, lui disoient que tous ses Sujets la desiroient, que les forces des Hongrois n'étoient plus à redouter, qu'une poignée de Gens qu'elle prendroit dans ses Etats de Provence suffisoit pour les chasser du Royaume, qu'ils lui offroient tous leurs services pour la rétablir sur le trône. Ces sollicitations de la part de plusieurs Barons du Royaume de Naples, que la Reine eut soin de montrer au Pape, porterent Sa Sainteté à donner les ordres les plus pressans à son Prélat en Hongrie, pour conclure à la satisfaction de la Reine, la négociation dont il étoit chargé. Jeanne, qui connoissoit que l'intérêt est le ressort le plus puissant des ames, se servit de la circonstance pour s'attacher inviolablement le Pape. Elle avoit besoin d'argent pour armer quelques Galeres, qui la missent en état de seconder la bonne volonté de ses Peuples. Elle savoit que le Pape, quoique maître à Avignon comme si la Ville lui eût appartenu, auroit néanmoins été plus charmé de l'avoir en propriété avec ses dépendances. Jeanne la lui vendit pour la somme modique de quatre-vingt mille florins d'or de Florence, à la grande satisfaction du Pape, qui sentant qu'Avignon & son territoire valoient beaucoup plus que cette somme, eut soin de faire inférer dans l'acte de vente; que la Reine faisant attention à ces paroles de Jésus-Christ; *Beatius est dare quam accipere*, elle donnoit au Pape & au Saint Siege, tout ce que la ville d'Avignon & ses dépendances pouvoient valoir de plus, & leur en faisoit une donation pure & simple & irrévocable. (1)

Son retour à Naples. 1348.

Jeanne employa les quatre-vingt mille florins d'or qu'elle reçut du Pape, & quelques autres sommes que lui prêterent ses Sujets de Provence, à armer dix Galeres, & prenant congé du Pape, elle alla s'embarquer à Marseille avec le Roi son mari. Leur navigation fut heureuse. Mais ils furent contraints de s'arrêter à l'entrée du port de Naples, les Galeres ne pouvant aller plus avant, parce que le Château-neuf & tous les Forts étoient occupés par les Hongrois. La Ville entiere fut à leur rencontre. La joie éclatoit sur tous les visages, & par des cris d'allégresse. Le Roi & la Reine mirent pied à terre, & furent conduits sous un dais dans une Maison qu'on leur avoit préparée dans le quartier de Montagna. Bientôt une foule de Comtes & de Barons vinrent avec empressement leur offrir leurs personnes & leurs efforts pour chasser les Hongrois du Royaume. Ceux-ci de leur côté firent tous leurs efforts pour s'y maintenir. L'Etat fut en proie à une guerre opiniâtre, dont les ravages se firent sentir, sur-tout dans la Pouille & dans la Terre de Labour, où elle fut plus vive que dans les autres Provinces, par la bonne contenance que fit Conrad Lupo, qui y étoit Lieutenant pour le Roi de Hongrie. Ce Monarque averti de ce qui se passoit à Naples, fit tant de diligence qu'il arriva en Esclavonie, & s'embarqua pour venir dans la Pouille, avant même qu'on eut appris la nouvelle de sa marche. Son arrivée rendit la

(1) Lunig. *Tom.* II. *p.* 782. Cet Auteur donne le 12 Juin 1358, pour date de cet Acte: Il se trompe c'est 1348. *Voy.* Baluz. *In Vita Clementis.*

guerre plus meurtriere, jusqu'à ce que les deux partis, las de se battre sans remporter aucun avantage signalé, se trouverent disposés à accepter la médiation du Pape Clément VI.

Le Pontife envoya deux Légats pour négocier la paix entre les deux Rois; mais leur négociation ne produisit qu'une treve d'un an. Le Roi de Hongrie laissa Garnison dans les Places qu'il occupoit & s'en retourna dans son Royaume. Un des Légats Apostoliques eut ordre de l'y suivre. Le Pape avoit à cœur le rétablissement de Jeanne & de Louis son mari. Il eut la satisfaction de l'effectuer par l'habileté de son Légat, au mois d'Avril de l'année 1351. Le Roi de Hongrie obligé de tourner ses forces contre les Vénitiens, qui s'étoient emparés de quelques possessions qu'il avoit dans la Dalmatie, consentit à faire la paix avec Jeanne, & il mit dans ce procédé plus de générosité qu'on ne devoit naturellement en attendre après ce qui s'étoit passé. Il renonça à toutes ses prétentions sur le Royaume de Naples, rendit la liberté aux cinq Princes du Sang qu'il retenoit depuis quatre ans au château di Visgrade, & quoique le Pape, qui vouloit paroître impartial dans cette médiation, eut condamné le Roi & la Reine de Naples à payer au Roi de Hongrie trois cens mille florins pour les frais de la guerre, ce Prince refusa ce dédommagement, disant qu'il ne leur avoit pas fait la guerre par aucun motif d'ambition, ou d'avarice, mais uniquement pour venger le meurtre de son frere & chatier les coupables; & qu'en ayant tiré une satisfaction suffisante, il ne demandoit rien au-delà. (1)

Ainsi se termina cette guerre, qui eût eu peut-être des suites plus terribles, si Jeanne eût fait d'abord une plus grande résistance & n'eût pas pris le parti de se retirer en cédant aux circonstances. Ainsi sa foiblesse fut appellée prudence par le succès dont elle fut suivie. Dès que la paix fut signée, le Pape envoya l'Evêque Prague à Naples, pour faire la cérémonie du couronnement du Roi & de la Reine. Ce fut dans ce jour d'allégresse publique, que le Roi Louis institua l'*Ordre du nœud*, dans lequel il reçut lui-même soixante Seigneurs & Chevaliers Napolitains de différentes familles, & des plus braves guerriers de ce tems; & accorda des charges, des honneurs, des distinctions & des recompenses de toute espece à tous ceux qui lui avoient témoigné de l'affection dans ses malheurs, témoignant encore de la bonté à ceux mêmes qui n'avoient pas suivi son parti, afin de rendre la fête universelle, & faire voir qu'il ne se souvenoit que du bien, sans conserver aucun ressentiment contre personne.

Le Royaume de Naples fleurit sous le Gouvernement de Louis & de Jeanne. Ils ne bornerent pas leur gloire à faire le bonheur de leurs Sujets: La Sicile divisée, & réduite presque au dernier degré de foiblesse sous un Roi enfant (2) sembloit être à leur discrétion; & quoique dans des tems facheux ils se fussent estimés trop heureux de pouvoir conserver une seule Couronne, & eussent renoncé solemnellement à toute espece de prétentions sur l'Isle de Sicile, & même se fussent soumis à des conditions fort onereu-

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

Elle fait la paix avec le Roi de Hongrie. 1351.

Couronnement du Roi & de la Reine de Naples.

Ils arment contre la Sicile. 1362.

(1) Giannone, même Livre, même Chapitre, vers la fin.
(2) Voyez la *Section Suivante.*

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

ses, (1) délivrés alors d'un ennemi qu'ils avoient peut-être trop rédouté, ils sentirent renaître une ambition mal éteinte, & armerent contre la Sicile, dans le dessein de s'en emparer. On verra dans la Section suivante le détail de cette expédition, qui fut interrompue par des troubles intestins qu'exciterent les Princes du Sang.

Troubles à Naples.

Il avoit fallu leur donner des appanages considérables, & diviser, pour ainsi dire, l'Etat en leur faveur. Encore n'avoit-on pu les satisfaire pleinement. Louis & Robert de Duraz, cousins du Roi, étoient sur-tout mécontens de leur sort; le Prince de Tarente, frere aîné du Roi, vouloit le gouverner, lui & son royaume; & il haïssoit divers Barons parce qu'ils refusoient de reconnoître l'autorité qu'il affectoit sur eux & sur d'autres Seigneurs. Ces mécontentemens fermenterent pendant l'absence du Roi, occupé à son expédition contre la Sicile. Les deux Duraz se joignirent au Comte de Minorvino, qui tenoit sur pied un grand nombre d'hommes d'armes & de Cavalerie. Ils firent des courses dans divers endroits les plus riches du Royaume, dont ils exigerent des contributions exorbitantes, sans aucun respect pour le Roi & la Reine. Louis fut obligé de prendre les Armes pour faire cesser ces ravages. Il y parvint par les avantages que ses Troupes eurent sur celles du Comte de Minorvino, qu'il vainquit & mit à la raison, en lui ôtant les moyens de causer de nouveaux desordres. Mais il pardonna à Louis & Robert de Duraz, & sacrifiant tout aux liaisons du sang, il tâcha d'améliorer leur sort selon leurs desirs, pour la tranquillité publique.

Mort du Roi. 1362.

Louis avoit régné cinq années avant qu'il fut couronné: il régna encore dix ans après son couronnement, avec la réputation d'un Prince doux, & modéré, aimé de ses Sujets dont il chercha à faire le bonheur, autant que le permettoit l'état de foiblesse où il trouva le Royaume, lorsqu'il monta sur le trône: foiblesse qui fut la principale cause qu'il ne réussit pas dans son expédition contre la Sicile, comme nous le verrons bientôt. Il donna quelque mécontentement au Pape Innocent VI, son Bienfaiteur. Ce Pontife irrité contre lui de ce qu'il ne lui payoit pas le tribut dû à l'Eglise pour le Royaume de Naples, après les grandes obligations qu'il avoit à son Prédécesseur, l'excommunia, après lui avoir fait demander plusieurs fois les sommes qu'il devoit au St. Siege. Louis étoit hors d'état de satisfaire sa Sainteté. Ses finances étoient épuisées, & il ne vouloit pas charger ses Peuples de nouveaux impôts. Il préféra de rester sous l'excommunication jusqu'à l'article de la mort, qu'il envoya le Grand Sénéchal Acciajoli, & Jean, Archevêque de Naples, à Avignon, en qualité d'Ambassadeurs, pour exposer au Pape l'impossibilité où il avoit toujours été de payer au S. Siege le cens qu'il reconnoissoit lui devoir, & lui demander pardon de ce crime. Le Pape se laissa fléchir, & Louis fut absous, à l'article de la mort, de l'excommunication par lui encourue pour n'avoir pas payé le tribut à l'Eglise. (2) Ce fut en 1362 que Louis ferma les yeux, âgé seulement de 42 ans. Il n'avoit eu que deux filles de la Reine Jeanne, lesquelles étoient mortes en bas âge.

La mort du Roi fut bientôt suivie de celle du Prince de Tarente son fils

(1) *Ob non solutum Romanæ Ecclesiæ Censum*, Chixechar. De *Archiep. Neap.*

aîné; & quelque tems après de celle de Louis de Duraz, & de Robert Prince de la Morée, tous deux fils de Jean, Duc de Duraz. Ainsi la postérité de Charles se trouva réduite à Louis, Roi de Hongrie, & à Charles, fils de Louis de Duraz.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples.* 1282-1442.

Jeanne ne resta pas long-tems veuve, elle n'avoit encore que trente-six ans; elle choisit pour époux l'Infant de Majorque, Jacques d'Arragon, jeune Prince, dont la valeur égaloit la beauté: & c'étoit le plus grand éloge qu'on pût faire alors d'un Prince, que de dire qu'il étoit beau & valeureux; ces deux qualités sembloient renfermer toutes les vertus. Le nouvel époux arriva à Naples, & la cérémonie du mariage se fit en 1363. Si l'on en croit quelques Historiens, Jeanne n'eut pas une grande estime pour lui, & encore moins d'affection. Du reste, peu après ce mariage, le Roi de Majorque se trouvant en guerre avec celui d'Arragon, son cousin, à l'occasion du Comté de Roussilon & de Cerdaigne, Jacques voulut aller servir son Pere dans cette guerre; & y fut fait prisonnier. Jeanne eut la générosité de le racheter au prix de 40000 écus, puis le repudia, & même le fit mourir, au rapport de quelques Auteurs; mais d'autres; disent (1) avec plus de vraisemblance qu'il retourna à la guerre que faisoit son pere, & qu'il y mourut.

Troisieme mariage de la Reine Jeanne.

Soit que la Reine n'eut réellement pas sujet de se louer de son troisieme mari, soit que l'ambition croissant dans son ame avec l'âge, elle voulut gouverner seule, elle fut long-tems sans songer à de nouveaux liens, gouvernant son royaume avec beaucoup d'habileté & de prudence. Mais ne perdant pas de vue l'avenir, elle songea à désigner un successeur à sa Couronne. Elle jetta les yeux sur Charles de Duraz, qu'elle forma le projet de marier à Marguérite, derniere fille du Duc de Duraz, & de Marie, sœur de Jeanne, cousine germaine de l'epoux qu'elle lui destinoit: elle comptoit obtenir du Pape les dispenses nécessaires pour cette union. Ce mariage fut différé, parce que Charles de Duraz alla servir le Roi de Hongrie, alors en guerre avec les Vénitiens.

Elle devint encore veuve.

Le Gouvernement de Jeanne ne fut pas exempt de troubles. Ambroise Visconti, fils naturel de Bernard Visconti, Seigneur de Milan, entra dans l'Abruzze avec douze mille hommes de Cavalerie. Il prit quelques Places, & s'avançoit vers Naples, lorsque la Reine montrant plus de fermeté qu'elle n'en avoit eu contre le Roi de Hongrie, rassembla ce qu'elle avoit de Troupes, se mit à leur tête, marcha contre Ambroise, attaqua son Armée, la défit & délivra ainsi son Royaume des terreurs qu'y avoit jetté cette invasion subite.

Ce succès affermit son autorité, & la tranquillité de ses Sujets au point qu'elle ôsa quitter Naples pour aller dans ses Etats en Provence. Tout fut paisible dans son absence, & à son retour elle eut la satisfaction de marier Charles de Duraz avec Marguérite sa Cousine Germaine, comme elle l'avoit projetté. Elle avoit vu le Pape Urbain V. à Avignon, & en avoit obtenu les dispenses requises pour ce mariage. Elle déclara en unissant les deux époux, qu'elle les regardoit comme les héritiers de sa Couronne; ce qui n'empêcha pas Charles de Duraz de retourner en 1370 auprès du Roi de Hon-

Elle désigne un Successeur.

1369.

1370.

1371.

(1) Giannone, Hist. civile du Royaume de Naples, *Liv.* XXIII. *ch.* III.

grie, à qui ses services étoient fort nécessaires. Marguérite resta auprès de la Reine Jeanne avec une petite-fille de six mois, & elle étoit enceinte d'une autre fille dont elle accoucha en 1371.

Le Duc d'Andria déclaré rebelle.

La paix dont jouissoient les Napolitains, tant au dehors qu'au dedans, fut troublée par l'ambition de François del Balso, Duc d'Andria. Ce Prince se rendoit formidable à toute la Noblesse du Royaume. Il ôsa s'emparer de la Ville de Matera, que possedoit un Comte de la Maison de Sanseverin, & menacer ce Seigneur de lui enlever quelques autres Terres voisines. La Maison de Sanseverin porta ses plaintes à la Reine. Comme le Duc d'Andria prétendoit que cette Ville dépendoit de la Principauté de Tarente, qui appartenoit à son fils, que Philippe, Prince de Tarente son beau-frere avoit fait son héritier, la Reine l'exhorta à s'abstenir de toute voie de fait, & à s'en remettre à la décision d'Arbitres non-suspects qu'elle nommeroit elle-même. Le Duc fier de sa grande puissance & des grands Biens dont il jouissoit, comme tuteur de son fils, ne se rendit point aux vives remontrances de la Reine. Elle le cita à comparoître: il ne fit aucune attention à ces seconds ordres. Jeanne fut obligée, de l'avis de son Conseil, de prononcer contre le Duc une Sentence, par laquelle elle le déclara rebelle. Elle permit ensuite à la Maison de Sanseverin de reprendre, non-seulement la Ville qui lui appartenoit, mais encore de saisir au nom du fisc toutes le autres Places & Terres que le Duc avoit dans la Pouille, & qui devoient être réunies à la Couronne, attendu sa rebellion manifeste.

Il falloit prendre les armes pour soumettre le Duc; enfin, il fut contraint de céder & de sortir du Royaume, & la Reine se mit en possession de tous ses Etats, pour s'indemniser des dépenses de cette nouvelle guerre intestine. Le Duc d'Andria méditoit une vengeance terrible. Il alla trouver le Pape Grégoire XI. son parent, qui avoit succédé à Urbain V. Il en reçut quelques sommes d'argent, pour fournir à sa subsistance; il en fit un autre usage, ainsi que de ce qu'il tira de ses Vassaux de Provence, où il avoit plusieurs Terres. Il engagea plusieurs Capitaines Ultramontains à passer à son service avec leurs Troupes, & forma le projet d'attaquer le Royaume. Naples trembla à cette nouvelle. La Reine se mit en état de défense. Raymond del Balso, oncle du Duc d'Andria, que celui-ci alla voir à Aversa eut pourtant assez d'empire sur l'esprit de son neveu, pour le détourner d'une entreprise téméraire qui eût achevé de le perdre. Il lui conseilla d'aller trouver le Pape & de lui demander sa médiation auprès de la Reine pour le faire rentrer en grace. Cependant les Troupes que le Duc d'Andria avoit pris à son service, se mirent à piller quelques Provinces, & Jeanne fut obligée de leur donner soixante mille florins pour leur faire évacuer le Royaume.

Quatrieme mariage de la Reine Jeanne. 1376.

Tel étoit l'état des affaires en 1375. La Reine inquiete de tous ces mouvemens, & plus encore de la grande inclination que Charles de Duras avoit prise pour le Roi de Hongrie, commença à se repentir de l'avoir désigné si tôt pour son Successeur. Quoiqu'âgée de quarante-six ans elle étoit encore fraîche, & comme l'on se persuade aisément ce que l'on desire, elle espéra qu'elle auroit des enfans. Elle épousa donc en quatrieme nôces Othon, Duc de Brunswick, Prince de l'Empire, & de la Ligne Impériale,

le, d'un âge proportionné au ſien, & qui avoit la réputation d'un homme auſſi prudent que courageux (1). Il fut convenu qu'il ne prendroit point le titre de Roi, pour ne point paroître revoquer les promeſſes faites à Charles de Duraz. Ce mariage ſe fit avec beaucoup de pompe en 1376. Marguérite de Duraz en fut d'autant plus affligée, qu'elle accoucha dans le même tems d'un fils, qui fut enſuite le Roi Ladiſlas, comme nous le verrons. La Reine tâcha de la conſoler en lui confirmant ce qu'elle lui avoit promis pluſieurs années auparavant, au cas qu'elle n'eut point elle-même de ſucceſſeur de ſon nouvel époux. Othon, qui ne portoit point le titre de Roi fut appellé Prince de Tarente, & la Reine lui donna tous les Etats qui lui étoient échus par la rebellion du Duc d'Andria & de ſon neveu Jacques del Balſo: ces Etats formoient preſque la moitié du Royaume.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282 Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

Après deux ans de tranquillité, la Reine de Naples éprouva des contretems plus fâcheux que n'avoient été tous ſes malheurs précédens, & le Royaume fut expoſé à de nouveaux déſordres. Le Miniſtere de Naples s'attira lui même tous ces maux, en cauſant, au moins en partie, le fameux ſchiſme entre les Papes de Rome & ceux d'Avignon, qui dura juſqu'au Concile de Conſtance. Nous n'entrerons point dans le détail de cet événement, qui appartient à l'Hiſtoire-Générale d'Italie, & que nous avons ſuffiſamment expoſé ailleurs (2). Nous dirons ſeulement ici que la Reine Jeanne & Othon ſon mari, favoriſerent tellement l'élection du Pape d'Avignon Clément VII, que celui de Rome Urbain VI, étoit diſpoſé à s'en venger de la maniere la plus éclatante, lorſque l'occaſion s'en préſenteroit. Le Duc d'Andria la fit naître. Nous venons de dire qu'il s'étoit rendu auprès de Grégoire XI, à la perſuaſion de Raymond del Balſo, pour engager ce Pontife à faire la paix avec la Reine de Naples. Les choſes étoient changées. Raymond del Balſo étoit mort. Le Pape Urbain VI avoit ſuccédé à Grégoire XI. La Reine étoit remariée & avoit donné à ſon nouvel époux tous les Etats du Prince de Tarente, comme on vient de le voir. Il ne reſtoit donc au Duc que la voie des armes pour rentrer dans ſes Biens. Il étoit reſté à Rome & n'ignoroit pas les mauvaiſes diſpoſitions du Pape contre la Reine de Naples. Il commença à négocier avec lui les moyens d'engager Charles de Duraz dans une entrepriſe contre le Royaume de Naples. Il fit voir à Urbain qu'on avoit tout lieu de ſe promettre un heureux ſuccès; que les Napolitains craignoient de tomber ſous la domination d'Othon; que la Nobleſſe avoit une haute eſtime pour Charles de Duraz, qui étoit un grand Capitaine, & l'unique rejetton de la Maiſon d'Anjou; que Charles lui-même entreroit d'autant plus aiſément dans leurs vues, qu'il avoit raiſon d'être offenſé du nouveau mariage de la Reine, après la promeſſe ſolemnelle qu'elle lui avoit faite.

Projet formé par le Duc d'Andria & le Pape pour enlever la Couronne.

Urbain entra aiſément dans un projet dont l'exécution favoriſoit ſa vengeance, & l'envie qu'il avoit d'agrandir ſes parens: (car il pouvoit eſpérer que, s'il faiſoit paſſer la Couronne de Naples de la tête de Jeanne ſur celle de Charles de Duraz, il obtiendroit de celui-ci, en récompenſe de ce ſervice ſignalé, des Terres & des Seigneuries dans le Royaume de Naples en faveur de

(1) Théodoric à Niem. *Lib.* I. De Schiſmate, *Cap.* VI *& ſeq.*
(2) Voyez notre *Hiſtoire-Générale d'Italie.*

ſes neveux Butille & François Prignano.) Charles de Duraz faiſoit alors la guerre aux Vénitiens dans le Treviſan. Urbain le fit informer de ſes vues, le preſſant de ſe rendre à Rome avec des Troupes pour les ſeconder. Charles de Duraz eut aſſez de délicateſſe alors pour ne ſe pas rendre aux propoſitions du S. Pere, qui lui ſembloient bleſſer à la fois la juſtice & la reconnoiſſance. D'ailleurs l'honneur ne lui permettoit pas d'abandonner le Roi de Hongrie au plus fort de la guerre contre les Vénitiens: ce n'étoit pas un moyen de s'aſſurer la protection du Roi, s'il venoit à en avoir beſoin. Peut-être n'eût-il jamais entré dans les vues du Pape, ſi Jeanne moins prévenue contre lui, eût continué à lui témoigner la même affection, & à le regarder comme ſon ſucceſſeur. Mais elle prenoit chaque jour de nouveaux ombrages de ſon ſéjour auprès du Roi de Hongrie & du zele avec lequel il le ſervoit, elle ſembloit douter de ſa fidélité, & donner toute ſon amitié à Robert d'Artois qui avoit épouſé la ſœur aînée de Marguérite.

Charles de Duraz entre dans les vues d'Urbain.

Le Pape ne négligea rien cependant pour ſe faire des Créatures dans le Royaume de Naples. Les nouveaux Cardinaux qu'il fit, furent preſque tous Napolitains, & il leur donna à eux & à leurs amis toutes les dignités, tous les bénéfices les plus conſidérables du Royaume. Après ces diſpoſitions qui lui aſſuroient un parti conſidérable & puiſſant, il fit ſolliciter de nouveau, par le Duc d'Andria, Charles de Duras, qui étoit alors dans le Frioul, de ſe prêter au projet qui devoit mettre la Couronne de Naples ſur ſa tête. Charles, qui connoiſſoit le refroidiſſement de la Reine pour lui, ne rejetta pas ces ſecondes ſollicitations, comme il avoit fait les premieres. Seulement il voulut que le Pape & le Duc d'Andria demandaſſant ſon congé au Roi de Hongrie & obtinſſent des ſecours ſuffiſans pour faire réuſſir cette entrepriſe.

Sur ces entrefaites, divers ſoulèvemens qui éclaterent dans Naples & quelques autres Villes, tant parmi le Peuple qu'entre les Nobles, accrurent & fortifierent le parti du Pape. Charles fit ſavoir à Marguérite ſa femme ce qui ſe tramoit, & lui fit comprendre combien il étoit important qu'elle vint le trouver avec ſes enfans, avant qu'il partit pour Rome. Marguérite demanda la permiſſion à la Reine d'aller voir ſon mari dans le Frioul où il étoit. Jeanne qui n'avoit pas encore des aſſurances aſſez poſitives des diſpoſitions de Charles de Duraz, & d'ailleurs, aimoit mieux lui témoigner de la bonne volonté, que de riſquer de l'offenſer en refuſant à Marguérite ſon épouſe ce qu'elle lui demandoit; conſentit au départ de cette Princeſſe, qui mena avec elle ſes deux enfans, Ladiſlas & Jeanne, car Marie ſon autre fille, étoit morte, elle lui donna même une ſuite honorable, par un trait de généroſité que annonçoit plus de bonté que de politique. Certainement ſi Jeanne eût gardé en ſa puiſſance ces trois têtes ſi cheres à Charles de Duraz, elles lui euſſent ſervi d'ôtages propres à prévenir au moins une partie des malheurs qui l'accablerent dans la ſuite.

Le Pape excommunie Jeanne. 1380.

En 1380, le Pape publia une Bulle par laquelle il excommunioit la Reine Jeanne, la déclaroit Schiſmatique & maudite; la privoit du Royaume de Naples, & de tous les Biens & fiefs qu'elle tenoit du S. Siege, & de l'Empire, ou de quelques autres Egliſes, ou perſonnes Eccléſiaſtiques que ce ſuſſent; abſolvoit en conſéquence tous ſes Sujets du ſerment de fidélité qu'ils

lui avoient prêté, & leur défendoit même de lui rendre déformais aucune obéiſſance. (1)

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1169 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

Charles arriva à Rome, & alla ſaluer le Pape qui lui expédia la Bulle d'inveſtiture, en conſéquence de laquelle il fut reconnu dans Rome Roi de Naples & de Jéruſalem, & il en reçut le couronnement & onction des mains même du Pontiſe. (2)

Louis, Roi de Hongrie, fournit à Charles de groſſes ſommes d'argent, avec leſquelles il leva des Troupes; & comme celui-ci ſe montra liberal envers Urbain, en donnant à Butille Prignano ſon neveu la Principauté de Capoue & diverſes autres Terres, le Pape de ſon côté fit lever un grand nombre de Gens de guerre, par le Comte Alberic Barbiano, Capitaine alors en grande réputation en Italie, & il les joignit à celles que Charles avoit déjà levées, envoyant encore avec cette armée le Cardinal de Sangro, avec le caractere de Légat Apoſtolique, pour veiller aux intérêts du S. Siege, dans la nouvelle conquête, dont Urbain étoit le premier moteur.

Cette Princeſſe cherche un appui dans le Roi de France.

Dès qu'on apprit à la Cour de Naples que Charles de Duraz avoit été couronné à Rome, Jeanne aſſembla ſon Conſeil pour aviſer aux moyens de défendre ſa Couronne. Le parti de Charles étoit conſidérable dans le Royaume, tous les partiſans du Pape étoient les ſiens. Jeanne ſe ſentoit trop foible pour réſiſter ſeule à la puiſſance de ſon ennemi. Elle rechercha l'appui du Roi de France, Jean I, & pour s'aſſurer cet appui plus efficacement, elle adopta Louis, Duc d'Anjou, un des fils du Roi, le laiſant ſon héritier & légitime ſucceſſeur, tant à la Couronne de Naples qu'à tous ſes autres Etats. Clément, Pape d'Avignon, ratifia cette adoption & donna au Duc l'inveſtiture éventuelle du Royaume de Naples. (3)

Cette démarche dont la Reine s'étoit promis de ſi grand avantages pour le ſoutien de ſa Couronne, eut un effet tout contraire. Elle lui fit perdre l'affection & la fidélité de ſes Sujets, qui devoient naturellement préférer Charles de Duraz au Duc d'Anjou. Le premier étoit allié à la Principale Nobleſſe du Royaume, qui avoit toutes ſortes de biens à eſpérer ſous ſon Gouvernement, au lieu qu'un fils de France, n'auroit pas manqué d'amener avec lui un grand nombre de Seigneurs François, pour qui euſſent été toutes les graces, au préjudice des Napolitains.

Charles de Duraz entre les armes à la main dans le Royaume de Naples.

Ainſi les précautions que Jeanne prenoit pour traverſer les deſſeins de ſon ennemi, en hâtoient la réuſſite, & ſa mauvaiſe politique la conduiſoit à grands pas vers ſa perte, Othon marcha à la tête des Troupes Napolitaines pour s'oppoſer à Charles. Mais il avoit une armée trop foible pour ôſer paroître devant l'ennemi, Charles fit tout ce qu'il put pour lui livrer bataille, perſuadé qu'une victoire termineroit d'abord la guerre à ſon avantage. Othon l'évita toujours, mais en l'évitant, il lui laiſſa par-tout le paſſage libre, & en peu de jours Charles entra dans la Capitale, & mit le Siege devant le Château-neuf, tandis qu'Othon étoit retiré à Sicciano, village près de Mariglia-

(1) Chioccarelli. Rainald. Lunig. De dernier rapporte auſſi un diplôme expédié la même année, par lequel Charles accepte l'inveſtiture & prête le ſerment de fidélité au Pape, en ſe ſoumettant à toutes les conditions contenues dans l'acte d'inveſtiture.
(2) Coſtanzo, *Lib.* VII.
(3) Lunig, *Tom.* II. *p.* 1142.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

no. La Reine étoit dans le Château, & par une faute plus grande encore que toutes celles qu'elle avoit faites juſqu'alors, elle y reçut toutes les femmes & filles de la Nobleſſe Napolitaine qui s'y refugierent dans la crainte d'être maltraitées par l'Armée de Charles. Cette quantité de bouches inutiles conſumerent en un mois les proviſions de ſix. Mais la Reine qui avoit donné les ordres les plus précis en Provence, pour qu'on armât & qu'on lui amenât ſur le champ dix Galeres qu'elle y tenoit, comptoit ſur ce moyen de ſalut qui ne pouvoit lui manquer au beſoin.

Treve.

Othon voulut envain ſecourir la Reine. Il vint camper près des marais de Naples, cherchant à provoquer Charles au combat. Celui-ci ſe contenta de faire bien garder la Ville & de ſerrer de près le Château, où les aſſiégés commencerent à manquer de proviſions. Les Galeres que la Reine attendoit ne paroiſſoient point. Dans cette extrémité, elle envoya vers Charles le Grand Protonotaire Hugues Sanſeverin pour lui demander une treve. Charles reçut gracieuſement Sanſeverin, qui étoit ſon parent. Il ne voulut pourtant accorder que cinq jours de treve, au bout deſquels il exigea que ſi le Château n'étoit pas ſecouru dans cette intervalle, & qu'il ne fut pas lui-même forcé de lever le Siege, la Reine ſeroit obligée de ſe rendre. Il fit dire de plus à Jeanne, en lui envoyant toutes ſortes de proviſions de bouche pour ſa table, qu'il l'avoit toujours honorée & reſpectée comme ſa Souveraine & ſa Bienfaitrice, qu'il avoit toujours eſpéré ne devoir qu'à ſes bienfaits la couronne qu'elle lui avoit promiſe, & qu'il n'auroit jamais penſé à ſe l'aſſurer par la voie des armes, ſans les juſtes ſujets d'inquiétude que lui donnoit Othon, qu'elle avoit mis en poſſeſſion de près de la moitié du Royaume, & qui tenant une grande Armée ſur pied, & de fortes Garniſons dans les Places de la Principauté de Tarente, lui ôtoit tout eſpoir de recueillir le fruit de ſes bontés; qu'ainſi il venoit, non enlever la couronne à la Reine, mais ôter à Othon les moyens de la diſputer un jour au ſeul rejetton de la Maiſon du Roi Charles I.

Défaite des Troupes Napolitaines.

Cette Princeſſe répondit à ces complimens par d'autres complimens, & ſongea néanmoins à mettre à profit les cinq jours de treve qu'on lui accordoit: terme trop court pour qu'elle pût ſe perſuader que les belles paroles de Charles fuſſent ſinceres. Elle fit dire à Othon qu'il falloit faire les derniers efforts pour la délivrer. Othon étoit à Averſa; il parut d'abord, & le 25 Août 1381, qui étoit le dernier de la treve, il parut en préſence de l'ennemi. Il ſe propoſoit de faire entrer un ſecours d'hommes & de vivres dans le Château: il attaqua les barrieres poſtées par l'ennemi. Charles rangea ſon Armée en bataille. Le ſignal du combat fut bientôt donné; & le choc fut violent de part & d'autre. Les deux Chefs étoient vaillans & habiles, & tous deux combattoient pour une Couronne. La victoire fut long-tems douteuſe; ſi Othon eût été ſecondé par ſes gens avec une valeur égale à la ſienne, il eſt à croire qu'il eût forcé Charles à lever le ſiege; mais lorſque par un dernier effort de bravoure il marcha droit à l'étendart de Charles, il ſe vit abandonné des ſiens; les Cavaliers de Charles l'entourerent; contraint des céder au nombre & à la force, il ſe rendit priſonnier: ce qui entraîna la défaite de ſon Armée.

Jeanne & Othon faits priſonniers.

La nouvelle en fut portée au Château par un Seigneur qu'y envoya le Vainqueur. Le lendemain la Reine chargea Hugues Sanſeverin d'aller déclarer de

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

sa part à Charles Duraz qu'elle se rendoit, & lui recommandoit les personnes qui étoient avec elle dans le Château. Le Prince en prit possession le même jour, alla saluer la Reine, voulut qu'elle restât dans le même appartément qu'elle occupoit & qu'elle continuât à y être servie en Reine par ses mêmes officiers.

Quatre jours après, les dix Galeres de Provence arriverent, Charles en porta lui-même la nouvelle à Jeanne, en la priant de vouloir bien le nommer son héritier universel, tant du Royaume de Naples que de tous ses Etats de France. La Reine parut lui promettre ce qu'il demandoit; & elle ajouta que s'il vouloit faire donner un sauf-conduit aux Capitaines de ses Galeres, pour qu'il leur fut permis de la venir trouver, elle feroit ce qui dépendoit d'elle pour les engager à le reconnoître pour leur Souverain après sa mort. Charles trompé par cette fausse promesse, fit expédier sur le champ les Saufs-conduits, & laissa entrer les Capitaines Provençaux chez la Reine, & par considération pour cette Princesse, il ne voulut pas que personne assistât de sa part à cette entrevue.

Lorsque les Capitaines des Galeres furent entrés, elle leur reprocha vivement leur lenteur à la secourir, & leur exagéra ce qu'elle avoit souffert pendant le Siege. „ Les bons traitemens dont vous & mes Etats de Provence „ ont été comblés par moi & mes prédécesseurs, leur dit cette Reine de- „ sespérée de sa situation; le serment de fidélité que vous avez juré à ma „ Couronne, votre honneur & votre intérêt exigeoient que vous fussiez plus „ prompts à me secourir; & à m'éviter de tomber entre les mains d'un enne- „ mi cruel. J'ai supporté des maux, je ne dis pas au dessus de la foiblesse „ de mon Sexe, mais auxquels les Soldats les plus aguerris auroient peine à „ résister. Je les oublie si vous m'êtes encore fideles. Si votre funeste re- „ tard est l'effet de quelque contretems inévitable, & non celui de votre in- „ différence, comme je veux me le persuader; s'il vous reste encore quelque „ souvenir de mes bienfaits, & du serment qui vous lie à moi; s'il est enco- „ re dans vos cœurs quelque étincelle de cette affection que vous m'avez té- „ moignée autrefois, je vous conjure par tous ces motifs de ne renconnoître „ jamais pour votre maître, le tyran ingrât qui me retient ici, & qui de „ Reine m'a fait esclave. Je vous préviens même que, si jamais on vous fait „ voir quelqu'écrit par lequel il paroisse que je l'aie fait mon héritier, vous „ devez le regarder comme faux, ou arraché par violence, obtenu contre „ mes véritables sentimens, & en conséquence, n'y ajouter aucune foi. Ma „ volonté est & sera toujours telle que je vous la déclare. Vous reconnoî- „ trez pour votre Seigneur dans le Comté de Provence, & dans mes Etats „ au-delà des monts, comme dans ce Royaume, Louis, Duc d'Anjou, que „ j'ai déjà choisi & nommé pour mon héritier universel. C'est lui que j'ai „ chargé de me venger des outrages qu'on me fait. Partez, allez-vous ran- „ ger sous ses ordres: c'est ainsi que vous me prouverez que vous êtes tou- „ chés des bontés que j'ai toujours eues pour votre Nation, & de l'état dé- „ plorable où je me trouve présentement réduite. Ce n'est pas une simple „ exhortation que je vous fais. Vous êtes encore mes Sujets; à titre de vo- „ tre Souveraine, je vous le commande de la maniere la plus forte & la plus

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

„ inſtante, en vertu de l'autorité que le Ciel m'a confiée ſur vous". (1)

Lorſque Charles revint à l'appartement de la Reine, pour ſavoir l'iſſue de ſon entrevue avec les Capitaines des Galeres, il n'eut pas de peine à s'appercevoir aux diſcours de cette Princeſſe, qu'elle ne lui avoit pas été favorable, & qu'il n'avoit rien à en eſpérer. Dès ce moment il prit les ſentimens d'un Prince qui ſe voit joué par une femme. Il la fit traiter en captive. Othon ſon mari étoit étroitement reſſerré dans le Château d'Altamura. Jeanne conduite & enfermée dans celui de la ville de Muro; & quelques mois après elle y fut étouffée par ordre du Roi Charles à la perſuaſion du Roi de Hongrie qui lui perſuada que ſa ſûreté exigeoit qu'il la fit mourir comme étoit mort le Roi André ſon premier mari.

Mort de la Reine. 1382.

Telle fut la fin de la Reine Jeanne I, Princeſſe digne d'un meilleur ſort, ſuivant pluſieurs de ſes Contemporains, & entre autres, de Balde & Ange de Pérouſe; deux fameux Juriſconſultes de ſon tems, qui exaltent beaucoup ſa ſageſſe, ſa prudence & ſa juſtice. On ne peut nier que pendant ſon règne elle n'ait fait d'excellentes Loix, & ne ſe ſoit montrée amie de la Juſtice, protectrice des Gens de Bien, & de l'innocence opprimée, ſans égard pour la puiſſance & le crédit des oppreſſeurs. Elle ſe montra foible & mauvaiſe politique en pluſieurs circonſtances: c'étoit peut-être un effet de ſa droiture & de ſa trop grande bonté; au moins ce ne ſont pas là des crimes. Cependant d'autres Auteurs, comme Scipion Ammirato & Collenuccio, ont prétendu ternir l'éclat de ſa réputation, par pluſieurs imputations odieuſes. Ils la chargent d'avoir participé au meurtre de ſon premier mari. Nous ne trouvons pourtant rien dans l'hiſtoire, qui dépoſe contre elle d'une maniere aſſez certaine, pour la croire coupable de cet aſſaſſinat. Elle donna, au contraire, de fortes preuves de ſon innocence. Il eſt vrai qu'elle n'aimoit point André, parce qu'il n'étoit point aimable. Il eſt vrai encore qu'elle avoit le plus fort intérêt à s'en défaire, parce que les Hongrois ſes favoris, s'étoient emparés d'une autorité qu'elle pouvoit juſtement réclamer. Mais l'indifférence, la haine même, ſi l'on veut, ne prouvent pas un attentat de cette nature; & le fruit qu'elle en recueillit, n'eſt pas une preuve ſuffiſante qu'elle l'ait commis, ſurtout ſi l'on fait attention qu'elle étoit encore fort jeune. Ils ont auſſi accuſé ſes mœurs, & ont voulu la faire paſſer pour une femme galante. Ils parlent de ſon commerce avec le fils de Philippine Cataneſe. Boccace, qui lui fait ce reproche, n'eſt peut-être pas un garant irréprochable, & quand cette inclination eût eu quelque choſe de criminel au commencement du règne de Jeanne & du vivant de ſon premier mari, ce qui n'eſt pas bien avéré, il paroit que le reſte de ſa vie fut tout-à-fait irréprochable de ce côté, & l'Hiſtoire ne fait mention d'aucun Courtiſan, d'aucun Seigneur qu'elle favoriſât au point de la faire ſoupçonner de galanterie avec lui. Nous ſommes donc bien éloignés d'adopter le jugement d'un Hiſtorien moderne, qui n'a pas fait difficulté d'appeller Jeanne la plus méchante Reine dont on ait mémoire. (1) Nous lui oppoſerons les grands éloges que lui donne Giannone, d'après les

Son Caractere.

(1) Giannone, *Liv.* XXIII. *ch.* V.
(2) *Principes de l'Hiſtoire*, Par l'Abbé Langlet du Freſnoy.

meilleures autorités: il parle des ſages Loix qu'elle porta; des ſoins qu'elle eut de l'adminiſtration de la juſtice; de ſon attention à choiſir des Juges integres & des Magiſtrats ſans reproches; de ſon attention à conſulter les hommes les plus habiles & les plus vertueux dans toutes les circonſtances difficiles, ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit des propriétés de ſes Sujets, ſoit nobles, ou populaires; de ſa libéralité, qui n'accumuloit point les graces ſur quelques têtes privilegiées, mais qui les diſtribuoit avec diſcernement & modérément ſur un plus grand nombre de perſonnes, afin de faire plus d'heureux: ainſi, la généralité de ſes Sujets recevoit des marques de ſa bienfaiſance; du ſoin particulier qu'elle eut de faire fleurir l'abondance à Naples & dans tout le Royaume, ne mettant aucune ſorte d'entraves au commerce, & auſſi ennemie des impôts que ſi elle eût du les payer elle-même. Ce ne ſont pas là les traits d'une méchante Reine. Elle eut ſans doute des défauts, parce que perſonne n'en eſt exempt, mais ne l'accuſons point témérairement & ſans des preuves ſuffiſantes d'une méchanceté qui ne ſe montra point en elle par des faits aſſez forts & aſſez multipliés pour la caractériſer.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

Charles III poſſédoit le Royaume de Naples. Toutes les Villes & toute la Nobleſſe lui étoient ſoumiſes, à l'exception de trois Comtes; ſavoir: ceux de Fondi, d'Ariano & de Caſerte, qui perſiſterent à être attachés aux intérêts de leur Reine, même après ſa malheureuſe fin. Mais ces trois Comtes étoient peu en état par eux-mêmes de donner des inquiétudes à ce nouveau Monarque. La mort de Jeanne, & celle de Marie ſa ſœur, à qui Charles fit trancher la tête, la détention rigoureuſe d'Othon, inſpiroient de la crainte à tous ceux qui euſſent eû quelqu'envie de ſe ſoulever contre ſon autorité. Ces coups de vengeance n'étoient pas propres auſſi à le faire aimer de ſes Sujets: il s'apperçut qu'ils imprimoient dans tous les cœurs & ſur tous les viſages, une triſteſſe ſombre, bien différente de la douceur & de la ſatisfaction riante qu'y peint l'affection. Il voulut la diſſiper en donnant un grand nombre de fêtes, de tournois & de jeux d'armes, dans leſquels il parut & combattit lui même, moins pour montrer ſa ſupériorité ſur les autres Princes & Seigneurs Napolitains, que pour répandre ſur eux des bienfaits, des titres & des honneurs. Il inſtitua à cette occaſion un nouvel ordre de Chevalerie, qui fut appellé l'ordre du Vaiſſeau, comme pour faire illuſion au Vaiſſeau des Argonautes, & faire honneur à ſes nouveaux Chevaliers que Charles comparoit aux héros qui allerent à l'expédition de la toiſon d'or.

Charles III. Roi de Naples.

Il étoit à croire que le Duc d'Anjou ne tarderoit pas à faire valoir les droits qu'il avoit au Royaume de Naples, fondés ſur l'adoption que la Reine Jeanne avoit faite de lui pour ſon héritier & ſucceſſeur. Charles avoit beſoin d'argent pour ſe mettre en état de défendre ſa Couronne contre ce Concurrent. Il en parla au Comte de Nola Orſino, en qui il avoit beaucoup de confiance. Celui-ci fut d'avis que le Roi convoquât une aſſemblée générale de toute la Nobleſſe, afin d'en obtenir un ſubſide. Elle ſe tint dès le mois d'Avril de la même année 1382. Le Comte de Nola à qui ſon âge, ſon rang, & le crédit dont il jouiſſoit auprès du Roi, donnoient beaucoup de conſidération, porta le premier la parole dans cette aſſemblée, & propoſa que chaque Baron, & chaque Ville dépendante de la Couronne, ſe portât à ſecourir le Roi ſuivant la néceſſité & l'importance de l'objet, qui étoit de défendre le Ro-

Aſſemblée Générale de la Nobleſſe.

yaume, contre les entrepriſes du Duc d'Anjou. Il propoſât que chacun ſe taxât ſoi-même, & pour donner l'exemple, il commença par ſe taxer à dix mille ducats. Tout le monde ſe ſoumit à la propoſition du Comte, ſoit qu'elle fut réellement approuvée de bon cœur, ſoit que perſonne n'ôſât réſiſter à un Roi encore armé. On promit à Charles un ſubſide de trois cens mille florins, dont chaque Baron devoit envoyer ſa portion, dés qu'il ſeroit de retour chez ſoi.

Charles perd l'amitié du Pape.

Le Roi ſur ce ſecours, voulut s'aſſûrer auſſi de l'amitié & de la protection du Pape, qui avoit toujours la plus grande influence dans les affaires d'Italie. Pour lui faire ſa Cour, d'une maniere efficace ſans-doute, mais baſſe & indigne d'un grand cœur, il fit empriſonner Giſoni, Cardinal de la création de Clément. Ce pauvre moine revêtu de la pourpre, fut conduit dans l'Egliſe de Ste. Claire, où on le dépouilla publiquement de l'habit & du Chapeau de Cardinal: ils furent jettés au feu avec les autres ornemens de ſa dignité, & on l'obligea de confeſſer que Clément étoit un faux Pape, & lui un Cardinal illégitime. Après cette cérémonie humiliante pour Giſoni, mais plus deshonorante encore pour ceux qui la lui faiſoient ſubir, il fut reconduit en priſon, & ſon ſort remis à la diſpoſition du Pape. (1) On ignore ſi Urbain fut fort flatté de cette maniere dont Charles prétendoit lui témoigner ſon attachement & ſon amitié; il eſt plus ſûr qu'il en exigeoit des marques plus eſſentielles. On ſe ſouvient que Butille Prignano portoit le titre de Prince de Capoue; cette Principauté lui avoit été promiſe avec d'autres Terres; & le Roi de Naples ne ſe preſſant pas de l'en mettre en poſſeſſion; Urbain le ſomma de remplir ſa promeſſe. Charles n'en fit rien; il amuſa ſeulement le Pape par de belles paroles, ſe ſervant de défaites frivoles, pour éluder l'exécution des engagemens envers Sa Sainteté. On ne ſe joue pas impunément d'un Souverain-Pontiſe. Urbain avoit donné la Couronne de Naples à Charles III, il réſolut de la lui ôter, puiſqu'il ne rempliſſoit pas les conditions auxquelles il l'avoit obtenue.

Allarmes du Roi.

Charles préſumoit trop de ſon autorité, qu'il croyoit mieux affermie qu'elle ne l'étoit réellement. Il ſignaloit mal le commencement de ſon règne. Jeanne dans le tombeau avoit encore des Partiſans. Le ſubſide demandé aux Barons du Royaume, annonçoit un Prince qui pourroit puiſer d'autres fois dans la bourſe de ſes Sujets. Sa conduite envers Giſoni étoit vile aux yeux des perſonnes ſenſées; & le refus qu'il faiſoit au Pape d'accomplir la promeſſe qu'il lui avoit faite, ne donnoit pas une haute idée de ſa bonne foi.

Cependant le Duc d'Anjou fut reconnu en Provence, & Clément lui donnant l'inveſtiture du Royaume de Naples, le fit proclamer Roi dans Avignon. A cette nouvelle, pluſieurs Barons refuſerent d'envoyer à Charles la taxe à laquelle ils s'étoient impoſés. Jacques del Balzo, voyant que le Prince Othon étoit toujours Priſonnier, rentra dans le Royaume, reprit ſa Principauté de Tarente, & épouſa la ſœur de la Reine Marguérite, veuve du Seigneur de Verone: alliance qui fit de nouveaux ennemis au Roi, dans la Maiſon de Sanſeverin, qui haiſſoient les del Balzo. Le Comte de Caſerte entretenoit, de France où il étoit, des correſpondances ſecrettes avec divers Barons du Royaume.

(1) Coſtanzo, *Lib.* VIII.

yaume. Enfin, le Duc d'Andria lui-même étoit mécontent de Charles. Le Roi lui avoit promis de le faire rentrer dans tous ses Biens, dès qu'il seroit monté sur le trône; & par ménagement pour les possesseurs actuels, il n'ôsoit les en priver pour les rendre au Duc. Charles se trouvoit ainsi dans des conjonctures critiques. Il les rendit encore plus fâcheuses par ses soupçons & sa facilité à prêter l'oreille aux insinuations malignes de quelques gens malintentionnés. Il se persuada que Jacques del Balzo, Prince de Tarente, qui prenoit aussi le titre d'Empereur de Constantinople, avoit dessein de s'emparer du Royaume de Naples, comme appartenant à la Duchesse son épouse, niece de Jeanne & sœur ainée de la Princesse Marguérite. Ses soupçons le porterent à faire emprisonner cette Princesse, & à chercher les moyens d'arrêter le Prince de Tarente lui-même. Celui-ci en eut avis, & se sauva sur un bâtiment Génois à Tarente.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1269.

Louis d'Anjou étoit en route pour venir conquérir le Royaume qui lui avoit été légué. Douze Galeres parurent sur les côtes de Naples, le 17 Juin 1383, tandis que le Duc prenoit la route de terre. Elles s'emparerent de Castello à mare, surprirent le Bourg de Carnalo, le saccagerent, & de là passerent à Ischia. Charles s'inquiéta peu de cette descente; il crut plus nécessaire d'aller à la rencontre de son rival, qui s'avançoit avec de grandes forces. Il auroit voulu le combattre, mais l'Armée du Duc étoit presque le double de la sienne par le nombre de Napolitains qui l'étoit allé joindre à son entrée dans ce Royaume. Cette circonstance obligea le Roi de replier vers la Capitale. Louis passa par Benevent, entra dans la terre de Labour, campa à Caserte, prit Madaloni, fut obligé de passer dans la Pouille parce que les fourrages & les provisions commençoient à lui manquer, & arriva avec son Armée dans la plaine de Foggia.

Expédition du Duc d'Anjou contre le Royaume de Naples. 1383.

Tout étoit concerté entre Urbain V & le Duc d'Anjou. Le Pape étoit parti de Rome pour se rendre à Naples, & déjà il étoit à Capoue. Dès que Charles apprit cette nouvelle, il craignit presqu'autant les intrigues du Pontife Romain, que les armes du Duc d'Anjou; il hâta sa marche pour aller au devant de Sa Sainteté. Ils entrerent ensemble dans la ville d'Aversa. Leur premiere entrevue fut froide & réservée. Ils arriverent dans la Capitale. Le Roi ne voulut pas permettre qu'Urbain allât loger à l'Archevêché. Sous prétexte de l'honorer d'avantage, il l'obligea de prendre logement dans le Château-neuf. Son véritable but étoit de le garder à vue. Le Pape étoit tranquille parce qu'il connoissoit les forces du Duc d'Anjou. Ce fut alors qu'il demanda au Roi Charles III la Principauté de Capoue, avec diverses Terres qui étoient dans le voisinage, telles que Cajazzo & Caserte, qui avoient dépendu autrefois de cette Principauté: il exigea de plus le Duché d'Amalfi, Nocera, Scafati, & plusieurs Villes & Châteaux, avec une pension de cinq mille florins, pour son neveu Butille. A ces conditions Urbain promettoit de fournir au Roi des secours contre son Concurrent.

Le Pape vient à Naples.

Charles n'étoit pas en état de rien refuser au Pape. Il accepta ces conventions, dont l'acte fut dressé sur le champ. Urbain alla loger au Palais Archiépiscopal, où il fut conduit & reçu avec beaucoup de solemnité. Pendant son séjour à Naples, il trouva le secret d'établir avantageusement deux de ses nieces: il maria l'une au Comte de Monte Dirisi, & l'autre à Matthieu de Cela-

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282 Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

no, l'un des plus grands & des plus riches Seigneurs de l'Abruzze. Tandis que le Pontife cherchoit à illuſtrer ſa famille, ſon neveu Butille la déshonoroit par ſon incontinence. Ce nouveau Prince de Capoue entra par force dans un Couvent de Religieuſes, & en viola une dont la beauté égaloit la grande naiſſance. Les Magiſtrats en porterent leurs plaintes au Roi, qui les renvoya au Pape. Celui-ci, par une coupable indulgence, ſe contenta de dire qu'il reprimenderoit ſon neveu, que pourtant il ne falloit pas faire ſi grand bruit de cette affaire, qu'on devoit regarder comme une ſaillie de jeuneſſe. Cependant ce jeune homme n'avoit pas moins de quarante ans.

Il excommunie le Duc d'Anjou. 1385.

Louis d'Anjou faiſoit des progrès dans la Pouille. Il étoit plus que tems que le Roi Charles ſe mit en devoir d'arrêter ſes conquêtes. Le premier jour de l'an 1284, Urbain célébra ſolemnellement la meſſe, & pour prix de la Principauté de Capoue, des terres, des Châteaux & de la penſion qu'il avoit acquiſes pour ſon neveu, il excommunia le Duc d'Anjou, ordonna une Croiſade, & promit indulgence à tous ceux qui combattroient contre lui. Il fit auſſi le Roi Charles Gonfalonier de l'Egliſe. Celui-ci s'attendoit à des ſecours plus efficaces que les foudres & les indulgences Eccléſiaſtiques. Il manquoit d'argent. Pour en avoir il fut dans la néceſſité de s'emparer de toutes les marchandiſes qui étoient à la Douane & qui appartenoient aux Génois, & de les diſtribuer en payement, tant aux officiers qu'aux Soldats. Le Roi rendit alors la liberté à Othon, pour le mener contre l'ennemi. Leurs efforts furent inutiles: il ne parut remporter aucun avantage ſur le Duc d'Anjou; & ce Prince-ci auroit probablement conquis le Royaume & détrôné Charles, ſi la mort n'eut pas arrêté le cours de ſes armes victorieuſes. Il mourut le 7 d'Octobre de cette même année 1384.

Mort de ce Duc.

Charles ſe brouille avec le Pape.

Cette mort délivra Charles d'un Concurrent dangereux & puiſſant. Le Roi revint à Naples, où il ne trouva plus le Pape. Ce Pontife rebuté des longueurs que le Roi apportoit à l'entiere exécution du traité qu'ils avoient fait enſemble, s'étoit retiré à Nocera avec tous les Cardinaux, tous ſes parens & ſes Courtiſans, où il déclamoit ouvertement contre Charles & ſon manque de Foi. Le Roi lui envoya une Ambaſſade ſolemnelle pour le prier de revenir à Naples, afin de conférer enſemble ſur ce qui les intéreſſoit, & ſur les moyens de mettre en exécution les diverſes Clauſes de leur traité d'accommodement. Le Pape auſſi orgueilleux qu'emporté, répondit aux Ambaſſadeurs, que ſi Charles vouloit conférer avec lui il vint le trouver à Nocera, que c'étoit aux Rois de ſe rendre auprès des Papes, & non aux Papes d'aller trouver les Rois: il ajouta, avec un air de mécontement marqué, que, s'il vouloit vivre en bonne amitié avec lui, il devoit commencer par ſupprimer les impôts dont il avoit chargé le Royaume. Les Ambaſſadeurs partirent avec cette réponſe qu'ils rendirent fidélement au Roi.

On ſent combien elle dut l'irriter. Il fit dire à Urbain qu'il l'iroit trouver les armes à la main; que quant aux impôts qu'il avoit cru néceſſaire de mettre ſur ſes Sujets, pour ſubvenir aux fraix de la guerre, c'étoit une affaire qui ne regardoit point le Pape; qu'il ſe contentât de gouverner ſes Prêtres, ſans ſe mêler des Etats d'autrui; que la Couronne de Naples lui appartenoit, tant à titre de conquête, qu'en vertu des droits de ſa femme, & que le Pa-

pe ne lui avoit donné, ni mis du ſien, que quatre mots écrits dans l'inveſtiture. (1)

Sect. IV. *Hiſt. des deux* Siciles *depuis* 1269 *juſqu'à l'an* 1282. *Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

Urbain prétendit que le Royaume appartenoit à l'Egliſe, que Charles le tenoit d'elle en fief, & ſous la condition de le gouverner avec ménagement; & qu'en cas de malverſation, le Pape & le College des Cardinaux avoient droit de le reprendre pour le mettre en de meilleures mains. Charles ne répondit à ces prétentions qu'en faiſant aſſiéger Urbain dans le Château de Rocera. Le Pape eut de la peine à ſe tirer de cette Citadelle; il s'en tira néanmoins au bout de quelques mois avec le ſecours des Galeres des Génois, & par l'aide de Raymond Urſin & de Thomas Sanſeverin, qui vinrent le délivrer malgré l'Armée des aſſiégeans. Il s'embarqua & arriva ſain & ſauf à Civita-Vechia.

Il eſt appellé au trône de Hongrie. 1385.

Sur ces entrefaites, Louis, Roi de Hongrie étant mort, la Nobleſſe Hongroiſe mécontente de ceux qui gouvernoient au nom & pendant la minorité de Marie ſa fille aînée, car ce Prince étoit mort ſans enfans mâles, fit dire à Charles III, Roi de Naples, que les Hongrois ayant beſoin d'un Roi belliqueux pour les gouverner, au lieu d'une Reine encore dans l'enfance, ils l'invitoient à venir prendre poſſeſſion d'un Royaume opulent, qu'ils lui remettroient ſans aucune oppoſition, & avec reconnoiſſance.

L'ambition de Charles fut flattée de ces propoſitions. La Reine Marguéte, plus modérée dans ſes deſirs, & contente de ſon ſort, fit des inſtances inutiles auprès du Roi pour le détourner de ſe rendre aux invitations des Hongrois. Charles, que la mort du Duc d'Anjou & la fuite d'Urbain délivroient de toute appréhenſion pour ſa Couronne de Naples, crut qu'il lui ſeroit glorieux d'y joindre celle de Hongrie. Il s'embarqua à Barlette, & arriva en ſix jours à Zagrab. La Nobleſſe Hongroiſe, ouvertement déclarée contre Marie, l'attendoit; il ſe mit en marche pour aller à Bude, cependant Marie épouſa Sigiſmond de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV, pour ſe faire un appui contre l'invaſion de Charles. Ce mariage n'arrêta point celui-ci. Diſſimulant ſes véritables ſentimens, il fit dire à Marie & à la Reine Iſabeau ſa mere, qu'il venoit en Hongrie comme ami & comme parent, que plein de reconnoiſſance pour la mémoire de Louis ſon Bienfaiteur, & informé des diſſenſions qui ébranloient l'autorité de ſa fille Marie, il venoit l'affermir au péril de ſa vie. Il continua ſa route pour Bude. Les deux Reines uſerent d'une pareille diſſimulation; quoiqu'elles n'ajoutaſſent aucune foi à ſes paroles & à ſes démonſtrations d'amitié, elles feignirent que ſon arrivée leur étoit agréable puiſqu'il voloit à leur ſecours: elles allerent à ſa rencontre, & en ſe défiant mutuellement les uns des autres, on ſe témoignoit des deux côtés une confiance réciproque. Charles ſe fit d'abord nommer Gouverneur du Royaume de Hongrie. Toutes les affaires ſe décidoient & s'expédioient par ſes ordres. Ainſi il accoutumoit le Public à le reconnoître pour maître. A la faveur d'une émeute populaire qu'il fit exciter par ſes partiſans, il entra dans le Château, s'empara de tous les poſtes, qu'il confia aux Italiens de ſa ſuite, & comme il entroit dans l'appartement des Reines pour les raſſurer contre les ſuites de cette émeute, on vint lui dire que le Peuple l'avoit proclamé Roi,

(1) Giannone, *Liv.* XXIV. *ch.* I. Coſtanzo, *Loco citato.*

& que la Nobleſſe confirmoit cette proclamation. Charles, pour mettre quelque formalité dans cette uſurpation, demanda que la Nobleſſe & le Peuple fiſſent ſavoir leurs intentions à Marie, par un Député qui demanderoit au nom de la Nation, qu'elle cédât la Couronne à celui que tout le monde demandoit pour Roi.

Marie répondit avec fermeté qu'elle ne céderoit jamais une Couronne qu'elle avoit héritée de ſon Pere; que les Hongrois pouvoient achever ce qu'ils avoient entrepris; que puiſqu'ils ne vouloient point d'elle pour leur Reine, elle leur demandoit au nom & par le ſouvenir du Roi Louis ſon pere, la liberté de ſe retirer en Bohême auprès de ſon mari. Il y avoit plus de fermeté que de prudence dans cette réponſe, qui partoit d'une ame franche & vraie telle qu'on l'a dans la jeuneſſe, lorſqu'elle n'a pas encore été corrompue par la politique des Cours. La Reine Mere fit une réponſe moins déciſive, ou plutôt elle demanda qu'on leur accordât quelques tems pour prendre une réſolution conforme aux circonſtances, la ceſſion qu'on exigeoit étant d'une aſſez grande importance pour qu'on leur permît quelques inſtans de réflexion.

Une réſiſtance hors de ſaiſon eût expoſé les vies des Princeſſes. Iſabeau conſeilla à ſa fille de céder au tems, & d'attendre que Dieu, vengeur des crimes, leur fournit l'occaſion de reprendre une couronne qu'on lui enlevoit. Puis elle prit elle-même la Couronne & l'alla porter à Charles, qui attendoit avec impatience la derniere détermination de la Reine. Elle demanda pour toute grace au Roi, qu'il leur permit de ſe retirer en Bohême. Charles n'avoit garde de conſentir à cette demande. Il promit aux Reines de les traiter avec tous les égards qu'elles méritoient, & qu'il ſe feroit un devoir & un plaiſir d'aller au devant de tout ce qui pourroit leur être agréable. Iſabeau ſut ſi bien feindre en cette occaſion, & Marie affecta ſi adroitement l'air compoſé de ſa mere, que pluſieurs crurent qu'elle abdiquoit généreuſement la Couronne en faveur de Charles ſon parent, par condeſcendance pour la Nation qui le deſiroit.

Son couronnement.

Le jour marqué pour le couronnement du Roi arriva. Charles crut rendre cette cérémonie plus autentique & plus ſolemnelle, en voulant que les Reines y aſſiſtaſſent: en quoi l'événement fit voir qu'il étoit mauvais politique, & connoiſſoit mal le cœur de l'homme & l'inconſtance du Peuple, toujours incertain de ce qu'il veut, & prêt à vouloir aujourd'hui le contraire, de ce qu'il ſouhaitoit hier avec fureur. L'Archevêque de Gran, à qui il appartenoit de couronner le Roi, demanda par trois fois ſuivant la coutume à la Nobleſſe, aux Prélats & au Peuple préſens, s'ils reconnoiſſoient Charles pour leur Roi; perſonne ne répondit aux deux premieres fois, quoiqu'à la ſeconde il eût élevé la voix; mais ce ton plus élevé ne fit que rendre le ſilence plus profond. Ce ne fut qu'à la troiſieme fois que ceux qui avoient engagé particuliérement Charles à venir en Hongrie, répondirent qu'ils le reconnoiſſoient pour leur Roi, il eſt ſûr que la préſence des deux Reines infortunées réchauffa les ames en leur faveur, en retraçant le ſouvenir des bienfaits du Roi Louis. Des préſages vinrent encore frapper le Peuple déjà repentant de ſa démarche. Lorſqu'on reconduiſoit Charles après la cérémonie; la Banniere du Roi Etienne qu'on portoit de-

vant lui se brisa en plusieurs morceaux, par la maladresse de celui qui la portoit, & qui la heurta violemment contre l'Architrave de la porte de l'Eglise. Le même jour un orage violent renversa plusieurs Maisons, & écrasa plusieurs personnes sous leurs ruines. A la suite de cet orage, une nuée de corbeaux vinrent fondre sur le Palais Royal, y entrerent par diverses ouvertures, & y firent un bruit effroyable, sans qu'il fut possible de les en chasser. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

C'étoit plus qu'il n'en falloit pour augmenter le repentir des Esprits foibles, & les dispositions du plus grand nombre éclaterent assez, pour faire connoître aux Reines, que les Hongrois revenus de leur premier emportement, n'avoient plus que de l'indifférence pour l'usurpateur. Nicolas Ban de Gara étoit resté inviolablement attaché aux deux Princesses, Il leur donna une derniere preuve de son entier dévouement, en leur proposant de faire assassiner leur oppresseur. Elles applaudirent à cette ouverture: & le complot fut si bien conduit, que Charles fut attiré, sous prétexte d'affaire, dans l'appartement des Reines, où il fut frappé en leur présence d'un coup mortel sur la tête, que lui porta Brasio Torgas, assassin aposté par Nicolas Ban de Gara. Ni l'un, ni l'autre n'eurent aucuns risques à courir, parce que l'on avoit mis par tout de nouvelles Gardes affectionnées aux Reines. Les Italiens épouvantés, chercherent à fuir, ou à se cacher. On entendit crier dans tous les quartiers de la Ville; *vive Marie, fille de Louis; vive le Roi Sigismond son mari! Meure le tyran Charles, meurent tous les traitres ses partisans!* Exemple étrange & souvent renouvellé de l'inconstance du Peuple!

Sa mort 1386.

Marguérite ne fut point étonnée de la fin malheureuse de son époux. Il semble qu'elle la prévît, lorsqu'elle le dissuadoit d'accepter les offres dangereuses des Hongrois. Après avoir rendu les derniers devoirs à ce Prince, que son ambition avoit perdu, elle fit proclamer Roi de Naples, Ladislas son fils, âgé pour lors de dix ans seulement; se reconcilia avec le Pape, en le laissant maître de prendre dans le Royaume toutes les Terres qu'il jugeroit à propos pour enrichir ses parens; & se crut, sous la protection du S. Siege, n'avoir rien à craindre des ennemis de l'Etat. Cette Princesse n'avoit aucun talent pour le Gouvernement. Ayant peu de mérite elle-même, elle étoit peu capable de discerner dans la foule des Partisans ceux qui en avoient, & dont les bons conseils auroient pu suppléer à son insuffisance. Elle choisit mal ses Ministres; les premieres charges du Gouvernement furent confiées à des personnes peu propres à les bien remplir; & elle les laissa encore disposer des emplois subalternes en faveur de leurs Créatures. Ainsi les rênes de l'administration furent en des mains incapables de les bien diriger. L'ignorance & l'injustice, ne tarderent pas à faire sentir leurs cruels effets à la Noblesse & au Peuple. Le mal devint si grand que les cinq places ou assemblées de la Noblesse se joignirent au Peuple pour y remédier. On créa une nouvelle Magistrature, nommée *les huit Seigneurs du bon Gouvernement*, leur emploi étoit, pour ainsi dire, de veiller à la conduite des Ministres du Roi, d'empêcher qu'ils ne commissent aucune injustice; de présider aux différens tribunaux

Ladislas Roi de Naples.

(1) Giannone, *même Liv. ch. 2 & suiv.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

de la Judicature, pour que l'innocent n'y fut pas opprimé, par les intrigues & l'argent du plus fort. Cette nouvelle Magiſtrature, compoſée d'hommes integres, ſe rendit redoutable aux Miniſtres, au Conſeil ſuprême, à la Reine même, qui fit de vaines tentatives pour la ſupprimer.

Dès l'année précédente 1385, Clément, toujours Pape d'Avignon, avoit donné l'inveſtiture du Royaume de Naples au fils du Duc d'Anjou, nommé Louis comme ſon pere. Ce jeune Paince ſe fit un parti conſidérable dans le Royaume, par les ſoins de Thomas Sanſeverin, & de Clément. Une Armée vint ſoutenir ſa Cauſe, & Marguérite fut obligée de ſe retirer à Gaëte, où elle reſta tout le tems que dura cette guerre. Sa retraite laiſſa Naples à la diſcrétion du parti Angevin. Mais la méſintelligence des Chefs de ce parti nuiſit aux affaires du Roi Louis. II.

Mariage de Ladiſlas avec Conſtance, fille de Mainfroi de Clermont. 1389.

Ladiſlas, pour fortifier ſon parti, épouſa, en 1389, la fille de Mainfroi de Clermont, Comte de Modica, & eut le bonheur de voir monter ſur le trône Pontifical le Cardinal Pierre Tomacello, ſous le nom de Boniface XI, à la place d'Urbain VI; homme bourru, haï de tout le monde, & qui ne pouvoit pas lui être d'aucun ſecours, au lieu qu'il comptoit retirer des ſervices importans de ſon ſucceſſeur. En effet, le nouveau Pape épouſa vivement les intérêts de Ladiſlas, dans l'eſpérance de lui faire acheter ſa protection auſſi cher qu'il pourroit, pour l'agrandiſſement de ſa famille.

Louis II, Duc d'Anjou s'empare de Naples.

Louis averti de tout ce qui ſe paſſoit, s'étoit embarqué à Marſeille, au mois de Juillet de la même année; & au mois d'Août ſuivant il fit ſon entrée dans Naples, où il fut reçu comme Souverain; les cinq places de la Nobleſſe lui firent hommage, ainſi que les Barons de ſon parti, & tout le Peuple. Le Commandant du Château de S. Eramo, livra cette Fortereſſe, ou plutôt la lui vendit, au prix du Bailliage de S. Paul, de l'office de Juge des Etudians, & des droits qu'on levoit ſur la farine & ſur les Bâtimens qui arrivoient dans le Port de Naples. Le Château-neuf tint plus long-tems, l'Officier qui y commandoit, le défendit juſqu'à la derniere extrémité, Il refuſa toutes les offres qu'on lui fit, ne ſe rendit que quand il manqua abſolument de vivres, & ne demanda d'autres graces que la vie ſauve, pour lui & pour ſon monde; en quoi Louis II. exalta beaucoup ſa valeur & ſon déſintéreſſement. Le Château de l'œuf ne pouvant pas tenir davantage, ſe rendit à des conditions honorables que méritoient ſa belle défenſe. Par ces heureux ſuccès. Louis ſe trouva maître de Naples. Il manquoit de moyens pour conſerver cette conquête. Sa plus grande force étoit dans la foibleſſe de ſon rival.

Divorce de Ladiſlas & de Conſtance. 1391.

Par l'indolence de l'un & l'impuiſſance de l'autre, les choſes reſterent quelque tems dans cet état. Quelque forte envie qu'eut Ladiſlas de recouvrer ſa Couronne, il manquoit de moyens pour y réuſſir. En 1360, Mainfroi de Clermont mourut, & peu après il ſe répandit un bruit, vrai ou faux, que le Duc de Monblanco avoit un commerce de galanterie avec ſa veuve. Marguérite ſe ſervit de ce prétexte pour tramer le divorce de ſon fils & de Conſtance, diſant qu'il ne convenoit pas que le Roi Ladiſlas eut pour femme la fille de la Coucubine d'un Catalan; ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le Pape donna dans cette intrigue, & donna ordre à l'Evêque de Gaëte de faire la célébration de l'acte de divorce. On aſſure que Marguérite avoit deſſein

de procurer à ſon fils une nouvelle épouſe avec une nouvelle dot, & que le Pape devoit y avoir part. Cette action, quelqu'en fut le motif, déshonora également le jeune Prince, ſa mere & le Pontife.

Sect IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples.* 1282-1442.

En 1393, Ladiſlas ſe crut en état de recommencer la guerre. Il eut quelques ſuccès, & il les auroit pouſſés plus loin, ſans une violente maladie qui l'arrêta l'année ſuivante, & le réduiſit à une telle extrémité, qu'on le crut empoiſonné. Il en réchappa néamoins, pour continuer la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant. Le Pape Boniface XI & les Cardinaux à ſon exemple, lui prêterent de groſſes ſommes d'argent, qu'il devoit leur rembourſer en Terres, Villes & Châteaux du Royaume de Naples, lorſqu'il en ſeroit paiſible poſſeſſeur. Louis de ſon côté, tira de grands ſecours de Clément, de ſorte que cette guerre ſe faiſoit réellement avec l'argent des deux Papes compétiteurs. La mort de Clément, arrivée en 1394, ne changea rien à l'état des affaires, parce que Pierre de Lune, Arragonois, que les Cardinaux d'Avignon élurent à ſa place, fut auſſi porté pour Louis, que ſon Prédéceſſeur l'avoit été.

La guerre recommence avec une nouvelle vigueur. 1393.

Ladiſlas étoit parvenu juſqu'aux portes de Naples. Le parti d'Anjou couroit de grands riſques d'avoir le deſſous dans cette Campagne. L'indolence de Louis, jointe à ce qu'il ne recevoit de France que de foibles ſecours, hâta ſa chûte, Ne pouvant augmenter ſes forces, il voulut diminuer celles de ſon ennemi, en détachant de ſon parti le Duc de Seſſa, à qui il fit demander ſa fille en mariage. Les intrigues de Boniface firent échouer ce projet d'alliance. Enfin, Ladiſlas ſerrant de plus en plus la Ville, Louis en ſortit & ſe retira à Tarente. A peine en fut-il ſorti que les Napolitains rendirent leur Ville à Ladiſlas, ſous des conditions avantageuſes qu'il leur accorda, & qu'il remplit avec tant de généroſité, qu'il répandit plus de graces qu'il n'en avoit promis. A cette nouvelle, Louis perdit courage, & réſolut de s'en retourner en Provence, Ses partiſans voulurent le détourner de ce deſſein. Le Pape d'Avignon lui envoya des ſecours en hommes & en argent. Tout fut inutile. Las de la guerre, il fit demander au Roi Ladiſlas de permettre à Charles d'Anjou ſon frere, & à tous les François qui étoient dans le Château-neuf, d'en ſortir avec leur ſuite & leurs effets, moyennant quoi il lui ſeroit remis. Ladiſlas accorda facilement cette propoſition. Les Galeres de Louis vinrent recevoir ceux qui ſortirent du Château & elles firent voile pour la Provence.

Ladiſlas reprend Naples.

En 1400, Naples & preſque tout le Royaume reconnoiſſoient Ladiſlas pour leur Souverain. La ſeule Ville de Tarente reſtoit attachée au parti Angevin. Le Roi, touché du ſort de Conſtance de Clermont qu'il avoit répudiée ſans raiſon, & qui ſupportoit ſa diſgrace avec autant de patience que de modeſtie, la maria à André de Capoue, fils aîné du Comte Altavilla, jeune Seigneur de ſon âge & ſon favori. Cette Princeſſe, dont l'ame égale à ſa premiere fortune, ſentoit que Ladiſlas en agiſſoit ainſi par un juſte remords, acheva de le confondre par ces paroles qu'elle dit à ſon nouvel epoux, en préſence d'une grande quantité de nobleſſe & de peuple, à deſſein, ſans doute, qu'elles fuſſent rendues au Roi: *André de Capoue, tu peux te regarder comme le plus heureux Cavalier du Royaume, puiſque tu vas avoir pour Concubine la légitime épouſe du Roi Ladiſlas ton maître.* Le mariage fut célébré avec beaucoup de pompe. 1400.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

Le Roi ſongea à ſe marier lui-même, afin de tranſmettre ſa Couronne à ſes deſcendans. Le Pape Boniface ſe chargea de lui trouver une Princeſſe digne de lui & convenable à ſes intérêts. Il demanda pour lui Marie, ſœur de Jean, Roi de Chypre, qui l'accorda avec plaiſir. Ce mariage ſe fit en 1403, mais la Reine étant morte peu après, Ladiſlas épouſa la Princeſſe de Tarente en 1406, afin de réunir cette Principauté à ſa Couronne.

1406. 1403.

Son expédition en Hongrie.

Ce fut environ dans ce même tems, (1) que les Hongrois mécontens de leur Roi Sigiſmond, s'étant ſoulevés contre lui, l'empriſonnerent, éleverent la Baniere de Ladiſlas, & le proclamerent Roi de Hongrie, comme fils & héritier de Charles III. Ce Prince héſitoit d'accepter leur offre; craignant l'inconſtance de la Nation Hongroiſe, dont ſon pere avoit fait une ſi triſte épreuve. Il partit néanmoins pour ſe rendre à leurs vœux, & quelques Auteurs aſſurent qu'il fut couronné Roi de Hongrie par l'Archevêque de Gran. D'autres prétendent que s'étant arrêté à Zara, il y apprit que Sigiſmond étoit en liberté & à la tête d'une nombreuſe Armée, avec laquelle il ſe mettoit en devoir de ſoumettre ſes Sujets rebelles; qu'il reçut même quelques inſultes des habitans de Zara, & qu'il prit le parti de revenir dans ſes Etats, laiſſant les Hongrois aux priſes avec leur Roi. Quoiqu'il en ſoit, il eſt ſûr qu'il revint en Italie, mais il ajouta à ſes titres celui de Roi de Hongrie, & la Reine Jeanne II. qui lui ſuccéda, & tous les autres Rois de Naples leurs Succeſſeurs, s'intitulerent auſſi Rois de Sicile, de Jéruſalem & de Hongrie. (2)

Il ſe rend deux fois maître de Rome.

Boniface étoit mort en 1404, Innocent VII. lui avoit ſuccédé. Il s'en falloit bien qu'il affectionnât Ladiſlas comme avoit fait ſon Prédéceſſeur. Auſſi le Roi de Naples faiſoit peu de cas du Pontife. De l'indifférence, il paſſa au mépris & à la haine, au point qu'il réſolut d'aller à Rome, de s'en rendre maître & de chaſſer Innocent VII. Ce Pape étoit odieux aux Romains qu'il maltraitoit. Le Peuple ſe ſouleva. Ladiſlas ſaiſit cette occaſion de ſe préſenter aux Romains comme leur vengeur. Il vint à Rome, & força Innocent à ſe retirer à Viterbe avec ſon neveu Louis, Marquis de la Marche, qu'il avoit appellé à ſon ſecours. (3) Le Roi maître de Rome paſſa à Pérouſe qu'il prit auſſi. Les Romains cependant rappellerent le Pape, & chaſſerent les troupes étrangeres. Ladiſlas irrité de cette inconſtance naturelle au Peuple, quitta bruſquement les Etats du Pape pour revenir dans ſon Royaume, déterminé à ſe venger de l'affront que lui faiſoient les Romains, après l'avoir attiré chez eux. Mais Innocent mourut le 6 de Novembre (4) de la même année 1406.

Grégoire XII. fut élu à ſa place, & pour terminer le Schiſme qui diviſoit l'Egliſe, il devoit renoncer à ſa dignité, ainſi que Clément, Pape d'Avignon; & après cette renonciation de part & d'autre, tous les Cardinaux réunis, devoient procéder à une élection, par laquelle on mît ſur la Chaire Pontificale une perſonne qui fut univerſellement reconnue pour le ſeul & légitime Chef de

(1) Les uns placent cette expédition qui ne réuſſit pas, entre les deux mariages de Ladiſlas, avant la mort de Boniface, les autres la mettent après ſon ſecond mariage avec la Princeſſe de Tarente, & conſéquemment près de deux ans après la mort de ce Pape.

(2) Giannone, *Liv.* XXIV. *ch.* 6.

(3) Là-même.

(4) Ladiſlas & Innocent avoient fait la paix au mois d'Août. Lunig, *Tom.* II. *p.* 1220.

de l'Egliſe univerſelle. On devoit tenir à Livourne une conférence pour accélérer le ſuccès de ce pieux deſſein. Grégoire avoit déjà quitté Rome, quoique ſous divers prétextes il éludât cette conférence, Ladiſlas profita de ce moment pour marcher vers Rome avec quinze mille chevaux & huit mille fantaſſins. Il avoit pris de ſi bonnes meſures pour aſſurer la réuſſite de ſon entrepriſe, que le 25 Avril 1408, il ſe rendit maître de Rome & y entra en vainqueur, ſous un dais de drap d'or, porté par huit Barons Romains. Dès le même ſoir il alla au Capitole, & le lendemain le Château St. Ange ſe rendit. Ladiſlas joignit à ſes autres titres celui de Roi de Rome. Il ſéjourna dans cette Capitale du monde Chrétien, juſqu'au 25 Juillet ſuivant, qu'il s'en retourna à Naples: ce qui fut cauſe que ſa conquête lui échappa une ſeconde fois.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'a l'an 1282. Hiſt. de Naples.* 1282-1442.

Troiſieme tentative de Ladiſlas ſur Rome. 1408.

On ſait que cette année 1408, vit trois Conciles indiqués; & l'année ſuivante trois Papes. Nous ne parlons ici de cet événement, que pour dire que Ladiſlas reconnut conſtamment Grégoire, & lui rendit tous les honneurs dus au légitime Pontife; & qu'Alexandre V, troiſieme Pape élu par les Cardinaux au Concile de Piſe, ſollicita de nouveau Louis II, qui prenoit le titre de Roi de Naples, de faire une nouvelle tentative ſur ce Royaume. Pour l'engager plus efficacement, il déclara, par une Bulle publique, Ladiſlas excommunié, ſchiſmatique, & partant privé du Royaume. Alexandre ſe promettoit d'avoir quelque part à cette conquête. La mort fruſtra ſes eſpérances: il mourut à Bologne, le 3 de Mai 1410, avant que Louis eût fait les préparatifs de l'entrepriſe qu'il méditoit. Jean XXIII. qui lui ſuccéda eut la même envie d'expulſer Ladiſlas du Royaume de Naples, & Ladiſlas forma le projet de ſe rendre une troiſieme fois maître de Rome. Le Roi Louis avoit pris les devans; il étoit déjà à Rome, qui lui étoit ſoumiſe. Ladiſlas paſſa par Capoue & arriva à Rocca Secca. Louis vint lui offrir le combat. La bataille dura pluſieurs heures avec une grande opiniatreté des deux côtés. Enfin, l'armée de Louis fut victorieuſe; mais il ne ſut pas uſer de ſa victoire, ou plutôt, il ne lui fut pas poſſible d'en profiter. Il vouloit marcher à Naples. Ses Troupes mal payées refuſerent de le ſuivre. Il alla à Bologne demander de l'argent au Pape Alexandre, qui ne put pas lui en donner, de ſorte qu'il fut contraint de revenir en Provence, où il mourut peu de tems après.

Il eſt défait par le Duc d'Anjou.

Ladiſlas, quoique vaincu, ne perdit point courage. Raſſemblant les débris de ſon Armée qui s'accrut par ceux qui abandonnerent Louis victorieux, & par ſes propres ſoldats faits priſonniers, qui ſe racheterent aiſément, eux, leurs chevaux & leurs armes, par une modique ſomme d'argent, tant ils manquoient de tout, il ſe mit à ravager l'Etat Eccléſiaſtique, ſur-tout lorſqu'il apprit que le Vainqueur, loin de pourſuivre ſa victoire, avoit été forcé de ſe retirer. Le Pape lui demanda la paix & elle lui fut accordée en 1412. Mais lorſque ce Pontife ſe préſentoit à un Concile univerſel, qui ſe tint l'année ſuivante pour étouffer le Schiſme, Ladiſlas s'empara de nouveau de Rome, contre la foi des Traités, & fit ſi bien qu'il engagea Sforza & Paul Orſino, deux des meilleurs Capitaines qui ſervoient le Pape, à paſſer à ſon ſervice. Ce Prince ambitieux & remuant ſe diſpoſoit en même tems à porter la guerre en Toſcane. Pour cet effet, il fixa ſa demeure à Pérouſe, d'où

1412. *Il s'empare de nouveau de Rome.* 1413.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

tenant en échec les Terres de la Toſcane, de la Romagne, de la Lombardie, il en tiroit de fortes contributions, tant de gré que de force.

Les Florentins craignoient avec raiſon pour leur République. Ils lui envoyerent des Ambaſſadeurs avec des préſens. Ils ſe mirent en état de défenſe. Ils joignirent la ruſe à ces précautions, & celle-ci les délivra de leurs craintes. Informés que le Roi étoit amoureux de la fille d'un médecin de Pérouſe, avec laquelle il alloit ſouvent paſſer la nuit, on aſſure qu'ils gagnerent à prix d'argent le pere & l'engagerent à ſe ſervir de ſa fille pour empoiſonner ſon amant d'une maniere étrange & peut-être inouïe juſqu'alors. Ce Médecin ſéduit par l'or des Florentins, donna à ſa fille une compoſition empoiſonnée, lui diſant de s'en frotter les parties naturelles, comme d'un ſpécifique ſûr, pour exciter dans le Roi les plaiſirs de la jouiſſance à un tel point qu'il ne pourroit jamais ceſſer de l'aimer. Le poiſon opéra. Ladiſlas contracta une maladie lente, qui le conduiſit au tombeau, le 6 d'Août de l'année 1414. Il ne laiſſa aucun héritier des trois femmes qu'il avoit épouſées. On peut en attribuer la cauſe à ſes débauches, qui abrégerent encore ſes jours. Il n'avoit pas trente-neuf ans accomplis. Ses Châteaux étoient comme de petits férails où il tenoit un certain nombre de Concubines. Il avoit dans le Château-neuf, la fille du Duc de Seſſa, & une autre qu'on nommoit la petite Comteſſe; (1) & il ſe cachoit ſi peu, que lorſqu'il épouſa la Princeſſe de Tarente, celle-ci fut choquée qu'il tint ſes maîtreſſes ſi près d'elle. Il avoit donné un appartement dans le Château de l'Œuf à Marie Guindazzo, à qui il rendoit de fréquentes viſites. Outre cela, il avoit à ſa diſpoſition pluſieurs femmes de Naples & de Gaëte; & par-tout où il paſſoit, ou s'arrêtoit, il avoit des émiſſaires chargés de lui procurer les plus belles femmes. Ce Prince, ſi livré à ſes plaiſirs, n'en avoit pas moins l'humeur guerriere; mais occupé de faire la diſcipline militaire, il négligea les autres branches de l'adminiſtration, & le Royaume toujours en guerre ſous ſon rêgne, ne vit point fleurir dans ſon ſein les Lettres & les Arts.

Il meurt empoiſonné 1414.

JEANNE II. *Reine de Naples.*

Jeanne II, ſœur de Ladiſlas & veuve du Duc d'Autriche, ſuccéda à ſon frere, & fut proclamée Souveraine le jour même de ſa mort. Elle étoit d'un tempérament preſqu'auſſi laſcif que ſon frere, & l'amour lui fit faire une grande faute, dès le commencement de ſon rêgne. Lorſqu'elle n'étoit encore que Ducheſſe, elle avoit pris une forte paſſion pour Pandolfe Alapo ſon échanſon, d'autres diſent ſon maître-d'hôtel, auquel elle s'abandonnoit ſecrétement. Lorſqu'elle ſe vit Reine, elle ne garda plus aucune bienſéance, & la pudeur qu'on dit naturelle à ſon ſexe, fut immolée à la vivacité de ſes deſirs. Elle éleva Pandolfe à la Charge de Grand-Chambellan, dont les fonctions, conſiſtant à avoir ſoin du patrimoine & des revenus de la Couronne, mettoient le Royaume à ſa diſcrétion. Cet homme étoit jaloux de Sforza, que la Reine recevoit familiérement. Il l'accuſa auprès de cette Princeſſe d'être affectionné au parti de Louis d'Anjou; & d'avoir deſſein de ſe rendre maître de Naples, du Château & même de la perſonne de la Reine. Jeanne trop crédule, chargea ſon favori de faire arrêter Sforza: ce qui fut exécuté. Cet empriſonnement allarma tous ceux du parti de Duraz. Ils repréſenterent à la Reine

(1) Coſtanzo, *Lib.* XI. Giannone, *Lib.* XXIV. *ch.* 8.

qu'il y avoit de l'imprudence à s'en rapporter au seul Pandolfe, dans une affaire de cette importance; que Sforza étoit un Capitaine à ménager; qu'il n'avoit donné aucun sujet de soupçonner sa fidélité; & que cette démarche précipitée, pourroit nuire à ses intérêts, si elle ne se hâtoit de la réparer. Jeanne répondit qu'elle avoit ordonné à Pandolfe de prendre l'avis de son Conseil, avant que de faire arrêter Sforza; qu'il ne l'avoit pas fait parce que le péril étoit urgent; que du reste il étoit juste d'écouter ce que Sforza pouvoit alléguer pour prouver son innocence; & que si ses preuves étoient suffisantes, elle lui rendroit la liberté.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

La Reine étoit plus inquiete qu'elle ne le sembloit, & Pandolfe partageoit son inquiétude. Il alla voir Sforza dans sa prison, lui persuada qu'il n'avoit aucune part à son empriſonnement, & qu'il travailloit à le faire élargir par le crédit que Cathérine Alapo sa sœur, avoit auprès de la Reine. En effet, quelque tems après, il vint lui dire qu'il étoit libre, & que la Reine lui accordoit avec la liberté la charge de Grand-Connétable, avec huit mille ducats par mois, à condition qu'il épouseroit Cathérine sa sœur, à qui il devoit son élargiſſement. Sforza, d'un caractere franc & reconnoiſſant crut tout ce qu'on lui disoit, sortit de prison, & accepta Cathérine pour femme.

Son mariage avec le Comte de la Marche. 1415.

Jeanne alloit épouser Jacques, Comte de la Marche, Prince de la Maison de France, mais éloigné de la Couronne, il ne devoit point porter le titre de Roi, mais seulement de Gouverneur-Général du Royaume; au moins c'étoit la convention qui avoit été faite, & réellement quelques-uns des Seigneurs que la Reine envoya à la rencontre de son époux, ne lui donnerent que le titre de Comte; d'autres pourtant lui donnerent celui de Roi, & parmi ceux-ci furent presque tous les Barons natifs du Royaume, partisans de la Maison de Duraz, & en particulier Jules César de Capoue, qui voyoit avec peine la faveur de Pandolfe, dont il craignoit les suites pour Jeanne & le Royaume. Il eut des entretiens particuliers avec le Comte de la Marche: il lui fit connoître l'état des choses, le commerce de la Reine avec son favori, l'insolence de cet homme, & ce qu'on devoit craindre de ses intrigues.

Avant l'arrivée du Comte à Naples, la Reine fut informée que le plus grand nombre des Seigneurs de sa Cour avoit donné le titre de Roi à son époux, qu'il s'étoit même élevé à ce sujet quelque contestation entre les Barons, que Sforza, qui ne lui avoit donné que celui de Comte, étoit dans les fers. La Reine allarmée fit dire aux Elus de Naples que son époux devoit arriver le lendemain, & qu'elle entendoit qu'ils le reçuſſent comme leur Roi. Ces ordres furent exécutés, & lors de la cérémonie du mariage. Jeanne dit elle-même à l'Assemblée, composée de toute la Nobleſſe du Royaume: „ Vous „ voyez le Prince que je rends maître de ma personne, & à qui je donne „ ma Couronne; que ceux qui m'aiment & sont affectionnés à ma maison, „ le reconnoiſſent, le nomment & le servent comme leur Roi". Ces paroles furent suivies de cris de joie; & l'on entendit répéter par-tout; *Vive le Roi Jacques & la Reine Jeanne, nos maîtres.* Le reste du jour se passa en divertiſſemens.

Le lendemain on vit arriver Sforza chargé de chaînes. Il méritoit un meilleur sort, & l'on eût été plus touché de sa disgrace, si depuis son alliance avec Pandolfe, il n'eût partagé l'indignation du public contre ce favori. Le

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

jour suivant le Roi fit arrêter Pandolfe lui-même. On le conduisit au Château de l'œuf. On le mit à la torture. Il avoua tout ce que le Roi vouloit savoir. Il fut condamné à mort & eut la tête tranchée le premier jour d'Octobre 1415, à la grande satisfaction du Public. (1)

Captivité de la Reine.

Aprés cette exécution, le Roi Jacques voulant remédier aux galanteries de la Reine, dont il avoit été informé par Jules César de Capoue, lui donna un vieux Officier François pour Argus, sous le nom d'Ecuyer, & fit veiller de si près sur sa conduite, qu'il ne lui étoit pas possible de voir personne, ni de parler à qui que ce fut sans témoin. L'espece de captivité, où Jeanne étoit retenue, ne fut point absolument désaprouvée dans les commencemens. On la regarda comme une juste punition de sa conduite passée, & une précaution néceſſaire pour l'avenir. Dans la suite la Nation l'envisagea d'un autre œil, & ce fut la faute du Roi. Entourré de François, il négligea la Noblesse Napolitaine, ne lui donnant que la moindre part aux emplois & aux honneurs du Royaume. Les Charges de Grand-Connétable, de Grand-Chambellan & de Grand-Sénéchal vinrent à vaquer, & on en pourvut des François; Jacques ne songea pas même à Jules-César de Capoue & aux autres qui lui avoient rendu des services essentiels. Par-là, il perdit bientôt l'affection que la Noblesse & le Peuple lui avoient d'abord témoignée. On commença à trouver mauvais que le Roi retint la Reine captive dans son appartement. Depuis trois mois elle n'avoit pas paru en public. Quelques Seigneurs se plaignirent au Prince lui-même qu'il ne la traitoit pas comme il convenoit à son rang & au sang des grand Rois dont elle descendoit. Le Roi fut piqué de ces reproches.

Conspiration contre le Roi découverte.

Jules-César de Capoue, plus indigné que les autres, que Jacques se montrât ingrat envers lui, forma un projet téméraire que son imprudence fit avorter. Il vint à Naples, où il fut bien reçu du Souverain. Il lui demanda la permission de rendre ses devoirs à la Reine. Il lui parla en particulier; grace qu'on n'accordoit à cette Princesse que depuis le mécontentement que les Nobles avoient témoigné, & seulement pour un petit nombre de Seigneurs qui étoient bien venus du Roi. Jules-César oublia dans cette entrevue combien il avoit offensé sa Souveraine; & par une imprudence qu'on a peine à concevoir, il lui confia que la Noblesse étoit mécontente du Comte de la Marche, (donnant ce nom au Roi) qu'en son particulier, il avoit de justes sujets de se plaindre de son ingratitude; qu'il avoit dessein de la délivrer de la captivité où elle languissoit en ôtant la vie au Roi. Jeanne qui le voyoit avec horreur, comme le premier Auteur de la contrainte où elle étoit retenue, fit semblant d'approuver son dessein, pour lui tendre un piege où il devoit se perdre; & dès qu'il fut sorti, elle se fit un mérite auprès de Jacques, de lui dévoiler le complot de Jules. Le Roi, pour être plus sûr de la vérité de cette ouverture, convint avec la Reine qu'il se cacheroit dans sa chambre, & que sans être vu du traître, il entendroit les particularités de son projet, lorsqu'il viendroit en entretenir Jeanne. Ce stratagême réussit comme il avoit été arrangé, & le Roi se convainquit pas ses propres oreilles, de ce qui se tramoit contre lui. Jules fut arrêté avec son sécrétaire son complice; au mo-

(1) Giannone, *Liv.* XXV. *ch.* I.

ment qu'ils sortoient du Château. Leur procès fut fait & ils furent décapités.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

La découverte de cette conspiration rendit la Reine plus libre, & le Roi plus méfiant. La Princesse obtint la permission d'aller dîner chez un riche marchand Florentin. Quand on fut dans la Ville que la Reine devoit sortir, la Noblesse & le Peuple accoururent en foule sur son passage. Sa tristesse lui donnoit un air touchant. Elle émut tout le monde de compassion. Quelques Seigneurs soulevèrent la Populace, & résolurent par ce moyen de faire rendre la liberté à Jeanne. Le Roi averti de ce tumulte, crut le mal plus grand. Il craignit d'être assiégé dans le Château-neuf, & se retira dans celui de l'œuf. La Reine fut conduite dans celui de Campuana, qui lui fut remis par le Commandant. La jeunesse réjouie de cet événement vouloit qu'on assiégeât le Roi. Des personnes plus sensées comprirent que s'il convenoit d'adoucir le sort de la Reine, & se servir de la circonstance présente pour obtenir du Roi qu'il eût pour la noblesse du Royaume les égards & la considération qu'elle méritoit, il ne falloit pas aussi risquer de livrer de nouveau l'Etat à une femme dont la foiblesse pour d'indignes favoris étoit trop connue. Dans cette idée, on fut d'avis de proposer un accommodement au Roi.

La Reine recouvre sa liberté.

Jacques avoit perdu sa premiere fermeté: il accepta & promit tout ce qu'on voulut. Il fut arrêté que le Roi & la Reine vivroient ensemble en bonne union; que comme légitime maîtresse du Royaume, Jeanne seroit reconnue pour telle, ainsi qu'il étoit dit dans le traité de mariage, qu'elle se choisiroit & auroit une Cour convenable à son rang: que Jacques de son côté conserveroit le titre de Roi, avec une pension de quarante mille ducats par année, pour l'entretien de sa maison; qu'enfin les charges de la Couronne, les emplois du Royaume seroient possédées pour la plus grande partie par des Seigneurs Napolitains. (1).

Ce traité rendoit la liberté à la Reine, & permettoit à la Noblesse d'aspirer aux dignités & aux honneurs qui leur appartenoient plutôt qu'à des étrangers; mais il ne remédioit point aux maux que l'on avoit lieu d'appréhender; l'événement fit voir qu'il étoit insuffisant pour rétablir l'ordre. Jeanne disposa des emplois. Sergiani Caracciolo fut fait Grand-Sénéchal; Sforza fut élargi & réintégré dans l'emploi de Grand-Connétable. Jeanne, dont les passions avoient été long-tems contraintes, leur laissa prendre un libre essor. Elle fut sur-tout éprise de Sergiani: c'étoit un des plus beaux Seigneurs de la Cour, mais d'une beauté mâle & vigoureuse, & qui joignoit aux perfections du Corps, beaucoup d'habileté & de prudence. Il ne se livra pas d'abord à la Reine. Tandis qu'elle lui proposoit de songer aux moyens de se débarrasser du Roi son époux, pour qu'elle fut toute entiere & librement à son amant, celui-ci lui fit comprendre qu'il falloit commencer par se concilier l'affection de la Noblesse & du Peuple, en leur distribuant des graces & des bienfaits, elle suivit ce Conseil qui lui réussit. Sergiani avoit soin que personne n'eut à se plaindre de la Reine; par-là il établissoit plus solidement sa propre puissance.

Captivité du Roi.

Il étoit tems de songer à éloigner le Roi, au gré des deux amans. Sergiani porta Jeanne à proposer au Roi, tandis qu'ils soupoient ensemble, de faire

(1) Giannone, *au même endroit.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples.* 1282-1442.

ſortir tous les François du Royaume; ſous prétexte qu'il y avoit entre eux & les Napolitains une antipathie qui produiſoit de fréquentes quérelles & pouvoit avoir des ſuites plus funeſtes. Jacques répondit qu'il falloit auparavant récompenſer les ſervices de ceux qui avoient abandonné leur Patrie pour le ſuivre & le ſervir. La Reine répliqua d'un ton impérieux, qu'elle ſauroit bien les chaſſer malgré lui. (1) Le Roi piqué ſe leva bruſquement de table, & ſe retira dans ſon appartement. Jeanne, qui avoit prévu à-peu-près le reſultat de ſa propoſition, fit garder le Roi par des gens préparés à ce deſſein, de ſorte qu'il éprouvoit dans ce moment le ſort de la captivité qu'il avoit fait ſouffrir à la Reine quelques mois auparavant.

1417. Ce coup d'autorité déplut aux Nobles & au Peuple, particuliérement à ceux du parti de Duraz, qui ſentirent juſqu'où pouvoit aller le commerce de la Reine avec Sergiani, & la puiſſance exceſſive de ce favori. Tandis que ces choſes ſe paſſoient à Naples, Othon Colonne fut élu Pape ſous le nom de Martin V, & ce Pontife reconnu par toute la Chrétienté, mit fin au Schiſme dont l'Egliſe étoit depuis ſi long-tems déſolée. Jeanne lui envoya des Ambaſſadeurs, pour le féliciter de ſon avénement au Pontificat. Martin les reçut avec des grandes démonſtrations de bienveillance. De leur côté, le Roi de France & le Duc de Bourgogne ſolliciterent Sa Sainteté de faire intervenir ſa médiation pour obtenir l'élargiſſement du Roi Jacques; & les Seigneurs Napolitains du parti de Duraz, ſoutenus par le Capitaine Sforza & ſes troupes, demandoient à la Reine qu'elle chaſſât Sergiani de la Cour & du Gouvernement. Ce favori céda prudemment à l'orage, & dicta lui-même l'ordre qui l'envoyoit en exil à Procida, ne voulant pas expoſer le ſort de la Reine; mais il fit ſi bien, que cette Princeſſe promît au Pape d'élargir Jacques, ſeulement lorſque le Royaume ſeroit plus tranquille, & qu'elle n'auroit pas à craindre une révolution.

Dès l'année ſuivante, Sergiani reparut à la Cour avec plus d'éclat que jamais. Sforza étoit en Toſcane. Le favori que la Reine revit avec un nouveau plaiſir, étoit allé ſaluer le Pape à Florence, & par ſes négociations avoit conclu avec lui, au nom de Jeanne, pluſieurs traités qui avoient affermi pour toujours la Couronne ſur la tête de cette Princeſſe, & mis le parti de Duraz à l'abri de toute crainte. Car ce Courtiſan ruſé s'attachoit à ſe concilier l'affection de tous les partis. Le Pape envoya un Légat pour couronner Jeanne, & en même tems la ſolliciter de nouveau d'élargir le Roi Jacques. Sergiani fut d'avis qu'elle ſe rendit aux inſtances du Pape, moyennant quelques précautions qui furent approuvées & conſenties.

Son élargiſſement & ſa retraite en France, Couronnement de la Reine. 1415. 1419. Si le Roi avoit fait ſolliciter ſa liberté, ce n'étoit pas pour vivre d'avantage avec la Reine, ni dans le Royaume de Naples. Il repaſſa d'abord en France, où l'on aſſure qu'il finit ſes jours dans un monaſtere. (2) Jeanne fut couronnée publiquement le 20 Octobre 1418, avec cette Clauſe expreſſe dans l'Acte d'inveſtiture, que le Pape conſidérant combien les exemples paſſés

(1) Le même, au même Livre, *ch.* 2.

(2) Coſtanzo, *Lib* XIII. *Sub fin.* Le Comte de la Marche prit l'habit de Cordelier, dans le Couvent de Beſançon, en 1435, & mourut en 1438.

faisoient voir que le Gouvernement des femmes étoit contraire au bien de ce Royaume, il les en excluoit, tant qu'il se trouveroit des mâles jusqu'au quatrieme degré. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'a l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

Jeanne étoit tout-à-la fois inquiete & charmée du départ du Roi Jacques. Le Grand Sénéchal Sergiani Caracciolo commença à devenir absolu; ou plutôt, car il étoit déjà Souverain, au titre près, il affecta dans toutes les occasions, & envers tout le monde, une autorité insolente, qui le fit bientôt universellement haïr. Se croyant au dessus de toute crainte, il n'eut plus pour les Nobles les ménagemens qui leur avoient fait supporter son élévation: il chercha à se venger de ses ennemis, en éloignant les uns de la Cour, en faisant ôter des emplois aux autres, & en supprimant les pensions de plusieurs. Ce favori imprudent ne voyoit pas qu'il ébranloit sa puissance au lieu de l'affermir. Cette conduite causa un mécontentement général. Sforza sur-tout avoit juré de le perdre. Ce Capitaine, que le Grand-Sénéchal avoit fait envoyer contre Braccio pour le chasser des Terres de l'Eglise qu'il retenoit injustement, avoit été battu près de Viterbe, & ses Troupes fort diminuées après ce malheur, ne lui permettoient pas de former une entreprise par ses seules forces, quoique les Barons le sollicitassent vivement de se rendre à Naples. Il préféra d'envoyer son secrétaire à Louis III, Duc d'Anjou, fils de Louis II, pour l'inviter à venir prendre possession de la Couronne dont avoit joui son pere, lui faisant voir, par la disposition des esprits, qu'il s'en empareroit aisément. Le Duc ravi de ces propositions, en fit remercier Sforza, le nomma Vice-Roi & Grand-Connétable, lui fit tenir trente mille ducats pour recruter son Armée, & lui promit que bientôt il paroîtroit à la vue de Naples avec une Armée Navale.

Louis III, Duc d'Anjou, sollicité par Sforza, attaque le Royaume de Naples.

Sforza renvoya aussi-tôt à la Reine ses étendarts & le bâton de Général. Arrivé jusqu'aux murs de Naples, il y déclara qu'il venoit en faveur de Louis III, Légitime Souverain du Royaume, à qui il convenoit mieux aux Napolitains d'obéir, qu'à un favori insolent qui les tyrannisoit. La Reine & le Sénéchal furent effrayés de cet événement. On envoya sur le champ un Ambassadeur au Pape pour lui demander du secours, soit par lui-même, soit par les autres Princes d'Italie. On s'adressoit mal. L'entreprise de Louis ne s'étoit pas faite sans la participation de Martin V; lequel n'étoit pas content que le Ministere de Naples eut si mal soutenu la bravoure & l'Armée de Sforza lorsqu'il combattoit pour les intérêts du S. Siege. Aussi cette négociation eut un si malheureux succès, que le Pape autorisa l'expédition de Louis par un diplôme, qui dérogeant à l'investiture que Jeanne venoit de recevoir, ou qui du moins en expliquoit les motifs en faveur de la Maison d'Anjou. Il fit expédier une Bulle, datée de Florence, le 4 de Décembre 1419, où après s'être étendu sur les raisons, qui l'avoient déterminé, dont les plus solides étoient la minorité de Louis III, & les troubles du Royaume, il déclaroit que loin de préjudicier pour cette investiture aux droits de la Maison d'Anjou, il prétendoit, au contraire, qu'ils fussent conservés en leur entier; qu'en cas que le Royaume retournât à l'Eglise par la mort de Jeanne, sans postérité, ce que l'âge avancé de cette Princesse rendoit indubitable, il faisoit dès lors à Louis & à ses héritiers, l'inféodation du Royaume, sous les conditions ordinaires;

(1) Chioccarello & Summonte, *Lib.* IV.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

au défaut des héritiers mâles de Louis, en ligne directe, le Pontife appelloit les collatéraux Mâles jusqu'au quatrieme dégré, préférablement aux filles. (1)

Dans le même tems Alphonse, Roi d'Arragon, se préparoit à attaquer l'Isle de Corse. Mais la Reine Jeanne lui fit proposer d'employer ses armes en sa faveur, & pour l'y engager par un appât puissant, elle l'adopta son Successeur à sa Couronne. Alphonse jugea qu'il lui étoit plus avantageux de conquérir un beau Royaume, qu'un rocher stérile, il abandonna ses vues sur la Corse, & envoya seize Galeres au secours de la Reine Jeanne. Il vint lui-même à Naples, quelque tems après, où la Reine ratifia l'Acte d'adoption, ou plutôt en dressa un plus ample que le premier. Les armes d'Alphonse furent plus heureuses que celles de Louis, & peu s'en fallut que celui-ci ne perdit toute espérance de se rendre maître du Royaume, même d'y conserver aucune place; lorsqu'un nouvel événement fit changer la face des affaires.

1403. *La Reine appelle Alphonse, Roi d'Arragon à son secours & l'adopte.* 1421.

Alphonse avoit exigé l'hommage & fait prêter serment de fidélité en sa faveur, tant aux Villes qu'il avoit conquises, qu'à tous les Seigneurs qui étoient venus lui rendre leurs devoirs. Le Grand-Sénéchal qui prenoit ombrage de tout ce qui s'élevoit autour du trône, en augura que le Roi d'Arragon vouloit se rendre maître du Royaume de Naples, avant la mort de la Reine, contre la convention expresse du Traité d'adoption. Il inspira les mêmes soupçons à Jeanne. Alphonse s'apperçut du réfroidissement de la Reine à son égard. Quoiqu'il n'en sut pas positivement le sujet, comme il connoissoit l'ambition intrigante du Grand-Sénéchal, & la foiblesse de la Princesse, qui ne pensoit & n'agissoit que par son favori, il ne douta pas que Sergiani ne tramât quelque chose à son préjudice. Il le fit donc empriſonner le 27 Mai de l'année 1423, & alla ensuite trouver la Reine. Jeanne informée de ce qui venoit d'arriver, fit fermer les portes du Château. Alphonse ne pouvant la voir, se retira chez lui, & dans ce moment il y eut un grand désordre dans Naples, occasionné par les Espagnols & les Catalans qui étoient à la suite d'Alphonse, & par les Napolitains attachés au parti de la Reine. (2)

Elle révoque cette adoption pour adopter le Duc d'Anjou.

Jeanne, de l'avis de son Conseil appella Sforza à son secours. Ce Capitaine étoit alors à Bénévent. Il se flatta qu'en délivrant la Reine du péril où elle étoit, il en obtiendroit qu'elle révoquât l'adoption faite en faveur d'Alphonse, pour la procurer au Duc d'Anjou. Dans cette pensée il se hâta de venir à Naples, assiégea le Roi, enfermé dans le Château-neuf, & délivra la Reine, qu'il conduisit à Aversa. Ce fut là qu'il engagea cette Princesse à déclarer par un Acte solemnel, qu'elle fit le premier Juillet de la même année, qu'elle révoquoit pour cause d'ingratitude, la premiere adoption qu'elle avoit faite du Roi Alphonse, & adoptoit Louis III, Duc d'Anjou, à qui elle donnoit le titre de Roi. En conséquence, Louis vint trouver la Reine à Aversa. Elle fortifia encore son parti de l'alliance du Pape & du Duc de Milan, qui embrasserent ses intérêts.

Alphonse retourne en Espagne.

Alphonse voyant tant de forces réunies contre lui, comprit qu'il ne pourroit pas conserver Naples: il prit la résolution de retourner en Espagne; mais auparavant il eut soin de profiter de la passion de la Reine, pour obtenir l'échange

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles de la Maison de France*, Par Mr. d'E. *Tom.* III.
(2) Giannone, *Hist. civile du Roy. de Naples*, *Liv.* XXV. *ch.* 4.

change de tous les Seigneurs Eſpagnols & Catalans contre le Grand-Sénéchal ſeul.

Quelques-uns ont cru qu'Alphonſe ſongeoit déjà, & depuis le premier moment qu'il étoit entré dans le Royaume, à s'en rendre maître & ſeul Souverain, ſans attendre que la mort eût fermé les yeux de Jeanne; que les ſoupçons du Grand-Sénéchal étoient fondés ſur des indiſcrétions echappées à Alphonſe, & qu'il faiſoit lever une armée dans ſes Etats pour venir prendre la Reine & la conduire priſonniere à Catalogne. Quoiqu'il en ſoit, ce projet réel ou ſuppoſé, avorta par les meſures de Sergiani. Mais Alphonſe ne perdit jamais de vue ſes prétentions ſur Naples, & nous verrons dans la ſuite comment il les fit valoir.

Le Grand-Sénéchal devint plus puiſſant, plus ambitieux & plus inſolent que jamais. Louis ne pouvoit voir ſans indignation la foibleſſe de la Reine pour cet homme, & de ſon côté Sergiani voulant éloigner Louis de la Cour, dans la crainte qu'il ne fut un obſtacle aux progrès de ſon crédit; il engagea Jeanne à lui confirmer l'inveſtiture du Duché de Calabre, qui tenoit tout entier pour Alphonſe, & de l'envoyer s'en mettre en poſſeſſion par la force des armes. Il eut ſoin en même-tems de prolonger cette expédition, en ne fourniſſant que ce qu'il falloit de Troupes pour perpétuer la guerre contre les Aragonois ſans la terminer. Auſſi elle dura pluſieurs années (1); & Louis III. ne revint à Naples qu'en 1430. 1430.

Fin tragique de Sergiani, favori de Jeanne II.

La grandeur & l'inſolence de Sergiani devoient naturellement lui attirer une fin tragique. Il s'étoit emparé de pluſieurs Terres & Biens, ſoit pour lui, ou pour ſes parens & ſes créatures. Jeanne lui avoit donné la Principauté de Capoue. Toujours plus avide, il lui demanda celle de Salerne, & le Duché d'Amalfi. La Reine étoit âgée & infirme. Sergiani n'étoit plus jeune. Il n'étoit plus queſtion de galanterie entr'eux. La paſſion de l'un s'étoit changée en indifférence & en dégoût, & celle de l'autre en remords & en honte. Le favori même ſe croyoit trop puiſſant pour avoir des ménagemens pour celle dont la foibleſſe l'avoit élevé. Jeanne lui refuſa les nouveaux Biens qu'il lui demandoit, & ne put s'empêcher de lui dire en forme de reproches, qu'il devoit être content des Bienfaits dont elle l'avoit comblé. Le favori fut piqué de ce reproche. Cependant quelques jours après, il fit de nouvelles inſtances dont un ſecond refus fut le ſeul fruit. Outré de dépit, il éclata en paroles peu reſpectueuſes; & en injures: on aſſure même qu'il eut la hardieſſe de porter les mains au viſage de la Reine, & qu'il y laiſſa des traces de ſa fureur. (2) Cet excès d'inſolence dans un Sujet comblé de biens; arracha des larmes à Jeanne, qui gémiſſoit trop tard de ſon aveugle paſſion. Cette Princeſſe, dès que Sergiani l'eut quittée, ſe plaignit de ſon audace à la Ducheſſe de Seſſa, ſa confidente alors, & une ennemie implacable du Grand-Sénéchal. „ C'eſt „ une bête feroce, lui repondit la Ducheſſe; & ſi Votre Majeſté ne répri„ me ſon inſolence, peut-être qu'un jour ſa fureur le portera à vous étran„ gler. Il eſt de l'intérêt de vos jours de le faire rentrer dans ſon premier

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles, de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly, *même Tome.*

(2) *Là-même.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

„ état de pauvre & ſimple Gentil-homme, d'où vos bontés l'ont tiré. Cet indigne „ favori, non content de vous avoir fait tomber dans le mépris, ôſe, par „ la plus noire ingratitude, maltraiter celle qui l'a comblé de richeſſes & de „ grandeurs, qui lui a ſacrifié ce qu'elle avoit de plus cher au monde, ſa ré- „ putation & ſon honneur; qu'il éprouve aujourd'hui tout le poids de votre „ indignation, puiſqu'il abuſe de vos bienfaits contre vous-même".

1432.

La Reine goûta ce Conſeil, & dès ce moment, prit la réſolution de lui faire éprouver ſa colere, en diminuant ſon autorité, & le privant d'une partie des terres qu'il tenoit d'elle. Ce n'étoit pas là tout ce que demandoient ſes ennemis & ſes envieux. On voulut exalter l'indignation & le reſſentiment de la Reine, on lui dit qu'il cherchoit à s'emparer du Royaume; on lui propoſa enfin de le faire mourir. Elle n'y conſentit pas; elle ſe contentât de donner ordre qu'on l'arrêtât. Ses ennemis outrepaſſant cet ordre, le maſſacrerent à coups de hache dans ſon appartement, la nuit du 17 au 18 du mois d'Août 1432. La Reine, dit-on, fut fâchée de ſa mort; mais, comme on lui avoit perſuadé qu'il aſpiroit au trône, elle ordonna que tous ſes Biens fuſſent confiſqués. Pluſieurs de ſes parens & de ſes partiſans furent arrêtés & conduits en priſon. Son Cadavre reſta quelques jours ſans ſépulture; expoſé à l'indignation publique; & d'amples Lettres d'abſolution furent accordées aux aſſaſſins, coupables de ſa mort. Telle fut la fin tragique de ce favori.

Nouvelle adoption d'Alphonſe. 1433.

Eugene IV. avoit ſuccédé au Pape Martin V; Louis avoit épouſé, en 1431, Marguérite, fille du Duc de Savoie, & vivoit tranquillement avec elle dans le Duché de Calabre, qui lui avoit été donné pour apanage. Alphonſe, plus jaloux que jamais d'exécuter ſes deſſeins ſur le Royaume de Naples, négocioit auprès du Pape, pour en obtenir l'inveſtiture, & continuoit d'entretenir des rélations avec les Barons de ſon parti. Il ne tarda pas à apprendre la mort du Grand-Sénéchal. Inſtruit en même tems du crédit de la Ducheſſe de Seſſa ſur la Reine, il ſe haſarda d'envoyer des Ambaſſadeurs à Jeanne, pour tâcher de ſe reconcilier avec elle; il connoiſſoit ſon inconſtance, & ôſoit ſe flatter, malgré les apparences contraires, qu'elle renouvelleroit ſon adoption, revoqueroit celle du Duc d'Anjou, le remettroit en poſſeſion du Duché de Calabre, dont Louis III. jouiſſoit, & porteroit le Pape à confirmer ces nouveaux arrangemens. Rien n'étoit moins vraiſemblable. Alphonſe attendoit ces changemens de la légéreté de Jeanne, dont l'eſprit s'affoibliſſoit tous les jours. En effet, Jeanne lui permit d'entrer dans le Royaume. Il prit terre dans l'Iſle d'Iſchia, qui tenoit encore pour lui; & par une inconſéquence dont on voit peu d'exemples, la Reine annulla, par ſes Lettres du 4 Avril 1433, tout ce qu'elle avoit fait contre Alphonſe dix ans auparavant. Elle revoqua l'adoption de Louis III, & tout ce qui l'avoit ſuivi, ou précédé; reconnut de nouveau le Roi d'Aragon pour ſon ſeul & légitime héritier, renouvella l'adoption faite en ſa faveur, lui donna une ſeconde fois le Duché de Calabre, promettant d'enjoindre à Louis III, qui en jouiſſoit, de le remettre à Alphonſe & de ſortir du Royaume. Les Lettres portoient que Jeanne demeureroit néanmoins Souveraine du Duché de Calabre pendant ſa vie, & que la Ducheſſe de Seſſa avec Gilles Cacicero, qui ſeroit ſon Miniſtre, le gouverneroit au nom d'Alphonſe, qui juroit conformément à la volonté de la Reine, de retourner en Sicile, & de ne point entrer dans le

Royaume de Naples du vivant de Jeanne, sans sa permission, de n'y faire aucune sorte d'expédition, ni d'entreprise, de n'y semer aucun trouble, de ne point permettre à ses freres ni à ses Vassaux, de se déclarer contre la Reine & ses Sujets. Ces Lettres ne furent point publiées. Il importoit d'en dérober la connoissance au parti Angevin. Elles furent remises à la Duchesse de Sessa, qui devoit en demeurer dépositaire, jusqu'à ce que la Reine fut à même de les mettre en exécution. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Elle est sans effet.

Jusques-là Alphonse avoit lieu de s'applaudir de ses succès. Trop d'impatience fit manquer la conclusion de cette affaire. Le Roi, non content de ce que la Duchesse faisoit pour lui, oubliant qu'elle étoit séparée du Duc son mari, qu'elle haïssoit mortellement, eut l'imprudence d'engager celui-ci à se déclarer en sa faveur. Il n'en fallut pas davantage pour irriter la Duchesse, & convertir en haine toute l'affection qu'elle avoit témoignée jusqu'à ce moment au Roi Alphonse. Elle n'eut pas de peine à persuader la Reine qu'elle obligeoit un ingrat qui étoit venu, sous une feinte amitié, lui arracher une grace pour s'en servir contre elle, de concert avec le Duc de Sessa. On envoya des troupes dans les Etats de celui-ci pour le contenir, & Alphonse ayant fait une treve de dix ans avec la Reine retourna en Sicile. (2)

Mort de Louis III. 1434.

En 1434, Louis III. mourut d'une fievre violente, sans laisser d'enfans. La Reine le pleura sincérement: il le méritoit par sa déférence à ses volontés, & elle dut se repentir de n'avoir pas mieux agi envers un Prince qui lui avoit toujours témoigné beaucoup de complaisance & de reconnoissance. Il lui étoit arrivé une seule fois de reprocher doucement à Jeanne l'avilissement où la réduisoit son aveugle foiblesse pour le Grand-Sénéchal: il s'apperçut que cette liberté déplaisoit à la Reine, il ne lui en parla jamais depuis. Cette Princesse voulant témoigner combien le caractere débonnaire de Louis l'attachoit à la Maison d'Anjou, la veille de sa mort elle institua pour son héritier, René, Duc d'Anjou, frere de Louis III. Elle mourut en 1435, sans être regrettée, mettant fin à la premiere branche d'Anjou, issue de Charles I. Un extrême penchant au libertinage, un éloignement naturel pour tous les soins du Gouvernement, une inconstance sans exemple, une aveugle déférence pour ceux qui avoient pris quelque empire sur son esprit, forment les traits du caractere de cette Princesse, qui n'auroit jamais du régner, si le sort capricieux ne mettoit pas souvent à la tête des Peuples, ceux qui sont le moins capables de faire leur bonheur. Elle avoit laissé dans le trésor Royal cinq cens mille ducats, qui devoient être employés pour les besoins de la ville de Naples, & pour assurer la Couronne à René d'Anjou; & comme ce Prince étoit alors retenu prisonnier par le Duc de Bourgogne, elle avoit nommé seize Nobles pour administrateurs du Royaume, jusqu'à l'arrivée du nouveau Roi.

Mort de Jeanne. 1435.

René *Roi de Naples.*

A la mort de Jeanne, le Royaume se trouva livré aux factions de trois compétiteurs. La plûpart des Barons étoient pour Alphonse. Le Peuple demandoit René d'Anjou pour Souverain. Le Pape Eugene IV. prétendit que la postérité de Charles I. se trouvant éteinte, le Royaume retournoit au S. Siege, défendit aux Napolitains d'obéir à d'autres qu'à celui qu'il nommeroit pour leur

(1) Là-même.

(2) Giannone, *Hist. civile de Naples, Liv.* XXV. Puffendorf, *Introduction à l'Histoire*, &c. *Tom.* II.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1169 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

Roi, & leur déclara qu'en attendant, il leur enverroit des Miniſtres pour les gouverner pendant l'interrêgne. Les Napolitains n'eurent aucun égard aux prétentions, ni aux déclarations de Sa Sainteté. Dès qu'ils virent que les ſeize Seigneurs nommés par la Reine Jeanne pour gouverner, entroient en fonction de leurs Charges, craignant qu'ils ne devinſſent autant de tyrans, ils leur joignirent vingt autres adminiſtrateurs, ou tuteurs du Royaume, tirés de la Nobleſſe & du Peuple, pour empêcher qu'ils n'abuſaſſent de l'autorité qui leur étoit confiée. Après cette premiere précaution, chacun ſongea aux intérêts particuliers du parti qu'il affectionnoit.

Expédition d'Alphonſe contre Naples.

Alphonſe impatient de faire valoir ſes droits, vint aſſiéger Gaëtte. Son impatience penſa lui couter cher. Le Duc de Milan perſuada aux Génois de ſecourir cette Place, parce qu'il ne convenoit pas à leurs intérêts qu'un port de la mer de Toſcane tombât au pouvoir des Catalans leurs ennemis. Les Génois mirent en Mer une flotte conſidérable, qui rencontra celle d'Alphonſe. Elles ſe livrerent bataille près de l'Iſle de Ponzo. Le combat dura dix heures. Les Génois remporterent une victoire complette & firent priſonniers de guerre le Roi Alphonſe, le Roi de Navarre, D. Henri, Grand-Maître de l'Ordre de St. Jacques, le Prince de Tarente, le Duc de Seſſa, & quantité d'autres Seigneurs. Ces illuſtres Captifs furent conduits à Savone, & de-là à Milan. Le ſort de Naples étoit entre les mains du Duc de Milan : il pouvoit terminer la guerre, & mettre René d'Anjou ſur le trône. On lui repréſenta fortement qu'il lui étoit plus avantageux de voir la Maiſon d'Aragon s'établir en Italie, que celle de France, vu qu'il devoit craindre que celle-ci n'attaquât Milan lorſqu'elle poſſéderoit Naples. Ainſi le Duc ſe laiſſa engager à faire une Ligue avec Alphonſe, & à l'aider de tout ſon pouvoir à faire la conquête du Royaume, qui devoit naturellement lui échapper après la déſaite qu'il venoit d'éprouver. Tous les priſonniers furent mis en liberté ſans rançon, & Alphonſe conçut de nouvelles eſpérances.

Cependant les Napolitains avoient envoyé des Ambaſſadeurs en France, pour ſolliciter le Roi René de venir prendre poſſeſſion de ſon Royaume. Celui-ci étoit toujours priſonnier du Duc de Bourgogne. Les Ambaſſadeurs ne trouverent qu'Iſabelle ſon épouſe, qui, ayant donné avis au Duc d'Anjou de ce qui ſe paſſoit, s'embarqua avec quatre galeres de Provence, arriva à Gaëtte, & puis à Naples, le 18 Octobre 1435. Le Gouvernement des Seize & des Vingt n'étoit point vu d'un bon œil. La plûpart des Barons du Royaume, prêterent ſerment de fidélité à la Princeſſe, comme Vicaire du Roi ſon époux ; & en cette qualité elle prit les rênes du Gouvernement. C'étoit entreprendre une tâche bien dangereuſe que de vouloir réſiſter aux forces combinées d'Alphonſe & du Duc de Milan. La fortune favoriſa tantôt l'un, tantôt l'autre parti.

1436 *& ſuiv.*

René vint à Naples : ſes ſuccès.

René obtint ſa liberté, & ſe rendit à Naples avec ſon fils Jean, le 9 de Mai 1438. Il y fut reçu comme un Dieu tutelaire par le parti Angevin. Sans perdre de tems il ſe mit en devoir de ſoumettre à ſon obéiſſance différentes Provinces du Royaume. Il commença par l'Abruzze, & ſes ſuccès égalerent ſa valeur & & ſon activité. Alphonſe avoit reçu de

1438 *& ſuiv.*

puiſſans ſecours de Sicile & de Catalogne. Il ſe hâta de venir camper près de Naples, avec quinze mille hommes. René vint en toute diligence au ſecours de la Capitale. Il enleva aux Catalans la Tour de S. Vincent, & il eſpéroit ſe rendre maître du Château-neuf, qui depuis ſi long-tems étoit ſous la puiſſance des Aragonois. Il preſſoit vivement les opérations de la guerre, parce qu'il commençoit à manquer de poudre & de proviſions de bouche. Le Château ſe rendit effectivement le 24 d'Août 1439. Mais ce fut là le dernier ſuccès du Roi de Naples. Depuis ce moment ſes affaires allerent en déclinant, & il éprouva des malheurs de toutes eſpeces. Il ſe vit abandonné par pluſieurs Barons qui ſe jetterent dans le parti d'Alphonſe. La mort lui enleva ſon meilleur Capitaine, le célébre Caldora; & le fils de celui-ci l'abandonna par reſſentiment. La trahiſon d'un Prêtre de Capri, remit cette Iſle au pouvoir de ſon rival; & pour comble d'infortune, une Galere qu'on lui envoyoit de France, chargée d'une ſomme conſidérable d'argent, fut arrêtée dans cette même Iſle, & tomba au pouvoir d'Alphonſe. Tant de revers obligerent René de faire partir Iſabelle & ſon fils aîné pour la Provence. Alphonſe ſe rendit maître de Naples. René fut trop heureux de lui échapper. Il ſe ſauva ſur un Vaiſſeau Génois qui étoit à la rade. Il ſe rendit à Florence, où étoit alors le Pape. Le Pontife le reçut & lui donna l'inveſtiture du Royaume qu'il venoit de perdre. Il lui fit auſſi de belles promeſſes; mais ce n'étoit que des paroles. René cédant à la néceſſité de ſa mauvaiſe fortune repaſſa en France au commencement de l'année 1442.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

1442.

Telle fut la fin de la domination de la Maiſon d'Anjou ſur le Royaume de Naples, qui doit terminer cette quatrieme Section.

SECTION V.

Hiſtoire de Sicile, depuis l'année 1282, *où cette Iſle forma un Royaume particulier, & fut ſoumiſe aux Rois de la Maiſon d'Aragon, juſqu'à la réunion des deux Etats de Naples & de Sicile, en* 1442, *ſous Alphonſe I.*

Pierre, Roi d'Aragon, comme héritier des prétentions de ſon épouſe, Conſtance, fille de Mainfroi, & de celles de Conradin, dernier Prince de la Maiſon de Suabe, avoit les droits les plus inconteſtables au Royaume de Sicile, en ayant reçu, dit on l'inveſtiture, par le gant, ou ſuivant d'autres, par l'anneau, que l'infortuné Conradin jetta avant d'être exécuté, & qu'un Chevalier Napolitain ramaſſa & porta à ce Prince. Quelque envie qu'il eut depuis long-tems de ſe mettre en poſſeſſion d'un ſi bel héritage, le manque de moyens, d'occaſions & de forces néceſſaires l'avoit, en quelque façon, empêché d'y ſonger, & obligé de renoncer à une entrepriſe auſſi épineuſe. Mais le mécontentement des Siciliens, la conjuration de Jean de Procida, & le ſecours que lui promit l'Empereur Michel Paléologue, ayant ranimé ſes eſpérances & ſes deſirs, il ſongea à profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit, de recouvrer un trône qui lui appartenoit, & auquel les vœux des Si-

1282. 1285. Pierre d'Aragon, Roi de Sicile.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

ciliens, & leur haine pour les François l'appellerent. Long-tems auparavant la révolution de 1282, ce Prince, qui s'attendoit de jour en jour à quelque soulèvement de la part des Peuples, & qui étoit instruit de ce que Procida tramoit en sa faveur, avoit fait, avec l'aide de l'argent de Paléologue, les plus grands préparatifs, & s'étoit mis en état de fondre sur la Sicile, aussi-tôt que la conspiration auroit éclaté. Vainement Philippe, Roi de France, son Beau-frere & le Pape Martin IV, s'efforcerent de pénétrer le mystere de cet armement. Pierre leur fit toujours entendre qu'il étoit destiné contre les Sarrazins, sans vouloir s'expliquer d'avantage sur ce sujet, ni dire en qu'elle Contrée il prétendoit porter la guerre; ce qui excita la méfiance du Roi de France & du Pape. On prétend que le Roi d'Aragon répondit à un Moine, que le Pape lui avoit envoyé pour le presser & le forcer de s'expliquer sur l'entreprise qu'il méditoit, que s'il savoit que sa chemise sut son dessein, il la brûleroit; où, suivant d'autres, qu'il couperoit sa main gauche, s'il croyoit qu'elle pût savoir & trahir ce que vouloit faire sa main droite. (1) Quoiqu'il en soit, il continua ses grands préparatifs, & demeura toujours impénétrable sur leur objet. On rapporte que le Roi Charles, auquel ils auroient du donner naturellement de l'ombrage, étoit dans une si profonde sécurité à son égard, qu'il fit présent de vingt mille ducats à son ennemi, pour le mettre en état de faire un plus grand armement contre les infideles. (2)

Ses secrets préparatifs pour entreprendre la conquête de la Sicile.

Cependant, le complot tramé par Procida ayent été découvert, & les Seigneurs Siciliens ses partisans, ayant été exécutés de la façon qui a été rapportée dans la Section précédente; le Roi d'Aragon aussi-tôt qu'il eut reçu avis de la révolution arrivée en Sicile, partit au mois de Juillet de Barcelone, avec une flotte considérable, portant plus de dix mille hommes Elle étoit commandée par son Amiral, Roger Loria, l'un des plus habiles Marins de son tems; qui, né Sujet du Roi Charles, & forcé d'abandonner son service, ainsi qu'avoit fait Procida, pour quelques mécontentemens qu'il avoit reçus de lui, avoit passé à celui du Roi d'Aragon. Ce Prince dissimulé fit une descente sur les côtes du Royaume de Tunis, & fit semblant de vouloir former le Siege d'une petite Place aux environs de Tunis. (3) Procida & plusieurs autres Seigneurs Siciliens vinrent l'y trouver, pour le prier de venir prendre possession du Royaume de Sicile, qui lui appartenoit du chef de Constance sa femme. Pierre feignit de se rendre à cette invitation, après avoir auparavant consulté, pour la forme, les Généraux & Chefs de son Armée, comme si son parti n'eût pas été déjà pris d'avance. Quelques uns d'entr'eux chercherent vainement à le dissuader de cette entreprise; d'autres refuserent de le suivre en Sicile, ne voulant pas tremper leurs mains dans le sang Chrétien, & ne s'étant engagés dans cette expédition, que dans la bonne foi où ils étoient qu'il ne s'agissoit que de répandre le sang des Sarrazins ou des Maures; ce qui étoit alors regardé comme une œuvre méritoire, ou expiatoire.

Il est couronné Roi de Palerme.

Pierre se hâta de faire voile vers la Sicile, & aborda le 10 d'Août à Trapa-

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II.
(2) Giannone. *Hist. civile de Naples.* A. Costanzo, *Liv.* I. *ch.* II.
(3) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 195.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

no. On a vu dans la Section précédente, qu'il arriva fort à propos pour délivrer Meſſine, qui étoit réduite aux abois par le Roi Charles ; & qu'il fut couronné Roi de Palerme ſur la fin du même mois, au grand contentement de toutes les Villes de la Sicile, qui s'empreſſerent de ſe ſoumettre à lui. Il commença par envoyer quelques Chevaliers au Roi Charles, pour lui intimer de ſe retirer promptement d'un Royaume qui lui appartenoit légitimement; ou, ſinon, qu'il ſauroit le contraindre d'en ſortir par la force des armes. Charles outré de cet incident inattendu, fit à ſon ennemi la réponſe la plus hautaine, & la plus outrageante ; cependant, peu de tems après, il fut obligé de repaſſer le détroit, & de ſe retirer dans ſon Royaume en deçà du Phare; retraite qui rendit Pierre d'Aragon unique poſſeſſeur de la Sicile. Il y fit venir la Reine Conſtance, & les trois Princes ſes fils; Alphonſe, Jacques & Fréderic, qui furent reçus avec les plus grandes démonſtrations de joie de la part des habitans de cette Iſle, charmés d'être délivrés de l'odieuſe domination des François.

Pierre d'Aragon & ſon Royaume ſont excommuniés par le Pape.

Bientôt les foudres ſpirituelles furent lancées ſur ce Royaume & ſur le Chef de ſon nouveau Roi: il s'y étoit bien attendu, & il s'en mit peu en peine. Le Cardinal-Légat jetta l'interdit ſur la Sicile; mais le nouveau Roi n'en fit pas moins célébrer l'office-divin par les Prêtres; & tous les Eccléſiaſtiques qui refuſerent le ſervice, furent chaſſés de l'Iſle. Il envoya des Ambaſſadeurs à Rome pour juſtifier ſa conduite, & faire valoir ſes droits ſur le Royaume. Martin ne voulut point écouter ſes Envoyés; & croyant devoir ſévir ſans delai contre un Prince qui ne paroiſſoit pas d'humeur à vouloir reculer; le 18 Novembre il l'anathématiſa ſolemnellement, l'excommunia, lui & tous ſes adhérens, l'interdit fut jetté ſur leurs Etats, & ils furent menacés d'en être dépouillés & déclarés déchus, au mois de Février, d'Avril & de Mai prochain, ſuivant l'éloignement de ces Princes, ſi le Roi d'Aragon n'évacuoit la Sicile avant ce tems. En outre Martin IV, qui étoit entiérement dévoué aux intérêts du Roi Charles, fit publier une Croiſade contre ſon ennemi, & déclara que tous ceux qui prendroient les armes pour le premier, gagneroient les mêmes indulgences que celles qui étoient attachées aux expéditions & Croiſades pour la Terre-Sainte. Pierre voyant que cet Anathême ne faiſoit aucune impreſſion ſur ſes Sujets, ne ſe laiſſa point intimider par tout cet éclat; au contraire, il reſolut de pourſuivre ſes avantages; il fit une deſcente en Calabre, où il s'empara de Reggio, & défit un Corps de troupes Françoiſes.

Sa deſcente & ſes ſuccès en Calabre.

Le Pape, non content d'avoir fait prêcher la Croiſade dans tout le Royaume de France, par le Cardinal Cholet ſon Légat, le chargea d'offrir les Etats du Roi d'Aragon en Eſpagne, au Roi Philippe III, dit le *Hardi*, pour l'un des Princes ſes fils, aux conditions d'en faire hommage, & d'en payer redevance au St. Siege, à charge expreſſe d'en faire la conquête, & de la même façon que le Pape Clément IV. avoit fait don du Royaume des deux Siciles à Charles d'Anjou. Le Roi Philippe qui n'étoit pas content du Roi d'Aragon ſon beau-frere, (il avoit epouſé en 1262, Iſabelle d'Aragon ſa ſœur) accepta avec empreſſement les offres du Pape, pour Charles, Comte de Valois ſon ſecond fils, ratifia le traité propoſé pour cet effet, & fit tous les préparatifs néceſſaires pour entreprendre la conquête des Royaumes d'Ara-

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

gon & de Valence, & de la Principauté de Catalogne, dont la libéralité de Martin faiſoit don à ſon fils. Pierre fut d'abord ému par cette nouvelle, & entra en fureur contre le Pontife; mais, lorſqu'il vit que tous les effets de ſa haine étoient vains, & que ſes Sujets, peu affectés par l'Anathême lancé contre lui, ne lui en demeuroient pas moins fideles & ſoumis, il ſe conſola des entrepriſes de Martin, ainſi que de la mort de l'Empereur Paléologue, ſon fidele allié, qui arriva la même année, & ſongea à ſe mettre en état de reſiſter aux effets de ſes ennemis, de conſerver ſes conquêtes en Italie & de pourvoir à la ſûreté de ſes poſſeſſions en Eſpagne.

Soulèvement appaiſé en Sicile.

Dans le même tems l'inimitié de Martin, qui étoit toujours active, fit différentes tentatives pour lui ravir la Sicile; non par la force: que pouvoit-il faire contre un Prince ſi puiſſant & ſi courageux? mais par les intrigues & les menées ſecrettes, armes ſouvent dangereuſes, ſur-tout quand elles ſont adminiſtrées par des Moines. Ce furent deux Dominicains que le Pape chargea du ſoin de faire ſoulever les Peuples de cette Iſle contre Pierre. Ils s'introduiſirent ſecrettement dans Meſſine; mais ils furent découverts, arrêtés, & renvoyés à Martin par l'infant D. Jacques, ſans qu'il leur fût fait aucun mal. Il n'en fut pas de même de leurs complices, qui furent tous punis de mort, à l'exception de l'Abbé de Maniac, qui fut ſeulement banni de l'Iſle, ſans doute par reſpect pour le Pape ſon ſupérieur, & le moteur de ſa conduite. (1) Quelque tems auparavant, il y avoit eu dans cette Iſle des mouvemens plus dangereux, excités par quelques Seigneurs, mécontens de la diſtribution que Pierre avoit faite de ſes faveurs; mais ces ſoulèvemens furent étouffés & calmés dès leur naiſſance, par la défaite & par la punition des rebelles; ainſi que par l'empriſonnement d'Alain de Lentino, leur Chef, auquel le Roi d'Aragon accorda ſa grace, en conſidération des importans ſervices qu'il lui avoit rendus lors de la révolution de 1282.

Succès de Pierre, contre le Roi Charles.

Les avantages remportés par l'Amiral Roger de Loria ſur les flottes du Roi Charles, & la priſe du Prince de Salerne, en 1284, contribuerent à donner la ſupériorité dans cette guerre à Pierre d'Aragon. Il étoit alors occupé à prendre des meſures, pour mettre ſes Etats d'Eſpagne à l'abri des entrepriſes du Roi de France, avec lequel il étoit menacé d'entrer dans une guerre plus ſanglante, que celle qu'il ſoutenoit alors en Italie, au ſujet de la Sicile. Il avoit laiſſé la Reine Conſtance ſon épouſe & le Prince Jacques, ſon fils naturel, pour commander dans cette Iſle en ſon abſence, & pour pourvoir à ſa ſûreté. La mort de Charles I & de Martin IV, ſes deux implacables ennemis, qui ſe ſuivirent d'aſſez près, en 1285, ne délivrerent pas le Roi Pierre des embarras de cette nouvelle guerre, intentée à leur ſujet. Honorius IV, qui ſuccéda à Martin, hérita de ſes deſſeins & de ſa haine contre ce Prince; d'un autre côté, le Roi de France vivement ſollicité par le nouveau Pape, qui lui accorda pluſieurs ſecours d'argent, pour l'aider dans ſon expédition, ſe préparoit à entreprendre la conquête des Etats du Roi d'Aragon, pour le Comte de Valois, ſon ſecond fils. Dans ces circonſtances, le bonheur de Pierre étoit d'avoir à ſa diſpoſition le Prince de Salerne, ſucceſſeur de Charles, retenu alors en priſon à Barcelone. Les Régens de ſon Royaume, trop heu-

(1) *Hiſt. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 206 *& ſuiv.*

heureux de pouvoir le défendre, n'avoient garde de rien entreprendre sur la Sicile. Aussi ce Prince, profitant de la mort de son ennemi, ainsi que de l'absence de l'héritier de la Couronne, ordonna à l'Amiral Loria de faire une nouvelle descente en Calabre. Elle fut des plus heureuses, & il s'y empara de Cotrone, Cantasaro, & de plusieurs autres Places.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Cependant le Roi de France s'étoit mis en marche avec une Armée formidable, & étoit entré sur les Terres du Roi d'Aragon, par le Roussillon. Il s'empara d'abord sans résistance, de Perpignan, & de plusieurs autres Places. Nous n'entrerons pas dans le détail des événemens de cette guerre, (1) qui n'a proprement aucun rapport à l'Histoire que nous écrivons. Elle ne dura que cette Campagne pendant laquelle les succès furent assez alternatifs entre les deux Rois. Celui de France s'empara de Girone, après un mois de Siege; celui d'Aragon fut défait & blessé dans une action qu'il livra aux François, pour secourir cette Place, & intercepter un convoi de vivres qui venoit aux assiégeans. D'un autre côté la flotte Françoise, qui fournissoit l'Armée de vivres & de munitions; fut defaite par l'Amiral de Barcelone, qui lui prit trente Bâtimens. Ceux qui échapperent à cette defaite, furent pareillement pris & ruinés près de Roses par l'Amiral Loria. Ce malheur obligea le Roi de France à se retirer; il tomba malade en route, & mourut à Perpignan, le 6 Octobre de la même année 1285. Les François perdirent toutes leurs conquêtes après la mort de leur Roi. Elle fut suivie de celle de Pierre, qui ne lui survêcut qu'un mois. Il mourut à Ville-Franche, le 8 Novembre suivant. Ainsi, la mort moissonna dans la même année en comptant le Pape, quatre Souverains, qui se faisoient la guerre; mais ne mit pourtant pas fin à cette guerre funeste, qui continua entre leurs Successeurs.

1285. *L'expédition de Philippe-le-Hardi dans les Etats de Pierre.*

Mort de Pierre. Jacques son fils, lui succéde au trône de Sicile.

Pierre laissa quatre fils: Alphonse, Jacques, Fréderic & Pierre. Il donna par son testament à Alphonse, les Royaumes d'Aragon, de Valence, de Majorque & de Sardaigne, ainsi que la Principauté de Catalogne; il légua à Jacques son second fils, le Royaume de Sicile, qui devoit échoir en partage à Fréderic, au cas que Jacques vint à succéder au Royaume d'Aragon, & étoit pareillement reversible à son quatrieme fils, au cas que les précédens mourussent sans laisser d'enfans.

D'après ces dispositions, Jacques fut reconnu & proclamé solemnellement Roi de Sicile: il étoit alors âgé de 22 ans, étant né en 1264. Il fut sacré & couronné à Palerme, le 2 Fevrier suivant, 1286, par l'Evêque de Cefalu, pendant la vacance de l'Archevêché de Palerme. Son premier soin fut d'envoyer des Ambassadeurs au Pape, pour lui faire part de son couronnement, & l'engager à le reconnoître pour Roi de Sicile. Honorius étoit bien éloigné de cette disposition. Il renouvella le 11 Avril, contre ce Prince & contre sa mere, l'excommunication lancée par son Prédécesseur contre le Roi Pierre. En outre, ce Prince fut sommé d'évacuer l'Isle avant l'Ascension. N'ayant point obéi à cette sommation, il fut de nouveau excommunié les 20 Mai & 18 Novembre de la même année, avec tous ses adhérens, & les Evêques qui l'avoient couronné; & l'Isle fut mise en interdit, pour punir les Siciliens de ne l'avoir point chassé, suivant les ordres qu'ils en avoient reçus du Pape.

Jacques d'Aragon, *Roi de Sicile.* 1285.

Il est couronné à Palerme.

Il est excommunié par le Pape Honorius IV.

(1) *Hist. des Rois de Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 215.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

Grande victoire remportée par Loria ſur la flotte Françoiſe & Napolitaine.

Bien loin de ſonger à deſcendre du trône de Sicile, ce Prince s'y affermit encore par une victoire mémorable, que ſa flotte, commandée par le fameux Loria, remporta en 1287, ſur celle des François & des Régens du Royaume de Naples[1], qui, (à l'inſtigation des Dominicains que Jacques avoit renvoyés & traités avec tant de douceur, lors du dernier ſoulèvement qu'ils avoient voulu exciter en Sicile ſous le précédent Roi,) avoient réſolu de faire une entrepriſe ſur cette Iſle, ſe flattant d'un ſuccès d'autant plus heureux, que ces Moines leur avoient fait entendre qu'on y étoit très-mécontent de la domination Aragonoiſe. Cette entrepriſe leur fut funeſte. L'Amiral de leur flotte ſurprit la ville d'Augouſte, & s'empara du Chateau, où il mit Garniſon Françoiſe; mais elle y fut bientôt aſſiégée & forcée de ſe rendre priſonniere de guerre au Roi Jacques. Il y avoit treize Dominicains, Auteurs de l'entrepriſe, dont cinq furent tués, & deux pris en voulant ſe ſauver; l'un d'entr'eux ſe caſſa la tête contre la muraille de ſa priſon, de chagrin, moins d'avoir conſeillé cette expédition, que de ſon mauvais ſuccès. La flotte de Naples devoit faire une deſcente à Marſalla, qu'elle ſe flattoit de ſurprendre, à la faveur des intelligences qu'elle y avoit; mais voyant ſes projets déconcertés, par l'arrivée de la flotte Sicilienne, qui parut à la hauteur de cette Ville, elle prit le parti de ſe retirer. L'amiral Loria la pourſuivit juſques devant Naples, avec quarante Galeres, comme pour braver ſes ennemis, & les défier au combat. Charles Martel, fils aîné du Roi, en fut ſi irrité, qu'il fit ſur le champ appareiller une flotte de ſoixante & dix Vaiſſeaux, ſur laquelle il monta lui-même, ainſi que le Comte d'Artois, l'un des Regens, & pluſieurs autres Seigneurs François. Gerard de Parme le Légat, donna l'abſolution *in articulo mortis*, à toute la Flotte, & promit la rémiſſion de leurs péchés à tous ceux qui mourroient dans ce combat. Cependant malgré ſes Benédictions, l'iſſue en fut très-malheureuſe, & il ouvrit les portes du Ciel à quantité de braves Combattans qui y périrent. Le règne des Elus n'eſt pas de ce monde: les excommuniés eurent tout l'avantage, & remporterent une des plus grandes victoires, dont il ſoit parlé dans l'Hiſtoire des deux Siciles. Elle coûta plus de quatre mille hommes & quarante Galeres aux Régens du Royaume; (1) le reſte fut mis en fuite; du nombre des priſonniers fut le cruel Gui de Montfort, qui, confiné dans une priſon perpétuelle, à la priere du Roi d'Angleterre (2), ſon ennemi déclaré, ſe vit hors d'état de nuire déſormais au Genre-humain. Plut à Dieu, que ſon barbare frere, Simon de Montfort, trop fameux à ſes dépens, (3) eût eu le même ſort, & eût été enchaîné de bonne heure, ainſi que tous les fanatiques & les perſécuteurs! L'on rapporte que ſi Loria avoit voulu profiter de ſes avantages, il ſe ſeroit emparé aiſément de Naples, à la faveur de la conſternation qu'y répandit cette défaite; mais que, gagné par une groſſe ſomme d'argent qu'on lui offrit, il accorda aux ennemis une Treve juſqu'à la St Michel.

Ce traité, conclu ſans la participation du Roi Jacques, lui déplut beaucoup; il auroit peut-être fait faire le procès à Loria, ſi Procida, ſon ami in-

(1) *Hiſt. des Rois de Sicile*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 262-265.
(2) V. plus haut, *ſous l'ann.* 1271.
(3) On ſait que ce fut lui qui fut le Chef des Croiſades contre les Albigeois.

time, & alors Grand-Chancelier, n'eût parlé fortement en sa faveur dans le Conseil. Quoiqu'il en soit, cette treve fut mal observée par Jacques, qui, voulant poursuivre ses avantages, fit l'année suivante, 1288, une descente en Calabre, sans succès. Il fut obligé de lever le Siege de Belvedere; il faisoit celui de Gaëtte, lorsque la nouvelle qu'il reçut de la conclusion de la paix entre le Roi d'Aragon son frere, & Charles II, par la médiation du Roi d'Angleterre, l'obligea de remonter sur sa flotte, pour retourner dans son Royaume.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Jusqu'alors l'infortuné Roi Charles III, avoit langui dans sa prison en Catalogne; & peut-être qu'il n'auroit jamais revu son Royaume, & recouvré sa liberté, si le Roi d'Angleterre, Edouard I, son Cousin, ne se fut donné tous les mouvemens possibles pour la lui procurer, sans se laisser rebuter par les obstacles qu'il rencontra à l'exécution de ses bons desseins. Ces obstacles furent moins de la part de Charles, Prince pacifique, & décidé à faire tous les sacrifices nécessaires, pour mettre fin à une captivité si nuisible aux intérêts de son Royaume, que de celle du Roi d'Aragon & des Papes, qui, par quantité d'incidens qu'ils firent naître, apporterent beaucoup de retardemens & de difficultés à sa délivrance. Le zele infatigable d'Edouard les surmonta toutes. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de cette négociation, qui fut des plus longues & des plus pénibles, non plus que des différens Traités qui furent conclus à ce sujet, & ensuite abandonnés: ce qui nous meneroit trop loin. (1) Nous avons aussi parlé du Traité définitif, qui rendit enfin la liberté à ce Prince, moyennant la cession qu'il fit de la Sicile au Roi Jacques. (2)

Jacques est couronné Roi d'Aragon.

La mort d'Alphonse, frere du Roi Jacques, mit celui-ci en possession de la Couronne d'Aragon; il repassa en Sicile avec sa flotte, laissa le Prince Fréderic, son frere, pour y commander en son absence, & prit la route de son nouveau Royaume, où il se fit couronner à Saragosse, le 24 de Septembre 1291. Les difficultés que le Pape fit de le reconnoître pour Roi d'Aragon, firent encore durer la guerre en Calabre pendant plusieurs années; l'avantage y fut presque toujours du côté des troupes du Roi Jacques. Cependant ce Prince, voyant qu'il lui seroit impossible, non seulement de garder la Sicile, mais même de se maintenir en possession de l'Aragon, tant qu'il seroit brouillé avec la Cour de Rome; (d'autant que, sous prétexte qu'il étoit excommunié, & par conséquent, incapable de posséder cette Couronne, le Roi de France, Philippe-*le-Bel* se disposoit à faire revivre les droits du Comte de Valois son frere sur icelle,) résolut de faire la paix avec l'Eglise-Romaine, & avec le Roi Charles, au moyen d'un sacrifice que les circonstances rendoient nécessaire. En conséquence il négocia & conclut, en 1295; un Traité avec Charles, par lequel il lui cédoit la Sicile & promettoit de faire rentrer cette Isle sous sa domination; moyennant quoi, Charles de son côté, s'engageoit à le faire absoudre des censures, & faire lever l'interdit jetté sur

1295. *Il fait sa paix avec l'Eglise & avec le Roi de Naples, & céde la Sicile à ce dernier.*

(1) On peut consulter à ce sujet, les Historiens François Modernes, de la Sicile, l'*Hist. des Rois de Sicile:* Par Mr. d'Egly; *Tom.* I. *p.* 248-272; & l'*Histoire de Sicile*; Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 220-221; ainsi que l'*Histoire de France* du Pere Daniel.

(2) Voy. la *Section précédente.*

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

ſes Etats, à le faire reconnoître Roi d'Aragon par le Pape, & enfin, à porter le Comte de Valois à ſe déſiſter de toutes ſes prétentions. (1) Ce Traité fut exécuté de bonne foi de la part de Charles, & ratifié par le Pape Boniface VIII, par une bulle datée le 21 de Juin de la même année. Jacques rendit à Charles ſes trois fils, & ſes ôtages, épouſa le premier Novembre Blanche, ſa ſeconde fille, & convint de lui donner Yolande d'Aragon, ſa ſœur, pour Robert, Duc de Calabre, ſon troiſieme fils, qui fut ſon ſucceſſeur. (2)

Déſeſpoir des Siciliens.

Ce traité rendit enfin la paix aux Etats d'Aragon & de Naples, & cauſa la plus vive ſatisfaction à leurs Princes; mais il jetta la conſternation dans la Sicile. Ses habitans apprirent avec effroi qu'ils alloient rentrer ſous le joug d'une Maiſon qu'ils abhorroient, & qu'ils craignoient d'autant plus, qu'ils l'avoient offenſée. La haine qu'ils avoient conçue pour la domination françoiſe, haine fondée ſur toutes les horreurs qu'ils avoient eſſuyées, leur fit encore enviſager la même perſpective pour l'avenir, & les plongea dans le déſeſpoir. Ils firent de vains efforts pour détourner le Roi Jacques de les abandonner. Cependant, ce Prince, touché de leurs prieres & de leurs larmes, ne fit aucune difficulté de recevoir la proteſtation qu'ils firent faire par leurs députés, & dans laquelle ils déclaroient, que puiſqu'il renonçoit à être leur Roi, ils ne renonçoient pas au droit qu'ils avoient de ſe choiſir un maître & un Protecteur contre leurs cruels tyrans. On rapporte même qu'il leur laiſſa entrevoir qu'il ne ſeroit pas fâché qu'ils éluſſent ſon frere Fréderic pour leur Roi. Suivant les diſpoſitions de Pierre III leur Pere, la Couronne de Sicile devoit appartenir à ce jeune Prince, au cas que Jacques paſſât au trône d'Aragon. Boniface, qui en étoit inſtruit, ainſi que des ſentimens des Siciliens, à l'égard de la Maiſon d'Anjou, & qui craignoit le courage de Fréderic, mit vainement tout en uſage pour épouvanter ces inſulaires, & les engager à ſe ſoumettre au Roi Charles; tandis que, d'un autre côté, il n'omit rien pour gagner Fréderic, & le porter adroitement, dans pluſieurs conférences qu'il eut avec lui à Veletri, à renoncer au trône de Sicile, en lui faiſant quantité de promeſſes magnifiques, capables, & de tenter ſon ambition, & de le dédommager de ce ſacrifice, au cas qu'elles euſſent été réelles, ou que leur exécution eut dépendu du Pape. Fréderic feignit d'en être la dupe, & demanda du tems pour y réfléchir. Boniface lui avoit promis de lui faire épouſer Cathérine de Courtenai, fille unique de feu Philippe de Courtenai, Empereur titulaire de Conſtantinople, qui avoit herité de ſes prétentions au trône d'Orient; mais l'on détourna cette Princeſſe d'épouſer un Prince qui n'avoit point d'Etat; au moyen de quoi, Fréderic renonça ſans beaucoup de regret, au vain projet de ſon union avec une Princeſſe, qui, au fond, ne lui auroit rapporté auſſi en dot que des prétentions; (3) préférant avec raiſon le certain à l'incertain, il accepta l'Election que les Etats de de Sicile aſſemblés à Catane, firent de lui pour leur Roi, le 15 de Janvier

Politique en intrigues inutiles de Boniface VIII.

1296. *Les Siciliens éliſent Fréderic pour leur Roi.*

(1) Voyez la *Section précédente.*

(2) Ibidem. *Hiſtoire de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 223-225.

(3) Cathérine de Courtenai épouſa quelques années après Charles, Comte de Valois, frere du Roi Philippe-le-Bel, veuf de ſa premiere femme Marguéritte, fille de Charles II.

1296. Il fut sacré & couronné à Palerme, le 25 Mars suivant, par l'Archevêque de cette Ville, au milieu des acclamations de ses habitans. Cette allégresse leur étoit commune avec toute la Sicile, qui nageoit dans la joie tant elle étoit charmée de se voir délivrée de la crainte qu'elle avoit eue de retomber sous l'odieux joug des François. Ainsi, lorsqu'on croyoit toutes les difficultés applanies, & que l'on regardoit la restitution de la Sicile comme certaine, ce nouvel incident fit évanouir toutes les espérances qu'on avoit conçues à cet égard; & l'on craignit que cette Isle ne rentrât jamais sous la domination de la Maison d'Anjou. La haine des Peuples pour elle & pour les François, leur amour pour la Maison d'Aragon, & pour Fréderic, Prince courageux & en état de les défendre contre le ressentiment des premiers, rendirent inutiles tous les soins de la prudence des Rois Jacques & Charles, ainsi que du Pape, & empêcherent l'exécution des deux derniers traités.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Frederic II. *Roi de Sicile de la Maison d'Aragon.* 1296.

Boniface, furieux quand il apprit cette nouvelle, ne put se persuader d'abord que le Roi d'Aragon n'eût pas quelque part à ce que les Siciliens avoient fait. Celui-ci alla lui-même le trouver à Rome, pour dissiper ses soupçons, & lui donna tant de preuves de sa bonne foi & de la droiture de ses intentions, qu'il ne resta plus aucun doute à cet égard au Pape, ni au Roi Charles. Ils ne purent s'en prendre qu'à l'opiniâtreté des Siciliens. Cependant le Roi Jacques eut la complaisance, pour se justifier pleinement vis-à-vis du Pape & du Roi, de publier un ordre à tous les Catalans & Aragonois, qui étoient en Sicile, d'en sortir incessamment. Blase d'Allagon, Capitaine distingué, que le nouveau Roi avoit fait Général de ses Armées de Terre, en considération des services qu'il avoit rendus à sa Maison depuis la conquête de la Sicile, refusa d'obéir à ces ordres, alléguant que Fréderic étant Roi légitime, il pouvoit le servir en conscience, sans manquer à la fidélité qu'il devoit au Roi d'Aragon. (1) Cette déclaration, faite par un homme de poids, fit la plus grande impression sur les Aragonois & autres Sujets du Roi Jacques, dont le plus grand nombre demeura dans l'Isle, résolu de ne pas abandonner Fréderic. Pour mieux se concilier l'affection de ses nouveaux Sujets, ce Prince fit plusieurs Comtes & Barons, & trois cens Chevaliers le jour de on couronnement: le brave Roger Loria fut nommé Amiral du Royaume, & Procida confirmé dans la charge de Grand-Chancelier.

Guerre entre les Rois Fréderic & Charles.

Aussi-tôt que les fêtes auxquelles cette joyeuse cérémonie donna lieu, furent passées, l'on songea à se préparer courageusement à une guerre qui étoit inévitable. En effet, tandis que le Pape s'apprêtoit à attaquer Fréderic avec les armes spirituelles, armes peu redoutables pour lui, & que sa Maison étoit accoutumée à braver, le Roi Charles fit former le Siege de la Rocque Impériale, l'une des Places que les Troupes du Roi de Sicile occupoient encore en Calabre. A cette nouvelle, Fréderic ayant promptement fait ses préparatifs, grace au zele avec lequel il étoit secondé par ses Sujets, se hâta de passer le détroit, & vint à Reggio. Il s'empara dans cette campagne, soit par lui, ou par ses Généraux, de quantité de Places, comme Squillazzo, Cantasaro, Cotrone, S. Sévérius, Aussano, Lecce, Otrante, & fit lever le Siege de la Rocque-Impériale au Comte de Montfort. Blase d'Alla-

(1) *Hist. des Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 229.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

gon & Loria, remporterent auſſi pluſieurs avantages ſur les Troupes Françoiſes en Calabre.

Le Roi Jacques tente en vain d'engager Fréderic a céder la Sicile.

Dans ces circonſtances le Roi Jacques fit vainement pluſieurs démarches pour engager ſon frere, par prieres & par menaces, à rendre la Sicile au Roi Charles. N'ayant pu y parvenir, il fit propoſer une conférence, pour délibérer ſur les moyens de prévenir une guerre longue & ſanglante; mais Fréderic refuſa, par le conſeil de tous ſes fideles Partiſans, d'avoir aucune entrevue avec lui, & d'entendre parler d'aucun accommodement, tant qu'il s'agiroit de rendre la Sicile. Ses Sujets déclarerent auſſi qu'ils étoient dans la ferme réſolution de répandre tout leur ſang, pour le maintenir en poſſeſſion du trône où ils l'avoient placé. (1) Au milieu de la vive ſatisfaction que tant d'attatachement dut cauſer au Roi Fréderic, il eſſuya un bien plus ſenſible chagrin, par la retraite de l'Amiral Loria, qui quitta ſon ſervice peu de tems après, ſous prétexte de différens mécontentemens, pour paſſer à celui de ſon ennemi. Charles reçut à bras ouvert cet homme qui avoit tant fait de mal à ſa Maiſon & à lui-même, & lui donna le commandement de toutes ſes forces de mer. L'exemple de Loria fut bientôt ſuivi par Procida, qui paſſa au ſervice du Roi d'Aragon, qui le fit Comte & engagea le Roi Charles à lui rendre ſon Iſle de Procida, & ſes autres Terres. On ne ſauroit s'empêcher de faire ici une remarque ſur l'inconſtance de ces deux hommes fameux, qui, l'un par ſon courage, & l'autre par ſon eſprit remuant & factieux avoient changé le deſtin d'un Etat, & enlevé la Sicile à la Maiſon d'Anjou; il y a apparence qu'ils avoient été moins guidés par l'amour de juſtice & du bien public, par l'horreur de l'oppreſſion & de la tyrannie, que par des motifs particuliers de reſſentiment, ou d'intérêt, qui dirigent preſque toujours les actions des hommes. La perte de Loria fit d'abord beaucoup de tort aux affaires du Roi Fréderic; mais il ſut la réparer par ſon courage ainſi que par le choix qu'il fit deux ans après, en 1299, du brave Conrad Doria, Capitaine Génois, diſtingué par ſes exploits, d'une famille noble, qui étoit avec les Spinola, à la tête des Gibelins de cette République, & en poſſeſſion alors du Gouvernement. (2)

Retraite de Loria & de Procida: le premier paſſe au ſervice du Roi Charles.

La guerre qui continuoit toujours entre les deux Rois, n'empêcha pas que le mariage convenu entre la Princeſſe Yolande, ſœur du Roi de Sicile, & Robert, Duc de Calabre, ne fut célebré en 1297, à Rome, ou, du conſentement de Fréderic, la Reine Conſtance leur mere, amena la jeune Princeſſe. Les nôces y furent faites ſur la fin de Mars, avec beaucoup de magnificence, en préſence du Pape, des Rois Charles & Jacques, de la Reine Conſtance, & des trois fils du Roi de Naples, Loria & Procida accompagnerent la Princeſſe à Rome, mais ils ne revinrent plus en Sicile, & profiterent de cette occaſion pour abandonner le ſervice de Fréderic. Non content de cela, Loria brûlant de ſe venger de ce Prince, paſſa peu de tems en Sicile, déguiſé en pêcheur, dans le deſſein d'y exciter un ſoulèvement. Fréderic en fut averti, & envoya quelques Vaiſſeaux pour l'arrêter. Loria n'eût que le tems de ſe ſauver. Le Roi lui fit faire ſon procès, comme à un trai-

(1) *Ibidem p.* 232-235.
(2) Voy. notre *Hiſtoire de Gênes* dans cette *Hiſtoire Univerſelle*, *ch.* VII. *Sect.* III.

tre & à un ennemi public, s'empara de toutes les Places qu'il poſſédoit en Sicile, & les donna à Blaſe d'Allagon, pour l'attacher encore d'avantage à ſon parti, dont Loria s'efforça envain de le détacher. Il fut permis à Jean de Loria ſon neveu, & à ſes parens & amis, de ſe retirer en Calabre. L'amiral ne fut pas plus heureux en deçà du Phare, où s'étant emparé de Cantanaro, il forma le Siege de la Citadelle. Elle fut ſecourue par un Corps de Troupes commandé par Blaſe d'Allagon, qui défit celles de Loria. L'Amiral bleſſé lui-même dans cette rencontre, fut outré de dépit de voir que ſon premier fait d'armes, pour le ſervice du Roi Charles, fut ſi malheureux. Il ſembloit qu'il n'étoit heureux que contre la Maiſon d'Anjou.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

En 1299, la guerre parut devenir plus à craindre pour Fréderic, par le parti que le Roi d'Aragon ſon frere prit de ſe déclarer contre lui, à la ſollicitation du Pape, & de joindre ſes forces à celles de ſes ennemis, pour l'obliger à évacuer la Sicile. Dans ce deſſein, il arma trente galeres, avec leſquelles il ſe rendit à Naples, où le Roi Charles en avoit cinquante autres toutes prêtes. Cette formidable flotte, commandée par le Roi d'Aragon lui-même, ayant ſous lui l'Amiral Loria, & accompagné par le Cardinal Landolfe, Légat du Pape, qui voulut être auſſi de cette expédition, fit une deſcente à Patti, dont elle s'empara, ſans réſiſtance, ainſi que de Malazzo, & de pluſieurs autres Places. Fréderic étoit alors à Caſana, pour être plus à portée d'obſerver ce qui ſe paſſoit & d'envoyer du ſecours là où il ſeroit néceſſaire. Peu effrayé par ce grand armement, il avoit équipé d'abord une flotte de ſoixante-quatre bâtimens, avec laquelle il s'étoit mis en mer, ayant avec lui ſon nouvel Amiral Conrad Doria, & étoit venu défier ſes ennemis au combat, juſques devant Naples, avant le départ de la grande flotte ennemie. Content de les braver, il ſe retira peu après ſans rien entreprendre; à la perſuaſion, dit-on, du Roi Jacques ſon frere, qui lui fit conſeiller ſecrettement de ſe retirer. (1) Quoique par foibleſſe autant que par politique, le Roi d'Aragon fut obligé d'agir, & agit en effet de bonne foi contre lui, ainſi qu'on le verra tout à l'heure; cependant il y a lieu de préſumer que dans le fond du cœur il deſiroit ne pas réuſſir, & que ſon frere gardât la Sicile; ſentiment fort naturel & bien louable dans un frere. Ce qui confirme cette opinion, c'eſt, dit-on, qu'il avoit laiſſé entrevoir qu'il ne ſeroit pas fâché que les Siciliens l'éluſſent pour leur Roi; qu'il leur avoit rendu les Places que ſes Troupes occupoient dans leur Iſle; qu'il fit dire à ſon frere de ſe retirer de devant Naples, pour pourvoir à la défenſe de ſon Royaume; & enfin, que pouvant le faire priſonnier, dans le combat dont nous allons parler, il lui donna le tems de ſe ſauver, & défendit qu'on le pourſuivît.

Le Roi d'Arragon ſe déclare contre Fréderic, & fait une deſcente en Sicile.

Politique du Roi Jacques.

Le Roi de Sicile remporta d'abord un avantage conſidérable ſur ſes ennemis s'étant emparé de dix-ſept Galeres commandées par Jean de Loria, neveu de l'Amiral, en haine duquel il le fit trancher la tête, ainſi qu'aux principaux Officiers qui furent pris dans cette occaſion, comme à des traitres, quoique le Roi d'Aragon les redemandât ainſi que les dix-ſept Galeres. Dans le même tems Blaſe d'Allagon ſurprit un Corps conſidérable de François & de Catalans, & Patti revint au-

Alternative de ſuccès entre les deux partis.

(1) *Hiſt. de Sicile*, Par M. de B. *Tom.* II. *p.* 235-239.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

pouvoir de Fréderic. Ces ſuccès furent bien contrebalancés par une grande bataille qu'il perdit près du Cap d'Orlando, le 4 Juin 1299. Preſque toute la flotte Sicilienne y fut détruite; Fréderic fit des prodiges de valeur, & fut obligé de ſe refugier à Meſſine avec douze vaiſſeaux; on le crut longtems au nombre des morts. Il perdit près de ſix mille hommes dans cette ſanglante affaire, & vingt-deux galeres, priſes par les ennemis. Le vindicatif Loria vengea la mort de ſon neveu ſur les principaux priſonniers Meſſinois, qu'il fit maſſacrer. Le Roi Jacques croyant la Sicile conquiſe, prit congé de ſes alliés, pour retourner dans ſes Etats, auſſi mépriſé des François, qu'abhorré des Siciliens. Le Pape croyant pareillement la Sicile ſoumiſe, ſe hâta d'envoyer un Cardinal Légat, pour ramener les Peuples à l'obéiſſance du Roi Charles.

Défaite de la flotte Sicilienne.

Depart de Jacques. 1299.

Ils étoient encore bien éloignés d'être réduits & loin que les affaires du Roi Fréderic fuſſent auſſi bas qu'on les croyoit, il lui reſtoit encore de grandes reſſources dans ſon courage, ainſi que dans l'affection de ſes Sujets. Les Meſſinois, ſur-tout, lui en donnerent les plus grandes preuves. Il eut bientôt ſa revanche, & vengea pleinement ſa défaite, par la victoire qu'il remporta peu de tems après ſur Philippe, Prince de Tarente. Encouragé par les ſuccès du Duc de Calabre ſon frere, qui, ayant fait une deſcente en Sicile, s'y étoit emparé de pluſieurs Places; & de preſque toutes les Villes de la Vallée de Nolo; le Prince de Tarente partit de Naples avec une flotte de quarante galeres, dans le deſſein de faire une nouvelle deſcente dans la Vallée de Mazara. Ayant fait ſon débarquement ſans aucun obſtacle à Lilibée, il alla mettre le Siege devant Trapani. Fréderic en ayant été averti, marcha promptement à ſa rencontre, avec l'élite de ſes Troupes. Les deux Armées étant venues en préſence l'une de l'autre à Falconara, il s'y paſſa entr'elles une action très-vive, où le Roi de Sicile remporta une victoire complette. L'Armée du Prince de Tarente fut entierement défaite: il courut lui-même riſque de la vie, & fut fait priſonnier. Fréderic combattit dans cette affaire avec ſon courage ordinaire, & y fut bleſſé au viſage & à la main. (1) Le Prince fut envoyé dans la Citadelle de Cephaledi. Son vainqueur fut d'autant plus charmé de cette priſe, qu'il ſe flattoit qu'elle accéléreroit la concluſion de la paix. Le Roi Charles fut déſolé de cet événement. Fréderic lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui faire des propoſitions de paix; ce Prince les reçut bien, & auroit bien voulu remplir les deſirs de ſon ennemi, qui étoient auſſi les ſiens; mais il n'ôſa le faire, de peur de déplaire au Pape Boniface, homme violent & vindicatif, qui, faiſant ſa quérelle particuliere de cette guerre, cherchoit par-tout à ſuſciter des Ennemis à Fréderic. Il reprocha vivement au Roi de Naples d'avoir donné audience à ſes Ambaſſadeurs ſans le conſulter, & le menaça de l'abandonner, de l'excommunier & de s'accommoder lui-même avec ſes ennemis, ſi ce Prince faiſoit aucun traité avec eux ſans ſa participation. Non content de cela, Boniface excommunia les Génois, parce que les Doria & les Spinola, Chefs des Gibelins, qui étoient alors à la tête du Gouvernement de cette Républi-

Succès des Troupes du Roi Fréderic en Sicile. Défaite & priſe du Prince de Tarente.

que,

(1) *Là-même.*

que, avoient fourni des ſecours conſidérables au Roi de Sicile, & contribué par-là à empêcher la réduction entiere de cette Iſle. (1)

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1244.*

La guerre continua toujours avec la même alternative de ſuccès. Blaiſe d'Allagon défit près de Gallano un Corps de Troupes Françoiſes, qui fut entiérement détruit, à l'exception de Gautier, Comte de Brienne, qui le commandoit: il fut fait priſonnier. L'année d'après, la flotte de Naples, commandée par l'Amiral Loria, remporta, près de Pontia, une victoire complette ſur celle du Roi de Sicile; qui fut preſqu'entierement détruite. Conrad Doria, ſon Amiral, fut fait priſonnier, & auroit été mis à mort par les ordres du vindicatif Loria, ſi Fréderic ne lui eût rendu le Château de Francheville, pour obtenir la délivrance de ſon Amiral. Dans cette intervalle, quelques François tramerent, de concert avec pluſieurs Seigneurs de la Cour de Palerme, une conſpiration contre les jours de Fréderic. Elle fut découverte par la ſœur de lait de ce Prince; Pierre de Calatagiron, Chef des Conjurés, fut puni de mort: le Roi ſe contenta de bannir ſes complices. On prétend que Loria avoit été l'inſtigateur de ce complot. (2) Il y avoit déja longtems que le Duc de Calabre formoit le Siege de Meſſine ſans ſuccès, quoiqu'il réduiſit cette Ville à une grande diſette de vivres, lorſque les deux Rois convinrent d'une treve de ſix mois, par la médiation de la Ducheſſe de Calabre, Yolande, Belle-fille du Roi Charles & ſœur de Fréderic. Cette Princeſſe mourut quelque tems après le renouvellement de la guerre, extrêmement regretée des deux partis, dont elle étoit le lien. Fréderic, en Prince habile, employa le tems de cette treve à parcourir ſes Places, à les pourvoir de vivres & de munitions, à y faire entrer de fortes Garniſons; en un mot, à les mettre en état de défenſe. D'un autre côté, en Roi généreux & reconnoiſſant, il dédommagea les Meſſinois de toutes les pertes qu'ils avoient ſouffertes pour ſon ſervice, & recompenſa leur attachement & leur zele, par quantité d'exemptions & de privileges, ainſi que par pluſieurs conceſſions & donations de Terres, qu'il leur fit alors & dans la ſuite. (3).

1300. *Succès alternatifs des deux partis.*

Conjuration ſans ſuccès contre Fréderic.

Il fait une treve de ſix mois.

L'Arrivée de Charles Comte de Valois en Italie, à la tête d'une Armée formidable, à la ſollicitation du Pape Boniface, qui lui avoit fait eſpérer le recouvrement de l'Empire de Conſtantinople, auquel Cathérine de Courtenai, ſa ſeconde femme, avoit des prétentions, à condition qu'il feroit rentrer la Sicile ſous les Loix du Roi Charles, ralluma vivement la guerre, & augmenta le nombre des ennemis de Fréderic; mais elle n'effraya point ce Prince valeureux; ſon courage & ſa gloire croiſſoient avec les dangers; ſa ſageſſe & ſa fermeté triomphoient de tout.

1301.

Le Comte de Valois fit une deſcente en Sicile, en 1302, ſecondé par le Duc de Calabre & l'Amiral Loria. Ils prirent terre dans la vallée de Mazara; & s'emparerent d'abord de quelques Places peu importantes; mais ils échouerent devant Cacabo & Coniglione; ils auroient peut-être eu le même ſort devant Sacca, dont ils formerent le ſiege; lorſque la paix ſe fit entre les deux Couronnes, à l'inſtigation de ce même Comte de Valois, qui étoit venu pour pourſuivre la guerre avec chaleur. Ses mauvais ſuccès, la peſte,

Expédition du Comte de Valois.

Deſcente en Sicile. 1302.

(1) Voyez dans cette *Hiſtoire* l'Article *Gênes*, *ch.* VII. *Sect.* III.
(2) *Hiſt. des Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 240.
(3) Pyrrhus Rochus. Giannone.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'a l'an 1442.*

qui faisoit des ravages dans son Armée, contribuerent à le dégouter d'une expédition entreprise aussi légérement. En outre, le desir qu'il avoit de retourner en France, pour y secourir le Roi Philippe-le-Bel son frere, contre lequel les Flamands s'étoient revoltés, le détermina à tout faire pour hâter la conclusion d'une guerre, dont le courage du Roi de Sicile & de ses Sujets, rendoit le succès plus qu'incertain. C'est pourquoi il engagea le Duc de Calabre à demander une entrevue au Roi Fréderic, qui y prêta volontiers les mains. Elle eut lieu en rase Campagne, entre la Ville assiégée & Collatabellota, où ce Prince faisoit alors sa résidence. Les deux Beaux-freres s'y rendirent, suivis chacun de cent Chevaliers. Le résultat de cette conférence fut un traité de paix, qui fut conclu le 19 Août suivant entre les deux Rois, aux conditions: (1) 1°. „Que Fréderic seroit reconnu Roi de Si-
„ cile & des Isles adjacentes, sa vie durant, sans en rendre à personne au-
„ cun service, ni réel, ni personnel; & que la Pouille & la Campanie, ap-
„ partiendroient au Roi Charles. 2°. Que les François évacueroient les Places
„ qu'ils occupoient en Sicile; & les Troupes de Fréderic, celles dont elles
„ étoient en possession dans la Calabre. 3°. Qu'après la mort de Fréderic,
„ la Sicile reviendroit au Roi Charles, ou à ses héritiers, moyennant le paye-
„ ment de cent mille onces d'or, qui seroit fait aux héritiers de Fréderic,
„ pour toute prétention. 4°. Que le Prince de Tarente & autres Prisonniers
„ de part & d'autre, seroient remis en liberté sans rançon. 5°. Que les Sei-
„ gneurs Siciliens qui avoient pris le parti du Roi Charles, & les Seigneurs
„ Calabrois qui avoient pris celui de Fréderic, seroient respectivement privés
„ des Biens & Terres qu'ils possédoient en Sicile & en Calabre; l'Amiral Lo-
„ ria & Unciguerre Palice, Généraux des deux Princes, furent seuls excep-
„ tés de cette Clause. 6°. Que le Roi Fréderic épouseroit Eléonor, troi-
„ sieme fille du Roi Charles. 7°. Enfin, le Roi Charles & le Duc son fils
„ s'engagerent expressément à faire ratifier ce Traité par le Pape & par les
„ Cardinaux." Cinq jours après qu'il eut été signé, il y eut une nouvelle conférence entre les deux Princes, dans laquelle il fut convenu que Fréderic prendroit à l'avenir le titre de Roi de Trinacrie, ou de Roi de Sicile, au choix du Roi Charles; & que ce dernier s'entremettroit auprès du Pape, pour procurer à Fréderic la Sardaigne, le Royaume de Chypre, ou quelqu'autre Etat, moyennant quoi ce Prince abandonneroit la Sicile au Roi Charles. En outre, Fréderic promit au Comte de Valois, par un Acte particulier, de l'aider dans son entreprise pour le recouvrement du trône de Constantinople, & de ne faire aucun Traité, sans son aveu, avec l'Empereur Andronic, qui l'occupoit alors. (2)

1302. *Fréderic fait la paix avec le Roi Charles. Conditions de ce Traité.*

Ainsi fut terminée une guerre sanglante, qui duroit depuis près de vingt

(1) C'étoit le nom que les Anciens donnoient autrefois à la Sicile, à cause de ses trois pointes, ou promontoires. La raison pour laquelle le Roi de Naples, imposa cette condition à son ennemi, c'est qu'il portoit lui-même le titre de *Roi de Sicile*, tant a cause de ses prétentions sur cette Isle, que par rapport au Royaume de Naples, qu'on appelloit aussi la Sicile en deçà du Phare. Toutefois les Rois de la Maison d'Aragon préférerent toujours le titre de *Roi de Sicile*, qu'ils porterent constamment, relativement aux droits respectifs qu'ils prétendoient avoir sur les Provinces en deçà du Phare, comme héritiers de ceux de la Maison de Suabe.

(2) Cet acte se trouve dans le *trésor des Chartres*, & dans l'*Histoire de Sicile* de M. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 243.

ans, & dont la conclusion enleva pour jamais la Sicile à la Maison d'Anjou; car l'on sent bien qu'en dépit de la Clause troisieme du Traité qu'on vient de rapporter, qui n'étoit qu'illusoire, & ne pouvoit jamais avoir lieu; les héritiers de Fréderic ne voulurent point rendre cette Isle aux Rois de Naples, & que probablement l'intention de Fréderic lui-même n'étoit point qu'ils la rendissent, à moins qu'on ne leur accordât quelque dédommagement équivalent. Cette expédition de Sicile, & cette négociation en Italie, ne firent point honneur au Comte de Valois, qui y fut regardé comme un Prince inconstant, téméraire, mal-avisé, & manquant, à l'exception d'une bravoure aveugle, de toutes les qualités nécessaires, pour étayer l'ambition insatiable dont il étoit possédé. On disoit hautement, qu'étant venu en Toscane pour la pacifier, il l'avoit laissée en guerre; & en Sicile pour la conquérir, il y avoit fait une paix honteuse. Par contre, cette paix & la façon glorieuse dont Fréderic se tira d'une guerre aussi onéreuse, lui firent un honneur infini. On ne pouvoit assez admirer comment, avec les seules forces de la Sicile, il avoit su tenir tête à tant d'ennemis ligués contre lui, & soutenir la guerre, avec une alternative continuelle de succès, contre les Rois de Naples & d'Aragon & contre les François. Sa sagesse & sa valeur le firent enfin triompher, & le rendirent paisible possesseur d'une Couronne si longtems disputée à sa maison, à laquelle il sut la transmettre.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Boniface ayant appris l'accord que Charles avoit conclu avec son ennemi, en fut très-mécontent, & se plaignit hautement qu'il avoit sacrifié les intérêts du St. Siege. Le refus qu'il fit de ratifier ce traité, fit encore traîner quelque tems l'affaire en longueur: mais enfin, n'ayant plus de Champions qui voulussent se battre & s'exterminer pour servir sa haine, il se montra plus facile, & convint de ratifier le traité, aux conditions expresses qu'il y seroit inséré, que la Sicile relevoit du Siege de Rome, & que Fréderic lui en prêteroit foi & hommage. Les fameux démêlés que ce Pontife eut alors avec Philippe-le-Bel, firent perdre de vue à Boniface l'affaire de la Sicile, & contribuerent à l'engager à se relâcher un peu sur cet article, afin, peut-être, de se ménager quelque ressource contre les François. D'un autre côté, Fréderic qui ne desiroit pas moins la conclusion de la paix, se prêta à tout ce que le Pape voulut, & convint de tenir la Sicile, comme ses Prédécesseurs, à titre de fief de l'Eglise Romaine, de lui fournir cent hommes d'armes, & de lui payer tous les ans, au jour de la St. Pierre, une redevance de trois mille onces d'or, sous les mêmes peines auxquelles le Roi Charles I. d'Anjou s'étoit soumis, lorsqu'il avoit reçu l'investiture du Royaume. (1) Au moyen de cet arrangement & de plusieurs autres Clauses dont les deux parties convinrent, (2) le Pape envoya deux Légats en Sicile, pour absou-

Le Pape ratifie ce Traité.

(1) Comme il n'étoit pas juste que le Roi de Naples, n'ayant plus la Sicile, payât la redevance entiere à laquelle son pere s'étoit engagé, Boniface décida qu'on deduiroit à l'avenir des 8000 onces d'or qu'il devoit payer; & des trois cens hommes de service qu'il devoit fournir au St. Siege, en cas de guerre, les 3000 onces & les cent hommes d'armes, ou chevaliers, qui seroient fournis par Fréderic.

(2) Rainald. *N.* 26.

SECT. V. *Hist de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

dre le Roi & ses Sujets de l'excommunication, lever l'interdit jetté sur l'Isle, & accorder à ce Prince la dispense nécessaire pour épouser la Princesse Eléonor, sa Cousine. Son mariage avec elle fut célébré avec beaucoup de pompe, dans le mois de Mai suivant. Quelque tems après ce Prince fit rendre hommage au Pape Bénoit XI, Successeur de Boniface, par son Amiral Conrad Doria: cependant il compta toujours les années de son règne, du jour de son couronnement, & il continua à prendre la qualité de Roi de Sicile dans tous les Actes, ce qui déplut souverainement au Pape.

Le Roi de Sicile acquiert les Duchés d'Athenes & de Néopatres.

Les Troupes étrangeres que Fréderic avoit à son service, commettant quantité de désordres en Sicile, il fut obligé, pour y mettre fin, lorsque la conclusion de la guerre laissa leur valeur oisive, de licencier ces braves guerriers, toujours si dangereux en tems de paix, pour l'Etat qu'ils ont défendu en tems de guerre. Ils allerent chercher fortune dans l'Orient, au nombre de plus de dix-huit mille hommes, & y remporterent, sous differens Chefs qu'ils se donnerent, plusieurs victoires, tant sur les Turcs, que sur les Grecs. Ils s'emparerent des Duchés d'Athenes & de Neopatres, & les soumirent à Fréderic, qui en fit l'appanage de plusieurs de ses fils légitimes, sa postérité y régna pendant quelque tems; ce que nous nous contentons d'indiquer ici, comme étant absolument étranger à l'Histoire que nous écrivons (1).

1312 & suiv. *Fréderic se ligue avec l'Empereur Henri VII, contre le Roi Robert.*

Fréderic voulant se venger de Robert, successeur de Charles II, (2) dont il avoit plusieurs raisons de se plaindre, (3) profita du mécontentement que les liaisons de ce Prince avec le Pape Clément V, donnoient à l'Empereur Henri VII. pour l'animer contre lui, & lui proposer de partager ensemble ses dépouilles. Il lui envoya à Gênes un Ambassadeur chargé de riches présens, pour entamer avec lui une négociation, que Mainfroi de Clermont vint à bout de consommer, lorsque Henri eut reçu la Couronne Impériale à Rome, par les mains des Cardinaux Légats, en dépit du Pape & du Roi de Naples. Par ce traité les deux Princes convinrent que Pierre, fils de Fréderic, épouseroit Béatrix fille de Henri; & que dès que ce Prince, à l'aide de l'argent que le premier lui devoit fournir, auroit rassemblé une Armée suffisante, il feroit une irruption dans le Royaume de Naples, tandis que la flotte de Sicile, renforcée par celle de Gênes & de Pise, (4) viendroit l'attaquer par mer. En conséquence, Fréderic se mit en mer au commencement d'Août 1313, avec une flotte de plus de soixante Galeres, dont 24 Siciliennes, 25 Génoises & 12 Pisanes; il fit une descente en Calabre, où il s'empara de Rhegio & de plusieurs autres Places. D'un autre côté, l'Empereur se mit en marche pour la Toscane, & se proposoit d'avoir une conférence avec le Roi de Sicile à Gaëte, lorsqu'une mort précipitée empêcha l'exécution de ses desseins. Elle fut si subite, qu'elle passa dans le tems pour l'effet du poison. (5) Il mourut à Bonconvento, Bourg du côté de Sienne, le 24 Août de la même année. Aussitôt que le Roi de Sicile apprit cette mort, il se hâta de retourner dans son

Il fait une descente en Calabre.

Mort d'Henri.

(1) On peut consulter à ce sujet l'*Histoire de Sic.*, de M. de B. *Tom.* II. *Liv.* IX. *Art.* XII.
(2) Voy. la *Section précédente*.
(3) Ibidem. *Art.* XIII.
(4) V. l'*Histoire de Gênes*, dans cette *Histoire Universelle*, *ch.* VII. *Section* III.
(5) Fazel, *p.* 478.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

Royaume, craignant que ſon ennemi ne profitât de cette circonſtance pour y faire une deſcente en ſon abſence. Ne voulant plus garder aucun ménagement avec le Roi de Naples, il convoqua une Aſſemblée-Générale des Etats du Royaume de Meſſine, où il fit reconnoître le Prince Pierre, ſon fils aîné, pour ſon héritier au Royaume de Sicile. En outre, il quitta ſolemnellement le titre de Roi de Trinacrie, pour reprendre celui de Roi de Sicile.

1314. *Deſcente du Roi Robert en Sicile: ſes ſuccès: ſa retraite.*

Cependant la mort de l'Empereur ne termina point la guerre; Robert, qui s'étoit vu preſque à deux doigts de ſa perte, porta la guerre dans les Etats de celui qui avoit projetté de le dépouiller des ſiens. Ayant armé une flotte conſidérable, (1) & raſſemblé des Troupes nombreuſes, il ſe mit en mer au mois de Juillet ſuivant, 1314, & vint faire une deſcente en Sicile, dans la vallée de Mazara, entre Caſini, & le Château de Caſtellamare, dont il s'empara ſans peine, par la trahiſon de celui qui y commandoit. Encouragé par ce ſuccès, il forma le Siege de Trapani, auquel il fut, dit-on, induit par une ruſe de Fréderic, qui, connoiſſant la force de cette Place, étoit charmé que Robert l'aſſiégeât, parce qu'il ſe flattoit qu'elle l'arrêteroit pendant tout le reſte de la Campagne, & que par là le reſte de la Sicile ſeroit mis à couvert de ſes entrepriſes. (2) En effet, Robert n'étoit pas plus avancé aux approches de l'hiver, qu'au commencement de la campagne. Il étoit ſur le point d'avoir en même tems ſur les bras la flotte Sicilienne, & l'armée de terre, commandée par Fréderic, lorſqu'il s'éleva un vent impétueux, qui diſperſa les Vaiſſeaux de ſes ennemis, & les obligea de gagner promptement terre. Cette tempête fit encore plus de dommage à ſa flotte, dont quelques bâtimens furent briſés, ou coulés à fond avec preſque tout leur équipage. La ſaiſon étant très avancée, ſon Armée manquant de vivres, & étant ravagée par la maladie, ce Prince ſe vit obligé de conſentir à une treve de quatorze, ou quinze mois, qui fut ménagée & conclue entre lui & Fréderic, le 17 Décembre, par la médiation de Ferdinand, fils du Roi de Majorque. La principale Clauſe de ce traité, fut que le Roi Robert évacueroit la Sicile, ce qu'il exécuta en Février ſuivant, à la grande ſatisfaction de Fréderic, qui n'avoit pas moins beſoin de cette treve que lui.

Fréderic fait une treve avec lui.

Auſſi tôt qu'elle fut expirée, il ſe hâta de former le Siege de Caſtellamare, qu'il prit & détruiſit. Le Roi de Naples envoya une flotte pour ſecourir cette Place, mais ce ſecours arriva trop tard, & reprit le chemin de Naples. Robert la renvoya auſſi-tôt ſous les ordres de Thomas de Mazzan, Comte de Squillazzo qui, après pluſieurs tentatives inutiles ſur Marſalia & ſur d'autres Places, ſe retira, après avoir fait les plus grands ravages dans cette partie de la Sicile, ſur ce qu'il apprit qu'on faiſoit un grand armement à Meſſine. Sur ces entrefaites, le Pape Clément V, nouvellement élu, s'entremit pour faire la paix entre les deux Monarques, à l'inſtigation du Roi d'Aragon. Ce Pontife étoit entierement dévoué aux intérêts du Roi Robert, (3) & lui en donna une preuve ſenſible dans cette occaſion. Il envoya en Sicile, en qualité de Nonce, Guillaume, Evêque de Troyes, & Pierre Textor, ou Teſ-

Il reprend Caſtellamare.

1315.

Le Pape Jean XXII s'entremet pour accommoder les deux Rois.

(1) Voy. la *Section précédente.*
(2) *Hiſt. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 251.
(3) Voy. la *Sect. précéd.*

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'a l'an 1442.*

tier, ſon chapelain, pour engager Fréderic à s'accommoder avec ſon ennemi, ou au moins à conclure avec lui une treve plus longue que la premiere, pendant laquelle on pût travailler à leur pacification. La premiere condition que ces Nonces prescrivirent au Roi de Sicile, fut qu'il reſtitueroit avant toutes choſes, au Roi Robert, Rhegio, & les autres Places qu'il occupoit en Calabre; & qu'il ſe tranſporteroit en perſonne, ou par Députés, à la Cour d'Avignon, pour y plaider ſa Cauſe & y travailler au rétabliſſement de la paix. Les Nonces avoient ordre du Pape, ſi ce Prince refuſoit de ſe ſoumettre à ces conditions, & de prêter les mains à la concluſion de cette paix, ou au moins d'une longue treve, de l'ordonner eux-mêmes de leur chef, & de lancer l'excommunication ſur Fréderic. Ce Prince hautain ne voulut pas entendre parler de pareilles propoſitions: il craignoit trop peu les armes ſpirituelles, pour que l'on pût rien eſpérer de lui par ce moyen. Une nouvelle deſcente que le Comte de Squillazzo fit en Sicile, en 1317, les ravages épouvantables qu'il fit dans cette Iſle, firent quelqu'impreſſion ſur l'eſprit de ſon Roi; mais les ſollicitations du Roi d'Aragon ſon frere, & de la Reine de Portugal ſa ſœur, contribuerent plus que tout à le déterminer à prêter l'oreille à ce qu'on exigeoit de lui, & à conſentir à une treve, dont il avoit lui-même le plus grand beſoin, tant pour donner à ſes Sujets le tems de ſe rétablir que pour ſe mettre en état de recommencer la guerre avec plus de ſuccès. Cette treve fut donc conclue pour trois ans, c'eſt-à-dire, juſqu'à Noël 1320. Les Places occupées en Calabre par les Siciliens, furent évacuées & ſequeſtrées entre les mains du Pape, par les Commiſſaires de Fréderic, qui les remirent aux Nonces. Le détroit ſervit de bornes aux deux Royaumes, & le Roi de Sicile promit de ſe rendre en perſonne, ou par Députés à la Cour d'Avignon pour y traiter de la paix.

Deſcente & ravages des Napolitains en Sicile.

1317.

Treve de trois ans entre les deux Rois.

1320.

Les Miniſtres Plénipotentiaires qu'il chargea de cette importante commiſſion, furent, François, Archevêque de Palerme, & François, Comte de Vintimille; deux hommes ſages, prudens, & habiles Négociateurs. Ils firent ſi bien, ſur-tout le Comte de Vintimille, qu'ils s'inſinuerent fort avant dans les bonnes graces du Pontife, & qu'ils vinrent à bout de lui inſpirer des ſentimens moins défavorables pour leur maître, que ceux qui étoient comme héréditaires dans les Papes, pour les Princes de la Maiſon d'Aragon, depuis qu'elle s'étoit miſe en poſſeſſion de la Sicile. Robert ne comparoiſſant point en perſonne, ni par Députés, ainſi qu'il lui avoit été enjoint par le Pape, les Miniſtres de Fréderic qui étoient demeurés à Avignon fort longtems au-delà du jour marqué, prirent congé du Pape, le laiſſant perſuadé des intentions ſinceres de leur maître pour la paix. Leur départ d'Avignon en fit evanouir toutes les eſpérances.

Armement de Fréderic en faveur des Gibelins de Gênes.

Fréderic, peut-être intérieurement charmé de ce contretems, & voyant que ſon ennemi n'avoit aucune envie de faire la paix avec lui, n'attendit pas que la treve de trois ans fut expirée, pour commettre de nouvelles hoſtilités. Il lui envoya déclarer la guerre juſques dans Avignon, où il étoit alors auprès du Pape avec toute ſa Cour, fit un traité d'alliance avec les bannis de Gênes, dont Robert étoit alors Souverain, & arma une flotte de quarante-deux bâtimens, qu'il envoya ſous les ordres de Conrad Doria, ſon Amiral, pour faire des ravages ſur les Côtes de la Calabre, elle ſe joignit en-

suite à celle des Gibelins de Gênes, avec laquelle elle vint mettre le Siege devant Gênes, pendant que Castuccio Castracani, l'un des plus redoutables Chefs des Gibelins en Toscane, s'avançoit pour investir cette Ville par terre. La flotte Napolitaine, forte d'environ 60 Bâtimens, s'étant présentée devant celle de Sicile, à dessein de l'obliger à lever le Siege, ou d'en venir aux mains avec elle, Doria, plus foible, évita le combat, & tira du côté de Naples, où il ravagea l'Isle. La flotte Napolitaine l'ayant poursuivi, il lui échappa à la faveur des ténébres, & reprit la route de Gênes, tandis que son ennemi le croyoit retourné en Sicile, ainsi qu'il en avoit fait courir le bruit, pour mieux le tromper. Par un autre stratagême qui ne lui réussit pas aussi bien, dès que l'Amiral Sicilien fut de retour à Gênes, il y publia qu'il venoit de battre la flotte Napolitaine. Il donna en même tems un vigoureux assaut à la Place du côté du Port, tandis que les Troupes de terre en faisoient autant de leur côté, se flattant que les Assiégés découragés par la nouvelle qu'il venoit de répandre, ne lui opposeroient pas la même résistance. Il se trompa; ses Troupes furent repoussées de tous côtés. Castruccio, qui formoit l'attaque par terre ne fut pas plus heureux, & fut obligé quelque tems après de quitter le Siege, pour aller défendre ses possessions, où les Florentins étoient entrés pour faire diversion. Les Bannis & les Siciliens firent encore plusieurs tentatives pour remporter la Place d'assaut; mais elles furent toutes infructueuses, & ils furent enfin obligés de lever le Siege, après avoir perdu beaucoup de monde. La Flotte Sicilienne retourna en Sicile fort délabrée.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Mauvais succès de cette expédition.

Cependant les négociations de paix furent remises sur le tapis, mais sans succès, à l'instigation du Pape & du Roi d'Aragon, qui envoya pour cet effet des Ambassadeurs à Avignon. Fréderic demandoit la restitution des Places sequestrées en Calabre, &. vouloit transmettre la Couronne de Sicile à Pierre son fils. Ces conditions ayant été tout d'abord rejettées par le Pape & par Robert, il refusa de consentir à une treve de trois ans que le premier lui proposa, & pour se mettre en état de continuer la guerre, il s'empara de tous les revenus ecclésiastiques de son Royaume, ce qui fut cause que le Pape le mit en interdit; cet interdit dura depuis 1321 jusqu'à 1338, sous le rêgne de Pierre II. Ainsi, loin de s'accommoder, les choses s'aigrirent de jour en jour entre le Roi de Sicile & les Cours d'Avignon & de Naples. Fréderic croyant n'avoir plus rien à ménager, fit couronner Roi de Sicile, à Palerme, le 19 Avril 1321, le Prince Pierre, son fils aîné, qui régna depuis ce moment conjointement avec lui. (1) Cette disposition, absolument contraire au traîté de paix de 1302, acheva d'aliéner totalement les esprits, & de rendre la paix absolument impraticable. Au reste, l'amour que les Peuples avoient pour Fréderic, & la crainte qu'ils avoient de retomber dans les fers de la Maison d'Anjou, eurent aussi beaucoup de part à cette démarche du Roi de Sicile, qui ne fit que remplir les vœux de ses Sujets. Le Pape excommunia Fréderic; & de son côté le Roi de Naples fit de nouveaux préparatifs pour faire une descente en Sicile. Ainsi, l'on ne songea plus de part & d'autre qu'à se mettre en état de poursuivre la guerre avec plus d'a-

1321. *La Sicile est mise en interdit.*

Fréderic fait couronner son fils Pierre, Roi de Sicile.

Descentes & ravages que les Napolitains font dans cette Isle.

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 254.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

charnement que jamais. Charles, Duc de Calabre, vint ravager les côtes de Sicile avec une flotte de dix-huit bâtimens; Fréderic prit ſa revanche ſur les côtes de Calabre, qu'il ravagea pareillement, & où il tenta de ſurprendre Rhegio. Ce n'étoit encore là que les préludes de la vengeance du Roi Robert, de plus en plus irrité contre Fréderic, (1) il envoya en 1325, le Duc de Calabre avec une flotte de cent-treize Galeres, ſans les autres bâtimens de toute eſpece, pour faire une nouvelle deſcente en Sicile. Le Duc de Calabre la fit auprès de Palerme, dévaſta entierement les environs de cette Ville, & vint y mettre le Siege. La vigoureuſe reſiſtance des Palermitains, jointe aux nouveaux ordres qu'il reçut du Roi ſon pere, l'obligerent d'en lever le Siege, après vingt-cinq jours de tranchée ouverte. Pour ſe dédommager de ce mauvais ſuccès, & ſe conformer aux ordres de Robert, il mit tout à feu & à ſang dans l'Iſle, depuis la vallée de Mazara juſqu'à Syracuſe & à Meſſine, exerçant ſa fureur, tant ſur les Villes que ſur les Campagnes, ſur les grains, les vignes, & les arbres fruitiers, qui furent brûlés, détruits, ou arrachés. Après cette cruelle expédition, il reprit le chemin de Naples. Robert ne borna pas là ſa vengeance; & pendant pluſieurs années ſuivantes, il fit faire de pareilles deſcentes en Sicile, accompagnées des mêmes ravages, ayant ſoin de choiſir toujours le tems où les bleds n'étoient pas encore moiſſonnés. Bertrand de Baux Comte du Mont-Saint-Ange & de Novello rendit une pareille viſite à cette Iſle, en 1326, avec une flotte de quatre-vingt Galeres. L'année ſuivante, Roger Sanguinet, Comte de Corigliano, fut chargé d'une ſemblable Commiſſion, dont il ne s'acquitta pas avec le même ſuccès, y ayant perdu une partie de ſon monde. (2)

1325.

Conſtance de Fréderic à refuſer la paix.

Tous ces ravages ne purent ébranler l'inflexible Fréderic, qui ne voulut point faire la paix aux conditions déſavantageuſes que le Pape & le Roi de Naples lui propoſoient, quelques mouvemens que Jacques, Roi d'Aragon ſon frere, ſe donnât, pour l'engager à s'y ſoumettre. (3) Bien loin de vouloir rendre la Sicile au Roi de Naples, & accepter la Sardaigne, ou autres équivalens qu'on lui offroit en dédommagement de cette ceſſion, il déclara qu'il perſiſtoit dans la ferme réſolution de garder ce Royaume, de le rendre héréditaire dans ſa famille, & d'affermir la Couronne ſur la tête de ſon fils Pierre, qu'il avoit aſſocié au Gouvernement, en 1321; & qu'il ne vouloit point entendre parler de la paix qu'à ces conditions. En 1324, il avoit marié le Roi Pierre avec Eliſabeth, fille de Henri II, Duc de Corinthie & Roi de Bohême.

Alliance entre Fréderic & l'Empereur Louis de Baviere. 1327.

Juſqu'alors, ſoit impuiſſance, ſoit politique, Fréderic s'étoit tenu ſur la défenſive, & avoit ſouffert patiemment les ravages des Napolitains dans ſon Iſle. Il eut bientôt l'occaſion de prendre ſa revanche, & de porter la terreur & la déſolation dans les Etats de ſon ennemi. La fortune lui ſuſcita un puiſſant allié, dans l'Empereur Louis de Baviere. Ils firent une alliance offenſive & défenſive, qui encouragea Fréderic à préparer un armement conſidérable, pour faire une deſcente en Italie, & ſe venger des courſes que les Napo-

(1) V. la *Sect. précéd.*
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 255 *& ſuiv.*
(3) *Ibidem.*

Napolitains avoient faites en Sicile. Cette flotte, compoſée de quarante à cinquante Vaiſſeaux (1), fut encore jointe par trente Galeres des Bannis de Gênes. Le Roi Pierre en eut le commandement. Il parcourut les Côtes de Gaëtte & d'Iſchia, portant par-tout le fer & la flamme. Parvenu à Aſtur, il détruiſit cette Ville, pour la punir d'avoir ôſé arrêter le Roi Conradin.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

Le Roi de Baviere devoit ſeconder par terre les efforts de ſon Allié, & le Roi Fréderic lui avoit promis une ſomme de vingt mille onces d'or pour cette expédition. Mais elle n'eut pas lieu; des troubles ſurvenus à Piſe, obligerent l'Empereur d'y aller. Le Roi Pierre l'y accompagna. Ils y arriverent enſemble, le 21 de Septembre 1327. Le Roi Pierre, voyant que la ſaiſon avançoit, ſongea à s'en retourner. Une tempête violente fit périr quinze de ſes vaiſſeaux avec leurs équipages. Les autres furent fort endommagés, excepté quatre, qui arriverent ſains & ſaufs à Meſſine. Heureuſement pour le Roi, il étoit dans un de ceux-ci.

Le mauvais ſuccès de cet armement, mit Fréderic dans le cas de reſter tranquille les années ſuivantes. Une trahiſon lui fit perdre la Citadelle de Palerme, en 1333. Un François nommé Floriac, y étoit enfermé pour crime. Ce priſonnier avoit un frere qui pouvoit le voir auſſi ſouvent qu'il vouloit. Ils corrompirent quelques ſoldats de la Garniſon, & firent avertir le Roi de Naples, que s'il vouloit envoyer deux Galeres avec des ſoldats, ils les introduiroient dans la Citadelle de Palerme. Au jour marqué pour l'exécution de ce projet, le commandant fut tué; les Galeres débarquerent les ſoldats: ceux-ci entrerent dans la Citadelle, & ſix jours après, ils reçurent de Naples un Convoi d'hommes & de vivres. Malgré ce renfort, ils ne s'y maintinrent pas longtems. Le Roi Fréderic apprit cette nouvelle à Meſſine, où il étoit. Sans perdre de tems, il fit mettre le Siege devant la Citadelle, & ſes Troupes reprirent par la force de leurs armes, cette Place que la ruſe lui avoit enlevée (2). Alors Fréderic rétablit les murailles de Palerme & en augmenta les fortifications.

Fréderic perd la Citadelle de Palerme & la reprend. 1333.

1334.

Cependant une flotte Napolitaine, commandée en partie par Jean de Clermont, qui avoit quitté le ſervice de Fréderic, pour paſſer à celui du Roi Robert, commit de grands ravages dans la vallée de Mazara, ſans qu'il fût poſſible au Roi de Sicile de l'en empêcher. Seulement une eſcadre de ſeize Vaiſſeaux Aragonois qui croiſoient ſur cette Côte, continrent les Napolitains, deſorte qu'ils n'ôſerent s'emparer d'aucune Place.

En 1335, la Garniſon Sicilienne, qui étoit dans l'Iſle de Gerbes, ſe porta à des excés d'avarice & de cruauté, qui eurent une fin déſavantageuſe à Fréderic. Non contente d'accabler les Saraſins d'impôts exorbitans, elle fit mourir ſous de faux prétextes le plus riche habitant de l'Iſle, pour envahir ſes Biens. Les Saraſins porterent leurs plaintes au Roi de Sicile. Ce Prince, trompé ſans doute par ſes Officiers, n'eut point égard aux plaintes des Peuples opprimés. Ceux-ci ſe revolterent & ſe mirent ſous la protec-

L'Iſle de Gerbes ſe rend aux Infideles. 1335.

(1) Fazel dit quarante, & Specialis dit cinquante.
(2) *Hiſtoire de Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 256 & 257.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

tion du Roi de Tunis. Les Chrétiens, dans cet accident imprévu, ſe réfugierent dans la Citadelle, où ils furent aſſiégés par les infideles. Fréderic envoya à leur ſecours le Capitaine Raimond Péralta ; & avec ſoixante & dix ſoldats il entra dans la Citadelle, malgré la multitude des Aſſiégeans. Il auroit contraint les Saraſins de rentrer ſous le joug de Fréderic, ſans une eſcadre de ſeize Vaiſſeaux Napolitains, commandés par Martin Coxa, qui releva leur courage, & leur perſuada de ſe ſouſtraire à la Tyrannie des Siciliens qui les maltraitoient. La Citadelle fut aſſiégée de nouveau; Le Siege dura près de deux ans & demi. Enfin, les aſſiégés manquant de vivres furent obligés de ſe rendre. Ainſi la mauvaiſe conduite des Officiers de Fréderic, lui fit perdre l'Iſle de Gerbes.

Mort de Fréderic.

Peu de tems après cette perte, Fréderic fut attaqué d'une fièvre, qui le conduiſit au tombeau. Il mourut au mois de Juin (1) 1337, fort regretté de ſes Sujets. C'étoit un Prince courageux, que le nombre & la puiſſance de ſes ennemis n'effrayerent jamais. Avec un petit Etat, mais ſecondé par l'affection des Siciliens, il reſiſta pendant quarante ans aux Papes, aux François & aux Aragonois,

1337. PIERRE *II Roi de Sicile.*

Pierre II fut reconnu Roi par tous les Siciliens auſſi-tôt après la mort de ſon pere. Mais Bénoit XII qui avoit ſuccédé à Jean XXII ſur la Chaire de St. Pierre, tout entier dans les intérêts du Roi Robert, décida que Pierre retenoit injuſtement une Couronne, qui appartenoit à la poſtérité de Charles II, & conſéquemment au Roi Robert, après la mort de Fréderic. En conſéquence de cette déciſion, il envoya le Patriarche de Conſtantinople (2) & l'Evêque de Vaiſon (3), pour enjoindre à Pierre de reſtituer la Sicile au Roi de Naples, délier les Siciliens du ſerment de fidélité, & même excommunier Pierre & ſes adhérens, s'ils refuſoient d'exécuter ſes volontés. On ne donnoit à ce Prince que le terme de deux mois pour effectuer cette reſtitution. Les menaces du Pape furent inutiles. Le Roi & les Siciliens ſe laiſſerent excommunier. Deux Bulles d'excommunication furent foudroyées & publiées à cette occaſion. La premiere, en date du 5 Décembre 1338, excommunioit nommément Pierre, & ſes adhérens en général, ſans les nommer. La ſeconde, du 9 Janvier de l'année ſuivante, excommunioit en particulier le Prince Jean, frere du Roi ; Jean de Clermont, Comte de Motica; Damien de Palice, Chancelier du Royaume; Matthieu de Palice; Blaſe d'Allagon & Raimond de Péralta, qui étoient les principaux partiſans du Roi: & mettoit la Sicile en interdit. Pierre jugé ſuſpect d'héréſie par deux Bulles conſécutives; infâme, inhabile atteſté, privé de tous les Biens qu'il tenoit de l'Egliſe, ne continua pas moins de ſe dire & de ſe croire Roi de Sicile, malgré les déclarations de Sa Sainteté : d'en faire les fonctions; & quoiqu'il fut enjoint aux Vénitiens, aux Génois, aux Piſans & aux habitans de la Marche d'Ançone, d'avoir aucun commerce avec les Siciliens, ſous peine d'excommunication (4), les choſes continuerent ſur le même pied

Il eſt excommunié par le Pape. 1338 & 1339.

(1) Les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur la date de ſa mort. Fazel la met au 20 de ce mois; Bonfillo au 23, Villani au 24, & Mariana au 25.
(2) Gorio Patriarche titulaire de Conſtantinople, fut peu de tems après Cardinal.
(3) Il ſe nommoit *Rathier.*
(4) Rainaldus, *N.* 47-58.

qu'auparavant. On s'inquietoit moins des armes Spirituelles de Bénoit XII, que des armes temporelles de Robert.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

Celui-ci fit pluſieurs expéditions contre la Sicile, & l'on a vu quel en fut le ſuccès (1). Il voulut auſſi engager ſa ſœur Eleonor, mere de Pierre, à employer ſon crédit ſur l'eſprit de ſon fils, pour conclure un traité entre les deux Princes, par lequel Pierre céderoit la Sicile à Robert, à condition que le Roi de Naples s'engageroit à conquérir la Sardaigne pour Pierre. Eléonor refuſa même d'en faire la propoſition à ſon fils, diſant qu'elle n'avoit point aſſez de crédit ſur lui pour lui faire goûter cet échange. Au fond, elle n'avoit garde de lui conſeiller, ce qu'elle n'approuvoit pas elle même.

Troubles appaiſés. 1341.

Dans le même tems, la Sicile penſa éprouver un plus grand malheur que tous ceux qu'elle avoit à craindre du Pape & du Roi Robert. Les deux freres, Matthieu & Damien de Palice, dont le premier étoit Chancelier du Royaume, avoient une autorité preſque deſpotique. Ils en abuſoient; comme il arrive preſque toujours aux Miniſtres trop puiſſans. Ils ne ménageoient aucuns Seigneurs de la Cour, tout devoit plier devant eux, & ſe ſoumettre à leur volonté. Obligés d'avoir pour le Prince Jean, frere du Roi, les égards que ſon rang méritoit, ils formerent le projet de l'éloigner de la Cour, en le rendant ſuſpect à Pierre. Ils lui perſuaderent que ce Prince, lié avec quelques Seigneurs mécontens, aſpiroit à ſe faire Roi de Sicile. On conçoit bien comment deux Miniſtres ambitieux & méchans, purent inſinuer au Roi une telle calomnie; mais on a de la peine à comprendre comment un Prince tel que Pierre II, pieux, juſte & prudent, comme le repréſentent quelques Hiſtoriens (2), put donner aveuglément dans des ſoupçons de cette eſpece. Le Roi crédule défendit au Prince ſon frere de venir à Palerme, ſous peine de la vie. Jean au déſeſpoir, dépêcha au Roi un homme de confiance pour diſſiper ſes inquiétudes malfondées, l'aſſurer de ſa fidélité, & le ſupplier de ſe méfier de ceux qui ôſoient ainſi le calomnier. Les Palices, tout-puiſſans ſur l'eſprit du Roi, lui firent regarder cette démarche comme une mauvaiſe politique qui cachoit mal les vues ambitieuſes du Prince, & le porterent à faire de nouvelles défenſes à l'Infant de paroître devant lui. L'Archevêque de Palerme & Raimond Péralta furent chargés de lui porter ces défenſes itératives. Péralta, ennemi des Palices, étoit indigné de leurs intrigues, qui ne tendoient pas à moins qu'à brouiller les deux freres enſemble, & à allumer le feu d'une guerre civile. Jean étoit à Platia. L'Archevêque & Péralta y arriverent ſi tard qu'ils différerent au lendemain à s'acquitter de leur commiſſion. Mais le dernier profita de la nuit pour aller trouver le Prince, à la faveur d'un déguiſement, & lui conſeiller de ſe rendre à Palerme, d'avoir une explication avec le Roi qui l'aimoit, afin de confondre ſes infâmes calomniateurs. Après cet entretien, Péralta revint chez lui & ſe mit au lit ſans que l'Archevêque ſe doutât de ce qui s'étoit paſſé.

Le lendemain matin ils allerent enſemble chez l'Infant, auquel ils firent part des ordres de la Cour. Le Prince leur répondit que ſon attachement pour le Roi, ſa fidélité à ſon ſervice, & l'envie de lui prouver ſon innocen-

(1) Voyez la *Section précédente*, ſous ces années.
(2) Ferret. Il eſt vrai que Villani prétend que ce Prince étoit foible d'eſprit.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

ce, l'emportoient sur toute autre considération; qu'il se rendroit à Palerme, & se présenteroit avec confiance devant le Roi son frere; que ceux qui oseroient attenter à sa vie en répondroient à Dieu; qu'il ne doutoit pas que les ordres dont ils étoient porteurs ne vinssent des Palices qui obsédoient le Roi; & qu'il n'y auroit aucun égard; que Pierre, chargé de rendre justice au moindre de ses Sujets, ne refuseroit pas d'écouter la justification d'un frere.

Cette réponse fut exactement rendue au Roi, qui ne put s'empêcher de l'approuver. Les Palices en furent irrités au point que leur dépit éclata en présence de Sa Majesté, & qu'ils dirent d'un ton emporté, qu'une telle désobéissance méritoit la mort. Cet emportement les perdit. Le Roi qui s'étoit contenté d'abord de leur dire: „ mon frere a raison; il est juste de l'é- „ couter:" se tournant alors vers les Palices, leur demanda d'un air courroucé: „mon frere vient-il donc ici comme ennemi?" & les quitta brusquement. L'Infant s'avançoit vers Palerme. Il envoya prévenir le Roi de son arrivée, & lui demander la permission de lui rendre ses devoirs. Pierre sortit de la Ville pour aller au devant de lui. Il lui fit l'accueil de plus gracieux. Les Palermitains transportés de joie crierent hautement que les Palices méritoient la mort, pour avoir voulu brouiller les deux Princes: car les sourdes ménées des Ministres étoient dévoilées. Ceux-ci se retirerent dans leur Palais pour éviter la fureur du Peuple. On les y enleva pour les mettre en sûre garde; sans l'interceſſion de la Reine qui demanda leur grace, ils eussent perdu la tête sur un échaussaud. On se contenta de les bannir: une Galere Génoise les porta à Pise. Leur Palais fut rasé; leurs Biens distribués aux soldats, & leurs Villes données au Prince Jean. Raimond Péralta fut fait Chancelier du Royaume, à la place de Damien de Palice. (1)

Mort du Roi. 1342.

A peine ces troubles étoient-ils appaisés, que le Roi mourut, en 1342, âgé de 37 ans, après avoir régné un peu plus de cinq ans, depuis la mort de Fréderic son pere; il laissoit trois Princes & cinq Princesses, de son mariage avec Elisabeth, fille de Henri II, Roi de Bohême. Savoir: Louis, qui lui succéda; Jean, qui mourut en 1343, âgé de quatre ans; Fréderic, qui succéda au Roi Louis son frere; Constance & Euphemie, qui furent Vice-Reines; Blanche, qui épousa Jean, Comte d'Ampuries; Eléonor, qui épousa Pierre IV, Roi d'Aragon, & Violante, qui fut mariée à Jean II, Roi de Castille. Il avoit encore eu deux autres filles qui étoient mortes fort jeunes. Comme l'aîné des fils de Pierre n'avoit que quatre ans, il avoit nommé le Prince Jean son frere pour Régent du Royaume, pendant la minorité de Louis. Les Grands du Royaume approuverent cette disposition.

Louis Roi de Sicile.

Comme le Royaume étoit en interdit, l'Archevêque de Palerme, ni aucun autre Evêque de Sicile ne voulurent sacrer le Roi Louis. Cette cérémonie fut donc faite par Jean Tolon, Evêque d'Andreville dans le Péloponese. Les Palices avoient une faction puissante dans le Royaume, La minorité de Louis leur sembloit un tems favorable pour tenter une entreprise. Ils entretenoient une correspondance secrette avec le Roi de Naples. Ils sentoient sur-tout combien il étoit important de ne pas laisser au Régent le tems de cimenter son autorité qui seroit d'autant plus solide, que ce Prince étoit

(1) *Hist. des Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 264-265.

doué de qualités propres à lui concilier l'affection des Peuples & à lui attacher fortement tous les cœurs. Il tomba malade à Siracuſe. Jean Magna, un des plus zélés partiſans des Palices, courut à Meſſine, & y répandit le bruit que le Régent étoit mort. Ce fut le ſignal d'un ſoulèvement dans cette Ville. Le Stradigo fut tué; on en mit un autre à ſa place. Les ennemis des Palices furent maſſacrés & leurs maiſons pillées. Les Séditieux triomphoient lorſqu'on eut des avis certains que le Régent n'étoit point mort; qu'il commençoit à ſe rétablir, & qu'il avoit donné des ordres précis pour faire ceſſer ce tumulte & en punir les Auteurs. Les Séditieux ſe refugierent dans la Citadelle de San-Salvador, & ayant abattu les armes du Roi Louis, ils arborerent l'étendart du Roi de Naples. Robert leur envoya du ſecours, ſe diſpoſant à faire une nouvelle deſcente en Sicile. L'activité du Régent renverſa leurs projets de revolte. Il n'attendit pas que ſa ſanté fut affermie pour ſe mettre à la tête des Troupes qu'il avoit raſſemblées, & vint mettre le Siege devant San-Salvador. La Place fut priſe de force. Jean Magna, principal auteur de ce tumulte, fut livré au Régent qui le fit attacher à la queue d'un cheval, & trainer par toute la Ville, puis il fut pendu. Ses complices furent punis de mort, de priſon, ou d'exil, ſelon qu'ils étoient plus ou moins coupables.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

La mort du Roi de Naples, arrivée au commencement de l'année 1343, (1) fit naître au Régent la penſée de ſe reconcilier avec le Pape & de faire lever l'interdit. Il trouva le Pontife inflexible. Ses négociations avec Jeanne, Reine de Naples, qui avoit ſuccédé au Roi Robert ſon Grand Pere, furent plus heureuſes. Cette Princeſſe en guerre avec le Roi de Hongrie, qui lui diſputoit la Couronne, fit la paix avec les Siciliens, le 4 Novembre 1347. Les articles portoient que Louis reſteroit Roi de Sicile; qu'il payeroit tous les ans au Pape le jour de la fête de S. Pierre & de S. Paul, la ſomme de trois mille onces d'or, en diminution du cens annuel du par la Reine Jeanne au S. Siege; que ſi le Royaume de Naples étoit attaqué, le Roi de Sicile le ſecourroit de quinze Vaiſſeaux; & défrayeroit les Troupes de débarquement pendant trois mois; que la Reine de Naples lui céderoit pour toujours ſes prétentions ſur la Sicile & les Iſles voiſines; qu'elle emploieroit ſes bons offices auprès du Pape, pour l'engager à lever les cenſures, & à donner la remiſe du cens annuel qui n'avoit pas été payé pendant la guerre, & à confirmer le préſent traité. (2) Les deux Parties contractantes ſouhaitoient ſi ardemment la paix, qu'elles ſignerent ce traité ſans conſulter le Pape. Auſſi, lorſque les Siciliens s'adreſſerent à lui pour le prier de confirmer la paix, il ſe plaignit qu'on eut manqué de reſpect pour le S. Siege. Il trouva auſſi le traité trop avantageux au Roi de Sicile. Il promit néanmoins de ſuſpendre l'interdit pour quelque tems, juſqu'à ce qu'il prit une derniere réſolution ſur cette affaire.

Paix avec le Royaume de Naples. 1347.

En 1348, la peſte apportée de l'orient à Meſſine, par des bâtimens Génois, ravagea toute la Sicile, & enleva au Royaume le Prince Jean, qui le gouvernoit avec autant de ſageſſe que de prudence (3). Sa mort ralluma

Guerre civile. 1348.

(1) Le 19 Janvier, Rainaldus, *N.* 70.
(2) *Hiſt. de Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 267 & 268.
(3) Matthieu Villani, *Lib.* I. *Cap.* 31. Fazel, *p.* 491.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

le feu des dissentions civiles. Blase d'Allagon fut nommé Régent à sa place: & la Reine mere qui protégeoit les Palices, leur fit dire qu'ils pouvoient revenir dans le Royaume. Damien mourut sur ces entrefaites; mais Matthieu son frere alla à Palerme, parce que le nouveau Régent lui fit fermer les portes de Messine; & là, il excita tellement le Peuple contre les Partisans d'Allagon & de l'ancien Régent, qu'on en massacra un très-grand nombre. On détruisit leurs maisons. Palice, secondé des Clermonts, leva une Armée, & vint à Messine, où il fut reçu comme s'il eût été Roi de Sicile. La Régence du Royaume lui fut donnée; & pour s'attirer l'affection du Peuple, il commença par supprimer tous impôts, disant que la Sicile se trouvoit dans un état si fâcheux, qu'il étoit à propos de les abolir pour quelques années, & de ne tirer de contributions que des riches. Palice taxa lui-même les aisés, dont il tira une grosse somme d'argent, qu'il partagea entre le Roi & lui.

Blase d'Allagon s'étoit retiré à Catane, où il se préparoit à faire une vigoureuse défense. Il avoit levé des Troupes, la Place étoit bien approvisionnée. La Reine, quoique charmée des succès de Palice, voyoit avec peine les progrès de la guerre civile. Elle manda à Blase d'Allagon de la venir trouver, & lui promit d'être médiatrice de ses quérelles avec le Comte de Palice, qui mettoient le Royaume à deux doigts de sa perte. Elle lui assignoit Taormina pour le lieu de leur entrevue. Blase se mit en chemin, accompagné de mille hommes de Troupes choisies. Il craignit quelque surprise, & ne voulut point entrer dans Taormina. La négociation se fit par députés. Elle alloit se conclure, lorsqu'un Officier Général de Blase d'Allagon, prenant quérelle avec un des députés de la Reine, le tua: ce qui fit rompre les conférences. Le Siege fut mis devant Catane, & il y eut diverses actions fort chaudes entres les assiégés & les assiégeans. Toute la Sicile prenoit part à ces divisions. On ne respiroit par-tout que la guerre. Les Campagnes n'étoient point cultivées. La misere étoit affreuse, au point que les Peuples se retiroient en Sardaigne & en Calabre, ne trouvant pas de quoi subsister en Sicile. (1)

Palice eut honte des maux où il plongeoit ce beau Royaume. Il fit proposer à Allagon de s'accommoder, pour ne pas achever de ruiner la Sicile. On convint de rendre à celui-ci diverses Places & Villes, tant pour lui personnellement, que comme tuteur du Prince Fréderic, fils du Prince Jean; que de plus, il seroit Grand-Justicier du Royaume, jusqu'à ce que le Roi fut en état de gouverner par lui-même; & que Palice & les Seigneurs de Clermont seroient Justiciers dans leurs Terres. Cet accommodement rendit la tranquillité à la Sicile; mais elle n'en jouit pas longtems. De nouvelles quérelles survenues entre Artale d'Allagon, fils de Blase, & Mainfroi de Clermont, firent renaître la guerre. Elle recommença avec plus de fureur qu'auparavant, & continua quatre ans de suite sans relâche, tant par Terre que sur Mer. Pendant tout ce tems la Sicile fut en proie aux plus horribles ravages, sans qu'il fut permis d'espérer que l'animosité des factions se rallentiroit. Pour aggraver ces maux, les Génois mécontens que les Siciliens se fussent ligués

1349 & *suiv.*

(1) Villani, à l'endroit cité.

avec les Vénitiens leurs ennemis, firent une descente en Sicile, & ravagerent le Pays de Messine.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Tel étoit l'état où se trouvoit le Royaume, lorsque le Roi Louis atteint sa quinzieme année. Ceux qui l'approchoient, Palice sur-tout, qui devenant chaque jour plus ambitieux, sentoit combien il avoit besoin de rétablir le calme pour cimenter son autorité, lui conseillerent de convoquer les Etats du Royaume à Messine, comme le seul moyen de faire cesser ces dissensions. Palice comptoit que la plûpart des Grands lui seroient favorables. On répondit au Roi qu'il n'y avoit point de sûreté auprès de Sa Majesté, tant qu'elle seroit obsédée par Matthieu de Palice & ses partisans; qui si elle vouloit les éloigner, tout le monde se rendroit avec empressement à ses ordres. La fermentation des esprits étoit si grande, qu'il falloit nécessairement qu'un des deux partis fut sacrifié à l'autre. L'orgueil insupportable de Palice, son ambition démesurée, ses soupçons, sa cruauté, qui lui faisoit immoler à ses craintes des têtes illustres, le firent abandonner de plusieurs Seigneurs attachés jusqu'alors à ses intérêts. Le Peuple vouloit sa mort, & des femmes vinrent en foule au Palais du Roi, demander qu'on leur livrât Palice, auteur de tous leurs maux. Le Roi voulut envain appaiser les cris séditieux de cette Populace. Il parut à la fenêtre. On lui dit qu'on alloit mettre le feu au Palais, s'il ne contentoit pas les justes demandes de son Peuple. Louis jugea à propos de pourvoir à sa sûreté en sortant par une porte qui donnoit dans une rue détournée. Palice alla se cacher dans un souterrein avec sa femme & ses enfans. Le Peuple entra avec fureur dans le Palais, cherchant la victime qu'il vouloit immoler. On ne trouva point Palice. Mais on rencontra un de ses domestiques. Celui-ci alloit être massacré, si pour sauver sa vie, il n'eut promis de découvrir où son maître s'étoit caché. Il mena les Séditieux dans un souterrein, où l'on trouva Matthieu avec sa famille. Il demanda inutilement la vie; il fut tué dans le lieu même de sa retraite, à la vue de sa femme & de ses enfans, qui subirent le même sort. Son Cadavre fut attaché à la queue d'un cheval, & traîné ignominieusement par la Ville. Celui de sa femme fut traité avec la même ignominie.

1353.

On devoit espérer que cet événement ramèneroit tous les esprits aliénés au parti de la Cour. Le contraire arriva. Les Clermonts refuserent d'obéir au Roi, parce qu'il parut se livrer à Blase d'Allagon, comme il avoit été livré à Matthieu Palice; de sorte qu'un grand nombre de Villes ne voulurent point reconnoître son autorité. Cependant, il fit venir auprès de lui sa sœur Constance, Abbesse des Clarices de Messine, comme Régente du Royaume: mauvaise politique qui lui réussit. La Princesse dans plusieurs occasions fut traitée avec mépris, & même menacée de mort, si elle se mêloit des affaires du Gouvernement. Les Séditieux fortifierent leur parti de la protection de Jeanne, Reine de Naples, qui venoit d'épouser en secondes nôces, le Prince Louis son Cousin (1). Celui-ci couronné Roi de Naples, écoutant les propositions des mécontens, envoya une escadre contre la Sicile, prétendant que ce Royaume lui appartenoit de droit. L'Escadre débarqua près de Melazzo. Le Commandant de cette Place la vendit avec la Citadelle au

Tentative du Roi de Naples contre la Sicile. 1354.

(1) Fils de Philippe de Tarente & petit-fils du Roi Charles II.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

général des Troupes Napolitaines. Les progrès du Roi de Naples en Sicile, furent rapides; cent-douze Places avoient arboré ses étendarts, & l'on ne doutoit presque plus en Europe, que cette Isle ne tombât bientôt entre ses mains. Dans cette extrêmité, Artale d'Allagon, remporta une victoire singuliere sur les Rebelles; des troubles survenus dans le Royaume de Naples (1), & l'arrivée de l'Empereur Charles IV. en Italie, obligerent la Cour de Naples de rappeller ses Troupes de Sicile. Ces heureuses circonstances rendirent à Louis un trône prêt à lui echapper.

Mort du Roi Louis. 1355.

La peste vint de nouveau ravager la Sicile en 1355, & enleva plusieurs personnes de distinction, entr'autres, le Prince Fréderic, fils du Prince Jean. La peste cessoit lorsque les Siciliens perdirent leur Roi; il mourut à Catane, le 16 Octobre, âgé de dix-sept ans, dont il avoit régné un peu plus de treize. Le Roi Louis n'étoit point marié. Il laissoit seulement deux Bâtards, Antoine & Louis.

FREDERIC III, *Roi de Sicile.*

Jamais la Sicile ne s'étoit trouvée dans une situation plus déplorable, la mesintelligence des Grands, la livroit au désordre & à la confusion. Les Seigneurs en guerre les uns contre les autres, ne songeoient qu'à s'entre-detruire & s'emparer des Places. La Cour de Naples soutenoit ceux qui refusoient d'obéir au Roi. Ainsi, l'autorité Royale étoit méprisée. C'est dans ce tems de troubles que Fréderic, frere de Louis, monta sur le trône. Il n'avoit que quatorze ans. Les Etats du Royaume nommerent Euphemie sa sœur, Religieuse au couvent des Clarices de Messine, pour Régente pendant la minorité du jeune Prince. Ce choix fut sans doute l'effet de la jalousie des différens partis qui espèroient de dominer, ou du moins d'être indépendans sous un Gouvernement aussi foible que celui d'une femme. Le bien de l'Etat auroit exigé que l'on eût mis à la tête des affaires un homme prudent & courageux, généreux & désintéressé, qui, caressant tous les partis, sût les reconcilier, & les réunir tous contre le Roi de Naples, qui menaçoit toujours le Royaume.

Suite de l'expédition du Roi de Naples contre la Sicile. 1356.

Déjà Messine étoit au pouvoir du Roi de Naples. Il s'en étoit emparé par la trahison de Nicolas Cessaire qui y commandoit, le même qui, en 1354, avoit vendu à ce même Roi la Ville de Melazzo & sa Citadelle. Le Sénéchal Acciajoli en fut nommé Gouverneur; il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie. Il y trouva deux sœurs du Roi de Sicile, Blanche & Violante, qui étoient encore fort jeunes. Il les fit conduire à Naples, où elles furent traitées d'une maniere honorable.

Le Roi & la Reine de Naples avoient envie de se rendre à Messine: mais ils craignoient l'inconstance des Messinois. Ils vinrent seulement à Rhégio, d'où le Roi passa à Messine. Il vouloit garder l'incognito. Ce fut envain. Le Peuple instruit de son arrivée, accourut en foule au Palais pour le voir. Il revint à Rhégio. A peine y fut-il, qu'onze députés de la ville de Messine, vinrent le prier, lui & la Reine d'honorer leur Ville de leur présence. Ils se rendirent avec plaisir à des invitations qui s'accordoient si bien avec leurs desirs. Ils firent une entrée solemnelle dans Messine, le 4 Decembre de l'année 1356, y reçurent les hommages

(1) Voy. la *Section suivante.*

mages des habitans, & leur promirent de réſider au moins ſix mois de l'année dans leur Ville, & d'en faire la Capitale de la Sicile. (1)

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

Fréderic n'avoit plus qu'une reſſource. C'étoit Pierre, Roi d'Aragon, qui avoit épouſé ſa ſœur Eléonor. Il le conjura de lui envoyer quelques ſecours. Ses affaires lui ſembloient tellement déſeſperées, qu'il fit une donation de ſes Etats à ſa ſœur, pour qu'elle engageât le Roi ſon mari à le tirer du mauvais pas où il étoit. Cette maniere de ſolliciter du ſecours étoit très-puiſſante, & pourtant elle fut ſans effet; les forces du Roi d'Aragon lui étoient néceſſaires pour appaiſer les troubles de ſon Royaume. Fréderic n'en put rien obtenir (2). Le Roi de Naples vint mettre le Siege devant Catane. Il l'aſſiégea par Terre & par mer. Le Grand-Sénéchal Acciajoli commandoit l'Armée de Terre, tandis qu'une puiſſante Eſcadre croiſoit dans le Golfe, pour empêcher que rien n'entrât dans la Ville. Artale d'Alagon reſolut de ſauver le Roi, ou de périr. Il alla attaquer l'Eſcadre Napolitaine, & fut bleſſé dès le commencement du combat. Malgré ſa bleſſure, il commanda l'abordage & en donna l'exemple. Il remporta une victoire complette. Preſque tous les Napolitains furent tués. Le Grand-Sénéchal leva le Siege. Il fut attaqué & défait dans ſa retraite; tellement qu'en un jour, les Siciliens, réduits preſque aux derniers abois, triompherent à la fois ſur Terre & ſur Mer: double victoire qui ſauva la Sicile.

Double victoire qui ſauve la Sicile.

Après cet échec, le Roi & la Reine de Naples jugerent à propos de ſe retirer dans leurs Etats, laiſſant Acciajoli pour commander en Sicile. Mais de ce moment, leurs affaires dans ce Pays, allerent toujours en déclinant. La guerre continua pourtant, & il y eut ſans ceſſe de petits combats, que ſe livroient les Villes qui avoient pris des partis différens. Le Roi de Naples pourtant ne témoignoit plus le même zele pour la conquête de la Sicile. L'ardeur de ſes partiſans ſe réfroidit auſſi. Les principaux, tels que les Clermont, firent leur paix avec Fréderic. Ce Prince épouſa Conſtance ſa niece, fille de Pierre, Roi d'Aragon, lequel, après cette alliance, ne put s'empêcher de ſecourir la Sicile contre ſes ennemis. Mais ce qui acheva de rendre Fréderic paiſible poſſeſſeur de tous ſes Etats, ce fut la mort du Roi de Naples, arrivée en 1362. (3) Alors tous les Grands du Royaume chercherent à ſe reconcilier avec leur Souverain; qui les reçut tous avec bonté; & peu-à-peu toutes les Villes de la Sicile lui furent entiérement ſoumiſes. Les hoſtilités ceſſerent entre les deux Cours de Naples & de Sicile, également laſſes de la guerre. Mais la paix ne fut réellement conclue que pluſieurs années après, en 1371, ſous le bon plaiſir du Pape, qui ratifia le Traité fait entre la Reine Jeanne & le Roi Fréderic, par une Bulle, en date du 27 Août 1372. Les Cenſures furent levées en 1373. Le Roi fit hommage lige de ſon Royaume au Pape, entre les mains de l'Evêque de Sarlat, le 17 Janvier 1374, dans la ville de Meſſine; & le même jour, (la Reine Conſtance étant morte trois ans après ſon mariage) il épouſa en ſecondes nôces Henriette de Taren-

Mariage de Fréderic III. 1363.

1362.

Fin de la guerre. 1371 *& ſuiv.*

(1) Villani, *Lib.* VII. *Cap.* 54. *Hiſt. de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* IX. *p.* 276.
(2) Mariana, *Hiſt. d'Eſpagne*, *Liv.* VII.
(3) *Voyez* ci-devant.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

te, fille de François des Baux, Comte du Mont-Canoſe & Duc d'Andria. Enfin, le même Evêque, avec la permiſſion du Pape, ſacra Fréderic l'année ſuivante. Il régna encore trois ans aſſez paiſiblement, & mourut à Meſſine, le 27 Juillet de l'année 1377, âgé ſeulement de trente-ſix ans, après un régne de 22 ans, ſi pourtant l'on peut donner ce nom à une adminiſtration orageuſe, pendant laquelle Fréderic ne fut Roi que de nom. Car les Villes & les Grands mépriſoient ſon autorité, au point que les Seigneurs prenoient pour eux, ou donnoient les Gouvernemens des Places & les autres Dignités & Emplois de l'Etat, ſans même conſulter le Souverain. Le trait ſuivant fera ſentir la foibleſſe du Gouvernement de ce Prince, qui fut ſurnommé le *Simple*.

Mort de Fréderic. 1377.

En 1371, le Comte François de Vintimille, chaſſa le Gouverneur de Trapani, & donna ſa place à Guy de Vintimille ſon frere, ſans en prévenir le Roi. Fréderic en témoigna quelque mécontentement. Guy outré que le Roi n'approuvât pas ce que les deux freres avoient conclu ſans ſa participation, donna un coup de poignard au Roi. La bleſſure heureuſement ne fut pas mortelle parce que le Roi para en partie le coup. Cet attentat reſta impuni.

Marie, Reine de Sicile.

Fréderic ne laiſſoit qu'une fille légitime, nommée Marie, qu'il avoit eu de ſa premiere femme: il l'avoit inſtituée ſon héritiere; & en même tems il avoit déſigné Artale d'Allagon pour Tuteur de la Princeſſe & Régent du Royaume; mais la jalouſie s'étant miſe parmi les Grands, ils refuſerent d'obéir à celui-ci. Il ſe préſenta auſſi un prétendant au Royaume: ce fut Pierre, Roi d'Aragon, qui fondoit ſans doute ſes droits ſur la donation que Fréderic le Simple avoit fait à Eléonor ſa ſœur, dans un tems malheureux, ou ſur le teſtament de Fréderic II. Il écrivit donc au Pape pour demander le Royaume de Sicile. Il ſe flattoit d'autant plus de l'obtenir, que la Reine Marie ne prenoit point l'inveſtiture du Pape, & qu'on aſſuroit même qu'elle n'avoit pas deſſein de la demander (1). Le Pape repondit à Pierre que les femmes étant habiles à ſuccéder au Royaume de Sicile, il y auroit de l'injuſtice à en priver Marie; & que la diſpoſition de Fréderic étoit nulle, & ne pouvoit lui ſervir de titre ſuffiſant.

Elle va en Eſpagne. 1380.

Artale d'Allagon craignit que le Royaume ne redevint encore en proie aux guerres civiles, ſi la Reine ne prenoit pas un mari qui retint les Grands dans le devoir. Il voulut lui faire épouſer Galeas Viſconti de Vertus, qui depuis fut Duc de Milan. Diverſes circonſtances empêcherent la concluſion de ce mariage. (2) Marie étoit alors dans la Citadelle de Catane, dont Artale d'Allagon étoit maître. Guillaume Raimond de Moncade, Gouverneur d'Agouſte, l'enleva malgré elle, pendant qu'Allagon étoit à Meſſine, & la mena dans la Citadelle d'Agouſte. Tandis que le Régent ſe diſpoſoit à aller l'aſſiéger, il s'embarqua avec la Reine pour la Sardaigne, & delà ſe rendit à Barcelone. Marie demeura quelques années en Eſpagne auprès de ſa tante Eléonor, Reine d'Aragon.

(1) Giannone, *Hiſt. civile de Naples*, *Liv.* XXIII.
(2) Bonfil. *Liv.* X. Pyrrhus Rochus.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

Le Royaume étoit dans une ſituation déplorable. Chaque Seigneur étoit Roi chez lui; & pour comble de malheurs, les Barbares d'Afrique profitoient de ces diviſions, pour commettre toutes ſortes de Brigandages ſur les Côtes de la Sicile. Les Siciliens équiperent une flotte qui fut jointe par treize Vaiſſeaux de Gênes & deux de Piſe; Mainfroi de Clermont en prit le commandement, défit les infidèles, & conquit l'Iſle de Gerbes, puis l'Iſle de Cerchine.

1389. En 1391, la Reine de Sicile épouſa le Prince Martin, fils de Martin, Duc de Montblanc. Ce mariage ſe fit le 29 de Novembre. Il penſa avoir des ſuites terribles pour la Sicile. Clermont VII étoit reconnu Pape dans l'Aragon. Boniface IX, qui l'étoit dans Rome, irrité de voir que Marie eut épouſé un Prince attaché au parti de l'Antipape partagea la Sicile en quatre Gouvernemens, pour André de Clermont, Mainfroi d'Allagon, Antoine de Vintimille & Guillaume de Péralta. Il leur preſcrivit une forme de Serment, par lequel ils lui juroient fidélité, & à la Reine, tant qu'elle ſeroit ſoumiſe au Pape de Rome; de ſorte que ces quatre Seigneurs devoient poſſéder ces Gouvernemens, juſqu'à ce que Marie eut renoncé au Schiſme. De leur côté. Ils s'engagerent à pourſuivre l'Antipape & ſes partiſans. On ſent aiſément que cet arrangement ne tendoit à rien moins qu'à perdre le Royaume.

Son mariage avec Martin d'Aragon. 1391.

Le nouveau Roi, ſachant ce qui ſe paſſoit, ſe hâta de venir en Sicile avec la Reine ſon épouſe. Ils débarquerent à Trapani, le 25 Mars 1392. Leurs Majeſtés raſſemblerent une armée compoſée de Siciliens & d'Eſpagnols, & marcherent droit à Palerme. Cette Ville étoit dans le Gouvernement du Comte de Clermont. Mais ce Comte la leur livra & fit ſa paix avec le Roi & la Reine, qui s'y firent couronner preſqu'auſſitôt leur arrivée. Les Villes voiſines ſe ſoumirent, & députerent à leurs Majeſtés pour leur rendre hommage. On convoqua une aſſemblée-générale de tous les Grands du Royaume; ceux qui n'y vinrent pas furent déclarés rebelles, & leurs Fiefs confiſqués au profit du Roi & de la Reine, qui en gratifierent leurs Partiſans les plus zélés & les plus fidèles. Cette politique n'eut pas un bon effet. Il y avoit trop de Seigneurs contraires au parti de la Cour. La mort d'André, Comte de Clermont, qui fut exécuté devant ſon hôtel, ſous prétexte d'avoir voulu attenter aux jours du Roi, accuſation fauſſe, inventée par ſes envieux, aliéna pluſieurs Villes & Seigneurs, qui s'étoient ſoumis à leurs Majeſtés. Il n'y avoit preſque plus que Meſſine, Syracuſe & Catane qui leur fuſſent fideles. La Cour, rétirée dans la Citadelle de cette derniere Ville, fut aſſiégée par les revoltés. Caprera, Eſpagnol, que le Roi avoit fait Grand-Amiral de Sicile, fit lever le Siege par une victoire qu'il remporta ſur les Séditieux. Palerme ſe ſoumit. On accorda une amniſtie à ceux qui rentrerent dans le devoir: leurs dignités & leurs Biens leur furent rendus. Cette clémence en ramena d'autres. Mais les troubles ne purent être entiérement appaiſés.

Le Roi & la Reine viennent en Sicile. 1392.

La Reine mourut en 1402. Elle étoit accouchée d'un Prince, en 1398; mais cet enfant étoit mort à l'âge de deux ans. Martin, dans la fleur de ſa jeuneſſe, épouſa en ſecondes nôces Blanche, troiſieme fille de Charles III, Roi de Navarre, & de Léonor de Caſtille. Les nôces ſe firent avec beaucoup de pompe, en 1403, & de ce mariage, nâquit un Prince, qui mou-

Mort de la Reine, en 1402.

Et du Roi en 1409.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1244.*

rut preſqu'auſſi-tôt qu'il fut né. (1) Le Roi voyant les Eſprits un peu plus tranquilles dans le Royaume, alla en Eſpagne, pour y voir le Roi d'Aragon ſon pere, & laiſſa Caprera à la tête des affaires. Ce miniſtre abuſant de ſon autorité, il y eut quelques mouvemens parmi les Grands. La diſgrace de Caprera les fit ceſſer. Martin de retour en Sicile, fut obligé de s'abſenter une ſeconde fois de ſes Etats, pour aller faire la guerre à la Sardaigne, revoltée contre le Roi d'Aragon. Il ſe diſtingua dans cette expédition; mais elle lui fut encore plus fatale que glorieuſe. Etant tombé malade à Cagliari, il y mourut le 25 Juillet 1409. (2)

Le Roi d'Aragon hérite du Royaume de Sicile.

Martin avoit fait un teſtament, par lequel il continuoit la Régence du Royaume à la Reine Blanche, juſqu'à ce que ſon pere, le Roi d'Aragon, en eût autrement diſpoſé. Ce Prince fut le ſucceſſeur de ſon fils à la Couronne de Sicile, & laiſſa la Reine Blanche à la tête du Gouvernement, en lui nommant un Conſeil dont elle devoit prendre les avis ſuivant les diſpoſitions teſtamentaires du Roi ſon époux. Les choſes ne reſterent pas longtems ſur ce pied; le Roi d'Aragon étant mort l'année ſuivante, ſans laiſſer de poſtérité, il y eut un interregne tumultueux. Caprera rentra en Sicile, & prétendit que l'autorité de la Reine ceſſant, par la mort de celui de qui elle la tenoit, la Régence lui appartenoit comme Grand-Juſticier. Il voulut même ſe faire Roi en épouſant la Reine, qui rejetta avec mépris la propoſition que Caprera lui en fit.

1410.

FERDINAND, *Roi de Sicile.*

Ferdinand de Caſtille, neveu du dernier Roi d'Aragon, par ſa mere Yolande, fille de Jean, Roi d'Aragon, épouſe de Louis II, Duc d'Anjou & Roi de Naples, remit ſur ſa tête la triple Couronne d'Aragon, de Valence & de Sicile. Il confirma la Vice-Royauté à la Reine Blanche: elle la conſerva pendant quatre ans, puis ſe retira en Navarre, chez le Roi ſon Pere. Elle fut remplacée par Dom Juan, Duc de Pegnafiel, ſecond fils de Ferdinand. Ce Vice-Roi ne reſta qu'un an en Sicile; ſon pere le rappella & le maria à la Reine Blanche, qui lui apporta en dot le Royaume de Navarre.

1415.

1416.

Dominique Ram, Evêque de Lérida, fut nommé Vice-Roi de Sicile, conjointement avec Antoine de Cardone, en 1416. Cette même année Ferdinand mourut à Equalada en Aragon, âgé de 43 ans, avec la réputation d'un Prince d'un génie élevé, d'un grand courage, recommandable par ſa juſtice, ſa généroſité, & la protection qu'il accorda aux Savans. (3)

ALFONSE *Roi de Sicile.* 1417-1442.

Alfonſe, fils aîné de Ferdinand, ſuccéda à tous ſes Etats, & la Sicile continua à être gouvernée par des Vices-Rois. Dom Ferdinand Valaſquès & Dom Martin Torrès, y furent envoyés avec cette qualité en 1419. L'année ſuivante, le Roi Alfonſe y vint lui-même, fit ſon entrée à Palerme, le 21 Février, reçut l'hommage des Siciliens, & jura de conſerver les privileges du Royaume. On a vu ci-devant (4) l'adoption d'Alfonſe par Jeanne II, Reine de Naples: la révocation de cette adoption; la ſeconde adoption

(1) Les-mêmes.
(2) Mariana, *Hiſt. d'Eſpagne*, *Liv.* XIX.
(3) Mariana, *Hiſt. d'Eſpagne*, *Liv.* XX. Bonfil. *Lib.* X.
(4) Dans la *Section précédente.*

du même Roi, & ſes diverſes expéditions contre le Royaume de Naples, tant ſous le regne de Jeanne, que ſous celui de Réné, Duc d'Anjou, leſquelles ſe terminerent, comme nous avons dit, par la conquête entiere de ce Royaume, qu'Alfonſe réunit ainſi à celui de Sicile, dont il étoit ſeparé depuis cent-ſoixante ans.

SECTION VI.

Hiſtoire de Naples & de Sicile, depuis la réunion des deux Royaumes en 1442, *ſous la domination des Rois de la Maiſon d'Aragon, & des Princes de la ſeconde Maiſon d'Anjou, juſqu'à la nouvelle réunion des deux Etats en* 1506, *par Ferdinand le Catholique.*

Quoiqu'Alfonſe ne dût ſa nouvelle Couronne qu'à la force de ſes armes, il voulut la tenir auſſi de l'approbation du St. Siege. Il fit ſolliciter en même tems les deux Papes, Felix V & Eugene IV, de lui en accorder l'inveſtiture, par une Bulle qui confirmât l'adoption de Jeanne II, promettant de reconnoître celui qui lui accorderoit ſa demande. Eugene s'empreſſa d'envoyer au Roi le Patriarche d'Aquilée, qui, le 14 de Juin 1443, conclut avec ce Prince un Traité, dont les principales conditions furent; „Qu'on „ oublieroit de part & d'autre tous ſujets d'inimitié, que la bonne intelligen„ ce ſeroit rétablie entre les deux puiſſances; que le Roi reconnoitroit & feroit „ reconnoître dans ſes Etats, le Pape Eugene, pour le ſeul légitime, & „ maintiendroit le Clergé dans tous ſes privileges; que le Pontife donneroit „ à l'Aragonois, ſuivant l'uſage ordinaire, l'inveſtiture du Royaume de Na„ ples & confirmeroit l'adoption de Jeanne II; qu'en conſéquence, il feroit „ couronner Alfonſe à ſa premiere réquiſition, après que ce Prince auroit „ prêté le ſerment de fidélité accoutumé: qu'Eugene lui accorderoit à titre „ de Vicariat, pendant ſa vie, & ſous la redevance annuelle de deux Eper„ viers, la poſſeſſion de Benevent & de Terracine, dont le Monarque s'é„ toit emparé pendant leurs différens; qu'en échange, Alfonſe abandonne„ roit à la Chambre Apoſtolique, tant qu'il retiendroit ces deux Places, la „ jouiſſance de Civita-Ducale, & de deux autres Ville de l'Abruzze ultérieure, „ limitrophes des Etats de l'Egliſe: Enfin, qu'Alfonſe fourniroit à Eugene, dès „ qu'il auroit reçu la Bulle d'inveſtiture, 4000 hommes de Cavalerie & mil„ le Fantaſſins, pour chaſſer François Sforce, tant de la Marche d'Ancone, „ que des autres Terres uſurpées ſur le S. Siege, & à faire la guerre aux „ Turcs, dont la puiſſance formidable s'étendoit de jour en jour. (1)"

Alfonse I. *Roi des deux Siciles.* 1443.

Deux Bulles du Pape du 6 & du 15 Juillet confirmerent les articles de ce Traité, & donnerent à Alfonſe l'inveſtiture de la Sicile & Terre en deçà du Phare, termes qui déſignoient le Royaume de Naples, & lui en tranſportoient la propriété, par forme d'inféodation perpétuelle, en cas qu'elle pût

Bulles du Pape en ſa faveur.

(1) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly. *Tom. III. Capitul. apud ad. Raynald.* an. 1443. N. 1 *& ſeq.*

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

être regardée comme dévolue au S. Siege, par la mort de Jeanne II, ou autrement. Une troiſieme Bulle du 13 Décembre de la même année, confirmant de nouveau l'adoption de Jeanne II, en couvroit les défauts, s'il y en avoit, & y ajoutoit la force de l'autorité apoſtolique, dérogeant à cet égard, à tous Actes émanés du S. Siege, aux conſtitutions Impériales & municipales, même aux uſages du Royaume, Enfin, comme la Bulle d'inveſtiture n'appelloit à la ſucceſſion d'Alfonſe que ſes héritiers mâles en ligne directe, Eugene y joignit le même jour un décrêt qui appelloit auſſi à la ſucceſſion d'Alfonſe, ſes héritiers Collatéraux, au defaut des héritiers directs, & dérogeoit encore de ſon autorité privée aux diplômes apoſtoliques, aux Loix & aux Coutumes féodales du Royaume. (1)

Propriété du Royaume de Naples. 1444 *& ſuiv.*

Alfonſe voulant ſe montrer avec magnificence à ſes nouveaux Sujets, avoit fait une ſuperbe entrée dans Naples. Les Hiſtoriens la comparent aux triomphes des anciens Romains. Le Prince étoit aſſis ſur un char ouvert, tout éclatant d'or, tiré par quatre beaux chevaux blancs, dont les harnois étoient garnis de franges & de broderie d'or. Le Clergé ſéculier & régulier marchoit devant lui en proceſſion, les Grands du Royaume marchoient à pied aux deux côtés du char, qui étoit ſuivi du reſte de la Nobleſſe. Les rues étoient tendues de riches tapiſſeries & jonchées de fleurs; & l'air étoit embaumé par la vapeur de l'encens & des parfums que l'on brûloit de tous côtés. (2) Ce Prince affectionna particulierement le Royaume de Naples, qu'il s'appliqua à rendre floriſſant, préférablement à ſes autres Domaines en y fixant ſon ſejour, en réformant les abus que les guerres y avoient introduits, en y rétabliſſant le bon ordre, en veillant avec un ſoin paternel à l'adminiſtration de la juſtice, en y inſtituant un tribunal ſi conſidérable, qu'il voulut qu'on y portât par voie d'appel, non-ſeulement les procès qui ſe jugeoient dans les différentes Provinces du Royaume, mais généralement tous ceux qui s'élevoient dans la vaſte étendue des Pays ſoumis à ſa domination; enfin en y appellant les Artiſtes & les Savans, qu'il combla de biens. Ce n'étoit pas aſſez pour ce Roi, à qui ſes grandes qualités meriterent le ſurnom de *magnanime*, de faire fleurir le Royaume de Naples pendant ſa vie, il voulut aſſûrer ſa proſpérité & la perpétuer dans les ſiecles futurs, en nommant pour ſon Succeſſeur à cette belle partie de ſes poſſeſſions, Ferdinand d'Aragon, ſon fils naturel, qu'il fit légitimer & déclarer habile à lui ſuccéder au Royaume de Naples: diſpoſition qui eut ſon exécution au grand avantage des Napolitains. La Bulle que le Pape Eugene donna au Roi Alfonſe, pour confirmer la légitimation de Ferdinand, & le reconnoître habile à ſuccéder au Royaume de Naples, eſt du 14 Juillet 1444, & ce Pontife etant mort en 1447, Nicolas V, qui lui ſuccéda, ratifia par une Bulle, tout ce que ſon Prédéceſſeur avoit fait en faveur d'Alfonſe & de Ferdinand. Il ſe montra même généreux envers ce Prince, en lui remettant pluſieurs Places qu'il auroit pu garder au terme du dernier Traité. Alfonſe de ſon côté, avoit rempli ſes engagemens envers le S. Siege, avec une exactitude peu commune. Callixte III, Succeſſeur de Nicolas V, au trône pontifical, parut moins ſa-

(1) *Bullæ ibid.* apud Lunig. *T.* II. *Alia Bulla ibid. Decret. ibid.*
(2) *Hiſtoire de Sicile;* Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *Liv.* X. Mariana, *Liv.* XXII.

vorable au Roi des deux Siciles. Ce Pontife, nommé Alfonse Borgia, avoit été son principal ministre, lorsqu'il n'étoit encore qu'Evêque de Valence, & à peine fut-il assis sur la Chaire de St. Pierre; qu'il se déclara son ennemi. Il refusa à Ferdinand l'investiture éventuelle du Royaume de Naples: ce qui parut relever pour un moment les espérances de la maison d'Anjou. Ces différens ne troublerent point la tranquillité du Regne d'Alfonse. Naples jouit de la plus heureuse paix jusqu'à la mort de ce Monarque.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

Pendant tout ce tems, la Sicile fut gouvernée par un Vice-Roi, ou par des Présidens, que le Vice-Roi nommoit à sa place, lorsqu'il étoit absent. Lopès Ximen d'Urrea fut Vice-Roi depuis l'an 1443, jusqu'en 1458, que mourut Alfonse. Au commencement de son administration, le Roi établit une université à Catane. Dès 1446, d'Urrea s'absenta de la Sicile, & nomma pour Président pendant son absence, Antonio Rosso, Comte de Selabani. Dans une autre absence que le Viceroi fit en 1448, Adam d'Osmund, Pierre Spécial, & Calaran de Corbero furent Présidens; & l'année suivante d'Urrea leur substitua Pierre Caëtan, Jean d'Abbatelli & les Juges de la Grande Cour. Simon de Boulogne Archevêque de Palerme, fut seul Président en 1450 & 1451. La premiere de ces deux années, il y eut une sédition occasionnée par la cherté des grains qui rappella le Viceroi en Sicile. Il en repartit, dès qu'elle fut appaisée, & les coupables punis. Le Comte de Selabani fut Président en 1452, & l'Archevêque de Palerme reprit sa Place en 1453. d'Urrea gouverna par lui-même les deux années suivantes; mais il nomma de nouveau le Comte de Selabani président pour les années 1456 & 1457. (1)

Affaires de Sicile. Viceroi. Présidens. 1456. 1457.

Le Royaume de Naples éprouva, en 1456, un tremblement de terre des plus violens. Jean Chartier, qui parle de cet accident, dit qu'il y eut plusieurs Villes détruites, & près de cent mille personnes qui périrent. Le Roi Alfonse entendoit la messe, lorsque ce tremblement de terre commença à se faire sentir. Tout le monde sortit de l'Eglise. Le Prêtre même voulut quitter l'Autel. Le Roi seul, sans temoigner aucune crainte, le retint & l'obligea d'achever le sacrifice. (2)

Antoine Campanus, Ænée Sylvius, Mariana & d'autres Historiens contemporains d'Alfonse, donnent les plus grands éloges à ce Prince: ils exaltent ses vertus, sa magnanimité, sa sagesse, sa puissance dont il ne se servit que pour faire du bien. Un Auteur moderne qui a pris plaisir à rassembler ce qu'on a dit à la louange de ce Monarque, le peint des plus beaux traits dans le portrait que nous allons copier.

Eloge d'Alfonse.

A une valeur distinguée, Alfonse joignit un fond d'humanité capable seul d'immortaliser un Prince; il auroit souhaité de rendre tous les hommes heureux, une de ses grandes attentions étoit que personne ne sortit mécontent d'avec lui: lorsqu'il ne pouvoit pas accorder ce qu'on lui demandoit, il cherchoit tous les adoucissemens capables de consoler ceux qu'il étoit obligé de refuser. Il ne passa jamais un jour de sa vie sans faire du bien à quelqu'un. Il ne se vengea jamais de ceux qui parlerent mal de lui, il étoit d'un accès

(1) Summante, *L.* V. *p.* 113. *Hist. de Sicile*, Par M. de B. *à l'endroit cité*, Fazel. L. IX. *p.* 546.

(2) *Vie de Charles VII.* Bonincontrius. Collenutius.

SECT. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

facile à tout le monde, & il vouloit que ses ministres fussent doux & affables. Saisi des papiers d'Antoine Caldora, on lui dit qu'il y trouveroit des Lettres qui lui feroient connoître qu'il étoit servi par des traîtres; il se les fit apporter & les jetta au feu sans les lire. Il y a des traits de lui, qui feroient honneur au Stoïcien le plus vertueux. Un Courtisan marchoit un jour devant lui, & leva une branche d'arbre qui vint frapper le visage d'Alfonse & lui fit beaucoup de mal: il ne dit autre chose, sinon qu'il n'étoit sensible qu'à la douleur de celui qui étoit cause de cet accident. Un soldat qui avoit quelque plainte à faire, arrêta le cheval du Roi par la bride, & lui parla avec peu de respect. Alfonse lui pardonna son insolence, comme d'ailleurs, sa plainte lui parut juste, il eut soin que ce soldat fut satisfait. Il rencontra une fois un ânier qui étoit fort désolé, & fort en peine pour tirer son âne d'un trou où l'animal étoit tombé avec sa charge de farine. Le Roi descendit de cheval, & lui prêta une main secourable. L'ânier fut bien surpris quand il sut que c'étoit le Roi qui lui avoit rendu ce bon office. Il ne vouloit point de Gardes, disant qu'il ne pouvoit être mieux gardé que par sa bonté & l'amitié de ses Peuples. Il fut toujours exact observateur de la justice, & il déclaroit à ceux qui étoient en place, que son intention étoit qu'on n'obéît pas à ses ordres s'ils n'étoient pas justes.

L'amour d'Alfonse pour les Sciences & les Gens-de-Lettres, rendit sa gloire immortelle, dans un Siecle où les Princes étoient brouillés avec les Muses. Il entendit citer en sa présence un Roi d'Espagne qui avoit soutenu que c'étoit une chose indigne d'un Prince de s'appliquer aux Sciences; il prétendit qu'un pareil discours déshonoroit un Roi; qu'il convenoit mieux à une bête qu'à un homme: & qu'un Prince sans Lettres, n'étoit qu'un âne couronné. Alfonse avoit étudié les Historiens, les Poëtes & les Orateurs. Il étoit versé dans la Philosophie & la Théologie. Il traduisit les Lettres de Séneque en Langue Espagnole. Il fit traduire plusieurs Livres du Grec en Latin. Il rassembla une belle Bibliotheque, & il avoit coutume de dire que les Livres étoient les meilleurs Conseillers, parce qu'ils ne flattoient point. On voyoit à sa Cour un grand nombre de Jurisconsultes, de Philosophes & de gens de Lettres. Jean Disara prétendoit qu'Alfonse eût été un excellent Philosophe s'il n'eût pas été Roi. Pourquoi faut-il que la Philosophie soit ici en opposition avec la Royauté, tandis que Platon disoit, que les Peuples seroient heureux, lorsque les Rois seroient Philosophes.

On compte parmi les Savans qu'Alfonse combla d'amitié & de bienfaits, Jannotius, Manetius Sénateur de Florence, Laurent Vallé, que ce Prince arracha des inquisiteurs, George de Trébesonde, Jean Aurispa de Sicile, Antoine de Boulogne, Beccadelli de Palerme, Léonard Aretin, Pogge, Philosophe qu'il fit Chevalier & qu'il couronna de la couronne poëtique, Æneas Sylvius, le Cardinal Bessarion, *&c.* (1)

Son inclination pour Lucrece d'Alagno.

Pour faire en peu de mots le portrait du Roi Alfonse, nous dirons, après Mariana, que ce Prince eut le cœur grand, le génie vaste & plus de passion pour la gloire que pour tout autre objet des desirs de l'homme; qu'il fut actif, vigilant, infatigable; que les plus grands obstacles ne furent jamais capables

(1) Muratori, *Annales d'Italie.*

bles de le rebuter, qu'il souffroit avec tranquillité la soif, la faim, le froid, le chaud; qu'il fut bon, généreux, libéral, prudent & affable. Nous n'oublierons point aussi de mettre les ombres au tableau. Alfonse fut accusé de fatiguer trop ses Peuples par des impôts, & quoiqu'il fît un noble usage de ses trésors, sa libéralité & sa magnificence eussent été plus louables, quoique moindres, si elles n'eussent rien couté au peuple. Qu'il tirât de grosses sommes d'argent des Bénéfices qu'il donnoit, c'étoit moins faire acheter ses bienfaits, que les modifier, pour répandre ses graces sur un plus grand nombre de personnes. Il aima la chasse, il fut extrêmement sensible pour les femmes, mais il ne paroît pas que ses plaisirs l'aient dérobé aux soins du Gouvernement. Au contraire, il se déroba souvent à ses plaisirs, pour se donner aux affaires & à l'étude. Sa derniere inclination fut pour Lucrece d'Alagno, née à Naples, d'une famille plus noble que riche; cette demoiselle aussi ambitieuse, ou plutôt, aussi fiere que belle & aimable, eut un grand crédit sur son esprit. (1) La Reine, dont Alfonse n'avoit point eu d'enfans, n'avoit jamais mis les pieds en Italie; & l'on est assez fondé à croire que le Roi la laissoit éloignée de lui parce qu'il ne l'aimoit gueres, & qu'elle l'aimoit trop, étant d'un caractere jaloux & incommode pour un mari galant. Lucrece d'Alagno voulut engager Alfonse à répudier la Reine, pour la mettre à sa place. Alfonse auroit peut-être eu la foiblesse d'y consentir. Lucrece alla exprès à Rome, pour porter le Pape à se prêter à cet arrangement. Calixte III, ennemi d'Alfonse, n'avoit garde d'y consentir. Lucrece aussi ne pouvant être Reine, fut trop fiere, ou trop sage, pour consentir à n'être que maîtresse, ou concubine. Elle protesta toujours qu'il ne se passoit rien d'illégitime entre le Roi & elle; que si Alfonse vouloit abuser de l'amitié qu'elle avoit pour lui & lui faire violence, elle n'imiteroit pas la femme de Collatinus, parce qu'elle se tueroit avant la consommation du crime (2).

Sect VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

Alfonse âgé de 63 ans, avoit alors les passions moins vives, que dans un âge moins avancé, & on peut croire qu'il se contenta alors d'une amitié qui remplaçoit l'amour. Ce Prince tomba malade au commencement de Mai, de l'année 1458; & au bout de quarante jours, il mourut, le 27 de Juin n'ayant pas encore 64 ans accomplis. Il laissoit trois enfans naturels; Ferdinand, dont nous avons déjà parlé, & deux filles nommées Marie & Eléonor. La premiere fut mariée au Marquis de Ferrare, & la seconde au Duc de Sessa. On assure que le Pape Calixte fut si charmé d'apprendre la mort d'Alfonse, qu'il s'écria rempli de joie, *Laqueus contritus est & nos liberati sumus.* C'est bien ici l'occasion de dire avec le Poëte François; *Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des devots!* (3) Quoiqu'il en soit, Alfonse fit la veille de sa mort, un testament, par lequel il laissa ses Etats à Dom Juan, Roi de Navarre son frere, à l'exception seulement du Royaume de Naples, qu'il donnoit à Ferdinand, son fils naturel.

Sa mort. 1458.

Ces dispositions furent suivies: la ville de Naples & une partie des Barons res-

Ferdinand I. *Roi de Naples & de Sicile.*

(1) *Hist. des Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 344.
(2) Là-même.
(3) Boileau, Despreaux, dans son *Poëme du Lutrin.*

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

pectant la volonté d'Alfonſe, ainſi que le ſerment & les promeſſes qu'ils avoient faits à ce Prince, reconnurent le Roi Ferdinand, pour leur Roi & maître. Mais une autre partie de la Nobleſſe, déféroit la Couronne au nouveau Roi d'Aragon, ſous prétexte que la conquête en avoit été faite avec les armes de cette Puiſſance; & comme le Roi Jean ne voulut point écouter les propoſition qu'on lui faiſoit à ce ſujet, les Barons ligués contre Ferdinand, dont ils n'avoient pas une opinion favorable, s'adreſſerent à Jean d'Anjou, qui prétendoit que la Couronne de Naples lui appartenoit, comme au fils & ſucceſſeur de René. Si le Roi d'Aragon, content des vaſtes Etats que lui laiſſoit ſon frere, n'envioit point à Ferdinand le Royaume de Naples, il n'en étoit pas ainſi de ſon fils Charles, Prince de Viane. Celui-ci, à la mort d'Alfonſe, s'intrigua fortement avec la Nobleſſe Napolitaine, pour ſe faire reconnoître Roi. Ses intrigues furent inutiles, & voyant ſon projet échoué, il ſe retira en Sicile avec tous les Catalans qui n'avoient aucune poſſeſſion dans le Royaume de Naples. Ainſi, Ferdinand ſe trouva débaraſſé de ce Concurrent. Il avoit des ennemis plus à craindre. De ce nombre étoit ſur-tout Calixte III, dont la haine pourſuivoit Alfonſe dans la perſonne de Ferdinand.

Dès le 12 Juillet de la même année, ce Pontife publia une Bulle par laquelle il révoquoit celle du Pape Eugene, & déclaroit le Duc de Calabre abſolument inhabile à ſuccéder à la Couronne de Naples. Il prétendoit que la Bulle d'Eugene avoit été obtenue ſubrepticement, que le Duc n'étoit point véritable fils d'Alfonſe, mais ſuppoſé. En conſéquence, il déclaroit le Royaume dévolu à l'Egliſe & relevoit du ſerment de fidélité, tous ceux qui l'avoient prêté à Ferdinand. Enfin, il enjoignoit à tous les Prélats & aux Eccléſiaſtiques, aux Barons, aux Villes & au Peuple du Royaume, ſous peine d'excommunication, de ne le point reconnoître pour Roi. (1) L'Europe eut d'autant plus de raiſon d'être ſurpriſe de ce procédé violent, que, comme nous l'avons dit, ce Pape avoit été un des plus intimes Conſeillers d'Alfonſe, & qu'il lui devoit ſon élévation au Cardinalat & à la Papauté. Calixte encouroit ainſi le blâme de la plus monſtrueuſe ingratitude. Ferdinand fit tout ce qu'il put pour empêcher l'effet des mauvaiſes diſpoſitions du Pape. Il employa toutes ſortes de moyens & de ſollicitations auprès de Sa Sainteté, pour la faire revenir à des ſentimens plus pacifiques. Tout fut inutile; & peut-être que le Roi eut perdu ſon Royaume avant que d'être couronné, ſi la mort, à laquelle rien ne réſiſte, n'eût mis le Pape au tombeau le 16 d'Août ſuivant.

Son couronnement. 1459.

Enée Sylvio Piccolomini fut élu à ſa place, le 19 du même mois, & prit le nom de Pie II. Auſſi-tôt que Ferdinand fut informé de ſon élection, il lui députa ſur le champ François del Balzo, Duc d'Andria pour le complimenter, lui offrir obéiſſance, & lui demander l'inveſtiture. Le Pape lui accorda tout ce qu'il voulut, à certaines conditions néanmoins qui firent juger que Pie II. agiſſoit autant par intérêt pour le S. Siege, que par bonne volonté pour Ferdinand. Il exigea que pour prix de ſa bienfaiſance, le Roi de Naples rembourſât à la Chambre apoſtolique les arrérages des cens, dus juſqu'à ce jour; prêtât du ſecours au S. Siege toutes les fois qu'il en ſeroit

(1) Giannone, *Hiſtoire civile du Royaume de Naples*, *Liv.* XXVII. Coſtanzo. *Liv.* XIX.

Sect. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

requis, qu'il rendit Bénévent & Terracine, qu'il fit ſortir, même par force, des Terres de l'Egliſe, le Comte Jacques Picinino, qui depuis la mort de Calixte, venoit de s'emparer de quelques Places du Duché de Spolette. A ces conditions, Ferdinand obtint l'inveſtiture du Royaume de Naples, & fut couronné à Barlette le 4 Février 1459, par le Cardinal des Urſins, que le Pontife lui envoya à cet effet. La Bulle d'inveſtiture étoit dans les termes ordinaires, avec cette ſeule addition, *ſauf le droit d'autrui*, que Pie II. fit valoir dans la ſuite à la Maiſon d'Anjou, comme un témoignage précieux de ſon attention (1) Le Roi prêta en même tems le ſerment d'hommage lige au S. Siege entre les mains du Prélat qui le couronna.

Ferdinand ayant obtenu du Pape ce qu'il deſiroit, ſongea à s'affermir ſur le trône. Il combla les Barons Napolitains de graces & de careſſes; il diminua les impôts, qui avoient été multipliés par Alfonſe ſon pere. Il retint auprès de ſa perſonne les Seigneurs Eſpagnols qui parurent deſirer de reſter à ſa Cour, & leur promit des honneurs & des dignités. Il fit des préſens conſidérables à ceux qui préférerent de retourner en Eſpagne. Il s'acquitta auſſi fort exactement de ſes engagemens envers Pie II. Ces beaux commencemens n'en impoſerent pourtant pas à quelques Barons, qui, croyant connoître à fond le mauvais naturel de Ferdinand, ne regardoient ces dehors de bonté & de généroſité que comme un maſque que la diſſimulation lui faiſoit prendre, & qui tomberoit bientôt. Les Princes de Tarente & de Roſſano ſur-tout, quoique parens du Roi, s'en défioient tellement, qu'ils prirent toutes ſortes de précautions pour ſe garantir de ce qu'ils croyoient avoir à craindre de la part du Roi. Ferdinand avoit donné dans ſa jeuneſſe pluſieurs preuves d'avarice, de dureté, d'eſprit vindicatif, qu'on ne pouvoit oublier, & qui indiſpoſoient néceſſairement contre lui tous ceux qui ſe rappelloient ces traits.

Expédition de René & Jean d'Anjou contre Naples. 1460.

Le Prince de Tarente ranima les partiſans de la Maiſon d'Anjou. René. & Jean, Duc de Calabre ſon fils, encouragés par les diſpoſitions où ils voyoient la meilleure partie de la Nobleſſe Napolitaine, préparerent ſecrettement une expédition, qui éclata tout-à-coup, vers la fin de l'année 1459. Les commencemens en furent ſi heureux, que Ferdinand ſe vit preſque ſur le point de perdre la Couronne. Jean d'Anjou parut à la vue de Naples avec une flotte de vingt-deux Galeres & de quatre gros Navires: il ſe rendit maître d'une grande partie des Terres de la Province de Labour, paſſa dans la Capitanate, fut reçu dans Lucera, qui lui ouvrit ſes portes, & dont le Château ſe rendit: exemple qui fut ſuivi par Troja, Foggia, Sanſevero, Manfredonia, & tous les Châteaux du Mont Gargan, appellé aujourd'hui *Mont-Saint-Ange.* Hercule d'Eſt, Gouverneur de toute la Province, abandonna le parti de ſon Souverain, pour paſſer au ſervice de Jean d'Anjou. Jean Caraccioli, Duc de Melfi, ſon frere, le Comte d'Avellino, George d'Allemagne Comte de Pulcino, Charles de Sangro & pluſieurs autres Seigneurs diſtingués en firent autant. Bientôt la Principauté Ultérieure, la Baſilicate & la Calabre, ſe déclarerent en faveur du parti d'Anjou. Ferdinand ſe trouvoit dans le plus grand embarras, au point que la

Leurs ſuccès. 1461.

(1) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France, Tom.* III. *p.* 245.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

Reine Iſabelle de Clermont ſon épouſe ſortit de Naples, déguiſée ſous l'habit d'un Franciſcain, & accompagnée ſeulement de ſon Confeſſeur, elle alla trouver le Prince de Tarente ſon Oncle, ſe jetta à ſes pieds & le conjura de lui conſerver la Couronne, qu'elle tenoit de ſes mains. (1) Il ſe laiſſa fléchir, & dès ce moment la guerre ne fut plus pouſſée avec la même vigueur.

Treve. 1462.

Il y eut une Treve en 1462. Le Duc de Milan voyoit avec peine les progrès du parti Angevin. Il avoit lieu de craindre que ſi le Duc d'Anjou enlevoit le Royaume de Naples à Ferdinand, ce ſuccès n'excitât l'ambition du Duc d'Orléans, qui avoit des prétentions ſur l'Etat de Milan. Il étoit de ſon intérêt d'empêcher que la Maiſon de France ne devint puiſſante en Italie. Il appuyoit de toutes ſes forces le Roi de Naples ſon parent & ſon allié. Il profita de la treve pour lier pluſieurs négociations propres à amener la paix: car c'étoit l'unique moyen de conſerver la Couronne à Ferdinand. Il fit d'abord ſentir à celui-ci qu'il devoit prendre tous les moyens de ſe reconcilier avec la Nobleſſe de ſon Royaume. C'étoit le point le plus difficile. Ce Prince étoit connu pour cruel, vindicatif & de mauvaiſe foi; de ſorte qu'on ne pouvoit avoir aucune confiance en ſes promeſſes. Le Duc de Milan s'engagea perſonnellement envers tous les Barons, qui ſeroient diſpoſés à rentrer dans le parti du Roi, & par cet expédient néceſſaire, pluſieurs rentrerent ſous l'obéiſſance du Roi. Le Comte de Marſino fut le premier qui fit ſon accommodement. Il fut ſi honorable & ſi avantageux au Comte, que pour témoigner au Roi ſa reconnoiſſance, il prit les armes pour l'aider à ſoumettre la Calabre, dès que la treve fut expirée; en peu de tems, toute cette Province fut ſoumiſe. Un ſecours que le Pape envoya fit rentrer la terre de Labour dans le devoir. Les Troupes du Duc de Milan prirent pluſieurs Places dans l'Abruzze. Ferdinand paſſa dans la Pouille, pour ravager le territoire de Lucera, où Jean d'Anjou campoit en attendant le Prince de Tarente. Il ſe rendit maître de Sanſeverin, Dragonora & diverſes autres Places du Mont-Saint-Ange, preſqu'à la vue de l'ennemi. Il prit enfin Saint-Ange, où il trouva tous les tréſors de la Pouille raſſemblés. Les Peuples voiſins y avoient apporté leurs effets les plus précieux; & ſur-tout l'or & l'argent des Egliſes, pour les mettre à couvert des événemens de la guerre. Ferdinand s'en empara, & promettant d'en rendre la valeur lorſqu'il auroit triomphé de ſes ennemis, il convertit l'or & l'argent en monnoie, (2) & s'en ſervit utilement dans cette guerre.

Campagne de 1463.

Succès de Ferdinand.

Un nouveau renfort, auquel Ferdinand ne s'attendoit gueres, acheva de donner la prépondérance à ſon parti. Le fameux Scanderberg vint de l'Albanie à ſon ſecours avec mille vieux Soldats d'Infanterie & ſix cens hommes de Cavalerie. Se reſſouvenant que le Roi Alfonſe l'avoit ſecouru contre les Turcs, il crut devoir en témoigner ſa reconnoiſſance, en venant offrir ſes ſervices à Ferdinand. Sa préſence en impoſa aux ennemis du Roi. Pluſieurs Barons ſuivirent l'exemple du Comte de Marſino & firent leur paix: tels furent Orſo Orſino, le Marquis de Catrone, & le Comte de Nicaſtro, qui

(1) Giannone, *Hiſtoire Civile de Naples*, *Liv.* XXVII. Chap. Préliminaire.

(2) Cette monnoie repréſentoit d'un côté Ferdinand, & de l'autre l'Archange S. Michel, avec ces mots; *Juſta tuenda*, Vergara, *Pl.* XXIII. *N.* 4.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

par la médiation du Cardinal Rovarella, Légat du Pape, obtinrent des conditions favorables. Le Duc de Melfi vint lui-même se jetter aux pieds du Roi, & lui demander ses bonnes graces. Enfin, les Rebelles de la Capitanate furent battus, & toute la Province se soumit.

Les Princes de Tarente & de Rossana étoient les seuls qui soutinssent alors le parti Angevin. Le premier voyant que le Roi étoit prêt à le venir attaquer, jugea à propos de capituler pour prévenir sa perte (1). Il s'engagea à faire sortir Jean d'Anjou de la Pouille & de toutes ses Terres, & à se retirer lui-même à Altamura. A cette condition, sa revolte lui fut pardonnée & il conserva ses Biens. Il mourut peu de tems après, & l'on soupçonna que le Roi l'avoit fait étrangler.

Fin de la guerre. 1464.

Jean d'Anjou, obligé de sortir de la Pouille, se fortifia dans la Terre de Labour. On l'y attaqua & il se retira dans l'Isle d'Ischia, avec huit Galeres, qui défendirent quelque tems cette Isle, & faisoient de tems en tems des insultes à Naples. Le Roi ne pouvant venir à bout de les réprimer & de s'emparer de l'Isle, qui avoit été déclarée Colonie Catalane, envoya en Catalogne demander au Roi Jean d'Aragon son Oncle, de lui prêter quelques Galeres, afin de le mettre en état d'extirper jusqu'aux moindres racines de cette guerre. Mais le Duc d'Anjou voyant tous ses partisans morts, ou prisonniers, ou reconciliés, ou réduits aux dernieres extrêmités, résolut de sortir du Royaume. Il s'embarqua sur deux Galeres & revint en Provence, fort mal content de son expédition. L'Armée Navale des Catalans arriva après son départ. Toreglia, qui commandoit dans Ischia, proposa de se rendre. On lui fit des conditions avantageuses, & il rendit l'Isle. Ainsi se termina cette guerre; Ferdinand eut la satisfaction de voir toutes ses Provinces rentrées sous son obéissance.

Splendeur de la Maison Royale.

Des fêtes succéderent aux calamités de la guerre. Le Roi de Naples maria son fils Alfonse, Duc de Calabre, à Hypolite-Marie Sforce, fille du Duc de Milan; Eléonor sa fille aînée, à Hercule d'Est, Marquis de Ferrare; & Béatrix son autre fille, à Matthieu Corvin, Roi de Hongrie. Ces mariages se suivirent de près: ce qui fit une continuité de réjouissances à la Cour de Naples. Outre ces enfans, Ferdinand avoit encore trois fils; Fréderic, François & Jean. Fréderic eut pour appanage les Principautés de Squillace, de Tarente & d'Altamura; François fut Duc de Saint-Ange: Jean fut Cardinal, sous le titre d'Aragon. Ferdinand, Chef d'une brillante famille, qu'il voyoit presque toute établie d'une maniere aussi honorable qu'avantageuse, paisible possesseur de ses Etats, employa le tems que dura la paix, à mettre le plus grand ordre dans les différentes parties de l'administration; il fit de sages Loix, il favorisa les sciences, il appella les arts; il fit quantité de bons établissemens, & il mériteroit une place distinguée parmi les plus Grands Princes, si l'avarice, la cruauté, & une coupable indulgence pour les vices & les déréglemens de son fils aîné, n'eussent terni la prospérité & la gloire de son regne, enfanté une conjuration contre sa personne, & produit d'autres maux, dont nous parlerons, lorsque nous aurons jetté un coup d'œil sur les affaires de la Sicile.

(1) Ricc. *Lib.* IV. *Hist. Regn. Neap.*

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

JEAN D'ARAGON *Roi de Sicile.*

Les Siciliens virent avec plaiſir le frere d'Alfonſe monter ſur le trône. Il avoit été leur Viceroi, & la douceur de ſon Gouvernement l'avoit fait chérir de tout le monde. Il ſoutint pendant tout le tems de ſon regne, la bonne opinion que l'on avoit conçue de lui. Les Etats de Sicile euſſent ſouhaité d'avoir Charles, Prince de Viane ſon fils, pour Viceroi; le Roi Jean ne voulut jamais y conſentir. Il craignoit l'eſprit remuant & ambitieux de ce Prince, qui d'ailleurs étoit brouillé avec ſon pere, au ſujet du Royaume de Navarre, que Charles prétendoit lui appartenir, fondé ſur ce que, dans le contrat de mariage du Roi Jean avec la Reine Blanche, il étoit expreſſément ſtipulé que, s'il lui naiſſoit un fils, il lui céderoit le Royaume de Navarre, dès qu'il ſeroit en âge de gouverner; mais Jean ne voulut avoir aucun égard à cette Clauſe: ce qui perpétua la méſintelligence entre le Pere & le fils. Elle ne ceſſa qu'à la mort du Prince de Viane, arrivée en 1461. Il fut fort regretté, parce qu'il avoit des qualités aimables. Il aimoit & cultivoit les Lettres. (1)

Viceroïs.

Lopès Ximen d'Urrea, étoit Viceroi de Sicile à la mort d'Alfonſe. Jean de Moncade lui ſuccéda en 1459; ce fut ſous l'adminiſtration de celui-ci, que le Roi Jean unit pour toujours la Sicile à l'Aragon, par une déclaration rendue le dernier jour du mois d'Août de l'année 1460. Bernard de Requeſens remplaça Jean de Moncade en 1461, & l'année ſuivante il lui remit la Viceroyauté qu'il n'avoit poſſédée qu'un an. Mais Jean de Moncade étant mort quelques mois après ſon inſtallation, le Conſeil commit un Préſident, pour gouverner, juſqu'à ce que le Roi eût nommé un Viceroi. Ce Préſident, fut Guillaume Raymond de Moncade. Bernard de Requeſens revint en Sicile avec la qualité de Viceroi en 1463, & fut relevé l'année ſuivante par Lopès Ximen d'Urrea, qui garda cette dignité juſqu'à ſa mort, arrivée en 1475. Deux ans auparavant, en 1473, les Chrétiens, pouſſés par un fanatiſme religieux, auſſi aveugle que violent, firent un horrible maſſacre des Juifs, ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe. Le Viceroi eut beſoin de toute ſon autorité pour réprimer cette fureur. Il fit faire une exacte recherche des Auteurs de ce carnage, & ils furent punis ſelon la rigueur des Loix. Guillaume Péralta & Guillaume Puſadès furent nommés Vicerois en 1475. Jean, Comte de Cardone, leur ſuccéda en 1477. (2) Le Roi Jean mourut en 1479, âgé de 81 ans. C'étoit un Prince fort dévot; au moins il avoit l'extérieur de la plus grande dévotion, & il y joignoit un amour exceſſif pour les femmes. Il eut des Maîtreſſes juſques dans ſa vieilleſſe.

Mort du Roi Jean. 1479.

Expédition de Mahomet II contre Naples. 1480.

Ce fut vers ce tems-là que Mahomet II, ſeptieme Roi ou premier Empereur des Turcs, tourna ſes armes contre le Royaume de Naples. Sollicité par les Vénitiens & les Florentins, animé par ſon mécontentement particulier contre Ferdinand, à cauſe du ſecours donné aux Rhodiens contre lui, Mahomet envoya le Bacha Acubat avec une flotte, qui débarqua dans la Pouille, à la fin du mois de Juin de l'an 1480, avec une nombreuſe Infanterie, à laquelle ſe joignirent cinq mille hommes de

(1) Mariana, *Hiſt. d'Eſpagne*, *Lib.* XXI.
(2) *Hiſt. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 352.

Cavalerie. Le Bacha prit Otrante, après un Siege de deux mois: plus de huit mille habitans furent passés au fil de l'épée. Le Royaume alloit succomber; Ferdinand demanda du secours à presque tous les Princes de l'Europe. Plusieurs lui en envoyerent. Il avoit de braves Généraux, Un événement imprévu le servit d'une maniere plus efficace. Mahomet mourut le 3 de Mai 1481, & délivra par sa mort, le Royaume d'une guerre cruelle, qui lui avoit déjà causé des maux affreux. Matthieu de Capoue, Comte de Palena; Jules Aqua-viva, Comte de Conservano; D. Diego Cavaniglia; Marin Caracciolo, & plusieurs autres Capitaines renommés, dont la valeur étoit connue de toute l'Italie, avoient péri par le fer des Turcs. (1)

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

Ferdinand avoit couru les plus grands risques. Dans la fâcheuse circonstance où il s'étoit vu, il n'avoit pas trouvé dans les Barons Napolitains les secours & le zele qu'un Prince plus aimé y eut certainement trouvé. Il étoit haï, aussi-bien qu'Alfonse son fils. Celui-ci même l'étoit encore plus que son pere, parce qu'il étoit plus cruel, plus orgueilleux, plus avare, plus dissimulé, & que d'ailleurs, l'excès de son libertinage avoit deshonoré plusieurs Maisons de distinction, dont il avoit enlevé publiquement des filles promises aux personnes du premier rang, pour les marier contre leur gré à ses créatures, après en avoir abusé. Le pere & le fils ne pouvoient se cacher qu'ils étoient l'objet de la haine publique. Cette pensée importune les rendoit encore plus soupçonneux, plus cruels, plus despotiques. Ne pouvant régner par l'amour, ils chercherent à affermir leur autorité par la force & par la crainte. Heureusement délivrés d'un ennemi aussi redoutable que Mahomet, ils se livrerent à tout ce que leur dicta leur génie inquiet, avaricieux & cruel. Alfonse étoit de plus assez indiscret pour dire à ses confidens; que puisque les Barons n'aimoient pas leurs Souverains, il seroient forcés de les craindre: que puisqu'ils ne s'étoient pas portés à secourir leur maître dans les besoins de la guerre, on leur apprendroit comment des Sujets aussi peu zélés devoient être traités. D'autrefois il disoit à ses favoris, que bientôt il les mettroit au niveau des plus grands Seigneurs, non en les élevant, en leur donnant des Terres, mais en abaissant ceux qui se croyoient au-dessus d'eux. Ferdinand étoit beaucoup plus prudent. Mais son aveugle tendresse pour Alfonse, la force de son mauvais naturel, lui faisoient prendre toutes les impressions que son fils lui donnoit. Depuis que, devenu veuf, en 1477, il avoit épousé Jeanne, sa cousine, fille du Roi Jean d'Aragon, son Oncle, il avoit abandonné les rênes du Gouvernement à Alfonse. Le mécontentement de la Noblesse contre le Gouvernement d'un Prince si peu digne de régner, dégénera en une haine implacable. Les menaces d'Alfonse l'augmenterent, & les Barons penserent sérieusement à lui ôter les moyens d'exécuter sa mauvaise volonté.

Mécontentement des Barons Napolitains.

Ils tournerent d'abord leurs vues vers le Pape Innocent VIII, qui avoit lieu de se plaindre de Ferdinand, parce que celui-ci, sous prétexte des grandes dépenses qu'il avoit été obligé de faire dans la guerre contre les Turcs, refusoit de payer le tribut annuel du à l'Eglise. Les Chefs de la conjuration étoient F. Coppola, Comte de Sarno, & Antoine Petruccio, Secrétaire du Roi. Le Premier, quoique d'une très-ancienne & très-noble Maison,

Conjuration. 1484.

(1) Costanzo, *Lib.* XX. *Histoire civile de Naples.* Par Giannone, *Liv.* XXVIII.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

ſuivant les traces de ſon pere, s'adonna tout entier au commerce, dans lequel il étoit ſi verſé & en même tems ſi heureux, que le Roi lui-même, attiré par l'appât du gain, lui avoit remis de groſſes ſommes d'argent, pour les faire valoir en Société. Coppola devint bientôt un des plus riches particuliers de Naples, & le Roi le créa Comte de Sarno. Pour Antoine Petrucci, né à Teano, ville près de Capoue, de parens miſérables, il s'étoit avancé par ſon mérite à la place de Secrétaire de Ferdinand. Il avoit une grande connoiſſance des affaires, & un talent merveilleux pour faire réuſſir toutes celles dont il ſe mêloit. Auſſi le Roi le combla de biens. Il lui fit épouſer la ſœur du Comte de Borrello, dont il eut une belle & nombreuſe poſtérité, que Ferdinand avança & enrichit, au point d'exciter l'envie de pluſieurs Barons. Les grandes richeſſes & la haute conſidération dont Petrucci jouiſſoit à la Cour, furent un crime auprès d'Alfonſe, qui diſoit tout haut, que ſon pere s'appauvriſſoit pour enrichir les Petrucci, mais qu'il ſauroit bientôt remettre les choſes & les perſonnes à leur place. Ces propos rendus au Secrétaire le porterent à ſe ranger du côté des Barons mécontens, à ſe mettre même à leur tête avec le Comte de Sarno. Les autres Seigneurs qui entrerent dans cette conjuration, furent Antoine Sanſeverin Grand-Amiral du Royaume & Prince de Salerne; Pierre del Balzo, Grand-Connetable, Prince d'Altamura; Jérome Sanſeverin, Prince de Biſigniano; Pierre de Guevara, Grand-Sénéchal, Marquis de Vaſt; André Matthieu Aquaviva, Duc d'Atri; le Duc de Melfi & celui de Nardo; les Comtes de Lauria, Melito, Nola, & divers autres Gentils hommes (1). La premiere aſſemblée des Conjurés ſe fit à Melfi, ſous prétexte des Noces de Trojan Caracciolo, fils du Duc de Melfi. Là ils reſolurent de s'adreſſer au Pape, pour qu'il approuvât le deſſein où ils étoient de délivrer le Royaume de Naples opprimé par Ferdinand & ſur-tout par Alfonſe ſon fils: car c'eſt ſous ce point de vue qu'ils enviſageoient & faiſoient conſidérer leur complot au Souverain-Pontife.

Le Pape entre dans les vues des Conjurés.

Innocent VIII n'étoit déjà que trop diſpoſé à entrer dans leurs vues. Outre le plaiſir de ſe venger de Ferdinand, cette entrepriſe pouvoit lui procurer l'occaſion d'enrichir un fils naturel qu'il avoit, & qu'on nommoit François. Jean d'Anjou & René ſon pere étoient morts. Il reſtoit un autre René, Duc de Lorraine; fils de Yolande ſœur de Jean, & conſéquemment petit-fils de René. Le Pape lui fit propoſer la conquête du Royaume de Naples, lui en offrant l'inveſtiture, à la ſeule condition qu'il feroit un ſort avantageux à François, fils naturel du Pape. Ces propoſitions furent foiblement goutées du Duc de Lorraine, qui voyoit beaucoup de difficultés à la réuſſite d'une pareille entrepriſe.

Cependant Alfonſe, Duc de Calabre, découvrit qu'il y avoit de la fermentation parmi les Eſprits: que l'on tramoit une revolte; que le Duc de Nola étoit du nombre des Conjurés. Pour leur inſpirer de la terreur, il s'empara ſubitement du Comté de Nola, ſe rendit maître de la Ville, & fit arrêter la femme & deux fils du Comte, qui furent conduits au Château-neuf de Naples. Auſſi-tôt la conjuration éclata. On courut de toutes parts aux armes. Le commerce fut interrompu, les Tribunaux de juſtice ſuſpendirent leurs

(1) Mich. Ricc. *de Regn. Sic. & Nap. Lib.* IV.

leurs fonctions, les grands chemins furent fermés, tout fut en combuſtion dans toutes les Provinces. En peu de jours la ſédition fit des progrès rapides. Ferdinand chercha les moyens de l'appaiſer. Quelques-uns des Conjurés firent ſemblant de ſe prêter à la voie de la négociation; mais c'étoit pour donner aux autres le tems de s'armer. De ſon côté Ferdinand faiſoit des propoſitions qu'il n'avoit pas deſſein de tenir. Il vouloit appaiſer le tumulte, bien réſolu de tirer enſuite une vengeance éclatante de ceux qui le cauſoient. Les Conjurés firent des demandes extravagantes, comptant qu'on ne les accorderoit pas. Cependant le Roi les approuva, & ils ne douterent plus qu'on ne voulût les tromper; auſſi quand il fut queſtion de ſigner l'accommodement, on fit naître difficultés ſur difficultés, & la plûpart des Seigneurs ſe retirerent à Salerne pour délibérer entre eux ſur le parti qu'ils devoient prendre pour ſe précautionner contre les pieges que la Cour leur tendoit. Ils demanderent au Roi, qu'il leur envoyât D. Fréderic, ſon ſecond fils, pour ſigner le traité & prendre les meſures néceſſaires pour ſon exécution, D. Fréderic ſe rendit à Salerne, à leur grand étonnement. Alors, ils prirent une réſolution ſubite qui ne leur réuſſit pas.

Ils offrent la Couronne à Don Fréderic, ſecond fils de Ferdinand.

Ce jeune Prince ſembloit poſſéder toutes les vertus qui peuvent rendre un mortel digne de commander à ſes ſemblables: & en cela ſon caractere contraſtoit étrangement avec celui de ſon frere Alfonſe. Il étoit juſte, modéré, honnête, réglé dans ſes mœurs, affable envers tout le monde. Dès qu'il parut devant l'aſſemblée des Barons à Salerne, ils le ſaluerent comme leur Roi. On le fit aſſeoir ſur un Siege elevé; & le Prince de Salerne lui adreſſant la parole au nom de la Nobleſſe, entreprit de lui perſuader d'accepter la Couronne qu'ils lui offroient. „ Alfonſe eſt un tyran farouche, lui dit-il, „ il gouvernera avec un ſceptre de fer, & jamais le Royaume ne ſera tran- „ quille ſous ſon Gouvernement. L'intérêt de la Patrie nous arme contre „ lui. Le Pape approuve notre entrepriſe. Son approbation la rend juſte „ & légitime. Sa Sainteté eſt prête à vous donner l'inveſtiture d'un Royau- „ me, auquel vos vertus & les vœux de la Nation vous appellent. Si les „ Pontifes Romains, prédéceſſeurs d'Innocent VIII, ont pu permettre, pour „ le bien de la paix, au Roi Alfonſe de priver de cette Couronne le Roi „ Jean ſon frere, auquel elle appartenoit de droit, combien à plus forte rai- „ ſon regardera-t-on aujourd'hui comme une action louable de la part du Pa- „ pe Innocent, d'ôter le ſceptre des mains d'un tyran pour le placer dans „ les vôtres; de chaſſer un loup pour nous donner un agneau; de nous „ donner au lieu d'un maître avare & ſanguinaire, un Prince, dont les ver- „ tus, la bonté & la clémence, feront le bonheur de ſes Sujets. Ne crai- „ gnez pas que le Roi Ferdinand votre pere en ſoit offenſé. Soyez ſûr, au „ contraire, que dans l'âge avancé où il eſt, il écoutera les vœux de la No- „ bleſſe & du Peuple, qu'il les regardera comme des ordres du Ciel aux- „ quels il ſe fera un devoir de ſouſcrire, qu'il s'eſtimera heureux de voir tous „ les ſuffrages ſe réunir en faveur du plus vertueux de ſes enfans, du plus „ digne de regner. C'étoit pour nous préſerver des grands maux dont nous „ ſommes menacés. que la Providence vous a fait naître parmi nous. Ne „ trompez pas ſes vues. O Prince généreux & bon; ſoyez ſenſible à nos „ maux. Faites ceſſer nos miſeres. Rendez-vous à nos ſouhaits. Soyez

SECT. VI. *Hist. des deux Siciles* 1442-1506.

„ le pere de nos enfans, qui élevent leurs bras vers vous. Raſſurez leurs „ meres gémiſſantes. Ne nous réduiſez pas au déſeſpoir par un refus qui „ nous forceroit d'aller chercher dans le ſein des Barbares, un ſalut que „ nous ne pouvons trouver dans notre Patrie, ſi vous n'acceptez pas nos „ offres." (1)

Refus de ce Prince.

Fréderic venoit conclure la paix. Il fut plus ſurpris que touché de ces offres auxquels il ne s'attendoit pas, & qu'il n'avoit garde d'accepter. Il remercia cette aſſemblée de ſa bonne volonté pour lui, & répondit tranquillement aux Barons; que s'ils étoient maîtres de diſpoſer de la Couronne, il ſe feroit un devoir & un plaiſir de la recevoir de leurs mains; mais qu'il étoit bien éloigné de vouloir bleſſer les droits de ſon frere aîné, contre la volonté de ſon pere, & au riſque de répandre le ſang de ſes Compatriotes, pour ſoutenir par la force une démarche ſi irréguliere. Il les pria de conſidérer que, dans l'état actuel des choſes, il n'étoit pas poſſible que leur projet réuſſit, le Royaume étant fortifié d'un grand nombre de Places pourvues de munitions & de bonnes Garniſons, & la plus grande partie de la Nobleſſe, élevée dans le ſein des armes, reſtant attachée au parti du Duc ſon frere, qui étoit chéri des Soldats, dont l'affection lui ſeroit bien plus utile, que la haine du Peuple ne pouvoit lui être nuiſible. „ Princes & Barons, ajouta-„ t il, vous vous trompez dans le parallele que vous faites de mon caractere „ avec celui de mon frere. Vous ne ſauriez faire une juſte comparaiſon entre la conduite d'un particulier tel que moi & celle d'un Prince. Il eſt „ naturel que mon application conſtante à l'étude, m'ait rendu d'un caractere doux & humain, & que le Duc nourri dans l'exercice des armes, ſoit „ devenu violent & ſévere. Ne croyez-vous pas que, lorſque je ſerois moi-„ même appellé à régner, il me faudroit changer de ſentimens & de mœurs, „ me conduire comme mon frere, afin de conſerver mon autorité & ma dignité; être toujours armé & accompagné de gens armés comme lui, mettre de nouveaux impôts, m'aſſurer de ceux que je jugerois être mal intentionnés; en un mot, mettre en œuvre tous les moyens, par leſquels Alfonſe s'eſt attiré votre haine. Je ſuis venu conclure la paix, & vous aſſurer que toutes les conditions en ſeront fidélement remplies. Quittez toutes „ penſées contraires à la reconciliation qui vous eſt offerte."

Guerre. 1485.

Ce diſcours changea l'affection des Barons à un emportement violent, qui leur fit arrêter comme priſonnier, celui auquel ils venoient d'offrir la Couronne de Naples. Alors ils ne garderent plus aucun ménagement: ils ſe déclarerent ouvertement ennemis du Roi & du Duc Alfonſe; & pour donner plus de poids à leur revolte, ils éleverent les bannieres du Pape. Ferdinand fit les plus grands préparatifs de guerre contre les Conjurés, & ſur-tout contre le Pontife Romain qui les ſoutenoit. Le Duc de Calabre à la tête d'une puiſſante Armée, s'avança juſques aux confins du Royaume, dans le deſſein d'attaquer les Etats de l'Egliſe. Deux autres Armées ſont envoyées dans la Pouille & les autres Provinces du Royaume pour ſoumettre les rebelles. De ſon côté, le Pape obtint quelques ſecours des Vénitiens, ce qui n'empêcha pas que ſes Troupes ne fuſſent pluſieurs fois battues par le Duc

(1) Camil. Porzio, *Conjuration des Barons*, Giannone, *Hiſtoire Civile de Naples*, *Liv.* XXVIII. *chap.* I.

de Calabre, qui parvint juſqu'aux portes de Rome & mit le ſiege devant la Ville.

Cependant le Duc de Lorraine, invité à la conquête du Royaume de Naples, ne s'empreſſoit pas de répondre à cette invitation. Fréderic n'étoit plus en la puiſſance des Conjurés, il s'étoit ſauvé de ſa priſon par le moyen d'un Capitaine Corſe, au ſervice du Prince de Salerne, qu'il avoit ſu gagner. Le parti des Conjurés diminuoit par la déſertion des Gentils-Hommes que Ferdinand avoit l'art d'en détacher par de belles promeſſes. Les Cardinaux murmuroient à Rome de ce que l'Etat Eccléſiaſtique étoit livré à l'avidité des Soldats Napolitains; la Ville même ſouffroit beaucoup d'un Siege qui duroit déjà depuis près de trois mois. Les Vénitiens ne donnoient que de foibles ſecours. Le Pape ne pouvant donc qu'éprouver des revers dans une entrepriſe trop précipitée, ſe détermina à faire la paix, & à perſuader aux Barons revoltés de s'y prêter, leur promettant de s'employer efficacement pour leur obtenir des conditions avantageuſes. La néceſſité leur fit la Loi. Quelque répugnance qu'ils euſſent pour toute eſpece d'accommodement, ils furent obligés d'entrer en compoſition. Mais ils ne négligerent aucune des précautions qu'ils crurent néceſſaires pour leur ſûreté. Ils exigerent que les Rois d'Aragon & de Sicile envoyaſſent des Ambaſſadeurs qui s'engageaſſent en leurs noms au maintien de la paix, & à l'exécution des conditions. Elle fut conclue le 12 Août 1486, en préſence de l'Archevêque de Milan & du Comte de Tendiglia, comme Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Sicile; & acceptée au nom du Roi Ferdinand, par Jean Pontanus, Savant, qui jouiſſoit alors d'une grande conſidération. Il fut ſtipulé que le Roi de Naples payeroit, comme Vaſſal du S. Siege, le tribut ordinaire, & qu'il pardonneroit aux Barons Conjurés, ſans jamais prendre aucune vengeance de cette conjuration.

Paix. 1486.

Ferdinand le promit; mais les promeſſes d'un homme, & ſur-tout d'un Prince ſans foi, ſont peu capables de raſſurer ceux qui ſavent que les Souverains ne pardonnent gueres les entrepriſes faites contre leur autorité, que lorſque la néceſſité les y contraint, & qu'ils ſe jouent de leur parole, lorſque le pouvoir eſt rentré tout entier en leurs mains. Malgré la garantie des Rois d'Eſpagne & de Sicile, les Conjurés ne furent point tranquilles. Le Prince de Salerne craignant la perfidie & la cruauté d'Alfonſe, ſe retira en France. Le Grand Sénéchal, Pierre de Guevara, ſuccomba à ſes inquiétudes & mourut. Les autres Seigneurs ſe fortifierent dans leurs Terres, ſe tinrent ſur leurs gardes, & envoyerent des émiſſaires à Rome, à Veniſe & à Florence, pour s'aſſurer d'un prompt ſecours en cas de beſoin. (1)

Le Roi & le Duc ſon fils étoient trop éclairés dans leur méchanceté, pour faire éclater d'abord leur reſſentiment. Ils affecterent un air de bonté propre à endormir les ſoupçons de ceux qu'ils vouloient perdre. Ils attendoient une occaſion favorable, quelque fête, où leurs victimes raſſemblées puſſent tomber enſemble ſous leur fer meurtrier. Le Comte de Sarno & François Petrucci étoient les deux principaux objets de leur vengeance. Il n'y avoit pas encore ſix mois que le traité avoit été conclu & ſigné. Le Comte de Sar-

Perfidie de Ferdinand.

(1) Giannone, à l'endroit cité.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

no marioit son fils Marc Coppola à la fille du Duc d'Amalfi ; le Roi fit offrir la grande sale du Château neuf pour la célébration des nôces. Tous les parens & amis des nouveaux époux, parmi lesquels se trouvoient presque tous les Conjurés, rassemblés pour cette fête brillante, se livroient à la joie accoutumée dans de pareilles circonstances. Cette Scene d'allégresse fut changée tout-à-coup en un spectacle lamentable. Le Roi ne respectant, ni les droits de l'Hospitalité, ni les garanties du Pape & des Rois d'Espagne & de Sicile, fit arrêter & emprisonner le Comte de Sarno, Marc son fils, dont on célébroit le mariage ; son autre fils Philippe, le Secrétaire Petrucci, les Comtes de Carinola & de Policastro son fils, Agnés Arcamone, beau frere du Secrétaire, & un Seigneur Catalan nommé Jean Impou. Cette perfidie fut détestée ; dans ce moment, il n'y eut pas un Napolitain qui ne désirât la mort de Ferdinand & d'Alfonse. On fit le procès au Secrétaire Petrucci, à ses deux fils & au Comte de Sarno. Ils furent condamnés à être privés de leurs titres, honneurs, dignités, Chevaleries, Comtés & Noblesse, à avoir la tête tranchée sur un échaffaut, & leurs biens confisqués. Les deux fils de Petrucci périrent les premiers. Les deux autres furent décapités quelque tems après, dans la Cour même du Château-neuf, où l'on avoit dressé un échaffaut pour cette éxecution. (1)

Mort des Conjurés. 1487.

La vengeance du Roi n'étoit pas assouvie. Il fit emprisonner les Princes d'Altamura & de Bisignano, les Ducs de Melfi & de Nardo, les Comtes de Morcone, de Lauria, de Melito, de Nola & divers autres Gentils-hommes. Toute cette Noblesse, l'Elite du Royaume, périt en prison & en différens tems, & par des supplices différens, la cruauté d'Alfonse, qui sollicita leur mort, s'abreuvoit ainsi à longs traits du sang de ces illustres victimes. Enfin, pour comble d'horreur, on arrêta quelque tems après leurs femmes & leurs enfans, sous prétexte qu'ils cherchoient à s'enfuir pour susciter de nouveaux troubles, & leurs Biens furent confisqués. La Princesse de Bisignano fut la seule qui eut le bonheur de se soustraire, elle & ses enfans, à la fureur barbare du Roi. Elle s'embarqua avec eux sur un petit bâtiment qui les porta à Terracine, d'où ils se rendirent dans les Terres des Collonnes, parens des Sanseverins. Ils rentrerent dans la suite dans leur Patrie & dans leurs Biens, sous le regne de Ferdinand le Catholique (2). Tant de sang répandu par la plus insigne des perfidies, rendit Ferdinand & Alfonse odieux à tout le monde, aux étrangers comme aux Napolitains. Envain ils firent imprimer le procès instruit contre Petrucci & le Comte de Sarno, envain ils firent répandre divers Ecrits composés par des plumes viles & mercenaires pour justifier leur conduite aux yeux de l'Italie & de l'Europe : depuis ce moment ils furent regardés comme des tyrans détestables. Ferdinand regna encore six ans dans la paix & la tranquillité, plus heureux que ne le sont ordinairement les Rois de son caractere, si toutefois on peut être heureux avec la haine publique & une conscience chargée de crimes. Il mourut le 25 Janvier 1494. Sa mort entraîna la perte de toute sa famille, celle du Royaume, livra l'Italie à une guerre cruelle, dont peut-être il eût su la préserver. Il vit l'orage se former. Il avoit indigné contre lui les Rois d'Es-

Mort de Ferdinand I. 1494.

(1) Là-même.
(2) Là-même.

pagne & de Sicile, garans du traité fait avec les Barons conjurés. Il savoit que le Prince de Salerne, qui s'étoit exilé en France, sollicitoit vivement Charles VIII. de faire valoir ses prétentions sur le Royaume de Naples. Il sentoit combien il étoit haï de la Noblesse & du Peuple. Il dût prévoir que son fils Alfonse, encore plus détesté, ne garderoit pas longtems la Couronne qu'il lui laissoit.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1500.

Pour ce qui est des affaires de la Sicile; Ferdinand II, fils unique du Roi Jean, avoit succédé, à tous les Etats de son Pere. Les Siciliens lui députerent le Comte de Pradés, pour prêter le serment de fidélité en leur nom. Il leur donna pour Viceroi Dom Gaspar Spes Baron d'Altaciaria, qui les gouverna paisiblement par lui-même, ou par des Présidens qu'il nomma, lorsqu'il fut obligé de s'absenter. En 1488, Dom Ferdinand d'Acugna fut nommé à cette Viceroyauté, qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée en 1494. Il fut remplacé par Dom Jean de Lanuza. (1)

Viceroi de Sicile.

René d'Anjou, mort en Provence, en 1480; avoit conservé le titre de Roi de Naples, & avoit institué pour son héritier à ce Royaume, Charles, Comte du Maine, son neveu. Ce Prince se disposoit à passer en Italie, pour y soutenir ses droits les armes à la main, lorsqu'une maladie de langueur l'obligea de renoncer à ses projets, pour ne songer qu'a régler sa succession. Quoiqu'il eût des neveux, il leur préféra Louis XI. Roi de France, son cousin germain; & par son testament, il appella ce Prince à la succession de tous ses Royaumes, Etats & Seigneuries, & après lui, Charles, son fils aîné, & tous ses descendans & successeurs à la Couronne. Telle est l'origine des prétentions & droits des Rois de France sur le Royaume de Naples. Charles mourut à Marseille le 11 Décembre 1481, & par sa mort, mit fin à la seconde Maison d'Anjou (2). Louis XI, homme de cabinet, ne vécut pas assez longtems pour réclamer les droits qui lui avoient été transmis, & quand même la mort ne l'eût pas prévenu, il ne paroissoit gueres porté à aller conquérir un Royaume à main armée. Il lui falloit des négociations & des intrigues, plutôt que des guerres. Mais Charles VIII, son fils avoit de l'ambition & de la grandeur d'ame. La conquête de Naples fut résolue. Il en étoit vivement sollicité par le Prince de Salerne, & par Louis Sforce, usurpateur du Duché de Naples sur son neveu.

Alfonse II, *Roi de Naples & de Sicile.*

Pour ne rien précipiter, dans une entreprise de cette importance, Charles commença par faire demander au Pape Alexandre VI, l'investiture du Royaume de Naples, en lui exposant ses droits. Dans le même tems Alfonse II, que les Napolitains avoient reconnu pour leur Roi à la mort de Ferdinand son pere, demandoit la même investiture, & le Pontife étoit assez embarrassé. Il auroit voulu favoriser Alfonse, & sentoit combien il étoit dangereux de refuser Charles. Vaincu par les belles promesses d'Alfonse, il conclut avec lui un traité secret pour leur commune défense, lui donna l'investiture, & le fit couronner à Naples, le 7 de Mai, par le Cardinal Jean Borgia son neveu.

(1) Burigny *Hist. de Sicile*, *Tom.* II. *p.* 353.

(2) *Anecdotes Italiennes*, *Principes de l'Histoire, pour l'éducation de la jeunesse* Par l'Abbé Lenglet du Fresnoi, *Tome* V.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Aragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

Avant que ce traité ſecret fût conclu, Charles en avoit fait un autre avec Ferdinand, Roi d'Eſpagne, qui par ſon mariage avec Eliſabeth, héritiere de Caſtille, avoit réuni preſque tous les Royaumes d'Eſpagne avec celui de Sicile. Craignant d'avoir un Competiteur en ce Prince, il avoit rendu le Rouſſillon & la Cerdagne à Ferdinand le Catholique, ſans exiger le rembourſement des trois cens mille écus, pour leſquels ils avoient été engagés à Louis XI, & de leur côté, Ferdinand & la Reine Iſabelle, avoient promis de ne point traverſer le Roi de France dans ſon expédition, à condition néanmoins, qu'il n'entreprendroit rien contre le Pape, Clauſe adroite, qui pouvoit lui fournir l'occaſion de manquer à ſa promeſſe avec une apparence de juſtice.

Charles VIII. Roi de France attaque Rome.

Lorſque Charles apprit que le Pape avoit donné l'inveſtiture du Royaume de Naples à Alfonſe, il marcha vers Rome, & y répandit bientôt la terreur parmi le Peuple. Les François étoient aux portes de la Ville. Les Romains, craignant de voir leurs Maiſons expoſées au pillage, demanderent la paix. L'éboulement fortuit d'un pan de muraille, ayant fait aux remparts de la Ville une brêche de vingt braſſes, ſembloit ouvrir l'entrée de Rome à l'ennemi. Le Pape conſterné ſe retira dans le Château St. Ange, après avoir envoyé vers Charles, ſon Maître de cérémonies, ſon Secrétaire, le Doyen de Rote, & quelques Citoyens Romains, pour lui dire de ſa part qu'il étoit libre d'entrer dans Rome quand il voudroit. Charles y entra le ſoir du même jour, comme en triomphe, à la lueur des flambeaux; on lui remit les clefs de la Ville. A peine le Pape étoit-il entré dans le Château St. Ange, que par un ſecond hazard l'avant-mur s'en éboula auſſi, ce qui obligea le Pontife à ſe jetter dans le Donjon. Alexandre VI n'étoit pas aimé. Les Romains, au moins ceux qui le haïſſoient le plus, ſaiſirent cette occaſion de dire au Roi de France, que le Ciel ſembloit l'avoir appellé pour mettre fin au ſcandale que le Chef de l'Egliſe donnoit à toute la Chrétienté; ils lui repréſenterent ſa vie débauchée, ſon élection achetée à prix d'argent, ſes liaiſons avec Bajazet, au mépris des Princes Chrétiens; ils l'exhorterent à ſanctifier ſes victoires en dépoſant ce Pape, indigne du Trône Pontifical. Charles y auroit peut-être conſenti, ſans Briçonnet, Evêque de St. Malo, qui aſpiroit à la pourpre; il fit enviſager au Roi cette entrepriſe, comme la cauſe d'un ſchiſme dont il ſeroit reſponſable & qui pourroit nuire à ſon expédition contre Naples. Ainſi, la paix fut conclue entre le Pape & le Roi, à condition qu'Alexandre donneroit à Charles l'inveſtiture du Royaume de Naples, & juſqu'à ce qu'il l'eût conquis, lui remettroit pour ſûreté Civita-Vecchia, Terracine & Spolete. (1)

Le Duc de Calabre étoit à Rome lorſque Charles en faiſoit le ſiege. Il obtint un ſauf-conduit & en ſortit précipitamment pour revenir à Naples où il trouva Alfonſe ſon pere conſterné & frappé d'épouvante en voyant les préparatifs de guerre qui ſe faiſoient contre lui. Cependant le traité étant ſigné entre le Pape & Charles, le premier ſortit du Château Saint-Ange, & alla loger au Vatican où il reçut le Roi dans l'Egliſe de Saint-Pierre avec les cérémonies accoutumées. Le 19 de Janvier Charles prêta l'obédience au Pontife ſuivant l'uſage des Princes Chrétiens. Mais le Pape ne lui donna point

(1) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* III.

l'inveſtiture: il lui fit entendre que, comme il s'agiſſoit d'un droit conteſté, il falloit délibérer murement ſur cette affaire, & attendre que ſa conquête fût plus avancée. Le Roi partit de Rome le 28, dans la réſolution d'attaquer le Royaume de Naples. Lorſqu'il fut à Velletri, Alfonſe de Fonſeca (1). Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de Rome vint le trouver & le prier de la part du Roi ſon maître de ne point paſſer outre qu'il n'eut fait ſatisfaction au Pape des violences exercées dans l'Etat Eccléſiaſtique, contre la diſpoſition du traité de Barcelonne, où il étoit dit expreſſément qu'il n'entreprendroit rien contre le Pape. A l'égard du Royaume de Naples, il le prioit, auſſi de ne point porter les choſes plus loin, juſqu'à ce qu'on eut examiné juridiquement ſi ſon droit étoit auſſi bien fondé qu'il le prétendoit. Le Roi excuſa le moins mal qu'il put ſa conduite envers le Pape, & à l'égard de ſon expédition contre Naples, il répondit qu'il étoit trop avancé pour reculer; que quand il auroit fait la conquête de ce Royaume, il ſoumettroit volontiers ſon droit à l'examen des arbitres. L'Ambaſſadeur s'attendoit à une pareille réponſe. Il répliqua aſſez vivement que, puiſque les démarches du Roi Catholique étoient ſans effet, il pouvoit de ſon côté ſe diſpenſer d'exécuter le traité de Barcelonne, & prendre tel parti qu'il jugeroit à propos; & en préſence de Charles & des Grands de ſa Cour, il déchira l'original du traité. Le Roi eut aſſez de modération pour ne point punir la hardieſſe de Fonſeca. Il ſe contenta de le congédier en lui diſant qu'il ne ſe laiſſoit point intimider par des menaces. Ferdinand le Catholique, qui avoit prévu l'iſſue de cette démarche avoit déjà donné des ordres pour qu'on envoyât un ſecours conſidérable au Roi de Naples (2). Il craignoit peut-être que les François, après avoir conquis Naples, ne ſongeaſſent à paſſer en Sicile, ſur laquelle ils conſervoient toujours des droits.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Aragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

Cependant, Come, Aquila & les meilleures villes de l'Abruzze ſe déclarerent pour Charles à l'inſtigation des Colonnes ſes partiſans. Alfonſe plus déconcerté que jamais, ſe crut ſans reſſource. Sa frayeur lui fit prendre une réſolution digne de ſon caractere lâche, foible, ſombre & dévot. Il avoit deshonoré le trône par des cruautés inouïes, une avarice ſordide, & d'autres crimes de cette eſpéce. Il voulut en aller cacher la honte ſous le froc. Il abdiqua la couronne entre les mains de Ferdinand, ſon fils, appellé juſqu'alors Duc de Calabre. Ce fut le 22 de Janvier qu'il ſigna l'acte de ſa démiſſion, & le lendemain Ferdinand II fut ſacré dans l'Egliſe Métropolitaine. Après cette cérémonie, Alfonſe obſédé d'une terreur dont il n'étoit par le maître, & dont il ne faut pas chercher d'autre cauſe qu'une imagination troublée par le remord & la crainte d'un chariment mérité par tant de crimes, ſortit précipitamment de Naples, ſe croyant pourſuivi par les François dont l'image menaçante ne le quittoit pas même pendant ſon ſommeil. Sa belle-mere ſœur du Roi Ferdinand le Catholique l'accompagna. Ils ſe retirerent d'abord dans Mazara qui appartenoit à cette Princeſſe; puis ils allerent à Meſſine où Alfonſe prit l'habit religieux dans le Couvent du Mont Olivet. Il y vecut en-

Alfonſe abdique la Couronne.

Ses terreurs paniques & leur véritable cauſe.

(1) Quelques Auteurs attribuent cette action à Garcilaſſo de la Vega.
(2) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'Egly, *Tom.* II. *p.* 388.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Aragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

viron dix mois juſqu'au 21 Novembre qu'il mourut, laiſſant ſa mémoire en exécration à tous les Napolitains.

Guichardin rapporte que le bruit courut alors que l'ombre de Ferdinand I, apparut trois fois pendant une ſeule nuit, à Jaques, premier Chirurgien de la Cour, lui ordonnant de déclarer de ſa part à Alfonſe qu'il étoit arrêté au ciel que ſa Maiſon, privée de la couronne, après les plus grandes traverſes, s'éteindroit en punition de ſes crimes; qu'ainſi il faiſoit de vains efforts pour reſiſter au Roi de France (1). Cette fable couvroit la véritable cauſe de cette terreur panique qui ſembloit avoir quelque choſe d'extraordinaire dans un Prince qu'on avoit vu donner des preuves d'une valeur réelle, & qui pourtant étoit l'effet naturel d'une conſcience troublée par le ſentiment de ſes crimes. La mort de pluſieurs Barons Napolitains immolés contre la foi du traité conclu avec Ferdinand I, les vexations criantes exercées ſur un peuple innocent, le commerce enlevé aux citoyens, réduits par-là à l'indigence, tandis que la Cour en tiroit ſeule le profit, le trafic honteux des dignités Eccléſiaſtiques & autres, tous les crimes enfin, & tous les vices dont l'aſſemblage forme les tyrans, étoient les ſeules ombres vengereſſes qui pourſuivoient ce Prince jour & nuit, troubloient ſon eſprit, lui faiſoient chercher un repos imaginaire dans l'obſcurité du cloître, & lui diſoient aſſez ſans qu'il fallût recourir à un moyen ſurnaturel, que toute puiſſance eſt précaire & chancelante, lorſqu'elle n'a pas la vertu & l'équité pour fondement (2).

FERDINAND II. *Roi de Naples.*

Ferdinand II. fit ce qu'il put pour ramener la fortune à ſon parti. Mais il fut mal ſecondé par ſes Sujets. En vain il employa les careſſes & les promeſſes les plus flatteuſes; en vain il ouvrit les priſons à une foule de nobles & de citoyens qui y étoient enfermés; en vain il combla les uns de graces & reſtitua aux autres les biens dont ils ſe voyoient privés depuis long-tems; tant de marques de bonté ne purent lui gagner la confiance & le cœur des Napolitains. On ne pouvoit revenir en ſi peu de temps de la haine générale qu'on avoit conçue pour les deux derniers Rois. Ses troupes furent battues à San-Germano, ou plutôt elles prirent la fuite preſqu'avant le combat, à la ſuite des officiers qui leur en avoient montré l'exemple. Jaques Trivulce, Gouverneur de Capoue, & pluſieurs autres, le trahirent & remirent à Charles VIII, les places où ils commandoient. Les Napolitains même envoyerent des députés à ce Prince, pour l'aſſurer de leur fidélité, diſant pour prétexte que les murailles de Naples n'étoient pas en état de ſoutenir un ſiege, & qu'il ne falloit pas attendre qu'on y fût forcé. Ferdinand céda ſagement aux circonſtances. Il permit aux Napolitains de ſe rendre à Charles, puiſqu'ils aimoient mieux vivre ſous une domination étrangere que ſous celle de leur légitime Souverain. Il brûla quelques vaiſſeaux qui étoient en rade, afin que l'ennemi n'en profitât pas; puis il paſſa dans l'Iſle d'Iſchia, à bord de quatre galeres qui le porterent enſuite en Sicile, avec la Princeſſe Jeanne ſa fille, & la Reine, veuve de Ferdinand I.

Entrée triomphante de Charles VIII dans Capoue, Averſe & Naples.

Charles entra dans Capoue le 18 de Février, le 19 dans Averſe, & le

(1) Guichardin, *Hiſt. des Guerres d'Italie.*
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, à l'endroit cité. *p.* 391.

le jour suivant les Députés de Naples vinrent lui présenter les clefs de leur ville. Dès le 22 le vainqueur fit son entrée dans Naples au milieu des acclamations du peuple. Bientôt toutes les Forteresses furent soumises, & toute la Noblesse prêta le serment de fidélité au nouveau Souverain, à l'exceptions des Marquis de Pescaire & de Squillace, & du Comte d'Acris. Le Royaume entier fut conquis en aussi peu de temps qu'il en eût fallu pour le parcourir, & il ne resta aux Arragonois que quatre places, Brindes & Gallipoli dans la Pouille, Mantia & Torpéia en Calabre, dont on ne prit pas la peine de faire le Siege (1).

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1412 jusqu'en 1506.*

Fréderic, oncle de Ferdinand, qui tenoit la mer avec quelques galeres mal-équipées ne pouvant en faire aucun usage, vint à deux repriſes trouver ce Prince sur ses sauf-conduits, pour lui faire des propositions d'accommodement. Il demandoit qu'on laissât seulement à son neveu une petite portion du Royaume avec le titre de Roi, & que lui-même & la Princesse son épouse conservassent l'appanage qu'ils y avoient, lequel ne consistoit qu'en la principauté d'Altamura, & quelques autres terres peu considérables. Charles refusa ses propositions, ne voulant pas laisser aux Arragonois un seul pouce de terrein dans le Royaume; mais il lui offrit de grands établissemens en France pour lui & pour son neveu. Fréderic de son côté, ne crut pas devoir les accepter. Ainsi cette entrevue n'eut aucun succès.

Les François abusent de la prospérité de leurs armes.

Les François enivrés de leur prospérité, négligerent de prendre les momens convenables pour conserver leur conquête. Ils regarderent comme une chose indifférente de laisser les Arragonois maîtres de quelques Places, tandis qu'il étoit essentiel de les leur ôter, afin qu'il ne restât aucune espece de ressource à Ferdinand. On dégarnit le Chateau-Neuf & d'autres Forteresses dont les provisions de bouche & de guerre furent la proie de quelques courtisans avides qui les firent vendre à leur profit. La Cour se livra indiscrétement aux plaisirs, aux fêtes, aux joûtes, & à la débauche. Le Roi ne prit aucun soin des affaires, laissant toute l'administration à ses favoris qui se montrerent altiers & ambitieux. Les Gouverneurs des Provinces & les Commandans des Places n'avoient aucuns des ménagemens que la prudence veut qu'on ait pour un pays nouvellement conquis. Leur orgueil insultoit à tout le monde; la Noblesse étoit mécontente, & ce n'étoit pas sans raison, puisque peu à peu les Nobles furent dépouillés de leurs emplois & de leurs dignités, qui passerent entre les mains des François, & qu'il leur fut à peine permis de faire leur cour au Roi. Cette conduite présageoit que la domination Françoise dans le Royaume de Naples, devenue violente dès son commencement, ne seroit pas de longue durée.

Les Princes d'Italie furent jaloux des conquêtes de Charles. Le Pape, Alexandre VI, étoit plus inquiet que les autres. Le Roi de France lui faisoit demander avec les instances les plus fortes l'investiture du Royaume qu'il devoit à la force de ses armes, & un Légat pour le couronner. Le Pape refusa d'abord cette demande. Mais le Roi irrité de ce refus ayant fait menacer le Saint-Pere d'assembler un Concile où l'on procéderoit à sa déposition, Alexandre craignit de perdre la Thiare qu'il

(1) Guichardin, à l'endroit cité.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Arragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

deshonoroit; deſorte que cedant à cette conſidération il envoya à Charles l'inveſtiture qu'il demandoit, & un Légat qui le couronna Roi de Naples le 20 Mai de la même année 1495. Cette cérémonie ſe fit avec beaucoup de ſolemnité dans l'Egliſe Métropolitaine de Naples, où il jura de conſerver à ſes nouveaux Sujets leurs droits & leurs privileges.

Charles reçoit l'inveſtiture du Royaume de Naples & ſe fait couronner.

Charles croyoit affermir ainſi ſur ſa tête une Couronne que les puiſſances d'Italie vouloient lui enlever. Le Pape, l'Empereur, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Milan avoient envoyé leurs Ambaſſadeurs à Veniſe pour former une Ligue contre le jeune conquerant dont les ſuccès leur faiſoient ombrage. La Cour de Rome voyoit avec peine les meilleures places de l'Etat Eccléſiaſtique entre les mains des François; l'Empereur Maximilien prétendoit que Charles avoit uſurpé les droits de l'Empire dans la Toſcane; Ferdinand le Catholique, Roi d'Eſpagne, craignoit pour la Sicile & la Sardaigne; & le Duc de Milan apprehendoit que le Duc d'Orléans qui étoit pour lors cantonné dans Aſt; ne fit valoir ſes droits héréditaires ſur le Milanois. Les Vénitiens de leur côté n'avoient pas de prétexte auſſi plauſible d'entrer dans cette confédération; mais la politique de ces Républicains étoit de profiter des circonſtances pour s'agrandir aux dépens de la Couronne de Naples. Le Traité fut ſigné à Veniſe à la fin du mois de Mars, & publié le 4 d'Avril. Cette conſidération fut appellée la ſainte-union parce qu'elle avoit pour prétexte la défenſe de l'Egliſe & le maintien de la liberté d'Italie. Elle devoit ſubſiſter pendant vingt-quatre années & les alliés s'engageoient à entretenir à leurs dépens, tant qu'elle dureroit, une armée de trente-quatre mille homme de Cavalerie & de vingt-huit mille hommes d'Infanterie. Par les articles ſecrets on arrêta que les troupes Eſpagnoles qui étoient en Sicile aideroient Ferdinand à recouvrer le Royaume de Naples à l'appui des intelligences qu'il entretenoit en Calabre: qu'en même temps les Vénitiens avec leur flotte attaqueroient les Places maritimes. Le Duc de Milan, pour fermer le paſſage aux ſecours qui pourroient venir de France, s'obligea à s'emparer d'Aſt où le Duc d'Orléans étoit avec peu de forces. A l'égard de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, les autres confédérés promirent de leur fournir des fonds pour les mettre en état de faire, chacun de ſon côté, une irruption en France (1).

Tandis que cette ligue ſe formoit, Ferdinand & Alphonſe ſon pere imploroient le ſecours de Ferdinand le Catholique dont les forces pouvoient rétablir le premier ſur le trône de Naples: démarche dangereuſe, dictée par la néceſſité qui donne ſouvent de mauvais conſeils! Ferdinand le Catholique, fils de Jean Roi d'Arragon, frere d'Alphonſe I, prétendoit que la Couronne de Naples avoit été injuſtement ſéparée de celle d'Arragon, qu'Alphonſe I. n'avoit eu aucun droit d'en diſpoſer en faveur de Ferdinand ſon fils bâtard, & que par conſéquent, le Roi Jean ſon pere avoit du y être appellé comme il l'avoit été à celles de Sicile, d'Arragon, & des autres Etats d'Alphonſe I. Quoi qu'il en ſoit, & quelles que fuſſent alors les vraies diſpoſitions de Ferdinand le Catholique, il accorda volontiers le ſecours qu'on lui demandoit, & la

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France, Tom.* III. *p.* 403. Guichardin, *Hiſt. des Guerres d'Italie, Liv.* I.

Sect. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Arragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

ſuite fit voir qu'il avoit compté conquerir pour lui-même, plutôt que pour un autre. (1) Il envoya d'abord en Sicile Gonſalve Ernandez de la Maiſon d'Aghilar, Capitaine d'une ſi grande valeur & ſi ſouvent victorieux qu'on lui confirma le titre de Grand-Capitaine, qu'il avoit oſé prendre par un ſentiment de ſon extrême habileté dans l'art militaire.

Ligue contre ce Prince.

Charles inſtruit de ce qui ſe tramoit contre lui, en conçut de ſi vives inquiétudes qu'ayant mis ordre à la défenſe du Royaume de Naples, avec une précipitation qui déceloit ſa peur, il crut devoir retourner en France avant que les alliés euſſent raſſemblé leurs forces. Il avoit nommé ſon Viceroi à Naples & Généraliſſime de ſes troupes, Gilbert de Bourbon, Duc de Montpenſier, Capitaine plus brave que prudent, & confié les Provinces & les Places du Royaume à des François qui, quoique bons officiers, n'étoient pas en état de faire une longue défenſe parce qu'ils étoient mal pourvus d'argent & de troupes. Le départ du Roi de France & l'arrivée de Gonſalve qui débarqua ſon armée en Calabre, où il remporta des avantages ſignalés ſur les François, porterent les Napolitains à rappeller leur Roi Ferdinand. Celui-ci s'embarqua ſur le champ avec une flotte nombreuſe. Dès qu'il parut à la plage de Salerne, cette ville, toute la côte d'Amalfi, & la Care ſe déclarerent pour lui. Il navigea pendant deux jours près de Naples, & enfin il aborda à Maddalena pour débarquer. En vain le Duc de Montpenſier ſortit de la ville avec ſes troupes pour s'oppoſer à ce débarquement; les Napolitains profiterent de cette abſence pour courir aux armes, ſe ſaiſir des portes de la Ville & y faire entrer leur Roi avec toute ſa ſuite, le 7 Juillet. Dans le même temps, le Grand-Capitaine ſoumettoit la Calabre; l'armée Vénitienne débarquée à Monopoli prenoit cette ville, Pulignano, & d'autres places importantes; bientôt les François ne poſſéderent plus que Tarente, Averſe & Gaïete.

Charles quitte Naples. Ferdinand y rentre, ſe marie & meurt.

Ferdinand rentré dans ſes Etats, voulant ſe lier plus étroitement avec le Roi d'Eſpagne à qui il en étoit redevable, épouſa, avec diſpenſe du Pape, Jeanne ſa tante, fille de Ferdinand ſon grand-pere, & de Jeanne ſœur du Roi d'Eſpagne. Ce mariage fut ſuivi de la mort de ſon pere Alfonſe, (2) auquel il ne ſurvécut lui-même pas un an entier, étant mort au mois d'Octobre 1496, âgé de 28 ans. Ainſi le ſort biſarre qui ſe joue des projets des hommes, ne ſembla lui rendre ſa Couronne que pour la lui ôter par une mort précoce. Ferdinand ne laiſſa point d'enfans, deſorte que Fréderic ſon oncle lui ſuccéda.

La mort de Ferdinand ne fit pas verſer autant de larmes, que l'avénement de Fréderic excita de joie dans tous les cœurs. Il s'étoit répandu de violens ſoupçons que le premier perſécuteroit à outrance tous ceux qui avoient favoriſé le parti des François, au lieu, que Fréderic avoit témoigné des ſentimens contraires, & dès qu'il fut ſur le trône, il s'attacha à réunir les deux partis, oublia le paſſé, voulut que tous ſes ſujets fuſſent amis, les traita tous également, & remit généreuſement toutes les places à ceux qui en avoient poſſédé ſans faire aucune attention à ce qui s'étoit paſſé dans les révolutions

1496.

(1) *Hiſt. civile du Royaume de Naples.* Par Giannone, *Liv.* XXIX. *chap.* II.
(2) Ibidem. *ch.* III. Chiocc. M. S. Giur. *Tom.* I.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Arragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

du regne précédent. Les Napolitains avoient donc tout lieu d'eſpérer qu'ils vivroient doucement ſous ſes loix.

Alexandre VI lui envoya la Bulle d'inveſtiture le 7 de Juin de l'année ſuivante, & lui écrivit en même temps une lettre très affectueuſe pour le féliciter de ſon avenement au trône. Le 9 du même mois, il lui envoya le Cardinal Céſar Borgia ſon fils, en qualité de Légat Apoſtolique pour le couronner. Naples étoit alors affligée par la peſte. La cérémonie ſe fit avec beaucoup de pompe & d'allegreſſe à Capoue, le 10 du mois d'Août.

1467. *Il eſt couronné à Capoue. Roi de Naples.*

Charles VIII. qui dans le cours de quinze mois avoit franchi deux fois les Alpes & l'Appennin avec une armée & un prodigieux train d'Artillerie, traverſé deux fois l'Italie dans toute ſa longueur, ſoumis en quinze jours le Royaume de Naples, battu à ſon retour une armée quatre fois plus forte que la ſienne, s'occupoit plus de plaiſirs que d'affaires ſérieuſes: effrayé peut-être par la ligue formée contre lui, il ne penſoit plus à retourner en Italie, quoique ſes Courtiſans l'en ſollicitaſſent vivement. Cependant le Roi de Caſtille, plus ambitieux encore qu'il ne le paroiſſoit, lui fit propoſer en ſon nom de porter la guerre en Italie à fraix communs, pour partager entre eux le Royaume de Naples (1) Car il étoit décidé que Fréderic ne le poſſédoit pas légitimement. Il y eut à cette occaſion diverſes négociations qui n'eurent pas tout le ſuccès qu'en attendoit le politique Eſpagnol. Suivant les ouvertures de Ferdinand le Catholique, les deux Rois devoient marcher contre Naples chacun avec une armée; les Eſpagnols ſe contentoient pour toutes prétentions de la partie du Royaume qui eſt la plus proche de la Sicile, ſavoir la Pouille & la Calabre, dont ils avoient déjà quatre ou cinq places fortes en leur pouvoir, & notamment Cotrone; & au moyen de ces deux Provinces, ils abandonnoient tout le reſte du Royaume aux François. Ces propoſitions étoient ſuſpectes, parce qu'elles s'accordoient mal avec l'Etat préſent des choſes. Ferdinand prétendoit que le Royaume lui appartenoit à l'excluſion de Fréderic. Il l'avoit fait déclarer tout récemment au Pape en lui en demandant l'inveſtiture. Il étoit d'ailleurs maître de pluſieurs poſtes conſidérables, au lieu qu'il ne reſtoit aux François que Gaïete, prête à ſe rendre, le Château de Coſence en Calabre & Tarente. Ajoutez à ces circonſtances que le Roi de Naples étoit peu propre aux travaux de la guerre, & par conſéquent peu propre à defendre un Royaume qu'on voudroit lui enlever. On avoit donc toutes ſortes de raiſons de ſoupçonner, quelque ruſe de la part de Ferdinand le Catholique, & ſoit que Charles & ſes Miniſtres doutaſſent de la ſincérité de ces propoſitions trop magnifiques, ſoit que l'amour du plaiſir l'emportât dans le cœur du jeune Monarque françois ſur l'amour de la gloire & des conquêtes, on ne conclut qu'une treve aſſez courte; les choſes reſterent dans le même état juſqu'à la mort de Charles, arrivée le 7 Avril 1498.

Mort de Charles VIII. 1498.

Comme il ne laiſſoit point d'enfans, le Duc d'Orléans ſon plus proche héritier, lui ſuccéda ſous le nom de Louis XII, & par délibération priſe dans ſon Conſeil, il s'intitula Roi de France, de Jéruſalem, de l'une & l'autre Sicile, & Duc de Milan. C'étoit aſſez déclarer qu'il alloit ſoutenir ſes droits

Louis XII s'empare du Duché de Milan. 1499, 1500.

(1) Memoires d'Argenton, *Liv.* VIII. *ch.* XVI.

à la Couronne de Naples & au Duché de Milan (1). Il ne tarda pas en effet à passer en Italie. Il s'empara des Etats du Duc de Milan, le fit prisonnier, & avant la fin de l'année 1500, il se rendit maître de tout le Duché.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.*

Fréderic, épouvanté par la chûte & l'empriſonnement du Duc de Milan, ne ſavoit de quel côté ſe tourner pour implorer du ſecours. Il s'adreſſa en même temps au Turc, au Roi d'Eſpagne & au Roi de France: politique ſinguliere & bien mal-adroite qui montroit juſqu'à quel point il craignoit le malheur qu'il ne put éviter. Le Turc ne lui envoya aucun ſecours. Ferdinand donna ordre au Grand-Capitaine de marcher ſur le champ en Sicile. Fréderic propoſoit au Roi de France de rendre le Royaume de Naples ſon tributaire, & de ſe reconnoître ſon homme-lige, à condition qu'il le laiſſeroit régner. Louis n'écouta point ces offres qui indiſpoſerent fortement le Roi d'Eſpagne lorſqu'elles parvinrent à ſa connoiſſance. Ainſi les démarches que le Roi de Naples faiſoit pour parer le coup qui le menaçoit, eurent un effet contraire. Louis XII. redoutant les armes & les prétentions de l'Eſpagne jugea à propos de renouer avec Ferdinand les négociations entamées du temps du Roi Charles VIII. pour le partage du Royaume de Naples. Ferdinand, ne voyant pas encore jour à pouvoir ſeul ſe rendre maître abſolu de tout ce Royaume, parut reſtreindre ſes deſirs à en acquérir une partie.

Traité entre les Rois de France & d'Eſpagne pour le partage du Royaume de Naples.

Les deux Rois convinrent par un traité en date du 11 Novembre 1500 „ Qu'ils attaqueroient tous deux en même temps le Royaume de „ Naples, & qu'après l'avoir conquis, ils le partageroient entre eux; que „ le Roi de France auroit les villes de Naples, Gaïete, & toutes les autres „ places & terres de la province de Labour, toute l'Abruzze, & la moitié „ des revenus de la Douane ſur les Beſtiaux de la Pouille; qu'il auroit le „ titre de Roi, en ſorte qu'outre celui de Roi de France & *Duc de Milan*, „ il porteroit encore celui de *Roi de Naples & de Jéruſalem*; que le Roi „ Ferdinand auroit pour ſa part le Duché de Calabre, toute la Pouille, avec la moitié des revenus de la Douane, & le titre de *Duc de Calabre & de la Pouille*; que chacun feroit pour ſon compte la conquête de ce qui „ lui étoit échu en partage, ſans que l'autre fût obligé de l'aider, mais ſeulement de ne le point empêcher; que ce traité ſeroit tenu ſecret juſqu'à „ ce que l'Armée du Roi de France fut arrivée à Rome, & qu'alors les „ Ambaſſadeurs des deux Rois publieroient que ce traité s'étoit fait pour le „ maintien de la Chretienté & pour pouvoir avec plus de facilité porter la „ guerre chez les infidèles; qu'ils demanderoient en conſéquence de concert „ au Pape l'inveſtiture, conformément aux partages, ſavoir pour Ferdinand, „ ſous le titre de *Duc de la Pouille & de la Calabre*, & par le Roi de „ France, ſous celui de Naples & de Jéruſalem, & non pas de Sicile comme cela ſe pratiquoit auparavant. (2)."

Ce traité fut tenu ſecret, comme on ſe l'étoit propoſé. Fréderic trompé par Ferdinand & ſon Général croyant avoir un ami & défenſeur dans le

(1) Paul. Jove vie de Gonſalve. Guichardin, *Hiſt. des Guerres d'Italie*, *Liv.* IV. au commencement.

(2) Camille Tutini, *Traité des Amiraux du Royaume.*

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Arragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

Grand-Capitaine Gonſalve, n'avoit qu'un ennemi caché qui ſous prétexte de garder ſes places, y mettoit ſes troupes pour s'en aſſurer. L'armée Françoiſe arriva dans le territoire de Rome; les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne notifierent au Pape & aux Cardinaux le traité & le partage fait entre leurs Rois, aſſurant Sa Sainteté qu'ils n'avoient pour but dans ce procéde que d'être mieux en état d'attaquer les ennemis de la Religion Chrétienne; ils lui demanderent en conſéquence l'inveſtiture pour leurs maîtres, conformément aux arrangemens faits entre eux.

Fréderic perd ſa Couronne & ſe retire en France. 1501.

Alexandre VI. étoit indiſpoſé contre Fréderic, parce qu'il avoit refuſé de donner ſa fille en mariage à Borgia ſon fils. Charmé de trouver cette occaſion de lui témoigner ſon reſſentiment. Il accorda ſans difficulté les inveſtitures qu'on lui demandoit. La Bulle en fut expédiée le 25 de Juin de l'année 1501. Louis XII, Roi de France, fut inveſti de l'une des portions du Royaume de Naples, & du titre de Roi de Naples & de Jéruſalem; Ferdinand le Catholique, Roi d'Eſpagne, & Iſabelle ſon épouſe, de l'autre partie, avec le titre de Duc & de Ducheſſe de la Pouille & de la Calabre. Fréderic fut déclaré privé de ſa Couronne (1). Dès que la Ligue des Rois de France & d'Eſpagne fut devenue publique, Gonſalve agit hoſtilement en Calabre qu'il ſoumit d'autant plus rapidement que les Places en étoient preſque ſans défenſe, à l'exception de Manfredonia & de Tarente dont il fallut faire le ſiege. La premiere fut priſe d'aſſaut, & l'autre par capitulation. L'infortuné Fréderic fuyoit de place en place, devant l'armée Françoiſe commandée par d'Aubigni. Enfin obligé d'abandonner la ville de Naples, il ſe retira dans le Chateau neuf d'où il ſortit ſix jours après, pour ſe refugier dans l'Iſle d'Iſchia, accablé ſous le poids de ſon infortune. Dans cette violente ſituation, croyant ſa Couronne perdue ſans retour, il ſe jetta dans les bras du Roi de France, où il conſentit d'aller paſſer le reſte de ſes jours. Louis XII. lui offroit le Duché d'Anjou & une penſion de trente mille ducats par an. A ce prix il remit l'Iſle d'Iſchia à d'Aubigni. Alors les Rois de France & d'Eſpagne ſe partagerent ſes Etats. Louis établit à Naples pour ſon Viceroi Louis d'Armagnac Duc de Nemours qui commandoit dans la terre de Labour, l'Abruzze & tout ce qui étoit échu au partage de ſon maître. La Calabre, la Pouille & les Provinces voiſines de la Sicile, obéiſſoient au Grand Capitaine, Viceroi & Grand Plénipotentiaire de Ferdinand.

Guerre entre les François & les Eſpagnols. 1502.

Cependant les deux puiſſances rivales ne pouvoient reſter long-temps amies. Il s'éleva entre elles de grandes difficultés à l'occaſion des limites de leurs partages. Outre la terre de Labour de l'Abruzze échus par traité au Roi de France, & la Pouille avec la Calabre au Roi d'Eſpagne, il y avoit quelques autres Provinces dont il n'y étoit point fait mention, comme la Capitanate, le Comté de Moliſe, la Vallée de Bénévent, la Principauté & la Baſilicate, que chacun des partageans prétendoit devoir entrer dans ſa portion, & chacun appuyoit ſes prétentions de raiſons plauſibles. Les deux Vicerois tinrent d'abord quelques conférences pour régler à l'amiable ces différents; mais ils ne purent s'accorder: ils convinrent donc d'attendre, de part & d'autre, les ordres de leurs Maîtres. Néanmoins l'impétuoſité du Viceroi Fran-

(1) Chioccarelli, M. S. Guiriſd. *Tom.* I. Lunig. *Tom.* II. *p.* 1311.

çois ne put supporter long-temps ce délai. Il se prévalut de la supériorité de ses forces sur celles d'Espagne, & somma peu de jours après Gonsalve de lui relâcher sur le champ la Capitanate, faute de quoi il lui feroit la guerre. En effet il fit avancer des troupes le 19 de Juin 1502, jusques à Tripalde, & dès ce moment la guerre commença entre les François & les Espagnols. Les premiers s'emparerent par force des Places que les autres tenoient dans la Capitanate & d'autres Provinces qui n'étoient point nommées dans le traité. Louis XII. conçut dès lors le projet d'envahir tout le Royaume, & réellement il prit de si bonnes mesures, & envoya de si prompts renforts au Duc de Nemours, qu'il s'en seroit rendu entiérement maître si ses premiers succès ne lui eussent pas donné une confiance excessive qui rallentissant son activité, donna aux Espagnols le temps de reprendre courage, & de recevoir de nouvelles troupes. Ceux-ci à leur tour remporterent plusieurs avantages sur leurs ennemis, & les affaires des François commencerent tellement à décliner, que Louis XII souhaita le paix. Il la sollicita vivement, & le Roi d'Espagne ne parut pas d'abord s'en éloigner.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.*

Philippe, fils de l'Empereur Maximilien, Archiduc d'Autriche, Prince de Flandres, & le plus habile à la succession des Royaumes d'Espagne à cause de Jeanne sa femme, fille unique & héritiere de Ferdinand & d'Isabelle, après avoir long-temps demeuré en Espagne, résolut de retourner en Flandres avec l'Archiducheſſe son Epouse, & de faire le voyage par terre en traversant la France. Le politique Ferdinand le chargea de pleins-pouvoirs de conclure la paix avec Louis XII. Mais Philippe voulut être accompagné de deux Ambassadeurs sans le consentement desquels il déclara qu'il ne vouloit rien conclure (1)

Traité de paix.

Arrivé en France, il y fut reçu avec la plus grande magnificence dans tous les endroits où il passa. Le Roi étoit à Blois: ils convinrent bientôt de la paix aux conditions suivantes: „ que le Royaume de Naples seroit possé-„ dé par les Rois de France & d'Espagne, conformément au premier par-„ tage qui en avoit été fait entre eux; & que quant aux Provinces qui é-„ toient en contestation, elles resteroient en dépôt dans les mains de Phi-„ lippe; que dès-à-présent, Charles, fils de Philippe, & Claude fille du „ Roi, entre lesquels on concluoit le mariage dont on avoit déjà traité d'au-„ tres fois, porteroient le titre de Roi & de Reine de Naples, de Duc & „ de Ducheſſe de la Pouille & de la Calabre; que la partie du Royaume de „ Naples qui appartenoit au Roi d'Espagne, seroit dorénavant gouvernée par „ l'Archiduc Philippe, & celle de France par la personne qu'il nommeroit; „ mais que l'une & l'autre seroient tenues au nom des deux jeunes promis & „ promise en mariage, & que lorsqu'il viendroit à se consommer le Roi de „ France remettroit sa portion pour dot à sa fille." (2)

Cette paix fut publiée à Blois, & à Naples. Louis XII & Philippe envoyerent ordre aux Vicerois de cesser toute hostilité. Le commandant François obéit. Mais Gonsalve ne voulut point reconnoître les ordres de Philippe & profitant de tous ses avantages, il harcela vivement les François, leur

Succès des Espagnols. 1503.

(1) *Histoire civile du Royaume Naples*, Par Giannone, *Liv.* XXIX. *ch.* IV.
(2) *Là-même*, Lunig. *Tom.* II. *p.* 1331.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous ses Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.*

livra bataille & les défit, marcha vers Naples qu'il prit par Capitulation le 14 de Mai de l'année 1503. Dès le lendemain les inconstans Napolitains prêterent serment de fidélité au Roi Ferdinand entre les mains de son Généralissime. Averse & Capoue imiterent l'exemple de Naples.

La nouvelle de ce désastre parvint bientôt à Blois où elle consterna le Roi de France, & irrita Philippe. Celui-ci écrivit sur le champ à Ferdinand & à Isabelle, se plaignant vivement de la maniere cruelle dont on le compromettoit à la face de tout l'univers, & leur faisant les plus vives sollicitations pour les engager à reparer l'infraction faite au traité.

Ferdinand refuse de ratifier le traité de paix.

Ferdinand en recevant le traité de paix conclu par l'Archiduc, avoit appris la Victoire remportée par Gonsalve sur les François, & dès ce moment il avoit pris la résolution de n'y point acquiescer; mais voulant cacher cette résolution à Philippe, il différoit sous divers prétextes d'envoyer sa ratification afin que son Général eût le temps d'achever de conquérir le Royaume de Naples, avant que Louis XII. envoyât des secours pour conserver Gaïete & quelques autres Places qu'il possédoit encore. L'Archiduc fit de nouvelles instances, & déclara qu'il ne partiroit point de Blois qu'on ne lui eût donné satisfaction. Le Roi d'Espagne envoya des Ambassadeurs à Blois: ils négocierent pendant quelques jours, & manifesterent ensuite que Ferdinand & Isabelle ne vouloient point ratifier un traité de paix qui ne leur étoit ni avantageux ni honorable. L'Archiduc fut outré. Louis fit sortir les Ambassadeur de sa cour & fit les plus grands préparatifs de guerre par terre & par mer.

1504. Cependant le Grand-Capitaine alloit toujours en avant, & poursuivoit les François avec la plus vive ardeur. Il gagna sur eux une grande bataille près de Garillan, ce qui les obligea de remettre Gaïete & sa forteresse, puis d'abandonner enfin le Royaume qui, par leur retraite passa tout entier sous la domination de Ferdinand, & sous le commandement du Grand-Capitaine son Plénipotentiaire (1).

Traité entre Louis XII & l'Archiduc.

Cette défaite des troupes de Louis, & quelques autres circonstances, telles que la haine du nouveau Pape Jules II. qui traversoit toutes les entreprises de ce Prince, lui faisant perdre toute espérance de se rétablir dans Naples, il lui fallut négocier la paix. Ferdinand trompant Fréderic comme il avoit trompé le Roi de France, vouloit que celui-ci cédât ses droits sur la Couronne de Naples au Prince dépouillé auquel il feignoit de vouloir rendre la Couronne. Fréderic donnoit dans le panneau, & concevoit un vain espoir de remonter sur le trône. Louis regardoit comme une chose déshonorante pour lui de céder les droits qu'il avoit à la couronne de Naples, à un Arragonois. D'ailleurs il étoit en négociation avec le Roi des Romains & l'Archiduc, avec lesquels il conclut le traité suivant: que le mariage arrêté entre Claude fille du Roi, & Charles Duc de Luxembourg, fils aîné de l'Archiduc, auroit son effet; & quant à ce qui regardoit le Royaume de Naples, qu'aucun des contractans ne pourroit traiter ni avec le Roi d'Espagne ni avec Fréderic d'Arragon, sans la participation & le consentement des autres. On donna trois mois de terme à Ferdinand pour déclarer s'il vouloit entrer dans ce traité

(1) Guichardin, à l'endroit cité. Paul Jove, vie de Gonsalve.

té, & y être compris, à condition néanmoins qu'on remettroit en faveur de Charles Duc de Luxembourg la portion qui lui appartenoit dans le Royaume de Naples, & celle du Roi de France, qu'il avoit fait envahir par Gonsalve, à la Princesse Claude, & que le tout seroit administré par le Roi de Castille, jusques à la consommation du mariage arrêté entre le Duc & Claude (1)

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.*

Ce traité fut conclu dans les premiers jours de Septembre de l'année 1504, & le 9 du même mois Fréderic mourut à Tours, & le 26 Novembre suivant, Isabelle Reine d'Espagne ayant aussi payé le tribut à la mort, cet événement fit conclure la paix entre Ferdinand son mari & le Roi de France. Isabelle possédoit le Royaume de Castille en propre. A sa mort, il devoit passer à l'Archiduc Philippe, à cause de Jeanne sa femme. Mais Isabelle avoit stipulé par son testament que Ferdinand resteroit Gouverneur de Castille pendant sa vie. Cette disposition ne convenoit point à l'Archiduc qui, déjà aigri contre son beau-pere, se disposoit à faire valoir ses justes prétentions. Par la possession de la Castille, Philippe parvenoit à une puissance excessive que Louis XII. cherchoit à diminuer, parce qu'elle lui faisoit ombrage. Dans ces intentions Ferdinand jugea convenable à ses intérêts de s'allier avec le Roi de France. Il épousa Germaine de Foix, niece de Louis, & il fut convenu que ce Prince donneroit pour dot à sa niece la portion du Royaume de Naples dont il avoit été dépouillé, à la charge que Ferdinand lui paieroit dans l'espace de dix années, sept cens mille ducats pour l'indemniser des dépenses occasionnées par cette entreprise, & qu'il doteroit de trois cens mille ducats sa nouvelle épouse. Par ce mariage la paix fut conclue entre les deux Rois à Blois le 12 Octobre 1505.

Traité de paix entre les Rois de France & d'Espagne. 1505.

Le Traité portoit „ que toute la Noblesse du parti d'Anjou & en général „ tous ceux qui s'étoient déclarés pour les François seroient rétablis sans aucune rançon dans leurs liberté, honneur, états & biens, & mis en même „ situation qu'ils étoient au jour que la guerre commença entre les François „ & les Espagnols que l'on reconnut être celui au quel ces premiers firent „ une course sur Tripalda.

„ Que toutes les confiscations prononcées par le Roi Fréderic & par „ le Roi d'Espagne, seroient annullées.

„ Que tous les prisonniers faits par les Espagnols dans le Royaume „ de Naples, seroient mis en liberté, & notamment le Prince de Rossano, le Marquis de Bitonto, Alphonse & Honoré Sanseverin, de-même „ que Fabric Gesualdo.

„ Que le Roi de France abandonneroit le titre de Roi de Jérusalem „ & de Naples.

„ Que les Barons prêteroient hommage en conformité des présentes conventions, & qu'on solliciteroit sur le même pied l'Investiture du Pape.

„ Qu'au cas que la Reine Germaine vint à mourir sans enfans nés de ce „ mariage, la portion du Royaume de Naples qui étoit remise pour sa Dot, „ appartiendroit à Ferdinand, mais que si elle lui survivoit, cette portion „ retourneroit à la couronne de France.

(1) Lionard, Recueil des traités de Paix, *Tom.* II.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

„ Que Ferdinand ſeroit obligé d'aider Gaſton, Comte de Foix, frere „ de ſa nouvelle Epouſe, à conquérir le Royaume de Navarre qu'il „ prétendoit lui appartenir, & qui étoit poſſedé par Catherine de Foix „ & Jean d'Albert ſon mari.

Que le Roi de France obligeroit la veuve du Roi Fréderic & ſes „ deux fils qu'elle avoit auprès d'elle, d'aller en Eſpagne, où l'on pour- „ voiroit honorablement à leur ſubſiſtance, & qu'au cas qu'elle refuſât, „ il la feroit ſortir du Royaume de France, & ne fourniroit plus rien „ pour ſon entretien ni pour celui de ſa famille."

Enfin il fut convenu qu'il y auroit une ligue perpétuelle entre les deux Rois pour la défenſe de leurs Etats, qu'ils ſeroient obligés de ſe ſecourir mutuellement, & qu'en ce cas le Roi de France fourniroit mille lances & ſix mille hommes d'infanterie, & le Roi Ferdinand trois cens lances, deux mille piquiers & ſix mille fantaſſins (1).

Cette paix fut ratifiée par le Roi Catholique à Ségovie le 16 Octobre, & le Roi d'Angleterre ſe rendit de part & d'autre garant de ſon obſervation. Iſabelle veuve de Fréderic n'ayant pas voulu ſe livrer avec ſes deux fils au pouvoir de Ferdinand, ſortit de France, & ſe retira à Ferrare où elle vécut miſerablement.

1506. Ferdinand n'étoit pas encore paiſible poſſeſſeur du Royaume de Naples. Il pouvoit craindre que ſon gendre Philippe ne le diſputât, comme, il lui diſputoit le Gouvernement de la Caſtille. En effet Philippe avoit des raiſons pour prétendre à la propriété du Royaume de Naples, par ce qu'il avoit été conquis en dernier lieu par la puiſſance & les armes du Royaume de Caſtille, que l'expédition en avoit été faite en commun ſous le nom de Ferdinand & d'Iſabelle, comme Roi & Reine d'Eſpagne, & que les inveſtitures avoient de-même été données ſous les deux noms. Pour terminer ces conteſtations; Ferdinand renonça au Gouvernement de la Caſtille, & il fut convenu que le Royaume de Naples lui reſteroit en propre. Après ces arrangemens, ce Prince quitta la Caſtille, pour ſe retirer dans ſes Etats d'Arragon. Il vint à Naples au mois d'Octobre 1506, où quoiqu'il y fut deſiré, on trouva qu'il ne répondoit pas à la haute opinion qu'on s'en étoit formée. Il n'y ſejourna que ſept mois. La mort de ſon gendre le rappella en Caſtille.

SECTION VII.

Hiſtoire des deux Siciles ſous la Domination des Rois d'Eſpagne, & le Gouvernement des Vicerois Eſpagnols depuis 1506, *juſqu'à l'avénement de Philippe V à la Couronne en* 1700.

Vicerois de Sicile & de Naples. 1506-1509. Depuis long-temps la Sicile étoit gouvernée par des Vicerois. A l'époque où nous ſommes. D. Raimond de Cardonne la gouvernoit ſous ce titre, avec beaucoup de gloire. Il venoit de Succéder à D. Jean de Lanu-

(1) De Thou, *Hiſt. Liv.* II. Lionard Recueil des Traités de paix, *Tom.* II. *fol.* 35. Guichardin, *Hiſt. des guerres d'Italie*, *Liv.* VI.

za, mort à Naples où il étoit venu faire sa Cour au Roi Ferdinand. Le Royaume de Naples commença aussi à être gouverné par des Vicerois qui, disposant de tout à leur volonté, comme ayant un plein pouvoir & une autorité absolue presque dans toutes les affaires, retrancherent beaucoup de celle des premiers officiers de l'Etat. Le Grand-Capitaine Gonsalve premier Viceroi de Naples, rempliſſoit cette place avec un applaudiſſement général tant dans les affaires de la paix que dans celles de la guerre. Mais Ferdinand prit ombrage de la grande autorité qu'il s'y étoit acquiſe par ſa ſageſſe, ſon habileté, ſa généroſité, & ſes autres grandes qualités; de ſorte qu'en partant pour la Caſtille, il l'emmena avec lui, ſans le dédommager du commandement qu'il lui ôtoit, & mit à ſa Place D. Jean d'Arragon Comte de Ripacorſa qui ſans être auſſi grand Capitaine que Gonſalve en avoit la prudence & l'habileté dans les affaires de la paix. Il ne l'occupa que deux ans & quelques mois. Dom Raymond de Cardonne lui ſuccéda en 1509 en paſſant de la Viceroyauté de Sicile à celle de Naples qu'il garda juſqu'à la mort de Ferdinand. Il fut remplacé lui-même en Sicile par Dom Hugues de Moncade qui le premier joignit à cette Viceroyauté la charge de Capitaine Général de la Sicile & des Iſles Voiſines.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Le gouvernement de Moncade fut orageux. Ferdinand avoit envoyé contre l'Iſle des Gerbes une armée commandée par Garſias de Tolede, fils aîné du Duc d'Albe & pere de celui qui ſe rendit ſi fameux par ſes cruautés. Cette entrepriſe fut très-malheureuſe. Les Eſpagnols furent battus, & Garſias fut tué. Didace de Véra, qui commandoit un corps de mille hommes, revint en Sicile l'an 1511. Après cette funeſte expédition où il s'étoit trouvé, il fit ſa deſcente à Palerme. Les Soldats mal-payés, & qu'on laiſſoit manquer de vivres, en prirent de force. Le Sénat de Palerme avertit pluſieurs fois Didace de contenir ſes ſoldats. Comment contenir des gens preſſés par la faim. Quelques-uns entrerent le 19 d'Août dans la maiſon d'un bourgeois en enleverent les vivres qu'ils trouverent, ſans reſpecter ſa femme ni ſes filles. Le peuple prit les armes, & fondant avec fureur ſur les Eſpagnols, il en fit un carnage affreux; il les pourſuivit juſques dans les Egliſes où ils ſe retiroient & pluſieurs furent égorgés au pied des Autels. Le Viceroi & les principaux Seigneurs monterent à cheval & eurent beaucoup de peine à arrêter la fureur du peuple. On fit de ſoigneuſes recherches pour découvrir les principaux Auteurs de cette ſédition: ceux qu'on put découvrir & prendre furent punis de mort.

Troubles en Sicile. 1510 & ſuiv.

En 1513. Le Roi Ordonna que Palerme ſeroit la Capitale de Royaume de Sicile, la demeure ordinaire du Viceroi & la réſidence du Conſeil Royal. La même année Palerme vit s'établir entre ſes murs le tribunal redoutable de l'Inquiſition.

Moncade n'étoit point aimé des Siciliens. Le Roi Ferdinand étant mort au commencement de l'année 1516, (1) le peuple de Palerme ſe ſouleva, & prétendit que l'autorité de Moncade étoit finie par la mort de celui dont il la tenoit. Les Seigneurs prirent le parti du peuple, & déciderent que la

(1) Suivant Guichardin, & quelques autres Hiſtoriens contemporains auxquels il faut s'en rapporter plutôt qu'à ceux qui placent la mort de ce Prince au mois de Janvier de l'an 1515.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Sicile devoit être gouvernée par Jaques Alliate Grand-Justicier, jusqu'à ce qu'on eut reçu les ordres de Charles, Archiduc d'Autriche, qui avoit succédé aux Royaumes d'Espagne. On voulut donc forcer le Viceroi d'abdiquer. Moncade essaya d'appaiser le peuple en abolissant un impôt odieux qu'il avoit mis sur la farine. En même temps le bruit se répandit dans la ville qu'un courrier de la Cour apportoit à Moncade, des lettres qui le confirmoient dans la Viceroyauté. Elles furent lues devant le peuple qui n'en devint que plus insolent, par ce que l'on soupçonna qu'elles étoient supposées. Un homme de la populace osa même demander à un des principaux Magistrats à voir l'original des Lettres du Roi. Le Magistrat, par une rigueur hors de saison, ordonna qu'on menât cet homme en prison. Le peuple le délivra des mains des sergens, & le Magistrat pensa perdre la vie.

Le soir du même jour (1) plus de cent hommes déguisés en paysans allerent au palais du Viceroi & le menacerent de le tuer s'il ne sortoit sur le champ de la ville, Il résista; Aussi-tôt le palais fut investi par des troupes réglées tant Infanterie que Cavalerie, desorte que Moncade fut trop heureux de pouvoir s'échapper à la faveur d'un habit de valet sous lequel il se déguisa. Il alla se cacher dans un vaisseau qui étoit en charge au port. Deux jours après il alla à Messine où il fut reçu en qualité de Viceroi. Mais plusieurs autres villes, comme Catane, Siracuse, Lentini, Gergenti, & autres, refuserent de lui obéir. Charles, instruit de l'état des choses, envoya. Didace d'Aquila en Sicile pour faire des informations au sujet de tout ce qui s'étoit passé. Puis il ordonna sur le rapport de Didace, que Moncade seroit reconnu Viceroi, & que dans la suite la mort du Roi ne feroit aucun changement à la Viceroyauté.

Ces ordres déplurent aux Seigneurs Napolitains. Cependant Charles ne changea point de résolution, & quoiqu'on lui dit que l'avarice, la cruauté, les débauches, en un mot la tyrannie de Moncade fussent les seules causes de la sédition, il envoya Hector Pignatelli en Sicile pour faire punir les séditieux. Son arrivée à Palerme aigrit plus que jamais les esprits. On conspira contre ses jours & contre ceux de tous les partisans du Viceroi. Plusieurs furent massacrés le 24 Juillet 1517 & les jours suivans. Pignatelli pensa lui-même être égorgé par Jean Luc Squarcia Lupus, Chef de cette conjuration Mais un Cordelier lui sauva la vie en lui révélant ce qui se tramoit contre lui & contre tous les partisans de Moncade. Les principales villes de la Sicile imiterent l'exemple de Palerme, & l'on y maltraita cruellement tous ceux qui étoient attachés au Viceroi. La seule ville de Messine resta tranquille dans cet embrasement général. Le desordre étoit si grand dans Palerme que tout ce qu'il y avoit de scélérats & de gens perdus de crimes & de débauches se joignirent à Squarcia Lupus pour piller la ville sans épargner même les Eglises. Ils conçurent le dessein de se rendre maîtres de la Citadelle qui est du côté de la mer, pour s'y défendre contre les troupes du Roi Charles, s'il vouloit les traiter avec sévérité. La mort seule des Chefs de cette sédition pouvoit remédier aux maux qu'éprouvoit Palerme dans ces jours de trouble & de carnage. Quelques citoyens bien intentionnés résolurent d'exposer leur vie pour

(1) *Le 7 Mars 1516.*

sauver leur patrie. Pignatelli se retira la nuit à Messine; mais d'autres Seigneurs plus courageux tuerent Squarcia Lupus & deux autres rebelles pendant la Messe qu'ils entendoient le 8 Septembre avant l'assemblée qu'ils devoient tenir ce même jour pour délibérer sur les moyens de soutenir leur rebellion. Cette exécution, effraya tellement les autres séditieux qu'ils se cacherent, craignant d'éprouver le même sort. Pignatelli reçut des troupes de Naples qui acheverent d'appaiser le desordre. Trente des plus coupables furent executés à Palerme, & vingt-cinq à Catane. Moncade néanmoins ne revint point prendre le Gouvernement du Royaume. Pignatelli en fût nommé Capitaine Général & Viceroi en 1518 pour récompense des services qu'il avoit rendus en pacifiant la Sicile (1).

Les Napolitains se plaignoient de leur côté du Gouvernement de D. Raimond de Cardonne. Leurs privileges étoient violés; on les chargeoit d'impôts. Plusieurs des grands Offices de la couronne avoient été supprimés: l'autorité des autres étoit presque anéantie. Cependant la prudence du Viceroi contint les esprits, & son Gouvernement qui dura jusqu'à l'année 1522 qui fut celle de sa mort, fut assez tranquille. Charles de Lanoy fut son Successeur.

Tentative de François I. contre le Royaume de Naples.

Suivant les conditions du traité de Blois (2), la moitié du Royaume de Naples cédée à Germaine de Foix en faveur de son mariage, devoit retourner à la France. François I, Successeur de Louis XII, demanda hautement cette restitution, à laquelle Charles ne voulut point consentir. Ce fut là le premier sujet de querelle entre ces deux Princes. Un différend d'une plus grande importance en fit bientôt deux ennemis irréconciliables. François I. aspiroit à l'Empire. Charles y prétendoit de-même, quoique le titre de Roi de Sicile parût l'en exclure. Celui-ci l'emporta. François I, piqué d'avoir eu le desavantage en cette occasion, n'en exigea qu'avec plus de hauteur la moitié du Royaume de Naples, qui devoit lui revenir. Ce fut le sujet d'une guerre violente entre les deux Monarques. Les Napolitains furent obligés de fournir de grosses sommes d'argent à l'Empereur Charles-Quint, pour les dépenses de cette guerre qui se termina par le traité de Madrid. François I, fait prisonnier à la Bataille de Pavie, renonça forcément à toutes ses prétentions sur le Royaume de Naples. Mais trop souvent les Rois prétendent que leurs sermens ne les lient point aux dépens de leur intérêt. François I. eût à peine recouvré sa liberté qu'il protesta contre le traité de Madrid, & se disposa à faire une nouvelle expédition contre le Royaume de Naples. Il envoya Lautrec en Italie avec une forte armée. Ce Capitaine, après avoir remporté plusieurs avantages sur les Espagnols, vint mettre le Siege devant Naples. La ville réduite aux dernieres extrémités, étoit sur le point de se rendre lorsque les maladies & la peste se mirent dans l'Armée Françoise. Lautrec attaqué lui-même du mal contagieux mourut devant la Place, & les François leverent le Siege. L'année suivante, François I. envoya une nouvelle armée en Italie sous la conduite du Duc

1528.

(1) *Hist. Générale de Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 358 *& suiv.*
(2) Voyez ci-devant la *Section précédente.*

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

de Guiſe. Cette nouvelle tentative ne fut pas plus heureuſe que la premiere, deſorte que le Royaume de Naples reſta à la maiſon d'Autriche (1).

Conſpiration découverte.

Tandis que le Roi de France cherchoit à ſe rendre maître du Royaume de Naples, des traîtres bannis de leur patrie voulurent lui livrer la Sicile. Voici comment Fazel, Maurolico (2) & d'autres Hiſtoriens rapportent cette anecdote. Trois freres appellés *Imperatori* avoient été exilés de Sicile, deux pour avoir été complices de Squarcia Lupus, & le troiſieme pour avoir bleſſé un Sicilien. Ils firent tout ce qu'ils purent pour obtenir leur rappel. N'ayant pas réuſſi, ils allérent à Rome où ils avoient un frere attaché au Cardinal Pompée Colonne. Marc-Antoine Colonne, frere du Cardinal étoit Général des troupes de François I. en Italie. Ils firent connoiſſance avec lui & le flatterent d'avoir aſſez de crédit en Sicile pour y cauſer une révolution & en dépouiller l'Empereur. Ils l'aſſurerent que Palerme & Meſſine ne demandoient pas mieux que de changer de maître. Quelques-uns ont cru que Marc-Antoine Colonne n'avoit écouté ce projet que parce qu'il avoit deſſein de ſe faire lui même Roi de Sicile. Il communiqua à François I. la propoſition que lui avoient fait les freres Impératori. Le Roi de France s'engagea à envoyer une flotte en Sicile. Cependant les freres exilés obtinrent enfin la permiſſion de retourner dans leur patrie. Dès qu'ils y furent arrivés, ils tâcherent d'attirer un grand nombre de gens dans leur conſpiration. Les conjurés convinrent que dès que la flotte Françoiſe ſeroit à la vue de Palerme, ils exciteroient le peuple à faire main baſſe ſur tous les Eſpagnols qui étoient dans la Ville. Dans ces circonſtances Marc-Antoine Colonne mourut. Les conjurés ne perdirent point courage pour cela: ils envoyerent François Impératori à la Cour de France, pour offrir au Roi, Palerme, Meſſine & Catane. Il étoit chargé de lettres du Cardinal Soderini de Volterre, Prélat très attaché aux intérêts de la France. Ce Cardinal écrivit à l'Evêque de Sainctes ſon neveu, de preſſer l'envoi d'une flotte françoiſe en Sicile dont il repréſentoit la conquête comme très-facile. Impératori demanda que la Commandant de la flotte fût Italien, & il pria le Roi de lui donner quelques ſommes d'argent pour être employées à faire des levées. Le Roi de France répondit qu'il ne pouvoit pas ſonger pour le préſent à l'entrepriſe ſur la Sicile, par ce qu'il étoit occupé à faire valoir ſes droits ſur le Milanois. Il pria les conjurés de conſerver leur bonne volonté pour un temps plus favorable, & il renvoya Impératori après lui avoir fait rembourſer les fraix de ſon voyage. Il revint à Rome, d'où les Conjurés le prierent d'aller de nouveau en France preſſer le Roi de ne pas laiſſer manquer une entrepriſe ſi bien concertée. Avant que de partir, il avoit dit ſon ſecret à deux Siciliens qui, dans l'eſpoir d'une grande récompenſe, découvrirent toute cette trame au Duc de Seſſa Ambaſſadeur de Charles V, auprès du Pape. Ce Miniſtre prit ſi bien ſes meſures qu'il fit arrêter François Impératori à Chateau-neuf, place éloignée de dix-huit milles de Rome. On le prit avec les letttres des Chefs de la Conſpiration, qu'il portoit en France. Il avoua tout ce qu'il

(1) *Anecdotes Italiennes.*
(2) *Hiſt. Générale de Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 363.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

ſavoit au Duc de Seſſa qui l'envoya Priſonnier en Sicile, afin de pouvoir être confronté avec les coupables. Les principaux furent étranglés à Meſſine, & leurs corps coupés en quartiers. Le Comte de Camerata impliqué dans ce complôt fut condamné à avoir la tête tranchée. L'Empereur demanda au Pape juſtice du Cardinal Soderini, & il fut envoyé au Chateau Saint-Ange (1).

L'Iſle de Malte cedée aux Chevaliers de Rhodes. 1530.

Ce fut à peu près vers ce temps-là que les Chevaliers de Rhodes, après la priſe de cette Iſle par les Turcs, obtinrent de l'Empereur l'Iſle de Malte à condition qu'ils la tiendroient comme fief des Rois de Sicile, & qu'ils ſeroient obligés de donner tous les ans un faucon qu'ils remettroient entre les main du Viceroi. Pignatelli en remit l'acte d'inveſtiture au nom de l'Empereur à Hugues de Copones Général des galeres de l'ordre, & à Jean Boniface Bailli de Manoſque qui prêterent ſerment de fidélité entre ſes mains dans l'Egliſe de Palerme, & il nomma ſix commiſſaires pour aller mettre l'Ordre en poſſeſſion de Malte, de Goze & de Tripoli.

Charles-quint vient en Sicile. 1535.

Pignatelli fut Viceroi de Sicile juſqu'en 1534 qu'il mourut à Palerme. L'année ſuivante, Charles V. revenant vainqueur d'Afrique, voulut voir ſon Royaume de Sicile. Il aborda à Trapani, où il demeura quatre jours. De-là il alla paſſer huit jours à Mont-Réal; puis le 12 de Septembre, il fit une entrée triomphante dans Palerme. Il fit ſerment, dans la grande Egliſe, de conſerver les privileges de la Sicile & en particulier ceux de Palerme (2). L'objet de ce voyage étoit d'obtenir des Siciliens des ſubſides qu'ils ne purent lui refuſer. Charles-quint alla de Palerme à Meſſine dont les habitans lui firent une ſuperbe réception. L'Empereur, avant que de quitter la Sicile y nomma pour Viceroi Dom Ferdinand de Gonzague qui pendant ſon Gouvernement fit fortifier preſque toutes les villes de ce Royaume, pour les mettre à l'abri des inſultes qu'elles avoient à craindre ſur tout de la part des infideles.

Vicerois de Naples.

Lorſque les Vicerois de Naples Hugues de Moncade qui avoit ſuccédé à Charles de Lanoy, & le Prince d'Orange qui remplaça Moncade, avoient été obligés de donner tous leurs ſoins aux affaires de la guerre, ils avoient négligé celles qui regardoient l'adminiſtration de la juſtice, deſorte qu'il s'étoit introduit parmi la jeuneſſe Napolitaine, un eſprit de débauche & de brigandage porté aux derniers excès, ſuivant le témoignage de Giannone (3). Les grands du Royaume n'étoient pas les ſeuls qui ſe donnoient des licences; les ſimples gentils-hommes ſans titres entreprenoient auſſi d'enlever publique-

(1) Là-même, *à l'endroit cité.*

(2) On voit encore dans l'Egliſe Cathédrale de Palerme quelques vers qui furent faits dans cette occaſion: les voici.

Carolus Armipotens quintus cum victor adeſſet
A Libya dat IO *Cæſar ter læta Panormus.*
Stant Turres, aurati arcus, procereſque vocantur.
Ille Sacro hoc tantum templo de more vetuſto
Juravit patrias leges & jura Sicanis.
Die XII Septembris VIII Indictionis 1535.

(3) *Hiſtoire Civile de Naples, Liv.* XXXI. *ch.* IV.

ment & par force des mains de la justice, ceux qu'elle faisoit arrêter; ils insultoient les Bourgeois, retenoient aux pauvres artisans le fruit de leurs peines, & les maltraitoient durement, s'ils osoient demander leur juste salaire. Les personnes puissantes tenoient à gage dans leurs maisons des scélérats dont ils faisoient les ministres de leurs crimes, sans que les Capitaines de Justice pussent y apporter de remede. Leurs palais étoient comme autant d'aziles où ceux qui y entroient, quoique chargés de forfaits, trouvoient une entiere sureté. Si les Sbirres entreprenoient, par ordre des Juges, de les en faire sortir, on les insultoit, on les poursuivoit jusqu'à ce qu'ils eussent relâché ces criminels. Le Cardinal Pompée Colonne qui avoit remplacé le Prince d'Orange dans la Viceroyauté de Naples, résolut d'apporter remède à tant de desordres. Il fit plusieurs exemples; mais quelquefois sa rigueur dégénéra en cruauté, desorte qu'il ne fit pas tout le bien qu'il eût pu faire par une sevérité mieux entendue. Pierre de Tolede, Marquis de Ville-franche, Successeur de Colonne en 1532, eut la gloire de rétablir un si bel ordre, dans Naples, qu'on y frappa en son honneur une médaille, où la Justice chancelante & prête à tomber étoit relevée par ce Viceroi, & dans l'exergue on lisoit ces mots *Erectori justiciæ* (1). Mais comme la Noblesse étoit la principale cause du mal, qu'elle opprimoit & maltraitoit le peuple, se jouant de la Justice & de ses officiers, Pierre de Tolede ne put établir une si exacte reforme, sans encourir la haine de ces petits tyrans qui, pour s'en venger, & pouvoir se livrer à leurs excès accoutumés, firent tout ce qu'ils purent pour faire révoquer le Viceroi.

Charles-quint vient à Naples.

Après l'expédition de Tunis, l'Empereur vint à Naples où il fit son entrée le 25 de Novembre de l'an 1535. Un nombre infini de Barons, le Clergé & le corps de ville, suivis d'un grand concours de Peuple, furent à sa rencontre. Cette fête fut magnifique, c'étoit la premiere fois que Charles-quint visitoit les Napolitains, il voulut se montrer à ses nouveaux Sujets avec tout le faste Espagnol, & les Napolitains de leur côté n'oublierent rien pour rendre cette cérémonie brillante (2).

Il y eut un seul incident qui fit quelques mécontens. Les Seigneurs titrés du Royaume de Naples prétendirent avoir le droit de se couvrir devant l'Empereur. Ce privilege est le plus grand que l'on puisse obtenir en Espagne. Les Seigneurs qui l'ont, sont Grands d'Espagne de la premiere classe, & lorsque le Roi fait couvrir quelqu'un, il obtient par cela même cette premiere dignité. Les Rois de Naples n'en usoient pas de-même. La distinction entre leurs courtisans s'acqueroit par les titres qu'ils accordoient, de Prince, de Duc, &c, & par les Charges du Royaume; d'ailleurs toutes les personnes titrées se couvroient devant le Roi. Lorsque Charles-Quint étoit venu à Bologne pour se faire couronner, divers Seigneurs Napolitains titrés étoient venus lui faire leur cour: il fit couvrir les uns & laissa les autres découverts; mais comme ces exemples se passerent hors du Royaume, il dépendoit de l'Empereur de faire ce qu'il jugeoit à propos, sans que cela tirât à conséquence. Au lieu qu'au temps & dans la circonstance dont nous parlons, Char-

(1) Cette Médaille se voit dans le Cabinet de l'Empereur à Vienne.
(2) Gournal de Rosso.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Charles-Quint ſe trouvant à Naples & en qualité de Roi, tous ceux qui étoient titrés, prétendirent ſe couvrir en ſa préſence & jouir par-là d'une prérogative qu'ils avoient toujours eue ſous les Rois de Naples. Quelque fondée que parût cette prétention, Charles-Quint ne jugea pas à propos d'en uſer ainſi. Cette diſtinction étoit ſi grande en Eſpagne, qu'elle ne s'accordoit qu'aux Seigneurs du premier rang & aux plus illuſtres guerriers. Les Eſpagnols s'oppoſerent donc à ce qu'elle fût accordée indifféremment à tous les Napolitains titrés, & il n'y en eut qu'un petit nombre qui en jouirent. On ſent bien que ceux qui n'oſerent point ſe couvrir devant le Monarque furent traités de lâches, & de gens indignes d'une prérogative qu'ils ſavoient mal ſoutenir. Le Marquis de Tripalda fut le premier qui eut cette lâcheté, exemple ſur lequel chacun ſe modèla. Mais le Roi voulant diſtinguer quelques Seigneurs de Naples, les fit couvrir, tandis qu'il laiſſa les autres découverts; ce qui fut une grande mortification pour ceux-ci. (1)

Il s'éleva encore une difficulté entre les Grands d'Eſpagne, & les Seigneurs Napolitains titrés au ſujet de la préſéance. L'Empereur devoit aller le dimanche 28 de Novembre à la Chapelle Royale du Château. Les Grands d'Eſpagne & ceux même qui, ayant été couverts hors d'Eſpagne en préſence de Charles-Quint, étoient cenſés avoir obtenu la Grandeſſe, prétendirent avoir les premieres places. Les Seigneurs titrés de Naples ſoutinrent qu'on devoit ſe conformer aux uſages du Royaume qui leur donnoient la préſéance. Charles-Quint, pour les mettre d'accord, ordonna qu'il n'y auroit aucuns ſieges dans la Chapelle, & fit tenir debout tous ceux qui y vinrent (2).

La Nobleſſe de Naples cherche à faire révoquer D. Pierre de Tolede, Viceroi de Naples. 1536.

La Nobleſſe de Naples ne pouvoit ſupporter le Gouvernement ſévere de Pierre de Tolede. L'Empereur au contraire charmé de l'ordre qui régnoit alors à Naples & dans tout le Royaume par les excellens réglemens que le Viceroi avoit faits, & à l'obſervation desquels il tenoit la main, combloit Pierre de Tolede de graces & d'honneurs. Ce Prince depuis les cérémonies & les fêtes de ſon entrée, donnoit audience à tout le monde, & les plaintes qu'on lui portoit contre les Seigneurs & les Barons, lui prouvoient aſſez combien l'exactitude du Viceroi étoit néceſſaire. Les Seigneurs pourtant ne ceſſoient de repréſenter à l'Empereur que le Gouvernement de D. Pierre étoit trop ſévere pour les Napolitains, & qu'un Viceroi moins rigide leur ſeroit plus agréable & plus convenable. Ces diſcours ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit de l'Empereur qui ſavoit les vrais motifs qui faiſoient parler ainſi les Seigneurs. Gregoire Roſſo, Elu du Peuple, fut privé de ſa place pour avoir oſé dire à Charles-Quint que les nouveaux impôts mis par le Viceroi produiſoient quelque mécontentement dans le Peuple; & André Stinca, créature de Pierre de Tolede, le remplaça (3). l'Empereur, au commencement de l'année 1536, fit intimer un Parlement où ſe rendirent tous les Barons & les Officiers du Royaume. Il leur repréſenta lui même les beſoins de la Couronne, & leur demanda des ſecours qui le miſſent en état de ſoute-

(1) Là-même *page* 87.
(2) Là-même, *page* 122.
(3) Là-même. Auſſi l'on s'apperçoit en liſant les Journaux de Roſſo, qu'il n'étoit pas partiſan de D. Pierre de Tolede.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

nir les nouvelles guerres dont il étoit menacé de la part du Turc & du Roi de France. Les Barons, ſans conſulter les forces du Royaume, mais uniquement pour gagner le faveur de l'Empereur, & en obtenir enſuite ce qu'ils voudroient, arrêterent qu'on lui feroit un don d'un million cinq cens mille Ducats: offre ſi exceſſive, que Charles-Quint fut obligé d'en remettre un tiers & de ſe contenter d'un million. Lorſqu'il fut réglé que les Barons en paieroient les trois quarts, & le peuple l'autre quart, on projetta de demander quelque faveur proportionnée à ce don; & cette faveur fut la révocation du Viceroi. Mais en le faiſant directement & ſpécialement, c'eût été offenſer Pierre de Tolede, & s'expoſer à un refus certain: on concerta donc de ſupplier l'Empereur de vouloir bien révoquer tous ſes officiers, tant les ſupérieurs que les ſubalternes, ſous prétexte qu'ils n'étoient point agréables au peuple auquel il convenoit de rendre le joug léger, ſi l'on vouloit qu'il obéît ſans murmurer. Cet avis paſſa aſſez unanimement du côté de la Nobleſſe; mais il fut vivement contredit par André Stinca Elu du peuple, Dominique Terracina autre député du Peuple, & quelques Seigneurs en petit nombre. Néanmoins le Marquis du Vaſt, favori de l'Empereur, entreprit de lui prouver par de bonnes raiſons, qu'il convenoit au bien de ſon ſervice d'ôter le Gouvernement de Naples à Pierre de Tolede. L'Empereur l'écouta avec tranquillité, puis il lui répondit de maniere à lui faire comprendre que la Nobleſſe cherchoit en vain à perdre Pierre de Tolede dans ſon eſprit, qu'il ſavoit d'où venoient toutes ces plaintes contre ſon Gouvernement, qu'on étoit fâché apparemment qu'il eût mis une exacte juſtice à la place du deſordre qui régnoit avant lui dans le Royaume, que pour lui il en jugeoit autrement, & ne vouloit point ôter le ſeul frein qui retenoit une jeuneſſe imprudente. Cette réponſe arrêta les menées & les intrigues des ennemis du Viceroi. Charles-Quint affecta de témoigner la plus grande confiance à D. Pierre, lui renvoya toutes les affaires, de quelque nature qu'elles fuſſent, pendant tout le temps qu'il ſéjourna à Naples, & quand il en partit, il augmenta encore les pouvoirs & l'autorité de ce Viceroi. Ainſi finirent les vains efforts des Nobles Napolitains pour faire révoquer Pierre de Tolede de la Viceroyauté de Naples. Il la conſerva pendant plus de vingt & un ans: & les hiſtoriens ont célébré à l'envi tout ce qu'il fit pour le rétabliſſement du bon ordre au dedans, pour la ſureté du Royaume au dehors, faiſant ſi bien garder les côtes & tellement fortifier toutes les Places, que Soliman n'oſa les attaquer, quoiqu'il en eût formé le projet.

Vains efforts de l'Empereur & de ſon Viceroi pour établir l'Inquiſition à Naples. 1547.

D. Pierre de Tolede ternit la gloire de ſon Gouvernement par le zèle imprudent qui le porta à vouloir introduire l'inquiſition à Naples. La doctrine de Luther commençoit à pénétrer en Italie. Charles-Quint en partant de Naples avoit recommandé au Viceroi de veiller, avec le plus grand ſoin, à ce que cette héréſie n'infectât point le Royaume. Malgré les précautions que prit Pierre de Tolede, & qu'il ſeroit trop long de détailler ici, le Luthéraniſme étoit goûté des Napolitains, l'Empereur craignit que ſes Etats dépendans de la Monarchie d'Eſpagne, ne fuſſent bientôt dans la confuſion où la doctrine de Luther avoit plongé l'Allemagne. Dans cette crainte, il imagina que le plus ſûr moyen de prévenir ce malheur, étoit d'y introduire un tribunal d'Inquiſition ſur le modèle de celui qui étoit établi en Eſpagne, afin

que les peuples retenus par la crainte des chatimens appriſſent à ſe contenter de la Réligion de leurs peres. En conſéquence Charles-Quint donna des ordres précis au Viceroi pour faire approuver cet établiſſement aux Napolitains, en prenant tous les tempéramens néceſſaires pour ne point effaroucher les eſprits. On n'ignoroit pas à la Cour d'Eſpagne, combien les Napolitains abhorroient l'Inquiſition, que Ferdinand le Catholique & les Vicerois qui, à diverſes repriſes avoient tenté de leur faire reçevoir un pareil tribunal, n'avoient jamais pu y réuſſir. Pierre de Tolede connoiſſoit mieux que perſonne leurs diſpoſitions à cet égard. Dès qu'il eut reçu les ordres de l'Empereur, il ne diſſimula point, en promettant de les exécuter, combien cette entrepriſe étoit périlleuſe, & qu'elle exigeoit la prudence la plus conſommée & la politique la plus raffinée pour en préparer le ſuccès. Auſſi ne ſe flattoit-il pas de conſommer heureuſement cette affaire, quoiqu'il l'eût fort à cœur.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Dans ces mêmes temps, le Pape Paul III, de concert avec l'Empereur, envoya des Commiſſaires Inquiſiteurs dans toutes les Provinces d'Italie. D. Pierre, ſaiſiſſant cette occaſion, fit demander ſecrettement au Saint-Pere, qu'il envoyât auſſi à Naples un Commiſſaire avec un bref. Comme l'intention de Charles-Quint étoit de modèler l'Inquiſition de Naples ſur les uſages d'Eſpagne, & non ſur ceux de Rome, Paul III. ne s'embarraſſoit guere du ſuccès de cette entrepriſe, s'il acquieſça à la demande qu'on lui fit, ce fut dans l'eſpoir que l'horreur des Napolitains pour ce tribunal occaſionneroit des tumultes & des ſéditions. Dès que les Commiſſaires de l'Inquiſition furent arrivés à Naples, ils s'adreſſerent au Viceroi, pour obtenir de lui, ſuivant la Coutume, l'*Exequatur Regium*, en faveur du bref dont ils étoient porteurs. Au bout de quelques jours D. Pierre fit ſi bien que le Conſeil-Collatéral accorda l'*Exequatur Regium*; mais dans la crainte d'un ſoulèvement, au lieu de publier le bref du Pape par la ville au ſon de la trompette, le Viceroi ſe contenta de le faire afficher à la porte de l'Archevêché, puis ſe retira à Pouzzol, où il paſſoit ordinairement l'hyver. Il vouloit faire croire aux Napolitains qu'il n'avoit aucune part à ce qui ſe faiſoit. Il faiſoit répandre dans le public par Dominique Terracina, Elu du peuple, & par quelques autres officiers de la Ville ſes créatures, que ni l'Empereur ni ſon Viceroi ne penſoient pas à établir l'Inquiſition dans Naples, qu'elle ſe formoit par commiſſion du Pape, & par la ſeule volonté du Saint-Pere, juge compétent en matiere d'héréſie; que du reſte elle ne s'exerceroit point ſuivant les uſages d'Eſpagne, puis qu'elle venoit ſpécialement de Rome; qu'elle ne pouvoit avoir que de bons effets, ſoit en purgeant Naples & le Royaume entier, de tout levain hérétique, s'ils en étoient infectés, ſoit en les préſervant de toute corruption, s'ils ne l'étoient pas, qu'ainſi l'édit portant établiſſement de l'Inquiſition n'avoit rien qui dût allarmer les eſprits. Lorſque des Députés du peuple Napolitain vinrent à Pouzzol témoigner leurs craintes & leurs inquiétudes au Viceroi, il porta la diſſimulation juſqu'à leur aſſurer qu'il ne permettroit aucune nouveauté.

Cependant au carême de l'année 1547, l'édit fut affiché à la porte de la Grande Egliſe. On courut en foule le lire. Les eſprits s'échaufferent.

Soulèvement à cette occaſion.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

La multitude entre chez le Vicaire de l'Archevêque, pour lui en demander raiſon ; celui-ci avoit eu la précaution de ſe cacher. l'Edit fut mis en pièces par le peuple irrité. Le Viceroi informé de ce ſoulèvement donna des ordres pour punir les plus mutins. Le peuple étoit ſi animé que ni Terracina, ni aucun autre n'oſerent ſévir contre les ſéditieux. Les Elus tant de la Nobleſſe que du peuple s'aſſemblerent ſur le champ, & députerent Antoine Griſone au Viceroi le chargeant de lui repréſenter les inconvéniens d'un tel établiſſement & la réſolution où ils étoient tous de mourir plutôt que de recevoir un joug qui leur étoit plus inſupportable que tous les maux enſemble. Antoine Griſone, Noble Napolitain qui jouiſſoit d'une grande conſidération, moins encore par ſa nobleſſe, que par ſa vertu & ſon éloquence, s'acquitta ſi bien de ſa commiſſion, qu'il força le Viceroi à convenir que le tribunal de l'Inquiſition n'étoit ni convenable ni néceſſaire à Naples, & à lui promettre qu'il quitteroit plutôt ſa place que de conſentir qu'on l'y établit. Il ajouta cependant que, comme diverſes perſonnes d'un bas état & très ignorantes parloient indécemment de la Réligion, & donnoient ainſi ſujet de les ſoupçonner d'héréſie, il jugeoit à propos que, s'il y avoit des hérétiques dans la ville, ils fuſſent recherchés & punis par la voie ordinaire, & ſuivant ce que preſcrivent les canons, qu'on ne pouvoit pas trouver mauvais, & que l'édit qui avoit été affiché ne s'étoit propoſé que ce but.

Les Députés, faiſant plus d'attention au commencement de la réponſe du Viceroi, qu'à la fin, parurent ſatisfaits & revinrent à Naples, où l'on ſoupçonna D. Pierre de vouloir les tromper, & ſous un vain prétexte de zèle religieux & de juſtice, établir d'abord une Inquiſition mitigée, puis la rendre plus rigoureuſe avec le temps, juſqu'à ce qu'elle ſe modèlât en tout ſur celle d'Eſpagne.

En effet le 11 Mai de la même année 1547 parut un nouvel Edit plus clair & plus formidable que le précédent. Il fut affiché à la porte de l'Archevêché. Alors, toute la ville ſe ſouleva. On crioit de toutes parts *aux Armes, aux Armes.* L'édit fut déchiré. Terracina & ſes Conſeillers ou Conſulteurs furent dépoſés. Jean Paſcale de Seſſa, homme entreprenant, & qui avoit beaucoup de partiſans dans le Public, fut revêtu de la charge d'Elu, & on lui donna pour Conſulteurs des perſonnes auſſi ennemies du Viceroi que zélées pour la défenſe des droits du peuple. Les Nobles ſe joignirent au peuple, & l'exhorterent à ſe tenir ſur ſes gardes, perſuadés que l'intention du Viceroi étoit d'établir l'Inquiſition, qu'on ne pouvoit prudemment ſe repoſer ſur les promeſſes qu'il faiſoit, qu'il falloit lui réſiſter à découvert, & lui déclarer qu'on ne vouloit de l'Inquiſition ni à la maniere d'Eſpagne, ni à celle de Rome (1). Les Nobles ſatisfaiſoient ainſi le haine qu'ils portoient à Pierre de Tolede.

Dès que le Viceroi fut informé du nouveau ſoulèvement qu'avoit produit l'Edit, il vint à Naples, & donna les ordres les plus ſéveres au tribunal du Vicariat pour procéder contre les Auteurs du tumulte. Thomas Anello, qui avoit lui-même déchiré le nouvel édit affiché à la porte de la Cathédrale, & Cé-

(1) *Hiſtoire Civile du Royaume de Naples* Par Giannone, *Liv.* XXXII. *ch.* V.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

sar Mormile, Noble chéri du peuple, comparurent devant les Juges qui, craignant l'animosité du peuple & n'obéissant que malgré eux au Viceroi, les renvoyerent après un court interrogatoire. D. Pierre plus indispose que jamais, s'en retourna à Pouzzol.

Le peuple restoit toujours armé. Il vit trois mille soldats Espagnols sortir hors des fossés du Château. Leur vue répandit l'allarme. On ferma les boutiques & les maisons. On courut en desordre & à main armée à l'endroit où étoient ces soldats. Les Espagnols commencerent à faire feu, & s'avancerent jusques à la rue Catalane, saccageant les maisons & tuant hommes, femmes & enfans. Les Napolitains sonnerent le tocsin; le peuple massacra tous les Espagnols qu'il rencontra, sur-tout dans les cabarets. Le desordre étoit au comble, & il ne commença à diminuer que bien avant dans la nuit. Le lendemain quelques jeunes Nobles virent les Archers du Vicariat qui conduisoient un homme en prison. Les jeunes-gens demanderent aux Alguasils ce qu'avoit fait ce malheureux. Je suis arrêté par ordre de l'Inquisition, s'écria le prisonnier. C'en fut assez pour qu'on l'arrachât d'entre les mains des archers. Le Régent du Vicariat informé de cette affaire, fit arrêter cinq de ces jeunes gens, dont trois se trouverent coupables. Il en donna sur le champ avis au Viceroi. D. Pierre vint aussi-tôt à Naples, malgré les représentations du Régent, il voulut qu'ils fussent condamnés à mort, & exécutés prévotalement. Son but étoit de faire trembler la Noblesse par cet excès de rigueur ou de cruauté. Après cette exécution, il voulut parcourir les rues de Naples précédé & suivi d'un grand nombre de soldats à cheval & à pied. Le peuple étoit en armes, & c'étoit s'exposer à être insulté par une populace effrénée. Mais les Chefs du peuple eurent assez d'empire sur lui pour le contenir; & l'on n'entreprit rien contre la personne du Viceroi, mais aussi on ne lui rendit aucune espece d'honneurs, aucun devoir, desorte qu'il n'eut pas lieu d'être fort satisfait de cette cavalcade militaire.

La crainte portée au dernier période dégénere en désespoir. Les Napolitains témoins de l'exécution des trois jeunes Nobles, appréhenderent que D. Pierre ne voulut se venger avec la même sévérité de tous ceux qui avoient traversé son projet au sujet de l'Inquisition, & cette appréhension les porta à former une espece de ligue ou confédération entre les Nobles & le Peuple pour la defense de la patrie contre le Viceroi & ses partisans qu'on appelloit *traitres à la patrie.* Les Chefs de la Noblesse & du Peuple assemblés en un Conseil public convinrent. 1°. Qu'on ne reconnoîtroit plus le Viceroi, & qu'on ne lui porteroit plus aucune obéissance. 2°. Qu'à cet effet on feroit une Union entre la Noblesse & le Peuple, par laquelle on s'engageoit à périr tous plutôt que de souffrir qu'il en périt un seul; 3°. Qu'on enverroit des Députés à l'Empereur. Cette Union fut faite & confirmée par un acte public. Les Cavaliers Napolitains qui s'étoient retirés avec le Viceroi dans le Château-neuf où il étoit alors, furent invités à venir souscrire à l'Union, sans quoi on brûleroit leurs maisons & tous leurs biens. Sur cette menace, D. Pierre leur accorda la permission de faire ce qui seroit nécessaire pour se garantir de cette perte. Cette Union fut solemnellement célébrée, & comme on imagina de traiter & de donner le nom de traîtres à la patrie à tous

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

ceux qui refuſeroient de s'y engager, il n'y eut perſonne qui ne s'empreſſât d'y entrer.

Ferdinand Sanſeverin, Prince de Salerne, & Placide de Sangro, furent députés en qualité d'Ambaſſadeurs de la Ville auprès de l'Empereur. Quand le Prince alla prendre congé du Viceroi, celui-ci lui dit que s'il faiſoit ce voyage au ſujet de l'affaire de l'Inquiſition, il pouvoit s'en diſpenſer, parce qu'il lui donnoit ſa parole de faire venir inceſſamment un privilege de l'Empereur qui en exempteroit pour toujours le Royaume de Naples. Sanſeverin répondit au Viceroi qu'il avoit promis à la Ville de partir, & qu'il n'étoit plus maître de s'en diſpenſer.

Naples continuoit à être dans l'état le plus violent. Les Napolitains & les Eſpagnols étoient preſque ſans ceſſe aux mains. Il y eut des eſcarmouches continuelles depuis le 26 Mai juſqu'au 29. Enfin le peuple fit propoſer une treve au Viceroi dont le premier article fut qu'il ne rechercheroit perſonne pour tout ce qui s'étoit dit ou fait, juſqu'à ce que Charles-Quint en eût été informé. D. Pierre acquieſça à cette propoſition, & députa auſſi-tôt vers l'Empereur le Marquis de la Valle, Commandant du Château-neuf avec des lettres dans leſquels il diſoit que jamais on ne ſouffriroit une Inquiſition dans le Royaume de Naples; qu'ainſi loin d'y penſer davantage, il falloit tâcher d'effacer entiérement ce projet d'Union qui étoit déjà ſur pied. L'Empereur étoit à Nuremberg, Le Marquis de la Valle y arriva avant les deux Ambaſſadeurs de la Ville

Comment appaiſé.

La treve étoit aſſez mal obſervée à Naples, ſur-tout de la part du Peuple; & l'on étoit de part & d'autre dans les mouvemens de guerre les plus violens, lorſque le Marquis de la Valle & Placide de Sangro arriverent avec les ordres de l'Empereur. Auſſi-tôt toutes les hoſtilités ceſſerent. On aſſembla un Conſeil Public, dans le quel Sangro déclara que Sa Majeſté ordonnoit & commandoit à la ville de Naples de mettre bas les armes, & de les livrer au pouvoir du Viceroi, lequel leur diroit enſuite quelles étoient les Volontés de l'Empereur au ſujet de ce qui s'étoit paſſé. On obéit avec peine. Il étoit dur de remettre ſes armes à ſon ennemi. On ne les remit pas toutes; mais le Viceroi ſe contenta de recevoir celles qu'on porta au nom du public dans le Château. Il ſe fit remettre auſſi toute la groſſe arttillerie de la ville. D'abord le calme fut rétabli dans Naples: les tribunaux furent ouverts; chacun vaqua à ſes affaires. D. Pierre, en politique adroit, fit l'accueil le plus gracieux aux Napolitains, excuſant même les mouvemens de fureur auxquels la crainte mal fondée de l'Inquiſition les avoit portés. Enfin il déclara aux Députés de la Ville qu'il fit venir au Château, (1) que l'intention de l'Empereur étoit qu'on n'établît point d'Inquiſition dans le Royaume de Naples, qu'il pardonnoit à la Ville ſa priſe d'armes, perſuadé qu'elle ne l'avoit point fait par aucun eſprit de rébellion. Malgré ce pardon général, on publia peu de temps apres une liſte de trente ſix perſonnes exceptées de la grace accordée. Preſque tous prirent la fuite. Les uns paſſerent au ſervice du Roi de

(1) Ubertus Foglietta de Tumult. Napol. De Thou, *Hiſt. Liv.* II. Bentivoglio Hiſt. de Flandres. Pallavicini, Hiſt. du Concile de Trente.

France, & leurs biens furent confisqués. Un seul se laissa prendre & fut décapité. Les autres obtinrent leur grace après un certain temps. L'Empereur écrivit à la Ville de Naples une lettre dans laquelle il lui donnoit le nom de très-fidèle, lui pardonnoit ce qui s'étoit passé dans ce soulèvement général, en la condamnant néanmoins à cent mille écus d'amende pour les dommages qui s'en étoient suivis. Ce Prince ajoutoit que tout ce que le Viceroi avoit dit, ou fait, étoit par son ordre, & qu'à l'avenir, il entendoit qu'il fut traité & respecté comme sa propre personne (1). Ainsi la fermeté des Napolitains les préserva du tribunal terrible de l'Inquisition.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

La même année 1547 vit un nouveau Viceroi en Sicile. Ce fut D. Juan de Véga qui succédoit à D. Ferdinand de Gonzague que l'Empereur avoit transféré l'année précédente de la Viceroyauté de Sicile au Gouvernement du Milanois. Il ne se passa rien d'intéressant pendant les premieres années de son administration; mais en 1550, le Corsaire Dragut s'étant emparé de la Ville de Méhedia d'où il pouvoit aisément faire des courses en Sicile, l'Empereur résolut de le chasser & D. Juan de Véga fut chargé de cette expédition. Le 21 Juin il mit le Siege devant Méhedia, accompagné d'André Doria. Dragut vint au secours des assiégés, mais il fut repoussé. Enfin après un Siege de près de trois mois, cette place fut prise d'assaut le 10 de Septembre. Le nombre des morts du côté des ennemis fut de sept cens hommes tant Turcs qu'Africains, & celui des prisonniers de dix mille. Il ne périt que quatre cens Chrétiens à ce siege, & il y en eut environ cinq cens de blessés (2).

Siege & prise de Méhedia. 1550.

En 1551, le Bacha Sinan fut envoyé par le Grand Seigneur en Sicile où il fit une descente, parut à la vue de Messine, fit mine d'aller assiéger Catane, & surprit Agouste qu'il pilla & brûla le 17 Juillet. Il se jetta ensuite sur l'Afrique, & vint mettre le siege devant Malte qui fut si bien défendue par les Chevaliers, que le Bacha fut obligé de se retirer. L'année suivante Rustan Bacha entra dans le détroit de Sicile avec une flotte considérable, brûla la tour du Phare, & auroit immanquablement ravagé toute l'Isle, si la côte n'eut pas été soigneusement gardée par le Baron de Valle-longa. En 1553, la flotte de France & la Flotte Turque jointes ensemble côtoyerent la Sicile, & ayant jetté l'ancre à la vue du Cap Passaro, elles mirent des troupes à terre. Alicatte fut surprise & brûlée. Sacca étoit menacée; le Baron de Valle-longa, qui y commandoit, en sortit avec sa Cavalerie, & repoussa les ennemis. L'année 1554 ne fut mémorable que par la révolte de la garnison de Méhedia. Les soldats chasserent le Commandant de la place, changerent tout l'Etat-Major & élurent un nouveau Commandant. Dom Juan de Vega trouva moyen de se faire livrer les Chefs de cette révolte & les fit amener en Sicile, où il les fit punir de mort. Méhedia fut rasée par ce qu'elle étoit d'une grande dépense, & que de cette place les infidèles pouvoient ravager la Sicile.

Entreprises du Turc contre la Sicile. 1551. & suiv.

D. Pierre de Tolede étoit mort le 12 Fevrier 1553, & avoit été remplacé, dans la Viceroyauté de Naples, par le Cardinal Pachecco, d'une il-

(1) *Histoire Civile du Royaume de Naples*, Par Giannone, *Liv.* XXXII. *ch.* V.
(2) Phyrrus Rochus, Fazel, *Hist. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

luſtre Maiſon Eſpagnole. Il étoit encore plus recommandable par ſon profond ſavoir, & par les importans ſervices qu'il avoit rendus au Concile de Trente. L'opinion qu'on avoit de ſa ſévérité, épouvanta d'abord les Napotains, mais ſa douceur & ſon affabilité leur fit bientôt connoître combien ils s'étoient trompés: il les gouverna avec bonté & s'appliqua à leur rendre toutes ſortes de bons offices auprès de l'Empereur.

Abdication de Charles-Quint. 1555.

L'an 1555, le Pape Paul IV. faiſoit un traité avec Henri II, Roi de France, Succeſſeur de François I, par lequel on ſtipuloit que lorſque Henri auroit conquis les Royaumes de Naples & de Sicile, Paul en donneroit l'inveſtiture à un des enfans du Roi, pourvu que ce ne fut pas le Dauphin, mais Charles-Quint voulant honorer le mariage de Philippe ſon fils (1) avec Marie fille aînée de Henri VIII, Reine d'Angleterre, lui céda les Royaumes de Naples & de Sicile avec l'Etat de Milan. Dans le même temps, l'Empereur méditoit une abdication générale de toutes les Couronnes réunies ſur ſa tête, ſoit qu'il fût dégoûté des grandeurs humaines, ou fatigué du poids de l'Empire. Le 25 Octobre, il renonça en faveur de Philippe aux Royaumes d'Eſpagne, de Sardaigne, de Majorque & de Minorque; & lui remit les Pays Bas avec les Etats, titres & Droits qu'il avoit ſur la Flandre & la Bourgogne, de-même que tous les nouveaux pays découverts dans les Indes, & généralement toutes les Iſles & Etats appartenans à la couronne d'Eſpagne, ou en dépendans. Charles-Quint renonça avec la même ſolemnité au Gouvernement de l'Empire en faveur de Ferdinand ſon frere qui avoit déjà été élu Roi des Romains. Il s'embarqua enſuite pour l'Eſpagne, & ſe retira en Eſtramadure, dans le Monaſtere de Saint Juſt, où il finit ſes jours le 21 Septembre 1558. (2)

PHILIPPE II. *Roi de Naples & de Sicile.*

Philippe II, déclaré Roi de Naples & de Sicile, envoya le Marquis de Peſcara à Naples, & Dom Fréderic Henriquès à Palerme pour prendre poſſeſſion de ces deux Royaumes en ſon nom. En même temps il rappella D. Juan de Vega de Sicile & nomma pour Viceroi en ſa place Dom Juan de la Cerda, Duc de Médina-Celi. Le Cardinal Pachecco fut continué dans la Viceroyauté de Naples. Le Duc de Médina-Celi gouverna la Sicile juſqu'en 1565. Il fit une expédition malheureuſe contre les Turcs. Dragut s'étoit emparé de Tripoli où il commandoit en Roi. Il l'avoit fait fortifier de façon qu'elle pouvoit paſſer pour une des plus fortes places d'Afrique. Le Grand-Maître de Malte jugea qu'il étoit de l'intérêt de l'Ordre & du Roi d'Eſpagne de chaſſer les Corſaires de Tripoli. Le Duc de Médina-Celi cherchoit une occaſion de ſignaler ſon Gouvernement par quelque action mémorable. Ils repréſenterent à Philippe qu'il étoit à propos de tenter la réduction de Tripoli, que le ſuccès en étoit d'autant plus aiſé que Dragut avoit peu de forces. Le Roi approuva cette guerre, & en donna le principal commandement au Duc de Médina-Celi.

Expédition malheureuſe. 1560.

Dragut averti à temps ſupplia Soliman d'envoyer à ſon ſecours, une flotte ſupérieure à celle des ennemis. Le Viceroi s'empara aiſément de l'Ile des Gerbes, & s'amuſa à la fortifier, contre l'avis de Doria. Quand il ſe remit en mer pour l'expédition de Tripoli, il fut rencontré par la flotte Turque qui

(1) Il étoit alors veuf de Marie de Portugal ſa premiere femme.
(2) V. *Tom.* XXIX. *p.* 41. & ſuiv. de cette Hiſt. Univ.

qui fondit ſur lui à pleines voiles. Il ſe vit dans la dure néceſſité de faire échouer ſes galeres. La plus grande partie de l'équipage ſe noya en voulant ſe ſauver à la nage. Peu gagnerent la terre, & pluſieurs furent faits priſonniers. Les Turcs en firent environ cinq mille parmi leſquels ſe trouva Gaſton de la Cerda fils du Viceroi encore enfant. L'Iſle des Gerbes fut repriſe quoiqu'il y eut cinq mille hommes de pied, & quelques eſcadrons de Cavalerie ſous le commandement d'Alvare de Sande. Le Viceroi, André Doria, & quelques autres Seigneurs monterent ſept frégates légeres qui les conduiſirent heureuſement à Malte & delà en Sicile. Cette malheureuſe expédition coûta dix-huit mille hommes qui périrent par le fer, ou par la maladie, ou furent reduits en ſervitude, & vingt-huit galeres avec quatorze bâtimens de tranſport.

Le Pape veut enlever à Philippe le Royaume de Naples.

Dès le commencement du regne de Philippe II, le nouveau Pape Paul IV voulut lui enlever le Royaume de Naples. Il haïſſoit mortellement Philippe II. & tous les Eſpagnols. Il prétendit que ce Royaume lui étoit dévolu, par ce que le Roi avoit commis un délit de Leze-Majeſté, en favoriſant & recevant ſous ſa protection les Collonnes ſes ſujets rebelles. Ainſi dans l'intention de déclarer Philippe déchu de la couronne de Naples; il fit travailler au procès & en vint juſques à la ſentence qu'il fonda ſur le prétexte des cens arrérages. Le Roi étoit inſtruit de toutes les démarches du Souverain Pontife par le Cardinal Pachecco qui, étant allé à Rome pour aſſiſter au Conclave, y étoit reſté par ordre de Philippe pour y ménager ſes intérêts. Dès que le nouveau Pape avoit été élu, le Cardinal lui avoit demandé une quittance des cens de ſept mille ducats par année que le Siege Apoſtolique prétendoit en ſigne de redevance du Royaume de Naples. Philippe appuyoit cette demande ſur le Concordat fait entre Clément VII, & l'Empereur Charles Quint, par lequel il avoit été convenu entr'autres choſes qu'en faiſant rendre au Saint Siege quelques villes & terres dont les Vénitiens & le Duc de Ferrare l'avoient dépouillé, ni lui ni ſes Succeſſeurs ne ſeroient plus obligés à payer le cens ou tribut de ſept mille ducats pour la couronne de Naples, mais ſeulement une haquenée blanche; & que l'Empereur ayant rempli les conditions auxquelles il s'étoit obligé en faiſant relacher par les Vénitiens & le Duc de Ferrare les Villes & Terres qui appartenoient au Siege Apoſtolique, le Pape devoit de ſon côté le libérer du cens des ſept mille ducats. Philippe fit plus, il manda expreſſément à ſon Viceroi que ſi l'election du Pape n'étoit pas encore faite, comme l'échéance du terme pour le paiement étoit proche, il dépoſât la ſomme pendant le vacance du Saint-Siege, avec proteſtation qu'elle lui ſeroit rendue, puiſqu'il ne la devoit plus. Tout autre que Paul IV. auroit trouvé ce procéde honnête, & la demande de Philippe raiſonnable. Sa Sainteté en jugea autrement: il prétendit que le cens étoit du malgré le concordat fait avec Clément VII, fit demander par ſon fiſcal dans un Conſiſtoire public que Philippe fut déclaré déchu de la Couronne de Naples pour raiſon de non-paiement de cens, & la procédure ayant été faite en conſéquence, il rendit au commencement de l'année 1556, une ſentence par laquelle il déclaroit le Royaume dévolu à la Sainte Egliſe Romaine faute de paiement pendant pluſieurs années du tribut qui lui étoit du, & en fit expédier la Bulle (1).

(1) Chioccarelli, MS. Gicer. *Tom.* I. ſub finem.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Traité entre Paul IV & le Roi de France.

Paul IV. avoit fait une ligue avec le Roi de France, comme nous l'avons dit ci dessus, pour attaquer le Royaume de Naples; & c'étoit le traité fait à ce sujet qui le rendoit si hardi & si hautain. Nous rapporterons ici les principaux articles de ce traité, d'après les historiens les plus fidèles.

„ Que le Roi très-Chrétien défendroit avec toutes ses forces Sa Sainteté „ Paul IV. contre toute personne qui l'attaqueroit; & que le cas arrivant, il „ viendroit lui-même ou enverroit des armées en Italie pour le soutenir.

„ Que ce Prince prendroit sous sa protection perpétuelle le Cardinal Ca„ raffe, le Comte de Montorio, & D. Antoine Caraffe neveux du Pape & „ leurs descendans, les récompenseroit & indemniseroit de tous les biens „ & titres qu'ils viendroient à perdre dans le Royaume de Naples à l'occasion „ de cette ligue & leur donneroit d'autres rangs & biens en Italie ou en Fran„ ce, convenables à leur naissance & à la magnificence du Roi de France.

„ Que le Roi feroit passer en Italie dix ou douze mille hommes d'Infante„ rie étrangere, plus ou moins, suivant que d'un commun consentement on „ le trouveroit à propos avec 500 lances françoises & 500 chevaux-légers.

„ D'un autre côté Sa Sainteté s'engageoit à fournir dix mille hommes d'in„ fanterie plus ou moins, suivant qu'on le jugeroit convenable, avec leurs „ capitaines & généraux & mille cavaliers.

„ Qu'il donneroit le passage & fourniroit à l'armée de la Ligue, moyen„ nant paiement, les vivres, artillerie, munitions de guerre, & toutes au„ tres commodités qu'on pourroit avoir dans l'Etat Ecclésiastique.

„ Que l'on commenceroit la guerre par le Royaume de Naples, ou la „ Toscane, suivant qu'on le jugeroit plus avantageux pour la cause commune.

„ Que dans le cas qu'on réussît à conquérir le Royaume de Naples & de „ Sicile, le Pape en accorderoit l'investiture, à l'un des séréniſſimes fils de „ Sa Majesté très-Chrétienne, aussi tôt qu'il en seroit requis, moyennant que „ ce ne fût pas le Dauphin; & sous la réserve en faveur du Saint Siege, de „ la Ville de Benevent, son territoire & Jurisdiction; que l'on étendroit les „ confins de l'Eglise en deçà de l'Apennin jusques à Saint Germain inclusive„ ment & à la riviere du Garillan; & en delà de l'Apennin jusques à celle „ de Pescara: en sorte que tout le terrain qui est dans les confins de l'Abruz„ ze, quel que soit son nom, & quand même il seroit réputé de quelqu'au„ tre Province, jusques à la riviere de Pescara, & dans la Province de La„ bour jusques à Saint Germain inclusivement & à la riviere du Garillan, „ seroit de la Jurisdiction de l'Eglise; de maniere que ces rivieres serviroient „ de limites au Royaume & qu'on partageroit en droite ligne le mont Apen„ nin depuis Saint Germain, au commencement de la riviere de Pescara; „ dans lesquels confins seroit compriſe la ville, forteresse & port de Gaïette „ qui appartiendroient à l'Eglise ainsi que les autres terres & lieux renfermés „ dans les susdits confins.

„ Que le tribut à payer par la Couronne de Naples, seroit porté à vingt„ mille ducats d'or de chambre outre la haquenée ordinaire.

„ Que le Siege Apostolique auroit dans le Royaume un Etat libre d'en„ viron vingt-cinq mille écus d'or de rente, situé dans un lieu convenable, „ tel que Sa Sainteté le choisiroit.

„ Qu'on donneroit aussi à l'illustrissime Comte de Montorio un Etat indé-

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

„ pendant, *& pleno jure*, à la ſatisfaction du très Saint Pere ſon Oncle, „ qui porteroit vingt-cinq mille écus de rente, qui appartiendroit à ce Com- „ te, à ſes héritiers, tels & en quelque nombre qu'il lui plût de les inſti- „ tuer, mâles ou femelles; qu'en un mot, il en pourroit diſpoſer par teſta- „ ment *pleno jure*, le donner, ou le vendre; & qu'au cas qu'il mourût ab „ inteſtat, ſes plus proches héritiers lui ſuccéderoient.

„ Qu'on donneroit un ſemblable Etat, ou terres, à D. Antoine Caraffe, „ ou qui fût au moins de quinze mille écus de rente.

„ Que le Roi enverroit ſon fils qu'il voudroit faire inveſtir du Royaume, „ le plutôt qu'il pourroit, afin qu'il y fût élevé, & que tout fût gouverné „ & adminiſtré en ſon nom; que le conſeil ſeroit compoſé de conſeillers fi- „ dèles dévoués au Pape, & au Saint-Siege, qui ſeroient choiſis d'un com- „ mun conſentement, juſques à ce que le Roi fût parvenu à l'âge de pou- „ voir gouverner par lui-même; que quant aux perſonnes chargées de ſon „ éducation, le Roi très-Chrétien les nommeroit & choiſiroit; mais que par „ rapport aux Capitaines Généraux de l'Armée, on auroit attention qu'ils „ fuſſent bien intentionnés pour le Pape & le Saint Siege, & qu'on ne diſ- „ poſeroit de ces emplois que d'un commun conſentement.

„ Que le Séréniſſime Prince qui ſeroit inveſti, ſes héritiers ou Succeſ- „ ſeurs, ne pourroient point être élus, ou nommés Roi, ni Empereur des „ Romains, Roi d'Allemagne, ou de France, Seigneur de la Lombardie, „ ou de la Toſcane.

„ Que juſques à ce que celui des Princes qui devoit être inveſti, fût arri- „ vé dans les Royaumes de Naples, ou de Sicile, ils ſeroient gouvernés „ d'un commun conſentement, ſuivant les deſirs du Pape & du Roi, par „ une ou pluſieurs perſonnes, dans leſquelles ils auroient tous deux con- „ fiance; & toujours cependant au nom du Prince inveſti. Ceux ou celui, „ dont on ſera choix pour ce ſujet, qu'ils ſoient eccléſiaſtiques, ou ſécu- „ liers, qui comme Légats au Gouverneurs de Sa Sainteté & du Roi très- „ Chrétien, ſeront Vice-Régens des Royaumes conquis, prêteront à tous „ deux ſerment de bien & fidèlement adminiſtrer, & toujours ſuivant la vo- „ lonté des deux Puiſſances.

„ Que le Séréniſſime Prince qui ſera inveſti, n'étant pas en âge de s'ac- „ quitter par lui-même du ſerment & de l'hommage du au Pape & au Saint „ Siege, le Roi comme ſon Pere & Tuteur le prêtera en ſon nom, lorſque „ l'inveſtiture des Royaumes ſera donnée; que ce ſerment ſera fait dans la „ même forme de ceux que les Rois précédens ont prêtés aux Papes, & „ au Siege Apoſtolique & ſpécialement à Jules III; bien entendu néanmoins „ qu'on y ajoutera & changera ce qui ſe trouvera devoir être ajouté ou „ changé en conformité des préſentes conventions.

„ Qu'en reconnoiſſance de cette premiere inveſtiture, le Séréniſſime Prin- „ ce ſera obligé de faire établir à ſes fraix une des principales Chapelles de „ l'Egliſe de Saint-Pierre de Rome; & lorſqu'il aura atteint l'âge compétent „ il prêtera en perſonne l'hommage lige au Pape & à ſes Succeſſeurs.

„ Enfin qu'après être inveſti, il laiſſera tirer du Royaume de Sicile, *ul-* „ *tra Pharum*, dix mille meſures de grains, toutes les fois que la ville de

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

„ Rome en aura beſoin, ſans en exiger aucuns droits ni impoſitions de quel-
„ que nature qu'elles ſoient." (1)

Quelques uns ont cru que Paul IV. avoit projetté avec le Roi de France par un article ſecret, de donner Marie ſa niece, ſœur du Cardinal & du Duc Caraffe en mariage à celui des fils de ce Prince qui ſeroit inveſti du Royaume de Naples, & que l'Inveſtiture lui tiendroit lieu de dot. On aſſure encore que le Pape avoit fait auſſi une ligue avec le Turc, pour qu'il attaquât, ou du moins qu'il inquiétât par mer le Royaume de Naples, pour en rendre, par cette diverſion, la conquête plus facile par terre (2).

Le Duc d'Albe Viceroi de Naples.

Ces circonſtances exigeoient que la Viceroyauté de Naples fût confiée à un Capitaine vaillant & ſage. Philippe avoit deſſein de laiſſer à Rome le Cardinal Pachecco, afin que par ſa prudence & ſon habileté, il pût adoucir l'eſprit farouche du Pape, ou du moins veiller de plus près ſur ſa conduite & l'informer de tout ce que Sa Sainteté pourroit projetter contre lui & ſes Royaumes. C'eſt pourquoi il nomma à la Viceroyauté de Naples Dom Ferdinand Alvarez de Tolede Duc d'Albe qui étoit alors Gouverneur de Milan, & Commandant Général des armées Eſpagnoles en Italie.

Ses conquêtes dans l'Etat de l'Egliſe.

Le nouveau Viceroi informé des mauvaiſes intentions du Pape, de ſa ligue avec le Roi de France, des préparatifs de guerre qu'il faiſoit de toutes parts, des commiſſions qu'il donnoit dans les pays étrangers pour lever des ſoldats, des nouvelles fortifications auxquelles on travailloit dans diverſes places de l'Etat Eccléſiaſtique, jugea à propos de prévenir le Saint-Pere, & de porter la guerre, dans les Etats du Saint-Siege pour en préſerver le Royaume. Après avoir rendu compte au Roi Philippe du péril imminent dans lequel il ſe trouvoit, il raſſembla douze mille hommes d'Infanterie, trois cens hommes d'armes & quinze cens Chevaux légers avec douze pieces d'Artillerie, & à la tête de cette armée il entra dans l'Etat de l'Egliſe. Il s'empara d'abord de Pontecorvo (3). Avant que de paſſer outre, il voulut tenter un nouveau moyen de pacification. Il envoya à Rome Pirro Loffredo avec des lettres pour le Pape & le Sacré College (4), dans leſquelles il offroit la paix à Sa Sainteté, & proteſtoit que ſi Paul IV. la refuſoit, il reſteroit chargé de tout le mal que cette guerre pourroit cauſer à la Chrétienté.

Paul IV bercé de l'eſpoir chimérique de la conquête du Royaume de Naples, étoit bien éloigné des idées de paix. Plus altier que jamais, il mépriſa les remontrances du Viceroi, & fit empriſonner Pirro Loffredo. Le Duc d'Albe pourſuivant ſa marche prit Froſolone, Viruli, Bauco, & les autres terres des environs; puis il ſe rendit maître de l'importante ville d'Agnani, de Tivoli, de Vicovaro, de Ponte Lucano & de preſque toutes les places qui appartenoient, aux *Colonnes*, juſques à Marino, menaçant de faire le Siege de Velletri & faiſant des courſes juſques aux portes de Rome.

Pendant ce temps-là Philippe II. faiſoit conſulter les plus habiles Juriſcon-

(1) Summonte, *Part.* 4. *Liv.* X. *ch.* I.
(2) Hiſt. Civile du Royaume de Naples, Par Giannone, *Liv.* XXXIII. *ch.* I.
(3) Aleſſandro Andrea del la guerra di Campagna di Roma & del Regno di Napoli nel Pontificato di Paolo IV. Ragionamento primo.
(4) On trouve ces lettres dans Summonte, à l'endroit cité.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

saites & les plus célébres Universités sur cette guerre & quelques autres points relatifs aux affaires de la Couronne de Naples avec le Pape. Les décisions ayant été favorables au Roi, il ne garda plus aucuns ménagemens avec le Saint Pere. Il écrivit au Duc d'Albe de poursuivre son entreprise avec vigueur, d'employer tous les moyens possibles pour ranger le Pape à son devoir. Ces ordres furent si bien executés que Rome trembla & craignit les dangers d'une guerre.

Les troupes du Pape firent quelques tentatives sur l'Abruzze, qui furent inutiles. L'armée de France n'étoit pas encore en marche. Le Cardinal Caraffe, qui étoit allé solliciter Henri II. de hâter l'envoi des secours stipulés par la ligue, trouva à son retour les choses si désespérées qu'on parla de paix. Il eut une entrevue à ce sujet avec le Viceroi de Naples, & l'on conclut une treve de quarante jours seulement. Les deux partis employerent ce temps en de nouveaux préparatifs de guerre. Le Royaume de Naples se vit dans la nécessité de fournir des sommes immenses, & des contributions de toute espece. Le clergé séculier & régulier ne fut point épargné.

Dès que la treve fut expirée, les hostilités recommencerent. Les Duc de Guise, de Ferrare, de Polliano, & Pierre Strozzi qui commandoient les troupes de la ligue eurent quelques avantages dans l'Abruzze & sur la riviere de Tronto, mais la bataille que les troupes Papales perdirent près de Rome sous le commandement du Marquis de Montebello & de Jules Orsini, livrant cette Capitale à la merci des ennemis; & le Duc d'Albe se disposant en effet à s'en rendre maître, Paul IV. épouvanté, & voyant les Romains consternés désapprouver hautement sa conduite, employa la médiation du Duc de Florence & de la République de Venise auprès de Philippe II. pour le disposer à la paix. Philippe la desiroit sincérement, desorte que l'on convint bientôt des Articles suivans.

Paix entre le Pape & Philippe II.

Que le Viceroi, au nom du Roi Catholique, se rendroit à Rome pour y baiser les pieds de Sa Sainteté & lui feroit toutes les soumissions nécessaires, en réparation des chagrins qu'il lui avoit causés, & que le Pape, de son côté, le recevroit avec toute la tendresse d'un bon pere.

Que Paul IV. renonceroit à la ligue qu'il avoit faite avec le Roi de France, renverroit les François & s'acquitteroit à l'avenir de tous les devoirs de pere & pasteur commun des Chrétiens.

Qu'on lui rendroit Anagni, Frosolone, & toutes les terres qu'on avoit prises sur l'Eglise, de-même que de part & d'autre toute l'artillerie qui pouvoit avoir été enlevée pendant le cours de cette guerre.

Qu'il y auroit une amnistie générale des deux côtés pour toutes les peines & contumaces encourues contre quelles personnes ou communautés que ce fûssent, à la réserve de Marc Antoine Colonne, d'Ascagne de la Cornia, & du Comte de Bagno, qui resteroient dans leur contumace jusques au bon plaisir du Pape.

Enfin que Palliano seroit consigné entre les mains de Jean Berard Carbone, Noble Napolitain, en qui les deux parties se confioient pour garder cette terre avec huit cens hommes, & qu'il jureroit de la conserver en dépôt jusques à ce que le Pape & le Roi Catholique en disposassent de concert. (1)

Gouvernement du Duc d'Alcala Viceroi de Naples.

(1) Alessandro Andrea, ibid. Ragionamento terzo. De Thou *Hist. Liv.* XVIII, vers la fin.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Telle fut l'issue de cette guerre si injustement entreprise par le Pape pour enlever à Philippe le Royaume de Naples. Le Duc d'Albe fut chéri à Naples comme le libérateur de la Patrie. Le Roi le rappella en Espagne, & donna la Viceroyauté de Naples à D. Parafan de Rivera Duc d'Alcala. Les événemens les plus remarquables de son administration sont les vives contestations qu'il eut avec le Clergé du Royaume pour l'acceptation du Concile de Trente dont il empêcha l'exécution à l'égard de plusieurs articles contraires à la puissance royale, & de la Bulle *In Cœnâ Domini*, pour la publication de laquelle il refusa constamment l'*Exequatur Regium*. Il ne se montra pas moins contraire au Saint Siege lorsque la Cour de Rome, & le Roi Philippe firent de nouvelles tentatives pour introduire l'Inquisition dans le Royaume de Naples. Nous avons vu ci-dessus avec quelle fermeté les Napolitains avoient rejetté un tel établissement. Le Duc d'Alcala plein de bonté & de prudence, considérant combien cette nouveauté seroit odieuse aux Napolitains, combien on trouveroit d'obstacles à vaincre pour l'établir, combien elle avoit causé de desordres, revoltes & de maux de toute espece sous le Gouvernement de D. Pierre de Tolede, s'employa efficacement à la Cour de Madrid pour empêcher une telle entreprise. Les Napolitains déterminés à tout entreprendre pour le même sujet, le supplierent de députer au Roi d'Espagne pour le conjurer avec les plus vives instances qu'on ne mît jamais ni dans Naples ni dans le Royaume aucune Inquisition, qu'on ne confisquât point les biens des personnes reputées hérétiques, & qu'on ne procédât jamais contre qui que ce fut que suivant la procédure ordinaire. Le Viceroi appuya leur requête à la Cour de Madrid, & le fameux Pere Paul d'Arezzo Théatin, qui fut ensuite Archevêque de Naples & Cardinal, ayant été chargé des lettres du Viceroi & de la Ville pour Philippe II, négocia si bien cette affaire, que ce Prince accorda sans difficulté ce que les Napolitains demandoient. Il remit à ce Député trois lettres, deux adressées à la ville de Naples, & la troisieme au Duc d'Alcala, toutes trois en date du 10 Mars 1565, par lesquelles il déclaroit qu'on n'établiroit jamais l'Inquisition dans le Royaume de Naples, & que dans les affaires de Réligion, on ne se serviroit d'aucune autre maniere de procéder que de celle de l'ordinaire. Nous dirons ici en passant que sous les Regnes de Philippe III & IV & de Charles II, la cour de Rome fit encore de nouveaux efforts pour introduire à la sourdine l'Inquisition dans Naples, mais que les Napolitains persistant toujours dans le même esprit, ne voulurent jamais permettre qu'on l'y établit. Nous verrons dans la suite de cette histoire l'Edit de Charles VI. à ce sujet.

1565.

Le Duc d'Alcala mourut à Naples le 2 Avril 1571, âgé de 63 ans, & dans la douzieme année de sa Viceroyauté. La prudence & la sagesse de son Gouvernement le firent universellement regretter. Il veilloit continuellement à la conservation, aux plus grands avantages, & à la sureté de l'Etat. Il pourvut de fortes garnisons toutes les villes du Royaume exposées aux attaques des infidèles. Pour la plus grande facilité du commerce il fit construire plusieurs grands chemins, & divers ponts aussi nécessaires que solides, & magnifiques, tels que ceux de la Cava, de la Dovia, le pont de Rialto, & plusieurs autres. Ce fut lui qui pour faire cesser toutes difficultés au sujet des limites du Royaume avec l'Etat Ecclésiastique, fit poser à Portella sur

le chemin de Rome, des limites remarquables en marbre, avec des inscriptions, & par ce moyen rendit les deux territoires distincts l'un de l'autre. Le grand nombre de pragmatiques qu'il a laissées aux Napolitains sont encore une preuve bien authentique de l'extrême attention qu'il donnoit au maintien de la justice, ainsi que de ses connoissances profondes dans la jurisprudence, de la sagesse & de la bonté de son ame, de son amour pour la vertu qu'il protegea, & de sa haine pour le vice qu'il châtia comme il le méritoit. Il eut la gloire d'exterminer les bandits, & de faire régner l'ordre dans tout le Royaume.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Vicerogauté du Cardinal de Granvelle; 1571.

D. Antoine Perenot, Cardinal de Granvelle succéda au Duc d'Alcala dans la Viceroyauté de Naples. Arrivé dans cette ville le 9 Août 1571, il y fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Les peuples étoient bien disposés en sa faveur, & il ne trompa point leur attente. De concert avec D. Juan d'Autriche, fils Naturel de Charles Quint, il réprima l'insolence des infidèles qui ne cessoient de ravager les côtes & les places maritimes du Royaume, mais il ne put les empêcher de se rendre maîtres du Royaume de Tunis, conquis & conservé à grands frais par Charles-Quint pendans l'espace de quarante ans. Il eut encore à repousser les entreprises de la Cour de Rome contre la jurisdiction & les prééminences royales. Enfin après un Gouvernement de quatre ans, le Roi le rappella en Espagne pour l'élever à la charge de Conseiller d'Etat & de président du Conseil suprême d'Italie. Il fut d'autant plus regretté que son successeur, D. Innigo Ropez Urtado de Mendozza Marquis de Mondejar, livré aux flatteries de ceux qui l'approchoient, commit plusieurs fautes d'une imprudence signalée. Il débuta par révoquer plusieurs bons réglemens faits par le Cardinal de Granvelle: ce qui lui fit un ennemi secret de celui ci. Il ne fut pas mieux se concilier l'amitié de D. Juan d'Autriche, qui pensa le poignarder dans une contestation qu'ils eurent ensemble. Il se fit tellement haïr de la Noblesse & du peuple qu'on ne lui tint aucun compte du bien qu'il fit, & qu'on ne manqua pas d'exagérer ses fautes. Le Roi Philippe le rappella en 1579, & envoya en sa place Dom Jean de Zunica Grand Commandeur de Castille, Prince de Pietrapersia, qui faisoit depuis long-temps les fonctions d'Ambassadeur d'Espagne à Rome. Ce Viceroi eut quelque part à l'expédition contre le Portugal par les soins & l'activité avec laquelle il envoya de Naples des secours d'hommes & d'argent pour cette entreprise. Du reste il ne se passa aucun événement bien remarquable sous sa Viceroyauté. Il fit recevoir le Calendrier Grégorien avec quelques restrictions, parce qu'il y avoit remarqué certaines choses préjudiciables aux droits de la Couronne. Il acheva le vaste bâtiment de l'Arsenal de Naples, & y fit faire cette magnifique porte qui regarde le mole. Il établit dans les prisons du Vicariat une infirmerie pour les prisonniers malades: trait d'humanité digne d'être imité. Enfin il laissa aux Napolitains trente & quelques pragmatiques dont la sagesse fera à jamais l'éloge de sa capacité dans l'art de gouverner. Jusqu'à D. Jean de Zunica, la charge de Viceroi se donnoit pour un temps illimité. Ceux à qui on la confioit en jouissoient tant qu'il plaisoit au Souverain. D. Pierre de Tolede en avoit joui pendant plus de vingt ans, jusqu'à sa mort. Philippe II. jugea à propos dans ce temps-ci d'ordonner que la Viceroyauté de Naples ne

Du Marquis de Mondejar. 1575.

De D. Jean de Zunica. 1579.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

s'accorderoit plus dans la suite que pour trois ans (1). En conséquence de ce reglement les trois années de la Viceroyauté du Prince de Pietrapersia étant expirées le 11 Novembre 1582, il revint en Espagne, où le Roi lui témoigna combien il étoit satisfait de son Gouvernement.

Du Duc d'Ossone. 1582.

D. Pierre Giron Duc d'Ossone fut nommé Viceroi de Naples en 1582. Le Roi en lui donnant ce grand Gouvernement voulut tout à la fois récompenser ses services & le dédommager des dépenses immenses qu'il avoit faites pour la gloire & l'avantage de la Couronne d'Espagne dans les Guerres de Grenade, pour la conquête du Portugal, & en d'autres circonstances remarquables. Son esprit altier & méprisant indisposa la Noblesse contre lui: il s'en apperçut, & voulut par des manieres engageantes se reconcilier l'affection des Nobles. Il n'y réussit pas, soit qu'il ne put dompter son caractere, soit que les efforts qu'il fit pour cela lui donnassent un air de contrainte qu'on interpretoit à son desavantage. Le Peuple le chérit davantage. Il exaltoit la justice de son administration. Juge integre, le Duc d'Ossone ne fit jamais acception de personne. Les foibles & les puissans, les pauvres & les riches, les petits & les grands trouvoient dans lui un défenseur incorruptible. Tout entier aux devoirs de sa charge, il expédioit les affaires avec autant de promptitude que de sagacité & de discernement.

Du Comte de Miranda. 1586.

D. Jean de Zunica Comte de Miranda succéda au Duc d'Ossone dans la Viceroyauté de Naples. Il se rendit dans cette ville au mois de Novembre 1586, où il fut reçu avec les démonstrations de joie que méritoit la haute reputation de prudence & de bonté dont il jouissoit. Les bandits commençoient alors à faire beaucoup de ravages dans le Royaume. Les réglemens faits sous les Viceroyautés précédentes n'étoient point un frein capable de reprimer l'audace insolente & cruelle de ces scélerats. Bénoit Mangone qui se faisoit appeller le Roi Marcone de Calabre, & Marc Sciarra qui prenoit aussi le titre de Roi de la Campagne, se rendoient fameux par toutes sortes de crimes. Le Comte de Miranda réussit à faire arrêter le premier. Ce Chef de bandits fut traîné sur un chariot par les rues de Naples, on le déchira avec des tenailles, & le 17 Avril 1587 il fut conduit sur la place du marché où frappé à coups de Marteau il finit sur une roue ses jours souillés de forfaits. Sciarra qui commandoit plus de six cens voleurs & qui depuis plus de sept ans ravageoit le Royaume de Naples & l'Etat Ecclésiastique, fut tué par un de ses compagnons, qui pressé par les remords que lui causoit une vie si détestable, voulut par ce meurtre réparer une partie des maux qu'il avoit faits, ou du moins empêcher qu'il ne s'en fît davantage dans la suite. Ainsi la terre fut purgée de ces deux monstres. Le Comte de Miranda ne fut point rappellé au bout de ses trois ans; il fut continué six autres années de suite desorte que sa Viceroyauté dura neuf ans, & ne finit qu'en 1595, qu'il partit de Naples pour l'Espagne, accompagné des regrets de tout le peuple.

Le

(1) Les lettres patentes accordées au Duc d'Ossone, portent *ad unum triennium a dis Captæ possessionis computandum*, Lunig *Tom.* II. *p.* 1358.

Le Gouvernement de D. Henri de Guſman Comte d'Olivarès, ſucceſſeur du Comte de Miranda, ne fut pas moins juſte que le précédent, mais il fut encore plus auſtere. Les Eſpagnols lui donnoient le nom de *Gran Papeliſta*, qui ſignifie un homme toujours entouré de papiers & d'écritures, & ſans ceſſe occupé d'affaires. Il s'étoit montré tel dans les divers emplois du miniſtere qu'il avoit remplis avec beaucoup de gloire. Il étoit ennemi des danſes, des comédies, fêtes & autres divertiſſemens de cette eſpece. Il ſupprima toutes les fêtes que ſes prédéceſſeurs étoient en uſage de donner dans leur palais; mais il donnoit audience à tout le monde & à toute heure, & il veilloit avec le plus grand ſoin à ce que la juſtice fût adminiſtrée avec toute la droiture poſſible, & en même temps avec la plus grande ſévérité. Les moindres fautes étoient punies; c'étoit, ſelon lui, un moyen ſûr de n'en avoir point de grandes à punir. On n'entendit guere parler de bandits ni de voleurs pendant ſon gouvernement, & les campagnes, jouirent d'une ſureté parfaite. L'abondance fleurit dans le Royaume. La mort de Philippe II. fut cauſe que la Viceroyaute du Comte d'Olivarès ne fut pas auſſi longue qu'elle l'eût été probablement ſans cet événement. Il ne poſſéda cette charge que quatre ans étant reparti pour l'Eſpagne le 19 Juillet 1599, lorſque Philippe III. lui eut nommé un ſucceſſeur, comme nous le verrons lorſque nous aurons parlé ſuccintement des affaires de la Sicile.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Du Comte d'Olivarès. 1595.

Dom Garſie de Tolede, nommé Viceroi de Sicile en 1565, ſecourut, Malte que Soliman faiſoit aſſiéger. Il y conduiſit lui-même ſix mille hommes, & par ce renfort contraignit les Turcs à lever le Siege. Cette action mémorable ne lui fit pas autant d'honneur qu'elle lui en auroit pu faire, parce qu'il tarda trop à ſecourir les Chevaliers qui le preſſoient vivement de ne les pas laiſſer plus long temps dans le péril qu'ils couroient. Mais il avoit agi par les ordres du Roi, & ſa lenteur en cette occaſion ne devoit être imputée qu'au Miniſtre d'Eſpagne. Il en porta néanmoins la peine. Philippe II. parut en rejetter tout le blâme ſur ſon Viceroi qu'il rappella ſans lui donner aucune marque de ſa faveur, ne l'employant dans aucune affaire & le laiſſant vieillir à Naples dans une vie obſcure.

D. Garſie de Tolede ſecourt Malte.

La Viceroyauté de Sicile fut donnée en 1568 à Dom François Ferdinand d'Avalos Marquis de Peſcara qui établit à Palerme en 1570, une Académie de Belles-Lettres ſous le titre d'*Academici acceſi*. Il mourut en 1571, & la Sicile fut gouvernée par des Préſidens juſqu'à l'an 1577 que Marc-Antoine Colonne Duc de Tagliacozzo, y fut envoyé avec la qualité de Viceroi, & fut rappellé en 1584. Dom Diege Henriquez de Guſman comte d'Alba Deliſta fut nommé à ce Gouvernement en 1585. Son adminiſtration dura ſix ans, & elle n'offre aucun événement remarquable que l'Epidémie qui déſola la Sicile la derniere année de ſa Viceroyauté. L'année ſuivante, c'eſt-à-dire en 1592, les Siciliens eurent pour Viceroi D. Henri de Guſman Comte d'Olivarès, le même dont nous avons parlé ci-deſſus, & qui paſſa en 1595 à la Viceroyauté de Naples, laiſſant pour Préſident de Sicile D. Jean Ventimille Marquis de Geraci, qui le fut juſqu'à l'an 1598, que D. Bernardin de Cerdinès Duc de Machéda, fut nommé Viceroi.

Vicerois de Sicile.

Philippe II. mourut le 13 Septembre de la même année, & Philippe III. ſon fils lui ſuccéda. Il gouverna la Sicile comme ſes prédéceſſeurs par des Vi-

Philippe III, *Roi de Naples & de Sicile.* 1598.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

cerois, ſavoir le Duc de Machéda juſqu'au 16 Septembre de l'an 1601 qu'il mourut à Palerme; D. Lorenzo Ivarès de Figueroa & de Cordoue depuis 1602 juſqu'à 1606 qu'il fut rappellé de Sicile pour aller en Allemagne en qualité d'Ambaſſadeur; D. Jean Fernandes Paceco, Marquis de Vigliena & Duc d'Eſcalone depuis l'an 1607 juſqu'en 1610; le Duc d'Oſſone depuis 1612 juſqu'à l'an 1616 qu'il paſſa à la Viceroyauté de Naples; D. François Comte de Caſtro 1616 juſqu'en 1622.

Condamnation du Tome XI. des Annales de Baronius.

Pendant tout ce temps, l'hiſtoire de Sicile n'offre rien de bien intéreſſant, ſinon la condamnation du tome onzieme des Annales du Cardinal Baronius. Ce ſavant, par complaiſance pour le Pape avoit inſéré dans ce Volume une longue déclamation contre le tribunal de la Monarchie de Sicile. Nous rappellerons ici au Lecteur ce que c'eſt que ce Tribunal fondé ſur une Bulle d'Urbain II. (1). Le Juge en eſt commis par le Roi, comme Légat du Saint-Siege, & il exerce la Juriſdiction Eccléſiaſtique, comme repréſentant le Roi en cette qualité de Légat & avec ſubordination au Saint-Siege. Il connoît de toutes les cauſes Eccléſiaſtiques civiles & criminelles, non en premiere inſtance, mais ſur les appellations ou les plaintes qui lui ſont portées des jugemens des ordinaires, & a droit de connoître en premiere inſtance des cauſes des exempts, & de tous ceux qui n'ont point d'autre ſupérieur que le Saint-Siege. Les appellations des Evêques ne ſont point portées avant que d'avoir été jugées par les Archevêques. Si les ſentences portent excommunication contre les appellans, le Juge de la Monarchie eſt en poſſeſſion d'en donner l'abſolution avec la clauſe *cum reincidentia*, qui eſt ce qu'on appelle en France *abſolutio ad cautelam*, qui n'a d'autre effet que de rendre les perſonnes capables de jouir de ce droit. Le Juge de la Monarchie reçoit au nom du Saint-Siege les griefs des accuſés ou condamnés. Il inſtruit le procès & juge de la validité ou de l'invalidité, de la juſtice des jugemens rendus par l'ordinaire, ou du fond de la cauſe même. Dans les affaires qui ſont portées devant lui en premiere inſtance, s'il prononce la nullité de la ſentence, elle demeure ſans effet, ſi au contraire il la déclare juridique, il renvoie pour la ſatisfaction & l'abſolution aux ordinaires, & en cas d'appel dans les ſentences rendues en premiere inſtance, par le Juge de la Monarchie, le Viceroi nomme d'autres juges pour prononcer ſur l'appel juſqu'à trois ſentences conformes, ſuivant les regles du droit. Dans les cauſes qui ne peuvent pas être jugées ſur les lieux, ou qui doivent être portées par appel à la perſonne du Pape, les parties peuvent ſe pourvoir à Rome avec la permiſſion du Roi, ou de ſon Viceroi. Le Juge de la Monarchie a droit de connoître des appellations ordinaires *per viam gravaminis*. Tel eſt en ſubſtance le privilege & la Juriſdiction du fameux Tribunal de la Monarchie de Sicile; Ou du moins, il étoit tel dans ſon origine (2): car la Cour de Rome n'avoit pas tardé à ſe repentir d'avoir accordé de ſi amples pouvoirs aux Souverains de la Sicile, & en conſéquence de les violer en toutes les circonſtances, où elle croyoit le pouvoir faire ſous quelque prétexte plauſible.

(1) L'Authenticité de cette Bulle à été revoquée par le Cardinal Baronius; Du Pin a répondu à ſes difficultés dans ſa Défenſe de la Monarchie de Sicile.

(2) Du Pin, Défenſe de la Monarchie de Sicile.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Sous le regne de Philippe II, pendant la Viceroyauté du Duc d'Alcala, les entrepriſes des Papes ſur l'autorité royale & la Monarchie de Sicile étoient parvenues à un tel excès que le Roi ſe plaignit hautement au Saint-Pere que ſes commiſſaires Apoſtoliques envoyés dans le Royaume de Naples, ſoit à tître de viſiteurs, ſoit pour d'autres cauſes, refuſoient de prendre l'*Exequatur Regium*; qu'ils défendoient ſous peine de cenſures qu'on y impoſât de nouveaux péages, ou de nouvelles gabelles, d'où les peuples prenoient occaſion d'en refuſer le paiement: il lui fit repréſenter qu'en matiere de Jurisdiction, il avoit, comme Roi de Naples, des privileges anciens du Saint-Siege, des raiſons légitimes, des tîtres, & une poſſeſſion immémoriale, qui en régloient l'étendue; que l'autorité Pontificale devoit être tempérée par la juſtice qui ne privoit perſonne de ſes droits ſur-tout les Princes de ce qui leur appartenoit dans le gouvernement politique: que la clauſe de la bulle par laquelle le Pape s'attribuoit la connoiſſance des procès criminels contre les Clercs, ſembloit attaquer directement la Monarchie de Sicile, autoriſée par des privileges apoſtoliques, & confirmée par une très ancienne poſſeſſion; que d'ailleurs il y avoit encore donné atteinte en nommant un Nonce & défenſeur de la foi Catholique en Sicile (1), en deçà & au delà du Phare; qu'introduire ainſi un Nonce en Sicile, c'étoit attaquer le tribunal de la Monarchie, puiſque le Roi y étoit Légat né du Saint-Siege, & en cette qualité défenſeur & protecteur naturel de l'Egliſe & de ſes immunités (2).

La cour de Rome avoit répondu foiblement à ces griefs & ſeulement par des recriminations, en ſe plaignant de ſon côté qu'à Naples on n'exécutoit ni le concile de Trente ni les diplomes apoſtoliques, ou bien tantôt en taxant de fauſſeté la Bulle d'Urbain II. en faveur de Roger I, & tantôt en l'interprétant ſuivant ſes idées. Cependant les choſes étoient reſtées ſur le même pied; ſeulement par condeſcendance pour le Pape, Philippe II. avoit établi que le Juge de la Monarchie qui avoit toujours été un Laïque ſeroit déſormais un Eccléſiaſtique. Cette affaire n'ayant donc point été terminée, le Cardinal Baronius, comme nous l'avons dit, inféra à la priere du Pape, dans ſes Annales ſous l'an 1097, une diſſertation contre cette Monarchie, qui força la Cour d'Eſpagne de condamner, par un Edit du 3 Octobre 1610, l'écrit de Baronius comme téméraire & contraire à la vérité hiſtorique „ étant cer„ tain, dit le Roi dans cet Edit, que nos prédéceſſeurs ont joui de ces pré„ rogatives avec le conſentement exprès & tacite des Papes qui ont voulu en „ cela reconnoître les bienfaits des premiers Rois de Sicile qui avoient ren„ du ce Royaume à l'Egliſe après avoir chaſſé les Sarraſins & y avoir ſi „ puiſſamment établi l'autorité & la Majeſté du Siege Apoſtolique, qu'il n'y „ à aucun endroit dans le monde Chrétien où elle fleuriſſe plus purement & „ plus catholiquement. C'eſt pourquoi, continue le Roi, pour remédier „ au mal que pourroit faire ce livre, & pour ſatisfaire à notre devoir, après „ en avoir communiqué avec notre conſeil, nous défendons à toutes perſon„ nes de vendre, ni acheter, ni lire, ni retenir l'onzieme tome des Annales „ du Cardinal Baronius où cette diſſertation ſe trouve, ſous peine pour la

(1) Paul Odéscalchi.

(2) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* IV.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

„ premiere fois de cinq cens Piſtoles d'amende, & pour la ſeconde fois ſous
„ la même peine & outre ce le banniſſement de cinq ans, qui augmentera
„ de la moitié, s'il eſt enfreint par un Noble, & ſi le coupable ne l'eſt pas,
„ il ſera envoyé aux galeres." (1)

Conjuration. 1600.

Pendant le regne de Philippe III, le Royaume de Naples eut quatre Vicerois. D. Ferdinand Ruiz de Caſtro, Comte de Lemos, fut le premier. Il eut la gloire de diſſiper la conjuration que Thomas Campanella, Moine Dominicain tramoit en Calabre en 1600. La Cour de Madrid tiroit des ſommes immenſes du Royaume de Naples, & il commençoit à s'épuiſer d'argent, & même d'hommes: car la culture des terres & les emplois de la vie civile, les arts & les métiers en manquoient. Sous Alphonſe V, on n'impoſoit dans le Royaume de Naples pour tout ſubſide que ſix Carlins par feu. Ferdinand I. ſon fils l'augmenta d'abord de cinq Carlins, & enſuite peu à peu il le porta juſqu'à ſoixante-ſix, ce qui produiſoit trois millions d'or. L'Empereur Charles-Quint tira des Napolitains cinq millions en dix dons, Philippe II. en avoit tiré trente millions (2) en vingt deux dons. Les nobles & le peuple murmuroient également de ſe voir obligés de payer des ſommes ſi exceſſives. Thomas Campanella, échappé des priſons de l'Inquiſition, échauffé ſans-doute par les murmures de ceux qui taxoient le Gouvernement des Rois d'Eſpagne & de leurs Vicerois, de tyrannie à l'égard des Napolitains, forma le projet de faire ſecouer ce joug inſupportable à tout le Royaume. Retiré dans un petit couvent obſcur à Stilo ſa patrie, où il s'adonnoit à l'aſtrologie, il perſuada aux moines ſes confreres, que les aſtres dont il ſavoit interpréter les mouvemens, prédiſoient une grande révolution pour l'année 1600, ſur-tout dans le Royaume de Naples & dans la Calabre, qu'il étoit appellé lui même par la volonté de Dieu à être le chef de cette révolution, qui devoit changer le Royaume, opprimé par les Vicerois, en une heureuſe république; qu'il avoit pour exécuter cette entrepriſe deux grands moyens, la langue & les armes; qu'avec le premier de ces moyens, (la langue) il falloit prêcher la liberté contre la tyrannie des Princes, afin d'exciter le Peuple à ſecouer le joug; que quant aux armes il ſe flattoit d'avoir facilement celles des bandits, & de ceux qui étoient bannis, que la populace excitée briſeroit les portes des priſons d'où les criminels délivrés ſe joindroient au peuple ſous l'enſeigne de la liberté; que divers Seigneurs ſéculiers & Eccléſiaſtiques les ſeconderoient; que la flotte Turque appellée à leur ſecours acheveroit l'entrepriſe. Un certain Pere Denis Ponzio de Nicaſtro fut un des plus ardens à épouſer le projet de Campanella, dans lequel entrerent plus de trois cens Religieux tant Auguſtins que Dominicains & Cordeliers. Déjà les Conjurés avoient pluſieurs Châteaux à leur diſpoſition. La Contagion avoit gagné pluſieurs Villes & Terres tant de la Calabre que de la Province voiſine: Stilo avec les hameaux qui en dépendent, Catanzaro, Squillace, Nicaſtro, Cerifalco, Taverna, Tropéia, Reggia & ſes hameaux; Coſence, Sainte-Agathe, Caſſano, Caſtrovillari, Terre neuve & Satriano;

(1) Hiſt. Générale de Sicil. Par Mr. de B. *Tom.* II. Du Pin Défenſe de la Monarchie de Sicile, *ch.* X.

(2) Philippe III & Philippe IV. depuis 1628 juſqu'en 1647, exigerent juſqu'à cent millions.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

les Evêques de Nicaſtro, de Girace, de Melito, & quelques Barons Napolitains s'étoient laiſſé ſéduire. Dix-huit cens bannis raſſemblés étoient prêts à agir au premier ſignal. Campanella avoit fait un traité avec le Bacha Cicala pour obtenir le ſecours de ſa flotte, au moyen de diverſes Forteresſes & Terres que le chef des Conjurés lui promettoit dans ſa nouvelle république. La flotte devoit ſe montrer au mois de Septembre, & dès qu'on l'appercevroit, le ſoulèvement devoit ſe faire, en criant liberté & tuant les Officiers du Roi.

Telles étoient les meſures priſes par Campanella & les autres Conjurés, lorſque cette trame fut découverte par deux d'entre eux que le repentir, ou plutôt l'eſpoir de quelques récompenſes porta à trahir le ſecret dont ils étoient dépoſitaires & complices. Tabio de Lauro & Jean Baptiſte Blibia vinrent trouver D. Louis Xarava Avocat Fiſcal dans la Calabre-Ultérieure, & lui découvrirent tout ce qu'ils ſavoient. Celui-ci, envoya leurs dépoſitions au Viceroi. On pourſuivit ſecrétement, & bientôt publiquement, les Conjurés. On en arrêta un grand nombre, entre autres Campanella & le Pere Denis, quoique déguiſés l'un & l'autre. Le 14 de Septembre le Bacha Cicala parut avec trente galeres au Cap de Stilo, conformément au traité. Surpris de ne voir aucun effet des mouvemens que les Conjurés lui avoient fait eſpérer, il ſe douta que la conſpiration avoit été découverte; & trouvant toutes les Places maritimes bien gardées, il ſe retira dans la Baie de Saint Jean, d'où, après quelques jours, il fit voile pour le Levant.

Le Comte de Lemos fit écarteler vifs deux des Conjurés, & pendre quatre autres. Le Pere Denis appliqué à la plus ſévere de toutes les tortures la ſoutint avec fermeté ſans laiſſer ſortir une parole de ſa bouche. Campanella confeſſa des choſes ſi contradictoires & ſi extravangantes qu'il fut regardé comme un fou, & condamné à une priſon perpétuelle, d'où cependant il trouva le ſecret de ſortir dans la ſuite. Ainſi ſe diſſipa cette conſpiration.

Viceroyauté du Comte de Benavente. 1603.

Au Comte de Lemos mort à Naples le 19 Octobre 1601, ſuccéda D. Jean Alphonſe Pimentel d'Errera Comte de Benavente qui gouverna le Royaume pendant un peu plus de ſept ans, donnant une application continuelle à la droite adminiſtration de la juſtice, réprimant avec ſuccès les courſes & les pillages des Turcs, faiſant pourſuivre & punir les bandits qui ne ceſſoient de commettre de fréquens ravages. Mais le plus difficile de ſes emplois étoit d'empêcher le peuple de ſe révolter. Les dons immenſes & réiterés que le Roi exigeoit des Napolitains, les impoſitions dont ils étoient ſurchargés avoient indiſpoſé les habitans au point qu'ils ne pouvoient plus entendre parler de nouvelles taxes & de levées. Les beſoins de la Cour ne finiſſoient point, une demande de nouveaux ſecours ſuccédoit immédiatemant à l'autre & fatiguoit le peuple. Il ſe révolta pluſieurs fois. Ces troubles à la vérité n'eurent pas de ſuites, mais ils préſageoient quelque ſoulèvement général quand la fermentation des eſprits ſeroit portée à un degré plus violent. Ce fut dans ces circonſtances pénibles qu'éclata la prudence du Viceroi.

De D. Pierre, Comte de Lemos. 1610.

Le Gouvernement de D. Pierre Fernandez de Caſtro, Comte de Lemos, fils de Ferdinand Comte du même nom, qui avoit été auſſi Viceroi de Naples, ſera à jamais mémorable dans les annales de ce Royaume, par le luſtre qu'il donna à l'Univerſité, par les réglemens qu'il fit pour la faire fleurir,

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Généreux protecteur des Sciences qu'il avoit lui-même cultivées avec ſuccès, il ne négligea rien de tout ce qui pouvoit contribuer à y donner de la célébrité. Le célébre Fontana donna le plan d'un bâtiment magnifique que le Viceroi fit élever pour l'Univerſité, il la pourvut de bons profeſſeurs, & porta enſuite ſes ſoins ſur ce qui regardoit les Officiers chargés de la gouverner, réglant tout de la maniere la plus avantageuſe à l'avancement des Sciences, & ne ceſſant de combler de biens les ſavans & les gens de lettres. Il quitta Naples le 8 Juillet 1616 pour aller en Eſpagne exercer la charge de Préſident du Conſeil ſuprême d'Italie.

Du Duc d'Oſſone. 1616.

D. Pierre Giron, Duc d'Oſſone paſſa dans la même année de la Viceroyauté de Sicile à celle de Naples. Après avoir fait diverſes expéditions dans la mer Adriatique contre les Vénitiens, à qui il portoit une haine particuliere, il conçut le projet de ravager Veniſe, & d'y mettre le feu. Ce complot échoua parce qu'il fut découvert. Un Viceroi ſi intrigant donna des ombrages à la Cour de Madrid. On examina ſa conduite, en voulut le revoquer, & l'on découvrit qu'il formoit ſous main une nouvelle Conſpiration pour ſe perpétuer dans le Gouvernement de Naples en s'emparant du Royaume. Philippe III. lui nomma un ſucceſſeur & le rappella. Ainſi le temps lui manqua pour exécuter ſon projet. Le regne de Philippe III. étant celui des favoris, ſecondé par le Duc d'Uzeda & par d'autres amis & parens qu'il avoit à la Cour, il parvint à ſe diſculper de ce dont il étoit chargé. Ce ne fut que ſous le regne ſuivant qu'on examina judiciairement les charges envoyées contre lui par le Cardinal Borgia ſon ſucceſſeur; & il fut trouvé coupable. On l'arrêta, on le conduiſit dans le Château d'Almeda où il mourut de chagrin après une longue priſon.

PHILIPPE IV. *Roi des deux Siciles. 1621.*

Philippe III. étant mort le 31 Mars 1621, Philippe IV. ſuccéda à tous ſes Royaumes. Pendant le long regne de celui-ci les Royaumes de Naples & de Sicile furent un théatre de grands & funeſtes événemens qui acheverent de les épuiſer. Le Cardinal Borgia avoit été rappellé de la Viceroyauté de Naples quelque temps avant la mort de Philippe III. Le nouveau Roi envoya D. Antoine Alvarez de Tolede Duc d'Albe pour gouverner ce Royaume qui, pendant ſa pénible adminiſtration, éprouva toutes ſortes de malheurs; le décri d'une monnoie, nommée Zannette, porta un préjudice immenſe aux banques publiques qui en avoient pour quatre millions quatre cens mille ducats, le commerce ſouffrit un total dépériſſement, il y eut une grande diſette de vivres en 1624 & de nouvelles levées faites d'hommes & d'argent dont l'Eſpagne étoit toujours avide; on eut à ſupporter les courſes & les pirateries des Turcs, & pour ſurcroit de maux, des tremblemens de terre en 1626 & 1627 ſe firent ſentir dans Naples & dans diverſes parties du Royaume, & qui dans la Pouille ſur-tout renverſerent des Bourgs & des Villages entiers, au point que n'étant pas poſſible d'enterrer tous les hommes qui périrent ſous leurs ruines, on fût obligé de brûler leurs corps, afin de préſerver l'air de la contagion qu'ils auroient occaſionnée. On peut juger par ces détails combien la Viceroyauté du Duc d'Albe fut remplie de peines & d'inquiétudes.

Déplorable état du Royaume de Naples.

1629.

Celle de D. Ferrant Afan de Rivera Duc d'Alcala, qui vint le remplacer en 1629, ne le fut pas moins; aux fléaux qui ravageoient déjà le Royaume, ſe joignirent, pour comble de malheurs, les entrepriſes de la Cour de Rome

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

sur les droits de la Jurisdiction Royale. Le Duc d'Alcala trop foible, ne sut point réprimer efficacement les insolences du Clergé. D. Emmanuel de Guſman Comte de Montercy qui prit poſſeſſion de la Viceroyauté en 1631, sut mieux faire tête aux Eccléſiaſtiques, & malgré le tonnerre du Vatican, il soutint avec fermeté les privileges de la Couronne. D'ailleurs son gouvernement fut exceſſivement onéreux aux peuples. Pour en juger, il suffit de dire qu'il tira du Royaume plus de cent mille hommes de troupes tant Cavalerie qu'Infanterie qui furent armés, équippés & expédiés aux frais des Napolitains, qu'il leva pour trois millions & demi d'écus de nouvelles impoſitions, outre les ſommes conſidérables qui furent employées aux fortifications des Places du Royaume, aux expéditions des armées navales, à la conſtruction de ſix vaiſſeaux de guerre & de quelques galeres.

1631.

Plaintes des Napolitains. 1638.

Sous la Viceroyauté de D. Ramire Guſman Duc de Medina Las Torres, nommé à ce Gouvernement en 1637, le Royaume de Naples ſe trouva dans un état ſi violent, que pour éviter que les peuples ſurchargés ne ſe portaſſent au deſeſpoir & aux excès qui l'accompagnent, on réſolut d'envoyer en Cour, implorer la clémence du Roi, le ſupplier d'apporter quelque remède à de ſi grands maux, de diminuer les impôts, de laiſſer reſpirer les Napolitains, ſans en exiger de nouvelles contributions en hommes & en argent. Le Viceroi approuva cette démarche, dont il ſentoit mieux que perſonne la juſtice & la néceſſité. Hector Capecelatro fut nommé pour cette députation. On ignore ſi elle eut quelque bon effet; mais à en juger par les diſpoſitions de la Cour, il eſt à croire qu'on donna de bonnes paroles à ce député & qu'on ſe mit peu en peine de les tenir.

Conjuration.

Cependant le mécontentement univerſel des Napolitains étoit connu chez l'étranger, en France ſur-tout où l'on projettoit d'en profiter en faiſant une irruption dans le Royaume de Naples. Le Marquis de Cœuvres, Ambaſſadeur du Roi de France à Naples, Jules Mazarin, pour lors ſimple prélat, & dans la Suite Cardinal & premier Miniſtre de cette Couronne, avoient formé une Conjuration avec le Marquis d'Acaja noble Napolitain pour ſurprendre Naples. Déjà l'on en concertoit dans Rome les moyens, lorſqu'un des Conjurés en révéla le ſecret au Viceroi. Le Marquis d'Acaja fut arrêté & on lui fit ſon procès. Il fut dépouillé de ſon titre, puis de l'habit de Chevalier de Malte, & eut la tête tranchée ſur un échaffaud. Cette Conjuration découverte n'empêcha pas les François de tenter une deſcente ſur les côtes en 1640: elles étoient ſi bien gardées qu'ils furent obligés de ſe retirer ſans avoir pu mettre un homme à terre.

1642.

D. Jean Alphonſe Henriquez, Amiral de Caſtille vint à Naples avec la qualité de Viceroi en 1644. Il ne tarda pas à s'apperçevoir de l'état déplorable auquel le Royaume étoit réduit. Le mal étoit extrême, & il ſentoit qu'à la premiere demande de la Cour, il étoit comme impoſſible d'éviter un ſoulèvement. Il fit tout ce que la prudence exigeoit de lui dans une circonſtance ſi délicate. Il ne pouvoit ſe réſoudre à ajouter de nouvelles calamités aux calamités préſentes. Lorſque les Miniſtres d'Eſpagne le preſſerent d'exiger de nouveaux dons, il leur répondit qu'il falloit plutôt penſer à ſoulager la miſere des Napolitains. Cette réponſe déplut; on le força de mettre un impôt ſur les loyers des Maiſons. Ce que le Viceroi avoit prévu arriva.

La populace ſe ſouleva dès qu'on ſe mit en devoir de lever cette nouvelle taxe. Il en fit ſuſpendre la perception, & rendit compte à la Cour de ce qui arrivoit. Sa conduite fut taxée de foibleſſe. Il demanda ſon rappel. On nomma le Duc d'Arcos pour le remplacer.

Vicerois de Sicile.

La Sicile fut affligée de la peſte dans les années 1624, 1625 & 1626. Ce terrible fléau lui enleva ſon Viceroi, (1) le Prince Emmanuel Philibert de Savoie, qui avoit ſuccédé au Duc de Caſtro en 1622. D. Antoine Pimentel Marquis de Tavara fut nommé Viceroi de Sicile l'an 1626: il mourut l'année ſuivante & fut remplacé par D. François Fernandez de la Cueva Duc d'Albuquerque. Celui-ci remit le gouvernement entre les mains du Duc d'Alcala en 1632. La Sicile étoit alors ravagée par les bandits: le Duc d'Alcala les pourſuivit avec une ſévérité qui réprima leur inſolence. A cette occaſion, il ſe nommoit le vengeur implacable des crimes. Il quitta la Viceroyauté en 1635, & la Sicile fut gouvernée par le Duc de Moncade juſqu'en 1639 que D. François de Mello Duc de Bragance en fut nommé Viceroi. Dom Alphonſe Henriquez de Capréra Grand Amiral de Caſtille lui ſuccéda en 1641, & eut lui-même pour ſucceſſeur, en 1644, Dom Pietro Faxardo Xunica Réqueſens Marquis de Los Velés.

Troubles en Sicile. 1647.

En 1647, la récolte fut peu abondante en Sicile; cependant par une imprudence impardonnable; le Préteur de Palerme, jugea à propos, pour payer les dettes publiques, d'augmenter l'impôt ſur le blé. Le peuple fut ſur le point de ſe ſoulever, le Magiſtrat l'appaiſa en diminuant l'impôt, mais il fit diminuer le poids du pain. Le peuple alors courut aux armes, & remplit la ville de trouble & de confuſion. Il ſe choiſit un Capitaine-Général, Joſeph d'Aleſſi, homme de baſſe extraction, chaſſa le Marquis de Los Velès de ſon Palais, puis de la Ville, & ne conſentit à l'y recevoir qu'après en avoir obtenu, par un traité ſolemnel des privileges & des exemptions qui, dit un Hiſtorien, auroient été regardés comme exceſſifs même dans une République. Cependant le peuple inconſtant tua ſon Capitaine-Général ſous prétexte qu'il eut pu faire un traité encore plus avantageux. La mort du Viceroi arrivée preſque dans le même temps livra la ville à de nouveaux deſordres. Le Marquis de Monte Allegro, qu'il avoit nommé Préſident ſouffrit tout d'une populace mutinée pour ne pas achever de mettre la Sicile en combuſtion. Mais le Cardinal Trivulce que la Cour envoya pour Viceroi, appaiſa les troubles & fit rentrer les Siciliens ſous l'obéiſſance (2).

Le feu de la révelte ſe communique à Naples.

Le feu de la révolte s'étoit communiqué juſqu'à Naples & y produiſoit encore de plus grands ravages. Le Duc d'Arcos avoit mis un impôt ſur les fruits. Le peuple en murmuroit & en demandoit la ſuppreſſion avec des inſtances qui annonçoient une ſédition. Le Viceroi craignant de plus grands mouvemens, vouloit lui accorder ſa demande, mais il cherchoit quelqu'autre impôt qui fut moins onéreux que celui-là, & dont le produit fut à peu près égal. Tandis qu'il déliberoit ſur cet objet avec les principaux officiers

(1) Il mourut dès 1624, le troiſieme jour d'Août.

(2) Après avoir découvert deux conſpirations tramées contre lui, & fait éxécuter les Chefs.

officiers municipaux, le peuple se choisit pour chef, un jeune homme du plus bas état, nommé Thomas Aniello, & la révolte éclata. On saccagea le bureau de l'impôt, on chassa les commis à coups de pierres, & l'audace augmentant avec la fureur, on attaqua les autres bureaux des fermes; on courut au palais du Viceroi qui eut de la peine à échapper à la fureur du peuple. Il ne se sauva qu'à la faveur de l'argent qu'il jetta à ceux qui le poursuivoient, lesquels s'étant arrêtés pour le ramasser, lui donnerent le temps de se retirer dans le couvent de Saint-Louis. De cette retraite il fit publier un Edit portant suppression de l'impôt sur les fruits. Le peuple n'en devint que plus séditieux. Il demanda qu'on ôtât également tous les impôts, & qu'on lui remît les patentes des privileges accordés par Charles-Quint. Thomas Aniello, couvert de haillons, monté sur un échauffaud en guise de trône, & portant un épée pour sceptre, étoit l'ame de tout ce tumulte. Il étoit à la tête de cent cinquante mille Napolitains, armés de différentes manieres, & tous également formidables parce qu'ils étoient animés par le desespoir que cause l'extrême misere. Le Viceroi n'eut d'autre parti à prendre que celui de tout accorder. Par la médiation du Cardinal Filomarini, Archevêque de Naples, le Duc d'Arcos souscrivit à un traité solemnel par lequel on abolissoit généralement toutes les impositions établies depuis les exemptions accordées par l'Empereur Charles-Quint, & l'on défendoit d'en introduire aucunes autres à l'avenir; par ce même traité on accordoit encore l'égalité des suffrages entre la Noblesse & le peuple; on promettoit que tout ce qui s'étoit passé seroit oublié, & enfin que pendant les trois mois qu'il falloit attendre pour recevoir du Roi la ratification de ces conditions, le peuple resteroit armé. L'observation en fut solemnellement jurée dans l'Eglise des Carmes par le Viceroi en présence du Cardinal Archevêque, & de Thomas Aniello qui y intervint comme Chef du peuple très-fidèle (1).

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Ce succès enfla la vanité d'Aniello, au point qu'il se rendit insupportable à ceux qui l'avoient mis à leur tête. Ils commencerent à rougir de leur choix, & ils le massacrerent avec quelques autres de ses principaux confidens. Sa tête fut clouée à un poteau, & le peuple parut se repaître avec plaisir de ce spectacle. Ce même peuple toujours bizarre & inconstant se souleva de nouveau quelques jours après à l'occasion de quelques artisans qui furent maltraités par des Nobles. Alors le Cadavre d'Aniello fut déterré, & joint à sa tête, on l'exposa avec des cierges allumés dans la même Eglise où il avoit été massacré, & on lui fit de magnifiques funérailles avec tous les honneurs qu'on rend aux Commandans généraux. En même temps on s'empara de la grosse tour des Carmes, & lon se rendit maître de plusieurs portes qui dominoient sur le port & d'où l'on pouvoit se garantir de l'Artillerie des Châteaux.

Le Duc d'Arcos se retira dans le Chateau-neuf, & le trouvant dépourvu de tout ce qui étoit nécessaire pour s'y défendre contre ce peuple révolté, & les Napolitains se disposant à l'attaquer, il se vit dans la nécessité de faire un second traité encore plus onéreux & plus humiliant que le pre-

(1) Lunig, *Tom.* II. *p.* 1368. *Histoire Civile du Royaume de Naples*, Par Giannone, *Liv.* XXXVII. *ch.* II.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

mier (1). Les Provinces qui avoient toutes le même sujet de mécontentement que la Capitale devinrent bientôt aussi un théatre de troubles & de carnages. Alors on leva l'étendart de la rebellion. On osa demander au Viceroi qu'il remit les Châteaux, & sur son refus, on se mit en devoir de les assiéger. Le peuple se choisit un Chef ou Capitaine Général. Ce fut François Toraldo Prince de Massa qui s'étant chargé de cette commission imprudente de concert avec le Viceroi, différa sous divers prétextes l'attaque des Châteaux, & donna des ordres si extraordinaires qu'on le soupçonna de trahir la cause du peuple, au lieu de la soutenir; il fut inhumainement massacré. On choisit à sa place Janvier Annese, homme de basse naissance, élevé dans la profession des armes, & connu pour un scélérat adroit & hardi dans le crime.

Aussi-tôt que la Cour fut instruite de ce qui se passoit dans le Royaume de Naples, le Roi y envoya en diligence une armée Navale sous le commandement de D. Juan d'Autriche son fils naturel. La flotte jetta l'ancre près le rivage de Sainte Luce le 1er. Octobre de la même année 1647: elle consistoit en vingt-deux galeres & quarante vaisseaux, avec seulement quatre mille soldats, & d'ailleurs elle étoit mal pourvue de provisions. D. Juan d'Autriche ayant concerté avec le Viceroi, les moyens de faire rentrer les Napolitains dans leur devoir, on résolut d'employer la force. On commença par ordonner au peuple de mettre bas les armes. Et comme on s'attendoit qu'il n'en feroit rien, on ordonna le débarquement de trois mille soldats qui allerent occuper les postes les plus élevés & les mieux situés. En même temps, on fit jouer toute l'artillerie des Châteaux & de la flotte sur la ville. Ce tonnerre continuel épouvanta d'abord les habitans. Mais bientôt devenus plus furieux que jamais, quand ils virent que le feu des Espagnols se rallentissoit ou même cessoit en quelques endroits, parce qu'ils manquoient de poudre, ils se porterent aux derniers excès. On abattit les bannieres du Roi, on foula ses portraits aux pieds, en disant qu'ils ne vouloient point d'un tyran qui leur envoyoit son fils armé pour perdre Naples par des exemples inouis de cruauté & de vengeance, plutôt que de la conserver en la traitant avec modération & bonté. Les Maisons & les biens de ceux qui étoient restés attachés au Gouvernement furent mis au pillage. Les Eglises ne furent point épargnées. Le Peuple donna deux Edits par lesquels il abolissoit entiérement toutes les gabelles, défendoit à tous les Barons & Seigneurs titrés de se joindre en troupe, & mettoit à prix la tête de plusieurs d'entre eux; ces deux Edits étoient datés des 15 & 16 Octobre. Le 17 il fit paroître un manifeste où il exposoit les infractions que les Espagnols avoient faites aux articles dont on étoit convenu, & les cruautés qu'ils avoient exercées, & en conséquence, le peuple invitoit le Pape, l'Empereur, tous les Rois, Princes & Républiques à le favoriser, à l'aider à recouvrer ses anciens privileges (2), ou plutôt à reprendre sa liberté: car la ville de Naples s'arrogea le titre de République.

Tentatives du Duc de Guise sur le Royaume de Naples. 1648.

Les choses étoient dans cette crise violente, lorsque Henri Duc de Guise,

(1) Cette seconde Capitulation contenoit 58 articles qu'on peut voir dans Lunig, *à l'endroit cité*, *p.* 1374.

(2) On peut lire ces deux Edits & ce manifeste dans Lunig, *p.* 1387 *& suiv.*

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

qui étoit alors à Rome, conçut le projet de profiter de ces troubles pour ſe rendre maître du Royaume de Naples. Il fit offrir à Janvier Anneſe de l'aider dans ſon entrepriſe de ſes biens & de ſa perſonne, lui promettant de plus puiſſans ſecours de la part de la Cour de France. Ses émiſſaires inſinuoient au peuple que pour ſoutenir la nouvelle forme de Gouvernement, il n'y avoit point de meilleur parti à prendre que de recourir à la protection de quelque grand Roi, & que ſurement on s'aſſureroit celle de la France, en declarant Henri de Lorraine Chef de la nouvelle République. On montroit même des Lettres de l'Ambaſſadeur de France à Rome qui faiſoit eſpérer qu'on ſeroit efficacement ſecouru. Le Duc de Guiſe, jeune, brave & entreprenant, deſcendant des anciens Rois de Naples (1), avoit des prétentions ſur cette couronne. Flatté par la gloire d'une telle entrepriſe, appellé par Anneſe & tout le peuple, il obtint du Roi la permiſſion de ſe rendre à leurs vœux, & s'embarqua hardiment ſur quelques felouques Napolitaines, ſans craindre de tomber au pouvoir de la flotte Eſpagnole qui, déjà informée de ce projet, cherchoit ce Prince. Il arriva à Naples le 15 de Novembre: il fut reçu par le peuple au milieu des acclamations publiques, & des cris de la plus vive allégreſſe. Dès le lendemain, accompagné des principaux officiers, il alla prêter ſerment de fidélité dans la grande Egliſe, & faire benir ſon épée avec les cérémonies ordinaires. Dans l'acte de ſerment il prit le tître de Général des armées du Royaume de Naples & de Défenſeur de la liberté; mais il ſe donna bientôt le nom de Duc de Naples, comme on le voit ſur les monnoies qu'il fit frapper (2). On aſſure même qu'il ſe flatta d'y pouvoir ſubſtituer dans la ſuite celui de Roi. Quoiqu'il en ſoit, en voulant attirer à lui toute l'autorité, il fit échouer ſon entrepriſe. Janvier Anneſe ne voulut point le reconnoître pour ſon ſupérieur & la méſintelligence ſe mit entre eux. Le Duc n'avoit point auſſi aſſez d'égards pour la France, ni pour les François qui étoient autour de lui. Le Cardinal Mazarin qui connoiſſoit le génie ambitieux du jeune Duc déſapprouvoit cette démarche. Auſſi la flotte Françoiſe qu'il envoya devant Naples ne devoit rien concerter avec le Duc de Guiſe, ni favoriſer ſon parti. Elle venoit ſeulement, à la faveur des troubles, tenter de tirer quelques avantages pour la Couronne de France; mais elle ſe retira ſans pouvoir rien entreprendre après avoir parcouru quelques ports du Royaume & s'être canonnée de loin avec la flotte Eſpagnole.

A l'inſtigation de quelques Officiers François qui étoient dans Naples, des perſonnes accréditées parmi le peuple propoſerent d'offrir la Couronne au Duc d'Orléans; d'autres étoient d'avis de ſe donner au Pape. Cette diviſion de ſentimens annonçoit que la légéreté naturelle au peuple, le rameneroit inſenſiblement à ſon premier état. Le Pape offrit ſes bons offices pour terminer les différens qui déchiroient le Royaume de Naples. Anneſe jaloux du Duc de Guiſe deſiroit la paix. La nobleſſe & le peuple fatigués par de ſi longs & de ſi grands deſordres ne pouvoient plus ſupporter l'état violent &

(1) De René d'Anjou qui fut chaſſé du Royaume, & le dernier Roi de la Maiſon d'Anjou.

(2) Cette monnoie avoit l'écu avec ce monogramme S. P. Q. N. & de l'autre côté le nom de Henri de Lorraine avec le titre *Reip. Neap. Dux.*

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

tumultueux où ils étoient plongés. Le Duc d'Arcos étoit odieux. D. Juan d'Autriche ſe fit nommer, par les Napolitains, Viceroi à ſa place & commença à négocier un accommodement. La Cour désapprouva ſa conduite en cette occaſion. Elle vit de mauvais œil que des ſujets ſe fuſſent arrogés le droit de déplacer un Viceroi & d'en ſubſtituer un autre. D'ailleurs, dans une conjoncture ſi périlleuſe, on ne trouvoit pas convenable que ce poſte fût occupé par D. Juan. En acceptant la démiſſion du Duc d'Arcos le Roi nomma pour le remplacer D. Inico Velez de Guevara & Taſſis, Comte d'Onnatte. Arrivé à Naples, le premier Mars 1648, il reprit la voie des négociations commencées par D. Juan avec Anneſe. Par ce moyen il enleva au Duc de Guiſe beaucoup de ſes partiſans. Celui-ci voyant les choſes changer de face ſe rendit à la pointe de Poſilippo, en apparence pour tenter de réduire l'Iſle de Niſita ſous ſon obéiſſance, mais en effet pour ſe dérober au danger d'être maſſacré par les mécontens. Le Viceroi ſaiſit cette occaſion de profiter des diſpoſitions favorables des Napolitains à la paix. De concert avec D. Juan d'Autriche, ils ſortirent des Châteaux avec quelques troupes, & deſcendans dans la ville, par des quartiers où ils avoient des intelligences, ils furent reçus avec des démonſtrations de joie, & des cris auxquels le peuple mêloit le nom du Roi en implorant ſa clémence. Les autres quartiers ſuivirent cet exemple. Anneſe à qui l'on promit le pardon, ainſi qu'une amniſtie générale pour tout le monde, remit les clés de la groſſe tour des carmes qu'il commandoit. Dans un moment, & ſans aucune effuſion de ſang, le Viceroi fut maître de la Ville, & la journée ſe termina par rendre d'unanimes actions de graces à Dieu, dans la grande Egliſe pour le retour de la paix. Dans cette ſubite révolution, le Duc de Guiſe n'eut d'autre parti à prendre que celui de la fuite; mais il ne put échapper aux royaliſtes qui le conduiſirent priſonnier à Gaïete, d'où il fut envoyé ſous bonne garde en Eſpagne. Il y reſta juſqu'à ce que le Prince de Condé ayant embraſſé le parti de cette couronne, demanda & obtint ſon élargiſſement.

La révolte eſt appaiſée.

Pour ramener le peuple, le Viceroi s'étoit fait communiquer les demandes exorbitantes qu'il faiſoit, & par ſa prudence & ſa modération il étoit parvenu à les réduire dans des bornes plus raiſonnables, promettant de rendre des Edits dont tout le monde ſeroit content. Il tint parole; le peuple ſe taxa lui-même à quarante deux Carlins par feu, & voulut qu'on rétablît la moitié des impôts ſupprimés. Mais le Comte d'Onnatte établit une Junte de Miniſtres chargés de procéder contre ceux qui ſeroient ſuſpects au Gouvernement: établiſſement par lequel il ſut éluder par la ſuite & empêcher l'effet de l'amniſtie générale, par la ſévérité avec laquelle il ſévit contre ceux qui avoient eu part aux rebellions des années 1647 & 1648.

1654. *Suite des Viceroi de Naples.*

En 1654, le Duc de Guiſe tenta une ſeconde expédition contre le Royaume de Naples; elle ne fut pas plus heureuſe que la premiere. D. Garcia d'Avellana y Haro Comte de Caſtrillo étoit alors Viceroi. Il força le Duc déjà maître de Caſtel-a-Mare d'abandonner cette place & de ſe rembarquer.

CHARLES II, *Rois des deux Siciles.* 1664.

Le 11 Janvier 1659, le Comte de Caſtrillo remit les rênes du gouvernement au Comte de Pennaranda, auquel ſuccéda D. Paſcal Cardinal d'Arragon, en 1664. Cette même année Philippe IV. mourut, & Charles II. en-

core dans l'enfance & sous la tutelle de sa mere lui ayant succédé, il obtint en 1666, du Pape Alexandre VII. l'Investiture du Royaume de Naples, & nomma à la Viceroyauté D. Pierre Antoine d'Arragon, qui en jouit jusqu'en 1672, qu'il fut remplacé par D. Antoine Alvarez Marquis d'Astorga. Le gouvernement de celui-ci fut pénible & malheureux par le desordre dans lequel il trouva le Royaume, & bien plus encore à cause des troubles arrivés à Messine, dont nous parlerons bientôt. A la fin de ses trois ans le Marquis d'Astorga fut rappellé, & le Marquis de Los Velez le remplaça. Il gouverna jusqu'en 1683, & eut pour successeur D. Gaspard de Haro Marquis de Carpio. D. François Benavidès Comte de Saint-Stefano fut nommé Viceroi de Naples en 1687; D. Louis de la Zerda Duc de Medina Celi, en 1695; Il l'étoit encore lorsque Charles II. mourut le premier jour de Novembre de l'année 1700.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Projet chimérique de quelques Avocats de Palerme.

La Cour d'Espagne qui, pour raison d'Etat, n'avoit pas voulu que D. Juan d'Autriche gardât la Viceroyauté de Naples qu'il s'étoit fait donner par le peuple, lui confia celle de Sicile en 1648. Il fit sa principale résidence à Messine: ce qui indisposa les habitans de Palerme, & fut peut être cause en partie que quelques Avocats de cette ville conçurent le projet insensé de donner un Sicilien pour Roi à la Sicile lorsque Philippe IV. mourroit. Leur raison étoit qu'ils ne vouloient point être gouvernés par une Reine, & Philippe IV. n'avoit qu'une fille. Ils jetterent les yeux sur D. Joseph Comte de Mazarin de la Maison de Brachefort, alors le premier Seigneur du Royaume. Ce Comte assez sensé pour ne pas se repaître d'un projet aussi chimérique, fit part au Viceroi des propositions qu'on lui faisoit. Les Conjurés furent punis comme ils le méritoient.

En 1651, D. Juan remit la Viceroyauté de Sicile à D. Rodrigue Duc de l'Infantado. Celui-ci eut pour successeur en 1655 le Duc d'Ossone qui mourut l'année suivante, & fut remplacé par D. Martin de Redin Prieur de Navarre. D. Ferdinand Comte d'Aiala fut nommé Viceroi de Sicile en 1660; D. François Gaëtan Duc de Sermonete, en 1663. La ville de Messine obtint sous la Viceroyauté du Duc de Sermonete, un privilege que toutes les soies du Royaume sortiroient à l'avenir par son port. Mais il n'eut point son exécution ayant été révoqué presqu'aussi-tôt qu'accordé: révocation qui aliéna extrêmement les esprits des Messinois contre le Gouvernement, & qu'on doit peut-être regarder comme la premiere origine de la révolte qui éclata en 1673, comme nous l'allons voir. Cependant la Sicile fut assez tranquille sous la Viceroyauté du Duc d'Albuquerque nommé à ce Gouvernement en 1667, & remplacé en 1670 par D. Claude Lamoral Prince de Ligne.

Révolte des Messinois. 1672 & suiv.

Messine étoit gouvernée pour les affaires civiles par son Sénat dont l'autorité donnoit d'autant plus d'ombrage aux Espagnols, que la Noblesse & le Peuple animés du même esprit se tenoient toujours étroitement unis aux Sénateurs pour le maintien de leur gouvernement, qu'ils prétendoient s'être conservé depuis la domination des Romains. Dom Louis Del-Hojo, gagné par la Cour de Madrid, résolut de ruiner le pouvoir du Sénat & de faire passer toute l'autorité entre les mains du Viceroi & des autres officiers Espagnols. Il fut nommé Stratico de Messine, c'est à dire Gouverneur de Messine en

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

1672. Il commença par gagner l'affection du peuple par ſes largeſſes, ſes manieres populaires & ſur-tout de grandes demonſtrations de piété: car le peuple crédule & imbécille ſe prend aiſément par l'extérieur de la Réligion. Lorſqu'il ſe crut maître des eſprits de la multitude, il chercha à les indiſpoſer contre les Sénateurs, & les principaux citoyens, diſant aſſez ouvertement que la grandeur du Sénat étoit la cauſe de la ruine de Meſſine, que la puiſſance de la nobleſſe écraſoit le petit peuple, & que la miſere des pauvres venoit de la richeſſe exceſſive de quelques bourgeois. Ces déclamations mal fondées furent reçues avidement du peuple qui ſéduit par ces diſcours empoiſonnés, haït bientôt ſes Sénateurs autant qu'il les aimoit auparavant. Dom Louis ne s'en tint pas à de ſimples paroles, ſecondé par les Miniſtres d'Eſpagne, il affama la ville de Meſſine en empêchant qu'il n'y arrivât des bleds, & ne manqua pas de dire que cette diſette venoit des grands amas de grains que les Sénateurs & les riches faiſoient ſoit pour les vendre à l'étranger, ou en faire hauſſer le prix. Ce fut aſſez pour porter le peuple à mettre le feu à pluſieurs maiſons des Sénateurs, & à piller celles que la flamme épargna. Le Stratico au lieu d'appaiſer ce deſordre, ſe rendit au palais où il invectiva de nouveau contre la tyrannie des Sénateurs.

La famine augmentoit. Le Corps de ville envoya demander du blé au Viceroi de Naples. Celui-ci répondit que le gouverneur ne vouloit pas qu'on ſecourut Meſſine. Cette réponſe commença à découvrir la vraie ſource du mal, & les mauvaiſes intentions de Dom Louis Del-Hojo. Le Sénat procura quelques foibles ſecours aux Meſſinois. Mais les invectives du Stratico prévalant ſur le peuple, on brûla & pilla de nouveau pluſieurs palais. Dom Louis ſe mit à la tête des ſéditieux, ouvrit les priſons & avec cette troupe de ſcélérats, ne prétendoit pas moins que d'égorger tous les Sénateurs. Ils lui échapperent pourtant. Il les dépoſa; & oſa propoſer au peuple d'abolir le Sénat & ſon gouvernement. Le peuple au lieu d'y conſentir, voulut qu'à la place des ſix Sénateurs qu'on venoit de dépoſer, on mît en fonction les ſix qui n'avoient point été choiſis à la derniere élection, car à chaque élection on en propoſoit toujours douze dont ſix ſeulement étoient élus Sénateurs. Les gens ſenſés ne tarderent pas à s'appercevoir que le peuple étoit la dupe d'un fourbe, d'un traître, d'un hypocrite digne d'horreur. Dès-lors il ſe forma un parti ſous le nom de *Malvizzi*, pour ſoutenir les privileges de la Ville, contre le Gouverneur & ſes vils partiſans qui porterent le nom de *Merli* (1).

Le Prince de Ligne, Viceroi de Sicile, accourut de Palerme à Meſſine, & ſous prétexte de donner ſatisfaction au Sénat & aux habitans, il s'étudia à fomenter la diviſion. Cependant il n'aimoit pas le caractere violent & impétueux du Gouverneur. Il cherchoit à s'en défaire. Le jour de Saint-Jaques, Del-Hojo fit dire aux Sénateurs de le venir prendre chez lui pour la Cavalcade qu'on devoit faire ſuivant l'uſage en l'honneur de ce Saint. Les Sénateurs refuſerent d'y aller, ne voulant point paroître en public à la ſuite d'un homme reconnu pour ennemi ſecret de la ville. Del-Hojo irrité apoſta deux cens hommes armés avec ordre de ſortir l'épée à la main, lorſque la Calva-

(1) *Malvizzi* ſignifie des Grives & *Merli* de Merles.

cade passeroit, & de l'aider à se joindre de force à ceux qui la faisoient. Le Viceroi informé de cet ordre qui pouvoit changer une cérémonie religieuse en un carnage affreux, ordonna au Gouverneur de se retirer à Melazza. Del-Hojo obéit à regret; aussi-tôt le Sénat le déclara ennemi de la Ville. Mais le Prince de Ligne se mit à la tête des Merli, & menaça de faire passer au fil de l'épée le parti contraire. Les Malvizzi craignant l'effet de ces menaces acheterent des armes & des munitions, armerent trois mille hommes, & projetterent de se défaire un certain jour de toute la faction ennemie. Le Viceroi pour les appaiser, donna quelque satisfaction au Sénat en exilant les plus séditieux des Merli, & ce complôt n'eut point de suite.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Toutes les villes de la Sicile s'intéressoient au sort de Messine, & lui offroient leur secours. Dom Louis se plaignoit à la Cour de Madrid de la conduite du Viceroi à son égard. Le Prince de Ligne fût blâmé d'avoir éloigné le Gouverneur, & exilé quelques Merli. On lui ordonna de les rappeller, & de bannir au contraire de la ville quelques-uns des principaux de la Noblesse & de la bourgeoisie. Il est aisé de comprendre l'impression que ces ordres firent sur l'esprit de ceux qui étoient attachés aux priviliges de leur patrie. Ils comprirent que la Cour avoit formé le projet de les asservir en leur ôtant leurs Magistrats & leur forme de gouvernement.

Dom Diege Soria, Marquis de Crispano remplaça Dom Louis Del-Hojo dans la charge de Stratico ou Gouverneur, & le Prince de Ligne ayant passé au Gouvernement de l'Etat de Milan, laissa pour président de la Sicile le Marquis de Bayonne. Le nouveau Gouverneur étoit vendu à l'Espagne, ainsi que le Président. Le premier conçut le dessein de faire massacrer chez lui les Sénateurs. Le peuple armé & instruit de ce complot infâme le menaça & lui inspira assez de crainte pour l'empêcher d'exécuter son affreux dessein. Le Grand-Conseil assemblé déclara le Marquis de Crispano, Dom Louis Del-Hojo & Dom Caraffe Vicaire Général, ennemis de la Patrie & perturbateurs du repos public. La ville songea ensuite à sa sureté, & tandis qu'elle se préparoit à tout événement, elle envoya des députés au Marquis de Bayonne, à l'Ambassadeur d'Espagne à Rome, au Gouverneur de Milan son ancien Viceroi, & au Viceroi de Naples, pour les prier d'interposer leur autorité pour faire cesser les troubles qui la desoloit, lui faire rendre justice, & rétablir son gouvernement sur l'ancien pied. Les députés n'eurent point de réponse favorable; le Viceroi de Naples leur dit avec dureté que les Messinois n'avoient que trop mérité qu'on demantelât leur ville.

Dès qu'on sût à Messine que tout étoit contraire aux vœux des habitans ils eurent ordre de s'armer. Ils assiegerent le Marquis de Crispano dans son Palais dont ils se rendirent maîtres, malgré l'artillerie du Château qui ne cessoit de battre la ville. Ils attaquerent plusieurs autres Forteresses qu'ils emporterent d'assaut. Pour fortifier leur parti, les Messinois implorerent le secours & la protection de la France. Le Commandeur de Valbelle vola vers eux du port de Toulon avec une escadre de six

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

vaisseaux de guerre chargés de vivres & de munitions, avec trois brulôts, & une seconde escadre étoit destinée à renforcer la premiere.

Les Messinois se donnent à la France.

A la premiere nouvelle du secours que la France envoyoit, les Messinois ôterent le portrait du Roi d'Espagne de dessous le dais où il étoit placé à la porte du palais du Sénat; lorsque le Commandeur de Valbelle parut, le Sénat fit arborer par-tout l'étendart & les armes du Roi de France; & le lendemain on proclama ce Monarque Roi & Souverain de Messine. Les Messinois se rendirent maîtres du Château San-Salvatore que les Espagnols tenoient encore; Valbelle sans perdre de temps, donna la chasse à une flotte Espagnole qui s'avançoit vers Messine. Le secours de Vivres qu'il avoit amené étoit insuffisant, il repartit pour en aller chercher de plus considérables. Pendant son absence, les Messinois souffrirent beaucoup de la famine. Elle fut si grande qu'ils furent réduits à manger du vieux cuir & tout ce que le hazard offroit à leur faim dévorante. L'Espérance seule les soutenoit. Les Espagnols reprirent plusieurs postes, & profitant de l'état de la ville, proposoient un accommodement au Sénat. On étoit sur le point de l'accepter, lorsque le Commandeur Valbelle arriva au port de Messine le 3 Janvier 1675, avec une escadre abondamment chargée de vivres & de munitions de guerre, & un renfort de troupes. L'air retentit de ces acclamations *Vive le Roi de France notre maître & notre libérateur*! Les Messinois tomberent avec fureur sur les Espagnols, reprirent quelques-uns de leurs postes. Le Duc de Vivonne parti de Toulon peu après Valbelle venoit encore avec huit vaisseaux de guerre & trois brulôts. La flotte Espagnole alla à sa rencontre. Il se livra un combat sanglant. Valbelle accourut au secours du Duc de Vivonne avec trois vaisseaux de guerre. La flotte des Espagnols fut dispersée, deux de leurs vaisseaux coulés à fond, & le Duc de Vivonnne entra triomphant dans le port de Messine. Quelque temps après, en vertu des résolutions du Grand-Conseil, il reçut le serment de fidélité que les habitans prêterent au Roi, entre ses mains, comme Viceroi, & représentant sa Majesté Trés-Chrétienne (1).

1675.

Manifeste de la Cour de France.

Cette Victoire mérita le baton de Maréchal de France au Duc de Vivonne qui s'en montra digne une seconde fois par la prise d'Agouste le 17 Août de la même année. Le 11 Octobre suivant, le Roi de France publia un manifeste par lequel il déclaroit „ qu'il n'avoit l'année précédente accordé „ du secours aux Messinois que par compassion pour leur misère; qu'il a- „ voit bien voulu à leur instante priere les recevoir au nombre de ses sujets; „ que par ce nouveau titre, Sa Majesté, sans parler de ses anciens droits, „ pouvoit unir à sa couronne outre la ville de Messine, toutes les autres „ Places qu'elle possédoit dans l'Isle, & toutes celles que l'amour de la li- „ berté porteroit à secouer le joug des Espagnols; que néanmoins ses vues „ dans cette occasion ayant été moins d'étendre ses limites, que de protéger „ des peuples affligés, elle n'avoit reçu les Messinois que pour les rendre à „ eux-mêmes; que son dessein n'étoit point de les faire vivre sous ses loix; „ mais qu'à l'exemple de ses prédécesseurs qui avoient donné deux fois des Rois

(1) *Anecdotes Italiennes. Art. de Naples & Sicile.*

„ Rois à Naples, & à la Sicile dans deux branches de la maiſon royale de „ France, ſon intention étoit encore de donner à cette Iſle un Souverain „ qui tirât ſon origine du même ſang; qu'elle lui remettroit tous les droits „ acquis à la France ſur ce Royaume, & tous ceux que le conſentement des „ peuples avoit déférés & pourroit déférer par la ſuite à Sa Majeſté; que ce „ Prince prendroit les mœurs, les coutumes, & les loix de ſon Etat, & „ qu'il rétabliroit chez les Siciliens un trône que leurs ancêtres avoient vu „ avec douleur tranſporter en Arragon & en Caſtille; qu'enfin de tous les „ intérêts que Sa Majeſté avoit pu prendre juſqu'alors à la Sicile, elle ſe ré- „ ſervoit ſeulement celui de raffermir de plus en plus la puiſſance de ce Ro- „ yaume, le bonheur & la félicité de ſes peuples, par la liaiſon & la pro- „ tection toujours aſſurée de la France." (1)

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Quoique ce manifeſte ne diſe point à qui le Roi deſtinoit alors le trône de Sicile, il paroît qu'il vouloit le donner à un des fils du Dauphin, ſans doute à ſon ſecond fils, celui-là même que Charles II. appella par ſon teſtament, à la ſucceſſion de tous ſes Etats. Mais la Cour de France vouloit y joindre la Couronne de Naples, & en conſéquence, elle eſſaya de ſoulever les Napolitains. Ses efforts furent pourtant inutiles de ce côté-là. Elle conſerva Meſſine, juſqu'en 1678 que le Roi Louis XIV. la fit évacuer pour acheminer la concluſion de la paix de Nimegue. 1678.

Punition des Meſſinois. 1679.

Meſſine rentrée ſous la domination de l'Eſpagne, fut punie ſévérement d'avoir oſé ſecouer le joug. Le Duc de Gonzague nommé Viceroi de Sicile, entroit mal dans les penſées de rigueur que lui inſpiroit le Miniſtere Eſpagnol. Il fut rappellé la même année & le Comte de Saint-Iſtevan fut envoyé à ſa place. Celui-ci traita les Meſſinois avec moins de clémence, & plus au gré de la Cour. Le Sénat fut ſupprimé. On lui ſubſtitua des élus dont les droits & les honneurs devoient être bien moins conſidérables. C'étoit au Viceroi à les nommer: il nomma deux Eſpagnols avec quatre Meſſinois. Tous les habitans eurent ordre de porter les armes à feu au palais ſous peine de cinq-mille écus & de cinq ans de priſon pour les nobles, & ſous peine de la vie pour les autres. L'hôtel de ville fut démoli. La grande cloche, qui avoit ſervi de tocſin, fut miſe en pieces. L'Ordre de l'Etoile fut ſupprimé. Les hôtels des Sénateurs qui avoient paſſé en France furent renverſés, & leurs biens confiſqués. Il fut même défendu d'avoir aucune relation avec eux. L'Univerſité de Syracuſe fut transférée à Catane. Il fut arrêté que l'on conſtruiroit aux dépens de la Ville une nouvelle Citadelle pour la contenir. Enfin les privileges de Meſſine furent anéantis. On procéda contre les plus coupables, dont quelques-uns furent pendus, d'autres envoyés aux galeres & pluſieurs exilés.

Partage de la Monarchie d'Eſpagne. 1698.

Le Comte de Saint-Iſtevan gouverna la Sicile juſqu'en 1687 qu'il remit cette place à D. Jean François Paceco Duc d'Aranda. En 1693 la Sicile éprouva un terrible tremblement de terre qui renverſa pluſieurs villes & bourgs conſidérables & fit périr plus de dix-huit mille perſonnes enſévelies ſous les ruines des maiſons. Le Duc d'Uzeda ſuccéda au Duc d'Aranda

(1) *Manifeſte de la France*, Lunig, *Tom.* II. *p.* 1393. *Hiſt. des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly, *Tom.* IV. *p.* 277.

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

dans la Viceroyauté de Sicile, & fut remplacé en 1696 par le Duc de Veraguaz. Il y avoit pour lors de grands mouvemens en Europe pour ſavoir à qui reviendroient les Etats du Roi Charles II. qui n'avoit point d'enfans, & dont la ſanté s'affoibliſſoit tous les jours. Le Roi de France, le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux ſignerent un traité de partage le 11 Octobre 1698, en vertu du quel le Dauphin de France devoit avoir les Royaumes de Naples & de Sicile; le Prince Electoral de Baviere, la couronne d'Eſpague & les Indes; & l'Archiduc, Charles d'Autriche, le Duché de Milan. Diverſes circonſtances, & ſur-tout la mort du Prince Electoral de Baviere arrivée le 21 Fevrier 1699, rendirent ce traité ſans effet. Les trois puiſſances en conclurent un autre en 1700 à la Haye, par lequel on confirmoit au Dauphin de France les Royaumes de Naples & de Sicile, & l'on donnoit à l'Archiduc Charles, l'Eſpagne & les Indes. Mais Charles II., ayant connoiſſance de ce traité, voulant en empêcher l'effet, par la crainte ſur-tout que la Monarchie d'Eſpagne ne fût démembrée, inſtitua par teſtament, Philippe Duc d'Anjou, ſecond fils du Dauphin de France, ſon hérétier Univerſel, & mourut peu après à Madrid le premier jour de Novembre.

1699.

1700.

SECTION VIII.

Hiſtoire des deux Siciles depuis l'avénement de Philippe V. à la couronne en 1700 juſqu'à nos jours: contenant le Gouvernement de Philippe V. ſur les deux Siciles; celui de l'Empereur Charles VI. ſur le Royaume de Naples, puis ſur la Sicile; celui de Victor Amédée Duc de Savoie ſur la Sicile; & celui de l'Infant, D. Carlos de la troiſieme Maiſon d'Anjou ſur les deux Siciles, depuis la réunion de ces deux Royaumes en 1736 juſqu'en 1759, où ce Prince fut appellé à la Couronne d'Eſpagne, & ceda celle de Naples & de Sicile à ſon fils Ferdinand IV.

PHILIPPE V *Roi d'Eſpagne & des deux Siciles.*

Philippe Duc d'Anjou fut reconnu Roi d'Eſpagne ſous le nom de Philippe V. Quoique dans le Conſeil de Louis XIV. quelques-uns opinaſſent pour l'exécution du traité de partage qui adjugeoit cette Couronne au Dauphin de France, celui-ci ramena tous les ſentimens à l'unanimité pour l'acceptation du teſtament de Charles II. en diſant qu'il étoit le plus intéreſſé dans cette importante affaire, puiſqu'il avoit ſeul le droit de ſuccéder à la Monarchie d'Eſpagne (1); que par le traité de partage il avoit renoncé à la meilleure portion de cette ſucceſſion, uniquement dans la vue d'aſſûrer & de perpétuer le repos de l'Europe; que la maiſon d'Autriche, quoique la mieux partagée n'y ayant point voulu acquieſcer, tous les Princes d'Allemagne & d'Italie paroiſſant vouloir en empêcher l'exécution: les Grands & le peuple d'Eſpagne s'oppoſant d'ailleurs au démembrement de leur Monarchie, il étoit d'avis qu'on acceptât le teſtament; qu'il ſacrifioit volontiers ſes intérêts à

(1) Ses droits étoient ceux de ſa mere Marie Thereſe, femme de Louis XIV. Mais elle y avoit renoncé par ſon contrat de mariage.

la satisfaction de la Nation Espagnole, au repos de l'Europe & à l'avantage de son second fils, quoique la Couronne de France n'acquît par-là aucune augmentation de puissance; qu'enfin il seroit content de pouvoir dire toute sa vie, *le Roi mon pere & le Roi mon fils.*

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Ce noble désintéressement fixa le Conseil: le testament fut accepté. La Cour de Madrid en reçut la nouvelle avec la plus sensible joie. On quitta le deuil pendant trois jours pour solemniser avec plus d'éclat la proclamation de Philippe V. qui fut déclaré Roi & Souverain légitime de l'Espagne & de tous les Royaumes qui appartenoient à cette couronne. Le Duc de Varaguaz, Viceroi de Sicile, le fit proclamer Roi dans son gouvernement. Louis de la Zerda, Duc de Medina Celi, Viceroi de Naples, assembla le Sénat. On notifia au peuple l'avénement du nouveau Roi, & la cérémonie de la proclamation s'en fit avec les cérémonies ordinaires au milieu des cris de, *Vive Philippe V. toujours Auguste.*

Cependant l'Empereur Léopold protesta de nullité contre le Testament de Charles II. Il prétendit que ce Prince n'avoit pu appeller à sa succession le Duc d'Anjou, puisque, le Roi d'Espagne étant mort sans enfans légitimes, toute cette même succession tomboit à la personne de Sa Majesté Impériale au moyen de la renonciation de l'Infante Marie Therese Reine de France, ratifiée par le traité des Pyrenées, & confirmée par le Testament de Philippe IV. La France répondit qu'à la vérité la renonciation de la Reine étoit valable & devoit avoir son effet pour le motif & dans le cas pour lesquels elle avoit été faite; que son unique objet étoit d'empêcher l'union des Couronnes d'Espagne & de France, comme le montroient évidemment les termes du contrat de Mariage de la Reine & ceux du Testament de Philippe IV, qu'on alléguoit; que Charles II. s'étoit conformé exactement dans le sien à l'esprit de ces actes essentiels, en n'appellant à sa succession ni le Dauphin, ni le Duc de Bourgogne, héritiers présomptifs de la Couronne de France; mais que les dispositions faites en faveur du Duc d'Anjou qui suivant l'ordre naturel, se trouvoit fort éloigné du trône, n'étant pas sujettes à cet inconvénient, devoient avoir leur effet, comme justes & légitimes; que de plus elles étoient confirmées par l'intérêt des peuples soumis à cette monarchie, & le consentement unanime de la Nation. L'Empereur néanmoins sans déclarer la guerre dans les formes à Philippe V, fit entrer une armée en Italie, & pour joindre la ruse à la force ouverte, il eut recours aux intrigues. Les autres Princes qui étoient intervenus dans l'acte de partage prétendirent de leur côté qu'ils avoient été joués par la France, & qu'eux-mêmes ne seroient pas en sureté, s'ils souffroient que la maison de France devint maîtresse de tant de forces & de si vastes Royaumes. Ils formerent une ligue pour déposséder Philippe V, & placer sur le trône d'Espagne Charles Archiduc d'Autriche, second fils de l'Empereur Léopold, auquel le pere & le frere céderent à cet effet leurs droits. Cette affaire devint le sujet d'une guerre longue & cruelle entre l'Empereur, les Hollandois & le Roi d'Angleterre d'une part, auxquels s'unirent encore dans la suite le Roi de Portugal & le Duc de Savoie, & la France de l'autre part.

Protestation de l'Empereur contre les testament de de Charles II. 1701.

La maison d'Autriche avoit des partisans zélés parmi les chefs de quelques familles Napolitaines. César d'Avalos Marquis Del-Vasto, & François Gaë-

Conjuration de Naples.

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

tan Prince de Caserte assurerent l'Empereur qu'il étoit facile de réduire Naples à son obéissance, lui donnant à entendre qu'ils pouvoient cabaler en sa faveur, & qu'en promettant des récompenses dignes des personnes qui se dévoueroient à son service, il étoit sûr d'avoir un parti assez fort dans la Noblesse de Naples pour opérer une révolution, sur-tout si les armées qu'il faisoit entrer en Italie y avoient quelques succès. Ces ouvertures firent concevoir au Conseil de l'Empereur le plan d'une Conjuration. Jean Caraffe, frere du Comte de Policastro, & Charles Sangro, frere du Marquis de Sainte-Luce, tous deux officiers distingués dans les troupes Impériales, furent envoyés à Rome pour y fréquenter les Allemands qui s'y trouvoient, & ménager en même temps si adroitement le Duc d'Uzeda Ambassadeur d'Espagne auprès du Pape, qu'on les crut les plus fidèles sujets du Roi Philippe V. Caraffe passa de Rome à Vienne. Sangro joua parfaitement son rôle; & sans rien laisser entrevoir de ses véritables sentimens, il concertoit de Rome les mesures qu'il convenoit de prendre avec les conjurés de Naples. Il gagna Jerome Capece, Marquis de Roffrano & Joseph Capece son frere. Celui-ci se transporta à Naples, & bientôt il devint le Chef de la Conjuration. Barthelemi Grimaldi, Duc de Telese; François Spinelli, Duc de Castellaccia; Malitia Caraffe, Jerome & Bernardin Aquaviva, Xavier Rocca, & Jean-Baptiste de Capoue, Prince de la Riccia, gagnés par les promesses de la Cour de Vienne, furent bientôt au nombre des plus ardens Conjurés. Joseph Capece ayant ainsi fortifié le parti Autrichien, alla à Vienne pour régler les conditions auxquelles on livreroit Naples à l'Empereur: car on n'attendoit plus que ce dernier arrangement pour faire éclater la conjuration. Il fut convenu que l'Archiduc Charles, second fils de l'Empereur feroit son séjour dans la Ville Capitale, qu'il ne feroit aucune part de l'autorité & des emplois publics aux étrangers; & que les conjurés auroient pour prix de leur fidélité à la maison d'Autriche; savoir le Prince de Caserte, Fondi: le Marquis Del-Vasto, le Monferrat: Spinelli, Tarente; Capece, Nole: le Marquis de Rosrano, Salerne: Sangro, Cosence: les Caraffe, la Principauté de Stigliano: le Prince de Macchia, Gambacorta, outre la Principauté de Piombino, & la charge de Grand-Maréchal de Camp: & Grimaldi celle de Grand Ecuyer du Royaume.

Tout étant ainsi conclu & arrangé, on commença à répandre dans le public des nouvelles défavorables au parti des François & des Espagnols: on les supposoit déjà en campagne & l'on assuroit qu'ils avoient fait des pertes considérables, que leur armée avoit été battue. On disoit encore que Mantoue avoit été emportée l'épée à la main. On disoit Milan prise, & l'Espagne déchirée par des factions. D'autres fois on publioit que les Grands du Royaume s'étoient déclarés pour l'Empereur; que les troupes Autrichiennes paroissoient déjà sur les frontieres de Naples, & qu'une puissante flotte répandoit la terreur sur les côtes. Les Conjurés prétendoient, par ces fausses nouvelles, jetter la consternation dans Naples, & disposer les esprits à prendre le parti de l'Autriche. Déja quelques-artisans se disoient hautement Impériaux. Une partie du Clergé Séculier & Régulier, se montrant peu favorable au nouveau Gouvernement, osa exalter la piété & la douceur de la Maison d'Autriche jusques dans les tribunaux de la Pénitence, & parler avec

horreur des mœurs & de la domination de François; tandis que d'autres Emissaires des conjurés ne craignoient pas d'assurer que le testament de Charles II. étoit supposé, & que, par une injustice criante, on dépouilloit l'Empereur du patrimoine de ses ancêtres. Bientôt on ne garda plus de mesure; on exhorta publiquement le peuple à secouer le joug des Usurpateurs.

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Les choses étoient dans cette situation violente, lorsque les Conjurés qui étoient à Rome & à Vienne se rendirent à Naples par différens chemins, rassemblant sur leur route, un grand nombre de proscrits & de bandits qu'ils séduisirent aisément par de belles promesses. Réunis à Naples aux Conjurés qui les attendoient, ils convinrent de poignarder le Viceroi, de se saisir ensuite du Chateau-neuf, espérant que la Ville sans Chef & sans défense se déclareroit bientôt pour eux. Athanase cocher du Viceroi fut gagné & chargé d'arrêter le carosse de son maître à une heure, & à un endroit par où il devoit passer la nuit sans train & sans suite. Les conjurés postés dans cet endroit devoient saisir ce moment pour se jetter sur le Viceroi & le poignarder. Spinelli avoit gagné quelques soldats de la garnison du Chateau-neuf qui avoient promis de fournir des armes à un certain nombre de conjurés qui entreroient dans la citadelle déguisés en pâtres sous prétexte d'acheter des bœufs dont il s'y faisoit un commerce considérable. Ceux-ci au premier coup de pistolet qu'ils entendroient tirer, & qui serviroit de signal à la mort du Viceroi, devoient courir aux armes, & poignarder Antoine della Croce, Gouverneur de la place, puis tirer un coup de Canon pour avertir les conjurés répandus dans la ville.

Elle est découverte.

Jusques-là le complot tramé dans le plus grand secret paroissoit devoir réussir immanquablement. Le 22 de Septembre Athanase avertit les conjurés que le Viceroi passeroit la nuit suivante à deux heures de nuit devant la fontaine de Médina qui est dans le quartier du Château neuf. A cette nouvelle, dès que la nuit fut fermée, ils se rendirent bien armés à cet endroit en trois carosses, assurés que le Duc de Médina-Celi ne pourroit leur échapper. Cependant ce même soir le garde des armes de la Citadelle, qui devoit les distribuer aux conjurés, les tira de l'Arcenal & les porta chez un armurier nommé Nicomede, sous prétexte de les faire nettoyer, mais en effet afin qu'ils fussent mieux à la convenance des conjurés. Il découvrit en même temps à cet armurier l'état de la conjuration, les suites qu'elle devoit avoir & le moment de l'exécution qui approchoit. Dès que le garde se fut retiré, Nicomede trouva moyen de faire avertir le Viceroi du danger qui le menaçoit. Massa fut d'abord arrêté, avec Joachim de Rias, un de ses complices. Leur aveu confirma le recit de l'Armurier. Le Viceroi envoya chercher aussi-tôt le Duc de Pepoli, & le Prince d'Ottoiano. Le premier se chargea de pourvoir à la conservation du Château-neuf, en faisant changer les gardes, & s'assurant de la garnison.

Les conjurés s'apperçurent du changement des gardes. Le carosse du Viceroi ne passa point à l'heure convenue; le double signal du pistolet & du coup de Canon ne fut point donné. Ils ne douterent plus que le complôt ne fut découvert. Ils prirent une résolution désespérée. La nuit étoit avancée: ils se répandirent dans tous les quartiers de la ville, faisant retentir le nom de

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

l'Empereur, & employant toutes ſortes de moyens pour exciter un ſoulèvement général en ſa faveur. Ils y réuſſirent en partie. Mais par les bonnes meſures & les ſages diſpoſitions que le Viceroi ſut employer à propos, ſecondé par le Duc de Pépoli, André d'Avalos, Prince de Monteſarchio, & pluſieurs autres Seigneurs, il appaiſa heureuſement la ſédition, diſſipa les conjurés & leurs partiſans malgré la réſiſtance qu'ils voulurent faire dans les retranchemens où ils s'étoient fortifiés. Charles de Sangro fut arrêté & eut la tête tranchée peu de jours après devant le Château-neuf. On aſſûre que Joſeph Capece, pourſuivi de près ſe donna la mort pour éviter la honte du ſupplice. Le Prince de la Riccia fut arrêté ſur les frontieres du Royaume; les deux Caraffe le furent auſſi du côté de Bénévent par ordre du Pape. Le Prince de Macchia & Grimaldi eurent le bonheur de s'échapper & de ſortir du Royaume. (1)

Pendant que les Napolitains cherchoient à ſe donner à la Maiſon d'Autriche, Philippe V. ayant pris en Eſpagne poſſeſſion de ſes Royaumes, épouſa la Princeſſe Marie Louiſe Gabrielle de Savoie, ſeconde fille de Victor Amedée II, Duc de Savoie. Ce mariage fortifia ſon parti, le Duc de Savoie ayant fait un traité d'Alliance avec les Rois de France & d'Eſpagne, par lequel il s'engagea à leur fournir huit mille hommes de pied & deux mille cinqcens chevaux de ſes troupes pour la défenſe de la Monarchie d'Eſpagne en Italie; moyennant un ſubſide de cent ſoixante & quinze mille livres par mois, tant pour l'entretien de ces troupes qu'en conſidération du Commandement Général des armées de ces deux Couronnes en Italie que ces Rois lui donnerent.

Philippe V. vient à Naples. 1702.

En 1702, Philippe V. paſſa lui-même en Italie, afin de veiller de plus près à la conſervation de ſes Etats. Il vint à Naples où il fit ſon entrée le 16 d'Avril. Il abolit pluſieurs impôts, diminua conſidérablement celui de l'entrée des grains, déchargea le Royaume du paiement de deux millions d'arrérages qui étoient dus ſur les revenus du Patrimoine Royal, & diſtribua les charges & les emplois aux Seigneurs qui s'en étoient rendus les plus dignes. Il fit mettre auſſi en liberté ſoixante-dix priſonniers dont quelques-uns avoient eu part à la derniere conſpiration. Les Etats du Royaume aſſemblés dans la Capitale prêterent une ſeconde fois le ſerment de fidélité au Roi. Les Napolitains parurent ſi touchés de la bonté & de la généroſité de leur nouveau Roi, qu'ils ſe livrerent aux tranſports de la plus vive allégreſſe. Ils voulurent lui faire un don vraiment gratuit de trois cens mille Ducats; & le ſupplierent d'accepter une ſtatue équeſtre de bronze qu'ils réſolurent de lui élever dans la principale place de leur ville. (2)

La préſence de Philippe V. à Naples, affermit le peuple dans ſon obéiſſance, ſi l'on peut dire que quelque choſe ſoit capable de fixer l'inconſtance du peuple. Mais le Roi de Portugal s'étant rangé du côté des Autrichiens, ainſi que le Duc de Savoie, l'Empereur conçut de nouvelles eſpérances. Les ports du Portugal offroient aux confédérés une entrée facile dans les Etats d'Eſpagne. L'Archiduc Charles partit de Vienne, & alla s'embarquer

(1) Hiſtoire de la Conjuration de Naples.
(2) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly, *Tom.* IV.

en Hollande pour se rendre en Portugal d'où il pouvoit correspondre aisément avec ses partisans d'Espagne.

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Les armées Impériales triomphoient en Italie. Le Prince Eugene étoit maître du Milanois, de la Ville & du Duché de Mantoue, & de quelques autres Etats. En 1707, le Comte de Thaun eut ordre de s'avancer vers Naples. La Maison d'Autriche y avoit ménagé une révolution prête à éclore. Les Napolitains consentoient de se soumettre à la domination de l'Archiduc sous les conditions suivantes: que les privileges accordés par l'Empereur Charles-Quint seroient confirmés & observés; qu'on construiroit aux dépens du nouveau Prince un port franc à Salerne; que les Espagnols seroient déclarés pour toujours incapables de posséder aucune charge dans le Royaume; que tous les bénéfices tant de nomination royale que de la collation du Pape, ne pourroient être conférés qu'à des Napolitains, & que les torrions de Sainte Cathérine & de S. Laurent de Naples seroient fortifiés & consignés à la garde des citoyens. Le moment étoit favorable. Les troupes Impériales marcherent rapidement à une conquête préparée par les intrigues. Les Napolitains craignirent ou firent semblant de craindre un siege. Ils envoyerent des députés vers le Comte Thaun avec une Capitulation qui contenoit plus amplement les articles dont on vient de lire la substance. Le Général Autrichien y souscrivit, & reçut les clefs de Naples où il entra en triomphe. Toutes les autres villes du Royaume suivirent l'exemple de la Capitale. Ceux qui ignoroient les menées secrettes qui avoient facilité cette révolution furent étonnés qu'un Royaume peuplé de noblesse, pût être conquis sans effusion de sang. Les mesures avoient été si bien concertées par le conseil de l'Empereur, & l'on se croyoit si assuré du succès, que la patente de Viceroi de Naples donnée au Comte de Martinitz, lui fut expédiée deux mois avant l'entrée des Impériaux dans le Royaume (1). La Prise de Gaïete en 1708 acheva la conquête de tout le Royaume.

Naples se rend aux Autrichiens. 1707.

On se plaignit bientôt à Naples de la dureté du Gouvernement du Comte Martinitz. Son humeur altiere & violente ne convenoit point au Caractere du peuple Napolitain. La Cour de Vienne en sentit les conséquences, & révoqua au bout de trois mois sa Commission de Viceroi, pour conférer cette dignité au Général Comte de Thaun. Le nouveau Gouvernement ne fut pas plus agréable aux Napolitains que le précédent. Le mécontentement éclata même d'une maniere plus violente, & dégénéra presque en une sédition ouverte, desorte que pour rétablir le tranquillité dans ce Royaume, l'Archiduc fut encore obligé de rappeller le Comte de Thaun, & de lui substituer le Cardinal Grimani qui mît plus de douceur dans son administration. Clément XI, assis sur le chaire de Saint-Pierre, refusa constamment l'investiture au Roi Charles, lors même que ce Prince fut Empereur. Il conserva donc le Royaume de Naples, sans cette formalité, jusqu'au traité d'Utrecht, qu'il rentra sous la domination de la troisieme Maison d'Anjou dans la personne de Dom-Carlos, comme nous le verrons dans la suite.

Prise de Gaïette. 1708.

1713.

L'objet de la guerre qui désoloit l'Europe depuis 1701 étoit d'y maintenir

(1) Lamberti, *Tom.* VIII. *p.* 116. *Histoire Générale de Sicile,* Par M. de Burigni, *Tom.* II. *p.* 425 *& suiv.*

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

l'équilibre de puiſſance en empêchant que la maiſon de France ou celle d'Autriche ne joignit à ſes Etats, les vaſtes Royaumes de la ſucceſſion de Charles II. Auſſi lorſque l'Archiduc Charles eut hérité de tous les Etats de ſon frere mort en 1711, & qu'il eût été elu Empereur, il n'étoit plus de l'intérêt des Hollandois & des Anglois qu'il retînt ſous ſa Puiſſance les Provinces dépendantes de la Monarchie d'Eſpagne. Cet événement changeant la face des affaires, on travailla à partager la ſucceſſion de Charles II. aux deux Maiſons rivales de maniere que l'équilibre fût conſervé. Il falloit d'abord éviter la réunion de la couronne d'Eſpagne à celle de France. Pour cet effet Philippe V. qui dans le plan projetté devoit reſter Roi d'Eſpagne & des Indes renonça à la couronne de France tant pour lui que pour ſes deſcendans; & réciproquement le Duc de Berry & le Duc d'Orléans renoncerent à celle d'Eſpagne. Ces renonciations furent la baſe des différens traités reſpectifs qui furent conclus à Utrecht dans le courant de l'année 1713, par leſquels Philippe V. fut reconnu Roi d'Eſpagne & des Indes, & l'Empereur eut les Pays-Bas, la Sardaigne, le Duché de Milan, & le Royaume de Naples.

La Sicile cédée au Duc de Savoie. 1713.

La Sicile devoit être donnée à un Souverain qui ne l'avoit pas demandée. Le Roi de France deſiroit qu'elle fût cédée à l'Electeur de Baviere qui s'étoit ſacrifié pour ſes intérêts. La Reine d'Angleterre la fit avoir à Victor Amédée Duc de Savoie. En conſéquence le traité particulier conclu entre la France & la Savoie fit une mention expreſſe de cet article en ces termes: „ Comme en conſéquence de ce qui à été convenu & accordé entre „ leurs Majeſtés très Chrétienne & Catholique d'une part, & Sa Majeſté „ Britannique de l'autre, pour une des conditions eſſentielles de la paix, le „ Séréniſſime & très-puiſſant Prince Philippe V. par la grace de Dieu Roi „ Catholique des Eſpagnes & des Indes, à cédé & tranſporté à ſon Alteſſe „ Royale de Savoie & à ſes Succeſſeurs l'Iſle & Royaume de Sicile, & Iſles „ en dépendantes avec ſes appartenances & dépendances, nulle exceptée, „ en toute Souveraineté en la forme & maniere qui ſera ſpécifiée dans le „ traité qui ſera conclu entre Sa Majeſté Catholique & ſon Alteſſe Royale „ de Savoie. Le Roi très-Chrétien reconnoît & déclare que la dite ceſſion de „ l'Iſle & Royaume de Sicile, les appartenances & dépendances, faite par „ le Roi Catholique ſon petit-fils à ſon Alteſſe Royale de Savoie, eſt une „ des conditions de la paix, & Sa Majeſté très-Chrétienne conſent & veut „ qu'elle faſſe partie du préſent Traité, & ait la même force & vigueur que „ ſi elle y étoit inſérée mot à mot, & qu'elle eût été ſtipulée par lui, re„ connoiſſant dès-à-préſent en vertu de ce traité ſon Alteſſe Royale de Savoie „ pour ſeul & légitime Roi de Sicile; & pour mieux aſſurer l'effet de la di„ te ceſſion, Sa Majeſté Très Chrétienne promet en foi & parole de Roi „ tant pour elle que pour ſes Succeſſeurs, de ne s'oppoſer jamais ni faire „ aucune choſe contraire à la dite ceſſion, ni à ſon exécution, ſous quelque „ prétexte ou raiſon que ce puiſſe être, mais au contraire de l'obſerver & „ faire obſerver inviolablement, promettant toute aide & ſecours envers & „ contre tous pour cet effet & pour la dite exécution, comme auſſi pour „ maintenir cette garantie & ſon Alteſſe Royale de Savoie & ſes ſucceſſeurs „ en la paiſible poſſeſſion du dit Royaume, conformément aux clauſes qui ſe-

„ ront

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

„ ront ſtipulées dans le dit Traité entre Sa Majeſté Catholique & ſon Alteſ-
„ ſe Royale de Savoie."

Ce traité eſt du 11 Avril 1713. Le 13 Juillet ſuivant, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie conclurent leur traité à Utrecht voici la diſpoſition du quatrieme article, en conformité de ce qu'on vient de lire.

Traité de ceſſion.

„ Pareillement en exécution de ce qui a été convenu en traitant de la paix
„ avec Sa Majeſté la Reine de la Grande-Bretagne, & par les mêmes rai-
„ ſons du repos & de l'équilibre de l'Europe, comme auſſi de la tranquilli-
„ té de l'Eſpagne, Sa Majeſté Catholique Philippe V. Roi d'Eſpagne &
„ des Indes à donné, cédé & tranſporté, comme par le préſent traité elle
„ donne, cede & tranſporte purement, ſimplement & irrévocablement à Son
„ Alteſſe Royale Victor Amédée II. Duc de Savoie pour lui & pour les
„ Princes ſes fils & leurs deſcendans mâles & ſucceſſivement pour les mâles
„ de la Maiſon de Savoie d'ainé en ainé, le Royaume de Sicile & Iſles dé-
„ pendantes, leurs appartenances, dépendances & annexes en toute propriété
„ & Souveraineté avec tous les droits de Monarchie, de Juriſdiction,
„ de patronat & nomination, les prérogatives, prééminences & privileges,
„ régales & autres acquiſitions quelconques de droits, de coutume, d'uſa-
„ ge, & de poſſeſſion, ou par conceſſion faite aux Rois & au Royaume
„ de Sicile, & généralement tout ce qui a appartenu ou pu appartenir à Sa
„ Majeſté Catholique & aux Rois ſes prédéceſſeurs, ſans en rien réſerver
„ ni retenir, comme il eſt contenu dans l'acte de ceſſion que Sa Majeſté à
„ faite le dixieme Juin dernier, lequel acte dans toutes ſes clauſes eſt tenu
„ & ſera tenu pour toujours faire une partie eſſentielle du préſent traité, &
„ comme mis en ſa teneur à la fin de ce traité, & Sa Majeſté Catholique
„ reconnoiſſant les motifs & clauſes de la dite ceſſion comme un des fonde-
„ mens de la paix, promet pour ſoi & pour ſes deſcendans que tout le conte-
„ nu en ſera inviolablement & ponctuellement obſervé en ſa forme & teneur,
„ afin que Sa dite Alteſſe Royale & ſes ſucceſſeurs jouiſſent, comme il eſt
„ dit ci-deſſus, des droits & autres choſes ici cédées, & ainſi de la même
„ maniere que Sa Majeſté Catholique, & les Rois ſes Prédéceſſeurs en ont
„ joui, pu & du jouir, & le dit Seigneur Roi d'Eſpagne, ſépare entant
„ que de beſoin le dit Royaume de Sicile & Iſles dépendantes de la Couron-
„ ne d'Eſpagne, déclare, conſent, veut & entend qu'ils demeurent ſéparés
„ tant qu'il y aura des mâles de la Maiſon de Savoie, & juſqu'à ce que la
„ Couronne d'Eſpagne tombe à un Prince de la Maiſon de Savoie, ſelon le
„ contenu du préſent article, & pour cet effet Sa Majeſté s'oblige que Son
„ Alteſſe Royale ratifiant le préſent traité & d'abord après l'échange des ra-
„ tifications, elle inveſtira Son Alteſſe Royale du dit Royaume de Sicile &
„ Iſles en dépendantes avec les appartenances, dépendances & annexes, &
„ lui en donnera la pleine, réelle & actuelle poſſeſſion, déclarant dès-à-pré-
„ ſent qu'en vertu du préſent traité Sa Majeſté à délaiſſé & s'eſt dépouillée
„ du dit Royaume de Sicile & Iſles dépendantes avec ſes appartenances, dé-
„ pendances & annexes, & que du tout elle en a revêtu & revêt Son Al-
„ teſſe Royale pour ne tenir plus Sa Majeſté dès l'échange des dites ratifica-
„ tions le dit Royaume de Sicile ni Iſles dépendantes & appartenances, dé-
„ pendances & annexes en ſon nom, mais qu'ils ſeront tenus alors au nom

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours*

„ de Son Alteſſe Royale par le Marquis de Los Balbaſès qui eſt actuellement
„ Viceroi du dit Royaume & qui le livrera à Son Alteſſe Royale dès qu'elle
„ jugera à propos de faire prendre poſſeſſion du dit Royaume de Sicile, Sa
„ Majeſté reconnoiſſant le dit Duc de Savoie pour ſeul & légitime Roi de
„ Sicile en ratifiant de ſa part le préſent traité, & après l'échange des ratifi-
„ cations réciproques, & cependant les fruits, tributs & rentes de ce Ro-
„ yaume, ſes dépendances & annexes ſeront perçus par les mêmes Mini-
„ ſtres & fermiers qui les perçoivent actuellement ſous les ordres & à la diſ-
„ poſition du dit Viceroi pour ſervir à la ſubſiſtance & à l'entretien des trou-
„ pes que Sa Majeſté a dans ce Royaume pendant le temps qu'elles y de-
„ meureront en attendant que Son Alteſſe Royale y en envoie d'autres,
„ comme auſſi pour les frais de leur embarquement & tranſport en Eſpagne,
„ & pour l'exécution de la dite ceſſion, Sa Majeſté à libéré, déchargé &
„ diſpenſé, libére, décharge & diſpenſe tous les Archevêques, Evêques,
„ Abbés, Prélats & autres Eccléſiaſtiques, Ducs, Princes, Marquis, Com-
„ tes, Barons, Gouverneurs, Amiraux, Commandans, Capitaines & au-
„ tres Officiers, & gens de guerre & de marine qui ſont nés en Sicile, &
„ tous les ſupérieurs dans le Gouvernement, Préſidens, Magiſtrats, & autres
„ membres de ſes Conſeils, Chancelleries & Juſtices, ceux des Finances,
„ Chambres des Comptes, Miniſtres & Officiers de Juſtice, Capitaines,
„ Lieutenans, & Soldats de ſes forts & châteaux & autres employés à ſon
„ ſervice par mer ou par terre qui ſont Siciliens de naiſſance, Chevaliers,
„ Gentils-hommes & Vaſſaux habitans & dépendans des villes, bourgs, vil-
„ lages & généralement tous & chacun des Sujets du dit Royaume de Sicile
„ & Iſles dépendantes, chacun en ce qui le concerne, du ſerment de fidé-
„ lité qu'ils ont prêté à Sa Majeſté, & de la foi & obéiſſance qu'ils lui doi-
„ vent, leur ordonnant expreſſément & péremptoirement que, quand en
„ vertu du préſent traité & de l'échange des ratifications d'icelui, Son Al-
„ teſſe Royale prendra poſſeſſion du dit Royaume, ils aient ſans attendre au-
„ tre diſpoſition ni ordre, à reconnoître tous ledit Seigneur Duc de Savoie
„ pour leur ſeul & légitime Roi, à lui obéir, le défendre, & lui prêter
„ ſerment de fidélité, foi & obéiſſance, tel & ſemblable à ceux qu'ils ont
„ prêtés ou qu'ils ont été obligés de prêter juſqu'à préſent à Sa Majeſté,
„ laquelle ſupplée toutes les fautes & erreurs de droit ou de fait qui pour-
„ roient ſe trouver dans la préſente donation, ceſſion, ou tranſport du Ro-
„ yaume de Sicile & Iſles dépendantes, ſes appartenances, dépendances &
„ annexes, pour lequel effet Sa Majeſté renonce à toutes les loix, Statuts,
„ conventions, conſtitutions & coutumes qui pourroient être contraires &
„ qui même auroient été confirmées par ſerment auxquelles & aux déroga-
„ tions deſquelles elle déroge expreſſément par le préſent traité, pour l'en-
„ tier effet des dites donations, ceſſions & tranſports qui vaudront & auront
„ lieu ſans que l'expreſſion ou ſpécification particuliere déroge à la généra-
„ le ni la générale à la particuliere, excluant toutes exceptions qui pourroient ſe
„ fonder ſur quelques titres, droits, cauſes & prétextes que ce ſoit; ordonne en
„ même temps expreſſément & péremptoirement Sa Majeſté au Viceroi de Si-
„ cile de conſigner & remettre à Sa dite Alteſſe Royale ou à celui qu'elle dé-
„ putera le dit Royaume de Sicile, les Iſles dépendantes les appartenances,

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

„ dépendances & annexes, & de lui en bailler la réelle poſſeſſion dès que
„ Son Alteſſe Royale enverra pour la prendre, après l'échange des ratifica-
„ tions du préſent traité, ſans attendre aucuns autres ordres ni diſpoſitions,
„ & de faire remettre à Sa dite Alteſſe Royale, ou à ceux qu'elle députera, ou
„ au Viceroi qu'elle établira, les villes, ports, châteaux, places, forts &
„ & fortereſſes qui ſont dans le dit Etat, dans leſquelles ſe trouvent préſente-
„ ment l'artillerie, les arſenaux & munitions de guerre & de bouche, les
„ galeres & leurs chiourmes, les bâtimens avec leurs équipages & matelots, &
„ généralement tout ce qui appartient au dit Royaume de Sicile & Iſles dépen-
„ dantes ſans en rien changer, déplacer ou retenir, bien entendu que toutes
„ ces galeres & leurs chiourmes, les bâtimens avec leurs équipages & mate-
„ lots demeureront à la diſpoſition du dit Marquis de Los Balbaſés actuellement
„ Viceroi, juſqu'à l'entier & parfait tranſport de toutes les troupes que Sa Ma-
„ jeſté y tient, & qu'il embarquera pour le paſſage de ces dites troupes autant
„ de ces munitions de guerre & de bouche qu'il ſera néceſſaire, & en confor-
„ mité de ce que deſſus Sa Majeſté ordonne expreſſément & péremptoirement
„ aux Gouverneurs, Commandans, Capitaines & autres Officiers de conſigner
„ & délivrer à ceux qui ſeront députés par ſon Alteſſe Royale, ou par le
„ Viceroi qu'il y enverra, les dites villes, ports, châteaux, places, forts &
„ fortereſſes, leurs galeres & autres bâtimens, où ils ſe trouveront, ſoit dans
„ les ports de Sicile, ſoit ailleurs, avec tout ce qui en dépend, ſans remuer ni
„ changer, aucune choſe, ſi non pour ce qui regarde les galeres, bâtimens,
„ matelots & munitions dont Sa Majeſté ſe réſerve expreſſément la diſpoſi-
„ tion ſeulement pour le tranſport de ſes troupes de Sicile en Eſpagne, & ce
„ nonobſtant tous les ſerments qu'ils ont prêtés ou pu prêter, deſquels ils
„ demeurent & ſont diſpenſés, Sa Majeſté Catholique s'oblige auſſi par le
„ préſent traité de bailler & faire remettre par duplicata en faiſant l'échange
„ des ratifications du préſent traité, les dits ordres aux Vicerois, Amiraux,
„ Gouverneurs, Commandans, Capitaines, & autres Officiers, comme auſ-
„ ſi à tous les habitans du dit Royaume de quelque qualité & condition qu'ils
„ ſoient avec les clauſes les plus péremptoires & qui épargnent la néceſſité
„ d'en demander d'autres plus amples & d'autres diſpoſitions réitérées, &
„ de faire remettre les contre-ſeings, s'il y en a, afin que l'exécution des
„ donations, ceſſions & tranſports ci-deſſus mentionnés ne ſouffrent aucune diſ-
„ ficulté ni retardement, & qu'au contraire ils ſoient exécutés d'abord après
„ l'échange des ratifications de ce traité, & que le dit Viceroi, Officiers &
„ Soldats évacuent & partent de Sicile & de ſes dépendances par le moyen
„ des dites galeres, bâtimens & matelots, & avec les dites munitions néceſſaires
„ à leur tranſport, comme Sa Majeſté le leur ordonne expreſſément, &
„ comme il a déjà été dit d'abord après & au moment que Son Alteſſe Ro-
„ yale en prendra la poſſeſſion.

„ Il eſt auſſi expreſſément convenu & ſtipulé entre Sa Majeſté Catholique
„ & Son Alteſſe Royale qu'en cas que les deſcendans mâles du dit Seigneur
„ Duc de Savoie & tous les mâles de la Maiſon de Savoie viennent à man-
„ quer, en ce cas de défaut de mâles de la Maiſon de Savoie, le Royaume
„ de Sicile & Iſles dépendantes, ſes appartenances, dépendances & anne-
„ xes, retourneront de plein droit à la couronne d'Eſpagne, & de-même

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

„ Son Alteſſe Royale s'oblige & s'engage pour ſoi & ſes deſcendans mâles & „ pour tous les mâles de ſa maiſon, de ne pouvoir jamais vendre, ceder, en- „ gager, échanger ſous quelque prétexte de ſubrogation ou autre, ni donner „ ni en quelque maniere que ce ſoit engager en tout ou en partie le dit Ro- „ yaume de Sicile & Iſles dépendantes, ſes appartenances, dépendances ou „ annexes, à autres qu'aux Rois d'Eſpagne, ce qui doit être obſervé con- „ formément au dit acte de ceſſion du dit Royaume de Sicile fait par Sa Ma- „ jeſté le dixieme Juin dernier, & juſqu'à ce que la Couronne d'Eſpagne tom- „ be à un Prince de la Maiſon de Savoie, & qu'il ſoit Roi d'Eſpagne.

„ Son Alteſſe Royale étant obligée par la ceſſion & clauſes particu- „ lieres qui y ſont ſtipulées d'approuver, confirmer & ratifier tous les „ privileges, immunités, exemptions, libertés, ſtyles, & autres coutumes „ dont le dit Royaume jouit ou a joui ci-devant, expliqués en détail „ dans la dite ceſſion, Son Alteſſe Royale approuve, confirme & ratifie le „ tout, & s'oblige à les maintenir ſelon qu'il a été ſtipulé en la dite „ ceſſion, & en même temps Sa Majeſté Catholique deſirant de donner à „ ſes Vaſſaux Eſpagnols, Siciliens & autres qui ont perſiſté dans ſon obéiſ- „ ſance, & qui ont des biens dans le dit Royaume de Sicile, des preuves „ de la ſatisfaction qu'elle à de leur fidélité, & ſervice, déclare qu'en cas „ que l'on ait procédé civilement ou criminellement contre les dits biens ou „ partie d'iceux, ou prétende procéder ſous quelque prétexte ou pour „ quelque fait déjà jugé, Sa Majeſté Catholique les remet & pardonne dès- „ à-préſent; & pour cet effet caſſe & annulle les dites procédures, enſorte „ que pour tout ce qui à été fait pendant ſa domination & par le paſſé, les „ dits vaſſaux ne puiſſent être inquiétés ni troublés en leurs biens & poſſeſ- „ ſions, comme de ſon côté Son Alteſſe Royale promet que ſes Miniſtres & „ fiſcaux ne les troubleront ni inquiéteront pour ce qui s'eſt paſſé avant que „ Son Alteſſe Royale entre en poſſeſſion du dit Royaume, le tout ſans pré- „ judice d'autrui, à quoi Sa Majeſté ne prétend déroger." (1)

L'acte de ceſſion dont il eſt parlé dans ce traité ne contenant que les mêmes clauſes que l'ont vient de lire, il ſeroit ſuperflu de le rapporter ici (2). Le Roi d'Eſpagne voulut encore exiger du Duc de Savoie la Signature des deux articles ſuivans:

Conditions particulieres.

„ 1°. Que le Roi d'Eſpagne cede dans toutes les formes la propriété du Ro- „ yaume de Sicile au Duc de Savoie à condition qu'il s'engagera le plus ſolem- „ nellement qu'il pourra de ne jamais s'oppoſer ni directement ni indirectement „ aux prétentions que le ſuſmentionné Roi d'Eſpagne à ſur les Etats d'Italie, „ dépendans de la Monarchie d'Eſpagne juſqu'à la paix générale, qu'il ne s'op- „ poſera pas de-même, ſi le Roi d'Eſpagne ſe trouvoit forcé de les attaquer lui- „ même ou en ſon nom par l'inobſervation du traité de neutralité ſigné le 14 Mars „ à Utrecht de la part de la Cour de Vienne eu égard à l'Italie, que la ceſſion du „ dit Royaume dépendra de cet article qui doit être *conditio ſine quâ non.*"

„ 2°. Que le Roi d'Eſpagne ne cede ledit Royaume au Duc de Savoie „ qu'à condition qu'il y aura deſormais une alliance perpétuelle entre le Duc „ de Savoie & ſes Succeſſeurs, & le Roi d'Eſpagne & ſes Succeſſeurs, & „ qu'en vertu de cette alliance qui doit être des plus étroites & des plus

(1) Mémoires de Lamberti, *Tom.* VIII. *p.* 420.
(2) On peut lire cet Acte dans Lamberti, au tome cité *p.* 425.

„ ſures, le Duc de Savoie ne s'engagera pas ſeulement de n'entrer en aucun „ engagement préjudiciable ou desagréable au Roi d'Eſpagne directement „ ou indirectement, mais promettra encore de l'aider contre tous ceux qui „ voudroient lui diſputer ce que les traités de paix conclus à Utrecht lui ont „ cédé, & de ne faire aucune alliance avec quelque puiſſance que ce ſoit, „ ſans en avertir préalablement & ſincérement le Roi d'Eſpagne & en atten- „ dre l'approbation; que tous les biens confiſqués par le Roi d'Eſpagne en „ Sicile ſur ceux qui ont ſuivi la Maiſon d'Autriche reſteront confiſqués juſ- „ ques à la paix générale, au profit du Roi d'Eſpagne, que le dit Roi d'Eſ- „ pagne, aura en outre des Juges en Sicile, indépendans du Duc de Savoie, „ & de ſa Régence, pour y juger les différens qui pourroient naître entre „ les ſujets du dit Roi, ſans que le Duc de Savoie ou ſon Miniſtre puiſſent „ en prendre connoiſſance; que toutes les aliénations qui ſe ſont faites des „ biens de la Couronne, ſoit par le Roi d'Eſpagne, ſoit par les Rois ſes „ Prédéceſſeurs, reſteront valides & bien faites, ſans que le Duc de Savoie „ & ſes Succeſſeurs puiſſent en examiner les titres de poſſeſſion, ſoit par „ don, auction ou vente, pour les réunir à la Couronne ſous prétexte de „ contravention aux loix du Royaume, ou ſous prétexte de léſion. Si le „ Duc de Savoie ne ratifie pas cet article, la ceſſion du Royaume, de „ Sicile ſera réputée pour nulle & pour non faite, de ſorte que cet article „ eſt auſſi *conditio ſine quâ non.*" (1)

Sect. VIII. *Hiſt des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

Le Duc de Savoie ne fit aucune difficulté de ſigner & ratifier le premier de ces articles; quand au ſecond, il le trouva trop gênant & refuſa de l'approuver: la paix ne s'en fit pas moins, malgré la clauſe qui le termine. L'échange des ratifications ſe fit le 6 de Septembre de la même année 1713. Ainſi la Sicile après avoir été unie au Royaume de Naples pendant plus de deux cens ans depuis 1503, en fut ſéparée de nouveau pour être gouvernée par un Souverain particulier. Le nouveau Roi nomma le Marquis Maffei Viceroi de Sicile, & dit publiquement qu'il étoit juſte de donner la Viceroyauté à celui qui l'avoit fait Roi. En effet le Marquis Maffei avoit conduit preſque de ſon ſeul chef la négociation qui avoit mis la Couronne de Sicile ſur la tête du Duc de Savoie. Sa Majeſté Sicilienne, accompagnée de la Reine & d'un nombreux cortege partit pour aller prendre elle-même poſſeſſion de ſon Royaume. Elle paſſa près d'un an en Sicile: les Siciliens ſe flattoient que leur Roi feroit ſa principale réſidence parmi eux, mais il revint réſider dans ſes anciens Etats.

Il y eut une émeute à Palerme en 1716; les troupes nationnales ſe battirent contre les ſoldats étrangers, & il en reſta pluſieurs de part & d'autre ſur la place. Une affaire d'une importance plus générale troubloit la Sicile, & tenoit l'Europe attentive au dénouement avec d'autant plus de raiſon que par les incidens elle ſembloit intéreſſer tous les Souverains de l'Europe. Il s'agit des différens de la Cour de Rome avec le Tribunal de la Monarchie de Sicile. Il faut reprendre les choſes de plus haut.

Nouvelles tentatives de la Cour de Rome contre le Tribunal de la Monarchie de Sicile.

Nous avons parlé de la Bulle d'Urbain II. donnée à Roger au commencement du onzieme Siecle. Nous avons vu dans la précédente Section, les vains efforts de la Cour de Rome pour infirmer les privileges accordés aux Souverains de la Sicile par cette Bulle. En 1711. l'Evêque de Lipari fit

(1) Là-même, *p.* 431.

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

donner des pois chiches à un revendeur pour les vendre à ſon profit, & prétendit n'être point ſujet aux droits que cette eſpece de denrée payoit à la Ville. Les commis ignorant que ces pois appartinſſent à l'Evêque exigerent l'impôt du revendeur. Le lendemain, lorſqu'ils furent informés que ces pois appartenoient réellement à l'Evêque, ils rendirent ce qu'ils en avoient exigé, & les Jurés & le Gouverneur de l'Iſle allerent trouver l'Evêque pour le prier d'excuſer cette mépriſe des commis. Le Prélat vindicatif excommunia les prépoſés & déclara par une affiche publique qu'ils avoient encouru les cenſures. Ils ſe pourvurent au Tribunal de la Monarchie où ils obtinrent l'abſolution *ad cautelam*, & ils demanderent que ce Tribunal connût de la nullité de l'excommunication. L'Evêque inſtruit de ce procédé partit pour Rome. La Congrégation de l'Immunité lui expédia deux lettres l'une le 6 Août 1711, qui lui étoit adreſſée en particulier, & l'autre le 16 Janvier 1712, circulaire pour tous les Evêques du Royaume, par leſquelles la Congrégation déclaroit que ni les Cardinaux, ni les Légats *à latere*, ni aucune autre perſonne de quelque dignité qu'elle fût, n'avoient l'autorité de donner l'abſolution, ni de connoître de l'injuſtice des cenſures décernées par l'ordinaires pour fait d'immunité eccléſiaſtique lezée, ce droit étant réſervé au Pape ſeul.

Cette Lettre circulaire envoyée aux Evêques du Royaume par les ſoins de celui de Catane, en fut reçue diverſement ſuivant les différentes diſpoſitions de ces Prélats. L'Archévêque de Palerme, l'Evêque de Patti, & le Vicaire Général de Mont-réal, conformément à l'ancien ſtyle, l'envoyerent au Miniſtre Royal comme ayant droit d'en permettre ou ſuſpendre l'exécution, ſuivant les loix particulieres du Royaume, de tout temps inviolablement obſervées pour toutes les lettres étrangeres. L'Archevêque de Meſſine, les Evêques de Syracuſe & de Céphalie écrivirent à la Congrégation de l'Immunité pour lui repréſenter les conſéquences de cette affaire. Les ſeuls Evêques de Catane, de Mazzara & d'Agrigente firent publier la lettre ſans autre forme.

Conduite de quelques Prélats de Sicile.

Le Viceroi & ſon Conſeil jugerent l'entrepriſe de ces trois Evêques digne de reſſentiment, contraire aux droits du Roi & aux privileges du Royaume; qu'ils ne pouvoient ignorer que le Tribunal de la Monarchie n'eût le pouvoir de connoître en cauſe d'appel des injuſtes excommunications, & d'en ſuſpendre, l'effet juſqu'au jugement, puiſque c'eſt une pratique de pluſieurs ſiecles fondée ſur un ancien titre, & ſans laquelle les Siciliens, au préjudice de leurs anciens privileges, ſeroient contraints de ſortir du Royaume pour faire connoître leur innocence dans les Tribunaux de Rome. Le Roi Philippe V. approuva cette déciſion. Les Evêques eurent ordre de révoquer la publication de la lettre de la Congrégation & de l'envoyer au Juge Royal. Le Viceroi attendit envain l'effet de cet ordre, & le 22 Mars 1713 il donna une ordonnance dans laquelle ſe plaignant qu'on eût fait publier la dite lettre ſans le pareatis Royal, contre l'ancien ſtyle & les privileges du Royaume, il déclaroit cette lettre & toute autre qui pourroit être publiée à l'avenir, nulle & de nul effet, comme bleſſant les droits publics. (1)

(1) Défenſe de la Monarchie de Sicile contre les entrepriſes de la Cour de Rome,

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

Cette ordonnance ayant été publiée à Catane, l'Evêque eut la hardieſſe d'en donner une contraire, déclarant celle du Viceroi invalide & nulle, ſe ſervant même de termes qui offenſoient l'autorité royale, & traitant l'uſage du pareatis du Roi, d'une choſe téméraire, ſcandaleuſe, ſéductrice & horrible. Ce procédé violent & quelques autres de la même eſpece, ſur-tout l'ordonnance du même Evêque du 7 Avril 1713, par laquelle ce Prélat déclaroit l'abſolution du Juge de la Monarchie, invalide, illicite & ſacrilege, obligerent le Viceroi de lui faire ſignifier le 18 du même mois de ſortir du Royaume. Cette fois l'Evêque obéit, mais en partant il publia une ſentence d'interdit contre ſon dioceſe, avec proteſtation qu'il en étoit chaſſé par violence, & du même temps excommunia les deux officiers qui lui avoient ſignifié cet ordre. Deux autres prélats, l'Archevêque de Meſſine, & l'Evêque d'Agrigente, reçurent encore le même ordre de ſortir du Royaume, pour des attentats du même genre. Le Tribunal de la Monarchie fut même dans le cas d'uſer de rigueur contre quelques Vicaires-généraux, à cauſe de leur déſobéiſſance. Il fit empriſonner ceux que l'Evêque d'Agrigente avoit nommés pour gouverner ſon Dioceſe en ſon abſence.

Démarches Violentes de la Cour de Rome.

Tel étoit l'état de cette querelle à l'avénement de Victor Amédée au trône de Sicile. Peu de jours après le Pape expédia des Brefs à l'Archevêque de Palerme, par leſquels il lui ordonnoit ſous peine de ſuſpenſion *a Divinis ipſo facto*, de ſe conformer à la conduite des Evêques de Catane & d'Agrigente. Mais ces Brefs n'arriverent point, la felouque qui les portoit ayant fait naufrage.

Le 17 de Juin de la même année le Pape fit publier dans Rome une Bulle contre l'ordonnance du Tribunal de la Monarchie qui avoit déclaré nul l'interdit de l'Evêque de Catane; mais cette Bulle ne parut point à Catane avant l'Arrivée du nouveau Roi de Sicile, où l'on obſervoit exactement les ordres du Tribunal de la Monarchie. Elle étoit venue de Rome avec des lettres même de l'Evêque. Quelques jours après l'arrivée de Sa Majeſté, on la publia clandeſtinement & ſans avoir l'*Exequatur regium*: ce qui troubla le repos de cette ville, & excita des mouvemens dès les premiers jours de la domination de Sa Majeſté qui y envoya l'Abbé Barbara de Sainte-Lucie & l'Avocat Fiſcal Perlongo pour les appaiſer. Immédiatement après l'arrivée du Roi, l'Archevêque de Palerme préſenta au Marquis de Los Balbaſés deux Brefs du Pape, qui ſembloient être une eſpece de Monitoires; mais il ne les voulut pas recevoir, diſant qu'ils lui étoient adreſſés comme Viceroi, & qu'ayant ceſſé de l'être par l'Arrivée de Sa Majeſté, il ne pouvoit les ouvrir. Le 13 Octobre il parut à Palerme deux Monitoires de l'Auditeur de la chambre, l'un contre ceux qui avoient porté l'ordre à l'Archevêque de Meſſine & à l'Evêque d'Agrigente de ſortir du Royaume, & l'autre contre le Juge de la Monarchie, pour avoir envoyé le Doyen Buglio à Catane déclarer la nullité des Cenſures & de l'interdit fulminé par l'Evêque à ſon départ. On inſéra dans ce Monitoire un ordre de Sa Sainteté, où parlant du Tribinal de la Monarchie, on le qualifioit de certain & prétendu tribunal; com-

avec une relation véritable des procédés des deux Cours de Rome & de Sicile ſur les conteſtations au ſujet du Tribunal de la Monarchie, *page* 169-172.

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

me ſi par le paſſé il n'eut pas été reçonnu de la Cour de Rome, de ſes Tribunaux & de ſes Miniſtres qui tant de fois lui ont envoyé des cauſes de ſa compétence, comme divers titres qui ſont dans les Archives, le juſtifient. Dans le mois de Novembre ſuivant, le Sécrétaire de la Congrégation de l'Immunité fit appeller tous les procureurs-généraux des Maiſons Réligieuſes, & leur ordonna d'écrire, comme ils firent, pluſieurs lettres avec menace de ſuſpenſion *a Divinis* & privation de dignité à tous ceux qui n'obſerveroient pas les interdits. (1)

1714. Ce n'eſt là qu'une petite partie des procédés violens, & des moyens odieux que la Cour de Rome employa pour porter les Siciliens à ſe révolter contre le Tribunal de la Monarchie. Le 25 Janvier de l'année 1714, elle fit publier une excommunication contre le Juge de la Monarchie, ſans avoir aucun égard pour ſa perſonne, ni pour celle du nouveau Monarque qui régnoit ſur la Sicile. Cependant Sa Majeſté n'oppoſoit que la douceur à tant de violences. Réſolue de ſoutenir les privileges de ſa Couronne, elle fit propoſer au Pape pluſieurs voies d'accommodement. Le Pape les rejetta toutes & déclara pour toute réponſe qu'elle n'écouteroit perſonne ſur cette affaire ſi l'on n'accordoit pour préliminaire les ſatisfactions ſuivantes: qu'on feroit obſerver les interdits fulminés dans les Dioceſes de Catane & d'Agrigente, que l'on n'inquiéteroit point ceux qui avoient obéi ou qui obéiroient aux ordres du Saint-Siege; que l'on feroit ſortir de priſon ceux qui y avoient été mis à ce ſujet, & qu'on rappelleroit tous les Evêques & autres Eccléſiaſtiques qui avoient eu ordre de ſortir du Royaume (2), prétendant de plus Sa Sainteté demeurer dans une pleine liberté de faire tout ce qui lui conviendroit ſans aucun délai.

Une réponſe de cette nature n'annonçoit guere une ſincere diſpoſition à aucun accommodement, & ſembloit une nouvelle injure ajoutée à tant d'attentats violens. Ce n'étoit rien en comparaiſon de ce que le Saint-Pere méditoit.

Bulle d'Abolition de la Monarchie de Sicile. 1715. Sur ces entrefaites le Roi retourna en Piémont. Le Pape qui vouloit autoriſer ſes démarches du prétexte ſpécieux de la Réligion, & faire croire aux peuples que le Ciel l'inſpiroit, ordonna des prieres publiques, en forme de Jubilé, pour obtenir les ſecours & les lumieres céleſtes dans l'entrepriſe qu'il formoit de ſoutenir l'immunité de l'Egliſe. Après cette cérémonie la Cour de Rome redoubla ſes procédures, & le Tribunal de la Monarchie y oppoſant les ſiennes, la Sicile ſe trouva dans un état déplorable. La plus grande partie des Egliſes étoit fermée, le ſervice divin interrompu, & les peuples dans cette perplexité cruelle où les livre toujours la diviſion des deux puiſſances dont le concours peut ſeul aſſurer leur ſecours. Enfin le Pape porta le coup médité depuis long temps, en publiant à Rome le 20 de Fevrier 1715, une bulle par laquelle il prononçoit l'abolition du Tribunal de la Monarchie de Sicile & révoquoit tous les privileges accordés par les Papes ſes Prédéceſſeurs tant à Roger II, qu'aux Rois ſes Succeſſeurs. (3)

Cette

(1) *Là-même, p.* 172-174.

(2) Memoire remis le 14 Mars 1714, par Mr. le Cardinal Paulucci à Mr. le Cardinal de la Trimouille.

(3) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France, Tom.* IV. *p.* 409 & 410.

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Cette nouvelle étant arrivée en Sicile, le Tribunal de la Monarchie défendit ses droits par un mémoire en forme de manifeste; & le Procureur Fiscal appellant du Pape mal informé au Pape mieux informé, publia à ce sujet l'acte suivant:

Acte d'appel de cette Bulle.

„ Le Procureur Fiscal Royal du Royaume de Sicile, qui doit veiller à la „ défense des privileges, régales, droits & anciennes coutumes du Roi & „ du Royaume, ayant eu connoissance qu'on à publié dans la ville de Rome, le 20 Février de l'année courante 1715, une prétendue Bulle du „ Souverain Pontife Clément XI. par laquelle on prétend abolir la Légation „ de la Monarchie de ce Royaume dans deux mois, & un Bref qui établit „ l'ordre des causes ecclésiastiques, & considérant que les dites Bulle & „ Bref sont émanés sans citation, sans parties entendues, & en outre qu'elles sont obreptices & subreptices & qu'elles ôteroient au Roi & au Royaume de Sicile une prérogative & une Jurisdiction qui a été possédée & „ exercée de temps immémorial & pendant plusieurs siecles, passée en coutume légitime & approuvée non seulement par un très-ancien privilege, „ mais encore confirmée par la Bulle d'Urbain II. & par les concordats „ avec les Souverains Pontifes, Adrien IV, & Pie IV, & par plusieurs „ actes subséquens, soit exprès soit tacites des Souverains Pontifes, leurs „ Successeurs jusqu'au Pontificat de Clément XI en 1715, ratifiée & „ observée pendant six siecles, & auquel privilege on n'a jamais touché „ parce qu'il été accordé à titre onéreux & qu'il a été passé en forme „ de contrat en la mémoire glorieuse du grand Héros, le Comte Roger Normand, qui a conquis ce Royaume de Sicile & l'a délivré de la domination „ des Infidéles, & fondé tant de belles Eglises, Evêchés & Abbayes qu'il „ à dotés de la troisieme partie du revenu de ce Royaume; & parce que „ cet usage & cette possession y ont toujours été continués, que les peuples „ sont faits & comme naturalisés à cette maniere de vivre, en telle sorte que „ les dites Bulle & Bref porteroient de grands préjudices à la Couronne royale & aux régnicoles, & parce que la dite Bulle & Bref qui a été donné ensuite comme obreptice & subreptice contient une injustice manifeste „ & prive les Rois de Sicile des privileges de la dite prérogative & jurisdiction qu'ils ont eue pendant tant de Siecles: par ces raisons le Procureur „ Fiscal Royal, persuadé que le Souverain Pontife n'a pas été bien informé „ & que, s'il l'avoit été il n'auroit jamais pris la résolution d'abolir un droit & „ une coutume immémoriale, approuvée par des privileges bien établis & „ par des concordats si anciens & si bien autorisés.

„ A ces fins le dit Procureur Fiscal Royal, qui doit avoir soin de veiller „ à la défense des régales, droits, coutumes & privileges de la Couronne & du „ Royaume, ayant considéré que le changement de cette coutume ancienne „ troubleroit le repos public, & produiroit de grands inconvéniens & dommages, a jugé avec tout le respect du au Saint-Siege & au Souverain „ Pontife, dont les peuples de ce Royaume sont des fils très-fidéles & obéissans, de faire par le présent acte une remontrance & un appel du Souverain Pontife mal informé au même Pontife mieux informé, & si besoin „ est, au Saint-Siege Apostolique, ou à ceux à qui on peut légitimement „ recourir & appeller suivant la disposition des Saints Canons pour la révo-

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

„ cation de la dite Bulle & du dit Bref, afin de ſe faire rendre juſtice ; & „ parce que ſelon la diſpoſition des loix on ne doit rien innover pendant „ l'appel, la préſente remontrance & appellation ſubſiſtant, l'exécution de „ la dite Bulle & du dit Bref eſt ſuſpendue de droit, proteſtant au ſurplus „ le dit Procureur Fiſcal Royal de tout ce qui ſe feroit au contraire, & de „ ſe pourvoir par toutes les voies licites & permiſes, ſuivant la diſpoſition „ du Droit Naturel, Canonique & Civil, implorant *ſalvo jure & cum poteſtate*, pour en avoir un témoignage & que ſa proteſtation & appellation „ ſoient connues de tous les Prélats ſéculiers & réguliers & autres Eccléſiaſtiques & des peuples de ce Royaume & de tous autres à qui il appartiendra, le préſent acte a été fait à Palerme le 20 Mars 1715, & il a été enrégiſtré dans les Actes de la Grande Cour Royale." (1)

Propoſitions outrées de la Cour de Rome Cenſurées.

Le Pape plus emporté que jamais déclara nuls tous actes d'appel faits ou à faire & fit ſuccéder les Bulles, les Brefs & les Reſcrits, & comme il arrive preſque toujours dans la chaleur des conteſtations, la Cour de Rome y avança des propoſitions outrées, d'autant plus repréhenſibles & capables d'allarmer, qu'au lieu de les rendre particulieres à la Sicile, & ſeulement relatives à la diſpute préſente, on les établiſſoit d'une maniere générale, comme ſi elles euſſent du ſervir de loi à tous les autres Royaumes. Telles furent les Lettres Monitoriales de l'Auditeur de la Chambre Apoſtolique en date du 9 Décembre de cette année. On y traitoit d'exécrable, de ſchiſmatique, & d'hérétique la maxime de l'*Exequatur Regium*, on appelloit les Officiers Royaux qui exigeoient à ce ſujet la ſignature des Réguliers, des téméraires pleins de méchanceté & d'impudence, des audacieux, des ſéducteurs qui diſoit-on ne cherchoient qu'à ébranler la conſtance des religieux Siciliens; on avançoit que tous actes & cenſures émanés de Rome devoient être exempts de l'Exequatur, & qu'il étoit notoire à tous les fidèles que ces actes portoient en eux-mêmes tout ce qui étoit néceſſaire pour leur exécution indépendamment de quelque autorité humaine que ce pût être, comme étant appuyés ſur la puiſſance divine.

Lorſque les exemplaires imprimés de ces Lettres ſe répandirent à Paris, le Parlement trouva les maximes qu'elles contenoient ſi dangereuſes & ſi contraires aux Principes de l'Egliſe Gallicane, que par arrêt rendu le 15 de Janvier 1716 ſur les Concluſions de l'Avocat Général, il jugea à propos d'en ordonner la ſuppreſſion. Cet Arrêt eſt ſi remarquable que nous ne pouvons nous diſpenſer de le tranſcrire ici en entier. On le trouvera au bas de la page. (2)

(1) *Hiſt. générale de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 442, 443.

(2) Arrêt de la Cour de parlement, *qui ordonne la ſuppreſſion des feuilles imprimées à Rome ſous le titre de* Illuſtriſſimi & reverendiſſimi Domini Auditores generalis reverendæ Cameræ Apoſtolicæ, Litteræ Monitoriæ, &c. *avec défenſe de les imprimer, vendre ou débiter ; & qui renouvelle les défenſes générales de recevoir ou publier aucunes Bulles, Brefs ou Décrets de la Cour de Rome ſans Lettres Patentes regiſtrées en la Cour, qui en ordonne la publication.*

Extrait des régitres du Parlement.

Ce jour les Gens du Roi ſont entrés & M. Guillaume François Joly de Fleury, l'un des Avocats du dit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit à la Cour.

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

Cependant on faiſoit peu de cas en Sicile des Bulles, Breſs & Reſcrits de Rome. La hauteur & l'obſtination du Saint-Pere dégoûterent le Roi de faire de nouvelles démarches pour terminer cette affaire, deſorte que la conteſtation dura autant & même plus long-temps que le Regne de Victor Amédée.

Ce regne ne fut pas long. Malgré les divers traités ſignés à Utrecht, l'Eſpagne n'avoit pas encore fait ſa paix particuliere avec l'Autriche. L'Empereur ne vouloit point ſouſcrire à la diſpoſition qui donnoit la Sicile au Duc de Savoie. Lorſqu'il fit ſa paix avec la France, il refuſa de reconnoî-

Nouvelle révolution.

Que le dépôt ſacré de l'ordre public qui leur eſt confié, les oblige de recourir à l'autorité de la Cour, au ſujet d'une piece qui paroit être des Lettres Monitoriales décernées par l'Auditeur général de la Chambre Apoſtolique contre ceux qu'on dit s'être oppoſé aux immunités, à la juriſdiction & à la liberté Eccléſiaſtique dans la Sicile & avoir violé l'interdit qui a été prononcé contre pluſieurs villes & Dioceſes de ce Royaume; que quoique ce titre qui n'annonce qu'un Acte émané d'un Tribunal que nous ne reconnoiſſons point en France, & une monition qui n'a pour objet que les ſujets d'un Royaume étranger, ſemble ne devoir pas nous intéreſſer, les principes qu'ils ont trouvé dans cet Imprimé leur ont paru attaquer ſi ouvertement les droits de tous les Souverains & les maximes les plus inviolables de la France, qu'ils croiroient manquer à ce qu'ils doivent au Roi & au Public, & à ce qu'ils ſe doivent à eux-mêmes, s'ils ne propoſoient pas à la Cour de prévenir par la ſageſſe, les ſuites dangereuſes que cet écrit pourroit avoir s'il ſe répandoit dans le Royaume.

Qu'ils ne croyent pas qu'il ſoit néceſſaire de relever pluſieurs propoſitions répandues dans cet imprimé, les déciſions des papes comparées à la parole de Dieu même, l'étendue ſans bornes donnée aux interdits, ni pluſieurs autres maximes qui ne ſont établies que ſur la prévention de quelques Auteurs Ultramontains mais qui n'étant jettées dans cet écrit, que comme en paſſant, & n'étant appliquées directement qu'aux conteſtations particulieres de la Sicile, ne ſont pas d'une auſſi grande conſéquence, par rapport à la France.

Mais ce qui leur à paru mériter d'avantage l'attention de la Cour, ce ſont les principes de l'Auteur ſur l'exécution des Décrets du Pape, que ce ne ſont point de ſimples expreſſions haſardées, des énonciations légeres & ſuperficielles; ce ſont des propoſitions appuyées & ſoutenues comme des vérités évidentes, & preſque comme des articles de foi; que ce ne ſont point des maximes ſeulement relatives aux différents particuliers de la Monarchie de Sicile, ce ſont des principes que l'Auteur applique à tous les Royaumes, à tous les Souverains & à tous les Peuples.

Que la Cour ſait quels ſont les Principes établis dans preſque tous les Etats Catholiques, ſur ce qui regarde l'exécution des Décrets, ſoit des Papes, ſoit des Conciles. D'un côté, la néceſſité de faire connoître aux peuples la Loi, à laquelle ils doivent obéir, à établi auſſi la néceſſité de la Publication des Loix Eccléſiaſtiques comme des Loix Civiles. D'un autre Côté, l'obligation que les Souverains contractent avec leurs peuples, de ne ſouffrir rien dans leurs Etats, qui puiſſent troubler l'ordre & la tranquillité publique; ce gouvernement, dont ils ne ſont comptables qu'à Dieu ſeul, à formé auſſi l'obligation d'obtenir la permiſſion du Prince & des Magiſtrats qui adminiſtrent la juſtice ſous ſon autorité, comme une forme néceſſaire pour la publication des Décrets Eccléſiaſtiques, qui ſous prétexte de la Réligion, pourroient donner atteinte aux droits & aux intérêts de l'Etat; & que c'eſt à ces maximes que nous devons principalement la conſervation de nos plus ſaintes libertés.

Que des Principes auſſi anciens que l'Egliſe, auſſi étendus que les Etats qui profeſſent notre Sainte Réligion, & dont les monumens ſe préſentent en foule dans tous les Royaumes Catholiques, n'ont pas beſoin d'être ſoutenus de preuves devant des Magiſtrats qui en ſentent toute la néceſſité, & qui connoiſſent l'uſage conſtant qu'on en a fait dans tous les tems.

Que ce ſont cependant ces principes que l'Auteur de ces Lettres Monitoriales attaque ſans ménagement. Il ſe plaint des Officiers du Roi de Sicile, qui ont obligé les Réguliers de ce Royaume, de déclarer leurs ſentimens ſur la néceſſité de l'Exequatur.

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

tre ce Prince en qualité de Roi de Sicile : il fit sortir de l'Empire le Marquis de Borgalo & le Comte de Provana dont le premier étoit Ministre de Savoie à la Diete d'Ausbourg & l'autre à Vienne. Le Pape refusoit aussi de donner l'investiture du Royaume de Sicile au Duc de Savoie, jusqu'à ce que la paix générale fut faite. La cession de ce Royaume étoit l'ouvrage de l'Angleterre & de la France. Ce furent aussi ces deux Puissances que l'Empereur intéressa en sa faveur pour recouvrer cette Couronne.

Cette formalité usitée en Sicile, que l'on connoît ailleurs sous le nom de *Placet*, de *Pareatis*, ou de Retention des Décrets de la Cour de Rome, que nous connoissons parmi nous sous le nom de Lettres d'attache, & qui tend à établir la nécessité de la permission du Souverain pour la réception & la publication de ces Décrets, est regardée par l'Auteur comme une entreprise téméraire sur l'autorité Ecclésiastique.

S'il parle de la maxime de l'*exequatur* en elle-même, il la traite d'exécrable, de Schismatique & d'hérétique. *Execrabilem propositionem pro Schismaticâ & hæreticâ à sacrâ inquisitione reprobatam.*

S'il parle des Officiers qui ont exigé la signature des Réguliers sur ce sujet, ce sont des téméraires, pleins de méchanceté & d'impudence ; des audacieux & des séducteurs, qui n'ont cherché qu'à ébranler la constance des Réligieux du Royaume de Sicile.

S'il applique ces maximes à la nature des Décrets Apostoliques, il en fait une énumération qui n'excepte rien; les Sanctions, les Décrets, les Constitutions, les Censures particulieres ou générales, les interdits, tout est compris dans l'exemption prétendue de l'*exequatur*.

S'il envisage enfin les principes qu'il avance, par rapport aux personnes qu'il prétend y être soumises, il soutient qu'il est evident & notoire à tous les Fideles que les Sanctions, les Décrets & les Constitutions qui sont émanées de l'Oracle du Chef Suprême & visible de l'église & du vicaire de Jésus-Christ sur la terre, portent avec elles & par elles-mêmes tout ce qui est nécessaire pour leur exécution, & qu'elles ont (pour se servir de ses termes mêmes) une exécution parée dans tous lieux de la terre, indépendamment de quelque autorité humaine que ce puisse être, comme étant appuiées sur la puissance divine. *Cum satis omnibus Christi fidelibus perspectum exploratum que sit, Sanctiones, Decreta ac Constitutiones quæ ab Oraculo supremi & visibilis Ecclesiæ Capitis, Christique in terris Vicarii emanant, ut potè divinâ potestate fulcita, par seipsa, ubique locorum, independenter à quacumque humana auctoritate, paratam executionem habere.*

Que ce n'est donc point une proposition générale qui puisse être restreinte dans l'application, que ce n'est point aussi une proposition singuliere pour le Royaume de Sicile; que c'est un principe établi pour tous les tems, pour tous les lieux; pour tous les Etats, que l'Auteur applique par conséquent à la France comme à l'Italie, & qui, dans son Systême, ne doit point souffrir d'exception.

Qu'il n'est pas besoin de faire sentir les conséquences de ces Principes, suivant lesquels tous les Décrets émanez de la Cour de Rome auroient force de loi dans tous les Etats Catholiques, sans le secours de la Puissance séculiere, les Censures, les excommunications, les interdits, les entreprises sur le temporel & sur l'autorité des Rois, & tous ce qui porteroit le caractere du Pape, seroit donc une loi Souveraine, à laquelle tous les Fidèles seroient assujettis, & l'autorité du Prince & de ses Magistrats deviendroit impuissante pour arrêter les cours de nouveautés qui s'établiroient sans eux, & malgré eux dans les Etats soumis à leur autorité.

Envain, nos Rois auroient-ils refusé de recevoir plusieurs Bulles des Papes, qui ne pouvoient s'accorder avec nos maximes; envain, nos peres auroient-ils protesté contre tant de Décrets, & surtout contre la Bulle qualifiée *in Cænâ* Domini, dont la Cour a si solemnellement défendu l'impression & l'exécution dans ce Royaume; envain, cet auguste Tribunal auroit réiteré tant de fois les défenses portées par les Ordonnances, de recevoir, même de débiter en France les Décrets, Bulles, & Constitutions des Papes, sans la permission du Roi ; toutes ces précautions si sages seroient inutiles si la Doctrine de cet Ecrit étoit tolerée.

Mais Comment pourroit-elle l'être ? Il faudroit non seulement détruire la décision &

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

Il y eut l'an 1718 un Traité entre l'Empereur, la France & l'Angleterre par lequel il fut convenu qu'on ôteroit la Sicile au Duc de Savoie & qu'on lui rendroit la Sardaigne en échange. La Cour de Madrid refuſa d'accéder à ce traité & prit de-là occaſion d'attaquer la Sicile pour en reprendre la poſſeſſion. Elle équipa une flotte conſidérable. Les Eſpagnols arriverent à Palerme le 30 Juin & le Magiſtrat de cette ville accompagné de la Nobleſſe en ayant apporté les clefs au Marquis de Lede, Général des troupes de dé-

1718.

des ordonnances & de vos Arrêts, il faudroit encore renverſer les principes les plus inviolables, les uſages les plus anciens, les exemples les plus authentiques. Il faudroit combattre les ſentimens du Clergé de France & des Auteurs les plus reſpectables. Il faudroit déſavouer les Papes mêmes qui ont reconnu tant de fois ce pouvoir dans la perſonne de nos Rois. Il faudroit déſavouer le Pape Pie IV. qui pria pluſieurs fois le Roi Charles IX. de faire publier le Concile de Trente en France. Il faudroit déſavouer le Pape Clément VIII, qui, convaincu de la néceſſité de la permiſſion du Roi, pour la publication de ce Concile, voulut l'exiger du Roi Henri IV. lors de ſa converſion à la foi Catholique. Il faudroit déſavouer les inſtances des Papes auprès de tous les Souverains de l'Europe, & ſur tous les Rois d'Eſpagne pour la publication du même Concile, qui n'a eu d'exécution, dans les Etats où il a été reçu, que par la permiſſion des Souverains, & avec les modifications qu'ils ont cru devoir y apporter. Il faudroit déſavouer enfin tout ce qui s'eſt fait dans le dernier Siecle, & preſque ſous nos yeux, ſur la réception des dernieres Conſtitutions de la Cour de Rome.

Que c'eſt trop s'arrêter à combattre des maximes qui ſe détruiſent par tant de preuves ſolides, & qui ne ſe trouvent point d'ailleurs dans la bouche du Pape; qu'on doit trop préſumer de ſes lumieres & de ſa ſageſſe, pour croire qu'il put adopter des ſentimens ſi contraires aux véritables regles, & qu'il voulut s'écarter de la route que ſes prédéceſſeurs lui ont tracées; & qu'obligé par leur miniſtere, d'attaquer les propoſitions renfermées dans cet Ouvrage, ils s'eſtiment heureux de n'y reconnoître que le zele plus ardent qu'éclairé d'un des Officiers de la Cour de Rome, mais que le plus ou le moins d'autorité de cet Ecrit ne doit pas les diſpenſer d'en prévoir les ſuites, qu'il eſt ſi important de ne rien laiſſer paſſer en France, qui puiſſe donner la moindre atteinte à la maxime qui fait notre principale ſurêté pour maintenir les droits de la Couronne & les libertés de l'Egliſe Gallicane, qu'ils ne peuvent garder le ſilence ſur un Ouvrage qui pourroit faire d'autant plus d'impreſſion ſur les perſonnes peu inſtruites, qu'elles pourroient le lire ſans précaution & ſans défiance, comme n'étant fait que pour une Monarchie étrangere, ſans appercevoir le danger dont tous les Etats Catholiques ſont ménacés, par les maximes générales qu'il contient.

Que ſi cet Ecrit qui n'eſt daté que du 9 Décembre dernier n'a pu encore être commun en France, il pourroit le devenir bientôt, ſi la Cour ne prévenoit le mal dans ſa naiſſance; que c'eſt dans ces vues qu'ils ont cru devoir lui propoſer, non pas de les recevoir appellans comme d'abus d'une Monition émanée d'une Juriſdiction dont nous ne reconnoiſſons point l'autorité, & qui n'a pas d'ailleurs pour objet direct les peuples de ce Royaume, mais d'en arrêter ſeulement le cours par la ſuppreſſion des Exemplaires, & par les défenſes de le débiter, & d'empêcher en même tems le progrès de ces maximes dangereuſes, en renouvellant les défenſes tant de fois prononcées par les arrêts, de recevoir, publier, imprimer ni débiter aucunes Bulles ni brefs de la Cour du Rome ſans Lettres Patentes du Roi duement enrégiſtrées en la Cour. Que c'eſt l'objet des Concluſions qu'ils ont priſes par écrit, & qu'ils laiſſent à la Cour avec les Lettres monitoriales dont il s'agit.

Et ſe ſont retirés, après avoir laiſſé ſur le Bureau les dites feuilles imprimées & les Concluſions par écrit priſes par le Procureur Général du Roi.

Vû les dites feuilles, dont lecture à été faite, ayant pour titre: *Illuſtriſſimi & Reverendiſſimi Auditores generalis Reverendæ Cameræ Apoſtolicæ Litteræ Monitoriæ, contra compulſores & violatores immunitis, Jurisdictionis & Libertatis Eccleſiaſticæ in Civitatibus Panormi & Meſſaniæ, nec non in civitatibus & diſcefibus Catanien. Agrigentin; & Liparen; ac Eccleſiaſtice interditti, cui præfatæ civitates & dioceſes Catanien. Agrigentin & Liparen. Subjectæ reperiuntur & præſertim contra Laicos dictarum civitatum & locorum,*

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

barquement, Philippe V. fut proclamé de nouveau Roi de Sicile. L'année ſuivante les Eſpagnols ſe virent enlever leur conquête par les troupes de l'Empereur; & après pluſieurs mois de négociation, le Cardinal Alberoni qui s'oppoſoit à la paix ayant été renvoyé d'Eſpagne (1), Sa Majeſté Catholique accéda enfin au traité de la Quadruple Alliance, dont un des articles fut que la Sicile ſeroit cédée à l'Empereur & que la ceſſion en ſeroit faite dans les mêmes termes & avec les mêmes conditions que celle qui avoit été faite à Utrecht en faveur du Duc de Savoie. En 1725 un Traité entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne aſſura la Sicile au premier qui avoit déjà le Royaume de Naples.

L'Empereur Charles VI. Roi de Sicile. 1719-1720.

Le Comte de Merci, Général de l'Empereur, fit prêter aux villes le ſerment de fidélité à Charles VI. Voulant chatier Palerme de ce qu'elle avoit toujours témoigné beaucoup d'éloignement pour l'Empereur, il fit conſtruire une citadelle ſur une hauteur à une petite diſtance de la place, pour la contenir dans le devoir. Cette fortereſſe fut achevée avant la fin de la Viceroyauté du Duc de Monteleon qui avoit été nommé à cette dignité peu après la conquête, & fut rappellé en 1722. Le Comte d'Alménara le remplaça, & remit lui-même les rênes du gouvernement, en 1726, à Chriſtophe Ferdinand de Cordoue, Comte de Saſtago.

Le Tribunal de la Monarchie confirmé par Benoît XIII. 1728.

Peu après l'arrivée de ce nouveau Viceroi en Sicile, la grande affaire touchant le Tribunal de la Monarchie de Sicile fut terminée. Dès le temps de Clément XI, pluſieurs Prélats Romains ſouhaitoient qu'on n'agitât point cette queſtion, vu le peu d'apparence qu'il y avoit de réuſſir. Le Pape même

&c. Datæ die nona Decembris 1715. Enſemble les Concluſions du Procureur Général du Roi; la matiere miſe en délibération.

LA COUR, faiſant droit ſur les Concluſions du Procureur-Général du Roi, ordonne que les dites feuilles imprimées ſeront & demeureront ſupprimées; & à cette fin, enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires en leur poſſeſſion, de les remettre inceſſamment au Greffe de la Cour. Fait défenſes à tous imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de les imprimer, vendre, débiter ou autrement diſtribuer, à peine de confiſcation des exemplaires qui ſeront trouvés chez eux, de mille Livres d'amende, & de privation de leurs maîtriſes ou vacation, même de punition corporelle, s'il y échet: à l'effet de quoi ſera informé contre les contrevenants par devant Maître Pierre de Paris, Conſeiller en icelle. Fait défenſes en outre, conformément aux ordonnances du Royaume, Arrêts & Réglements de la ditte Cour, à toutes perſonnes de quelque état & Condition qu'elles ſoient, de recevoir, exécuter & faire exécuter aucunes Bulles ou Brefs de la Cour de Rome; & à tous imprimeurs, marchands Libraires ou autres, de les imprimer, vendre ou débiter, ſans Lettres Patentes du Roi pour en ordonner la publication, régiſtrées en la dite Cour, ſous les peines portées par les dites Ordonnances & Arrêts; à l'exception néanmoins des Proviſions de Bénéfices, Brefs de Penitencerie & autres expéditions ordinaires concernant les affaires des particuliers, leſquelles, s'obtiennent en Cour de Rome ſuivant les Ordonnances & Uſages du Royaume. Et ſera le préſent Arrêt, lû, publié & affiché par-tout ou beſoin ſera. Fait en parlement le quinzieme jour de Janvier mille ſept cens ſeize. *Signé* DONGOIS.

(2) Le Cardinal Alberoni qui étoit ſeul la cauſe de cette guerre avoit échoué dans ſes projets de troubler la France & l'Angleterre, & ne trouvant point de reſſource dans la force des Armes il commençoit à ſe prêter aux avances des Hollandois; mais il étoit trop tard. Le 5 de Décembre, le Roi d'Eſpagne lui défendit de paroître à la Cour, & de ſe mêler davantage des affaires du Miniſtere. Par le Décret qui contenoit cet ordre, Sa Majeſté Catholique acheva de convaincre l'Europe de la droiture de ſes intentions: il portoit expreſſément qu'Elle ne prenoit la réſolution d'éloigner le Cardinal que pour ôter tout obſtacle à la paix. *Hiſt. des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France, Tom. IV.*

ayant assemblé une congrégation extraordinaire de Cardinaux, le plus grand nombre fut d'avis qu'il étoit expédient au Saint-Siege d'abondonner le dessein d'éteindre le Tribunal de la Monarchie. Nous avons vu que Clément XI. avoit suivi un sentiment contraire, espérant de parvenir à ses fins tant que la Sicile seroit sous la domination du Duc de Savoie. Il commença à s'adoucir lorsqu'il vit l'Empereur en possession de ce Royaume; & dès 1719. il avoit accordé la levée des censures & des excommunications fulminées contre les Juges Royaux. Charles VI. fit alors les sollicitations les plus vives auprès de la Cour de Rome pour obtenir une bulle qui lui confirmât la juissance du Droit de Légation. L'affaire ne fut pourtant point encore finie, car en 1725, Bénoît XIII. recommandoit aux Evêques d'observer religieusement la Bulle de Clément XI. contre le Tribunal de la Monarchie. Enfin le même Pape donna satisfaction à la Cour de Vienne par sa Bulle du 30 Août 1728, qui dérogeant à celle de Clément XI, rétablit le Roi de Sicile dans le droit de Légation, confirma le célebre privilege d'Urbain II, & remit les choses sur l'ancien pied tant pour les causes qui doivent être de la compétence du Tribunal de la Monarchie, que pour la maniere d'y procéder. (1).

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

En 1729, il y eut une conspiration à Messine. Les Messinois mécontens du Gouvernement se proposerent d'établir un gouverneur de leur façon & de faire main-basse sur tous ceux qui étoient attachés à l'Empereur. Ce complot devoit s'exécuter la nuit du 3 au 4 de Juillet. Les conjurés étoient convenus de porter au bras droit un morceau de toile blanche pour se reconnoître dans les ténebres. Un soldat Génevois découvrit le secret au Gouvernement. Les Chefs de la Conspiration furent arrêtés & punis.

Conspiration découverte. 1729.

Depuis 1719, les Royaumes de Naples & de Sicile se trouvoient réunis sous un même Souverain, l'Empereur Charles VI. Il les perdit en 1735, par la conquête qu'en fit D. Carlos auquel ils resterent à la paix. Sans entrer ici dans le détail des événemens & des motifs qui occasionnerent la guerre dont cette révolution fut une des suites, nous dirons en peu de mots que la France ayant déclaré la guerre à l'Empereur à l'occasion des affaires de la Pologne, le Roi d'Espagne épousant la vengeance de Sa Majesté Très-Chrétienne fit passer des troupes en Italie. L'infant Dom Carlos Duc de Parme, marcha sur la fin de Février 1734 à la conquête des Royaumes de Naples & de Sicile. Il arriva le 4 de Mars à Perouse, & le 11 à Civita-Castellana, où le 14 il annonça par un Décret: „ qu'en vertu du pouvoir „ qu'il avoit reçu du Roi d'Espagne son pere (qui l'avoit nommé Généralis- „ sime de ses troupes en Italie) de faire connoître aux peuples de Naples & „ de Sicile l'estime & l'affection que Sa Majesté Catholique conservoit pour „ eux, il déclaroit & assuroit un chacun qu'Elle leur accordoit le pardon & „ l'oubli de toutes sortes de crimes & de démarches: qu'Elle voyoit avec „ douleur combien ils étoient violentés, opprimés & tyrannisés par le Gou- „ vernement Allemand, que sensible à leurs malheurs Elle vouloit confirmer „ & augmenter leurs privileges, voulant que cette confirmation & augmen- „ tation s'étendît aux loix & coutumes, tant civiles que criminelles & „ ecclésiastiques, sans permettre qu'on établît de nouveaux Tribunaux;

(1) On trouvera cette Bulle dans Lunig. *Tom.* IV. *p.* 1361.

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

„ qu'Elle entendoit que les bénéfices & penſions fuſſent données ainſi qu'il „ s'obſervoit alors, & que l'on ſupprimât toutes les impoſitions, ſur-tout „ celles qui ne devoient leur origine qu'à l'avidité des Allemands." (1)

Conquête du Royaume de Naples par D. Carlos. 1734.

Tandis que par ce Décret Dom Carlos cherchoit à ſe concilier les eſprits des Napolitains & des Siciliens, le Comte Saſtago achevoit de les aliéner en Sicile en exigeant un ſubſide de treize cens mille ducats, avec menace d'employer les voies de rigueur pour ſe le procurer. Ces menaces cauſerent un ſoulèvement général d'autant plus difficile à appaiſer que Dom Carlos à la tête d'une puiſſante armée étoit déjà entré dans le Royaume de Naples, d'ou il devoit paſſer enſuite en Sicile. En effet le 9 d'Avril il arriva à Matalone ou les Magiſtrats de Naples vinrent le même jour lui préſenter les clefs de leur ville, & prêter ſerment de fidèlité au Roi d'Eſpagne. Dom Carlos leur renouvella les promeſſes contenues dans le Décret qu'il avoit fait publier lorſqu'il n'étoit encore que ſur la frontiere du Royaume. Le Comte Viſcomti, Viceroi de Naples jugea à propos de faire ſa retraite eſcorté de cinq mille hommes. Dom Carlos étoit occupé à ſe rendre maître des châteaux & Fortereſſes de Naples, lorſque le 15 du même mois, un courrier arrivé de Madrid lui remit un diplôme par lequel le Roi d'Eſpagne le déclaroit Roi de Naples & de Sicile, & enjoignoit à tous les Seigneurs, Barons & autres habitans du Royaume de le reconnoître en cette qualité. Le diplôme fut publié le même jour, & tous les Tribunaux en corps rendirent hommage à leur nouveau Souverain.

La victoire remportée par le Comte de Montemar que D. Carlos avoit nommé Lieutenant Général du Royaume, ſur le Comte Viſcomti à Bitonto, hâta la reddition des différentes places qui tenoient encore pour les Impériaux; & la priſe de Gaïete acheva la conquête du Royaume de Naples. Car, quoique Capoue ne ſe fût pas encore rendue, on ne l'aſſiégeoit que par Blocus, & la diſette de vivres à laquelle cette place ſe trouvoit réduite, faiſoit eſpérer qu'elle ne tiendroit pas long-temps; d'ailleurs les autres poſtes dont les Autrichiens reſtoient maîtres, n'étant plus un objet d'inquiétude, on pouvoit dire que D. Carlos avoit conquis le Royaume entier.

Et du Royaume de Sicile. 1736.

Il ſe diſpoſa alors à la conquête de Sicile, à laquelle les Siciliens l'invitoient avec inſtance, l'aſſurant qu'il ſeroit reçu à bras ouverts, que l'Iſle étoit dégarnie de troupes, que les Impériaux avoient abandonné Palerme & toutes les autres villes, excepté Syracuſe, Trapani & Meſſine où ils s'étoient retirés, n'ayant au plus que cinq à ſix cens hommes. Le Comte de Montemar que le Roi venoit de faire Duc de Bitonto, en récompenſe de la Victoire qu'il avoit remportée en cet endroit, fut nommé Viceroi & Capitaine-Général de Sicile. En cette qualité il avoit le Commandement des troupes qui devoient être employées à la conquête de cette Iſle: elles conſiſtoient en dix-huit mille hommes d'Infanterie & deux mille de Cavalerie. Cette nombreuſe armée acheva d'être embarquée le 23 d'Août, & le lendemain la flotte compoſée de trois cens ſoixante bâtimens mit à la voile du port de Naples avec un vent & ſous les auſpices les plus favorables. Le 29 ſuivant le Duc de

(1) Journal Hiſtorique & Politique, Mai 1734.

de Bitonto débarqua avec la Cavalerie & une partie de l'Infanterie à la rade de Solento entre Palerme & Tirroini, tandis que le reſte de l'armée ſous les ordres du Comte de Marſillac, prenoit terre à la Tour du Phare près de Meſſine. Le 30 le Sénat de Palerme accompagné d'une nombreuſe nobleſſe & du peuple ſe rendit au Camp des Eſpagnols pour prêter le ſerment de fidélité au Roi Dom Carlos entre les mains du Duc de Bitonto. Lorſque le Comte de Marſillac s'avança vers Meſſine, les habitans lui envoyerent dire qu'ils lui ouvriroient leurs portes dès qu'on auroit obligé les Allemands à ſe retirer dans la Citadelle. Auſſi tôt le Comte de Marſillac fit ſommer le Prince de Lobkowitz qui commandoit dans la Ville, de ſe rendre: ce Prince prit le parti de ſe jetter dans la Citadelle, & d'abandonner la Ville aux Eſpagnols.

Le premier jour de Septembre le Duc de Bitonto fit ſon entrée ſolemnelle à Palerme; le 2, Dom Carlos y fut proclamé Roi de Sicile & ſon Vice-roi jura au nom du Souverain l'obſervation des uſages du Royaume & des privileges de la Ville en particulier. Dans la diſpoſition actuelle des eſprits, tout favoriſoit l'entrepriſe de Dom Carlos; les Places ouvroient leurs portes aux Généraux; & il ſuffiſoit de ſommer les garniſons de ſe rendre & de les recevoir priſonnieres pour les envoyer en Eſpagne, politique d'autant meilleure qu'on s'aſſuroit par-là que les troupes ne ſervi-roient pas d'avantage l'Empereur, la plupart aimant mieux s'engager au ſervice de Dom Carlos que d'être tranſportées en Eſpagne. Il n'y eut que les deux Fortereſſes de Meſſine & les Villes de Trapani & de Syracuſe qu'il fallut aſſiéger dans les formes. Ces Places n'étoient encore que bloquées, lorſqu'à la fin du mois de Septembre le Duc de Bitonto eut ordre de repaſſer le Phare, pour aller convertir en ſiege le blocus de Capoue ſeule place conſidérable qui reſtoit à ſoumettre dans le Royaume de Naples, & qui tenoit plus longs-temps qu'on n'avoit préſumé. Le Comte de Thaun que la défendoit fit une longue & belle reſiſtance. Auſſi lorſqu'il fut contraint de capituler, ſa valeur lui obtint des articles honorables. On lui permit & à ſa garniſon de ſortir de la Place avec deux pieces de Canon, à condition de ne point ſervir pendant un an contre les Eſpagnols ni leurs alliés, & de s'embarquer à Manfredonia pour être tranſportés à Fiume ou à Trieſte. Il ſortit de la place le 30 de Novembre. Deux jours après deux Députés du Royaume de Sicile, & deux Députés de la ville de Palerme arriverent à Naples où ils prêtérent à Dom Carlos le ſerment de fidélité au nom des Etats de l'Iſle & de la Capitale de la Sicile. Ils demanderent la confirmation de leurs privileges & elle leur fut accordée.

Le troiſieme jour de Janvier ſuivant 1735, le Roi partit de Naples pour aller en Sicile, & le 9 de Mars il arriva à Meſſine. Les Eſpagnols étoient maîtres du fort Gonzague. Le Prince de Lobkowitz rendit la Citadelle le 25 par une Capitulation honorable. Il ne reſtoit plus aux Impériaux que Trapani & Syracuſe. Le Général Roma commandoit dans Syracuſe. Le Marquis de Gracia-Réale l'aſſiégea dans les formes & l'obligea de capituler faute de ſecours le 5 de Juin. La garniſon, forte de 1300 hommes ſortit avec les honneurs de la guerre. Après la priſe de cette place, le Roi fit ſon entrée ſolemnelle à Palerme le 30 du même mois. L'Achevêque de cette ville

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

le couronna & le ſacra le 3 de Juillet. Le Comte Carrera tenoit encore dans Trapani, lorſqu'un accident le força de ſe rendre. Un grand nombre des habitans de cette place avoient armé à frais communs deux vaiſſeaux pour aller en courſe contre les Eſpagnols. Ces bâtimens furent pris vers ce temps-là par les ennemis, avec deux autres qui étoient chargés de bled pour la ville. Cette perte détermina le Comte Carrera à demander une capitulation pareille à celle qu'avoit obtenu le Gouverneur de Syracuſe. Elle lui fut accordée le 12 du même mois. La priſe de Trapani mit fin à la guerre. Le Marquis de la Mina avoit reduit depuis quelques mois à l'obéiſſance de Dom Carlos, Monto-Filippo, Porto-Ercole, & les autres Places de la côte de Toſcane qu'on nomme Degli Preſidii, & qui appartiennent à la couronne des deux Siciles (1), deſorte que ce Prince étoit reconnu pour ſeul Roi par toute la Sicile.

DOM CARLOS *Roi des deux Siciles.*

La double conquête de Dom Carlos achevant de mettre les affaires de l'Empereur dans la ſituation la plus critique, le Cardinal de Fleuri profita de cette circonſtance favorable, pour entamer une négociation qui produiſit un Traité préliminaire conclu à Vienne le 3 Octobre 1735. Par le troiſieme Article de ce traité les Royaumes de Naples & de Sicile étoient déclarés appartenir à Dom Carlos qui les poſſédoit par droit de conquête; & ce Prince devoit être reconnu Roi des deux Siciles par toutes les Puiſſances de l'Europe qui prendroient part à la pacification générale. Le Roi d'Eſpagne approuva les préliminaires le 15 Avril 1736; le Roi de Sicile y ſouſcrivit le premier jour de Mai ſuivant, & le 18 les Etats de l'Empire en approuvant & ratifiant le traité préliminaire, tranſmirent à Sa Majeſté Impériale toute faculté pleine & entiere de traiter, & de conclure au nom de l'Empire tout ce qui pourroit conduire l'ouvrage de paix à ſa perfection. Enfin le Traité définitif fut ſigné à Vienne le 18 de Novembre 1738. Ce traité ne changeant rien à la diſpoſition de l'article 3 du traité préliminaire, il aſſura à Dom Carlos la poſſeſſion des deux Siciles. Le Roi d'Eſpagne & Sa Majeſté Sicilienne y acceéderent le 21 Avril 1739, à Verſailles, par actes que ſignerent le Marquis de la Mina & le Prince de la Torella Caraccioli, Ambaſſadeurs & Miniſtres plénipotentiaires des deux Rois. C'eſt ainſi que la troiſieme Maiſon d'Anjou parvint au trône des deux Siciles dans la perſonne de Dom Carlos, moyennant la ceſſion que ce Prince fit des Duchés de Parme & de Plaiſance, & de ſes prétentions ſur le Grand Duché de Toſcane.

Inſtitution de l'ordre de Saint-Janvier.

Le Nouveau Roi des deux Siciles épouſa le 19 de Juin 1738 la Princeſſe Marie Amélie Walburge, fille ainée de Fréderic Auguſte de Pologne. Dans le même mois il reçut du Pape l'inveſtiture du Royaume de Naples, & fit préſenter la Haquenée par le Cardinal Colonne. Le 2 du mois d'Octobre ſuivant il inſtitua un ordre de Chevalerie ſous le titre de Saint-Janvier, Patron du Royaume de Naples, dont il ſe déclara Grand-Maître, & qu'il unit à perpétuité à la Couronne. „ Les Chevaliers doivent être au nombre „ de ſoixante, Sa Majeſté ſe réſervant la liberté de l'augmenter ou diminuer. „ il faut qu'ils ſoient nobles de quatre quartiers, & leurs ſtatuts leur impoſent de faire conſiſter leur gloire à défendre à quelque prix que ce ſoit la

1738.

(1) Voyez le commencement de notre Hiſtoire de Florence.

„ Réligion Catholique: de s'employer de toutes leurs forces à éteindre les „ inimitiés qui pourroient s'allumer parmi les confreres: de promettre au „ Roi par ſerment une fidélité inviolable: de tâcher d'aſſiſter journellement „ au Saint Sacrifice de la Meſſe: d'accomplir à Pâques le précepte eccléſiaſti- „ que, & de communier auſſi le 19 de Septembre, Fête de Saint Janvier: „ de faire dire une Meſſe ſolemnelle & de réciter l'Office des morts pour le „ repos de l'ame de chaque Chevalier: de ne point appeller en duel, & de „ n'accepter aucun défi pour quelque raiſon que ce ſoit, mais de s'en rap- „ porter à la déciſion du Roi ſur leurs différens & de donner même tous „ leurs ſoins pour prévenir les duels parmi ceux qui ne ſeroient pas de l'Or- „ dre: d'aſſiſter à toutes les Chapelles publiques que le Roi tiendra à l'hon- „ neur du Saint Protecteur, pour y prendre place chacun ſuivant l'ordre de „ ſa promotion, & afin que ces ſtatuts ſoient connus & familiers à chaque „ Chevalier, il leur eſt ordonné d'en avoir toujours une copie.

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

„ La marque de l'Ordre eſt une Croix, ayant une fleur de lys dans cha- „ cun de ſes quatre angles intérieurs, & au milieu l'image de Saint Janvier, „ tenant de la main gauche le livre de l'Evangile, & ſur ce livre les am- „ poules (1) du précieux ſang, & de la main droite le bâton paſtoral. La „ deviſe eſt *In Sanguine fœdus.* On porte cette croix en écharpe de l'épau- „ le droite à la gauche, attachée à un ruban incarnat ondé, en mémoire du „ Martyre de ce Saint, & la même croix doit être brodée en argent au côté „ gauche des habits ſur la poitrine." (2)

Le Roi déclara par le titre d'inſtitution qu'un des motifs qui le déterminoient étoit le deſir de récompenſer par une marque de diſtinction ceux qui s'étoient ſignalés à ſon ſervice par leur valeur & leur fidélité dans ſes expéditions militaires. Ce Prince honora en effet du collier de l'Ordre les Seigneurs qui avoient le plus contribué à ſon établiſſement ſur le trône, & le 4 d'Août il le reçut lui-même dans l'Egliſe Métropolitaine des mains du Cardinal Archevêque de Naples. (3)

Depuis plus de deux ſiecles les Souverains des deux Siciles épuiſoient ces Royaumes d'hommes & d'argent. A l'avénement de Dom Carlos, tout changea de face. La préſence d'un Roi bon & juſte fit reprendre un nouveau luſtre à toutes les Provinces écraſées ſous le poids des impôts. Sa clémence envers les priſonniers de guerre annonçoit la maniere dont il traiteroit ſes Sujets. Ses bontés s'étendirent juſques ſur les partiſans les plus zélés de la maiſon d'Autriche. Si dans les commencemens de ſon regne la prudence lui preſcrivit d'en exiler quelques-uns, & d'en retenir d'autres priſonniers, il eut ſoin d'adoucir la rigueur de l'exil des uns & de la priſon des autres par des ménagemens qui lui mériterent des éloges de la part même de ſes ennemis. On n'entendit point parler de confiſcations de biens, & la poſtérité innocente d'un pere coupable ne porta point la peine d'un crime qu'elle n'avoit pas commis. Si

Proſpérité du regne de D. Carlos. 1738. *& ſuiv.*

(1) On nomme ainſi les phioles de verre où l'on conſerve à Naples du ſang de Saint-Janvier.

(2) Journal hiſtorique & politique, Mai 1739.

(3) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly, *Tom.* IV. vers la fin. Introduction à l'Hiſtoire, par Puffendorf.

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

d'abord une Junte fut établie pour connoître de la conduite des gens ſuſpects d'intrigues ou d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, lorſque le Roi fut affermi ſur le trône à la pacification générale, il déclara qu'il vouloit oublier tout le paſſé, il rappella ceux que la Junte avoit exilés, & ce Conſeil fut aboli. Les impoſitions furent diminuées, & pour parvenir à l'égalité dans le paiement du reſte, une taille réelle remplaça les taxes par eſtimation qui étoient en uſage & qui ſouvent deviennent arbitraires. Le Conſeil Collateral qui partageoit avec les Vicerois le poids du Gouvernement n'étant plus néceſſaire, il fut ſupprimé & quatre charges de Secrétaires d'Etat furent créées pour ſeconder les bonnes intentions du Souverain, & concourir avec lui au bon gouvernement des peuples. Les eccléſiaſtiques qui jouiſſent de tous les privileges des citoyens, en partagerent les charges & le peuple fut ſoulagé. D'utiles réformes dans les Monnoies des deux Royaumes, des canaux creuſés, les Juifs rappellés après un banniſſement de près de trois cens ans (1) les manufactures remiſes en vigueur, un traité de Commerce avec la Porte Ottomane, des traités de paix avec les Régences de Tripoli, Tunis & Alger, afin que leurs Corſaires ne troublaſſent plus la navigation des négocians des deux Siciles, les fortifications des frontieres rélevées & augmentées, des Régimens bien diſciplinés tant nationnaux qu'Eſpagnols, Suiſſes & Albanois qui veillent à la défenſe de l'Etat, un meilleur ordre introduit dans l'adminiſtration des finances, divers Réglemens pour établir la plus exacte police dans les Provinces, d'utiles ordonnances pour la réformation des abus qui s'étoient gliſſés dans l'adminiſtration de la juſtice, enfin de nouvelles chaires établies dans l'Univerſité de Naples, la riche Bibliotheque des Ducs de Parme donnée à cette univerſité & rendue publique pour rendre ce bienfait général, le College Royal rebati & augmenté; tels ſont en partie les traits par leſquels Dom Carlos annonça la proſpérité & la ſplendeur de ſon regne (2). Il ne ſe fit pas moins d'honneur dans la ſuite, par les fouilles qu'il fit faire à Herculanum pour tirer des entrailles de la terre des chefs-d'œuvre de l'antiquité, & par la maniere généreuſe & grande dont il ſut employer les talens des plus habiles artiſtes pour l'entrepriſe immenſe du Château de Caſerte.

Le Roi des deux Siles garde la Neutralité dans la guerre entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

La guerre étoit allumée entre l'Eſpagne & la Grande-Bretagne. Le bruit ſe répandit que le Roi des deux Siciles devoit y prendre parti avec l'Eſpagne. Ce bruit étoit tout-à-fait contraire aux vues pacifiques de D. Carlos. Auſſi il fit déclarer par ſon Miniſtre auprès du Roi de la Grande-Bretagne, qu'il étoit fermement réſolu d'obſerver une exacte neutralité, & de ne prendre aucun parti dans cette guerre, mais au contraire de favoriſer & de protéger le Commerce & la Navigation que les Anglois faiſoient dans ſes Etats. D. Carlos étoit en effet bien éloigné de vouloir épouſer les querelles des autres Puiſſances de l'Europe. Il s'attachoit uniquement à bien gouverner ſes Etats, à y faire fleurir l'abondance & la paix. Le Conſeil de Commerce tenoit de

(1) Depuis 1340 que Charles V. les avoit bannis de ſes Etats.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, à l'endroit cité.

fréquentes assemblées qui avoient pour objet les points les plus importans, comme d'assurer le commerce & la navigation des Siciliens & des Napolitains en concluant une paix stable entre S. M. Sicilienne & la Porte, de-même qu'avec les Régences d'Alger, de Tunis & de Tripoli; de faire une réforme générale dans l'administration des douanes, des droits d'entrée & de sortie, des gabelles & des autres fermes royales; de mieux régler les droits établis dans les ports des Royaumes de Naples & de Sicile; de créer des inspecteurs qui donnassent leurs soins à relever & faire fleurir les Manufactures déchues, & à en établir de nouvelles tant pour les étoffes d'or, d'argent & de soie, que pour les draps & les autres étoffes de laine; de conclure des traités de commerce avec le Roi de France & avec d'autres Puissances de l'Europe; de demander le consentement du Roi d'Espagne pour envoyer des vaisseaux aux Indes Occidentales; d'établir des Compagnies de Commerce dans les Royaumes de Naples & de Sicile; de permettre à tous les étrangers qui voudroient s'établir dans ces deux Royaumes, d'y exercer librement leur Réligion, & d'accorder pareillement aux Juifs, la permission d'y bâtir des Synagogues; de mettre la Marine dans le meilleur état possible, de creuser un canal dans les terres du Royaume de Naples pour former une communication entre la Méditerranée & la Mer Adriatique; d'établir des Jurisdictions consulaires à Naples & à Palerme, ainsi que dans les autres ports des deux Royaumes; de régler un change courant entre Naples & les principales Villes commerçantes de l'Europe; enfin de permettre la libre sortie des grains, lorsqu'ils seroient assez abondans pour n'avoir pas de disette à craindre.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Tels étoient les projets qui occupoient la Cour de Naples, & la plupart eurent leur exécution. Dès le commencement de l'année 1740, S. M. Sicilienne fit publier un Edit qui appelloit les Juifs dans ses Etats, leur permettoit de s'y établir, leur accordoit des privileges, & les mettoit presqu'à l'égal des autres Siciliens. Cet Edit excita quelque rumeur parmi le peuple ignorant, les prêtres & les moines. Quelques-uns de ceux-ci oserent déclamer avec insolence contre la Cour. Le Roi se contenta de leur imposer silence. Si quelques-uns furent punis de l'exil, c'est que leur zele faux & aveugle les porta jusqu'à blâmer publiquement en chaire l'introduction des Juifs dans le Royaume: comme si ce n'étoit pas une vérité d'expérience que la liberté de conscience est l'ame & le principal ressort qui anime le commerce & le fait fleurir.

Edit qui permet aux Juifs de s'établir dans les Royaumes de Naples & de Sicile.

Dans le Traité que le Chevalier Finachietti, Ministre Plénipotiaire du Roi des deux Siciles auprès de la Cour Ottomanne, conclut à Constantinople avec le Turc, il étoit stipulé que les vaisseaux des Sujets de l'Empire Ottoman, & ceux des Sujets de S. M. Sicilienne pourroient fréquenter librement les ports & les côtes des Etats de chacune des deux Puissances; que les Sujets de part & d'autre pourroient aussi commercer librement; qu'ils jouiroient dans chaque Etat des droits dont jouissent les autres étrangers; que les Marchands Napolitains & Siciliens ne paieroient dans toute l'étendue de l'Empire Ottoman, que les droits d'entrée & de sortie exigés des Marchands François, Anglois & Hollandois; que les Marchands Turcs qui fréquenteroient les foires des Royaumes de Naples & de Sicile, y seroient traités comme les marchands des autres Nations amies, par rapport aux droits per-

Traité de Commerce entre D. Carlos & la Porte.

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

çus ſur les marchandiſes; que les Sujets de part & d'autre auroient les mêmes prérogatives que les Naturels du pays en ce qui concernoit les affaires dont la déciſion appartiendroit aux tribunaux, Cours de Judicature, & autres Juges publics; que les marchands de l'une & l'autre nation pourroient établir des facteurs dans les ports de la domination de chacune des deux Puiſſances. Ce traité fut ſuivi d'un autre avec la Régence de Tripoli.

D. Carlos vit ſa puiſſance s'accroître de jour en jour. On peut aſſûrer que la tolérance du Judaïsme, la paix avec les Muſulmans, & l'aſcendant qu'il prit ſur le Clergé qu'on ne doit pas laiſſer ſe mêler des affaires d'Etat, ne contribuerent pas peu à cet accroiſſement de grandeur.

D. Carlos prend parti dans la guerre de 1741.

Cependant S. M. Sicilienne ayant accédé le 28 Juillet 1741, à l'Alliance conclue entre la France, l'Eſpagne & la Baviere, s'engagea à prendre parti dans la guerre contre la Reine de Hongrie, & à fournir à ſes fraix un corps de quatorze mille hommes de ſes troupes, pour être employé en Italie. En conſéquence les troupes Napolitaines ſe joignirent à celles d'Eſpagne que Commandoit le Comte Montemar. Il étoit peut-être plus conforme aux intentions, & ſûrement plus convenable aux intérêts de D. Carlos de garder la Neutralité, mais les circonſtances l'avoient entraîné dans cette démarche qu'un péril évident le forcerent de retracter.

1742. *Une eſcadre Angloiſe menace Naples.*

Tandis que les Armées combinées d'Eſpagne & de Naples ſe retiroient de la Romagne devant celles du Roi de Sardaigne & de la Reine de Hongrie, le 19 de Septembre 1742, vers le midi, une Eſcadre Angloiſe de quatorze voiles parut devant Naples, à la vue du Palais Royal & du Chateau-neuf, & à une heure elle jetta l'ancre un peu hors de la portée du Canon, mais aſſez proche pour qu'on put s'aſſûrer qu'elle étoit compoſée de ſix vaiſſeaux de guerre de 60 canons, de quatre frégates, d'un brulot, & de trois galiotes à bombes. L'arrivée de cette eſcadre ſi proche de la ville, y jetta la conſternation. Tout le monde courut à la mer pour s'aſſûrer du malheur qui les menaçoit tous. L'agitation de la Cour étoit peut-être encore plus grande que celle des habitans. Dans ce moment de confuſion elle avoit preſqu'autant à craindre de ſes Sujets que des Anglois. Les Miniſtres furent mandés au Palais, ainſi que les Chefs de la ville: on y tint conſeil en préſence du Roi, & ſans perte de temps on réſolut de prier le Conſul Anglois de ſe rendre à bord de l'Eſcadre pour ſavoir le ſujet de ſa venue; & on le fit accompagner par un Député de la ville. Le Commandant Anglois répondit qu'étant chargé de défendre la Cauſe de la Reine de Hongrie, il venoit ſommer le Roi de rappeller ſes troupes qu'il avoit jointes à celles d'Eſpagne pour faire la guerre à cette Princeſſe; ou ſavoir en quelle partie de l'Univers Sa Majeſté vouloit être tranſportée avec la Reine ſon épouſe. Enſuite, tirant ſa montre il dit qu'il accordoit à la Cour trois heures pour prendre ſon parti, & congédia le Conſul & le Député de la ville. Le Conſeil étant reſté aſſemblé au palais, juſqu'au retour du Conſul, on écouta ſon rapport, & ſans perdre un moment en délibérations inutiles, on fit partir ſur le champ un courrier avec ordre aux troupes Napolitaines de ſe ſéparer du Duc de Montemar, & de reprendre ſans délai la route du Royaume. Le Conſul retourna vers l'Eſcadre avec cette réſolution, & le Commandant Anglois ayant ainſi obtenu ce qu'il deſiroit, appareilla & remit à la voile pendant la nuit.

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

Cet événement fut ſuivi d'une convention de Neutralité entre S. M. Sicilienne & la Cour de Vienne ſous la Médiation du Roi de la Grande-Bretagne. Elle fut mal obſervée par D. Carlos. Il eſt vrai que ce Prince ſe trouvoit dans des circonſtances délicates; il falloit abandonner une Nation à laquelle il devoit la couronne; ou s'expoſer à perdre le trône en volant au ſecours de l'armée Eſpagnole: la compaſſion, le devoir, la reconnoiſſance lui conſeilloient de ſecourir le Roi d'Eſpagne; & ſon propre intérêt lui faiſoit une loi de la Neutralité. Il tâcha de ſe prêter aux circonſtances en donnant ſous main des ſecours à l'Eſpagne, & en proteſtant en même temps qu'il étoit exact à garder la convention faite avec la Cour de Vienne. Une telle conduite ne pouvoit en impoſer long-temps aux Cours de Vienne & d'Angleterre, & Dom Carlos ſe laſſa bientôt lui-même de diſſimuler, & de faire un faux-ſemblant de garder la Neutralité. Au commencement de la Campagne de 1744, il ſe préſenta une occaſion de manifeſter ouvertement ſes intentions & de ſervir à découvert la Cour d'Eſpagne. Ses propres frontieres étoient menacées par l'armée ennemie ſous le commandement du Prince de Lobkowitz. Dès qu'il apprit que ce Général ſe diſpoſoit à paſſer le Tronto, D. Carlos déclara que ſa gloire & l'intérêt de ſon Royaume ne lui permettoient plus de garder la Neutralité, qu'il avoit réſolu de ſe mettre lui-même à la tête de ſon Armée & des Troupes Eſpagnoles pour empêcher les ennemis de pénétrer dans le pays. Le Roi nomma auſſi-tôt un conſeil de régence pour gouverner pendant ſon abſence, prit congé de la Reine qui étoit alors enceinte & qui ſe retira à Gaëte; puis il partit pour aller ſe mettre à la tête de ſon armée près de Chieti.

Et force le Roi à la Neutralité.

D. Carlos ſe déclare de nouveau pour l'Eſpagne. 1744.

La Cour de Vienne pour répondre au manifeſte de celle de Naples, en publia un autre par lequel la Reine de Hongrie invitoit les Napolitains à rentrer ſous la domination de la Maiſon d'Autriche. La ſuite ne fit que trop voir que D. Carlos venoit de faire une démarche imprudente qui lui couteroit cher à lui & à ſes peuples. Il s'expoſoit évidemment à attirer ſur lui les maux qu'il croyoit repouſſer. Les juſtes allarmes où il étoit depuis le riſque que Naples avoit couru en 1742 étoient un prétexte ſuffiſant pour garder la Neutralité, & s'il l'eût obſervée fidélement, il n'avoit rien à craindre de la part de l'Armée Autrichienne; au lieu qu'il ſembloit, en ſe déclarant pour l'Eſpagne, inviter la Cour de Vienne à entreprendre la conquête des deux Royaumes qu'il ſavoit fourmiller de mécontens & de mal intentionnés, à un tel point qu'il avoit été forcé d'établir une inquiſition d'Etat ſous le titre *degli inconfidenti* pour rechercher ceux qu'on ſoupçonnoit d'être en correſpondance avec les ennemis de l'Etat. Il ſe mettoit encore dans la néceſſité de lever de nouveaux impôts ſur ſes Sujets, autre moyen de les indiſpoſer & d'ébranler ſa puiſſance dans des conjonctures ſi critiques.

Sa premiere campagne ne fut pas d'un bon augure pour ce Prince. Il penſa être fait priſonnier avec le Duc de Modene à Veletri par le Prince de Lobkowitz dans une Camiſade que celui-ci exécuta avec le plus grand ſuccès la nuit du 10 au 11 de Septembre 1744. Le péril auquel D. Carlos venoit d'échapper, & la crainte d'un malheur plus grand qu'il lui eut été difficile de prévenir, ſi la Cour de Vienne eut pris la réſolution d'entrer dans ſes Etats par deux ou trois endroits à la fois, lui firent prendre des ſentimens plus

Il court riſque d'être fait priſonnier de guerre.

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

politiques que la compaſſion qui l'avoit fait voler au ſecours des Eſpagnols; il n'étoit plus temps de parler de Neutralité: il l'obſerva néanmoins juſqu'à la paix générale d'Aix-la-Chapelle, ſans pourtant désarmer. Il ſe contenta de tenir ſes troupes, au nombre de près de trente mille hommes en état de marcher au premier ſignal, ſi ſes frontieres étoient menacées; mais elles n'entreprirent plus rien contre les troupes Autrichiennes, ni contre celles du Roi de Sardaigne.

Il s'oppoſe à l'introduction de l'Inquiſition dans ſes Etats. 1747.

L'année 1747 ſera à jamais mémorable dans les faſtes de Naples, moins à cauſe de la naiſſance du Duc de Calabre, qui naquit le 13 de Juin, que par la fermeté avec laquelle D. Carlos s'oppoſa à l'établiſſement de l'Inquiſition dans les deux Royaumes, que le Cardinal Spinelli Archevêque de Naples vouloit y introduire preſque ſur le même pied qu'elle eſt établie en Eſpagne. On aſſure que ce Prélat ſecondé de quelques chanoines de ſa Métropole & d'un grand nombre de moines avoit tellement avancé l'exécution de ſon projet, qu'il avoit déjà fait conſtruire une priſon, & qu'il avoit fait une ample proviſion de tous les inſtrumens dont les Inquiſiteurs ſe ſervent pour extorquer telles confeſſions qu'ils veulent en donnant la torture; enfin qu'il y avoit déjà quelques eccléſiaſtiques & ſéculiers qui avoient été enlevés & renfermés dans des cachots affreux où l'on avoit fait leurs procès. C'en étoit aſſez pour exciter une révolte dans Naples. Dès qu'on eut quelque certitude des intentions & des démarches de l'Archevêque, la Junte du S. Office porta ſes plaintes aux pieds du trône. Le Roi, ne conſultant que ſon équité & ſon amour paternel pour ſon peuple, oubliant qu'il étoit né lui-même ſous la tyrannie de ce tribunal ſanguinaire, fit communiquer ces plaintes au Cardinal en lui ordonnant de lui envoyer les pieces des quatre procès qu'il avoit déjà inſtruits contre un ſéculier & quatre Eccléſiaſtiques. Spinelli obéit, mais en proteſtant hautement qu'on lui faiſoit une injuſtice criante, & qu'il n'avoit jamais eu la penſée de faire ce dont on l'accuſoit. Sa Majeſté renvoya les procès à l'examen de la Chambre Royale de Ste. Claire, & enſuite à celle de la Junte du St. Office, où l'on trouva que les Proteſtations de l'Archevêque étoient de vrais parjures, & que les procès n'étoient que trop bien inſtruits dans la forme du prétendu St. Office, ce qui fut prouvé par le ſçeau de l'Inquiſition couvert de celui de l'Archevêque, qui étoit ſur les pieces de ces procès, par le titre de SANCTUM OFFICIUM mis en gros caracteres au-deſſus de la porte de la priſon conſtruite dans le palais Archiépiſcopal, & par tous les horribles inſtrumens de la torture qui s'y trouverent, enfin par le témoignage des quatre futures victimes qui y étoient détenues dans des cachots. Pendant que ces perquiſitions ſe faiſoient, le peuple fut informé du fait, & auroit, dans le premier mouvement de ſa fureur, ſaccagé & renverſé le Palais de l'Archevêque, ſi l'on n'y eut mis ordre, & ſi les Magiſtrats ne l'euſſent aſſuré que le Roi ne laiſſeroit pas cet attentat impuni, ce qui n'empêcha pas que la populace ne déclamât hautement & de la maniere la plus énergique contre Spinelli, & ſon maudit tribunal; ſes parens même furent inſultés dans les rues & dans les compagnies où ils ſe montrerent.

Ordonnance à ce ſujet.

Le rapport de la Chambre Royale & de la Junte ayant été fait au Roi qui prit l'avis du célebre Conſeiller D. Nicolas Fraggiani, Sa Majeſté ordonna.

Que

Que les procès resteroient en dépôt au Greffe de la Chambre Royale;

Que le Cardinal Archevêque délivreroit le sçeau du prétendu St. Office, en dénonceroit les officiers qui remettroient leurs patentes à la Chambre.

Que deux Chanoines de la Métropole créés l'un fiscal l'autre greffier du Tribunal, Dominique Giordano, & D. Tomasso Rugiero, seroient bannis à perpétuité des Etats de Sa Majesté;

Que deux autres prêtres, aussi officiers du nouveau Tribunal, seroient à jamais incapables de posséder aucun bénéfice, emploi, dignité, pension, ou charge.

Que le Conseiller Fraggiani feroit une forte réprimande au Vicaire du Cardinal.

Que la prison seroit démolie, & l'inscription Sanctum Officium, mise en pieces;

Qu'à l'avenir la Cour Episcopale ne pourroit citer aucune personne ecclésiastique ou séculiere, soit comme accusé, ou comme témoin, sans exprimer distinctement dans la citation la cause pourquoi elle est faite;

Que dans les causes qui ont rapport à la foi on devra envoyer à la Chambre Royale les informations qui auront été prises pour juger si l'on y procede suivant les formalités ordinaires & canoniques; laquelle Chambre Royale examinera aussi si les citations ont été faites dans les formes usitées & ordonnées par Sa Majesté, après quoi elle déclarera si l'on peut procéder à l'emprisonnement envers les séculiers; & au cas que cela soit accordé, le coupable sera mis dans les prisons publiques, où il sera bien traité;

Que la Chambre lui donnera un Avocat pour le défendre;

Enfin que les accusés qui se trouvoient actuellement en prison seroient renvoyés à leur juge ordinaire.

Sect. I. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Cette ordonnance couvrit de honte Spinelli qui se disposa à partir avec quelques-uns de ses Complices. Il eut été à souhaiter que D. Carlos eut été aussi ferme quelques années auparavant lorsque, la peste ravageant ses Etats, les moines persuaderent aux Napolitains que ce fléau étoit un juste châtiment du Ciel qui les punissoit d'avoir souffert l'introduction des Juifs parmi eux. Les discours de ces hommes peu charitables firent tant d'impression sur le peuple que le Roi fut contraint de céder aux vives sollicitations des Napolitains qui demandoient à grands cris la révocation de l'Edit donné en 1741 en faveur des Juifs; ce qui après les ravages de la peste, dépeupla encore davantage les deux Royaumes: tant il est vrai qu'un peuple superstitieux s'oppose quelquefois avec tant d'opiniatreté au bien qu'on veut lui faire, qu'avec la meilleure volonté du monde, un Souverain est obligé de céder, avec la certitude qu'il fait mal.

Avénement de Ferdinand IV. aux Royaumes de Naples & de Sicile. 1759.

Depuis la paix générale d'Aix-la-Chapelle, D. Carlos continua à régner en paix & heureusement sur les deux Siciles, y faisant fleurir le commerce & les arts, jusqu'en 1759, que Ferdinand VI, Roi d'Espagne, son frere, étant mort, il voulut lui succéder, & les deux Couronnes d'Espagne & de Naples, ne pouvant être sur une seule tête, il remit celle-ci à son troisieme fils Ferdinand IV, actuellement régnant. C'est à cette époque que nous terminerons l'Histoire des deux Siciles.

Fin de l'Histoire des deux Siciles.